

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2024**

numéro
CM_PV_240611_04

L'an deux mille-vingt quatre, le onze juin,
Le Conseil municipal, dûment convoqué le cinq juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	18
exprimés	28

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Gilles MARRÉS, Monique GALEOTE, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Isabelle PEDROS, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie SYZ, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, David BOSCH, Claude LAATEB, Damien ROUQUETTE, Marie Pierre CAUMES.

Absents avec pouvoirs :

Ali BENAMEUR à Marie-Laure VERDOL, Ahmed KASSOUH à Nathalie ROCOPLAN, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, Fadhila BENAMMAR KOLY à Claude FERAL, David DRUART à Didier KOEHLER, Thibault DETRY à Ludovic CROS, Izia GOURMELON à Isabelle PEDROS, Christian RICARDO à Claude LAATEB, Joana SINEGRE à Marie Pierre CAUMES, Magali STADLER à Damien ROUQUETTE.

Absente :

Françoise CAUVY.

Gaëlle LEVEQUE souhaite la bienvenue et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance.

Le Conseil municipal désigne Gilles MARRÉS comme secrétaire de séance.

Gaëlle LEVEQUE soumet à l'assemblée l'ordre du jour.

Gaëlle LÉVÊQUE demande à l'assemblée de respecter une minute de silence :

- pour Zien ABDELHAK, chef d'équipe polyvalente festivités, qui est décédé le 3 juin 2024 : il réalisait un travail remarquable avec une discrétion étonnante depuis plus de trente-cinq ans novembre 1997 à la mairie, il était très apprécié par les agents et les élus. C'est un drame humain, pour la famille en premier lieu et pour l'ensemble de ses collègues très affectés suite à sa disparition brutale.

- ainsi que pour la mère de Françoise CAUVY.

Gaëlle LÉVÊQUE souhaite rappeler que la tenue des bureaux de vote fait partie des fonctions des élus municipaux et que les absences doivent être justifiées.

Le Maire informe de la présence exceptionnelle aujourd'hui des deux Directeurs généraux des services, ce qui ne se reproduira pas sauf nécessité de sujet dans les prochaines séances. Jacques TEISSIER se consacre pleinement à la Commune et comme convenu, une part de ses missions est mutualisée avec Fabien KLINGELSCHMIDT pour les sujets transversaux aux deux collectivités. Au vu de l'évolution des actions et projets, il devenait nécessaire d'avoir deux personnes en charge ainsi que pour suivre les équipes.

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Claude LAATEB salue la venue de Jacques TEISSIER. Un échange s'engage sur la capacité de s'exprimer et le rappel du règlement intérieur du Conseil municipal.
Monique GALEOTE demande une suspension de séance.

Claude LAATEB souhaitait saluer Jacques TEISSIER : il remarque qu'ils avaient raison sur le sujet du recrutement du Directeur général des services et demande des excuses pour ce qui n'avait pas lieu d'être dit et moqué.

Informations sur les décisions du Maire prises par délégation depuis le précédent Conseil :

- MLDC_240411_045 : Dépôt de la demande d'autorisation et de déclaration préalable de travaux sur monuments historiques relatifs à la création d'une colonne sèche dans le clocher de la cathédrale Saint-Fulcran
- MLDC_240415_046 : Fixation des tarifs des salles et équipements communaux
- MLDC_240415_047 : Fixation des redevances d'occupation du domaine public
- MLDC_240415_048 : Fixation des tarifs du cinéma Luteva de Lodève
- MLDC_240415_049 : Fixation des tarifs de la régie de recettes pour les activités des services municipaux Espace Luteva et École de musique
- MLDC_240415_050 : Avenant n°1 au contrat de mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un espace jeunes à Luteva
- MLDC_240415_051 : Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Hérault pour les travaux de réfection des cours avant et arrière de l'école élémentaire César VINAS dans le cadre du projet Notre école, faisons-la ensemble
- MLDC_240415_052 : Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Occitanie pour l'acquisition de documents dans le cadre du projet de renouvellement de collections et de création d'un fonds spécifique à la médiathèque Confluence au titre du concours particulier de la dotation générale de décentralisation dédiée aux bibliothèques
- MLDC_240415_053 : Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Occitanie pour le rééquipement informatique de la médiathèque Confluence au titre du concours particulier de la dotation générale de décentralisation dédiée aux bibliothèques
- MLDC_240415_054 : Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Hérault pour le rééquipement informatique de la médiathèque Confluence
- MLDC_240426_055 : Clôture de la régie de recettes pour la mise en fourrière de véhicules
- MLDC_240426_056 : Dépôt de la demande anticipée de diagnostic archéologique sur les parcelles cadastrées AI1104 et AI1049 du secteur les Carmes
- MLDC_240426_057 : Convention n°2024-16659 pour la mission de contrôle technique relative au réaménagement du parc du Grézac
- MLDC_240510_058 : Dépôt d'une déclaration préalable pour la rénovation des espaces existants et la création d'espaces ludiques au centre aquatique Nautilia
- MLDC_240510_059 : Protocole de prêt avec le Conseil départemental de l'Hérault à la médiathèque Confluence d'une borne arcade rétro gaming pour une période du 11 avril au 11 juin 2024
- MLDC_240510_060 : Renouvellement de l'adhésion à l'association Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée Lodève pour l'année 2024
- MLDC_240510_061 : Attribution à la société DME Ingénierie du marché de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation thermique de l'ancienne usine Fraisse dans le cadre de la démarche Bâtiments durables Occitanie
- MLDC_240514_062 : Désignation du lauréat du concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ensemble épiscopal de Lodève
- MLDC_240514_063 : Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un club house et des locaux du service des sports et techniques au sein du complexe Beaumont
- MLDC_240514_064 : Achat d'un tracteur d'occasion conclu avec la société T3M Lavail Servian
- MLDC_240514_065 : Fixation des redevances d'occupation du domaine public
- MLDC_240514_066 : Achat d'une faucheuse-débroussailluse conclu avec la société Noremat
- MLDC_240514_067 : Autorisation d'occupation temporaire d'une partie la parcelle AK0394 pour l'installation d'une guinguette éphémère
- MLDC_240606_068 : Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Hérault au titre du fonds départemental d'aides aux communes de l'année 2024
- MLDC_240606_069 : Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'hérault pour le projet d'aménagement du square Georges AURIC

- MLDC_240606_070 : Demande de subvention auprès du Conseil régional Occitanie au titre de la Banque des territoires pour le projet d'aménagement du Square Georges AURIC
- MLDC_240606_071 : Convention de mécénat avec la société Locomo SAS pour l'année 2024
- MLDC_240606_072 : Avenant n°2 au lot n°9 Électricité, éclairage, lustrerie du marché de travaux relatif à la restauration des élévations extérieures du clocher de l'ancienne cathédrale Saint-Fulcran
- MLDC_240606_073 : Avenant n°1 au lot n°5 Cloches, beffroi, paratonnerre du marché de travaux relatif à la restauration des élévations extérieures du clocher de l'ancienne cathédrale Saint-Fulcran
- MLDC_240606_074 : Avenant n°1 au lot n°6 Révision de couverture en lauzes, protection en plomb du marché de travaux relatif à la restauration des élévations extérieures du clocher de l'ancienne cathédrale Saint-Fulcran
- MLDC_240606_075 : Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des espaces existants et la création d'espaces ludiques du centre aquatique Nautilia à Lodève
- MLDC_240606_076 : Convention de financement avec Hérault Transport pour le transport des élèves de Lodève domiciliés à moins de trois kilomètres

Informations sur les délibérations du Conseil communautaire prises par délégation depuis le précédent Conseil :

Conseil Conseil communautaire du 25 avril 2024 :

- CC_240425_01 : Refus du legs de Michèle BOISSEAU au musée de Lodève
- CC_240425_02 : Convention de partenariat avec la fédération sportive de la Police nationale ligue Occitanie pour l'organisation de la journée Sport santé au féminin pour l'année 2024
- CC_240425_03 : Convention de partenariat pour le balisage, la veille et l'entretien de l'itinéraires grande randonnée de pays Entre deux lacs Avène-Salagou pour la période de 2024 à 2026 avec la Communauté de communes du Clermontais
- CC_240425_04 : Convention tripartite de soutien à l'organisation du trail Les terrasses du lodévois, édition 2024, avec l'association Spiridon club nature du lodévois et la Commune de Lodève et attribution d'une subvention
- CC_240425_05 : Convention tripartite de mission d'accompagnement avec Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement et la Commune de Lavalette pour le réaménagement du secteur en entrée de village et la création d'un équipement public
- CC_240425_06 : Mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault pour la mise en place de la réforme de la protection sociale complémentaire
- CC_240425_07 : Prise de connaissance du plan triennal de formation 2024 mutualisé avec la Commune de Lodève
- CC_240425_08 : Modification des effectifs
- CC_240425_09 : Protocole transactionnel lot n°6 peinture et revêtements
- CC_240425_10 : Adoption du règlement budgétaire et financier
- CC_240425_11 : Présentation du plan pluriannuel d'investissements pour la période de 2024 à 2028

Conseil Conseil communautaire du 30 mai 2024 :

- CC_240530_01 : Arrêt du plan local d'urbanisme intercommunal
- CC_240530_02 : Prescription de l'abrogation de la carte communale de la Commune de Les Rives
- CC_240530_03 : Prescription de l'abrogation de la carte communale de la Commune de Sorbs
- CC_240530_04 : Réservation de subvention dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et renouvellement urbain
- CC_240530_05 : Modification du montant de la subvention dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain réservée au Syndicat de copropriétaires 8 boulevard Pasteur à Lodève
- CC_240530_06 : Modification du montant de la subvention dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain réservée à JULES Anthony et JULES Lætitia sis 8 boulevard PASTEUR à Lodève
- CC_240530_07 : Renoncement du transfert automatique des pouvoirs de police de publicité du Maire de Lodève au Président de la Communauté de communes dans le cadre de la réforme de la publicité extérieure
- CC_240530_08 : Approbation du projet de construction du bâtiment du service d'enlèvement des ordures ménagères sur la Commune de Lodève

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification ; le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- CC_240530_09 : Convention de partenariat Parcours croisés entre les services éducatifs des Communautés de communes Vallée de l'Hérault et Lodévois et Larzac et convention-type avec les établissements scolaires
- CC_240530_10 : Convention de partenariat Hérault Data pour la diffusion de données ouvertes et intelligentes avec le Conseil départemental de l'Hérault
- CC_240530_11 : Convention des marchés de producteurs de pays à Lodève, Le Caylar, Saint-Maurice-de-Navacelles et Soubès
- CC_240530_12 : Convention de partenariat avec l'ARIAC, coopérative d'entrepreneurs, pour l'année 2024 et attribution d'une subvention
- CC_240530_13 : Validation du contrat de ville de Lodève sur la période de 2024 à 2030
- CC_240530_14 : Approbation des comptes de gestion pour l'année 2023
- CC_240530_15 : Élection du président de séance pour les délibérations relatives aux comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes
- CC_240530_16 : Approbation du compte administratif de l'année 2023 du budget principal
- CC_240530_17 : Approbation du compte administratif de l'année 2023 du budget annexe office de tourisme
- CC_240530_18 : Approbation du compte administratif de l'année 2023 du budget annexe Équipements touristiques
- CC_240530_19 : Approbation du compte administratif de l'année 2023 du budget annexe Office de commerce, de l'industrie, de l'artisanat et de l'agriculture
- CC_240530_20 : Approbation du compte administratif de l'année 2023 du budget annexe ZAE-PAE
- CC_240530_21 : Approbation du compte administratif de l'année 2023 du budget annexe du Service de l'eau potable
- CC_240530_22 : Approbation du compte administratif de l'année 2023 du budget annexe du Service de l'assainissement collectif
- CC_240530_23 : Approbation du compte administratif de l'année 2023 du budget annexe du Service de l'assainissement non collectif
- CC_240530_24 : Affectation des résultats de l'année 2023 du budget principal
- CC_240530_25 : Affectation des résultats de l'année 2023 du budget annexe Office de Tourisme
- CC_240530_26 : Affectation des résultats de l'année 2023 du budget annexe Équipements touristiques
- CC_240530_27 : Affectation des résultats de l'année 2023 du budget annexe Office de commerce, de l'industrie, de l'artisanat et de l'agriculture
- CC_240530_28 : Affectation des résultats de l'année 2023 du budget annexe ZAE-PAE
- CC_240530_29 : Affectation des résultats de l'année 2023 du budget annexe du Service de l'eau potable
- CC_240530_30 : des résultats de l'année 2023 du budget annexe du Service de l'assainissement collectif
- CC_240530_31 : des résultats de l'année 2023 du budget annexe du Service de l'assainissement non collectif

Gaëlle LÉVÊQUE demande à l'Assemblée s'il y a des observations à apporter au procès-verbal du précédent Conseil communautaire, qui sera alors arrêté ce jour par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

Damien ROUQUETTE demande pourquoi les échanges ont été retranscrits pour toutes les délibérations sauf sur celle relative à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 sur le budget principal. Gaëlle LÉVÊQUE propose d'ajouter l'échange dans le procès-verbal.

DÉLIBÉRATION N°CM_240611_01 : Projet culturel, scientifique, éducatif et social de la médiathèque du Pôle confluence et annexes

VU la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

VU le décret n°2010-767 du 7 juillet 2010 relatif au concours particulier de la dotation générale de décentralisation relatif aux bibliothèques municipales et aux bibliothèques départementales de prêt,

VU la délibération n°CM_181106_06 du Conseil municipal du 6 novembre 2018, relative au Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social (PCSES) de la Médiathèque, prévu pour l'ouverture de la médiathèque Confluence au sein d'un Pôle Culturel, labellisé Bâtiment Durable Méditerranéen (BDM) et dont les objectifs ont été atteints,

CONSIDÉRANT que le PCSES est construit comme le document de pilotage pour la médiathèque pour les quatre années à venir et outre les stratégies permettant d'inscrire la médiathèque dans les enjeux territoriaux et de société, ce document permet d'associer toutes les démarches engagées pour un bon fonctionnement de la médiathèque : la charte documentaire, la charte d'action culturelle et le règlement intérieur,

CONSIDÉRANT que ce document est préalable et indispensable pour obtenir les aides de l'État et du Conseil départemental,

CONSIDÉRANT que la médiathèque Confluence a ouvert ses portes le 1^{er} février 2019 au sein d'un Pôle Culturel,

CONSIDÉRANT que la réflexion autour de ce nouveau PCSES s'est articulée autour des enjeux actuels des bibliothèques, des ambitions de la collectivité, des observations quant à l'usage du lieu et des attentes des agents et s'est concrétisée en trois axes :

- une médiathèque ancrée dans son territoire,
- une médiathèque participative,
- une médiathèque en phase avec les mutations de la société,

Où l'exposé de Jean-Marc SAUVIER et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ARTICLE 1 : ADOPTE le projet culturel, scientifique, éducatif et social de la médiathèque du Pôle culturel Confluence pour la période de 2024 à 2028, et ses annexes :

- Synthèse des axes prioritaires,
- Charte d'action culturelle,
- Charte documentaire,
- Fiches domaines,
- Plan de développement des collections,
- Présentation du réseau de lecture publique,

tels qu'annexés à la présente délibération,

- ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- ARTICLE 3 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Gaëlle LÉVÊQUE et Jean-Marc SAUVIER donnent la parole à Franck LOYAT, directeur du pôle culture, et Bénédicte RAMOS, directrice de la médiathèque qui présente :

La médiathèque est attractive et se porte plutôt bien, le public étant présent suite à l'augmentation du nombre d'heures d'ouverture au public. Le lieu est utilisé au-delà de sa vocation originelle, espace de repos, de détente, d'échange et de travail également.

Relativement à la surface de la médiathèque, le nombre d'agents est en deçà de la moyenne nationale.

Le diagnostic des collections amène une réflexion de l'équipe qui construit les perspectives pour améliorer les fonds et limiter l'hétérogénéité : manque ou obsolescence.

Suite à un état des actions culturelles menées, une charte a été rédigée pour privilégier les publics

essentiels à la médiathèque et centrer les objectifs culturels des actions sur ceux de la médiathèque.

Ainsi, dans le cadre de demandes de subvention, la Direction régionale des affaires culturelles Occitanie et le Conseil départemental de l'Hérault ont sollicité la médiathèque pour mettre à jour le projet culturel, scientifique, éducatif et social d'autant que depuis il y a eu l'installation dans le nouveau bâtiment et tout ce travail de diagnostic et d'amélioration réalisé.

Un focus est réalisé par Franck LOYAT sur l'objectif de s'engager dans une logique de réseau de lecture publique, inscrit dans le projet culturel, scientifique, éducatif et social de la médiathèque.

Un second est développé par Bénédicte RAMOS sur l'objectif de favoriser l'échange de pratique et d'expérience afin de rendre la médiathèque participative.

Monique GALEOTE demande quel est le devenir des documents désherbés. Bénédicte RAMOS explique que selon les types de documents leur destination est différente : recyclage pour les très abîmés ou obsolètes, soit inutilisables, pour les restants : dons aux associations ou écoles du territoire... L'enjeu environnemental pour les médiathèques devient une vraie action inscrite au projet. Gilles MARRES remercie notamment pour les dons faits aux écoles qui augmentent la qualité des interventions.

Damien ROUQUETTE demande si les programmations ont déjà été définies sur la période du projet. Bénédicte RAMOS précise que ce projet est global et que la rédaction des actions de manière très détaillée est en cours. Franck LOYAT rappelle que ces projets cadre sont aujourd'hui une pièce essentielle aux demandes de subventions auprès des partenaires.

Damien ROUQUETTE demande au regard de ce qu'il y a inscrit dans la fiche domaine des bandes dessinées, si le volume des documents volés est conséquent. Bénédicte RAMOS constate qu'effectivement les mangas sont les plus volés, si ce n'est qu'en tant que bibliothécaire convaincue, elle pense que ce n'est pas si grave qu'un document disparaisse et se refuse de les mettre sous clef. Elle précise aussi que n'achetant plus certaines sortes de documents comme les annales de brevet ou de bac, cela permet un peu plus de souplesse budgétaire pour les documents les plus sollicités.

Claude LAATEB demande si les élèves sont comptés dans la fréquentation. Bénédicte RAMOS explique que le public des scolaires est comptabilisé à part au vu du travail personnalisé que cela nécessite. Claude LAATEB pense qu'au vu du nombre important de scolaires, neuf-cents, cela montrerait le fort intérêt de service public de la médiathèque. Bénédicte RAMOS confirme l'importance des scolaires parce que l'on sait que les enfants à partir de douze ans ne fréquentent plus les médiathèques et ce, pour une durée indéterminée... et souhaite ainsi développer les relations scolaires avec le Collège et le Lycée. Il est remarqué cependant que les lycéens n'empruntent pas de livres mais viennent travailler et ainsi s'approprier le lieu à leur manière.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20240611-lmc111351-DE-1-1
Date de télétransmission : 12/06/24
Date de publication: 17/06/2024

PROJET CULTUREL, SCIENTIFIQUE
ÉDUCATIF & SOCIAL
Médiathèque CONFLUENCE
2024 - 2028



SOMMAIRE

I. LA MÉDIATHÈQUE & SON ENVIRONNEMENT.....	7
II. LES MISSIONS GÉNÉRALES DE LA MÉDIATHÈQUE.....	10
III. UNE NOUVELLE DYNAMIQUE ENGAGÉE.....	11
IV. LES AXES STRATÉGIQUES PRIORITAIRES.....	23
V. ANNEXES.....	63

PRÉAMBULE

Ce nouveau projet culturel, scientifique, éducatif et social **définit l'identité et les objectifs de la médiathèque Confluence pour les quatre années à venir**. Il émane de la volonté de la Commune de Lodève d'insuffler **une dynamique en cohérence avec la modernisation récente de l'équipement, son fort ancrage territorial et en conformité avec les missions des bibliothèques**, telles que définies par la loi cadre du 21 décembre 2021, dite Loi Robert.

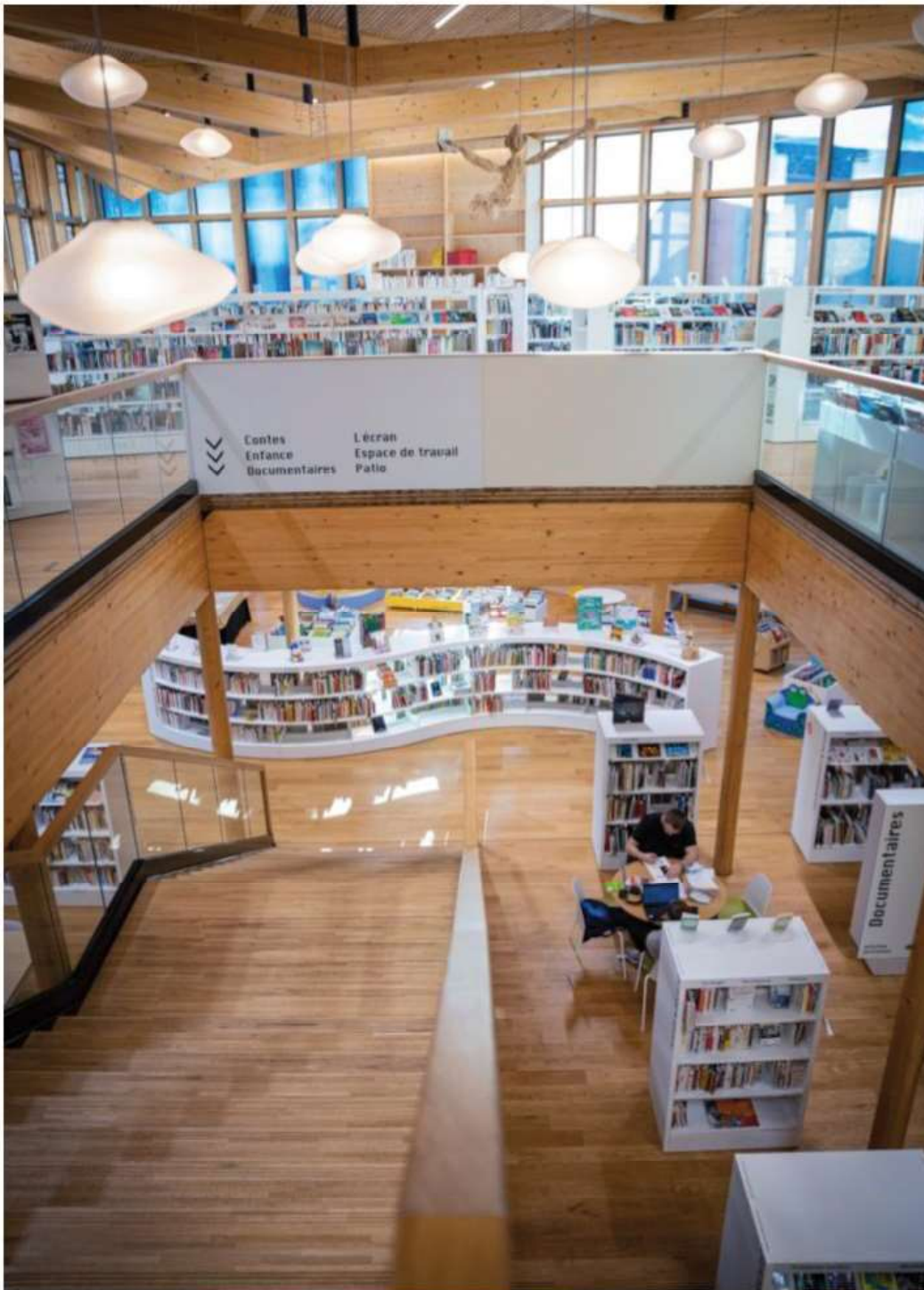
La médiathèque Confluence a ouvert ses portes le 1^{er} février 2019 au sein d'un Pôle Culturel, où se trouvent l'École de musique de Lodève (depuis septembre 2021) et un café culturel et associatif, Le Patio, dans l'ancien lycée de la ville. Un projet de salle de spectacle est en cours pour parachever cet équipement dédié à la culture.

Le projet de construction d'une nouvelle médiathèque avait fait l'objet du précédent PCSES (2018 – 2022). Les objectifs alors énoncés ont été atteints. Ils consistaient à requalifier un site patrimonial, équiper la Commune d'une médiathèque moderne et conviviale, à l'esthétique chaleureuse (bois et verre), ouverte sur l'espace public et inscrite dans une démarche de développement durable. Le bâtiment est labellisé BDM (bâtiment durable méditerranéen).

La réflexion autour de ce nouveau PCSES s'est articulée autour des enjeux actuels des bibliothèques, des ambitions de la collectivité, des usages du lieu (observation) et des attentes de l'équipe. Elle se concrétise en trois axes :

- **une médiathèque ancrée dans son territoire**
- **une médiathèque participative**
- **une médiathèque en phase avec les mutations de la société**

Chaque axe est décliné en objectifs et actions opérationnelles. Ce PCSES a pour ambition de formaliser une feuille de route pour les élus de la collectivité, pour l'équipe de la médiathèque et pour communiquer avec les publics.



©Christophe Maillot

I. LA MÉDIATHÈQUE & SON ENVIRONNEMENT

La médiathèque Confluence se situe au cœur de la ville de Lodève, dans le périmètre du quartier prioritaire de la ville. Lodève, petite commune de 7500 habitants compte la moitié des habitants de la Communauté de communes Lodévois et Larzac (CCLL). Ce territoire rural du département de l'Hérault (34) est composé de 28 communes.



Les tendances démographiques

Les dernières statistiques montrent que **la population de Lodève est vieillissante** ; en effet, la part des 60-74 ans représente 18,4 % de la population de Lodève et 13,8 % de celle de la CCLL (16 % en France métropolitaine). La part des 75 ans et plus (13,5 % à Lodève et 12 % pour la CCLL) est

comparativement plus importante que la moyenne en France métropolitaine (9,4 %). Un autre indicateur est intéressant à relever : la part des ménages seuls de 75 ans et plus parmi l'ensemble des ménages seuls représente 30,6 % à Lodève, 24,8 % pour la CCLL contre 22,7 % en France métropolitaine. Une part où les femmes sont surreprésentées : parmi les ménages seuls de 75 ans, 76,7 % à Lodève et 82,5 % pour la CCLL (assez proche de la tendance nationale : 78,3 %)¹.

C'est également une population fragile sur le plan économique. Le taux de chômage est estimé à 26,1 %, celui des travailleurs salariés en emploi précaire à 24,1 % et celui des travailleurs pauvres à 39,2 %. Le taux de pauvreté s'élève à 30 % à Lodève et 25,3 % dans la CCLL (contre 14,6 % en France métropolitaine). En outre, le diagnostic du contrat de ville souligne :

- **un faible accès à l'offre éducative des familles les plus fragiles** d'où la nécessité de favoriser l'implication des parents dans la réussite scolaire de leurs enfants
- **un public jeune fragilisé**, peu mobile qui sort trop souvent d'un parcours scolaire sans diplôme.

Le Lodévois et Larzac concentre de forts enjeux sociaux, liés à la fragilité économique, au vieillissement de la population et à l'isolement.

L'offre scolaire à Lodève

Elle se répartit comme suit :

- **800 élèves** scolarisés dans 5 écoles maternelles et primaires publiques et 1 école privée
- un **collège** public avec **670 élèves**
- un **lycée** public avec **900 élèves**

Les structures d'accueil de la jeunesse sont :

- une crèche (multi-accueil collectif et familial)
- un accueil de loisirs (ALSH) de la CCLL
- un centre socio-culturel, Le Luteva

L'offre culturelle

¹ Pour une vision complète, se reporter à : <https://lodeve.fr/la-politique-de-la-ville> : PortraitTerritoire-CC-Lodevois-Larzac_Lodeve et Évaluation finale, 2021

Le territoire intercommunal bénéficie d'une **offre culturelle riche et structurée** dans laquelle les **deux collectivités principales jouent un rôle prépondérant**.

En complément de la médiathèque Confluence, la Commune de Lodève gère le cinéma Luteva et l'École de musique.

La Communauté des communes Lodévois et Larzac développe quant à elle une politique culturelle axée sur le musée et le spectacle vivant. En matière de spectacle vivant, ce sont une saison culturelle et un festival qui rythment l'année.

En matière d'offre dédiée au livre, il existe à Lodève une librairie indépendante *Un point un trait* avec laquelle la médiathèque travaille en étroite collaboration (commandes et venue d'auteurs).

Un tissu associatif riche & dynamique

La commune, et plus largement le territoire intercommunal, bénéficient également d'un tissu associatif riche et varié.

A Lodève, on dénombre près de **334 associations actives** (51,5 % d'entre elles sont dédiées à la culture, aux loisirs et à la vie sociale) soit un taux à 44,7 pour 1000 habitants, ce qui est nettement supérieur à l'échelle nationale (19,8 pour 1000 habitants).

II. LES MISSIONS GÉNÉRALES DE LA MÉDIATHÈQUE

« Les bibliothèques des collectivités territoriales sont des lieux uniques d'éducation et de développement culturel des territoires en France. Bien souvent le premier point d'accès à la culture, elles incarnent la politique culturelle locale portée par les élus.

En quelques décennies, les bibliothèques ont entamé de nombreuses mutations pour s'adapter aux attentes de tous les publics : de la fonction historique de prêt à la bibliothèque "3ème lieu", du "tout papier" à la diversité des médias et des supports numériques, elles proposent aujourd'hui une très grande variété de services de médiation culturelle. Les bibliothèques ont su se réinventer pour devenir les lieux d'accueil, d'échanges, de découverte et d'épanouissement qu'elles sont aujourd'hui² ».

Avec la promulgation de la **loi du 21 décembre 2021** dite loi Robert³, les missions des 16500 bibliothèques territoriales fréquentées par quelque 12 millions d'usagers sont clairement posées. Ce texte est venu combler un manque : il reconnaît les rôles des bibliothèques territoriales et fixe un cadre général qui est une référence pour les élus, les cadres dirigeants territoriaux et les personnels des bibliothèques.

Pour la première fois, les missions des bibliothèques publiques sont définies par la loi : "garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs" et "favoriser le développement de la lecture". Les modalités de leur mise en œuvre sont déclinées dans une formulation suffisamment ouverte pour tenir compte des évolutions récentes et futures : collections, services, coopération⁴. Les bibliothèques doivent respecter plusieurs principes : **pluralisme des courants d'idées et d'opinion, neutralité du service public.**

La loi consacre enfin les notions de liberté et de gratuité d'accès à ces bibliothèques territoriales.

La grande diversité des réalisations des bibliothèques territoriales sont mises en valeur par le guide co-édité par le ministère de la culture et la Fédération nationale des collectivités pour la culture (FNCC)⁵.

² Bibliothèques territoriales : dispositifs d'accompagnement de l'Etat et témoignages d'élus (culture.gouv.fr)

³ [LOI n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](http://legifrance.gouv.fr)

⁴ Mode d'emploi de la loi Robert sur les bibliothèques territoriales - Association des Bibliothécaires de France (abf.asso.fr)

⁵ [Guide Bibliothèques territoriales : dispositifs d'accompagnement de l'Etat et témoignages d'élus \(culture.gouv.fr\)](http://culture.gouv.fr)

III. UNE NOUVELLE DYNAMIQUE ENGAGÉE

L'ouverture d'une nouvelle médiathèque en 2019 a été l'occasion pour les élus de la Commune de réaffirmer la place de cet **équipement culturel de proximité** et d'amorcer une réflexion sur la modernisation de son projet. L'expérience de la médiathèque dans ses nouveaux murs et le changement de direction en août 2022 ont permis de concrétiser **dès 2023 des évolutions profondes et qui préfigurent ce nouveau PCSES.**

Une extension forte des horaires d'ouverture au public

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la médiathèque est passée de 23 à 36 heures hebdomadaires d'ouverture au public (soit 13h de plus que la moyenne nationale). La volonté d'élargir les horaires d'ouverture, à moyen constant, répondait à plusieurs objectifs : **ouvrir plus dans un bâtiment spacieux, diversifier les publics** en les accueillant sur des temps en continu (pas de pause méridienne), **ouvrir plus tard en début de soirée** et enfin **rendre les horaires plus lisibles** avec seulement deux variations. Deux variations annuelles ont été conservées : septembre / juin et juillet / août.

Les publics expriment régulièrement leur satisfaction quant à l'augmentation significative de l'ouverture et l'année 2023 a connu une augmentation de près de 20% des prêts.

Depuis début 2023, un comptage manuel du public est quotidiennement effectué. Cela nous permet d'avoir une vision plus fine de la fréquentation.



Espace Enfance (0-8 ans)

Une équipe réorganisée au service du public

Sept agents travaillent à la médiathèque soit **6,5 ETP**. L'augmentation des heures d'ouverture au public a induit certains changements dans l'organisation interne.

Les fiches de poste ont été reconfigurées et les emplois du temps modulés selon les horaires d'ouverture (13h en plus) et la fréquentation. **La réaffirmation de la place de la médiation au public** au cœur des missions en lien avec le principe même de service public a permis de rééquilibrer les temps de médiation et ceux consacrés aux collections et aux projets culturels.

L'observation des rythmes de fréquentation a permis d'adapter **des rotations à l'accueil du public** : une seule personne entre 13h et 14h, deux personnes en règle générale, trois personnes à l'accueil sur les temps forts (le mercredi et le samedi).

Autre changement notable dans l'organisation de l'équipe, les temps d'échanges collectifs plus réguliers permettent **de mieux travailler ensemble et en transversalité** sur les différents secteurs de la médiathèque. L'encadrement de l'équipe est assuré par 2 ETP catégorie A et B+, ce qui situe la médiathèque dans les normes.

Des collections dés herbées et inventoriées

Le fonds propre de la médiathèque Confluence s'élève à 38367 documents. Ce fonds est catalogué sur le SIGB PMB. En 2023, un travail d'analyse des collections a été engagé. La création de **fiches domaines** constitue un outil de travail et d'analyse des collections.

Il a été procédé :

- **au dés herbage** des collections en musique, documentaires, romans jeunesse, littérature (poésie et théâtre)
- **au repositionnement** des collections dans les espaces ; création de la section romans du terroir, romans historiques
- **au déplacement** des fonds *Image & son* et *BD*
- **à la reconfiguration** des étagères en documentaires pour aérer les espaces, favoriser la circulation. (cf. les fiches domaines)
- **à l'inventaire de l'ensemble des collections** en juillet et août 2023. Il n'avait pas été fait depuis le déménagement dans la nouvelle médiathèque (février 2019).

Une action culturelle renouvelée

Une évaluation de l'action culturelle a abouti à l'écriture d'une charte (fin 2022) qui en redéfinit les axes et ambitions (cf. Charte d'action culturelle en annexe). Elle réaffirme la jeunesse et les publics éloignés de la culture comme publics prioritaires. Elle pose deux grandes thématiques d'action autour des questions de société et des pratiques culturelles.

D'un point de vue opérationnel, l'action culturelle se veut partenariale en lien avec un tissu d'acteurs local et régional. Elle alterne des temps forts avec des propositions diverses et/ou récurrentes. L'action culturelle se décline également autour de services pérennes (informatique à la demande, boîtes à histoires, artothèque) ou ponctuels (platine vinyle, casques Réalité Virtuelle...).

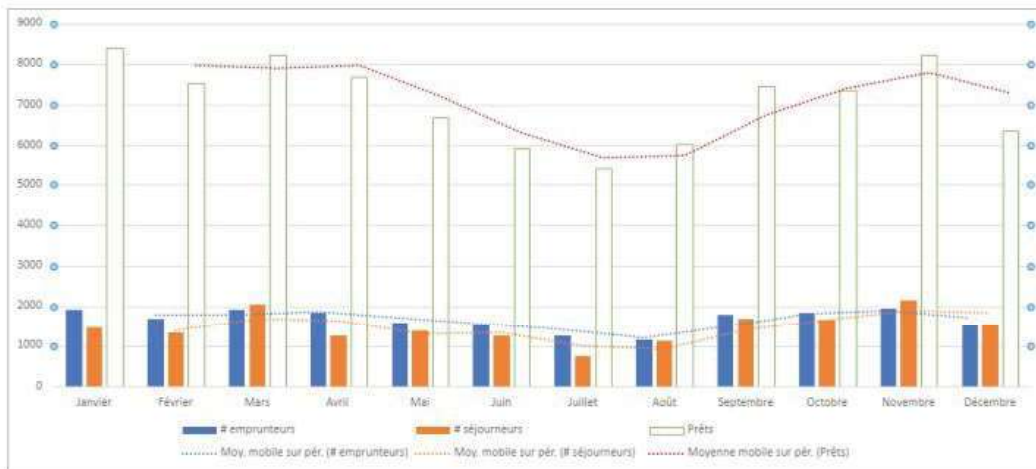


Lecture musicale « Déplacer le silence », par le Duo MOOND, Nuit de la lecture (19 janvier 2024)

Le public au rendez-vous

En 2023, la médiathèque a comptabilisé **3131 visiteurs en moyenne par mois** dont 1663 emprunteurs, ce qui permet d'établir que 53% sont des emprunteurs et 47% des séjourneurs. C'est la première fois qu'un comptage manuel est réalisé quotidiennement, il est donc impossible d'établir une comparaison avec les années précédentes. Mais celui-ci va servir de point de repère pour les années à venir. 85370 prêts ont été effectués en 2023, soit une augmentation de plus de 19 % par rapport à 2019 (année d'ouverture et avant Covid où les statistiques sont les plus élevées).

Profil de l'année 2023

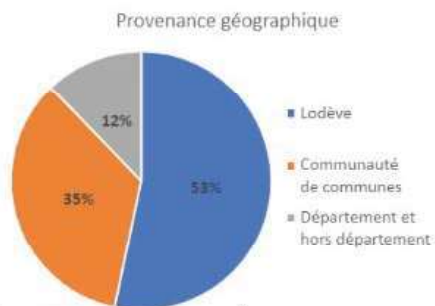


Profil des publics

Nombre d'emprunteurs actifs au 31.12.2023 : **1935**

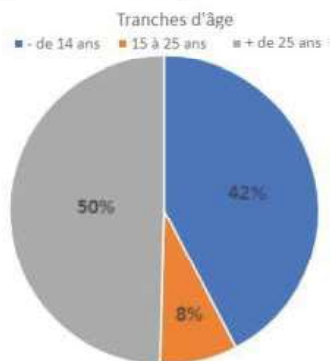
Provenance géographique

Lodève	1031	53%
CCLL	667	35%
Département et hors département	237	12%
TOTAL	1935	100%



Tranches d'âge pour les inscrits

tranches d'âge	Lodève	CCLL	Département et hors département	TOTAL
- de 14 ans	464	278	77	819
15 à 25 ans	90	46	21	157
+ de 25 ans	477	343	139	959
Total	1031	667	237	1935



Une nouvelle identité visuelle

En 2023, une réflexion a été engagée pour mettre en adéquation l'ensemble des supports de communication avec le lieu.

Une nouvelle charte graphique a été validée (nouvel agenda culturel, nouvelle maquette pour les newsletter et affiches) et répond aux objectifs suivants :

rendre lisible l'information

mettre en exergue le sens et la cohérence de la programmation en proposant trois entrées :

Participez aux ateliers & rencontres

Savourez les spectacles, concerts et lectures

Découvrez les temps forts

La périodicité des programmes culturels a été revue passant de deux (septembre-décembre / janvier-juillet) à trois (septembre-décembre / janvier-mars / avril-juillet).



2024 #2
AVRIL > JUILLET

PARTICIPEZ

aux ateliers & rencontres

17.04 - 19.06

P.2 **RÉTROGAMING** | atelier
sur inscription | 30 min | dès 8 ans | gratuit

TOUTS LES MERCREDIS & SAMEDIS - 15h

P.3 **JEUX VIDÉO** | atelier
sur inscription | 4 x 30 min | dès 8 ans | gratuit

MERCREDI 10.04 - 16h

P.8 **ACOUSMATIK** | atelier
sur réservation | 1h | familial | dès 8 ans | gratuit

MARDI 16.04 - 15h

P.9 **GRAFF** | atelier
sur réservation | 2h | dès 12 ans | gratuit

MERCREDI 17.04 - 15h

P.9 **SÉRIGRAPHIE** | atelier
sur réservation | 2h | dès 12 ans | gratuit

JEUDI 18.04 - 15h

P.9 **DJ-ING** | atelier
sur réservation | 2h | dès 12 ans | gratuit

VENDREDI 19.04 - 15h

P.8 **STAND-UP** | atelier
sur réservation | 2h | dès 12 ans | gratuit

SAMEDI 27.04 | SAMEDI 25.05 | SAMEDI 29.06 - 10h

P.3 **KFÉ 80** | atelier
entrée libre | 2h | dès 15 ans | gratuit

SAMEDI 27.04 | SAMEDI 25.05 | VENDREDI 21.06 - 16h

P.3 **SIESTES MUSICALES** | atelier + karaoké
entrée libre | 1h | tout public | gratuit

7.05 - 18.05

P.11 **COUPÉ / COLLÉ 1** | exposition interactive
entrée libre | dès 4 ans | gratuit

MERCREDI 5.06 - 11h - 18h

P.14 **ÉGALITÉ** | atelier & spectacles
entrée libre | journée | tout public | gratuit

SAMEDI 15.06 - 19h

P.15 **CULINARIO MORTALE** | atelier + spectacles
sur réservation | 2h | dès 16 ans | gratuit

9.06 - 21.07

P.18 **PARTIR EN LIVRE** | to-do-do
entrée libre | public | familial | gratuit

18.07 - 21.07 - 10h - 17h

P.19 **MACHINES ANTIQUES & CHROMATIQUES** | installation
entrée libre | journée | tout public | gratuit

4

SAVOUREZ

les spectacles, concerts & lectures

DIMANCHE 21.04 - 17h | Cathédrale Saint-Fulcron

P.16 **ÉCOLE DE MUSIQUE** | concert
entrée libre | 1h30 | tout public | gratuit

VENDREDI 26.04 - 19h

P.10 **LA BIBLIOTHÈQUE HUMAINE** | récit de voix
entrée libre | 2h | dès 15 ans | gratuit

SAMEDI 4.05 | SAMEDI 1.06 - 11h | Le Pano

P.16 **DÉGUSTATIONS MUSICALES** | concert
entrée libre | 1h30 | tout public | gratuit

VENDREDI 24.05 - 19h

P.12 **ALGUES VERTES** | duo-concert
sur réservation | 50 min | dès 12 ans | 0€

SAMEDI 25.05 - 10h - 17h

P.13 **ON BOIRA TOUTE L'EAU DU CIEL** | exposition + spectacle
entrée libre | 15 min | dès 6 ans | gratuit

MARDI 11.06 - 18h

P.16 **ÉCOLE DE MUSIQUE** | concert
sur réservation | 1h30 | tout public | gratuit

MERCREDI 12.06 - 18h

P.16 **ÉCOLE DE MUSIQUE** | concert
sur réservation | 1h30 | tout public | gratuit

VENDREDI 14.06 - 18h

P.16 **ÉCOLE DE MUSIQUE** | concert & soiree
sur réservation | 1h30 | tout public | gratuit

VENDREDI 21.06

P.17 **FÊTE DE LA MUSIQUE** | concert
entrée libre | journée | tout public | gratuit

DÉCOUVREZ

notre temps fort

3.04 - 31.08

P.6-7 **MATHILDE POULANGES**
Exposition et rencontre

C'EST L'ÉTÉ...

2.07 - 31.08

les horaires changent !
du mardi au vendredi : 10h - 17h
les samedis : 9h - 13h

5

Le site internet a été revu en septembre 2022 : mediatheque-lodeve.bibli.fr

La médiathèque inscrit son offre culturelle sur le site du Pass Culture.

Actuellement 817 personnes sont inscrites à la newsletter.

Vers un projet redéfini et partagé

Pour formaliser ces avancées, permettre aux élus et à l'équipe de mieux s'approprier le projet et se doter d'outils de référence, la médiathèque a formalisé depuis 2022 des documents structurants comme sa Charte d'action culturelle et sa Charte de politique documentaire (cf. annexes). Cette démarche se poursuit donc naturellement avec l'écriture de ce nouveau PCSES.

SYNTHÈSE : QUELQUES CHIFFRES

Ouverte depuis le **1^{er} février 2019**, la médiathèque Confluence occupe **1 400 m²** du Pôle culturel.



1200 inscrits actifs en 2023,
dont 657 nouveaux inscrits,
soit **35%** de la population du Lodévois et Larzac
Taux emprunteurs : 53%
Taux séjourneurs : 47%
Taux d'inscription : 13 ou 14 %

Soit **3100 visiteurs** en moyenne
par mois



Politique tarifaire

11,50€ adultes
5€ tarif réduit (demandeurs d'emploi, étudiants)
Gratuité pour les – de 18 ans



Un **fonds propre de 37 526 documents** empruntables
Un **fonds ancien de 1627 documents**
Apport médiathèque départementale en 2023 : **841 documents**



Un **budget de fonctionnement** de 69 000€ en 2024.
80 % des dépenses sont consacrées :

- aux acquisitions (53%)
- à l'action culturelle (18%)
- à la communication (9%)

La masse salariale représente près de 70% des dépenses soit près de 235 775€ en 2023.

36h d'ouverture hebdomadaire depuis le **1^{er} janvier 2023**, du mardi au samedi, soit 13h de plus que la moyenne nationale.



septembre à Juin

mardi : 13h – 19h
mercredi : 10h – 18h
jeudi : 13h – 19h
vendredi : 10h – 18h
samedi : 10h – 18h

juillet et août

du mardi au vendredi : 10h – 17h
samedi : 9h – 13h

Une **boîte de retour** accessible **24h/24, 7 jours/7**

DIAGNOSTIC CRITIQUE

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • le lieu, son esthétique chaleureuse, son confort, sa lumière, ses espaces et leur potentiel, sa surface • une amplitude d'ouverture au public remarquable • la qualité de l'accueil • une équipe attentive aux publics et aux compétences multiples • une action culturelle dense, partenariale et évolutive • une nouvelle identité graphique • le rayonnement sur le territoire de la CCLL • un bâtiment labellisé Bâtiment Durable Méditerranéen (BDM) • l'appartenance de la médiathèque à un pôle culturel transversal aux deux collectivités 	<ul style="list-style-type: none"> • des espaces inexploités et encore trop cloisonnés • hétérogénéité et inégalité des collections (des collections actuelles et d'autres vieillissantes voire obsolètes) • difficulté d'appropriation du projet d'ensemble par l'équipe • manque d'autonomie et implication limitée des usagers • un accès aux ressources numériques peu intuitif • absence d'actions autour de l'inclusion numérique • un hors-les-murs peu investi
OPPORTUNITÉS	FREINS ET LIMITES
<ul style="list-style-type: none"> • un tissu associatif riche et varié • projet d'extension du Pôle culturel • une politique globale de redynamisation du centre-ville et l'inscription de la Médiathèque dans le quartier prioritaire Politique de la ville • une volonté de structuration de la politique jeunesse • des partenaires institutionnels actifs sur le champ de la lecture publique 	<ul style="list-style-type: none"> • un contexte budgétaire contraint • absence de réseau de lecture publique • un contexte socio-économique fragile

IV. LES AXES STRATÉGIQUES PRIORITAIRES

01. Une médiathèque ancrée dans son territoire

- Objectif 1 : Agir en coconstruction avec les acteurs locaux
- Objectif 2 : Développer des stratégies hors-les-murs
- Objectif 3 : S'engager dans une logique de réseau de lecture publique

02. Une médiathèque participative

- Objectif 1 : Décloisonner l'usage des espaces
- Objectif 2 : Renforcer l'attractivité des collections
- Objectif 3 : Favoriser l'échange de pratiques et d'expériences
- Objectif 4 : Développer la découverte de pratiques culturelles et artistiques

03. Une médiathèque en phase avec les enjeux et mutations de la société

- Objectif 1 : Accompagner la construction du citoyen et l'expression de ses droits culturels
- Objectif 2 : Contribuer à l'inclusion numérique
- Objectif 3 : Agir pour une médiathèque écoresponsable

01. Une médiathèque ancrée dans son territoire

La médiathèque Confluence par son envergure, sa situation, son ouverture, son public et ses collections rayonne au-delà de la commune de Lodève. Ses actions et ses services concernent l'ensemble du territoire intercommunal et elle les construit en lien avec les acteurs de celui-ci. Cette double relation au territoire - construire avec et construire pour - doit être poursuivie et accentuée à travers trois objectifs principaux.

Objectif 1 : Agir en coconstruction avec les acteurs locaux

La médiathèque Confluence est un équipement ouvert sur son territoire et qui s'inscrit dans **un tissu d'acteurs locaux dynamiques**. La construction de partenariats avec l'ensemble des acteurs éducatifs, culturels, sociaux – conformément aux préconisations de la loi Robert – fonde donc son mode d'action pour à la fois diversifier les publics qu'elle touche et son offre culturelle.

Action 1 : Renforcer les partenariats & identifier de nouveaux partenaires

En lien avec le milieu scolaire

La médiathèque de Lodève a construit au fil des ans **un partenariat fort avec les écoles de la Commune**. Le principe établi est que tous les élèves de Lodève viennent à la médiathèque avec leur classe. Plus de 800 enfants fréquentent la médiathèque à raison de trois passages dans l'année scolaire avec leur enseignant. Afin de redonner du sens et du contenu à cet accueil, une refonte des accueils a été imaginée pour la rentrée 2023-2024.



Participation d'une classe de Primaire au Quart d'heure de lecture du CNL (10 mars 2023)

Objectifs généraux de ce nouveau cadre :

- contribuer au développement de l'enfant : développer l'imaginaire, la construction de l'esprit critique, donner accès à des connaissances scientifiques, historiques et culturelles afin d'accompagner à la formation du futur citoyen
- permettre de faire connaître la diversité des collections sur l'ensemble des secteurs
- permettre le prêt d'ouvrages et la découverte de pratiques culturelles
- relier l'offre aux scolaires à l'action culturelle et actualités de la médiathèque

Objectifs spécifiques :

- rendre acteur les enseignants par la possibilité de co-créeer des projets
- recentrer sur l'expertise de l'équipe (collections, conseil et découverte)
- permettre une organisation plus fluide et flexible en offrant notamment la possibilité de séances en autonomie sur les temps d'ouverture au tout public
- pouvoir proposer des accueils diversifiés et adaptés aux propositions culturelles des partenaires (Résurgence, École de Musique) et aux projets portés par les enseignants

Ce nouveau fonctionnement est évolutif et fera l'objet d'une évaluation à la fin de l'année. Cela permettra de proposer des réajustements pour la rentrée suivante.

La refonte de l'accueil des scolaires du primaire permet de libérer du temps pour engager un véritable partenariat avec le collège et le lycée. Des visites de la médiathèque sont proposées aux classes de 6^{ème} et de 2^{nde} en début d'année scolaire. Des rencontres d'auteurs ont déjà eu lieu avec le collège par le passé (Jo Witek, Yaël Hassan...) et cette année un projet artistique avec les étudiants de la section DNmade (Diplôme national des métiers d'art et du design) est en cours autour de l'œuvre de la plasticienne Mathilde Poulanges.

L'action de la médiathèque pour le collège et le lycée va se focaliser sur la **mise en place d'un partenariat autour de l'éducation aux médias** (cf. axe 03 - objectif 1 - action 1) **et un travail autour de l'image** en lien avec la manifestation *Ce qui nous lie* et le cinéma.

En ce qui concerne la petite enfance, un partenariat existe avec la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse (tranche d'âge 0-3 ans) et le réseau RPE (Relais Petite Enfance) pour :

- des actions régulières : les enfants viennent une fois par mois à la médiathèque sur un temps dédié et animé par la bibliothécaire jeunesse
- des actions ponctuelles : Partir en livre



Accueil des assistantes maternelles du RPE

Au sein du pôle culturel des collectivités

La Commune de Lodève et la Communauté de communes Lodévois et Larzac mènent une politique culturelle partagée aux valeurs communes. La construction de partenariats entre les services culturels s'est affirmée comme un des objectifs de cette politique culturelle. **Ainsi la médiathèque collabore à des actions collectives en lien avec la saison culturelle Résurgence, le cinéma Luteva et l'école de musique de Lodève.** Elles ont vocation à être renforcées et à évoluer.

Une de ces actions revêt d'ores et déjà une ambition particulière. Depuis deux ans, au mois de novembre, **des rencontres de cinéma intitulées *Ce qui nous lie* sont co-organisées par la médiathèque et le cinéma en partenariat avec les cafés culturels de la ville.** Ces rencontres ont pour vocation à proposer un temps fort fédérateur et tout public autour d'une programmation cinéma de qualité, de favoriser la participation de la jeunesse et de les sensibiliser à l'éducation à l'image ; autour d'une thématique large qui souhaite développer une approche positive des relations humaines dans des lieux qui invitent à l'ouverture et à la rencontre.



En lien avec les acteurs associatifs locaux

La médiathèque a développé un mode d'action partenariale notamment à travers son programme d'animation qui se construit en lien avec de nombreux acteurs du territoire comme la Compagnie des Jeux (après-midi jeux et soirée ludique), Terre-Contact (hors-les-murs), Le Champ des Possibles (semaine des cultures urbaines, Fête de la musique)...

Afin de toucher de nouveaux publics, de nouveaux partenariats restent à construire. Cela passe par un travail d'identification des structures associatives qui remplissent notamment des missions dont les objectifs sont similaires à ceux de la médiathèque. Certains services de la collectivité, tels le service des sports et le centre socio-culturel sont en restructuration. Ils ont sollicité la médiathèque pour imaginer ensemble des actions concertées dans les années à venir.

Action 2 : Mener des actions collaboratives pour la jeunesse

Cette volonté politique de **construire des actions concertées pour la jeunesse** est énoncée dans la priorité 1 du contrat de ville 2024-2030 (Engagements quartiers 2030), à travers deux objectifs stratégiques, « élaborer une politique transversale jeunesse » et la « mise en réseau des professionnels, des acteurs et des jeunes ». Pour la médiathèque, cela converge avec le fait que la jeunesse est un public prioritaire (cf. Charte d'action culturelle en annexe). A Lodève, 39,7% des mineurs sont vulnérables sur le plan socio-éducatif.

Plusieurs services de la collectivité (jeunesse, social, culturel, sport) et certaines associations proposent des actions ciblées jeunesse. Le constat est qu'il y a peu de transversalité et de coordination dans toutes les actions menées.

C'est cette articulation entre les différents acteurs qui sera recherchée dans les actions qui vont être déployées. L'expérimentation du Livrodrome en 2025 pourrait être une piste de collaboration.

Action 3 : Développer des logiques de coopération à l'échelle du Pays

Depuis fin 2022, **des rencontres informelles avec les professionnels de la lecture publique** des réseaux du Clermontois et de la Vallée de l'Hérault ont été initiées dans l'objectif d'échanger autour des fonctionnements et des problématiques propres à chaque territoire. Pour la médiathèque de Lodève, cela permet de rompre un certain isolement en étant en contact direct avec des médiathèques d'envergure similaire.

Cette coopération à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault existe déjà au niveau culturel pour le spectacle vivant.

Des pistes de coopération ont été évoquées avec les objectifs suivants :

- **identifier des besoins communs en matière de formation** du personnel
- **mutualiser la veille professionnelle** notamment sur les spectacles en médiathèque
- **construire un projet commun** autour d'une ou plusieurs actions culturelles à portée territoriale

Objectif 2 : Développer des stratégies hors-les-murs

Afin de toucher de nouveaux publics, et en particulier ceux éloignés de la culture et/ou empêchés, la stratégie du hors-les-murs doit être repensée à l'échelle de la commune de Lodève. Le diagnostic effectué pour le contrat de ville met en lumière une absence d'offre dédiée au 3^{ème} âge, un besoin de renfort des services de proximité et d'accès aux droits pour les personnes les plus âgées isolées.

Action 1 : Repenser le portage à domicile pour les publics empêchés

Promouvoir le bien vieillir et lutter contre l'isolement est un objectif stratégique de la politique de la ville. La médiathèque a toute sa place pour contribuer au **maintien du lien social** par le service de portage à domicile.

Il existe depuis plus de vingt ans. Assuré par un agent, il a pu toucher jusqu'à six personnes, à raison d'une visite mensuelle. Actuellement, deux personnes seulement en bénéficient.

Limites et freins identifiés :

- difficulté à rendre ce service visible du fait que les personnes qui pourraient en avoir besoin ne se déplacent pas
- difficulté à identifier les personnes qui pourraient bénéficier du portage
- un très faible nombre de personnes touchées
- le temps effectif consacré au service (sélectionner des livres, se rendre chez la personne, avoir un vrai temps d'échange et de partage avec elle)

Plusieurs pistes sont envisagées pour revitaliser ce service :

- **s'appuyer sur de nouvelles structures de services de proximité**, telle l'Abeille Verte (Entreprise à But d'Emploi) ou encore le centre socio-culturel Luteva et le CIAS pour identifier les personnes isolées
- **réactiver des partenariats** avec les maisons de retraite ou l'hôpital (à condition de trouver des référents impliqués dans le lieu pour que ce service fonctionne)

- **sensibiliser les travailleurs et les bénévoles** en contact direct avec les personnes fragiles ou handicapées à l'intérêt de ce service
- **mobiliser** plusieurs agents de l'équipe au lieu d'un seul pour assurer le service

Action 2 : Investir l'espace public pour les personnes éloignées de l'offre culturelle

La médiathèque investit peu l'espace public. Les actions menées sont circonscrites à des cadres précis : Partir en livre ; des journées proposées par des partenaires : la Fête du Jeu avec la Cie des Jeux ; le dispositif des 1000 premiers jours avec l'association Terre-Contact ; Bouger avec plaisir : matinée de la petite enfance en famille, avec la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse et le RPE...

Les enjeux du hors-les-murs :

- **faire connaître la médiathèque et ses actions**, donner à voir une médiathèque ouverte et de proximité
- **toucher un public** qui ne connaît ni le lieu, ni les conditions d'accès (libre, gratuit) ni l'offre
- **offrir un accès différent aux collections**

Ces actions hors-les-murs doivent se définir en précisant

- les partenaires potentiels, les lieux les plus pertinents, la fréquence des passages
- les moyens humains (impact dans l'équipe en termes de temps et de mobilisation) et financiers
- la nécessité ou pas d'investir dans un véhicule léger (type vélo cargo)
- les collections proposées (des collections dédiées, des dépôts de livres) et leurs modalités de prêt (consultation sur place, possibilité d'emprunter)



Bouger avec plaisir, dans le Parc de la maison de retraite L'Écureuil (10 juin 2023)

Objectif 3 : S'engager dans une logique de réseau de lecture publique

En 2011, la Communauté de communes Lodévois et Larzac a pris la compétence lecture publique. Un diagnostic de territoire avec des propositions de mise en réseau a alors été commandé au cabinet d'études Émergences Sud. Celui-ci est resté sans suite.

La modernisation de la médiathèque Confluence dans ses locaux comme dans son projet a conforté le rayonnement de celle-ci sur le territoire intercommunal. Par ailleurs, la promulgation en 2021 de la loi Robert - dont l'article 12 stipule que « lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale décide que la lecture publique est d'intérêt intercommunal, il élabore et met en place un schéma de développement de la lecture publique » - a remis à l'ordre du jour la mise en réseau des bibliothèques du territoire.

Action 1 : Développer des actions culturelles inscrites dans le réseau de lecture publique du Lodévois et Larzac

Le travail est en cours avec notamment **une édition 2024 du Printemps des Poètes où des actions coordonnées par la médiathèque Confluence ont été coconstruites avec des partenaires culturels et 4 bibliothèques du territoire** : Soubès, Le Caylar, Saint-Maurice Navacelles et La Vacquerie.



Installation poétique co-organisée par la bibliothèque de La Vacquerie, le Tiers-lieu de Saint-Maurice-Navacelles et l'association Les Boulaigaires, pendant le Printemps des Poètes en Lodévois et Larzac (15 mars 2024)

Cette édition « test », dont les retours sont très positifs, met en avant la nécessité de créer une émulation entre bibliothèques pour rompre leur isolement. En mutualisant la veille, la communication et des moyens techniques, il existe une entrée pour faire vivre le réseau. S'appuyer sur des actions existantes peut permettre de construire une programmation partagée.

Action 2 : Définir et mettre en œuvre un modèle de réseau propre au territoire

Lodève concentre la moitié de la population du Lodévois et Larzac et s'inscrit dans une communauté de communes éminemment rurale composée de petits villages dispersés sur le territoire. Pour rappel, 35 % des abonnés de la médiathèque viennent des villages de la Communauté de communes Lodévois et Larzac, **la médiathèque Confluence exerce donc une forte attractivité.**

Les perspectives d'une mise en réseau avec les avantages que cela comporte pour les habitants de la Communauté de communes ont été présentées en mars 2024 aux élus. L'état des lieux met en lumière les fortes disparités d'accès à la lecture publique sur le territoire (cf. Présentation du réseau L&L en annexe) et élabore **un calendrier prévisionnel pour la création d'un réseau de lecture publique.**

02. Une médiathèque participative

Permettre aux habitants de devenir pleinement acteurs de la vie de la médiathèque, telle est notre ambition pour les années à venir. Cet axe se décline en quatre objectifs : le décroissement de l'usage des espaces, l'attractivité des collections, les échanges de pratiques et d'expériences et la découverte de pratiques artistiques et culturelles. **Ces objectifs redéfinissent la place des usagers et par conséquent celle du personnel.**

Objectif 1 : Décloisonner l'usage des espaces

L'implantation des espaces a été renouvelée en 2022, quatre ans après l'ouverture de la médiathèque. L'espace initialement dédié à la musique et au cinéma *Image & Son* est apparu froid, peu fréquenté et donc surdimensionné par rapport à la pratique des usagers. A contrario, l'espace dédié au fonds *BD jeunesse et adulte* était étriqué, ne disposait que de peu d'assises (une table et 4 chaises) et n'invitait pas à y rester. **L'inversion des deux espaces, a permis de déployer et valoriser la BD**, collection plébiscitée par l'ensemble du public. Aujourd'hui, c'est l'espace qui est le plus investi et celui où les publics, toutes générations confondues, se mélangent.



Espace BD-Manga (avril 2024)

La collection *Image & son* a également connu un second souffle. Moins isolée, elle est devenue plus visible. Un resserrement de la collection *Musique* (1 bac en moins et 1300 CD désherbés) a contribué à augmenter sa rotation.



Espace Image & Son (avril 2024)

L'investissement dans des assises moins conventionnelles, type fatboys permet au public d'adopter les postures qu'ils souhaitent pour lire, discuter, se reposer ... leur succès a d'ailleurs été immédiat.



Il existe cependant des espaces encore sous-utilisés voire inexploités. Une réflexion doit donc être engagée par **une équipe attentive à l'évolution des usages et à l'écoute des demandes du public.**

Action 1 : Organiser la concertation du public sur les usages : outils et méthodes

Le seul outil expérimenté jusqu'à présent a été un questionnaire adressé aux usagers pour proposer un changement des horaires d'ouverture de la médiathèque. Il s'est révélé pertinent dans les propositions et les retours.

D'autres formes de concertation vont être expérimentées pour :

- **consulter le public** (sondages, enquêtes, formulaires de commentaires)
- **engager le débat** (groupes de consultation, réunions publiques)
- mobiliser les usagers (Biblio Remix notamment sur la question des espaces inexploités)

L'enjeu est que la concertation du public soit régulière et devienne un mode de fonctionnement.

Pour cela, l'équipe doit être formée aux différents outils et méthodes.

Action 2 : Redéfinir les usages de la salle d'activités



Exposition des étudiants apprenants de l'Atelier APP-IFAD (22 février 2024)

Concrètement cette petite salle dédiée aux jeux vidéo est ouverte 4h par semaine sur les 36h d'ouverture au public. Occasionnellement, elle est utilisée pour des expositions, pour le rendez-vous du Kfé-BD et, depuis peu, celui des siestes musicales. Ponctuellement, elle accueille des ateliers de pratiques artistiques.

Mais **cet espace fermé peut accueillir d'autres usages** ; par exemple donner la possibilité à des étudiants de travailler en groupe, à des familles de pouvoir jouer (cf. développement d'une offre de jeux en 2024) ou encore de réserver la salle pour disposer d'un lieu fermé pour des réunions, des formations en ligne, webinaires...

Action 3 : Investir le café culturel et les espaces extérieurs

C'est un des atouts de la Médiathèque. Le Patio extérieur, accessible depuis le rez-de-chaussée, et le café culturel sont des espaces clos mais qui peuvent être ouverts sur une ruelle. Espace partagé, le Patio sert de terrasse au café culturel lorsque celui-ci est ouvert par l'association qui en assure la gestion bénévole sur des temps réduits (un volume d'heures d'ouverture moindre que celui de la médiathèque) et ponctuellement à des actions culturelles (concerts, spectacles ...).



Set DJ Ewen dans le Patio extérieur (Fête de la musique 2023)

Cet espace sera investi de manière plus vivante, plus fréquente et plus conviviale. Des jeux d'extérieurs, des assises confortables, une végétalisation, des ateliers de jardinage (une grainothèque), de bricolage pourraient être envisagés. La concertation du public (usagers ou pas) et des bénévoles est primordiale pour définir ensemble les modalités et les usages.



Le Patio, café culturel, ouvert sur la cour intérieure

Objectif 2 : Renforcer l'attractivité des collections

Pour rendre les collections attractives et faire en sorte qu'elles répondent aux missions de la médiathèque (cf. Loi Robert, article 5, « Les collections des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements sont pluralistes et diversifiées. Elles représentent, chacune à son niveau ou dans sa spécialité, la multiplicité des connaissances, des courants d'idées et d'opinions et des productions éditoriales. »), il est essentiel de **définir un cadre et fixer des modalités de participation des usagers à leur développement**. Cela suppose une réflexion en amont avec l'équipe qui doit adhérer à ce principe qui redéfinit, voire remet en question, la place du bibliothécaire prescripteur.

Actuellement, la participation des usagers dans le domaine des acquisitions se limite au traditionnel cahier de suggestions plutôt perçu comme l'expression d'une demande personnelle que d'un partage avec les autres usagers.

Action 1 : Formaliser la médiation entre usagers

Favoriser le dialogue entre usagers pour qu'ils deviennent à leur tour prescripteurs semble être la première entrée pour une appropriation des collections. Il convient de s'interroger sur les formes à trouver pour **valoriser les conseils des usagers**.

Jusqu'à présent, l'équipe propose ponctuellement aux lecteurs qui le souhaitent d'écrire un post destiné à être publié sur le site de la médiathèque. Mais cela reste circonscrit à une poignée de lecteurs. Pour systématiser cette pratique, des outils peuvent être proposés ; cartels à disposition du public pour écrire son avis, participation à l'élaboration d'une ou de tables thématiques en lien avec l'actualité ou l'action culturelle du moment...



Table de présentation des Éditions Gallmeister, à l'occasion des Rencontres de cinéma Ce Qui Nous Lie (novembre 2023)

Action 2 : Développer les co-acquisitions

La participation des usagers au développement des collections peut être mise en œuvre par les co-acquisitions. Depuis un an, **cette démarche est en cours d'expérimentation dans le secteur de la BD adulte**. Dans le cadre du rendez-vous mensuel du Kfé-BD, une bibliothécaire et des lecteurs passionnés se retrouvent et échangent autour de leurs dernières trouvailles. En 2023, un choix de romans graphiques a été réalisé en librairie. Une étagère est par ailleurs dédiée à ces romans estampillés du logo Kfé-BD.



Rendez-vous Kfé-BD - © Christophe Maillot

D'autres collections pourraient être développées dans le cadre des co-acquisitions : la musique (siestes musicales, lien avec l'école de musique) ou encore le cinéma. Deux freins sont identifiés : les co-acquisitions demandent un travail sur un temps long, donc un investissement du public, et les bibliothécaires doivent également faire un pas de côté pour intégrer cette démarche dans leur pratique. Une formation sur la question des co-acquisitions est indispensable.

Action 3 : S'appuyer sur des personnes ressources dans des domaines spécifiques

Les actions culturelles menées tout au long de l'année permettent d'envisager une autre piste pour rendre les collections attractives. Construites en partenariat avec des associations et/ou des institutions, sur des thèmes très variés, ces actions permettent de **réactualiser des thématiques en s'appuyant sur les conseils de personnes compétentes**.

Par exemple, en 2023, un travail mené dans le cadre de l'exposition « Littérature : Les dinos d'hier et d'aujourd'hui » en lien avec l'Université des Sciences de Montpellier a fortement contribué au renouvellement du fonds documentaire sur les oiseaux.

S'appuyer sur des conseils de spécialistes est la garantie d'une certaine légitimité sur des sujets qui ne sont pas forcément maîtrisés par les bibliothécaires.

Action 4 : Proposer une signalétique plus intuitive

L'attractivité des collections passe également par leur visibilité. Les limites de la signalétique du mobilier ont été éprouvées lorsque des fonds et collections ont été déplacés (poésie, théâtre, littérature). Il convient aujourd'hui de la réactualiser et de mettre en place une signalétique plus mobile afin d'éviter de figer les fonds pour des années.

Outre son aspect visible, **c'est la lisibilité même des collections qui permet à l'utilisateur d'être plus ou moins autonome dans ses recherches**. Cette autonomie peut être favorisée par la mise en place de cotes claires. Un premier travail de recotation du fonds *Musique* a été amorcé et planifié sur l'année 2024. Les cotes numériques (incompréhensibles pour la grande majorité du public) sont remplacées par des cotes alphabétiques évoquant le genre musical, plus simples et lisibles pour tout le monde. Le fonds *Documentaire*, plus complexe, va être retravaillé dans ce sens fin 2024.

Objectif 3 : Favoriser l'échange de pratiques et d'expériences

Cet objectif répond à un double enjeu :

- permettre **l'exercice concret des droits culturels**⁶ en offrant la possibilité à chacun d'être acteur de son identité culturelle au sein de la médiathèque
- valoriser les talents, savoirs, savoir-faire et expériences du public pour accroître la connaissance de tous

Action 1 : Faire ensemble : des ateliers pour et par les usagers

Propice à l'ouverture et au partage (espaces chaleureux et modulables), la médiathèque est un lieu inspirant pour le public.

Jusqu'à présent, aucun atelier mené bénévolement par des usagers n'a été proposé à la médiathèque. Toutefois, des échanges informels avec le public ont permis de faire émerger des envies de partage. Ces ateliers créateurs de lien social et de moments de convivialité permettraient de renouveler l'approche du lieu, sa représentation et ce qu'on peut y faire (bibliothèque troisième lieu).

Un enrichissement du fonds documentaire « Partage de savoirs et de pratiques » corrélé aux propositions d'ateliers sera effectué.

De la même manière qu'une concertation du public sur les usages des espaces est préconisée (cf. axe 2 - objectif 1 - action 1), **les usagers seront sollicités pour définir le cadre et les modalités de leur participation.**

⁶ Les droits culturels, explicités par la déclaration de Fribourg, visent à reconnaître à chacun sa liberté de vivre son identité culturelle comme « l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité ». <https://droitsculturels.org/observatoire/la-declaration-de-fribourg/>

Action 2 : Valoriser et partager des expériences de vie

Outre les échanges de savoir-faire, une autre façon d’instaurer le dialogue et de favoriser la rencontre est d’**expérimenter le dispositif Livres vivants** tel qu’il a été mis en place par la BPI. Son principe repose sur « des personnes qui racontent une facette de leur vie, une expérience professionnelle, un métier, un engagement »⁷.

Les objectifs d’une telle action sont :

- **créer du lien social**
- **lutter contre les préjugés**
- **offrir un espace permettant à chacun de prendre la parole**

Ce dispositif ambitieux suppose d’être dimensionné à l’échelle de la médiathèque et des moyens humains et financiers dont elle dispose. Il ne peut se déployer qu’à la condition d’être en partenariat avec d’autres structures institutionnelles ou associatives.

Action 3 : Créer un réseau d’échanges réciproques de savoirs[®]

La médiathèque est identifiée comme un lieu sûr et apaisant, où il est possible de se rencontrer en toute confiance. Chaque personne est porteuse d’un savoir et peut légitimement avoir envie de le partager.

Les Réseaux d’échanges réciproques de savoirs basés sur le principe de l’éducation populaire ont été créés dans les années 70 et sont aujourd’hui réunis au sein de l’association FORESCO⁸ (Formations Réciproques Échanges de Savoirs et Créations Collective). L’objectif est de **permettre à des personnes de transmettre un ou des savoirs ou savoir-faire et d’en acquérir d’autres dans un échange réciproque** (principe de l’offre et la demande de savoirs).

Pour construire ce réseau à la médiathèque, il faut :

- **Associer des partenaires** institutionnels et associatifs à ce projet pour toucher un large public
- **Former** un ou plusieurs agents au fonctionnement d’un réseau d’échange réciproque (pédagogie de la réciprocité, mise en place d’un réseau...)
- **Créer un outil** sur le modèle de Steeple (plateforme numérique communautaire) pour recenser les offres et demandes et permettre la rencontre
- **Offrir un espace** dédié pour les rencontres

⁷ Bibliothèque vivante « Vous faites quoi dans la vie ? » - Bibliothèque publique d’information – Centre Pompidou
<https://pro.bpi.fr/fiche-pratique/bibliotheque-vivante-vous-faites>

⁸ Site Foresco - Mouvement des Réseaux d’Échanges Réciproques de Savoirs
<https://www.rers-asso.org/>

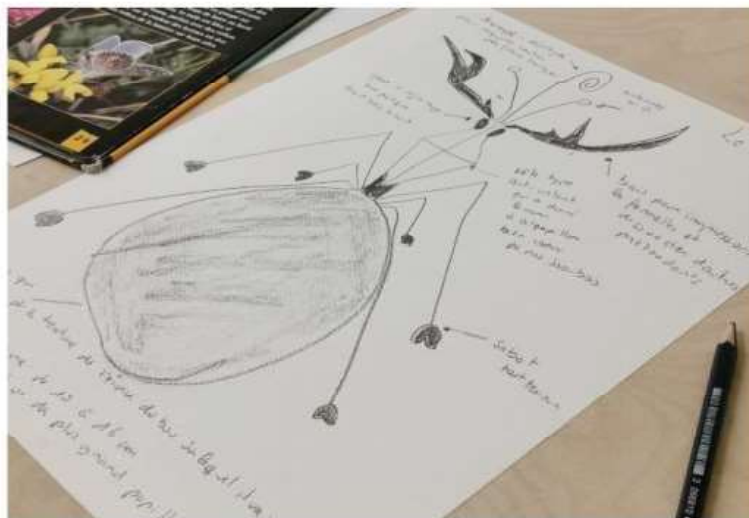
Objectif 4 : Développer la découverte de pratiques culturelles & artistiques

Premier équipement culturel de proximité, **la médiathèque joue un rôle primordial en termes d'éducation artistique** qui elle-même repose sur l'acquisition de connaissances mais aussi la pratique artistique et la rencontre avec les œuvres et les artistes.

Action 1 : Initier aux pratiques artistiques

Un des rôles majeurs de la médiathèque est de favoriser la découverte et d'éveiller la curiosité des habitants à des pratiques artistiques parfois difficiles d'accès ou méconnues. L'objectif est de provoquer la rencontre, de donner envie d'explorer et d'expérimenter.

Les temps forts de la programmation culturelle de la médiathèque sont toujours associés à des ateliers d'initiation destinés en règle générale à un public familial. Par exemple, dans le cadre de *Ce qui nous lie*, rencontres de cinéma, des ateliers sont dédiés aux techniques du cinéma. Autre exemple, les expositions d'artistes donnent lieu quant à elles à des ateliers de pratiques artistiques (dessin, gravure, origami, sérigraphie).



Atelier de dessin avec l'illustratrice Mathilde Magnan, lors de l'exposition Les Éclats vagabonds, en partenariat avec l'Association Kamishibai (janvier 2024)

A court terme, avec l'acquisition de tablettes et d'ordinateurs, **des ateliers de création numérique vont être proposés** : montage vidéo, MAO (en lien avec la collection *musique* et l'école de musique) et BD numérique.

A moyen terme, cette question des pratiques sera approfondie dans deux directions qui seront expérimentées conjointement :

- **donner une plus grande envergure à des projets de pratique artistique, en les inscrivant dans un temps plus long et en donnant une place plus conséquente aux échanges entre artiste et pratiquants.** La résidence d'artiste peut être un outil pour répondre à cette ambition et des partenaires seront mobilisés en ce sens
- **se donner une thématique globale qui permettrait d'organiser et de rendre lisible un parcours de pratiques artistiques** au cours d'une année

Action 2 : Promouvoir une offre ludique

En complément d'une offre plus strictement artistique, la pratique ludique est développée sous différentes formes :

- la **possibilité de jouer aux jeux vidéo dans un espace dédié**, deux fois par semaine, les mercredis et samedis après-midi pendant 2 heures. Pour répondre à une demande croissante et à la possibilité d'exploiter plus de jeux, une deuxième Switch sera achetée.



- l'offre de jeux plutôt destinée au jeune public (puzzle, jeux de cartes) est minimale. Certains parents viennent avec leurs enfants à la médiathèque exclusivement pour jouer.

Le développement d'une collection de jeux pour un public familial est tout à fait cohérent. Cela se fera en lien avec La Compagnie des Jeux, association qui anime une ludothèque à Lodève et rayonne sur le territoire. Leur expertise et leur médiation seront indispensables. Une proposition de formation assurée par les animateurs de la ludothèque pour les bibliothécaires est envisagée.

Il existe une forte attente des usagers en matière d'animations ludiques, en témoignent les succès des Escape Game, Murder Party et autres tournois Mario Kart organisés en 2023 et début 2024. Il est donc intéressant de proposer une offre plus large.



Murder Party L'Affaire Aye Aye, avec l'association Manoir du crime, qui a réuni 80 participants (20 janvier 2024)

Action 3 : Favoriser l'accès aux œuvres d'art

L'Artothèque est un nouveau service piloté par la Direction de la Lecture Publique Départementale. La médiathèque Confluence teste, au même titre que trois autres bibliothèques de l'Hérault, ce service depuis novembre 2023. La question de **la médiation et de la valorisation de cette collection** composée de 36 œuvres reste entière.

Après six mois d'expérimentation, des limites ont été identifiées :

- un manque de formation technique de l'équipe pour pouvoir valoriser les œuvres d'art
- les emprunteurs : un profil d'usagers homogène, déjà sensibilisé à cette pratique

Des actions de médiation pour sensibiliser d'autres publics à ce service doivent être envisagées en lien avec la DLPD et des partenaires, comme le Musée de Lodève, qui dispose d'une expertise sur la politique des publics.



03. Une médiathèque en phase avec les enjeux & mutations de la société

Le numérique continue à modifier notre rapport au monde, à le rendre plus virtuel et plus indirect alors même que l'environnement naturel et physique se dérègle sous la pression humaine. **Mieux appréhender ces bouleversements et pouvoir agir en citoyen conscient et éclairé dans ce monde complexe** reste donc un enjeu crucial pour lequel la médiathèque doit aussi exercer sa responsabilité.

Objectif 1 : Accompagner la construction du citoyen et l'expression de ses droits culturels

Lieu de connaissances et de médiation, la médiathèque à travers sa politique documentaire comme son action culturelle doit garantir la pluralité et la diversité des opinions et des cultures. Elle doit aussi accompagner chacun dans la construction de sa citoyenneté et dans l'expression de celle-ci.

Action 1 : Déployer des actions d'éducation aux médias et à l'information

Comme le souligne le guide pratique *Éducation aux médias en bibliothèque de lecture publique*, publié par la BPI en 2020⁹, **être en capacité d'exercer son esprit critique face à la surabondance informationnelle** est un enjeu majeur pour l'exercice de la citoyenneté.

L'éducation aux médias vise à :

- donner des clés pour **décrypter l'information** sur les médias et les réseaux sociaux
- **repérer les infox** (fausses informations)
- **exercer son esprit critique et construire son opinion**
- **produire et diffuser du contenu de manière responsable**

⁹ <https://pro.bpi.fr/un-guide-pratique-pour-mener-des-actions-emi-en-bibliotheque/>

La médiathèque est pleinement légitime dans cette mission et dispose d'atouts : l'accès à l'information (fonds presse physique et numérique), à internet ; c'est un espace neutre et ouvert à tous.

Les publics cibles des actions à mener sont **les plus jeunes** mais aussi **les plus âgés** qui sont les plus vulnérables à la diffusion de fake news. Le premier travail, en cours, est d'identifier les partenaires sur le territoire et les dispositifs existants. La manifestation *Ce qui nous lie* est un levier intéressant car cela peut permettre de donner une cohérence à l'ensemble des actions.

Les types d'actions envisagés :

- la mise en valeur des ressources de la médiathèque
- des ateliers adaptés aux différents publics sur le décryptage des médias
- des ateliers en partenariat avec le collège et le lycée autour des infox, de la déconstruction des rumeurs et autres théories du complot et l'élaboration de contenus

Action 2 : Enrichir et valoriser les ressources documentaires en lien avec les questions de citoyenneté

Pour accompagner le citoyen dans sa construction, la médiathèque doit mettre à sa disposition des outils d'accès à l'information et de compréhension du monde dans lequel il évolue.

La médiathèque se doit de **proposer des collections documentaires actualisées et en phase avec les enjeux sociétaux**. Actuellement, le fonds *Documentaire* est particulièrement inégal, vieillissant (cf. l'âge médian de la collection : 2009) et ne remplit pas cet objectif. L'effort d'acquisitions que la collectivité engage servira donc en priorité à renouveler ce fonds.

Pour permettre l'accès et l'appropriation des collections par un large public, le fonds *Facile A Lire* doit être enrichi. Ce fonds, par son éclectisme et parce qu'il embrasse l'ensemble des collections de la médiathèque, propose une entrée décomplexée aux publics éloignés de la lecture ou en grande difficulté (publics illettré, DYS, allophone).



Meuble Facile à lire, réalisé en collaboration avec le dispositif Potentiels Jeunes, dispositif d'insertion pour les 18-25 ans proposé par l'association La Distillerie (janvier 2021)

De même, le fonds *Apprentissage et formation* doit permettre aux jeunes citoyens d'avoir accès à des documents leur permettant de s'informer sur les possibilités d'orientation scolaires et professionnelles (Parcours sup', orientation avant ou après le bac, mobilité à l'international, langues étrangères).

La création d'**un répertoire de sites de formation et d'auto-formation** accessible depuis le site internet de la médiathèque est en cours d'élaboration.

La valorisation de l'ensemble de ces collections passera par :

- une signalétique plus intuitive qui va mettre en avant les problématiques sociétales actuelles (cf. axe 2 - objectif 2 - action 4)
- l'action culturelle

Action 3 : Explorer de nouvelles formes d'expressions culturelles

La médiathèque ne se contente pas de proposer des collections actualisées. Sa mission est plus vaste, elle se doit d'**être un espace de parole, d'échanges et de débats** où les points de vue s'expriment, se confrontent.

Pour cela, elle doit :

- **intégrer systématiquement dans sa programmation culturelle les sujets de société qui font débat** (l'égalité femme-homme, les questions du genre, les questions environnementales, la place des écrans...)
- **renouveler son approche de la transmission des connaissances** pour susciter la curiosité d'un plus large public (conférences gesticulées, de vulgarisation scientifique) et sortir des propositions traditionnelles qui s'essouffent (expositions ou conférences trop élitistes) et qui s'adressent à un public acquis
- **favoriser l'hybridation entre disciplines artistiques ou culturelles** et veiller à **décloisonner la culture savante et populaire**



*conférence de vulgarisation scientifique : « Les couleurs des dinosaures à plumes : mystère résolu ? »
par Sophie Vrad (Entracte Science), dans le cadre de l'exposition Littérature (2 juin 2023)*

Objectif 2 : Contribuer à l'inclusion numérique

La loi Robert stipule dans l'article 2 que les médiathèques « (...) contribuent à la réduction de l'illectronisme et de l'illectronisme. Par leur action de médiation, elles garantissent la participation et la diversification des publics et l'exercice de leurs droits culturels ». Cette mission de **lutte contre l'illectronisme** entre en convergence avec un axe prioritaire du contrat de ville, l'« Accès aux droits fondamentaux et lien social », dont un des objectifs opérationnels est d'« accompagner les publics vers la médiation numérique ». Pour rappel, en France, 15% de la population est en situation d'illectronisme¹⁰.

Action 1 : Proposer des actions visant à réduire la fracture numérique

La médiathèque propose un service *Emprunte un bibliothécaire* pour accompagner la prise en main, la compréhension et l'accessibilité aux ressources numériques. Cela touche peu de personnes, et dans la pratique, les demandes concernent essentiellement la manipulation des supports : ordinateur, tablette ou téléphone.

Trois étapes de travail ont été définies:

- **se doter en matériel** (absence de tablette et d'ordinateur portable) pour augmenter le nombre de postes informatiques en accès au public (les pc portables permettent une mobilité dans la médiathèque) et **développer des ateliers de médiation** destinés aux publics éloignés
- **engager une collaboration avec les partenaires** partageant ce même objectif, à savoir l'EPN (Espace Public Numérique, Maison France Services), l'Abeille Verte, la mission locale, le centre socio-culturel et le CIAS **pour offrir une réponse commune et satisfaisante**
- **proposer une offre cohérente et complémentaire favorisant l'appropriation technologique**, à savoir la maîtrise des savoirs de base (alphabétisme informatique) par les publics les plus vulnérables **et favorisant également l'appropriation culturelle et critique** (enjeu citoyen).

¹⁰ « L'illectronisme s'accroît nettement avec l'âge et est plus répandu parmi les personnes les plus modestes. En outre, 28% des usagers d'internet ont des capacités numériques faibles, c'est-à-dire qu'ils manquent de compétences dans un, deux ou trois domaines parmi les cinq que sont la recherche d'information, la communication en ligne, l'utilisation de logiciels, la protection de la vie privée et la résolution de problèmes en ligne. » <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7633654>

Action 2 : Valoriser les ressources numériques

La médiathèque ne dispose pas de ressources numériques propres mais profite d'un **accès aux ressources en ligne proposées par la médiathèque départementale**. L'offre est riche et diversifiée : livres numériques, presse, musique, cinéma (depuis octobre 2023), ressources d'auto-formation...

Leur valorisation passe nécessairement par la médiation. Il s'agit d'abord de les faire connaître, puis d'accompagner à l'accès et à l'utilisation (pas forcément très intuitive sur le site) et enfin de proposer des actions visant à les promouvoir.

Cette offre pourrait tout à fait être enrichie par l'accès à des MOOC (auto-formation par des cours en ligne gratuits), à des livres numériques exigeants et de qualité notamment pour le jeune public ou encore à des livres permettant des expériences interactives (cf. livres en réalité augmentée).

De même, une sélection d'applications pertinentes et de qualité pour tous les publics (cf. préconisations du site Souris grise) permettrait, par une approche ludique, l'inclusion numérique. La médiation se ferait par des rendez-vous type « Appli Hour » pour leur découverte et leur prise en main.



Objectif 3 : Agir pour une médiathèque écoresponsable

La médiathèque Confluence doit **s'inscrire dans une démarche durable et améliorer son empreinte écologique**. Cela passe par des changements dans les pratiques professionnelles et la sensibilisation du public aux questions environnementales.

La réflexion engagée s'appuie sur :

- des textes réglementaires qui fixent un cadre et des objectifs ; la loi Robert, le plan de sobriété énergétique et l'Agenda 2030 autour des 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies¹¹
- des retours d'expériences des bibliothèques tels les travaux de la médiathèque de la Canopée (*Guide de la bibliothèque verte*, 2021 ; suivi du *Guide Décarbonons la bibliothèque*, 2024)

Action 1 : Interroger les pratiques professionnelles dans une perspective de transition écologique

La médiathèque dispose d'un atout de taille : son bâtiment, labellisé BDM (bâtiment durable méditerranéen). Aujourd'hui, il convient donc d'engager une réflexion plus globale qui concerne en premier lieu les pratiques professionnelles et qui se concrétise par :

- avoir dans l'équipe un ou deux **référents verts dédiés** pour piloter les actions, ce qui suppose qu'ils soient formés
- **réaliser un auto-diagnostic** (s'inspirer de celui proposé par Normandie Livre)
- **interroger le circuit du document** dans son ensemble; des achats (cf. les éditeurs verts), à leur équipement allégé (déjà engagé sur les documentaires), jusqu'à leur seconde vie pour un désherbage durable (cf. les dons ou encore l'utilisation du papier pour des ateliers de pratiques artistiques, action en cours)
- **revoir l'environnement de travail** : matériels et fournitures de bureau responsables (trouver une alternative aux cartes lecteurs en PVC), s'engager dans une démarche de sobriété numérique...
- écrire une charte écoresponsable

¹¹ cf. le site [Agenda 2030 et Bibliothèques – France](https://agenda2030bibfr.wixsite.com/agenda2030bib) : <https://agenda2030bibfr.wixsite.com/agenda2030bib>)



*Amalgame de papillons réalisé avec des albums jeunesse issus du désherbage,
atelier Papi(ér)llons avec l'artiste Mathilde Poulanges (30 mars 2024)*

Action 2 : Sensibiliser les publics à la question environnementale

Le public du Lodévois et Larzac est plutôt sensible à tout ce qui touche à la préservation de l'environnement. Le succès de la collection *Environnement* du fonds *Documentaires*, les demandes récurrentes des usagers et la présence de nombreux acteurs sur le territoire engagés dans cette problématique (La Recyclerie, les ateliers Répare & Café de l'Abeille Verte, le nettoyage des berges des rivières par l'association Œuvre d'eau...) témoignent de cet intérêt.

Différentes pistes seront explorées :

- **renforcer l'entrée *Environnement*** dans la section documentaire (biodiversité, écologie, jardinage, modes de vie écogestes) et la valoriser
- **communiquer sur les livres non équipés** (impact sur la réduction du plastique)
- **sensibiliser en lien avec des partenaires** aux notions d'usage, de réparation et de nettoyage des outils informatiques (PC, tablettes, smartphones) pour allonger leur durée de vie lors d'ateliers « faire ensemble »
- mettre en **place des actions vertes** (végétalisation des extérieurs, pertinence d'une grainothèque) avec les usagers et les partenaires

I. ANNEXES

ANNEXE 1 Synthèse des axes prioritaires.....	3
ANNEXE 2 Charte d'action culturelle.....	9
ANNEXE 3 Charte documentaire.....	17
ANNEXE 4 Fiches domaines.....	29
ANNEXE 5 Plan de développement des collections.....	95
ANNEXE 6 Présentation du réseau de lecture publique.....	100

ANNEXE 1

Synthèse des axes prioritaires

MÉDIATHÈQUE DE LODÈVE – SYNTHÈSE AXES PRIORITAIRES 2024-2028	
AXE	OBJECTIFS
01. UNE MÉDIATHÈQUE ANCRÉE DANS SON TERRITOIRE	ACTIONS PRINCIPALES
	1.1 Renforcer les partenariats et identifier de nouveaux partenaires
	1.2 Mener des actions collaboratives pour la jeunesse
	1.3 Développer des logiques de coopération à l'échelle du Pays
	2.1 Repenser le portage à domicile pour les publics éloignés
	2.2 Investir l'espace public pour les publics éloignés de l'offre culturelle
	3.1 Développer des actions culturelles inscrites dans le réseau de lecture publique du L&L
	3.2 Définir et mettre en œuvre un modèle propre au territoire
	1. Agir en co-construction avec les acteurs locaux
	2. Développer des stratégies hors-les-murs
3. S'engager dans une logique de réseau de lecture publique	

MÉDIATHÈQUE DE LODÈVE – SYNTHÈSE AXES PRIORITAIRES 2024-2028

AXE	OBJECTIFS	ACTIONS PRINCIPALES
	1. Décloisonner l'usage des espaces	<ul style="list-style-type: none"> 1.1 Organiser la concentration des publics sur les usages : outils et méthodes 1.2 Redéfinir les usages de la salle d'activité 1.3 Investir le café culturel et les espaces extérieurs
	2. Renforcer l'attractivité des collections	<ul style="list-style-type: none"> 2.1 Formaliser la médiation entre usagers 2.2 Développer les co-acquisitions 2.3 Appuyer sur des personnes ressources dans des domaines spécifiques 2.4 Proposer une signalétique plus intuitive
	3. Favoriser l'échange de pratiques et d'expériences	<ul style="list-style-type: none"> 3.1 Faire ensemble : des ateliers par et pour les usagers 3.2 Valoriser et partager des expériences de vie 3.3 Créer un réseau d'échanges réciproques de savoirs
	4. Développer la découverte de pratiques culturelles & artistiques	<ul style="list-style-type: none"> 4.1 Initier à des pratiques artistiques 4.2 Promouvoir une offre ludique 4.3 Favoriser l'accès aux œuvres d'art

02. UNE MÉDIATHÈQUE PARTICIPATIVE

MÉDIATHÈQUE DE LODÈVE – SYNTHÈSE AXES PRIORITAIRES 2024-2028	
AXE	ACTIONS PRINCIPALES
<p>1. Accompagner la construction du citoyen et l'expression de ses droits culturels</p>	<p>1.1 Déployer des actions d'éducation aux médias et à l'information</p> <p>1.2 Enrichir et valoriser les ressources documentaires en lien avec les questions de citoyenneté</p>
<p>2. Contribuer à l'inclusion numérique</p>	<p>1.3 Explorer de nouvelles formes d'expressions culturelles</p> <p>2.1 Proposer des actions visant à réduire la fracture numérique</p> <p>2.2 Valoriser les ressources numériques</p>
<p>3. Agir pour une médiathèque eco-responsable</p>	<p>3.1 Interroger les pratiques professionnelles dans une perspective de transition écologique</p> <p>3.2 Sensibiliser les publics à la question environnementale</p>

03. UNE MÉDIATHÈQUE EN PHASE AVEC LES ENJEUX & MUTATIONS DE LA SOCIÉTÉ

ANNEXE 2

Charte d'action culturelle

CHARTRE D'ACTION CULTURELLE

Médiathèque CONFLUENCE



SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	2
LA MÉDIATHÈQUE ET SON ENVIRONNEMENT.....	2
I. Les missions de la politique culturelle de la médiathèque Confluence sont de :.....	3
II. Les objectifs de l'action culturelle sont de :.....	3
III. Les axes.....	3
IV. Programmation culturelle.....	4
V. Partenariats.....	4
VI. Communication.....	5
VII. Moyens nécessaires.....	5
VIII. Indicateurs et évaluation.....	5

PRÉAMBULE

La présente charte a pour objet de :

- **formaliser** la politique culturelle de la médiathèque Confluence
- **énoncer** les grands principes, les orientations et le fonctionnement de l'action culturelle de la médiathèque
- **donner des repères** lisibles à destination des usagers, des partenaires, des tutelles et des professionnels de la médiathèque
- **aider au pilotage** et à la **coordination des actions** en suivant une logique de projet

La programmation est conçue et élaborée par les professionnels et soumise à validation de l'élu(e) en charge de la culture.

Cette charte sera révisable au terme d'une période de 4 ans et en suivant les évolutions de la politique culturelle de la collectivité.

Cette charte s'appuie sur les principes fondamentaux des bibliothèques tels que décrits dans la loi Robert du 21 décembre 2021, cf. Article 1er.

Cette charte complète la liste des documents de présentation générale qui comprend le projet de service et la charte de politique documentaire, documents qui seront révisés en 2023.

LA MÉDIATHÈQUE ET SON ENVIRONNEMENT

Ouverte au public le 1er février 2019, la médiathèque Confluence occupe l'ancien lycée Vallot. Le parti pris de la rénovation architecturale, le choix des matériaux (bois et verre), la configuration des espaces ou encore la mise en lumière en font un lieu chaleureux à l'esthétique harmonieuse. Intégrée dans un équipement municipal d'envergure, le Pôle Culturel, où se trouve également l'École de Musique, la médiathèque possède une forte valeur symbolique.

La médiathèque a pour objectifs principaux le **développement de la lecture publique**, la démocratisation culturelle, l'accès à tous les médias en matière de loisirs, de culture, d'information et de formation continue.

Elle a également pour objectifs d'être **un lieu de la vie culturelle** de la commune de Lodève et de **contribuer à la dynamique culturelle du territoire**.

I. Les missions de la politique culturelle de la médiathèque Confluence sont de :

- **diffuser** et valoriser les collections existantes
- **promouvoir** les œuvres et les auteurs
- **contribuer** à la découverte, l'échange, la rencontre, la recherche et les loisirs
- **élargir les publics**, notamment les publics peu familiers et éloignés des médiathèques en général
- **favoriser l'accueil** du public scolaire
- **prendre en compte** le contexte spécifique local : historique, culturel, social...
- **être à l'écoute, connaître et s'informer** régulièrement des projets des acteurs culturels et sociaux-éducatifs, afin d'**établir des partenariats** sur des actions culturelles spécifiques en cohérence avec les missions, les objectifs de la médiathèque et avec les axes de programmation définis.

II. Les objectifs de l'action culturelle sont de :

- **établir une médiation** entre la culture et les publics
- **répondre à l'exigence qualitative** de la programmation culturelle
- **élargir les publics** par l'attractivité de l'action culturelle
- **créer une transversalité** entre les différents secteurs de la médiathèque

III. Les axes

Tout en s'appuyant sur les missions et objectifs cités ci-dessus, la médiathèque Confluence a souhaité privilégier certains axes pour la mise en œuvre de sa politique culturelle. Ces axes sont à double entrée (Publics cibles / Thèmes) et s'entrecroisent.

• LES PUBLICS CIBLES

La Jeunesse

Des très jeunes enfants aux adolescents

Les enfants (3 à 11 ans) sont un des publics « historique » et privilégié de la médiathèque. Des actions en direction de ce public sont porteuses de sens dans la mesure où cela participe à la formation de l'individu et contribue à créer des pratiques culturelles. L'accent est mis sur le lien entre parents et enfants positionnant le parent en tant qu'acteur et non consommateur de l'offre culturelle. Les enfants scolarisés dans la commune sont tous reçus à la médiathèque avec leur classe à raison de 5 temps dédiés par an. Le principe de recevoir l'ensemble des scolaires est réaffirmé. En revanche, l'accueil, l'organisation et le contenu sont à réinterroger et ce dès la rentrée 2023/2024.

Le public adolescent, un public à conquérir

Ce public (12 à 17 ans) dont les pratiques culturelles se passent majoritairement sur internet et sur les smartphones (près de 15h par semaine) réinterroge en profondeur sur comment leur rendre accessible la médiathèque.

Les Publics éloignés

Un public aux contours flous

Cela englobe les publics géographiquement éloignés, les publics empêchés du fait d'une incapacité physique, les personnes en maison de retraite..., mais également les publics exclus pour des raisons socioculturelles et qui dans tous les cas ne fréquentent pas la médiathèque et ne bénéficient pas de son offre culturelle.

• LES THÈMES

Actualité et questions de société

La médiathèque se doit de refléter les centres d'intérêt et les débats de société. Des préoccupations sociales (publics éloignés, empêchés) à l'éducation à l'image et l'information (public pré-ado, adolescent), la médiathèque se doit d'être ancrée dans le réel et se positionne pour contribuer à former des citoyens éclairés, responsables en démocratie et en capacité de décrypter la société. La médiathèque explore différentes formes : rencontres, projections, ateliers..., autant « d'outils » qui valorisent la richesse de l'offre éditoriale, les échanges et le lien social. Le principe de coconstruction des actions avec les partenaires du territoire (cinéma, musée, école de musique, associations...) est clairement posé comme élément fondamental dans l'élaboration de celles-ci.

Troisième lieu : la médiathèque espace de pratiques

Des actions culturelles axées sur le jeu sous toutes ses formes (jeux vidéo, applis, jeux de plateau...) ont vocation à créer du lien intergénérationnel, à faire venir des publics différents parfois éloignés du livre et avec une vision « poussièreuse » de la médiathèque. L'enjeu de cet axe est d'une part l'attractivité de la médiathèque et d'autre part la volonté de rendre le public acteur et en capacité de transmettre lui-même par des ateliers participatifs... La médiathèque devient un lieu de dialogue : un espace où le public est légitime pour faire des propositions.

IV. Programmation culturelle

Pour répondre aux missions et objectifs cités ci-dessus et en cohérence avec les axes définis, il s'agira de proposer une programmation :

- accessible
- régulière et événementielle
- exigeante, riche et diversifiée s'appuyant sur les collections
- participant aux initiatives, projets ou événements nationaux et locaux
- à l'intérieur et à l'extérieur des murs de la médiathèque
- ciblée vers des publics prédéfinis
- éclectique avec différentes formes & différentes disciplines
- renouvelée, équilibrée entre des actions reconduites d'une année sur l'autre qui fidélisent un public et la proposition de nouvelles actions

La médiathèque n'a pas vocation à accueillir des spectacles de grande diffusion. Elle ne souhaite pas concurrencer les autres structures culturelles du territoire car elle ne remplit pas les mêmes missions.

Les intervenants seront choisis en fonction de la conformité de la proposition avec les principes de la présente charte. Qu'ils soient intervenants ou amateurs, c'est la qualité des interventions qui prime. Leur proposition d'action doit rentrer dans le budget alloué aux actions culturelles de la médiathèque. Ils sont rémunérés, sauf cas exceptionnel, sur la base des chartes professionnelles existantes. Un contrat sera systématiquement mis en place entre eux et la mairie de Lodève.

V. Partenariats

Dans le cadre de son programme d'action culturelle, la médiathèque Confluence développe des partenariats avec des acteurs locaux qu'ils soient institutionnels ou associatifs.

Elle développe des partenariats au niveau du financement (subventions, conventions) et de la mise en œuvre.

La médiathèque s'efforce de diversifier les partenariats dans un souci de pluralisme des contenus. Ils font l'objet d'une sélection, d'une formalisation et/ou d'une contractualisation. Il convient de définir et d'adopter une posture claire selon que les partenaires sont des amateurs ou des professionnels.

VI. Communication

Communiquer sur la programmation culturelle en étroite collaboration avec le Service communication de la mairie dans la conception des supports, la diffusion des informations et des supports et dans la médiatisation.

VII. Moyens nécessaires

Humains :

L'équipe de la médiathèque Confluence est force de propositions d'animations ou actions culturelles. Les usagers peuvent également faire des propositions. L'équipe de direction se réserve le droit de réaliser ou non ces demandes. Tout acteur culturel peut proposer une animation en s'adressant directement à la direction de la médiathèque.

Financiers :

- un budget annuel spécifique à l'action culturelle
- une programmation budgétaire prévisionnelle
- des subventions et ressources provenant d'institutions et d'organismes extérieurs selon les actions et projets

Infrastructure :

- des espaces mutualisés au sein du Pôle Culturel : cour, salle d'animation, Le Patio (café), hall (pour des expositions)
- les espaces de la médiathèque : une salle fermée dédiée aux jeux, des espaces « ouverts » et modulables (Espace Image&Son, Espace BD-Manga, Espace Enfance), une salle de travail

VIII. Indicateurs et évaluation

Afin d'évaluer la réussite ou non des actions culturelles, les indicateurs sont :

Quantitatifs :

- nombre de personnes par action (le public)
- nombre de partenaires
- montant du budget
- nombre de visites sur le site de la médiathèque
- nombre d'actions culturelles par axe, par an...

Qualitatifs :

- accueil, convivialité, ambiance, satisfaction du public, déroulement de l'organisation, pertinence du lieu, de l'horaire, problèmes rencontrés ...
- documents de preuve : photos, enregistrements...
- questionnaires et enquêtes destinés aux publics

L'évaluation s'effectue par l'intermédiaire de documents ou de présentations orales. Un bilan des actions culturelles est effectué chaque année dans le bilan d'activités.

Un diagnostic (analyse et bilan) de la politique d'action culturelle est réalisé par la direction en fin de période de la charte.

ANNEXE 3

Charte documentaire

CHARTRE DOCUMENTAIRE

Médiathèque CONFLUENCE



SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	1
I. Objectifs de lecture publique.....	2
I.1. Missions des bibliothèques.....	2
I.2. Missions spécifiques à la médiathèque Confluence.....	2
I.3. Collections & Publics.....	2
II. Principes généraux de la politique d'acquisition.....	5
II.1. Politique d'acquisition.....	5
II.2. Politique de conservation et d'élimination.....	6
II.3. Politique d'accès et de médiation.....	7
II.3.1. Accès.....	7
II.3.2. 2 Accès à distance.....	7
II.3.3. Modalités d'organisation & de communication des documents.....	7
II.3.4. Médiation.....	7
II.4. Les partenariats.....	8
ANNEXES.....	8

PRÉAMBULE

Le présent document a pour objet de fixer la politique documentaire de la médiathèque municipale de Lodève et constituera une référence pour le développement de ses collections, conformément à l'article 7 de la LOI n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.

« Art. L. 310-6.- Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements élaborent **les orientations générales de leur politique documentaire**, qu'elles présentent devant l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou du groupement et qu'elles actualisent régulièrement.»

Qu'est-ce qu'une politique documentaire ?

"Une politique documentaire est l'expression formalisée et cohérente qu'une bibliothèque de service public donne de ses choix et priorités en matière de développement et de gestion des collections, adaptée aux missions de la bibliothèque et conforme aux orientations et enjeux de politique publique de la collectivité." Thierry Giappiconi, Conservateur de bibliothèque

"Elle recouvre la politique d'acquisition, la politique de conservation (incluant le désherbage) et la politique d'accès (incluant les modalités d'organisation et de communication des collections)". Bertrand Calenge, Dictionnaire de l'ENSSIB

Quel est l'enjeu d'une politique documentaire ?

L'enjeu d'une politique documentaire est d'**évaluer la pertinence des collections et des services au regard de ses missions et de ses publics**. "La politique documentaire est une partie intégrante et essentielle du projet d'établissement, permettant de répondre aux missions de la structure et aux attentes des usagers". J. Pouchol, Mutualiser les pratiques documentaires, Presses de l'ENSSIB

Ce document sera **régulièrement réactualisé** selon l'évolution de l'organisation de service, des moyens humains et financiers mis à disposition de la médiathèque.

Ce texte d'orientation générale est complété par des documents techniques, internes au service, qui précisent les modalités de développement de l'ensemble des collections (le Plan de Développement des Collections et les fiches domaines).

I. Objectifs de lecture publique

I.1. Missions des bibliothèques

Loi Robert article 1 :

« Art. L. 310-1 A.- Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture ».

I.2. Missions spécifiques à la médiathèque Confluence

Les missions spécifiques à la médiathèque Confluence sont inscrites dans la charte d'action culturelle ainsi que dans les axes définis dans le PCSES (projet d'établissement 2024-2028).

La charte culturelle définit les axes privilégiés par la médiathèque pour la mise en œuvre de sa politique culturelle. Ils sont à double entrée et s'entrecroisent.

Deux publics cibles :

- la jeunesse
- les publics éloignés

Deux thématiques :

- l'actualité et les questions de société
- la médiathèque, espace de pratiques

Le PCSES décline également trois axes forts qui intègrent les publics cibles :

- Axe 1 : Une médiathèque ancrée dans son territoire
- Axe 2 : Une médiathèque participative
- Axe 3 : Une médiathèque en phase avec les enjeux et mutations de la société

I.3. Collections & Publics

Des étapes franchies en 2023 : **le désherbage de 4939 documents** les plus abîmés et les plus anciens, l'inventaire et **un diagnostic fin des collections** ainsi que **le repositionnement de certains fonds** et de certaines collections dans les espaces :

Des fonds qui ont changé d'espace : le secteur BD/Manga et le secteur Image & Son (DVD/CD).

Le regroupement sur un même mobilier des fonds théâtre, littérature et poésie en faisant la distinction public adulte et public enfants.

Le fonds fiction : extension du fonds polar, repositionnement du fonds Grands Caractères à proximité de la collection RH (romans historiques) et RT (romans du terroir), création de ces deux cotes pour donner une plus grande visibilité à la littérature francophone et étrangère.

Un travail sur la presse : resserrement du nombre de titres dû à l'augmentation du coût des abonnements et au passage de certains titres en version numérique.

Une nouvelle collection a intégré le fonds : des œuvres d'art qui appartiennent à la Direction de la Lecture Publique Départementale (DLPD) en novembre 2023.

Le fonds propre compte **37 526 documents** fin 2023. L'objectif n'est pas d'accroître ce fonds propre mais de le renouveler.

Volumétrie des collections

Le taux d'occupation des étagères est fixé aux deux tiers soit un taux maximal de 80%. Le taux d'occupation est très inégal selon les secteurs (Cf. Fiches domaine).

Répartition entre secteurs :

nbre de DVD	adultes	jeunes	TOTAL
DVD Lodève	1473	408	1881
DVD DDLL	286	66	352
TOTAL	1759	474	2233

nbre de CD	adultes	jeunes	TOTAL
CD Lodève	5062	116	5178

nbre de documents: BD et mangas	Lodève	DDLL	TOTAL adultes	Lodève	DDLL	TOTAL jeunes	TOTAL adultes+ jeunes
	adultes			jeunes			
BD	2135	11	2146	2101	4	2105	4251
mangas	82	0	82	587	1	588	670
TOTAL	2217	11	2228	2688	5	2693	4921

nbre de documents documentaires	Lodève	DDLL	TOTAL
documentaires enfance	580	0	580
documentaires jeunesse	1361	76	1437
documentaires adultes	4592	205	4797
humour	60	0	60
littérature/poésie/théâtre	623	4	627
livres musique et cinéma	278	11	289
TOTAL	7494	296	7790

nbre de documents Enfance	Lodève	DDLL	TOTAL
album	1787	13	1800
BB	632	0	632
livre CD	188	0	188
livre jeux	83	0	83
illustrés	215	0	215
romans	1127	0	1127
contes/poésie/théâtre	828	5	833
TOTAL	4860	18	4878

nbre de romans adultes	Lodève	DDLL	TOTAL
romans	3285	29	3314
polar	1016	9	1025
fantastique/fantasy	360	0	360
science-fiction	354	17	371
grands caractères	457	4	461
terroir	209	0	209
historique	128	0	128
livres audio	65	36	101
TOTAL	5874	95	5969

nbre de romans jeunes et ados	Lodève	DDLL	Lodève	DDLL	
	ados		jeunesse		TOTAL
romans	667	0	1935	6	2608
polar	18	0	211	0	229
fantastique/fantasy	172	0	297	0	469
science-fiction	219	0	80	0	299
TOTAL	1076	0	2523	6	3605

Renouvellement :

Les taux actuels montrent des déséquilibres dans les collections. Mais globalement, le taux est insuffisant.

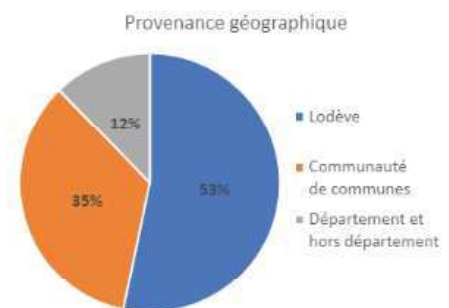
Analyse des collections existantes : diagnostic, déséquilibres, rééquilibrages, diagnostic fin par secteur (cf. Fiches domaine)

Analyse des publics existants

Nombre d'emprunteurs actifs au 31.12.2023 : 1935

Provenance géographique :

Lodève	1031	53%
Communauté de communes Lodévois et Larzac (CCLL)	667	35%
Département et hors département	237	12%
TOTAL	1935	100%



Tranches d'âge pour les inscrits

tranches d'âge	Lodève	CCLL	Département et hors département	TOTAL
- de 14 ans	464	278	77	819
15 à 25 ans	90	46	21	157
+ de 25 ans	477	343	139	959
Total	1031	667	237	1935

1200 inscrits actifs en 2023, dont 657 nouveaux inscrits, soit **35%** de la population du Lodévois & Larzac

Taux emprunteurs : 53%

Taux séjourneurs : 47%

Taux d'inscription : 13 ou 14 %

Soit **3100 visiteurs** en moyenne par mois

II. Principes généraux de la politique d'acquisition

II.1. Politique d'acquisition

Outils de sélection

Les outils de sélection sont variés : presse grand public, spécialisée ou professionnelle ; veille documentaire ; conseils et sélections des libraires, sites internet (cf. Fiches domaines)

Critères de qualité

Contenu, actualisation des informations, intérêt documentaire, mise en page, illustration, aspect matériel du document ...

Critères de pluralisme

La médiathèque assure la représentation de la plus grande variété possible de sujets, de cultures, d'auteurs. Elle concourt, grâce à une information multiple, à développer le sens critique du lecteur. Toutes formes de censure idéologique, politique ou religieuse ou de pressions commerciales sont exclues. Cf. Loi Robert « Ces missions s'exercent dans le respect des principes de pluralisme des courants d'idées et d'opinions, d'égalité d'accès au service public et de mutabilité et de neutralité du service public. »

Critères de niveaux de lecture

Les collections de la médiathèque seront de manière générale d'un niveau tout public, de vulgarisation, d'initiation excepté pour certains sujets en lien avec des objectifs spécifiques (notamment des actions culturelles) ou des besoins repérés. Dans ce cas, les documents pourront être d'un niveau plus approfondi. Le niveau de recherche universitaire est exclu.

Critères de langues

Le français / quelques ouvrages en bilingue (occitan possible)

Critères par support

Fonds spécifiques : Fonds Facile à Lire (FAL) : Ce fonds a été créé en janvier 2020 à la suite d'une formation effectuée par l'agent en charge du secteur documentaire. Un mobilier spécifique a été imaginé et fabriqué par des jeunes en stage à Potentiel Jeunes. A l'heure actuelle 75 documents sont estampillés FAL dont une vingtaine de documents FLE. Il s'agit essentiellement de documentaires repérés dans les valises FAL empruntées à la DLPD, sur le site du prix FAL Bretagne ou encore présents dans d'autres bibliothèques. Ce fonds mérite d'être alimenté.

Dans le fonds documentaires, intérêt pour des spécificités locales (industrie textile, les grottes et la spéléologie).

Nombre d'exemplaires

D'une manière générale en 1 exemplaire ; exception faite pour des animations consacrées à un livre, un auteur, de partenariats ; de titres jeunesse très demandés ou de titres ayant beaucoup de succès et faisant l'objet de nombreuses réservations.

Réassort

En cas de documents perdus (et non rachetés par les lecteurs) ou très abîmés ; rachat à l'identique pour les albums jeunesse incontournables ; rachat en poche ou en grand caractères pour la fiction adulte incontournable.

Fournisseurs

La médiathèque effectue ses achats de livres chez des libraires indépendants et autant que possible chez le libraire de la place. Les achats de DVD, soumis à des droits spécifiques, se font chez des fournisseurs spécialisés. Les achats

de revue et magazines par titre directement auprès des fournisseurs en question ; le nombre relatif d'abonnements (46 abonnements en janvier 2024) ne nécessite pas de passer par une centrale d'achat.

Critères d'exclusion

La médiathèque se doit d'appliquer les dispositions législatives et réglementaires concernant les collections, ainsi que les décisions de la Justice (exemple : livre interdit à la vente), sans se substituer à celle-ci, notamment celles qui interdisent la promotion de toute discrimination et de toute violence. Elle pourra décider de ne pas acheter un document si le sujet ou l'auteur est déjà bien représenté dans les collections, ceci dans un souci de diversification ou si le titre est trop ancien, notamment pour les documentaires.

Demandes / suggestions du public

Les demandes de lecteurs sont prises en compte dans la mesure où elles sont en accord avec le développement des collections et la politique documentaire de la médiathèque Confluence, telle qu'elle est définie dans le présent document. Avant de procéder à un achat, une recherche systématique dans le catalogue de la médiathèque départementale sera effectuée.

Les dons

Les dons de livres et de CD seront acceptés s'ils respectent les critères de la politique documentaire et sous condition d'un état correct (pas de livres jaunis, abîmés et peu attractifs) et d'une date d'édition récente (notamment pour les documentaires). Le donateur devra faire le tri parmi ses dons, le volume doit rester dans la limite du raisonnable. Les dons pourront : être mis en rayon, donnés à des associations, mis en déchetterie ou détruits.

Complémentarité avec l'environnement territorial

La médiathèque Confluence s'insère dans le champ d'action de la Médiathèque départementale qui peut concourir, entre autres services, à compléter les collections notamment pour des demandes de lecteurs. La Médiathèque départementale fournit également des ressources numériques accessibles et gratuites en ligne.

Évaluation

Une fois par an, la médiathèque édite des statistiques sur les collections, les publics, les activités et les services. Ces données, élaborées à l'échelle nationale, servent à la rédaction d'un rapport d'activité (cf. Rapport Neoscrib). Selon les constats, ces données pourront amener à modifier la politique documentaire.

La politique documentaire est définie par la responsable de la médiathèque, en concertation avec l'équipe de la médiathèque et avec l'accord du maire.

II.2. Politique de conservation et d'élimination

La médiathèque Confluence met à disposition des collections courantes. Elle possède également un fonds patrimonial de 1500 documents.

« Les bibliothèques transmettent également aux générations futures le patrimoine qu'elles conservent. A ce titre, elles contribuent aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion. » Loi Robert

Une expertise du fonds patrimonial a été menée en décembre 2022 par Mme Élodie Mitaine, chargée de mission Valorisation du patrimoine à Occitanie Livre & Lecture. Sa préconisation consiste au catalogage du fonds XIXème estimé à 3200 volumes et du fonds Vallot estimé à 1 mètre linéaire.

La médiathèque n'a pas vocation à conserver les collections courantes. Afin de garder un fonds vivant, attractif et aisément accessible, des documents doivent être retirés chaque année des collections pour être soit réactualisés, soit remplacés, soit éliminés. Ce processus est appelé désherbage.

Critères de désherbage

Deux niveaux de désherbage :

- Un 1er niveau concerne les documents abîmés non réparables, défraîchis ou au contenu devenu obsolète. Ces documents seront automatiquement retirés des collections.
- Un 2ème niveau croisera plusieurs critères quantitatifs et qualitatifs : âge des documents, nombre de prêts, date du dernier prêt, présence d'ouvrages similaires. Des exceptions peuvent être admises concernant des ouvrages incontournables et difficiles à remplacer par exemple. Chaque secteur de la médiathèque obéit à ses "propres" critères de désherbage. Par exemple, le fonds local n'est, par principe, pas désherbé.

Devenir des documents désherbés

Les documents sont retirés des collections et peuvent être :

- donnés à d'autres bibliothèques, établissements ou associations
- vendus lors de braderies organisées par la médiathèque
- mis en déchetterie ou détruits s'ils sont jugés en mauvais état

Depuis janvier 2023, une liste de ces documents désherbés est conservée.

II.3. Politique d'accès et de médiation

II.3.1. Accès

L'accès aux espaces publics de la médiathèque, ainsi qu'à la consultation sur place des ressources est libre et gratuit.

L'inscription permettant l'emprunt des documents est gratuite pour les moins de 18 ans. Il existe une tarification différenciée pour les adultes :

- Un tarif réduit à 5€ pour les demandeurs d'emploi (justificatif pôle emploi requis)
- Un tarif plein à 11.50€. L'inscription ne peut se faire que sur place et n'est donc pas possible à distance.

Depuis le 1er janvier 2023, la médiathèque est ouverte 36h par semaine de septembre à juin, du mardi au samedi et 32h par semaine en juillet et août, du mardi au samedi.

La médiathèque respecte les normes d'accessibilité pour tous au bâtiment, aux circulations intérieures, aux collections et aux services.

II.3.2. 2 Accès à distance

Les usagers peuvent librement accéder au catalogue en ligne à distance via le site internet de la médiathèque ainsi qu'aux ressources numériques de la Médiathèque Départementale. Ils ont la possibilité de réserver en ligne des documents qui sont en prêt.

Un portage à domicile peut être effectué pour des personnes ayant des difficultés à se déplacer.

II.3.3. Modalités d'organisation & de communication des documents

La plupart des documents sont proposés en accès libre et en prêt direct au public. Certains documents sont à consulter sur place (dernier numéro de revues...), d'autres sont en réserve et peuvent être mis en prêt sur simple demande de l'utilisateur.

Le classement est mis en valeur par une signalétique. Une réflexion sur les cotes de certaines collections a été menée :

- Refonte des cotes en musique : jusqu'en 2023, utilisation de la classification Paris (cotes Dewey) / choix en janvier 2024 de passer à des cotes alphabétiques.
- Travail en cours sur une proposition de cotes claires pour les documentaires.

II.3.4. Médiation

Les bibliothécaires valorisent les collections de multiples manières :

- sur place

- facing, présentoirs de nouveautés, tables thématiques (sélection, actualité...)
- les bibliothécaires conseillent, effectuent des recherches et accompagnent les lecteurs
- à distance via le site internet de la médiathèque, sur le portail : carrousel de nouveautés (sélections, coups de cœur des bibliothécaires) / participation du public, post de leurs coups de cœur
- par la participation du public : valorisation des co-acquisitions du secteur BD par une étiquette spécifique. Les co-acquisitions dans ce secteur ont commencé en 2023 (avec un budget de 500€ et vont continuer)
- par l'action culturelle

II.4. Les partenariats

Loi Robert article 1 : « Art. L. 310-1 A.- [Les bibliothèques] Coopèrent avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux et les établissements pénitentiaires. »

La médiathèque Confluence est un équipement ouvert sur son territoire et qui s'inscrit dans un tissu d'acteurs locaux dynamiques. La construction de partenariats avec l'ensemble des acteurs éducatifs, culturels, sociaux fonde donc son mode d'action pour à la fois diversifier les publics qu'elle touche et son offre culturelle :

- organismes culturels et sociaux : Résurgence ; École de musique ; Cinéma Luteva ; Musée ; Maison de l'Enfance et de la Jeunesse ; Centre socio-culturel ; IFAD/APP ; maisons de retraite ; la Direction de la Lecture Publique Départementale...
- secteur éducatif : écoles maternelles et primaires de Lodève ; Collège Paul Dardé ; Lycée Jules Vallot
- secteur associatif : Le Champ des possibles ; Hors-les-murs ; Œuvre d'eau ; La Cie des jeux ; Terre en partage ; Terre-Contact...

ANNEXES

Fiches domaines

ANNEXE 4

Fiches domaines

FICHES DOMAINES

Les fiches domaines détaillent les secteurs suivants :

CINÉMA

MUSIQUE

BD & MANGA

FICTION ADULTE

DOCUMENTAIRES ADULTES

DOCUMENTAIRES JEUNESSE

JEUNESSE

Elles ont été créées en août 2023 pour faire suite à l'inventaire. Outil d'analyse des collections, ces fiches ont vocation à être réactualisées chaque année.

Plan des fiches domaines :

01. CARACTÉRISTIQUES DE LA COLLECTION
02. PUBLIC & ENVIRONNEMENT
03. OUTILS DE SÉLECTION
04. LA COLLECTION DANS LA MÉDIATHÈQUE
05. SIGNALISATION
06. VALORISATION A PRÉVOIR
07. PRINCIPES DE DÉSHÉBAGE
08. RESSOURCES NUMÉRIQUES
09. ÉVOLUTION DE LA COLLECTION

FICHE DOMAINE - CINÉMA

Responsables : Amandine Nicolas & Caroline Gamel

Mise à jour de la fiche : mars 2024

01. CARACTÉRISTIQUES DE LA COLLECTION

La collection est segmentée en **3 grands ensembles**, segmentés à leur tour en sous-ensembles.

Les grands ensembles sont définis par les publics visés par les documents : adulte ; familial et petite enfance.

Au sein de ces grands ensembles, nous trouvons :

Chez les adultes : Fictions (dont les FA, CM et AA-CA), documentaires, séries et spectacles comiques (*N.B. Les spectacles comiques ont réintégré la section documentaire*)

Dans ciné-famille : Fictions, documentaires, séries

Chez les tout-petits : Fictions et séries

Au sein de cette collection, **la part des documents appartenant au département est importante. Elle représente actuellement 15% du fonds.**

Compte tenu de la répartition des prêts par secteur dans la médiathèque sur l'année 2023, les DVD adultes représentent une part de 8% des emprunts tous secteurs confondus tandis que les DVD jeunesse une part de 3%.

02. PUBLIC & ENVIRONNEMENT

Les publics concernés par la collection cinéma sont divers à l'image de la collection et de sa segmentation.

Au sein des emprunteurs des fictions adultes : on trouve une bonne proportion de cinéphiles qui sont aussi bien amateurs d'un cinéma patrimonial que de nouveautés. Nous avons également des usagers "grand public" de cinéma mais il faut admettre que nous les captions moins. Nos collections les servent probablement moins bien mais il faut également remarquer que c'est un public qui est particulièrement capté par les plateformes de streaming et qui fréquente moins la médiathèque, sauf lorsqu'ils ont des enfants.

Au sein des emprunteurs du fonds Ciné-famille : on trouve majoritairement un public d'enfants de 7 à 14 ans et leurs parents.

En conclusion, nos publics sur cette collection reflètent ceux des médiathèques en général : un public jeunesse important jusqu'à 14 ans, un public de parents entre 28 et 45 ans et un public de retraités.

03. OUTILS DE SÉLECTION

Le premier outil de veille consiste tout simplement dans le calendrier des sorties qui nous permet déjà un premier aperçu des films importants de l'année.

Côté presse, les cahiers du cinéma sont la référence principale même si on trouve des critiques cinéma dans de nombreux journaux et magazines (Télérama, Le nouvel Obs, le Parisien, les Inrocks...etc.).

A la radio, de nombreuses émissions proposent des critiques cinéma ou séries : Le Masque et la plume, Affaire critique, les sorties cinéma de la semaine, l'empire des séries... Sans oublier les podcasts : 2h de perdues, Spotlight, Plan large...

Sur internet, un agrégateur de critiques comme allociné est toujours utile même si le site Senscritique paraît plus pertinent en terme de notation car moins sujet aux mauvaises pratiques comme le "review bombing".

Nos fournisseurs proposent également des publications recensant les nouveautés et des sélections thématiques.

Le bouche-à-oreille

Enfin des ouvrages de référence sur l'histoire du cinéma sont indispensables pour compléter le fonds en films patrimoniaux.

Les usagers nous font également des suggestions au cours de l'année dans un nombre raisonnable. Nous répondons favorablement à ces suggestions quand elles nous semblent pertinentes. La médiathèque départementale et la médiathèque numérique peuvent être une alternative intéressante pour répondre aux attentes sans passer par l'achat de la ressource.

04. LA COLLECTION DANS LA MÉDIATHEQUE

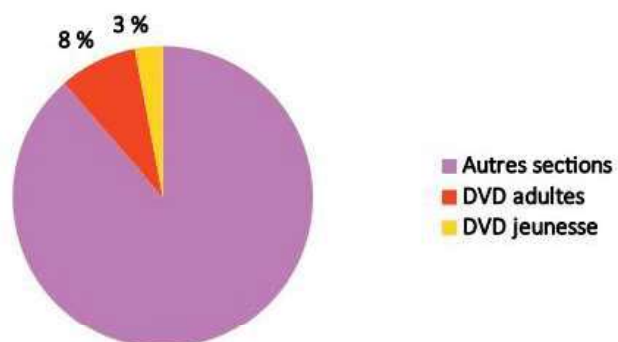
	Lodève	DDL	Total
Nbre de documents* empruntables dans la médiathèque	37526	841	38367

*ces chiffres ne tiennent pas compte des pilons et du fonds ancien

Nbre de prêt entre le 01/01/2023 et le 31/12/2023 Tous secteurs confondus :	83142	2228	85370
--	--------------	-------------	--------------

Nbre de documents dans la collection DVD	Adultes	Jeunes	Total
DVD Lodève	1473	408	1881
DVD DDLL	286	66	352
Total	1759	474	2233

Prêt du 01/01/2023 au 31/12/2023	Lodève	DDLL	Total
DVD	8514	1236	9750
TOTAL	8514	1236	9750
Répartition des DVD empruntés	Adultes	Jeunes	Total
Fiction Lodève	5696	2111	7807
Docs Lodève	579	128	707
Fiction DDLL	806	320	1126
Docs DDLL	109	1	110
Total	7190	2560	9750



Répartition des DVD Jeunesse	Total DVD Adultes + Jeunes	Total DVD Jeunes	Fictions	Docs	Séries	TP Fictions	TP Séries
Nbre de docs	2233	474	348	26	44	44	12
Taux de remplissage des bacs							
Taux de représentativité par rapport au total des documents	6 %	1 %	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Représentativité au total Des DVD		21,22%	15,58%	1,16%	1,97%	1,97%	0,54%
Pourcentage budget Au 31/12/2023	16,7%						
Nbre de prêts sur l'année 2023	9750	2560	2228	72	173	65	22
% prêts		27%	23%	1%	2%	1%	0%
% des prêts par rapport au total des prêts	11,4%	3%	2,6%	0,1%	0,2%	0,1%	0%

Répartition du fonds des DVD Adultes	Total DVD Adultes + Jeunes	Total DVD adultes	Fictions	Docs	Séries
Nbre de docs	2233	1758	1205	363	190
Taux de remplissage des bacs			80%	80%	40%
Représentativité par rapport au total des documents	6 %	3,14%	3,14%	0,95%	0,50%
Représentativité au total Des DVD		79 %	54 %	16 %	9 %

Pourcentage budget Au 31/12/2023	16,7%				
Nbre de prêt sur l'année 2023	9750	7190	6015	695	480
Pourcentage des prêts		74 %	62 %	7 %	5 %
Pourcentage des prêts par rapport au total des prêts	11,4%	8,4%	7,0%	0,8%	0,6%

352 DVD viennent de la Médiathèque Départementale et ont été empruntés 1236 fois sur l'année 2023 sur l'ensemble du secteur.

Taux de rotation :	4,5	Lodève (fonds propre)
(DVD empruntés en 2023/nbre de DVD dans la collection)	4,4	Lodève + DDLL
Taux de renouvellement :	8,2	

Sachant que 155 DVD (adultes et jeunes) ont été acheté en 2023, **le taux de renouvellement est donc de 8,2 %** par rapport au nombre de DVD dans le fonds.

Age médian de la collection :

La date d'exemplarisation moyenne de la collection est avril **2019** et la date médiane est octobre **2018**.

60,5% des DVD ont été exemplarisés il y a moins de 5 ans et seulement 4,4% il y a plus de 10 ans.

25% des DVD ont une date d'édition inférieure à 5 ans et 15% ont une date d'édition supérieure à 10 ans. Indexer les années de sorties des films est une piste envisagée pour mieux pouvoir analyser notre fonds.

05. SIGNALISATION

Le système de cote des DVD parait satisfaisant pour le moment. Le seul changement à opérer concerne les films d'animations adultes qui font l'objet de deux cotations : AA ou CA. La médiathèque départementale privilégie AA, CA est donc peu pertinent. Reste à trancher si nous adoptons le AA ou si nous cotons simplement les films d'animations en FA. Dans le même ordre d'idée, 7 courts-métrages sont cotés en CM : à conserver ou à recoter en FA ?

06. VALORISATION A PRÉVOIR

Nous songeons à réserver une table située à gauche de l'accueil pour la mise en valeur du cinéma et de la musique (tables thématiques etc.) Pour l'instant, cette table regroupe anarchiquement les nouvelles acquisitions en musique : une réflexion autour de la cohérence de cet espace est en cours. Il serait intéressant d'utiliser cette table de manière à lier le fonds CD et le fonds DVD. Il existe également actuellement un présentoir à roulettes permettant de mettre en évidence les dernières acquisitions cinématographiques et les derniers prêts en provenance de la médiathèque départementale de l'Hérault, étiquetés pendant une période d'environ deux mois de la mention "Nouveauté".

A ce propos, un certain nombre de DVD étiquetés "nouveauté" le sont depuis 2023 et sont donc placés depuis des mois sur le présentoir alors qu'ils devraient avoir intégré les meubles généraux. Un travail de suivi plus minutieux des DVD va être mené à partir d'avril 2024 pour accentuer le désir d'emprunt des usagers, et donc augmenter le taux de rotation.

De nouveaux meubles qui permettraient d'éviter de ne pas avoir à tirer le tiroir (trop bas) pour présenter la collection serait un véritable plus. **En réalisant les statistiques de prêts, on constate que les DVD placés dans les tiroirs du bas sortent deux fois moins que ceux placés en haut !**

07. PRINCIPES DE DÉSHÉRBAGE

Les DVD n'ont pas fait l'objet d'un désherbage pour le moment. L'état de la collection et le taux de fonds actif ne permettraient pas de retirer des documents du fonds.

Seules la détérioration et la perte de DVDs ont conduit à leur sortie de nos collections. Et seules les détériorations très importantes ne peuvent pas être réparées.

A terme, avec l'accroissement de la collection, un désherbage doit être envisagé sur des critères qualitatifs. Certains films du fonds ont pu être pertinents à leur acquisition de par un effet de mode mais n'ont pas les qualités requises pour rester intéressants pour le public sur le long terme. Les films des années 2010 sont largement majoritaires dans le fonds et on peut trouver parmi eux des films correspondant à cette description.

08. RESSOURCES NUMÉRIQUES

La médiathèque numérique : Informer le public de ce nouveau service et réexpliquer régulièrement comment y accéder (site pas franchement intuitif).

Mettre en valeur une sélection mensuelle de 3 films par exemple (sur le site / affiche papier ?).

Mise en avant des "coups de cœur" du public.

L'idée d'impliquer les usagers dans la valorisation du fonds DVD est très intéressante pour valoriser nos fonds de manière participative.

09. ÉVOLUTION DE LA COLLECTION

Objectifs 2023 – 2026

Domaine CINÉMA	État (septembre 2023)	État fin 2023	Objectifs N+1 2024	Objectifs N+2 2025	Objectifs N+3 2026
DVD (en volume)	1711	1729	1814 (50 pilon)	1890 (75 pilon)	1965 (75 pilon)
*Taux d'accroissement	5,4%	6,4%	4,5%	4%	3,8%

Perdu + détérioré non réparable 2023 = 32

***Taux d'accroissement** : nombre de docs acquis (155 sur année) – nombre de docs désherbés divisé par nombre total de docs de la collection

FICHE DOMAINE – MUSIQUE

Responsables : Amandine Nicolas & Caroline Gamel

Mise à jour de la fiche : MARS 2024

01. CARACTÉRISTIQUES DE LA COLLECTION

Les CD sont répartis en différentes catégories correspondant aux genres de musique contenus. Physiquement 5 meubles + un bac en secteur enfance regroupent les CD. Un changement de cotes des CD a été acté fin 2023.

L'ancien système de classement était « Principes de classement des phonogrammes applicables aux collections de prêt » dite classification de Paris (1985).

Les différentes catégories sont :

- Musique francophone (099,7)
- Musique du monde (de 000 à 099,6)
- Variété internationale (2XX)
- Musique classique et contemporaine (3XX)
- Musique afro-américaine (1XX)
- Musique de films et musiques fonctionnelles (5XX)
- Musiques pour enfants (7XX)

Le nouveau système est toujours basé sur le même principe d'un classement par genre mais avec abandon de la côte Dewey. A la place, on trouve directement le genre du CD en toutes lettres, dans la mesure du possible, tels que : ROCK, METAL, JAZZ, BLUES, POP, FOLK, REGGAE, ELECTRO, RAP, R&B. Ces nouvelles côtes simplifient la classification très précise de 1985 en supprimant les chiffres, décourageants pour les usagers. Elles sont d'ailleurs associées à des intercalaires précisant les grands sous-genres représentés dans chaque section. La recote de l'ensemble du fonds CD est prévue sur toute l'année 2024. Elle vise à simplifier les recherches des usagers qui sauront mieux trouver ce qui les intéressent en se fiant aux intercalaires et aux nouvelles côtes qui constituent une certaine orientation. Précisons qu'il s'agit ici de rendre plus accessible la collection de CD en gommant les étiquettes rattachées aux nombreux sous-genres, mais non pas d'appauvrir ce fonds que l'on souhaite le plus varié possible.

02. PUBLIC & ENVIRONNEMENT

Le public qui emprunte des CD peut grossièrement être séparé en trois ensemble :

- Un public d'enfants en bas âge qui emprunte les CD de la collection qui leur est dédiée
- Un public adulte, majoritairement de plus de 40 ans qui est intéressé par l'ensemble de la collection
- Un public de pré-ados qui emprunte dans la variété internationale et du Rap en particulier

Par manque d'équipement ou parce qu'il ne s'agit pas d'une pratique culturelle habituelle pour eux, **une majorité des usagers n'emprunte jamais de CD.**

Une partie des élèves et professeurs de l'école de musique nous emprunte des CD avant ou après les cours mais un travail peut être mené pour mieux servir ce public. Cela peut passer par une co-construction de la collection avec les professeurs, un label qualité "profs de l'école de musique", des tables thématiques avec les albums travaillés par les élèves...

03. OUTILS DE SÉLECTION

Comme pour les autres collections, les outils de sélection pour la musique sont très variés :

Via la radio, les différents contenus de radio France sont très utiles : playlist France inter ; fip nouveautés ; podcasts France musique...

Sur internet, les sites "Goute mes disques" et "Les oreilles curieuses" permettent de découvrir des pépites qui seraient facilement passées sous le radar.

Côté papier, nos magazines musicaux que sont les Inrocks, Jazz magazine, Diapason et Rock&folk sont très précieux pour compléter les acquisitions.

Enfin, les algorithmes de "découvertes" de spotify, deezer et dans une moindre mesure youtube sont également très pratiques.

Nous n'avons que peu de suggestions de nos usagers en musique et nous répondons donc très favorablement à celles-ci.

04. LA COLLECTION DANS LA MÉDIATHEQUE

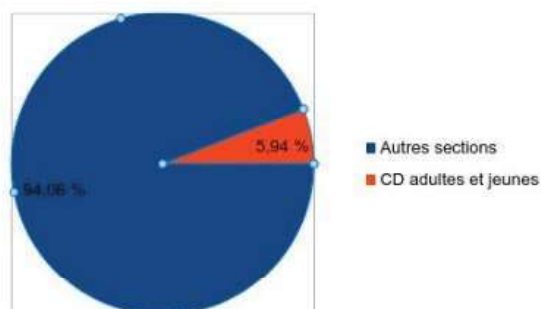
	Lodève	DDLL	Total
Nbre de documents* empruntables dans la médiathèque, ts secteurs confondus	37526	841	38367

*ces chiffres ne tiennent pas compte des pilons et du fonds ancien

Nbre de prêts entre le 01/01/2023 et le 31/12/2023 tous secteurs confondus	83142	2228	85370
--	--------------	-------------	--------------

	ADULTES	JEUNESSE	Total
Nbre de documents CD dans la collection (Lodève)	5062	116	5178

	ADULTES	JEUNESSE	TOTAL
CD empruntés entre le 01/01/2023 et le 31/12/2023	4641	429	5070



Les prêts de CD, adultes et jeunes confondus, représentent 5,94% des prêts totaux de la médiathèque.

Répartition du fonds CD adultes et jeunes	Total CD Adultes + Jeunes	CD adultes	CD Jeunes
Nbre de docs	5178	5062	116
Taux de remplissage des bacs	80%	70%	90%
Représentativité par rapport au total des documents de la méd.	13 %	13,19%	0,30%
Représentativité au total des CD		98 %	2 %
Pourcentage budget CD par rapport au budget global Au 31/12/2023	8,3%		
Nbre de prêts sur l'année 2023	5070	4641	429
Pourcentage des prêts		92 %	8 %
Pourcentage des prêts par rapport au total des prêts	5,9%	5,4%	0,5%

Taux de rotation :

Sur l'année 2023 avec 5178 documents et 5070 emprunts, le taux de rotation* est de 0,98.

Taux de rotation* = (CD empruntés en 2023/nbre de CD dans la collection)

La proportion de prêts de CD par rapport au nombre de documents CD empruntables révèle qu'il y a eu moins de documents empruntés que de documents empruntables sur l'année 2023. De plus, nous savons que parmi ces 5070 emprunts, certains CD sortent régulièrement et ont beaucoup de succès tandis que d'autres ne seront pas empruntés. Le taux de rotation de notre fonds CD nous conduit à plusieurs résolutions : il est nécessaire de poursuivre le désherbage des documents non prisés tout en veillant à proposer une offre toujours variée, permettant à tout usager de trouver son compte dans les bacs.

Un travail conséquent d'analyse des mouvements des documents depuis leur date d'acquisition jusqu'à aujourd'hui est à mener pour se rendre compte de leur activité et de la pertinence de les conserver ou non dans le fonds. La recote des CD pourrait hypothétiquement accentuer le désir d'emprunt des usagers, la disparition des chiffres participant à alléger l'objet et à le désencombrer de numéros complexes. Il serait donc intéressant d'observer si cette recote a bel et bien une incidence positive sur les emprunts, voire sonder les emprunteurs par rapport à ce changement.

Taux de renouvellement :

Avec environ 3000 euros de budget en 2023, nous avons pu faire l'acquisition de 131 CD chez GAM (117 adultes et 14 jeunes). Avec 5178 documents dans le fonds, cela représente un taux de renouvellement de 2,53%.

Nous sommes assez loin du 9% de taux de renouvellement conseillé par certaines médiathèques départementales. Pour l'atteindre il nous faudra à nouveau réaliser un désherbage important sur l'année 2024.

Le changement de fournisseur pour la Fnac Montpellier (contact : [Véronique.barbot@fnac.com](mailto:Veronique.barbot@fnac.com)) pourrait également augmenter le nombre de CD acquis tout en conservant le même budget.

Age médian de la collection :

La date moyenne de création des exemplaires est le 12/08/2008 et la médiane le 20/10/2009. 14% des exemplaires ont été exemplarisés il y a moins de 5ans et 66% il y a plus de 10 ans.

La date moyenne d'édition est 2003 et la date médiane 2005. 10% des CD ont une date d'édition inférieure à 5ans et 70% ont une date d'édition supérieure à 10 ans.

05. SIGNALISATION

Le système de côte jusqu'en 2023 permettait un classement assez fin des documents mais était abscons pour les usagers et même les collègues de la médiathèque. Une réflexion sur des

adaptations du système de cote a été menée, a fait l'objet d'une présentation et a été adopté (cf. 01 Caractéristiques de la collection).

06. VALORISATION A PRÉVOIR

La réalisation de sélections thématiques régulières avec une table proche des CD permettrait de mettre en valeur le fonds.

Les ajustements ou la médiation du système de cotation doit également être accompagné d'un travail sur la signalétique pour permettre aux usages de mieux appréhender notre rangement.

Les "siestes musicales", animations mises en place depuis début 2024 un samedi par mois, sont un moyen de réfléchir à une thématique plus ou moins précise donnant lieu à la valorisation du fonds musique. Durant une heure dans une salle de la médiathèque équipée en matériel, le personnel affecté au secteur image & son introduit les morceaux choisis pour la séance mensuelle puis diffuse la musique sur les enceintes. Cette nouvelle animation à caractère récurrent gagnerait à ce que les morceaux soient pensés en concertation entre les membres du personnel afin de mettre en place des transitions fluides et travaillées.

07. PRINCIPES DE DÉSHERBAGE

Concernant le large désherbage de 2023, **1270 CD pilonnés** sur une collection de 6448 soit environ **20%**, plusieurs critères ont été privilégiés.

Le premier critère a été d'ordre statistique : le nombre de prêts des documents et l'ancienneté des prêts.

Les autres critères ont été d'ordre qualitatifs : intérêt du CD, présence éventuelle d'autres CD de l'artiste dans la collection, qualité de l'enregistrement...

Dans le cadre du désherbage, nous avons également porté attention à rééquilibrer la collection en pilonnant moins dans certaines catégories du fonds un peu faibles (métal, électro, rap).

De plus, certains artistes sont excessivement représentés, ce qui limite la diversité musicale de certains genres. L'objectif du rééquilibrage doit donc également s'effectuer au sein-même des genres pour laisser la place à plus d'artistes et de groupes.

Le désherbage devra probablement être continué de manière importante les années qui suivent afin d'obtenir une dimension et un taux de renouvellement de la collection satisfaisant.

08. RESSOURCES NUMÉRIQUES

La bibliothèque départementale propose un service numérique de musique nommé DiMusic qui a une approche intéressante : labels indépendants, rémunération équitable.

Cette ressource n'est pas très investie par nous ou par le département. A minima, nous pourrions ajouter un affichage présentant la ressource dans l'espace des collections musique.

Pour aller plus loin, un travail de sélection est possible auquel nous pourrions associer un espace d'écoute via l'espace BD ou la tablette dans la médiathèque.

Quoi qu'il en soit, par son catalogue cette offre ne peut qu'intéresser un public de niche, mélomane friand de curiosités.

09. ÉVOLUTION DE LA COLLECTION

Evolution de la collection : objectifs 2023 – 2026

Domaine MUSIQUE	FIN 2023	Objectifs N+1 2024	Objectifs N+2 2025	Objectifs N+3 2026
CD (en volume)	5178	5100	5000	5000
*Taux d'accroissement	-22%	-3%	-2%	0

*Taux d'accroissement : (nombre de docs acquis – nombre de docs désherbés) divisé par nombre total de docs de la collection *100

Compte tenu du désherbage important et nécessaire mis en place en 2023, le taux d'accroissement pour l'année 2023 est très négatif. Puisque le désherbage de la collection doit se poursuivre sur 2024 et 2025 et qu'il est question de compléter le fonds avec des CD récents, notamment concernant les genres les moins fournis, le taux d'accroissement augmentera considérablement les années suivantes.

Pour rappel, le ministère de la culture conseille un nombre de CD de 0.4-0.5 par habitant. Selon ce principe, cela représente environ 3000-3700 CD pour la commune de Lodève (7500 habitants) et 6000-7500 CD pour la communauté de commune (15000 habitants).

Sur une base de 11 000 habitants qui correspond plus à la réalité de notre public (moitié moins d'habitants CCL&L que de Lodève) et un nombre de 0.45, on arrive à 4950 CD. Pour atteindre ce volume, il nous faut donc maintenir le désherbage mais dans une proportion bien moindre que celui de cette année.

FICHE DOMAINE – BD ADULTE & JEUNESSE

Responsable : Katie Jolivet

Mise à jour de la fiche : mars 2024

1. CARACTÉRISTIQUES DE LA COLLECTION

Les BD adultes et jeunesses ont déménagées fin mars 2023, et nous avons installé un coin salon comprenant une table basse et 4 chaises pour séparer les deux catégories de public.

Matériel et disposition :

- ✘ - BD adultes : 6 bacs dont 5 en recto-verso en bas pour les séries de plus de 7 tomes. Une étagère « Nouveauté » et « Propositions du K-fé BD » est à l'entrée du secteur BD adultes.
- ✘ - Romans graphiques et Mangas Adultes : sur la même étagère contre le mur
- ✘ - BD ados : 1 meuble recto verso
- ✘ - BD jeunesse : 6 bacs dont 5 en recto verso pour les séries.
- ✘ - Mangas jeunesse : 1 étagère contre le mur.

BD adultes :

Nous avons fait un sens de circulation avec les bacs BD autour d'un des piliers pour un repérage plus pratique pour le public car la plupart des bacs pour les adultes est à double face.

A la suite de ce réaménagement, nous avons repensé à la disposition des romans graphiques adultes qui étaient noyés dans les bacs. Le mobilier restant contre le mur qui était pour les documentaires en Musique et Cinéma a donc été une aubaine pour y installer cette collection et les Mangas adulte.

BD jeunesse :

Le coin des BD jeunesse et ados a été pourvu de Fatboy à côté de la banquette en bois pour leur permettre de s'installer dans un endroit cocooning « comme à la maison ».

Les mangas ont trouvé aussi leur place sur une étagère contre le mur, plus pratique que les tours à mangas, et qui à trouver son public grâce à une meilleure visibilité pour les lecteurs.

02. PUBLIC & ENVIRONNEMENT

Public type :

Le public qui se sent le plus à l'aise dans cet espace reste les jeunes entre 8 et 14 ans, mais les parents aiment s'y installer, avec ou sans leurs enfants, spécialement à cause ou grâce aux Fatboy.

Le fait d'avoir créé des coins lectures pour les lecteurs de différents âges nous conforte dans le choix d'avoir bougé ce secteur qui méritait d'avoir un espace plus convivial cocooning.

Les lecteurs prennent plaisir à venir lire sur place en attendant les enfants qui ont un cours de musique à l'étage ou tout simplement pour découvrir de nouvelles bandes dessinées.

La plus forte affluence reste le mercredi (cf. stats entrées du public) car beaucoup de lecteurs viennent à la médiathèque soit pour travailler soit pour attendre leur cours de musique ou leurs parents. Les autres jours de la semaine c'est fluctuant suivant les horaires d'ouverture par exemple le mardi après-midi les jeunes viennent après l'école et vont dans l'espace BD pour travailler sur les PC ou jouer aux jeux vidéo.

Le fait d'avoir laissé les PC dans cet espace, donne la possibilité à petits et grands d'associer la lecture aux plaisirs de jouer mais aussi de travailler, du coup **ce secteur est toujours fréquenté**.

Partenaires :

- **Atelier K-fé BD** : 1 samedi par mois les participants de cet atelier échangent sur les futures acquisitions. Une sortie à la librairie Sauramps a été organisée en juin 2023 pour faire un choix sur place avec ce public de passionnés, avec un budget de 500€. La priorité de cette sortie était le renouvellement et le développement des romans graphiques.

- **Groupe de l'APP** : tous les jeudis après-midi, un groupe d'apprenant de l'APP vient à la médiathèque pour discuter autour de documents de la médiathèque. Leur secteur de prédilection depuis quelques mois est le secteur BD pour son côté cocooning et salon.

03. OUTILS DE SÉLECTION

Titre	Description	Site internet ou Papier
Biblioteca	Revue pro	Papier
Les cahiers de la BD	Revue tout public	Papier
Casterman	Editeur	Newsletter
Dargaud	Editeur	Newsletter
Delcourt	Editeur	Newsletter

Glénat	Editeur	Newsletter
Futuropolis	Editeur	Newsletter
Bdnet.com	Site tout public pour les mangas	Newsletter
Bdfugue.com	Site de l'éditeur Soleil	Newsletter
La revue BNF	Revue pro	Papier
Izneo	Plateforme de consultation en ligne	Newsletter
Pika	Editeur de Mangas	Newsletter
Ankama	Editeur de Mangas	Newsletter
Manga News	Site de référence de Mangas	Newsletter

Ce tableau représente une partie de la veille documentaire que je consulte quotidiennement pour certaines newsletters, mais c'est sans compter les propositions et co-acquisitions des membres du K-fé BD qui, pour certains, vont à la rencontre des salons et festivals du département.

Lors d'une visite à un festival de la BD, Marc, le cofondateur et membre actif du K-fé BD a rencontré Emmanuel Roudier, un auteur de BD, et lui a proposé de venir rencontrer le public de la médiathèque. Cela a été l'occasion de faire participer les lecteurs à une action culturelle importante pour la médiathèque, les rencontres d'auteurs.

Quand les lecteurs font des propositions d'acquisitions, je vérifie d'abord sur Electre si c'est une nouveauté, si cette BD est encore éditée, de quelle année est-elle, et je vais sur le site de l'éditeur pour avoir plus d'informations sur ce document. Lorsque j'ai toutes ces réponses, soit je commande soit je réserve à la Médiathèque Départementale cette BD que je mettrai à la disposition des lecteurs pour 4 mois maximum.

04. LA COLLECTION DANS LA MÉDIATHEQUE

Au 31/12/2023	Lodève	DDLL	Total
Nbre de documents* empruntables dans la médiathèque	37526	841	38367

*ces chiffres ne tiennent pas compte des pilons et du fonds anciens

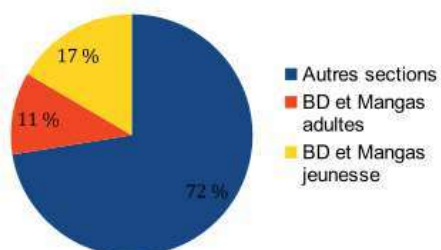
Nbre de documents empruntés entre le 01/01/2023 et le 31/12/2023, tous secteurs confondus	83142	2228	85370
---	--------------	-------------	--------------

Nombre de documents dans le secteur BD/Mangas

	Lodève	DDLL	Total adultes	Lodève	DDLL	Total Jeunes	Total adultes + jeunes
	Adultes			Jeunes			
BD	2135	11	2146	2101	4	2105	4251
Mangas	82	0	82	587	1	588	670
Total	2217	11	2228	2688	5	2693	4921

Prêt du 01/01/2023 au 31/12/2023	Lodève	DDLL	Total
BD/Mangas	23413	125	23538

Répartition des BD empruntées	Adultes	Jeunes	Total
BD/Mangas Lodève	9303	14110	23413
BD/Mangas Lodève	102	23	125
Total	9405	14133	23538



Répartition du fonds des BD et Mangas	Total BD et Mangas Adultes + Jeunes	BD et Mangas Adultes	BD et Mangas Jeunes
Nbre de BD	4921	2228	2693
Taux de remplissage des bacs	80 %	80 %	85 %
Représentativité par rapport au total des documents	12,8 %	5,8 %	7 %
Représentativité au total des BD		45 %	55 %
Pourcentage budget au 31/12/2023	13,89%	4,17 %	9,72 %
Nbre de prêt sur l'année 2023	23538	9405	14133
Pourcentage des prêts		40 %	60 %
Pourcentage des prêts par rapport au total des prêts	27,6 %	11 %	16,6 %

A la suite d'un constat sur l'emplacement des DVD/CD et BD, et leur positionnement dans la médiathèque, nous avons interverti ces deux secteurs fin mars 2023. Le constat était clair depuis notre arrivée dans cette médiathèque : les BD étaient dans un couloir, ce qui ne laissait pas la possibilité à la consultation sur place, et les DVD/CD étaient dans un lieu trop grand sans possibilité d'écouter les CD sur place. Il fallait donc intervertir les deux secteurs pour le bien des collections et surtout des lecteurs.

L'intérêt de ce changement a été de :

- valoriser les CD et DVD qui n'étaient pas bien situés dans un secteur trop grand peu convivial et un espace dédié à la lecture sur place.
- et pour les BD, de créer un espace plus pour les "séjournants" qui aiment juste lire une BD, un Manga... en attendant d'aller à l'école de musique ou en revenant du collège, du lycée, de l'école. Mais c'est aussi le lieu où les parents se retrouvent en attendant leurs enfants, entre autres, car ils aiment beaucoup profiter des Fatboy pour lire des BD...

Nous avons donc séparé les bandes dessinées en 3 sections :

- ✓ Adultes
- ✓ Adolescents
- ✓ Jeunes

La grande idée pour rendre ce lieu plus convivial et cocooning a été d'investir dans :

- des Fatboy pour le secteur jeunesse,
- des coussins pour la banquette
- et surtout de réaménager pour mettre en avant les nouveautés et les coups de cœur.

Répartition budgétaire pour l'année 2023 :

<i>BD</i>	<i>Exemplaires*</i>	<i>Budget 2023 au 1er semestre</i>	<i>Budget 2023 au 2ème semestre</i>
<i>Adultes</i>	2217	500€ (avec K-fé BD) 1000€ BD et Mangas	1500€ sur l'ensemble du secteur BD
<i>Jeunes/ados</i>	2688	2000€ BD et Mangas	
Total	4905	3500€	1500€

***exemplaires appartenant au fond de la médiathèque confluence**

Pour le budget de l'année 2023, le secteur BD a bénéficié d'un montant de 5000€. Dans ce montant, les membres du K-fé BD ont pu participer aux acquisitions en allant à la librairie Sauramps à Montpellier avec la responsable de ce secteur. Sur le budget de cette année, ce secteur a reçu 13,89 % du montant global du budget d'acquisition qui est de 36000€.

Représentativité :

BD	Nbre d'exemplaires	% d'exemplaires au total global
Adultes	2228	5,8 %
Jeunes/ados	2693	7 %
Total	4921	12,8 %

Emprunts :

Sur l'année 2023, nous pouvons constater au vu des nombres d'emprunts des bandes dessinées et mangas (adultes et jeunes confondus) que nous sommes à plus de :

- 27% sur le nombre d'emprunts tous secteurs confondus.
- par rapport au prêt des documents adulte, 26 % sont des BD adulte
- par rapport au prêt des documents jeunesse et ado, 33 % sont des prêts de BD jeunesse et ado

05. SIGNALISATION

Depuis le déplacement de ce secteur et le réaménagement de cette collection, j'ai positionné une signalisation temporaire à la titreuse comme : Mangas adultes, Romans graphiques, BD Adultes, BD jeunesse, BD Ados, Mangas jeunesse... mais cela reste temporaire car nous sommes en train de travailler sur une signalétique de tous les secteurs pour plus de clarté et pour que les lecteurs deviennent plus autonome.

Pour les BD adultes en série de plus de 6 tomes qui se trouvent en bas des bacs, j'ai fait des étiquettes pour nommer la série. Les BD qui se trouvent dans les bacs, il y a des intercalaires avec le nom des scénaristes.

Pour différencier les 2 collections, les cotes sont :

- J BD : BD jeunesse et ados, et Mangas jeunesse
- BD : BD adultes - Mangas adultes et Seinen (public de plus de 14 ans)

Pour une signalétique plus claire, il faudrait renommer tous les bacs BD et les étagères en précisant les publics : jeunesse, ados et adultes. Trouver une signalétique pour les mangas qui soit mobile en raison de l'évolution des séries.

Taux de rotation de la collection

<i>BD</i>	<i>Exemplaires au 31/12/2023</i>	<i>Emprunts au 31/12/2023</i>	<i>Taux de rotation actuel</i>
<i>Adultes</i>	2228	9405	4,22
<i>Jeunes et Ados</i>	2693	14133	5,25
Total	4921	23538	4,78

Le taux de rotation pour l'ensemble du secteur BD/Mangas est de 4,8 %.

C'est un secteur qui est très emprunté par les lecteurs de part sa diversité de collection et aussi par le fait d'avoir de vrais passionnés de BD.

Depuis le réaménagement de l'espace BD, nous avons commencé à développer les mangas. Cette collection est très prisée par les jeunes à partir de 8 ans et même avant puisqu'il y a des collections adaptées pour les enfants de 6 ans. Le succès des mangas est tellement important auprès des jeunes que nous ne pouvons pas passer à côté dans les médiathèques, au même titre que les bandes dessinées pour satisfaire nos lecteurs, petits et grands.

L'intérêt d'acquérir des mangas est effectivement de satisfaire tous les publics mais ce sera aussi l'occasion de créer un atelier de co-acquisition avec des jeunes comme le K-fé BD pour les BD.

Taux de fonds actif :

<i>BD</i>	<i>Emprunts du 01/01/2023 Au 31/12/2023</i>	<i>%</i>
<i>Adultes</i>	9405	40%
<i>Jeunes et ados</i>	14133	60%
Total	23538	100%

Taux de renouvellement

Sachant que 428 BD (200 BD adultes et 228 BD jeunes) ont été achetés en 2023, le taux de renouvellement est donc de 8,7 % par rapport au nombre de BD dans le fonds.

Si on sépare les BD adultes et jeunes, le taux de renouvellement est de :

- 9 % pour les BD adultes

- 8,4 % pour les BD jeunes

Pour atteindre le taux de renouvellement minimal de 7,5 % pour le secteur BD et Mangas, il faudrait acheter 370 BD par an. Si on prend en moyenne 18€ par BD (les mangas coûtent entre 7 et 10€, et les

romans graphiques entre 15 et 30€), il faudrait **un budget approximatif de 6500€ par an.**

% des documents par catégorie (après inventaire) :

BD	Exemplaires	Perdus ou disparus	Retards	Pilons
Adultes	2217	8*	5	30
Jeunesse	2688	71**	12	85
Total	4905	79	17	115

* sur les 8 BD adultes perdus, 4 sont des mangas.

** sur les 71 BD jeunesse perdus, 55 sont des mangas avec un titre qui se répète c'est la série Dragon ball.

Le secteur des bandes dessinées est le secteur qui est le plus emprunté par le public de tous âges. Le désherbage se fait donc plus ressentir sur ce secteur et le nombre en fin d'année pour le pilon sera forcément plus édifiant car la plupart des bandes dessinées abîmées ne peuvent pas être réparé. On est à plus de 2 % de BD mis au pilon, c'est évidemment sans compter sur toutes les BD qui sont dans les bacs mais en fin de vie. Un travail de fond est à prévoir en début d'année avant de commencer les acquisitions.

% des prêts par catégorie (base : de janvier à décembre 2023) :

BD	Exemplaires au 31/12/2023	Emprunts au 31/12/2023	%
Adultes	2228	9405	40%
Jeunes et Ados	2693	14133	60%
Total	4921	23538	100

Fin 2024, on pourra avoir un chiffre juste sur les emprunts des mangas puisque nous avons modifié et créé courant mars cette nouvelle catégorie dans les BD.

Age médian de la collection :

BD/MANGAS	Age médian l'année d'acquisition	% BD de moins de 5 ans	% BD de plus de 10 ans
Adultes	2012	29 %	54 %
Jeunes/Ados	2013	31 %	50 %

BD/MANGAS	Age médian pour l'année d'édition	% BD de moins de 5 ans	% BD de plus de 10 ans
Adultes	2010	33 %	56 %
Jeunes/Ados	2009	38 %	48 %

06. VALORISATION A PRÉVOIR

Une nouvelle signalétique devrait nous permettre de valoriser un peu plus nos collections mais la meilleure valorisation reste la médiation et pour ça je pense que le fait de réintégrer le poste de prêt au secteur BD est forcément un plus.

Autre valorisation à mettre en place et je m'y emploie, c'est de créer un page sur notre site pour mettre les coups de cœur et les co-acquisitions de l'atelier K-fé BD. Je suis en train de voir si créer un atelier de co-acquisitions pour les amateurs de Mangas serait envisageable et une bonne idée, et surtout intéresserait nos lecteurs, ce qui nous permettrait par la suite de participer à Mangawa, qui est un prix littéraire organisé par la librairie l'ange bleu, adressé aux collégiens et lycéens en partenariat avec les bibliothèques.

07. PRINCIPES DE DÉSHERBAGE

Comme c'est un fond qui sort beaucoup, je dirais que les principes de désherbage se font « naturellement » car parfois les BD et mangas reviennent dans un état impossible à réparer et remettre au prêt. La problématique dans ce cas là, est de voir si ce document peut être réparé ou si ce n'est pas possible, doit-on le racheter ou dois-je plutôt acheter de nouvelles séries.

Un inventaire annuel est à préconiser pour les BD, la seule problématique reste le fait que faire un inventaire sans fermer au public ne permet pas d'avoir un contrôle et un suivi rapide. Ce qui est le cas aussi pour les mangas sachant que c'est le support le plus volé !

Lorsque les mangas seront tous mis à jour au niveau du catalogue, on verra plus clair sur ce

secteur et nous pourrions réfléchir à une meilleure façon de programmer des inventaires.

En ce qui concerne le désherbage actuel pour les BD adultes et jeunes, un rafraîchissement d'environ **20 %** est à prévoir à partir de 2024 car même si certaines BD sont en fin de vie et par conséquent mis au pilon, il y a des bacs qui sont beaucoup trop chargés et qui ne permettent pas d'être visible et empruntés.

08. RESSOURCES NUMÉRIQUES

Je me suis renseignée quant à un abonnement sur la **plateforme Izneo** et ce n'est possible que si nous disposons d'une carte bancaire.

Il y a d'autres sites qui proposent de lire des mangas et des BD mais pour cela, il faudrait **prévoir une tablette** dédiée pour la consultation sur place. Nous devons avoir cette réflexion lorsque le matériel numérique demandé sera accepté, il sera alors possible de faire de la médiation avec cet outil.

09. ÉVOLUTION DE LA COLLECTION

Evolution de la collection : objectifs 2023 – 2026

Domaine BD ADULTE	Etat (décembre 2023)	Objectifs N+1 2024	Objectifs N+2 2025	Objectifs N+3 2026
Livres (en volume)	2217	2187	2137	2112
*Taux d'accroissement	0,07	-0,02	-0,01	0

*Taux d'accroissement : nombre de docs acquis – nombre de docs dés herbés divisé par nombre total de docs de la collection

Domaine BD JEUNESSE	Etat (décembre 2023)	Objectifs N+1 2024	Objectifs N+2 2025	Objectifs N+3 2026
Livres (en volume)	2688	2545	2515	2485
*Taux d'accroissement	0,05	0,01	0,01	0

FICHE DOMAINE - FICTION ADULTE

Responsable : Katie Jolivet

Mise à jour de la fiche : mars 2024

01. CARACTÉRISTIQUES DE LA COLLECTION

La section Fiction est située au rez-de-chaussée haut au niveau de l'accueil de la médiathèque à côté du secteur Image & Son et du secteur de la Presse.

Cette section est segmentée en 3 catégories de lecteur : Adultes – Ados – Jeunesse.

Je vais donc développer le secteur qui nous intéresse pour cette fiche domaine, qui est la Fiction Adulte, et plus précisément les romans Adulte.

Les romans adultes ont été segmentés de manière à ce que les lecteurs puissent s'évader dans divers univers :

- ✗ - Romans : littérature française et étrangère
- ✗ - Polar : Policier, Roman noir, Espionnage
- ✗ - Fantastique, Science-Fiction et Fantasy
- ✗ - Grands caractères et livres audio
- ✗ - Terroir
- ✗ - Historique

Deux nouvelles thématiques sont apparues au cours du premier semestre 2023 : Terroir et Historique. Nous avons dissocié ces deux thématiques du reste des Romans à la suite d'un constat simple, c'est que nous voulions faciliter le choix du public sur ces genres littéraires, et c'est aussi l'opportunité de développer la littérature étrangère qui fait défaut dans nos collections.

Pour essayer de développer les livres audio, nous avons demandé à la médiathèque départementale de nous prêter une trentaine de romans audio. Nous ferons un constat l'année prochaine mais je peux déjà dire que ce n'est pas la collection qui est la plus empruntée.

02. PUBLIC & ENVIRONNEMENT

Sur toutes les collections de la médiathèque, les romans adultes font parties des collections les plus empruntées.

Nous avons des lecteurs assidus et passionnés par les Polars, c'est une des collections la plus empruntée. Depuis quelques années le roman Polar s'est développé et fait surgir des auteurs de tous horizons. Nous avons une qualité et une grande diversité d'auteurs français et étrangers qui sont édités par an. La problématique dans cet état des lieux c'est que je ne peux malheureusement pas les acquérir tous mais cela me permet de pouvoir faire découvrir de nouveaux auteurs aux lecteurs de la médiathèque.

Le travail de fond entrepris depuis quelques mois est de faire un état des lieux des romans adultes, et de nous rendre compte des manques sur certains auteurs et maisons d'éditions. Un développement sur la littérature française et étrangère est en cours, nous mettons l'accent sur des auteurs que nous n'avions pas jusqu'à présent. Nous pouvons faire appel à la Médiathèque Départementale pour des prêts temporaires et compléter ce que nous ne pouvons pas acheter.

Le but de mon travail maintenant est de faire en sorte, pour les futures acquisitions, d'avoir une diversité plus étendue sur les collections et les auteurs pour plaire à tous les publics.

Nous avons un public passionné de romans du Terroir qui est toujours en demande de nouvelles acquisitions, c'est pour cela que nous avons modifié la disposition de cette collection, en leur attribuant une étagère. Ces romans ne sont plus noyés dans les romans.

Les romans Grands caractères, quant à eux, ont trouvé leur place dans ce beau meuble en bois au fond de la section Fiction. Nous avons retiré les livres audio de la section Image & Son au moment du déménagement entre ce secteur et le secteur BD, car cette collection n'était pas assez visible aux yeux des usagers. Nous avons tenté de les intégrer aux romans Grands caractères dans des boîtes en bois. Nous ferons un constat plus précis l'année prochaine car le secteur a été modifié en cours d'année.

03. OUTILS DE SÉLECTION

Ressources	Description
Biblioteca	6 revues par an sur les sorties des romans adultes
Electre	Site de récupération des notices
Gallimard – Actes Sud – Gallmeister – Sabine Weispiser – Rivages – Zulma...	Newsletter des sites des maisons d'éditions
Le Mondes des Livres	Tous les vendredis le quotidien Le Monde sort un exemplaire spécial sur les sorties des livres
Lire	Revue mensuelle sur des sorties des livres avec des extraits de romans
Télérama	Revue hebdomadaire

La grande librairie	Emission de TV spécialisée
Actualité et Livres Hebdo	Newsletter et Webinaire sur les sorties

Les romans suggérés par les lecteurs feront partis d'une sélection pour des acquisitions s'ils remplissent 4 critères :

- Les nouveautés et les prix littéraires mais pas tous, à discuter avec ma directrice
- Année de sortie (moins de 2 ans)
- Si c'est un classique que nous n'avons pas et qui peut être demandé par les collégiens/lycéens
- Un auteur ou une maison d'édition que nous n'avons pas dans notre collection mais qui a de bonnes critiques

Si les suggestions ne peuvent pas être dans la liste des acquisitions, je verrais pour les réserver à la Médiathèque Départementale.

04. LA COLLECTION DANS LA MÉDIATHEQUE

Au 31/12/2023	Lodève	DDLL	Total
Nbre de documents* empruntables dans la médiathèque	37526	841	38367

*ces chiffres ne tiennent pas compte des pilons et du fonds anciens

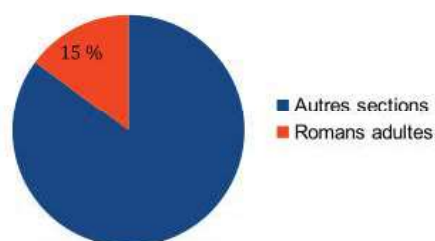
Nbre de documents empruntés entre le 01/01/2023 et le 31/12/2023, tous secteurs confondus	83142	2228	85370
---	--------------	-------------	--------------

Nbre de romans dans la section	Lodève	DDLL	Total
Romans	3285	29	3314
Polar	1016	9	1025
Fantastique/Fantasy	360	0	360
Science-Fiction	354	17	371
Grands caractères	457	4	461
Terroir	209	0	209
Historique	128	0	128
Livres audio	65	36	101
Total	5874	95	5969

* 36 œuvres d'art ont été prêtées à la Médiathèque Confluence dans le cadre de l'Artothèque

Nbre de romans empruntés	Lodève	DDLL	Total
Romans	6064	123	6187
Polar	3910	40	3950
Fantastique/Fantasy	363	0	363
Science-Fiction	191	21	212
Grands caractères	1391	13	1404
Terroir	328	0	328
Historique	160	0	160
Livrés audio	32	50	82
Total	12439	247*	12686

*** 95 romans et livres audio prêtés par la Médiathèque Départementale ont été empruntés 247 fois sur l'année 2023, sur l'ensemble du secteur.**



Répartition du fonds des Romans adultes	Total romans	Romans	Polar	Fantastique/Fantasy	Science-Fiction	Grands caractères	Terroir	Historique	Livres audio
Nbre de romans	5969	3314	1025	360	371	461	209	128	101
Taux de remplissage des étagères		60 %	60 %	80 %	80 %	80 %	70 %	50 %	
Représentativité par rapport au total des documents	15,6 %	8,6 %	2,7 %	0,9 %	1 %	1 %	0,5 %	0,3 %	0,3 %
Représentativité au total des romans		55,5 %	17,2 %	6 %	6 %	8 %	3,5 %	2,1 %	1,7 %
Pourcentage budget au 31/12/2023	11,11 %								
Nbre de prêt sur l'année 2023	12686	6187	3950	363	212	1404	328	160	82
Pourcentage des prêts		48,8 %	31 %	2,9 %	1,7 %	11,1 %	2,6 %	1,3 %	0,6 %
Pourcentage des prêts par rapport au total des prêts	14,86 %	7,25 %	4,63 %	0,43 %	0,2 %	1,6 %	0,4 %	0,2 %	0,1 %

Au 31/12/2023, nous avons **38367 documents empruntables** tous supports et toutes sections confondus, en comptant les documents prêtés par la médiathèque départementale. Les romans adultes représentent 14,4 % des documents de la médiathèque.

Répartition du budget 2023 :

En prenant la somme globale sur l'année au montant de 4000€ (1800€ au premier semestre et 2200€ au second semestre), qui est alloué à la fiction adultes, le pourcentage à rapport au budget d'acquisition global de 36000€ est de 11,11 %. Ce montant global ne prend pas en compte la participation aux acquisitions pour les actions culturelles comme l'expo du Musée, Littérature...

Représentativité 2023 :

- Répartition en % à rapport à la fiction :

61 % des documents dans le secteur Fiction sont des romans adultes.	Exemplaires	% de la fiction
Romans *	3687	36 %
Polar	1016	10 %
Grands caractères	457	5 %
RF/RSF	714	7 %

**compris les romans du terroir, historique et les livres audio*

J'ai 5874 romans adultes en date du 31/12/2023 qui est évolutif car nous avons un roulement d'une centaine de romans prêtés par la médiathèque départementale que nous pouvons garder pendant 4 mois maximum.

Dans les romans adultes, nous avons décloisonnés les romans Historique et les romans du Terroir au cours du premier semestre. Les romans du Terroir sont très demandés par une certaine catégorie de lecteurs/lectrices, tout comme les romans Historique. Nous pourrons faire une vraie analyse l'année prochaine sur les emprunts et la disposition dans leur nouvelle étagère.

- Prêts en % du secteur fiction adulte à rapport à l'ensemble des documents de la médiathèque :

Il y a eu 85370 documents qui ont été empruntés entre janvier et août dans tous les secteurs confondus. Si on prend les emprunts des romans adultes de toutes catégories qui sont de 12439, nous sommes à plus de 14 % de romans adultes empruntés par rapport à l'ensemble des documents de la médiathèque.

Emprunts sur les secteurs adultes :

Si on prend les romans adultes par rapport aux autres secteurs comportant des documents adultes, le pourcentage des prêts des romans adultes dépassent les 30 % sur la période de janvier à décembre.

05. SIGNALISATION

Depuis le début d'année 2023 nous avons changé les collections de place dans le secteur Fiction au niveau des étagères en bois et des étagères métalliques, ce qui donne la possibilité de modifier la signalétique. Il faut donc repenser la signalétique pour nommer les nouveaux espaces de collections.

Pour les changements sur les étagères :

- Renommer les étagères en bois qui ont été attribuées pour les nouveautés et pour les romans grands caractères.
- Renommer l'étagère pour les romans du Terroir et romans Historique.
- Trouver une place pour annoncer les livres lus qui sont avec les romans grands caractères.

Pour les modifications de cote :

- Nouvelles cotes créées pour différencier les romans du Terroir (RT) et les romans Historique (RH).
- Réfléchir à une nouvelle cote pour les livres lus.
- Ces changements sont aussi à faire sur le logiciel de gestion PMB pour une meilleure visibilité du nouveau secteur et surtout des statistiques plus précises.

Taux de rotation visé : 2,1

(Romans empruntés en 2023/nbre de romans dans le fonds)

Taux de rotation	Lodève	Lodève + DDLL
Romans	1,8	1,9
Polar	3,8	3,9
Fantastique/Fantasy	1,0	1,0
Science-Fiction	0,5	0,6
Grands caractères	3,0	3,0
Terroir	1,6	1,6
Historique	1,3	1,3
Livres audio	0,5	0,8
Total	2,1	2,1

Taux de fonds actif

Sur toutes les catégories représentant les romans adultes, 12439 romans ont été empruntés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023, soit 68 % du nombre d'exemplaires en romans adultes.

Si on prend le nombre d'emprunt en roman adultes à rapport au nombre de documents toutes sections confondues, soit 39270, le pourcentage de romans empruntés est de 21 %.

Taux de renouvellement

Sachant que 250 romans adultes ont été acheté en 2023, le taux de renouvellement est donc de 4,2 % par rapport au nombre de romans dans le fonds.

Nous avons décidé de ne pas acquérir de romans Grands caractères cette année car une commande avait été faite en fin d'année 2022. La médiathèque départementale pouvant nous fournir en romans de cette thématique, nous avons opté pour cette solution. L'idée est d'essayer, toujours par le biais de la médiathèque départementale de mettre en valeur les livres audio pour voir si cette collection mérite d'avoir un budget d'acquisition un peu plus important.

Pour un renouvellement minimal et atteindre les 7,5 % pour les fictions adultes, il faudrait acheter au moins 460 romans dans toutes les catégories (Polar, SF et F, GC, H et T). Si nous prenons en moyenne un livre à 23€, le budget d'acquisition pour un renouvellement minimal serait de presque 11000€. Nous pourrions mettre à jour ce taux en fin d'année avec le reste du budget d'acquisition accordé pour le second semestre.

% des documents par catégorie (après inventaire) :

Catégories	Exemplaires	Retards	Perdus	Pilons
ROMANS*	3687	2	7	176
Polar	1016	3	9	108
Grands Caractères	457	1	5	174
RSF/RF	714	0	0	10

**compris les romans du terroir, historique et les livres audio*

Dans l'année, nous avons désherbés :

- ✓ 4,77% des romans,
- ✓ 10,63% des polars,
- ✓ 38,07% des grands caractères.
- ✓ 1,4% pour les romans SF et Fantastique/Fantasy. Ce chiffre n'est pas représentatif des romans réellement désherbés de cette catégorie pour deux raisons. Lorsque les romans reviennent abîmés et pas réparables, je les désherbe automatiquement. La deuxième raison c'est qu'il y a eu beaucoup de romans qui ont été mis en réserve et qui seront traités en fin d'année ou début d'année prochaine s'ils ne sont plus empruntés depuis une certaine date.

Age médian de la collection :

Catégories	Age médian pour l'année d'acquisition	% des romans de moins de 5 ans	% des romans de plus de 10 ans
ROMANS	2010	20 %	59 %
Polar	2016	45 %	32 %
Grands Caractères	2017	48 %	20 %
RSF/RF*	2012	28 %	47 %

Catégories	Age médian pour l'année d'édition	% des romans de moins de 5 ans	% des romans de plus de 10 ans
ROMANS	2008	16%	64 %
Polar	2014	35 %	41 %
Grands Caractères	2017	42 %	25 %
RSF/RF*	2008	21 %	63 %

16 % des romans sont en réserve car ce sont des classiques pour la plupart et qu'ils ne sont demandés par les lecteurs qu'épisodiquement.

31 % des romans Science-Fiction/Fantasy/Fantastique sont en réserve car ce sont des classiques que nous gardons soit par manque de place, soit parce que nous voulons mettre en valeur de nouvelles éditions. Notre parti pris pour que ce rayonnage soit plus attractif passe par mettre en réserve des romans anciens mais qu'il faut avoir dans notre fonds.

06. VALORISATION A PRÉVOIR

Signalétique : une refonte de la signalétique doit être à prévoir pour que le public se repère assez facilement.

Tables de présentations : Une étagère en bois est dédiée pour toutes les nouveautés en fiction adultes mais une table de présentation à l'accueil pourrait faire un complément lorsqu'il n'y a pas assez de place dans ce meuble.

Une autre table serait à prévoir pour présenter les coups de coeur des lecteurs (comme dans l'ancienne médiathèque) et des bibliothécaires. Cette table permettrait aux lecteurs en manque d'inspiration de pouvoir avoir l'avis d'autres personnes. Ce serait aussi l'occasion pour les lecteurs de mettre des marques pages en expliquant : « pourquoi ce roman est un coup de coeur ? »

Sélections pour le site : nous avons déjà la possibilité de mettre les nouveautés sur le site mais on pourrait effectivement ajouter une sélection de romans en rapport à une maison d'édition, une rentrée littéraire, les coups de cœur des lecteurs...

Animations : il est à repenser au club de lecture que j'avais auparavant et qui était la possibilité pour les lectrices de la médiathèque de nous parler de leur coup de cœur du moment. Cet atelier était aussi l'occasion de valoriser le fonds et de participer aux différents prix des lecteurs.

J'aimerais que ce club soit différent du Thé Livres et travailler avec un groupe bien défini sur des co-acquisitions comme le K-fé BD. Nous pourrions aussi créer un Prix des Lecteurs Confluence. Pour ce faire, j'ai déjà identifié des personnes ressources qui pourraient m'aider à porter ce projet.

07. PRINCIPES DE DÉSHERBAGE

Les critères du désherbage sont variables selon la politique documentaire mais restent basés sur la méthode IOUPI. Cette méthode prend en compte l'état physique du document, l'actualité, l'obsolescence du document, et surtout la vérification des prêts sur les documents. Si le document, en l'occurrence le roman, n'a pas été emprunté depuis 2 ans, il peut faire l'objet du désherbage.

La question du désherbage ne se pose pas lorsqu'un roman est très abîmé et ne peut pas être réparé, comme les romans adultes font partie des documents les plus empruntés de la médiathèque, leur durée de vie en est forcément impactée.

Après la période de l'inventaire, un gros travail de tri est à faire pour redémarrer sur une collection plus propre et cela permettra de repenser aux futures acquisitions.

08. RESSOURCES NUMÉRIQUES

Nous avons la chance pour l'instant d'avoir des ressources numériques prêtées par la médiathèque départementale et la possibilité d'emprunter par les lecteurs des livres numériques via leur site.

Il faudrait avoir des statistiques précises par la médiathèque départementale sur le nombre de nos lecteurs qui sont inscrits à cette ressource.

Les deux liseuses que nous avons achetées, il y a quelques années, n'ont jamais servie malgré des affiches présentant ce nouveau service. L'autre problème de ces liseuses est qu'elles sont affiliées à la Fnac et qu'il faudrait un compte et acheter des romans pour proposer des nouveautés aux lecteurs. Une réflexion sur ces 2 liseuses est à avoir mais voir si elles ne sont pas obsolètes, dans ce cas, voir s'il n'y a pas des liseuses plus appropriées et pas affiliées à une enseigne.

09. ÉVOLUTION DE LA COLLECTION

Domaine FICTION ADULTE	Etat 2023	Objectifs N+1 2024	Objectifs N+2 2025	Objectifs N+3 2026
Livres (en volume)	5874	5656	5606	5556
*Taux d'accroissement	-0,03	-0,01	-0,01	0

*Taux d'accroissement : nombre de docs acquis – nombre de docs désherbés divisé par nombre total de docs de la collection

250 romans ont été achetés en 2023.

468 romans ont été désherbés en 2023.

FICHE DOMAINE - DOCUMENTAIRE ADULTE

Responsable : Hélène Nanciu

Mise à jour de la fiche : mars 2024

01. CARACTÉRISTIQUES DE LA COLLECTION

14 grands pôles : Apprentissages, Arts, Environnement & nature, Fonds local & régional, Histoire, Parentalité, Pensée & société, Santé & sport, Sciences & techniques, Vie pratique, Voyages, Humour, Image & son, Littératures (y compris poésie et théâtre). Nous proposons également **un espace FAL** (Facile A Lire) à l'attention plus particulière du public allophone. Le fonds compte **5773 documentaires adultes**.

Le fonds est vieillissant (âge médian 13 ans) malgré un désherbage intensif en 2023 (**1300 documents pilonnés** au premier semestre 2023) et d'une augmentation conséquente du budget d'acquisition des documentaires adultes et jeunesse.

L'accent a été mis pour rafraîchir les collections Poésie, Environnement, Histoire, Vie pratique, Santé et Voyage sans toutefois pouvoir remplacer les titres de référence parfois très vétustes.

Tous les domaines méritent d'être rafraîchis. Le domaine des Arts vivants, Arts numériques ne sont quasiment pas représentés ainsi que les Sciences de la terre, les sciences dures et la technologie.

Le pôle "Parentalité" est sous-représenté malgré une grande demande du public. Je note également que le fonds local et régional est très vieux (26 ans d'âge moyen) et ne comprend que très peu de documents en occitan et particulièrement en jeunesse.

02. PUBLIC & ENVIRONNEMENT

Parmi le public lambda, on compte beaucoup de **jeunes parents, la trentaine, très soucieux et intéressés par l'environnement, la parentalité et l'éducation, la santé, la construction écologique, l'art.**

Les personnes plus âgées s'intéressent plutôt à l'histoire locale, l'histoire, les voyages. Elles sont très en demande de **documents pratiques** (cuisine, activités manuelles à faire notamment avec les petits enfants, le travail du textile) et de **documents sur les voyages**.

Nous avons comme partenaires les assistantes maternelles qui peuvent emprunter des ouvrages sur l'éducation, les enseignants du primaire et du secondaire, 2 associations accueillant un public allophone (IFAD et l'Encrier), diverses associations agissant dans les domaines de l'art, de la poésie, de l'environnement et pouvant proposer des animations au sein de la médiathèque.

Nous avons également un partenariat avec la maison de retraite.

Nous avons donc renforcé et rafraîchi en priorité les fonds Environnement, Parentalité, Santé, Vie pratique.

03. OUTILS DE SÉLECTION

Catalogues éditeurs – Electre – radio (France Culture et France Inter) – presse (Le Monde, Télérama, presse spécialisée) - Le choix sur place dans la mesure du possible étant la meilleure façon de choisir un documentaire.

Suggestions du public : Je regarde la pertinence de l'acquisition : approprié à nos collections, date d'édition, niveau de lecture, neutralité politique et religieuse. Je privilégie l'emprunt à la DLPD pour les livres plus anciens. Pour les documents pointus, je renvoie le lecteur à la BU ou aux Archives Départementales pour les documents FL/FR.

04. LA COLLECTION DANS LA MÉDIATHEQUE

Les collections documentaires sont présentées au rez-de-chaussée bas de la médiathèque à proximité des espaces de travail. Les documentaires adultes et jeunesse pour + de 8 ans sont mélangés mais ce mode de classement n'apporte pas de satisfaction, les jeunes ne trouvant pas les documents qui leur sont dédiés. Un travail de réaménagement de l'espace a d'ailleurs été effectué en juillet 2023 pour une meilleure attractivité.

Certaines collections jeunesse ont été mises en valeur dans des bacs (animaux, sciences de la terre, technologies, histoire). Les collections Arts vivants, Poésie et Théâtre ont été rapprochées de l'espace documentaire enfants de moins de 8 ans.

Les collections sont divisées en 14 pôles (Apprentissage, Arts, Environnement & nature, Fonds local & régional, Histoire, Parentalité, Pensée & société, Santé & sports, Sciences & technologies, Vie pratique, Voyages, Humour, Image & son). **A l'étage, sont regroupés sur une étagère dédiée les fonds Littérature, Poésie et Théâtre à proximité des étagères dédiées aux romans adolescents et jeunes.**

Ces pôles sont répartis sur 14 étagères, 4 bacs (collections jeunesse exclusivement) et 5 meubles intégrés à l'architecture du bâtiment (art, poésie & théâtre jeunesse, littératures adulte, vie pratique, apprentissages, humour).

Le fonds documentaire total (adulte et jeune) compte 7790 documents ce qui représente 20 % du fonds de la médiathèque. Les 5773 documentaires adultes représentent 15 % du fonds documentaire total de la médiathèque.

Les étagères et bacs sont remplis à 77 % hormis quelques étagères (l'architecture et les loisirs créatifs). Nous sommes conscients que les documents sont trop serrés particulièrement les pôles Parentalité, art, photographie et ce malgré le pilonnage de nombre de documents en amont du réaménagement de l'espace (pilon de 1700 documents adultes et jeunes – 22 % du fonds documentaire).

Le budget d'acquisition des documentaires adulte est de 3769 € et représente :

- 10.5 % du budget total d'acquisition de la médiathèque en 2023
- 58 % du budget d'acquisition total des documentaires (adultes + jeunes + 1ers doc)

En termes de nombre de documents :

- 51 % des acquisitions documentaires totale (216 documents/424) avec un taux de renouvellement de 2.8 % par rapport aux acquisitions totales des documentaires.

Représentativité :

Au 31/12/23, **les prêts des documentaires adultes représentent 5 % des prêts total de la médiathèque.** Le taux de rotation s'élève à 0.7 ce qui est très bas. Mais à la suite du réaménagement de l'espace, du désherbage des collections et l'apport de documents neufs, je constate que les prêts des mois de juillet et août 2023, qui d'ordinaire sont en baisse, ont augmenté cette année.

Les prêts de documentaires adultes représentent 52 % des prêts de l'espace documentaire dans son ensemble (adulte+ jeunesse+1ers docs).

	Lodève	DDLL	Total
Nbre de documents* empruntables dans la médiathèque	37526	841	38367

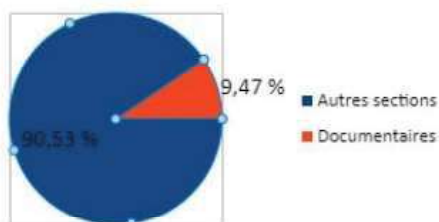
*ces chiffres ne tiennent pas compte des pilons et du fonds anciens

Nbre de prêt entre le 01/01/2023 et le 31/12/2023 Tous secteurs confondus :	83142	2228	85370
--	-------	------	-------

Nbre de documents dans la collection	Lodève	DDLL	Total
Documentaires Enfance	580	0	580
Documentaires Jeunesse	1361	76	1437
Documentaires Adultes	4592	205	4797
Humour	60	0	60
Littérature/Poésie/Théâtre	623	4	627
Livres Musique et Cinéma	278	11	289
Total	7494	296	7790

Prêt du 01/01/2023 au 31/12/2023

Documentaires 2023	Lodève	DDL	Total
Documentaires Enfance	1848	5	1853
Documentaires Jeunesse	1943	124	2067
Documentaires Adultes	3465	247	3712
Humour	55	0	55
Littérature/Poésie/Théâtre	290	4	294
Livres Musique et Cinéma	103	3	106
Total	7704	383	8087



Répartition des documentaires	Total Documentaires	Docs Enfance	Docs Jeunesse	Docs Adultes	Humour	Littérature/ Poésie/ Théâtre	Livres Musique Et Cinéma
Nbre de docs	7790	580	1437	4797	60	627	289
Taux de remplissage des bacs							
Taux de représentativité par rapport au total des documents	20,3%	1,5%	3,7%	12,5%	0,2%	1,6%	0,8%
Représentativité au total Des Documentaires		7%	18%	62%	1%	8%	4%
Pourcentage budget Au 31/12/2023							
Nbre de prêt sur l'année 2023	8087	1853	2067	3712	55	294	106
Pourcentage des prêts		22,9%	25,6%	45,9%	0,7%	3,6%	1,3%
Pourcentage des prêts par rapport au total des prêts	9,47%	2,17%	2,42%	4,35%	0,06%	0,34%	0,12%

Taux de rotation :	1,0	Lodève
(Docs empruntés en 2023/nbre de Docs dans la section)	1,0	Lodève + DDLL

Taux de renouvellement : 5.7

Sachant que 424 documentaires (adultes, jeunes et enfance) ont été achetés en 2023, Le taux de renouvellement est donc de 5,7 % par rapport au nombre de documentaires dans le fonds.

05. SIGNALISATION

Du fait du réaménagement de l'espace documentaire et du déplacement de certaines collections d'une étagère, voire d'un pôle à l'autre, la signalétique a été bousculée et n'est plus adaptée. Elle manque à plusieurs endroits. Il serait également judicieux d'adopter des cotes clarifiées plutôt que la Dewey simplifiée utilisée actuellement.

J'ai réfléchi à **une nouvelle signalétique** :

- Trouver un nouveau nom pour l'espace documentaire et pour cela y réfléchir en équipe. Faire en sorte que le panneau indiquant l'espace documentaire, à l'entrée de la médiathèque, soit plus visible (utiliser la couleur par exemple).
- Les intitulés des différents pôles me semblent clairs et pourraient être conservés. Le fait qu'ils soient placés en tête d'étagère ne me semble pas efficace et peut-être les pôles seraient plus repérables avec une signalétique sur le dessus des étagères.
- Mettre plus de mots-clés très clairs pour la signalétique de niveau 3 et de niveau 4, cette dernière étant quasiment illisible. User de couleur de fond pourrait aussi améliorer la lisibilité.
- Un travail sur la clarification des cotes serait bénéfique à l'autonomie des usagers dans leur recherche documentaire.

Un mode de classification me paraissant pertinent dont on pourrait s'inspirer est celui de la Médiathèque des 7 Lieux à Bayeux.

Taux de rotation

Taux de rotation actuel des documentaires adultes : 1.0

Le taux est très bas et révèle une offre inadaptée tant en quantité qu'en qualité ainsi qu'une mauvaise signalétique. Il faudrait désengorger certaines étagères (photographie, parentalité, peinture). Le fait est que les collections documentaires ne sont **pas directement accessibles** : il faut prendre l'escalier ou l'ascenseur. De plus, le rez-de-chaussée bas est très connoté "Enfance". **Il faut donc rendre ce secteur plus attractif et donner envie au public adulte de s'y rendre.**

J'aimerais atteindre un taux de rotation supérieur à 2 fin 2024 et au moins 4 petit à petit en ajustant l'offre et la signalétique.

Taux de renouvellement : 4,6 % de taux de renouvellement (taux calculé après désherbage des collections) pour un budget qui représente 75 % du budget d'acquisition total des documentaires. Taux de renouvellement trop faible. Considérant que le taux de renouvellement recommandé d'une collection est de 7,5 %, **il faudrait acquérir 300 documentaires adultes par an ce qui représente 6000 € (prix moyen d'achat d'un documentaire 20.00 €). Soit une augmentation de ce budget de près de 60 %.**

Taux de remplissage moyen des étagères : 77 %

Certaines étagères au sein de chaque pôle sont plus ou moins remplies. Je pense particulièrement au pôle Vie pratique : le rayon "cuisine", le pôle "Parentalité et Arts sont très chargés alors que le rayon "loisirs créatifs" et sciences de la terre le sont beaucoup moins.

06. VALORISATION A PRÉVOIR

- Refaire la signalétique en l'adaptant aux modifications effectuées au printemps 2023 ;
- Rajeunir les collections ;
- Signaler le pôle documentaire dès l'entrée de la médiathèque
- Mettre plus de chevalets pour présenter les livres en facing surtout pour le meuble sous l'escalier ;
- Organiser les mises en valeurs : ambiance, rangement des livres sur les tables, piles de livres, etc.
- Rendre le passage devant la vitrine plus intuitif ;
- Prévoir des tabourets pour accéder aux étagères basses avec confort ;
- Réduire le taux de remplissage des étagères à 70 % pour les plus (trop) remplies ;
- Créer des espaces inspirants avec du mobilier ou des objets en lien avec les pôles documentaires ;
- Ajouter des lumières dans l'espace documentaires pour mettre en valeur les collections ;
- Un meuble de présentation des nouveautés pour le RDC haut à l'entrée (podium, table ronde) dans l'esprit "marketplace" ;
- "Décorer" la salle de travail pour qu'elle soit moins froide et impersonnelle. Créer une ambiance.

07. PRINCIPES DE DÉSHERBAGE

Un désherbage très important avait été fait avant le déménagement de la médiathèque en 2019. Depuis 2020 je m'attache à faire un désherbage par secteur. J'ai commencé par le pôle Environnement, puis Histoire et Voyage. Cette année, plus de 1700 documents ont été pilonnés dans tous les secteurs mais particulièrement en Littératures, Poésie, Théâtre. Les pôles Santé & sports et Vie pratique ont également été épurés.

Beaucoup de documents devraient être retirés des collections à cause de leur aspect usé, détérioré mais qui restent empruntables car très demandés par le public. Le budget d'acquisition ne permet pas de nouvelles acquisitions et le remplacement des "classiques".

75 livres sur l'art ont été déplacés à la réserve du Musée de Lodève.

La moitié des documentaires du fonds local et régional ont été déplacés en réserve active pour ne garder, en rayon que les documents les plus récents et les plus attractifs.

J'utilise la méthode IOUPI pour déterminer si un document doit être conservé ou non (Incorrect, fausse information ; Ordinaire, superficiel, médiocre ; Usé, détérioré, laid ; Périmé ; Inadéquat, ne correspond pas au fonds).

Au vu des chiffres ci-dessus, il apparaît qu'il serait judicieux de rafraîchir c'est à dire désherber et/ou de racheter en priorité les secteurs :

"Histoire", surtout "histoire des pays", "Voyages" en proposant des beaux livres et des récits de voyage plutôt que des guides touristiques ; "Arts" et plus particulièrement la sculpture et la gravure et enfin "Apprentissages" avec des livres bilingues qui sont régulièrement demandés par le public, des livres didactiques. Les livres de préparation aux concours et examens rencontrent un tel succès qu'ils disparaissent des rayons. Peut-on envisager un prêt indirect ?

Pour atteindre en moyenne un taux de remplissage des étagères de 70 % en 2024, **il faudrait désherber environ 20 % du fonds documentaire adulte (800 documents dans les pôles les plus vieillissants) et racheter 300 documents.**

On augmentera progressivement le taux de renouvellement des collections, d'année en année, en continuant à désherber et rafraîchir les fonds : - 20 % de docs environ pour 2026 pour arriver ensuite à un taux d'accroissement nul (un livre acquis = un livre ôté des collections).

08. RESSOURCES NUMÉRIQUES

Tout apprendre : ressource proposée par la DLPD pour apprentissage des langues, permis de conduire, FLE pour les allophones, cours d'informatique et bureautique ;

Cafeyn : ressource proposée par la DLPD magazines de sciences,

Tènk : ressource proposée par la DLPD : films documentaires pour les adolescents et jeunes adultes ;

Liens à faire entre différentes collections de la médiathèque : un livre>un film documentaire, un roman/un documentaire (roman historique>livre d'histoire)

Podcasts : RFI (FLE),

Mooks : Mooks culturels de la fondation Orange [Hello Culture: Catégories de cours | Hello Culture \(fondationorange.com\)](https://www.fondationorange.com/)

09. ÉVOLUTION DE LA COLLECTION

Evolution de la collection : objectifs 2023 – 2026

Domaine DOCS ADULTES	Etat 12/2023	Objectifs N+1 2024	Objectifs N+2 2025	Objectifs N+3 2026
Livres (en volume)	5773	5323	5273	4773
*Taux d'accroissement	- 0.3	- 0.09	- 0.09	-

FICHE DOMAINE - DOCUMENTAIRE JEUNESSE

DOMAINE : Documentaire Jeunesse + de 8 ans et 1ers docs – de 8 ans

Responsable : Hélène Nanciu

Mise à jour de la fichier : mars 2024

01. CARACTÉRISTIQUES DE LA COLLECTION

Les **1ers docs (580 documents)** sont présentés sur une étagère dans l'espace Enfance divisés en 30 thèmes dotés d'une cote Dewey ultra simplifiée (1 chiffre) ce qui ne veut rien dire pour les lecteurs.

14 grands pôles mélangés en partie avec les documentaires adultes : Apprentissages, Arts, Environnement & nature, Fonds local & régional, Histoire, Parentalité, Pensée & société, Santé & sport, Sciences & techniques, Vie pratique, Voyages, Humour, Image & son, Littératures (y compris poésie et théâtre). Le fonds jeune+8 compte 1437 documents soit 3.7 % du fonds documentaire total. Le fonds jeune-8 compte 580 documents soit 7 % du fonds documentaire total. Ce qui fait au total **2017 documentaires jeunesse**. Quelques documentaires jeunesse font la "navette" entre le pôle thématique et l'espace FAL installé au milieu de l'espace documentaire de la médiathèque.

Le fonds est vieillot (âge médian 13 ans) malgré un désherbage important en 2023 (400 documents pilonnés au premier semestre 2023) et d'une augmentation conséquente du budget d'acquisition des documentaires adultes et jeunesse. Les fonds poésie, théâtre et arts vivants ont été scindés pour rejoindre les "Premiers docs pour – de 8ans" pour plus de visibilité.

L'accent a été mis pour **rafraichir les collections environnement** (particulièrement les animaux dont dinosaures), **histoire, vie pratique, sports et voyages**. **Tous les domaines méritent d'être rafraîchis. Les domaines des Sciences de la terre, Sciences et techniques sont très peu représentés.**

02. PUBLIC & ENVIRONNEMENT

Le public lambda compte peu de jeunes intéressés par le fonds documentaire hormis pour la préparation d'exposés. Les emprunts se font surtout lors des accueils de classes (40 classes).

Nous recevons des classes du secondaire à de rares exceptions.

L'espace documentaire est très fréquenté par les lycéens qui viennent y travailler, plus intensément en période d'examen et un peu moins par les collégiens du fait de l'éloignement de l'établissement.

03. OUTILS DE SÉLECTION

Catalogues éditeurs – Electre – radio (France Culture et France Inter) – presse (Le Monde, Télérama, presse spécialisée) - Suggestions des collègues - Le choix sur place dans la mesure du possible étant la meilleure façon de choisir un documentaire.

Je ne reçois que très rarement des suggestions d'acquisitions de la part des jeunes.

04. LA COLLECTION DANS LA MÉDIATHEQUE

Les collections documentaires sont présentées au rez-de-chaussée bas de la médiathèque à proximité des espaces de travail. Les documentaires adultes et jeunesse pour + de 8 ans sont mélangés mais ce mode de classement n'apporte pas de satisfaction, les jeunes ne trouvant pas les documents qui leur sont dédiés.

Les premiers docs (jeunesse-8) sont accessibles dans l'espace "Enfance" dans la continuité des premiers romans et à proximité des albums. Ils sont classés selon une méthode dewey hyper-allégée comprenant 1 seul chiffre de 10 classes (0 à 9).

Un travail de réaménagement de l'espace a été effectué en juillet dernier pour une meilleure attractivité. Certaines collections jeunesse ont été mises en valeur dans 4 bacs (animaux, sciences de la terre, technologies, histoire) et une étagère en facing uniquement pour présenter les documentaires d'histoire. Les collections Arts vivants, Poésie et Théâtre ont été rapprochées de l'espace documentaire enfants de moins de 8 ans.

Les collections jeunesse+8 sont divisées, comme les documentaires adultes en 14 pôles (Apprentissage, Arts, Environnement & nature, Fonds local & régional, Histoire, Parentalité, Pensée & société, Santé & sports, Sciences & technologies, Vie pratique, Voyages, Humour, Image & son).

Ces pôles sont répartis sur 14 étagères, 4 bacs (collections jeunesse exclusivement) et 3 meubles intégrés à l'architecture du bâtiment (art, apprentissages, humour).

Le fonds total des documentaires compte 7790 documents (2017 docs jeunesse soit 26 % du fonds documentaire) ce qui représente 20.3 % du fonds de la médiathèque (5.25 % du fonds total de la médiathèque).

Les bacs contenant les collections "animaux" et "histoire" sont **remplis à 95 %**, le bac "sciences de la terre" est rempli à 40 % et le bac "sciences et technologies" à 80 %. Les autres collections sont un peu "perdues" dans la masse des documentaires adultes. Quand cela est possible, nous dissociions les ouvrages adultes et jeunes mais le manque de place nous oblige parfois à mixer les livres.

Le budget d'acquisition des documentaires jeunesse 2759 € représente :

- 8 % du budget total d'acquisition de la médiathèque en 2023
- 43 % du budget d'acquisition des documentaires (adultes + jeunes)

En termes de nombre de documents :

- 49 % des acquisitions documentaires (208 documents/424).

Représentativité :

Au 31/12/23, les prêts **des documentaires jeunesse représentent 48.5 % des prêts de documentaires** (4.6 % des prêts total de la médiathèque). Le taux de rotation s'élève à 1 ce qui est bas avec un taux de rotation de 1.2 pour les 1ers docs et 0.8 pour les docs+8 ans. À la suite du réaménagement de l'espace, du désherbage des collections et l'apport de documents neufs, je constate que les prêts des mois de juillet et août, qui d'ordinaire sont en baisse, ont augmenté cette année. Le bac des documentaires "animaux" est régulièrement vidé à 60%.

	Lodève	DDLL	Total
Nbre de documents* empruntables dans la médiathèque	37526	841	38367

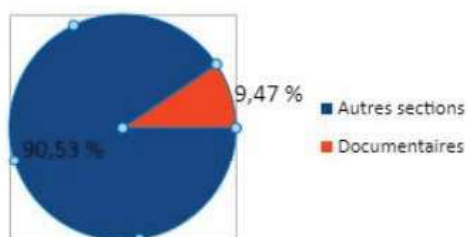
*ces chiffres ne tiennent pas compte des pilons et du fonds anciens

Nbre de prêt entre le 01/01/2023 et le 31/12/2023 Tous secteurs confondus :	83142	2228	85370
---	-------	------	-------

Nbre de documents dans la collection	Lodève	DDLL	Total
Documentaires Enfance	580	0	580
Documentaires Jeunesse	1361	76	1437
Documentaires Adultes	4592	205	4797
Humour	60	0	60
Littérature/Poésie/Théâtre	623	4	627
Livres Musique et Cinéma	278	11	289
Total	7494	296	7790

Prêt du 01/01/2023 au 31/12/2023

Documentaires 2023	Lodève	DDLL	Total
Documentaires Enfance	1848	5	1853
Documentaires Jeunesse	1943	124	2067
Documentaires Adultes	3465	247	3712
Humour	55	0	55
Littérature/Poésie/Théâtre	290	4	294
Livres Musique et Cinéma	103	3	106
Total	7704	383	8087



Répartition des documentaires	Total Documentaires	Docs Enfance	Docs Jeunesse	Docs Adultes	Humour	Littérature /Poésie Théâtre	Livres Musique Et Cinéma
Nbre de docs	7790	580	1437	4797	60	627	289
Taux de remplissage des bacs							
Taux de représentativité par Rapport au total des documents	20,3%	1,5%	3,7%	12,5%	0,2%	1,6%	0,8%
Représentativité au total Des Documentaires		7%	18%	62%	1%	8%	4%

Pourcentage budget Au 31/12/2023							
Nbre de prêt sur l'année 2023	8087	1853	2067	3712	55	294	106
Pourcentage des prêts		22,9%	25,6%	45,9%	0,7%	3,6%	1,3%
Pourcentage des prêts par rapport au total des prêts	9,47%	2,17%	2,42%	4,35%	0,06 %	0,34%	0,12%

Taux de rotation : **1,0** Lodève
(Docs empruntés en 2023/nbre de Docs
dans la section) **1,0** Lodève + DDLL

Taux de renouvellement : 5.7

Sachant que 424 documentaires (adultes, jeunes et enfance)
ont été acheté en 2023,

Le taux de renouvellement est donc de 5,7 % par rapport au
nombre de documentaires dans le fonds.

05. SIGNALISATION

Le système de cote pour les 1ers docs peut être à revoir ou du moins la signalétique. Ces documentaires ne sont pas bien repérés et les thèmes ne sont pas visibles.

Concernant les docs+8 ans, du fait du réaménagement de l'espace documentaire et du déplacement de certaines collections d'une étagère, voire d'un pôle à l'autre, la signalétique a été bousculée et n'est plus adaptée. Elle manque à plusieurs endroits. De plus, les collections qui n'ont pu être séparées des documentaires adultes sont noyées dans la masse si bien que les jeunes ne repèrent pas forcément les documents qui leur sont dédiés. Il serait également **judicieux d'adopter des cotes clarifiées** plutôt que la Dewey simplifiée utilisée actuellement.

J'ai réfléchi à une nouvelle signalétique :

- Trouver un nouveau nom pour l'espace documentaire et pour cela y réfléchir en équipe. Faire en sorte que le panneau indiquant l'espace documentaire, à l'entrée de la médiathèque, soit plus visible (utiliser la couleur ?)
- Séparer les collections jeunesse et adultes sur les étagères.
- Les intitulés des différents pôles me semblent clairs et pourraient être conservés. Le fait qu'ils soient placés en tête d'étagère ne me semble pas efficace et peut-être les pôles seraient plus repérables avec une signalétique sur le dessus des étagères.
- Mettre plus de mots-clés très clairs pour la signalétique de niveau 3 et de niveau 4, cette dernière étant quasiment illisible. User de couleur de fond pourrait aussi améliorer la lisibilité.

- Un travail sur la clarification des cotes serait bénéfique à l'autonomie des usagers dans leur recherche documentaire.

Un mode de classification me paraissant pertinent dont on pourrait s'inspirer est celui de la Médiathèque des 7 Lieux à Bayeux.

Taux de rotation

Taux de rotation actuel des documentaires jeunesse est de 1.0

Le taux est un peu moins bas pour les 1ers docs (1.2) ce qui peut être expliqué par un désherbage et un renouvellement important des collections au printemps 2023.

Le taux est très bas et révèle **une offre inadaptée tant en quantité qu'en qualité** ainsi qu'une mauvaise signalétique. Certains fonds sont assez éloignés de l'espace Enfance et des documents "perdus" au milieu des documentaires adultes. **Il faudrait envisager de scinder les collections adulte et jeunesse sur les étagères. Ce qui sera rendu possible si l'on baisse le taux de remplissage des étagères les plus denses.**

L'action principale à mettre en place est de redorer un peu l'image de ce fonds assez vieillissant.

J'aimerais atteindre un taux de rotation supérieur à 2 fin 2024 et au moins 4 petit à petit en ajustant l'offre et la signalétique.

Taux de renouvellement : 10 % de taux de renouvellement (taux calculé après désherbage des collections) pour un budget qui représente 49 % du budget d'acquisition total des documentaires jeunesse et adulte.

Considérant que le taux de renouvellement recommandé d'une collection est de 7.5 % minimum, il faudrait acquérir autant de documents qu'on en désherbe. Cela permettrait un rafraîchissement rapide des collections jeunesse.

06. VALORISATION A PRÉVOIR

Les mêmes que pour les documentaires adultes :

- Refaire la signalétique en l'adaptant aux modifications effectuées au printemps 2023 ;
- Signaler le pôle documentaire dès l'entrée de la médiathèque ;
- Mettre plus de chevalets pour présenter les livres en facing surtout pour le meuble sous l'escalier ;
- Organiser les mises en valeurs : ambiance, rangement des livres sur les tables, piles de livres, etc.
- Réduire le taux de remplissage des étagères à 70 % pour les plus (trop) remplies ;
- Ajouter des lumières dans l'espace documentaires pour mettre en valeur les collections ;
- Un meuble de présentation des nouveautés (podium, table ronde) dans l'esprit "marketplace" ; La petite table à côté de l'étagère nouveautés avait bien marché cet été ;
- "Décorer" la salle de travail pour qu'elle soit moins froide et impersonnelle. Créer une ambiance. J'aimerais refaire le fonds "prépa brevet" "prépa bac" en trouvant une solution pour empêcher les

vols:

- Prévoir des tabourets pour accéder aux étagères basses avec confort ;
- Faut-il mettre en valeur les nouveautés adulte et jeunesse mélangées ou pas ?

07. PRINCIPES DE DÉSHÉBAGE

Un déshébage très important avait été fait avant le déménagement de la médiathèque en 2019. Depuis 2020, je m'attache à faire un déshébage par secteur. J'ai commencé par le pôle Environnement, puis Histoire et Voyage. Cette année, **plus de 500 documents ont été pilonnés** dans tous les secteurs mais particulièrement en environnement (étagères animaux) et en histoire.

J'utilise la méthode IOUPI pour déterminer si un document doit être conservé ou non (Incorrect, fausse information ; Ordinaire, superficiel, médiocre ; Usé, détérioré, laid ; Périmé ; Inadéquat, ne correspond pas au fonds).

Au vu des chiffres ci-dessus, il apparaît qu'il serait judicieux de rafraîchir c'est à dire désherber et/ou racheter en priorité les secteurs :

"Histoire", surtout "histoire des pays", "Voyages" en proposant des beaux livres et des récits de voyage plutôt que des guides touristiques ; "Arts" et plus particulièrement la sculpture et la gravure et enfin "Apprentissages" avec des livres bilingues qui sont régulièrement demandés par le public, des livres didactiques. Les livres de préparation aux concours et examens rencontrent un tel succès qu'ils disparaissent des rayons. Peut-on envisager un prêt indirect ?

Pour atteindre en moyenne un taux de remplissage des étagères de 70 % minimum en 2024 tout en rafraîchissant les collections, il faudrait **désherber environ 20 % du fonds documentaire jeunesse**, à prélever dans **les fonds jeunesse+8** car un déshébage important du fonds jeunesse-8 a été fait en 2023. Ce déshébage représente **400 documents dans les pôles les plus vieillissants**. On peut envisager de racheter 300 documents en 2024. On augmentera progressivement le taux de renouvellement des collections, d'année en année, en continuant à désherber et rafraîchir les fonds : - 20 % de docs environ pour 2026 pour arriver ensuite à un taux d'accroissement nul (un livre acquis = un livre ôté des collections).

08. RESSOURCES NUMÉRIQUES

Tout apprendre : ressource proposée par la DLPD pour apprentissage des langues, permis de conduire, FLE pour les allophones, cours d'informatique et bureautique ;

Cafeyn : ressource proposée par la DLPD : magazines jeunesse tous sujets ;

Tènk : ressource proposée par la DLPD : films documentaires pour les adolescents et jeunes adultes ;

diMusic : 1 million de morceaux de musique issus de labels indépendants ;

La Médiathèque Numérique : offre de cinéma en ligne proposée par Arte et UniversCiné

Liens à faire entre différentes collections de la médiathèque : un livre>un film documentaire, un roman/un documentaire (roman historique>livre d'histoire, par exemple ;

Mobidys : sélection de livres numériques adaptés aux enfants et adolescents dyslexiques ;

Podcasts, blogs, chaînes youtube : Rapémathiques par exemple.

Ressources pédagogiques gratuites :

- [Écolothèque de Montpellier Méditerranée Métropole | \(montpellier3m.fr\)](https://www.montpellier3m.fr)

09. ÉVOLUTION DE LA COLLECTION

Evolution de la collection : objectifs 2023 – 2026

Domaine DOCS JEUNESSE	Etat (31/12/023)	Objectifs N+1 2024	Objectifs N+2 2025	Objectifs N+3 2026
Livres (en volume)	2725	2017	1917	1817
*Taux d'accroissement	-0.15	-0.05	-0.05	0.00

*Taux d'accroissement : nombre de docs acquis – nombre de docs désherbés divisé par nombre total de docs de la collection

FICHE DOMAINE - ENFANCE JEUNESSE

Responsables : Nathalie Ramio et Aurore Laffont

Mise à jour de la fiche : mars 2024

01. CARACTÉRISTIQUES DE LA COLLECTION

Une collection variée, allant des albums pour bébés aux romans pour ados, proposée dans deux espaces distincts : l'Espace Enfance/Contes (RDC bas) et l'Espace Fictions (RDC haut)

- Albums bébés
- Albums
- Romans premières lectures
- Livres jeux
- Livres-CD
- Contes et mythologie
- Poésie
- Théâtre
- Romans jeunesse
- Romans ado
- Illustrés

A noter également dans l'Espace Enfance la présence des CD enfants, des DVD pour les tout-petits et des premiers docs (cf. fiches domaines documentaires jeunesse et cinéma).

02. PUBLIC & ENVIRONNEMENT

Dans l'espace Enfance, nous retrouvons les fonds destinés aux enfants âgés de 0 à 8 ans, tandis que les romans jeunesse (8-12 ans) et les romans adolescents sont à l'étage, dans l'espace Fictions. Dans l'espace Contes, conjoint avec l'espace Enfance, on retrouve les fonds jeunesse et adulte.

Public type : public familial, public scolaire (de la petite enfance au lycée)

Partenaires éventuels : écoles (39 classes à Lodève et écoles de la CCLL), Maison de l'enfance et de la jeunesse, centres de loisirs, assistantes familiales, MJC...

La majorité des personnes qui empruntent des documents dans l'espace Enfance en profitent pour séjourner dans la médiathèque. De plus, nous observons de nombreuses familles qui restent un long moment pour lire / jouer aux jeux de société mis à libre disposition / regarder les albums pop-ups et les livres jeux / utiliser les boîtes à histoires, etc., sans pour autant emprunter.

03. OUTILS DE SÉLECTION

- Catalogues papier ou numérique de maisons d'éditions
- La Revue des livres pour enfants
- Périodiques de notre fonds pouvant proposer des sélections jeunesse : Télérama, Le monde des ados, Astrapi...
- Le site des librairies Sorcières et la revue Citrouille : <https://www.librairies-sorcier.es.fr>
- Le site Ricochet : <https://www.ricochet-jeunes.org>
- Le site du Salon du Livre de Montreuil : <https://slpplus.fr>
- Le site Lirado : <https://www.lirado.fr>
- Les sites de librairies : Sauramps, Mollat, FNAC (pour avoir une idée des livres les plus vendus)
- Réseaux sociaux : groupes Facebook, pages Instagram, comptes tiktok...

D'autres sources possibles, que je n'utilise pas forcément, mais à creuser : les podcasts

En ce qui concerne les suggestions d'achats des lecteurs : achat si le document est pertinent par rapport au fonds, cohérence avec la poldoc... Sinon, nous en faisons la demande auprès de la Médiathèque départementale.

04. LA COLLECTION DANS LA MÉDIATHEQUE

Au 31/12/2023

	Lodève	DDLL	Total
Nbre de documents* empruntables dans la médiathèque	37526	841	38367

*ces chiffres ne tiennent pas compte des pilons et du fonds anciens

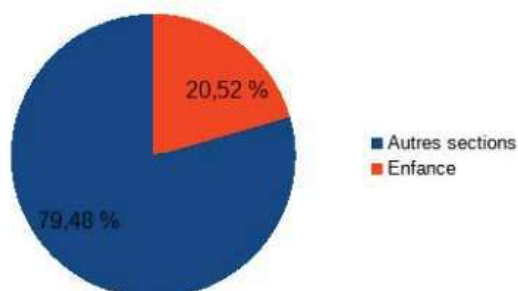
Nombre de prêt entre le 01/01/2023 et le 31/12/2023 Tous secteurs confondus :	83142	2228	85370
---	-------	------	-------

1. Sections Enfance et Contes / Poésie / Théâtre :

Nbre de documents dans la section Enfance	Lodève	DDLL	Total
Albums	1787	13	1800
BB	632	0	632
Livres-CD	188	0	188

Livres Jeux	83	0	83
Illustrés	215	0	215
Romans	1127	0	1127
Contes / Poésie / Théâtre	828	5	833
Total	4860	18	4878

Prêt du 01/01/2023 au 31/12/2023	Lodève	DDLL	Total
Albums	6443	80	6523
BB	3655	3	3658
L-CD	1001	0	1001
L-JEU	395	0	395
Illustrés	267	0	267
Romans	3782	0	3782
Contes / Poésie / Théâtre	1890	0	1890
Total	17433	83	17516



Répartition du fonds Secteur Enfance	Total secteur Enfance	Albums*	BB	Livres CD	Livres Jeux	Illustrés	Romans	Contes
Nbre de docs	4878	1800	632	188	83	215	1127	833
Taux de remplissage dans les étagères		70 à 80%	50 à 60%	70 à 80 %	/	80 à 90 %	50 à 60 %	70 à 80 % sur les étagères

								50 à 60 % dans les bacs
Représentativité par rapport au total des documents	13 %	5 %	2 %	0 %	0 %	0 %	3 %	2 %
Représentativité au total documents enfance		36,90%	12,96%	3,85%	1,70%	4,41%	23,10%	17,08%
Pourcentage budget Au 31/12/2023	7.6%	4.2%	1.2%	0.2%	/	0.3%	0.8%	0.9%
Nbre de prêt sur l'année 2023	17516	6523	3658	1001	395	267	3782	1890
Pourcentage des prêts		37%	20,9%	5,7%	2,3%	1,5%	21,6%	10,8%
Pourcentage des prêts par rapport au total des prêts	20,5%	8%	4,3%	1,2%	0,5%	0,3%	4,4%	2,2%

* j'ai ajouté les 27 kamishibais

	Nbre total en Enfance / Contes	Albums	BB	L-CD	L-JEU	Illustrés	Romans	Contes / Poésie / Théâtre
Nombre de documents acquis en 2023	229	127	36	7	/	9	24	26
% Budget Enfance*	63.9%	35.4%	10%	2%	/	2.5%	6.7%	7.3%
% Budget Total 2023	7.6%	4.2%	1.2%	0.2%	/	0.3%	0.8%	0.9%

*En 2023, le budget pour les documents jeunesse est de 4300 euros (sur une base totale de 36 000 euros).

Taux de rotation : 3,6

(Livres empruntés en 2023/nbre de livres dans la collection)

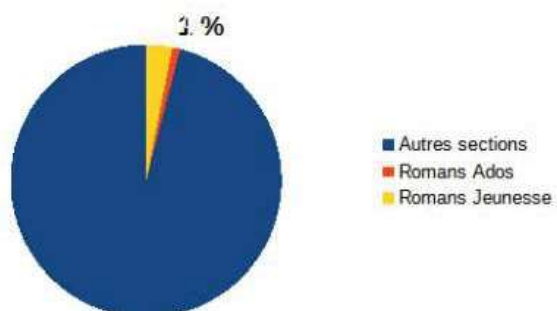
Taux de renouvellement : 4,7

Sachant que 229 livres (secteur Enfance) ont été achetés en 2023, le taux de renouvellement est donc de 4,7 % par rapport au nombre de documents dans le fonds.

2. Section Fictions :

Nbre de romans	Lodève	DDLL	Lodève	DDLL	Total
	Ados		Jeunesse		
Romans	667	0	1935	6	2608
Polar	18	0	211	0	229
Fantastique/Fantasy	172	0	297	0	469
Science-Fiction	219	0	80	0	299
Total	1076	0	2523	6	3605

Prêt du 01/01/2023 au 31/12/2023	Ados	Jeunesse	Total
Romans	423	1848	2271
Polar	27	145	172
Fantastique/Fantasy	160	633	793
Science-Fiction	192	52	244
Total	802	2678	3480



2.1. Romans jeunesse :

Répartition du fonds des romans jeunesse	Total romans jeunesse et ados	Total romans jeunesse	Romans (litt. blanche)	Fantastique / Fantasy	Polar	Science-Fiction
Nbre de docs	3605	2529	1941	297	211	80
Taux de remplissage dans les étagères		70 à 80 %	70 à 80 %	70 à 80 %	70 à 80 %	70 à 80 %
Représentativité par rapport au total des documents	9 %	7 %	5 %	1 %	1 %	0 %
Représentativité au total des romans		70 %	54 %	8 %	6 %	2 %
Pourcentage budget Au 31/12/2023	4.2%	2.8%				
Nbre de prêt sur l'année 2023	3480	2678	1848	633	145	52
Pourcentage des prêts		77 %	53,1%	18,2%	4,2%	1,5%
Pourcentage des prêts par rapport au total des prêts	4%	3,1%	2,2%	0,7%	0,2%	0,1%

2.2. Romans ados :

Répartition du fonds des romans ados	Total romans jeunesse et ados	Total romans ados	Romans	Fantastique / Fantasy	Polar	Science-Fiction
Nbre de docs	3605	1076	667	172	18	219
Taux de remplissage dans les étagères		70 à 80 %	70 à 80 %	70 à 80 %	70 à 80 %	70 à 80 %
Représentativité par rapport au total des documents	9 %	3 %	2 %	0 %	0 %	1 %
Représentativité au total des romans		29,8%	18,5%	4,8%	0,5%	6%
Pourcentage budget Au 31/12/2023	4.2%	1.4%				
Nbre de prêt sur l'année 2023	3480	802	423	160	27	192
Pourcentage des prêts		23,1%	12,2%	4,6%	0,8%	5,5%
Pourcentage des prêts par rapport au total des prêts	4%	0,9%	0,5%	0,2%	0,0%	0,2%

	Nbre total romans jeunesse et ados	Total romans jeunesse	Romans	Fantastique / Fantasy	Polar	Science-Fiction
Nombre de documents acquis en 2023	126	84	31	46	5	2
% Budget Enfance*	35.2%	23.4%	8.7%	12.8%	1.4%	0.5%
% Budget Total 2023	4.2%	2.8%	1%	1.5%	0.2%	0.1%

	Nbre total romans jeunesse et ados	Total romans ados	Romans	Fantastique / Fantasy	Polar	Science-Fiction
Nombre de documents acquis en 2023	126	42				
% Budget Enfance*	35.2%	11.7%				
% Budget Total 2023	4.2%	1.4%				

*En 2023, le budget pour les documents jeunesse est de 4300 euros (sur une base totale de 36 000 euros).

Taux de rotation romans ados : 0,7

Taux de rotation romans jeunesse : 1.06

Taux de renouvellement : 3.5

Sachant que 126 romans (ados et jeunesse) ont été achetés en 2023, le taux de renouvellement est donc de 3.5 % par rapport au nombre de romans ados et jeunesse dans le fonds.

05. SIGNALISATION

	Cote	Emplacement	Signalétique
Sections Enfance et Contes			
Albums BB	BB sur étiquette jaune	Bacs bas sur roulette Espace Enfance	Signalétique sur bac
Albums	Initiale de l'auteur sur étiquette blanche (A + initiale sur le catalogue)	Bacs hauts sur roulette Espace Enfance	Signalétique sur bac
Pop-up	POP sur étiquette blanche	Meuble en bois	Etiquette titreuse sur l'étagère
1ers romans	RE AUT TIT ou RE AUT ou RE A sur étiquette blanche (à revoir et à harmoniser)	Etagère courbe Espace Enfance	Signalétique sur la joue du meuble + 2 bandeaux magnétiques "roman" sur le haut de l'étagère Aucune autre signalétique sur les étagères (à revoir aussi)
Livres-jeu	L-JEU	Bacs en bois, sur les banquettes Espace Enfance	Aucune
Livres-CD	L-CD	Bac haut sur roulettes Espace Enfance	Signalétique sur le meuble
Contes	C sur étiquette jaune (C J sur le catalogue) C AUT TIT ou C AUT sur étiquette blanche pour les adultes et sur étiquette jaune pour les enfants C 398.2 sur étiquette blanche C PAY sur étiquette blanche C OCC sur étiquette blanche C MYT / C MYT GRE / C MYT ROM / C MYT EGY / C MIL sur étiquette blanche	Meuble en bois + bacs hauts sur roulettes Espace Enfance	Signalétique sur le meuble et signalétique sur bac
Poésie / Théâtre	G AUT FRA AUT 8 Sur étiquette jaune + une étiquette sur le	Meuble en bois	Signalétique à la titreuse sur le meuble

	haut : PO (poésie) et TH (théâtre)		
Section Fictions			
Illustrés	Initiale de l'auteur sur étiquette blanche + pastille verte (A + initiale + V sur le catalogue)	Bacs haut sur roulettes Espace Fiction	Signalétique sur le meuble
Romans jeunesse	RJ AUT TIT* RJ AUT TIT* + P sur une cote supplémentaire permet de différencier les romans policiers (mais ces derniers sont rangés parmi les romans jeunesse)	Etagères Espace Fiction	Signalétique sur la tête de gondole + bandeaux magnétiques "science-fiction fantastique" sur le haut de l'étagère Lettres alphabétiques sur les étagères
Romans jeunesse F et SF	RJ AUT TIT* + F ou SF sur une cote supplémentaire (RJF AUT TIT ou RJSF AUT TIT sur le catalogue)	Etagères Espace Fiction Séparés des romans jeunesse	Signalétique sur la tête de gondole + bandeaux magnétiques "roman" sur le haut de l'étagère Aucune autre signalétique sur les étagères (à revoir aussi)
Romans Coup de pouce**	RJ AUT TIT* + pictogramme pouce en l'air sur une cote supplémentaire ("Coup de pouce" comme note générale sur le catalogue)	Sur le présentoir en tête de gondole de l'étagère des romans jeunesse F et SF Espace Fiction	Nous avons mis une étiquette "romans coup de pouce" au-dessus des ouvrages pour signaler leur emplacement.
Romans ado	RA AUT TIT* RA AUT TIT* + P sur une cote supplémentaire permet de différencier les romans policiers (mais ces derniers sont rangés parmi les romans jeunesse)	Etagères Espace Fiction Verso de l'étagère ado	Signalétique sur la tête de gondole + bandeaux magnétiques "roman" sur le haut de l'étagère Lettres alphabétiques sur les étagères
Romans ado F et SF	RA AUT TIT* + F ou SF sur une cote supplémentaire (RAF AUT TIT ou RASF AUT TIT sur le catalogue)	Etagères Espace Fiction Recto de l'étagère ado	Signalétique sur la tête de gondole + bandeaux magnétiques "science-fiction fantastique" sur le haut de l'étagère Lettres alphabétiques sur les étagères

* cote simplifiée sur les dernières commandes : RJ AUT / RA AUT sauf pour séries afin de différencier les tomes

**Les romans coup de pouce sont les romans adaptés aux lecteurs et lectrices DYS. Nous les avons sortis (depuis février 2024) des étagères des romans jeunesse pour permettre de mieux les identifier.

Age médian des collections :

1. Espace Enfance et Contes :

Type de doc	Age d'édition médian de la collection	Age médian de la collection
Albums BB	2015	2019
Albums	2009	2015
Pop-up	NC	NC
1ers romans	2011	2013
Livres-jeu	2017	2019
Livres-CD	2014	2018
Contes	2012	2019
Poésie / Théâtre	2007	2011

2. Espace Fictions :

Type de doc	Age d'édition médian de la collection	Age médian de la collection
Illustrés	2011	2012
Romans jeunesse	2011 (2008 pour les RJP)	2014
Romans jeunesse F / SF	2015 pour RJF et 2011 pour RJSF	2019 pour RJF et 2016 pour RJSF
Romans ado	2015	2016
Romans ado F / SF	2014 pour RAF et 2016 pour RASF	2017

06. VALORISATION A PRÉVOIR

Penser à des paniers thématiques à mettre en avant sur le site développer les paniers thématiques sur PMB pour aider aux recherches des parents et professionnels (notamment pour les albums).

1. Pour les espaces Enfance et Contes :

- En lien avec le développement des paniers thématiques : questionner la pertinence de l'utilisation de pictogrammes sur les albums pour orienter les usagers (thématiques utilisées : Abécédaire / Comptine / Deuil / Ecole-Crèche / Emotions / Différence / Peur / Le coucher / Famille / Propreté / Amour / Séparation / Musique)
- Identifier un espace pour les livres-jeux de la même façon que nous avons rapproché les albums pop-up d'une table. Permet de proposer un usage autour de nos collections et de réaffirmer son attrait auprès des parents et enfants.
- Systématiser les présentations d'ouvrages sur les meubles en bois. Réserver une étagère pour mettre en avant les nouvelles acquisitions et réserver une étagère pour la présentation d'ouvrages en lien avec des thématiques. Proposer différents supports et ne pas se limiter aux albums jeunesse : albums, albums BB, premiers docs, contes, L-CD, etc.). Pour identifier des thématiques, se baser sur les actions culturelles de la médiathèque, les actions de la ville, les journées nationales et/ou internationales, etc.
- Classification des premiers romans (RE) : réfléchir à une organisation plus claire pour les usagers et uniforme. Questionner la pertinence de différencier les romans qui ciblent l'apprentissage de la lecture (exemple : collections Sami et Julie, Mila et Noé, Montessori, etc.) et les premiers romans courts dont les enfants peuvent se saisir en autonomie. Questionner

autant la cotation que le rangement de ces romans enfance. Conserver l'alternance entre le rangement des romans en facing (comme les albums) et le rangement des romans en épis (comme les romans jeunesse dans la section Fictions). Cela permet d'accompagner la transition des enfants vers l'étage et la section Fictions.

- Signalétique à revoir pour les premiers romans (RE) et pour les contes. Pour les romans enfance, faire apparaître les titres des séries et/ou l'alphabet si classification par collection et/ou auteur/autrice. Cette réflexion sur la classification et la signalisation des premiers romans permettra également de faire émerger les ouvrages à désherber et les ouvrages manquants du fonds.

2. Pour l'espace Fictions :

- Valorisation des romans coup de pouce : réfléchir à leur rangement avec l'accroissement de ces collections et à leur signalétique.
- Systématiser l'inclusion de romans jeunesse, de romans ados et de livres illustrés lors des présentations des tables thématiques.

07. PRINCIPES DE DÉSHERBAGE

- Prévoir un désherbage l'été, période où le taux de rotation est plus léger (fin de l'accueil des scolaires). Cela nous permet d'avoir une vision plus précise des taux de remplissage des bacs et étagères et de l'état global des collections.
- Désherbage des ouvrages abîmés et des ouvrages vieillissant en prenant en compte : la date du dernier emprunt du document, le nombre de prêts, la date de création de l'exemplaire dans la base, la date d'édition du document (un titre dit significatif peut être conservé ou racheté). Questionner si l'emplacement du document joue sur l'emprunt (exemple : est-ce que le regroupement des albums de comptines sur les étagères en bois empêche leur visibilité) et questionner l'usage du document sur place (exemple : livres-jeux / livres pop-ups / grands ouvrages en taille, etc.)
- Des fonds ont été déjà bien nettoyés : RA / RJ / Contes / Poésie et théâtre / BB / RE.
- Le fonds des albums est vieillissant (cf. âges médians des collections). Certains ouvrages sont en doublon et d'autres abîmés. Axe pour l'année 2024 (désherbage et renouvellement des collections).

08. RESSOURCES NUMÉRIQUES

- Proposition de podcasts à développer et mettre cette offre en lien avec nos collections (ex : romans *Une histoire et Oli*, collection *Quelle Histoire*, etc.)
- Les livres à réalité augmentée : proposition à mettre en lien avec les outils numériques
- Ressource mise à disposition par la Médiathèque Départementale Mobidys et mettre en lien cette ressource numérique avec les romans coups de pouce adaptés pour les personnes DYS

09. ÉVOLUTION DE LA COLLECTION

Section Enfance :

Section Enfance	Etat (décembre 2023)	Objectifs N+1 2024	Objectifs N+2 2025	Objectifs N+3 2026
Livres (en volume)	4878	4202	3865	3728
*Taux d'accroissement	-0.14	-0.08	-0.04	0.00

*Taux d'accroissement : nombre de docs acquis – nombre de docs désherbés divisé par nombre total de docs de la collection

Section Fictions :

Section Fictions	Etat (décembre 2023)	Objectifs N+1 2024	Objectifs N+2 2025	Objectifs N+3 2026
Livres (en volume)	3605	3597	3597	3597
*Taux d'accroissement	-0,002	0.00	0.00	0.00

ANNEXE 5

Plan de développement des collections

POLITIQUE DOCUMENTAIRE MEDIATHEQUE Confluence

Développement des collections : synthèse

États des collections fin 2023

	Nbre docs	% docs	Nbre prêts	% prêts	Taux de rotation	Age médian
CD	5178	13	5070	6	0,98	2009
DVD	2233	6	9750	11	4,4	2018
Docs Jeunesse et Enfance	2017	5	3920	5	1	2012
Docs Adultes	5773	15	4167	5	1	2009
Enfance/Jeunesse	8483	22	20996	25	2,2	2011
Fiction Adultes	5969	16	12686	15	2,1	2013
BD	4921	13	23538	28	4,78	2011
Total*	34574		80127		2,35	2012
Total avec la Presse	38367		85370			

* ce total ne prend pas en compte le secteur de la Presse

Perspectives 2024-2026

Le plan de développement des collections est établi pour les trois prochaines années à venir. Les incertitudes concernant le budget d'acquisition ne permettent pas d'avoir plus de visibilité. Les variations budgétaires impacteront de fait les perspectives présentées ci-dessous.

SYNTHÈSE PAR SECTEUR

BD & MANGA

La collection phare la médiathèque ; la plus empruntée (28% des prêts) avec le plus fort taux de rotation des collections de la médiathèque. Cette collection doit être actualisée (cf. son âge médian préoccupant).

Objectifs :

- renforcer la part des achats bd et mangas
- augmenter la rotation par un désherbage conséquent dès 2024 (plus de 10% du fonds à désherber)
- arriver à un fonds autour de 5000 documents en 2026

ENFANCE / JEUNESSE

Un secteur vivant et attractif qui concentre 25% des prêts de la médiathèque. A noter que le passage des classes contribue fortement à sa rotation.

Deux points de vigilance : l'âge de la collection et la rotation (cf. romans jeunesse à rotation préoccupante). Un désherbage important est à prévoir pour les albums jeunesse. Celui engagé dans les romans jeunesse doit se poursuivre. Le niveau d'actualité de la collection ado doit être maintenu.

Objectifs :

- désherber la collection albums jeunesse pour des taux de remplissage moins élevés donc diminuer la collection de près de 900 documents sur les trois ans à venir. En tout, retirer du fonds plus de 2000 documents. En 2026, un équilibre serait atteint, un document acheté, un document désherbé.
- augmenter le taux de rotation
- avoir un secteur plus actuel (cf. âge médian) notamment sur les albums

DOCUMENTAIRES ADULTES ET JEUNESSE

C'est le secteur préoccupant de la médiathèque. Collection peu empruntée, même en jeunesse. Cela s'explique d'abord par son manque d'attractivité : c'est la collection la plus vieille dans un domaine où c'est justement l'actualité des connaissances qui prime.

Objectifs :

- continuer à désherber de manière importante le fonds soit près de 1600 documents à retirer dans les 3 ans à venir (1100 docs adultes et 500 docs jeunesse)
- augmenter fortement le budget d'acquisition en 2024 pour rafraîchir a minima la collection
- rééquilibrer la part des docs jeunesse (- de 30% des docs actuellement) avec les docs adultes (+ de 70%) : a minima aller vers un 60% adulte et 40% jeunesse
- atteindre une collection de 8000 documents en 2026

FICTION ADULTE

Un important travail de fond est à mener pour donner à voir la richesse de ce secteur : plus d'auteurs représentés, plus de diversité dans les maisons d'édition, plus de littérature étrangère. Les romans représentent 50% des prêts du secteur fiction.

Le fonds polar a la plus forte rotation du secteur fiction. Le polar représente 17% de la fiction et 30% des prêts. Il doit être enrichi.

Objectifs :

- atteindre un fonds de 5500 documents en 2026
- accroître la part des polars
- désherber 1000 documents sur 3 ans

MUSIQUE

La collection avec le plus faible taux de rotation. Le désherbage doit continuer en 2024. Son évolution est à surveiller de près (enjeu : maintien de la collection à moyen terme ?).

Objectifs :

- atteindre un fonds de **5000 documents maximum** (possible dès 2025)
- augmenter le taux de rotation de la collection
- progresser sur le taux de renouvellement

CINEMA

La collection avec un taux de rotation intéressant. Une collection plutôt actuelle (cf. âge médian 2018), qui ne représente que 6% des documents et 11% des prêts. Renforcer ce fonds en lien avec les rencontres de cinéma *Ce qui nous lie*.

La limite : l'impact budgétaire, en moyenne le prix du DVD est de 40€. Secteur qui jusqu'à présent a été désherbé « naturellement » (dvd détériorés ou perdus). Le volume de la collection ne permet pas de désherbage important. Commencer un désherbage en 2024 (cf. préconisations fiche domaine).

Objectifs :

- atteindre un fonds de **2000 documents** en 2025
- renforcer l'attractivité de la collection par un désherbage qualitatif

PRESSE

Cette collection doit représenter moins de 10% du budget d'acquisition. L'augmentation du coût du papier et le passage au numérique d'un certain nombre de revues font que le nombre de titres diminue dans le fonds. Le maintenir est nécessaire pour un public qui consulte beaucoup sur place.

Objectifs :

- être attentif aux évolutions du secteur (prix des abonnements et passage au numérique)
- garder une offre attractive dans un contexte budgétaire contraint

PLAN PREVISIONNEL DE DEVELOPEMENT DES COLLECTIONS 2024 - 2026

	2024				2025				2026			
	ACHATS	%	NOMBRE DOCS	NBRE DOCS ELIMINES	ACHATS	%	NOMBRE DOCS	NBRE DOCS ELIMINES	ACHATS	%	NOMBRE DOCS	NBRE DOCS ELIMINES
ELECTRE	1 200 €	2,5			1 200 €	2,7			1 200 €	2,7		
PRESSE	4 000 €	8,3			4 000 €	8,9			4 000 €	8,9		
ACTION CULTURELLE	800 €	1,7	40	0	1 500 €	3,3	75	0	1 000 €	2,2	75	0
DVD	7 500 €	15,6	187	50	7 000 €	15,6	175	50	7 000 €	15,6	175	50
CD	3 000 €	6,3	150	350	3 000 €	6,7	150	150	3 000 €	6,7	150	150
ROMANS ADULTES	5 000 €	10,4	200	250	6 000 €	13,3	240	350	7 000 €	15,6	280	400
BD	8 000 €	16,7	320	500	8 000 €	17,8	320	250	7 500 €	16,7	300	250
DOCUMENTAIRES	9 500 €	19,8	475	1000	6 000 €	13,3	300	300	6 000 €	13,3	300	300
JEUNESSE	8 000 €	16,7	400	1000	8 000 €	17,8	400	700	8 000 €	17,8	400	400
JEUX	1 000 €	2,1	50	0	300 €	0,7	15	0	300 €	0,7	15	0
TOTAL	48 000 €	100	1822	3150	45 000 €	100	1675	1800	45 000 €	100	1695	1550

coût moyen d'un DVD

40 €

coût moyen d'un CD

20 €

coût moyen d'un doc

20 €

coût moyen d'une BD

25 €

coût moyen pour album...

20 €

coût moyen d'un jeu

20 €

coût moyen roman adulte

25 €

ANNEXE 6

Présentation du réseau de lecture publique



Réseau de Lecture Publique en Lodévois & Larzac

Perspectives

Mars 2024

Introduction

2011 : Prise de compétence Coordination de la Lecture publique par la communauté de communes
Diagnostic de territoire et préconisations de réseau réalisé par le cabinet Émergences Sud

Février 2019 : Ouverture de la médiathèque Confluence à Lodève

Janvier 2022 : Obligation pour les intercommunalités de rédiger un Schéma de développement de la Lecture publique (cf. Loi Robert, article 12)

2024 : Permettre à la communauté de communes d'investir pleinement la compétence de lecture publique

Définir une stratégie, les acteurs et un plan d'action

Maillage du territoire 2024

28 communes – 15 000 habitants



5 médiathèques / bibliothèques* :

* Bibliothèque normée avec salarié

Lodève, Le Caylar, Soubès, Saint-Jean de la Blaquière, Saint-Maurice Navacelles



6 bibliothèques relais** :

** Bibliothèque normée avec bénévoles

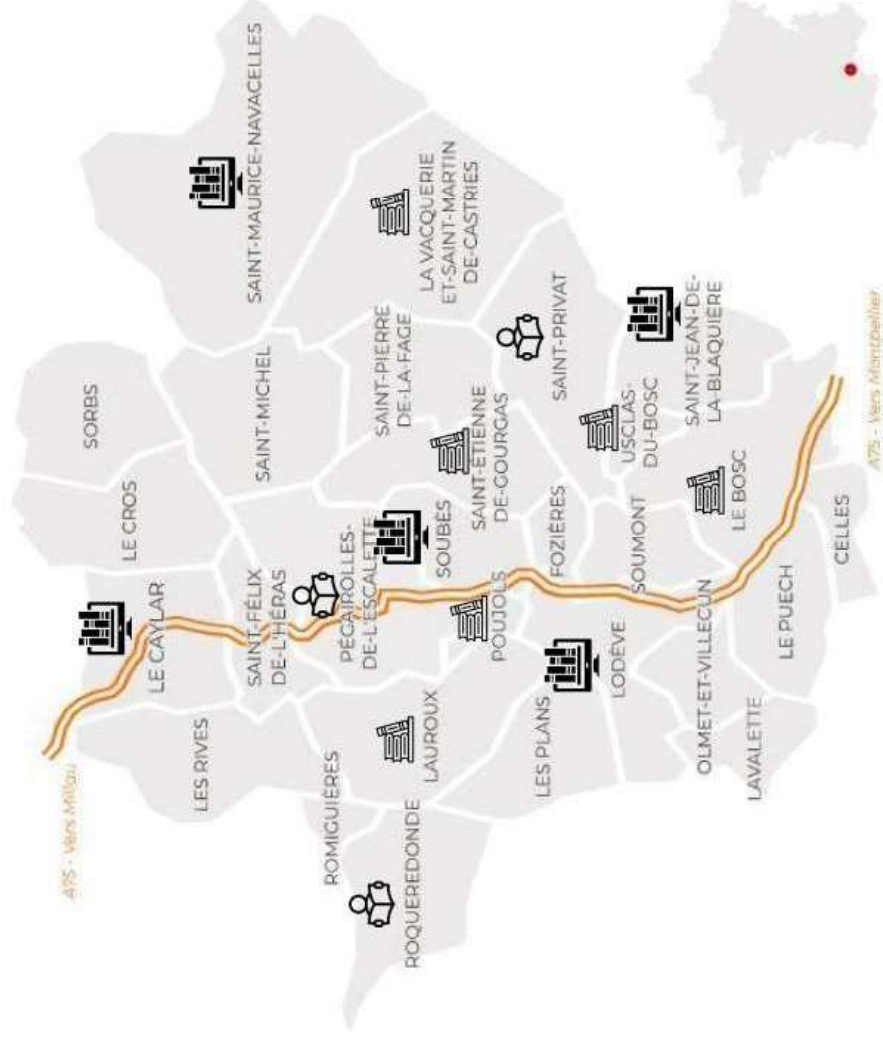
Lauroux, Pujols, Saint Etienne de Gourgas, Le Bosc, Usclas du Bosc, La Vacquerie

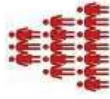


3 Points lectures*** :

*** offre de prêt

Roquerredonde, Saint-Privat, Pégairolles de l'Escalette





7524 hab.	36 h / Sem	Adultes: 11,5 € Réduit : 5 € Enfants : Gratuit	6,5 ETP	SIGB PMB <i>Catalogue commun à 5 biblio</i>	FP 42 500	36 000 €	3000 visiteurs en moy / mois 53% emprunteurs 47% séjournateurs
697 hab.	22,5 h / Sem Juill/août fermée	Adultes: 8 € Enfants : Gratuit	1 emploi 22,5h	PMB (version gratuite)	FP: 400 MD 1095	0 €	155 Adhérents
954 hab.	17 h / Sem	Adultes: 10 € Enfants : Gratuit	1 emploi 20 h	SIGB PMB	FP: 6 242 MD: 1223	950 €	N/C
500 hab.	10 h / Sem	15 €	1 emploi 10 h	SIGB PMB	FP: 4 217 MD: 3 009	1 500 €	182 Adhérents (40 à jour)
188 hab.	24 h / Sem	Gratuit	1 emploi 24 h	SIGB PMB	FP: 1 857 MD: 500	>500€	70 Adhérents (depuis oct)

Lodève

Saint-Jean de la Blaquière

Soubès

Le Caylar

Saint-Maurice Navacelles

Forces et faiblesses du maillage



- ❖ Une médiathèque qui rayonne sur le territoire : Lodève - 35% des emprunteurs sont de la communauté de communes
- ❖ Des ouvertures significatives dans certains villages
- ❖ Un logiciel de gestion des bibliothèques commun
- ❖ Grande hétérogénéité des conditions d'accès : cf. Nombre d'heures d'ouverture et politique tarifaire
- ❖ Des moyens limités dans les villages : budget et personnel

Un réseau de lecture publique intercommunal

Quels services pour les habitants ?



Une **carte unique** & gratuite (ou tarif harmonisé)
Un accès libre à toutes les bibliothèques



Une **navette** pour se faire livrer les ouvrages dans la bibliothèque de son choix et les rendre dans la bibliothèque de son choix



Un portail commun, **service** de consultation & de réservation en ligne



Des **actions culturelles** coordonnées et de proximité

Vallée de l'Hérault & Clermontais : deux réseaux voisins



CCVH (15 ans)

40 000 hab. 28 communes 21 bibliothèques	Communes: locaux + personnel CCVH: coordination, acquisition et action culturelle	Navette : la coordination (1 agent dédié + 1 véhicule)	Equipe Coordination de réseau = 7 ETP	Carte unique : gratuité enfant 10€ / adulte Tarifs réduits	Collections : appariement à la CCVH Portail commun Agenda culturel de la CCVH	Budgets Acquisitions : 80000€ Animations : 80000€
--	---	---	--	---	--	---

Clermontais (6 ans)

30 000 hab. 21 communes 12 bibliothèques	Communes: locaux + personnel Clermontais: coordination, coacquisition et action culturelle	Navette : la Poste Soit 12000€/an	Equipe Coordination de réseau = 2 ETP	Carte unique : gratuité	Collections : Système hybride Portail commun Agenda culturel Commun à toutes les bibliothèques	Budgets Acquisitions : 29000€ Animations : 25000€
--	---	---	--	----------------------------	---	---

Un modèle à imaginer

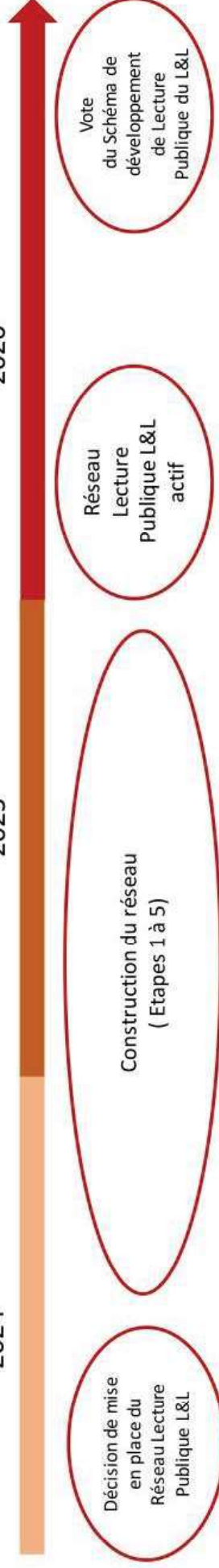
- ❖ Définir l'articulation entre les communes et la communauté de communes
- ❖ Définir des critères d'intégration au réseau ; surface, heures d'ouverture, personnel, budget d'acquisition ...
- ❖ Définir des moyens logistiques (navette) et humains (circulation des documents, coordination, formation, animation)
- ❖ L'ensemble des éléments et critères définis donneront lieu à une charte de réseau

Processus et Calendrier

2024

2025

2026



Décision de mise en place du Réseau Lecture Publique L&L

Construction du réseau (Etapas 1 à 5)

Réseau Lecture Publique L&L actif

Vote du Schéma de développement de Lecture Publique du L&L

ETAPE 1
Contrat Territoire Lecture

Novembre 2024

Demande de subvention à la DRAC & au Département

ETAPE 2
Ressources Humaines

Janvier 2025

Recrutement d'un Coordinateur
OU
Sélection d'un Cabinet d'Etude

ETAPE 3
Diagnostic de Territoire

Juin 2025

Présentation des préconisations
Recrutement du Coordinateur*
(*si pas en poste depuis l'étape 2)

ETAPE 4
Charte de Réseau L&L

Septembre 2025

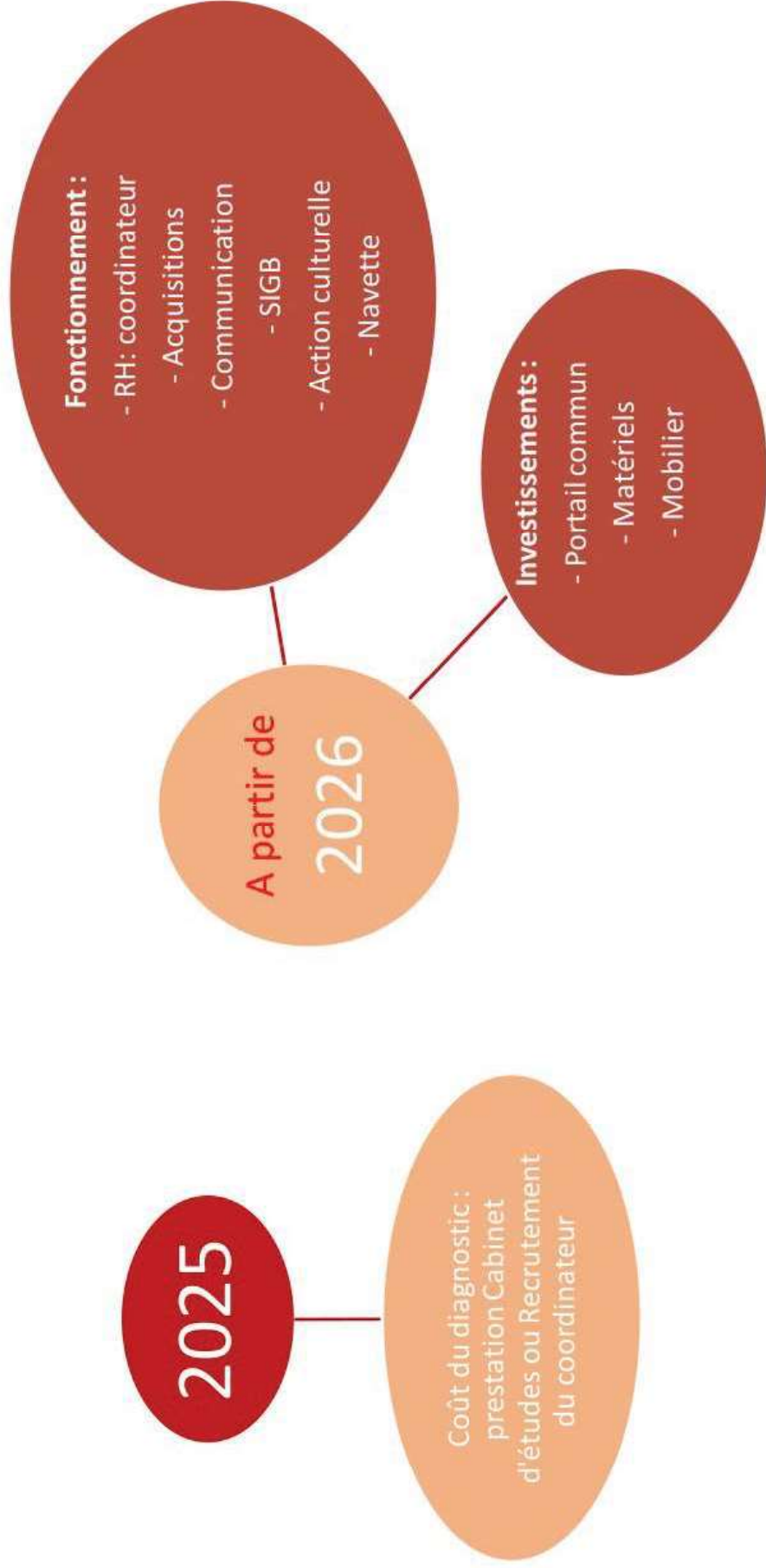
Validation du modèle imaginé

ETAPE 5
Adhésion des communes

Décembre 2025

Signature de la convention

Un réseau : éléments budgétaires



Modalités d'intervention

Prestation cabinet d'études pour la réalisation du diagnostic :

Coût du diagnostic : 34 000€

Co-financement DRAC : 50% et CCL&L : 50%

Poste de coordinateur de réseau lecture publique CCL&L :

Coût d'un bibliothécaire (cat. A ou B) : entre 38 000€ / an et 66 500€ / an

Co-financement du poste sur 3 ans :

- 1ère et 2ème année : 40% département, 40% DRAC et 20% CCL&L
- 3ème année : 30% département, 30% DRAC et 40% CCL&L

Glossaire

❖ CONTRAT TERRITOIRE LECTURE

Permet l'accompagnement par l'Etat de la collectivité afin de renforcer la cohérence de l'ensemble des actions conduites en matière de lecture publique sur le territoire

Formalise l'engagement d'un cofinancement par les partenaires (Communauté de communes, Département, DRAC)

❖ CHARTE DE RESEAU INTERCOMMUNAL DE LECTURE PUBLIQUE

Texte définissant l'organisation et le fonctionnement du réseau de lecture publique intercommunal

❖ SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Texte mettant en forme un projet politique communautaire de lecture publique. Il s'articule autour de :

- Un Etat des lieux de la lecture publique sur le territoire
- Un Diagnostic territorial de l'état des lieux énonçant les acquis et des axes stratégiques
- Des Objectifs de développement inscrits dans un calendrier

DÉLIBÉRATION N°CM_240611_02 : Avis sur le plan local d'urbanisme intercommunal arrêté par la Communauté de communes Lodévois et Larzac

VU le Code de l'urbanisme et en particulier les articles L153-1 et suivants et R153-1 et suivants,

VU l'arrêté préfectoral n°2016-I-614 portant modification des statuts de la Communauté de communes Lodévois et Larzac : compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU), pris le 16 juin 2016,

VU la délibération n°CC_20160725_003 du Conseil communautaire du 25 juillet 2016, relative à la prescription de l'élaboration du PLU intercommunal sur le territoire intercommunal et à l'approbation des objectifs et des modalités de concertation,

VU les délibérations n°CC_191219_02 du Conseil communautaire du 19 décembre 2019 et n°CC_220630_06 du Conseil communautaire du 30 juin 2022, relatives aux débats sur les orientations générales du PADD du PLU intercommunal,

VU la délibération n°CC_240307_01 du Conseil communautaire du 7 mars 2024, relative au bilan de la concertation relative à l'élaboration du projet de PLU intercommunal, suite à l'accord de la Conférence Intercommunale des Maires du 22 février 2024,

VU la Commission urbanisme et foncier du 21 mai 2024,

VU la délibération n°CC_240530_01 du Conseil communautaire du 30 mai 2024, relative à l'arrêt du plan local d'urbanisme intercommunal et application des nouvelles dispositions relatives aux destinations et sous-destinations des constructions réglementées par les plans locaux d'urbanisme,

VU les pièces du projet de PLU intercommunal de la Communauté de communes Lodévois et Larzac, mis à disposition par voie dématérialisée dans le dossier de convocation du Conseil disponible dans l'ordre du jour associé à la convocation,

VU en application de l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme, le courrier enregistré de la Communauté de communes Lodévois et Larzac, relatif à la saisine de la Commune de Lodève pour avis sur le PLU intercommunal,

CONSIDÉRANT que la Commune peut émettre un avis dans un délai de trois mois à compter de la date de saisine par la Communauté de communes, à défaut, l'avis étant réputé favorable conformément à l'article R153-5 du Code de l'urbanisme,

CONSIDÉRANT que l'avis de la Commune sera joint au dossier d'enquête publique, accompagné de l'ensemble des avis des Communes membres de la Communauté de communes, des avis des personnes publiques associées et des personnes et organismes consultés,

CONSIDÉRANT que le projet a fait l'objet d'une présentation et d'échanges en Commission urbanisme et foncier le 21 mai 2024 et que les éléments concernant spécifiquement la Commune de Lodève ont été étudiés : zonage, règlement, Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) Versailles sud et OAP paysage,

CONSIDÉRANT que le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'émettre un avis favorable avec réserves pour les raisons suivantes :

- Le règlement graphique et écrit n'est pas compatible avec le projet de la Commune sur le quartier des Carmes. En effet, il est prévu un zonage UC qui correspond à de l'habitat individuel dont les constructions seront limitées à neuf mètres au faîtage et interdit notamment les activités commerciales et de services. Or, ce secteur, proche du centre, doit pouvoir accueillir des projets de logements collectifs. Le zonage Ub semble mieux correspondre au secteur. Il serait ainsi souhaitable d'inscrire une zone Ub sur le secteur suivant :



- S'agissant du ruissellement et des zones de risque d'inondation inconstructibles, le règlement devrait être modifié afin de préciser que les extensions et les changements de destinations sont également interdits car quelques habitations sont présentes dans ces secteurs inconstructibles.

- La destination « logement » est autorisée dans le règlement de la zone UE2 à l'entrée nord de la Commune et vers le pont de Celles. Or il conviendrait de ne rendre possible les logements sur la zone seulement s'ils sont liés et nécessaires aux activités de la zone. Compte tenu du peu de foncier économique disponible et des risques, il convient de conserver la vocation économique de la zone et ne pas ouvrir les possibilités d'y développer du logement.

- Tel que rédigé, le règlement du PLUi arrêté comporte des incohérences avec l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) en ce qui concerne les dispositions sur les toitures :

En zone UA pat et UA patc, le règlement stipule notamment que « la toiture doit être intégralement à pente et cette pente doit être comprise entre 25 % et 35 % ou être similaire avec les pentes des constructions voisines (à l'exclusion de toute toiture terrasse) ».

Or les zones UA pat et UA pat c sont majoritairement concernées par la zone Z1 de l'AVAP, légèrement par la zone Z2 (avenue de la République et une partie au nord du chemin des Tines) et hors de l'AVAP (au sud du chemin des Tines).

En Z1 de l'AVAP, « les toitures terrasses sont interdites sauf si elles constituent un ouvrage de transition pour assurer une liaison ponctuelle de couvertures complexes, sous réserve qu'elles s'inscrivent parfaitement dans la composition architecturale » et pour les constructions neuves, « les toits en tuiles devront avoir une pente variant de 30 à 37 % »

En Z2 de l'AVAP, « la couverture des équipements publics ou des bâtiments d'activités artisanales, industrielles ou commerciales en toiture terrasse est autorisée à condition que celle-ci s'insère de manière harmonieuse dans le paysage et s'intègre à l'architecture du bâtiment. Les toitures terrasses végétalisées sont autorisées ». Le règlement ne précise pas de pourcentage de pente.

En Z3 de l'AVAP, « les toitures seront réalisées avec une pente pouvant varier de 25 % à 30 % ».

Dans le règlement du PLUi, il conviendrait de supprimer l'exclusion de toute toiture terrasse (règle plus rigide que dans l'AVAP), de renvoyer vers l'AVAP et de préciser que les pourcentages de pente (25 à 35%) s'applique hors AVAP ou à défaut de précision dans le règlement de l'AVAP (Z2).

Le règlement de la zone UB dit que les « toits plats sont autorisés, les toitures accessibles devant être établies avec un recul de 3m des limites séparatives . Les toitures avec pente devront avoir une pente comprise entre 25 et 35 % et être cohérentes avec les pentes des constructions voisines. Les toitures en pente devront être couvertes soit de tuiles canal ou double canal de couleur beige ou d'aspect vieilli ».

Or, la zone UB est quant à elle, en partie en Z1 de l'AVAP (parc municipal – caserne), en Z2 (avenue de la République et avenue de Fumel), en Z3 (collège, clinique du souffle) et hors AVAP (avenue de prémerlet).

Les règles diffèrent entre le règlement de la zone UB et les zones de l'AVAP. Il convient de renvoyer vers l'AVAP dans le règlement de la zone UB et préciser que la

règle telle qu'écrite s'applique hors de l'AVAP ou à défaut de mention contraire dans les règlements de l'AVAP.

Il en est de même pour la zone Uc, majoritairement hors de l'AVAP, mais également partiellement en Z1, Z2 et Z3.

- Le règlement prévoit en zone UC et UE des règles de stationnements pour des destinations interdites (commerce, activité économique ou bureaux en UC / hôpital et clinique en UE1). Il convient de supprimer ces mentions qui alourdissent le règlement.

- En complément de ces points qui mériteraient d'être modifiés, il a été précisé que la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages (CDNPS) du 22 novembre 2023 a émis un avis défavorable au projet de Secteur de Taille et Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) sur Campeyroux sauf si un certain nombre de mesures sont mises en place avant l'arrêt (étude d'aléas et de risques au feu de forêt pour une requalification en aléa faible avant l'arrêt du PLU intercommunal, préservation de la ripisylve de la Lergue, prise en compte du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI), du Plan de Prévention des Risques de Mouvements de Terrain (PPRMT) et études nécessaires. Les membres de la Commission urbanisme et foncier rappellent l'importance de ce projet de salle de réception pour la Commune et demandent le maintien du STECAL malgré l'avis défavorable de la CDNPS. La Commune s'engage à réaliser l'ensemble des études hydrauliques nécessaires au PPRI, géotechniques nécessaires au PPRMT et d'aléa et de risques au feu de forêt mais compte tenu des délais, il n'a pas été possible d'engager et de finaliser ses études avant l'arrêt du PLU intercommunal.

Où l'exposé de Gaëlle LEVEQUE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : PREND ACTE** du projet de PLU intercommunal arrêté par la délibération n°CC_240530_01 du Conseil communautaire du 30 mai 2024,

-**ARTICLE 2 : ÉMET** un avis favorable avec les réserves suivantes :

- inscrire le secteur des Carmes en zone UB,
- reprendre le règlement des « secteurs de risques graves - ruissellement » en précisant que les extensions et les changements de destinations sont également interdits,
- conditionner le logement en lien avec une activité autorisée sur la zone UE2,
- supprimer les règles contraires avec le site patrimonial remarquable en ce qui concerne les dispositions sur les toitures en zone UA, UB et UC en particulier et faire référence aux règles des zones Z1, Z2 et Z3 du site patrimonial remarquable,
- supprimer les règles de stationnement pour les destinations interdites dans les zones UC et UE,
- maintenir le STECAL – Campeyroux,

-**ARTICLE 3 : PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à la Communauté de communes Lodévois et Larzac et que cet avis sera joint au dossier d'enquête publique du PLU intercommunal,

- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Sortie de Didier KOEHLER

VOTE : 20 POUR, 0 CONTRE, 6 ABSTENTION.

ABSTENTION : Claude LAATEB, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Marie Pierre CAUMES

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20240611-lmc111598-DE-1-1
Date de télétransmission : 12/06/24
Date de publication: 17/06/2024

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Arrivée de Didier KOEHLER

Damien ROUQUETTE de façon plus générale sur l'instauration du périmètre d'étude, informe du droit de délaissement des propriétaires : si propriétaires abandonnent les projets, la Commune a l'obligation d'acheter. Gaëlle LÉVÊQUE explique que cette situation est valable pour les emplacements réservés et pas sur les périmètres d'étude qui permet juste un sursis à statuer. Damien ROUQUETTE pense que les emplacements réservés sont inscrits dans le périmètre d'étude. Gaëlle LÉVÊQUE pense que ce sont deux périmètres différents et dans le cas du périmètre d'étude, cela permet de refuser par un sursis à statuer l'autorisation d'urbanisme.

Damien ROUQUETTE cite un document réglementaire précisant que dans le cadre d'un sursis à statuer, la Commune aura l'obligation d'acheter les parcelles des propriétaires ne pouvant mener leur projet à terme.

Gaëlle LÉVÊQUE demande à Fabien KLINGELSCHMIDT de préciser qu'en complément du plan local d'urbanisme intercommunal, deux types de zonage différents : les emplacements réservés qui sont les emplacements que la Commune a vocation à acquérir dès lors qu'ils sont à la vente et les périmètres d'étude qui engendrent un sursis à statuer donc un report de toute décision d'urbanisme sur le secteur. La Commune pendant deux ans de reporter toute décision. Cela ne veut pas dire qu'il y aura forcément un projet communal sur le secteur et une acquisition, mais juste que le projet doit être défini avant et une fois défini, cela pourrait aboutir à une opération d'aménagement portée par la Commune ou aboutir à orienter le projet privé selon des règles d'urbanisme adaptées.

Damien ROUQUETTE remercie pour ces explications mais elles ne répondent pas à la question si le propriétaire souhaite vendre à l'issue des deux ans, la Commune sera obligée de l'acheter puisque tous ses projets peuvent être bloqués. Le droit de délaissement des propriétaires est clair et il ressort ces informations notamment d'une annexe d'une délibération d'une autre collectivité. Et ce qui est précisé dans d'autres communes ne l'est pas dans les projets de délibération proposés aujourd'hui.

Gaëlle LÉVÊQUE constate également que ce n'est pas précisé et propose d'ajourner ces quatre projets de délibérations, de la numéro trois à numéro six, pour y apporter des précisions ultérieurement.

DÉLIBÉRATION N°CM_240611_03 : Acquisition des parcelles cadastrées section AK numéros 98, 90 et 97 appartenant à MAURIN Michelle

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU l'article L.1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

VU l'article 1591 du Code civil,

VU le courrier de Madame Michelle MAURIN en date du 11 août 2023 proposant la vente au profit de la collectivité de parcelles lui appartenant et cadastrées section AK numéro 98, 90 et 97,

VU le courrier de réponse faite à Madame Michelle MAURIN en date du 10 février 2024 ayant pour objet l'acquisition par la commune de ses terrains à l'euro symbolique,

VU le courrier de Madame Michelle MAURIN en date du 27 février 2024 acceptant la vente de ses terrains au profit de la commune à l'euro symbolique,

CONSIDÉRANT que la commune souhaite maîtriser ces parcelles afin de devancer une réflexion autour de la route d'Olmet telle qu'identifiée sur le schéma des mobilités douces et le PLUi pour sa sécurisation, la gestion des flux et son raccordement à l'entrée de ville,

CONSIDÉRANT que toutes les conditions sont réunies pour permettre l'acquisition des parcelles cadastrées section AK numéro 98, 90 et 97,

CONSIDÉRANT que cette cession est proposée à l'euro symbolique,

Où l'exposé de Ludovic CROS et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : AUTORISE** l'acquisition des parcelles cadastrées section AK numéro 98, 90 et 97 d'une surface totale de 2210m², propriété de Madame Michelle MAURIN pour un montant symbolique d'un euro (1 €),

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- **ARTICLE 3 : IMPUTE** la dépense correspondante au budget principal, chapitre 021, article 2111,

- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20240611-lmc111521-DE-1-1
Date de télétransmission : 12/06/24
Date de publication: 17/06/2024

DÉLIBÉRATION N°CM_240611_04 : Acquisition des parcelles cadastrées section A numéros 4,1126,1127,1128 et 1129 en bord de berges de la Lergue appartenant à la SCI La Paix

VU l'article L.1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

VU l'article 1591 du Code civil,

VU l'article L.215-2 du Code de l'environnement,

VU la délibération n°MLCM_200114_05 du conseil municipal en date du 14 janvier 2020 autorisant l'acquisition des parcelles encore non numérotées de la Société Civile Immobilière (SCI) de la Paix à l'euro symbolique,

VU le courrier de Gabriel ESCUDIE, gérant de la SCI La Paix en date du 4 avril 2024 donnant son accord sur la vente des parcelles cadastrées section A numéros 4, 1126, 1127, 1128 et 1129 à l'euro symbolique avec la contrepartie d'un droit de passage irrévocable sur les terrains vendus afin d'y accéder par tous les moyens,

CONSIDÉRANT la nécessité de régulariser le stationnement sur les berges de la Lergue sur le tènement dénommé « Villeneuve » à l'arrière du boulevard Montalangué,

CONSIDÉRANT que l'article L.215-2 du Code de l'environnement stipule que chaque propriétaire riverain d'un cours d'eau est propriétaire de chaque rive, de la berge et du lit de la rivière pour moitié suivant une ligne imaginaire tracée au milieu du cours d'eau,

CONSIDÉRANT que la commune en accord avec les propriétaires a missionné le cabinet de géomètre-expert GEOTOP34 pour établir un découpage parcellaire de cet espace,

CONSIDÉRANT que suite au découpage parcellaire effectué par le cabinet de géomètre-expert GEOTOP34, les nouvelles parcelles représentant les droits au berge de la Lergue sont cadastrées section A numéro 1126, 1127, 1128 et 1129,

CONSIDÉRANT que les gérants de la SCI La Paix acceptent la vente au profit de la ville de Lodève de la parcelle cadastrée section A numéro 4 pour une superficie de 73m² et des parcelles représentant les droits au berge de la Lergue nouvellement cadastrées section A numéros :

- n°1126 pour une superficie de 198m², - n°1127 pour une superficie de 194m²,
- n°1128 pour une superficie de 774m², - n°1129 pour une superficie de 242m²,

CONSIDÉRANT que Gabriel ESCUDIE, gérant de la SCI La Paix, a donné son accord sur la vente des terrains à un euro symbolique avec en contrepartie d'un droit de passage irrévocable sur les terrains vendus afin d'y accéder par tous moyens,

CONSIDÉRANT que toutes les conditions sont réunies pour permettre l'acquisition de ces parcelles cadastrées section A numéros 4, 1126, 1127, 1128 et 1129 d'une superficie totale de 1481m²,

Où l'exposé de Ludovic CROS et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées section A numéros 4, 1126, 1127, 1128 et 1129 d'une superficie totale de 1481m², appartenant à la SCI La Paix à l'euro symbolique,

- **ARTICLE 2 : ACCORDE** l'autorisation de passage par tous moyens au profit de la SCI La Paix sur les parcelles cadastrées section A numéros 4, 1126, 1127, 1128 et 1129,

- **ARTICLE 3 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- **ARTICLE 4 : IMPUTE** la dépense correspondante au budget principal, chapitre 021, article 2111,

- **ARTICLE 5 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20240611-lmc111523-DE-1-1
Date de télétransmission : 12/06/24
Date de publication: 17/06/2024

DÉLIBÉRATION N°CM_240611_05 : Vente d'un bien immobilier situé au 5 rue Châteaudun cadastré section AC numéro 300

VU le Programme Local de l'Habitat et les besoins de production de logements,

VU les objectifs de la politique de rénovation de l'habitat dégradé,

VU les acquisitions de la commune de la totalité des lots de la copropriété de l'ensemble immobilier située 5 rue Châteaudun et cadastré section AC numéro 300 par une procédure de biens vacants et sans maître en date du 12 juin 2008 et par une acquisition en date des 18 et 24 octobre 2017 approuvée par le conseil municipal en date du 21 février 2017,

VU l'avis de France Domaine en date du 22 février 2024 avec une évaluation de l'ensemble immobilier située 5 rue Châteaudun et cadastré section AC numéro 300 au prix de dix-sept-mille euros (17 000,00 €) assortie d'une marge d'appréciation de 10 %,

VU l'offre d'achat envoyée par courrier de Clémence VIAL DETAMBEL en date du 11 mars 2024 pour un montant de huit-mille euros (8 000,00 €) payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique,

CONSIDÉRANT que l'ensemble immobilier située 5 rue Châteaudun et cadastré section AC numéro 300 est dans un état très dégradé qui nécessite des travaux importants pour sa remise en état et urgents pour la sécurisation du bien et des immeubles riverains ; l'immeuble est en partie effondré en toitures et planchers avec des ouvertures non sécurisées,

CONSIDÉRANT l'erreur mentionnée sur l'avis de France Domaine sur la superficie de la parcelle cadastrale de 58m² pris en compte au lieu des 48m² qui évaluerait selon la méthode de calcul de France Domaine au montant de treize mille neuf cent soixante-huit euros (48m² x (582€/m² – 50%) = 13 968,00 € (au lieu de 17 000,00 €)),

CONSIDÉRANT que l'avis de France Domaine en date du 22 février 2024 ne pratique qu'un abattement de 50 % du montant médian de l'étude de marché afin de tenir compte de l'état général du bâtiment mais que cet abattement devrait plutôt se rapprocher des 70 % au vu de l'état très dégradé de l'ensemble immobilier,

CONSIDÉRANT qu'en appliquant un abattement de 70 % du montant médian de l'étude de marché effectué par les services des domaines, la valeur vénale se rapproche de huit-mille euros (48 m² x (582 €/m² – 70%) = 8 380,80 €),

CONSIDÉRANT que l'avis de France Domaine n'est qu'un avis consultatif,

CONSIDÉRANT que l'offre de Clémence VIAL DETAMBEL en date du 11 mars 2024 pour un montant de huit-mille euros (8 000,00) payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique correspond à la valeur retenue en appliquant l'abattement de 70 % du montant médian de l'étude de marché effectué par les services domaines,

CONSIDÉRANT qu'une acquisition par Clémence VIAL DETAMBEL pourrait permettre la réhabilitation de cet ensemble immobilier, la création de logements et permettre la sécurisation du bien sous condition d'obtention d'un permis de construire,

CONSIDÉRANT que toutes les conditions sont réunies pour permettre la vente de l'ensemble immobilier située 5 rue Châteaudun et cadastré section AC numéro 300 d'une superficie de 48m², à Clémence VIAL DETAMBEL au prix net de huit-mille euros (8 000,00 €),

Où l'exposé de Ludovic CROS et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** la vente de l'ensemble immobilier située 5 rue Châteaudun et cadastré section AC numéro 300 d'une superficie de 48m², à Clémence VIAL DETAMBEL au prix net de huit-mille euros (8 000,00€) ; sous condition suspensive d'obtention d'un permis de construire pour la réhabilitation de l'immeuble,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- **ARTICLE 3 : IMPUTE** la recette correspondante au budget principal chapitre 70, article 7088,

- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Claude LAATEB demande au vu du dossier pourquoi le bien n'a pas vendu à l'euro symbolique. Gaëlle LÉVÊQUE rappelle l'estimation de France Domaine qui représente un avis consultatif mais vendre l'ensemble du bien à un montant équivalent de l'achat du rez-de-chaussée en 2017 semble être un acte de bonne gestion financière de la Commune.

Claude LAATEB demande également si la situation a été suffisamment étudiée, pour qu'un péril imminent ne soit pas nécessaire. Gaëlle LÉVÊQUE confirme que tout est à refaire et Ludovic CROS souligne l'intérêt de vendre une parcelle en coeur de ville, avec des murs maîtres et des pignons en bon état. Il précise également qu'une démolition coûterait plus cher, avec les investigations des tiers attenants, les consolidations nécessaires et un espace public déjà restreint. Ce projet permettra de créer des logements.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20240611-lmc111524-DE-1-1
Date de télétransmission : 12/06/24
Date de publication: 17/06/2024

DÉLIBÉRATION N°CM_240611_06 : Cession du tracteur de marque John DEERE de modèle 1640 XE série

VU la proposition de rachat de la société T3M Lavail en date du 13 mai 2024,

CONSIDÉRANT le besoin de céder, en l'état, un tracteur de marque John DEERE, du fait de sa vétusté,

CONSIDÉRANT qu'au regard des trois propositions de rachat réceptionnées, celle de la société T3M est retenue,

Où l'exposé de Didier KOEHLER et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** la cession du tracteur JOHN DEERE de modèle 1640 XE série, ayant une valeur nette comptable de zéro euro (0 €), immatriculé 4257 TA 34 et dont la date de la première immatriculation est le 24 octobre 1984, à la société T3M Lavail, pour un montant de cinq-mille euros Toutes Taxes Comprises (5 000 € TTC),

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : IMPUTE** la recette correspondante au budget principal, chapitre 77, article 775,

- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Arrivée de Michel PANIS

Didier KOEHLER tient à excuser la Commune auprès des administrés pour le retard pris dans la mise en sécurité des bords de voiries et pour lequel les services ne sont pas responsables. Il précise que le matériel est tombé en panne avant la saison et malgré l'anticipation au vu de l'état de vétusté de la mise au budget, la réception des nouveaux matériels ne se fera pas avant trois mois après la commande, soit en septembre. En conséquence, il a été négocié avec l'entreprise la mise en sécurité de l'épareuse actuelle pour pouvoir assurer l'entretien durant l'été en attendant la livraison de la nouvelle, le tracteur devant être réceptionné dans la semaine. Et aujourd'hui, les agents réalisent en priorité les bords de voirie avec des débroussailleuses manuelles, ce qui est très long et fastidieux, d'autant que le climat actuel n'aide pas.

Claude LAATEB reconnaît le travail des agents mais souhaite souligner dans le cadre des interventions nécessaires, le besoin d'éradiquer deux arbres qui se développent sur les flancs du pont de Montfort avant que cela n'engendre pas de conséquence sur la solidité du pont. Didier KOEHLER rappelle que ces arbres ont déjà été coupés et ont malheureusement repoussés, d'autant que sur la Commune, les désherbants ne sont plus utilisés. Claude LAATEB insiste sur le fait que le fait de les couper renforce les racines et demande à faire une exception à l'usage de pesticide ou trouver un substitut. Didier KOEHLER précise que le service est déjà mobilisé sur le sujet et informe que suite au départ du chef d'équipe, son remplaçant arrivant en septembre, aura pour mission de traiter la situation.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20240611-lmc111386-DE-1-1
Date de télétransmission : 12/06/24
Date de publication: 17/06/2024

DÉLIBÉRATION N°CM_240611_07 : Cession de l'épareuse de marque Rousseau de type Agora 500 PA

VU la proposition de rachat de la société NOREMAT en date du 30 avril 2024,

CONSIDÉRANT le besoin de céder, en l'état, une épareuse de marque Rousseau de type Agora 500 PA de 2014, du fait de sa vétusté,

CONSIDÉRANT qu'au regard des trois propositions de rachat réceptionnées, celle de la société NOREMAT est retenue,

Où l'exposé de Didier KOEHLER et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** la cession de l'épareuse de marque Rousseau de type Agora 500 PA ayant une valeur nette comptable de zéro euro (0 €) et inventoriée au numéro 2014ENG026, à la société NOREMAT, pour un montant de cinq-mille euros Toutes Taxes Comprises (5 000 € TTC),

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : IMPUTE** la recette correspondante au budget principal, chapitre 77, article 775,

- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20240611-lmc111391-DE-1-1
Date de télétransmission : 12/06/24
Date de publication: 17/06/2024

DÉLIBÉRATION N°CM_240611_08 : Validation du contrat de ville sur la période de 2024 à 2030

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
VU le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023, modifiant le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014, relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville,
VU la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville sur la période de 2024 à 2030 dans les départements métropolitains,
VU le comité de pilotage qui s'est tenu le 27 mars 2024,
VU la délibération n°CC_240530_13 du Conseil communautaire du 30 mai 2024, relative à la validation du contrat de ville pour la période de 2024 à 2030,
CONSIDÉRANT le décret n°2024-1314 susvisé approuvant le nouveau périmètre du quartier prioritaire de la ville élargi au quartier de Prémérlet,
CONSIDÉRANT les huit réunions de concertation avec les acteurs de la politique de la ville,
CONSIDÉRANT les quatre priorités départementales adaptées aux enjeux de la ville de Lodève : éducation, jeunesse, accès aux droits fondamentaux et lien social, emploi et entrepreneuriat, cadre de vie et tranquillité publique,
CONSIDÉRANT la volonté de nombreux partenaires à mobiliser leurs moyens financiers et leurs dispositifs pour lutter contre la pauvreté et ses effets,

Où l'exposé de Gaëlle LEVEQUE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : VALIDE** le contrat de ville de Lodève sur la période de 2024 à 2030,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Sortie Nathalie ROCOPLAN

Damien ROUQUETTE souligne à la fin du document, la participation de la Banque publique d'investissement française (BPI France) participe financièrement. Gaëlle LÉVÉQUE confirme que l'État finance à hauteur de deux-cent-mille euros et rappelle que toutes les entités participant au financement constituent le comité de pilotage. Damien ROUQUETTE demande pourquoi il n'y a pas de carte des financeurs. Gaëlle LÉVÉQUE informe qu'il est difficile de cartographier les participations des financeurs dans le sens où chaque action mobilise différents financeurs en fonction de leurs compétences. Claude LAATEB remarque que le projet ne peut aboutir sans l'obtention des subventions. Gaëlle LÉVÉQUE confirme et rappelle que c'est l'intérêt de ce contrat d'engagement.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20240611-lmc111238-DE-1-1
Date de télétransmission : 12/06/24
Date de publication : 17/06/2024

03

INTRODUCTION

Les grands principes de la politique de la ville
La géographie prioritaire renouvelée

06

LA DÉMARCHE D'ÉCRITURE DU CONTRAT DE VILLE

Un nouveau contexte réglementaire
La démarche employée

07

DIAGNOSTIC

Éducation et jeunesse
Accès aux droits et lien social
Emploi et entrepreneuriat
Cadre de vie et tranquillité publique

11

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

Priorité 1 : Éducation et jeunesse
Priorité 2 : Accès aux droits fondamentaux et lien social
Priorité 3 : emploi et entrepreneuriat
Priorité 4 : Cadre de vie et tranquillité publique
Lien entre le contrat de ville et les autres démarches contractuelles

20

LA GOUVERNANCE

L'équipe interne à la collectivité
Le Comité de Pilotage (COPIL)
Le Comité Technique (COTECH)
Le conseil de développement du quartier
L'ingénierie

26

FINANCEMENTS DU CONTRAT DE VILLE

Les financements de droit commun
L'appel à projets et les dispositifs spécifiques

27

OBSERVATION

Les données concernées
La mise à disposition des données

28

ÉVALUATION

Objectifs de l'évaluation
Les modalités d'évaluation
La temporalité d'évaluation

30

LES SIGNATAIRES

31

LES ANNEXES

Engagements des partenaires
Référentiel d'évaluation
Retour sur la concertation citoyenne

INTRODUCTION

Les grands principes de la politique de la ville

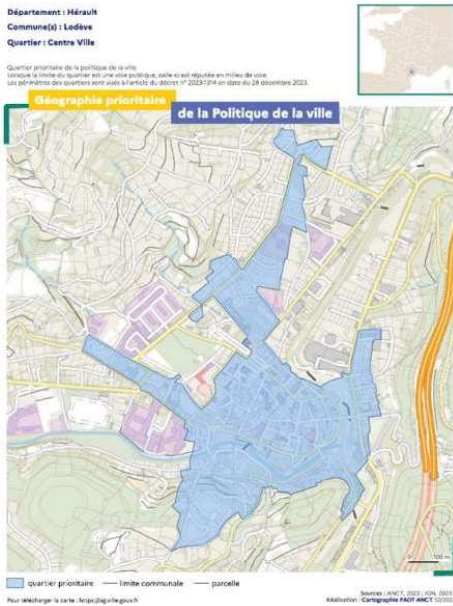
La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Elle se caractérise par une approche globale des problèmes urbains, économiques et sociaux, il s'agit d'une politique de la ville interministérielle. Elle intervient à ce titre dans tous les domaines (éducation, emploi, sécurité, logement, cadre de vie, etc.), et mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics.

Elle dispose également de moyens d'intervention spécifiques pour répondre au cumul de difficultés que rencontrent les habitants des quartiers défavorisés :

- Les crédits spécifiques du programme 147 qui permet de financer des actions portées par le tissu associatif et les acteurs locaux
- L'accès à des dispositifs spécifiques, notamment à Lodève le programme de réussite éducative (PRE),
- les postes adulte-relais, médiateurs mis à disposition des acteurs de terrain (associations de quartier le plus souvent) pour lesquels l'État prend en charge 80 % du salaire
- Les Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS) en relation avec la CAF de l'Hérault.

La nouvelle Géographie prioritaire



La nouvelle géographie prioritaire est établie en référence au décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023, modifiant le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains. Le quartier « Centre-Ville » de Lodève est intégré dans cette géographie prioritaire.

Selon ce décret, "Le choix des quartiers est effectué selon un indicateur unique à savoir le seuil de population à bas revenu, soit les ménages dont le revenu par unité de consommation est inférieur à 60% du revenu fiscal médian de référence. Ceci est assorti d'un critère de peuplement qui correspond à une aire urbaine de plus de 10 000 habitants dans lequel le quartier prioritaire doit s'inscrire. Le QPV doit comporter au moins 1000 habitants".

Le quartier « Centre-ville » de Lodève est estimé à

3700
HABITANTS

PÉRIMÈTRE 2014 : 3100
HABITANTS

PART
de la population
de la ville de Lodève

49.6%

PART
de la population
de la CCLL

25%

quartiers2030
LODEVÈ QUARTIER CENTRE-VILLE

04

LA DÉMARCHE D'ÉCRITURE DU CONTRAT DE VILLE

Un nouveau contexte réglementaire

La loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a redéfini le cadre de la politique de la ville, politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est, depuis lors, conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La nouvelle génération des contrats de ville *Engagements quartiers 2030* prévoit en priorité la mobilisation des interventions des institutions dans le cadre de leur droit commun. Les financements spécifiques accordés dans le cadre d'appels à projets viennent en complément des crédits de droit commun. « Favoriser l'émancipation par l'éducation, l'emploi, l'entrepreneuriat, la sécurité, la qualité architecturale et la transition écologique, la lutte contre les discriminations », telle est l'ambition que porte le président de la République à travers la démarche « Quartiers 2030 ».

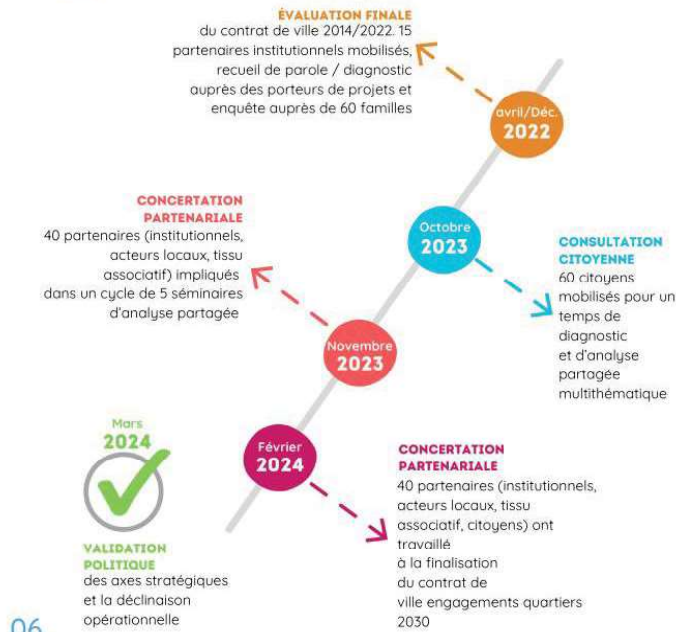
Après le lancement du plan Quartiers 2030 par le président de la République à Marseille (26 juin 2023), le comité interministériel des villes du 27 octobre 2023, puis la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains, l'instruction relative à la gouvernance des contrats de ville *Engagements Quartiers 2030* du 04 janvier 2024, précise les contours de structuration du prochain contrat de ville 2024/2030 :

- Mobilisation de l'ensemble des partenaires intéressés à la politique de la ville
- Fin des piliers et resserrement sur des priorités locales
- Mobilisation des acteurs publics mais aussi privés
- Le rôle de coordinateur et de pilote de l'EPCI est confirmé, mais l'association systématique du maire pour la mise en application concrète des actions, constitue un gage de réussite du partenariat
- L'impératif d'associer les habitants et les usagers des quartiers.

05

quartiers2030
LODEVÈ QUARTIER CENTRE-VILLE

LA DÉMARCHE D'ÉCRITURE DU CONTRAT DE VILLE



La démarche employée

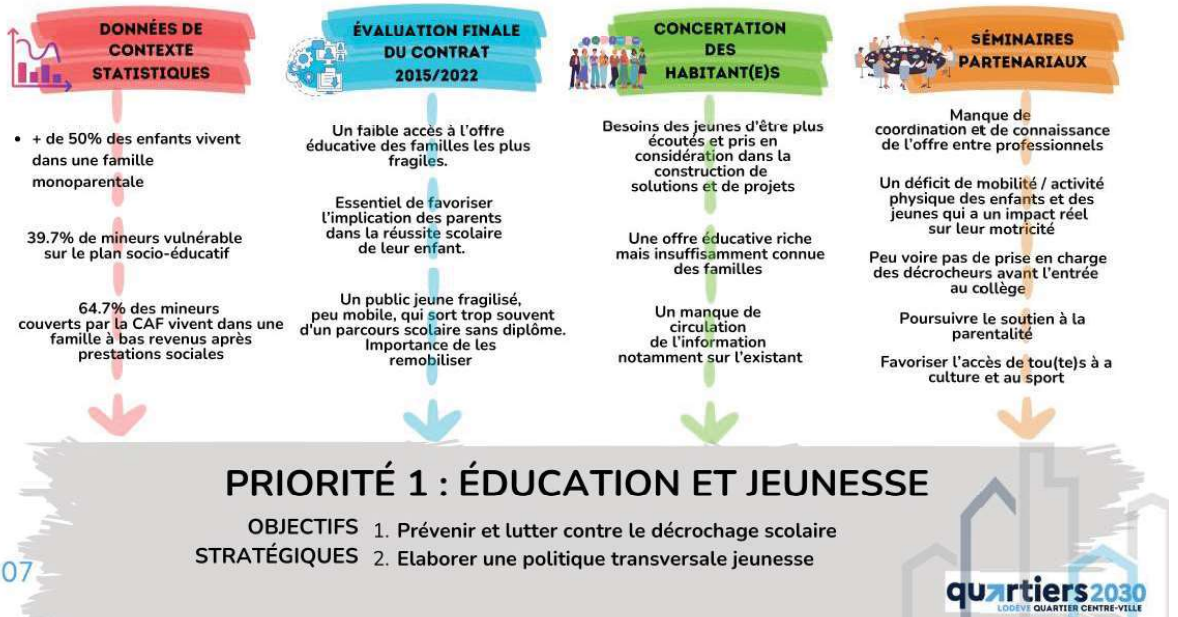
L'orientation du contrat de ville engagements 2030 est le fruit d'une démarche participative ayant impliqué plusieurs familles d'acteurs et de partenaires :

- Partenaires institutionnels et financiers qui ont participé à cinq séminaires thématiques (économie, éducation / jeunesse, accès aux droits, santé, lutte contre les discriminations / laïcité) et de deux comités techniques spécifiques.
- Porteurs de projets et acteurs locaux qui ont également participé aux cinq séminaires
- Les habitants lors d'un temps de concertation sur ces mêmes thématiques
- L'ensemble de ces acteurs lors d'une réunion finale le 26 février.

Partenaires pour la rédaction :

Cabinet Compas (observation sociale des territoires)
Cabinet Frégali conseil (participation citoyenne)
Centre de ressources en politique de la ville, Villes et Territoires (appui à la réflexion partenariale et à l'écriture)

DIAGNOSTIC



DIAGNOSTIC

DONNÉES DE CONTEXTE STATISTIQUES

- 27% d'indice de fragilité des personnes âgées
- 48% de taux de pauvreté
- Une part importante de personnes âgées isolées
- 26% de 60 ans et +, une population vieillissante et qui continuera de vieillir
- 59.6% de ménages d'une personne seule

ÉVALUATION FINALE DU CONTRAT 2015/2022

- Absence d'offre dédiée au 3ème âge : développer l'offre et les services dédiés aux seniors
- Enrichir l'offre de prévention en santé
- Renforcer la médiation en santé
- Besoin de renforcer les services de proximité / mobiles d'accès aux droits pour les personnes les plus âgées isolées.

CONCERTATION DES HABITANT(E)S

- Besoin d'une meilleure prise en charge de la santé et du bien-être (accès aux soins et prévention)
- Manque de lien social, d'actions intergénérationnelles, de loisirs adaptés aux attentes des personnes âgées
- Des besoins en matière de prévention santé et notamment sur le champ de l'alimentation

SÉMINAIRES PARTENARIAUX

- L'offre de prévention du mal-être chez les jeunes est soit insuffisante soit peu lisible
- Pour certains publics, l'accompagnement physique est incontournable pour accéder aux soins
- Une méconnaissance et un manque de mise en lien entre tous les professionnels
- Des publics exposés au non-recours : jeunes, mères isolées, etc.

PRIORITÉ 2 : ACCÈS AUX DROITS ET LIEN SOCIAL

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

1. Assurer l'accès aux droits fondamentaux et prévenir le non-recours
2. Favoriser l'animation de la vie sociale
3. Promouvoir le bien-vieillir et lutter contre l'isolement
4. Assurer un accès aux soins et prévenir le non-recours
5. Agir en faveur de la santé mentale

08

quartiers2030
LODEVE QUARTIER CENTRE-VILLE

DIAGNOSTIC

DONNÉES DE CONTEXTE STATISTIQUES

- 26.1% de taux de chômage estimé
- 39.2% de travailleurs pauvres (allocataires CAF)
- 24.1% de salariés en emploi précaire.

ÉVALUATION FINALE DU CONTRAT 2015/2022

- Un besoin de renforcer l'appui à la création d'activité trop peu investi entre 2014 et 2022
- Développer une offre dédiée à l'accompagnement vers l'emploi de publics fragilisés sur le marché de l'emploi (femmes, seniors, jeunes).
- Pérenniser /renforcer la levée des freins à l'accès des jeunes à la formation (mobilité, formation à distance, etc.)

CONCERTATION DES HABITANT(E)S

- Le TZCLD a permis de redonner du sens au travail

SÉMINAIRES PARTENARIAUX

- Le fossé se creuse entre les attentes des publics et celles des entreprises
- Le taux de familles monoparentales explique pour une part la difficulté de l'accès à l'emploi, notamment pour les femmes
- Il existe une difficulté à mobiliser les publics dans des parcours et à les y maintenir

PRIORITÉ 3 : EMPLOI ET ENTREPRENARIAT

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

1. Renforcer les parcours vers l'emploi
2. Développer l'entrepreneuriat
3. Favoriser le développement économique
4. Mobiliser les entreprises en faveur des quartiers

09

quartiers2030
LODEVE QUARTIER CENTRE-VILLE

DIAGNOSTIC



Cette priorité n'a pas fait l'objet d'une concertation avec les partenaires et les habitants. Cependant, certaines données locales viennent fonder toute l'importance d'inscrire le cadre de vie et la tranquillité publique dans les orientations du contrat de ville :

- Un centre ancien paupérisé dans un habitat dégradé et des logements potentiellement indignes
- des espaces publics vieillissants et des mobilités douces partielles/discontinues
- Un investissement fort de rénovation du parc social existant par les bailleurs
- Un cadre de vie entourant la ville de qualité et un écran à révéler
- Une ville où la tranquillité publique est réelle mais avec des points de rassemblement de consommateurs de stupéfiants sur l'espace public qui dérangent, et des violences intra familiales qui représentent 30% des interventions des gendarmes.



Lors de la concertation citoyenne, les habitants ont évoqué leur besoin d'une réponse apportée à des comportements qui nuisent au bien-vivre ensemble : incivilités, nuisances sonores, etc.

PRIORITÉ 4 : CADRE DE VIE ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

1. Favoriser la tranquillité publique et sécurité dans le QPV
2. Améliorer le cadre de vie des habitants et renforcer le réinvestissement urbain du centre-ville

10



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Priorité 1 - Education et jeunesse

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS
1.1 Faire vivre une politique transversale de la jeunesse	1.1.1. Permettre aux jeunes d'être acteurs de leur citoyenneté ; favoriser leur mobilité et accompagner à l'émancipation
	1.1.2. Promouvoir la mixité en impulsant des actions coordonnées et le respect de la différence
	1.1.3. Créer, mutualiser et moderniser des équipements en fonction des besoins
	1.1.4. Mettre en réseau des professionnels, des acteurs et des jeunes
1.2 Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire	1.2.1. Favoriser la prévention précoce, repérer et accompagner les enfants décrocheurs
	1.2.2. Associer et impliquer les parents dans la réussite éducative de leur enfant
	1.2.3. Mobiliser les jeunes et les valoriser autour de leurs projets
	1.2.4. Favoriser l'accès aux soins spécialisés
1.3. Soutenir la parentalité	1.3.1. Accompagner les compétences parentales
	1.3.2. Favoriser l'implication des parents dans les actions des partenaires
1.4 Promouvoir la culture et le sport pour toutes et tous	1.4.1. Accompagner les publics vers l'offre culturelle, favoriser les pratiques et la co-construction de la programmation avec les habitants et les acteurs
	1.4.2. Développer une offre sportive adaptée et en favoriser la pratique tout au long de la vie
	1.4.3. Rénover et développer les équipements sportifs et culturels

11



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Priorité 2 - Accès aux droits fondamentaux et lien social

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS
2.1 Assurer l'accès aux droits fondamentaux et prévenir le non-recours	2.1.1. Favoriser l'accès aux services de proximité et appuyer les personnes les plus isolées dans leur accès aux droits
	2.1.2. Développer le principe de l'aller-vers
	2.1.3. Accompagner les publics vers la médiation numérique
	2.1.4. Renforcer la coordination des professionnels
	2.1.5. Favoriser l'accès des habitants à une alimentation saine
	2.1.6. Poursuivre la lutte contre les logements non-décents et accompagner les ménages vers un logement de qualité
2.2. Favoriser l'animation de la vie sociale	2.2.1 Favoriser la mixité / promouvoir l'ouverture à la différence
	2.2.2 Développer les partenariats et la communication autour des projets sociaux
	2.2.3 Aller vers les publics et favoriser l'implication des habitants

12



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Priorité 2 - Accès aux droits fondamentaux et lien social

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS
2.3. Promouvoir le bien-vieillir et lutter contre l'isolement	2.3.1. Repérer les personnes isolées et développer des actions d'aller-vers
	2.3.2. Développer les liens intra et intergénérationnels
	2.3.3. Structurer et rendre visible un réseau des acteurs
	2.3.4. Favoriser le maintien à domicile
2.4 Assurer un accès aux soins et prévenir le non-recours	2.4.1. Structurer et faire connaître l'offre de santé
	2.4.2. Renforcer le parcours de santé des publics les plus fragiles
	2.4.3. Développer la prévention et lutter contre la sédentarité
2.5. Agir en faveur de la santé mentale	2.5.1 Promouvoir la santé mentale à travers des actions d'information et de sensibilisation et coordonner les acteurs
	2.5.2 Renforcer l'offre de proximité (dépistage/accompagnement/réhabilitation) en santé mentale

13



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Priorité 3 - Emploi et entrepreneuriat

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS
3.1. Renforcer les parcours vers l'emploi et les possibilités de formation	3.1.1. Redonner du sens et de l'envie concernant l'emploi et la formation chez les habitants du quartier
	3.1.2. Lever les freins à l'emploi et à la formation pour des publics les plus éloignés
	3.1.3. Donner la place aux demandeurs d'emploi de co-construire leur parcours
	3.1.4. Renforcer le panel de formations proposé sur la ville
	3.1.5. Développer et faire vivre l'expérimentation TZCLD
3.2. Développer l'entrepreneuriat	3.2.1. Aider à repérer les projets et favoriser leur financement, osez l'entrepreneuriat
	3.2.2. Favoriser l'implantation et accompagner les porteurs de projets
3.3. Favoriser le développement économique	3.3.1. Renforcer les modèles économiques, notamment circulaires, et anticiper la fragilisation des entreprises
	3.3.2. Réhabiliter les rez-de-chaussée à vocation pour le commerce, l'artisanat, un service, sur le parcours marchand
3.4. Mobiliser les entreprises en faveur des quartiers	3.4.1. Favoriser l'intégration des habitants dans les entreprises
	3.4.2. Favoriser l'immersion en entreprises et développer le réseau des entreprises accueillantes

14



ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Priorité 4 - Cadre de vie et tranquillité publique

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS
4.1 Favoriser la tranquillité publique et la sécurité dans les quartiers	4.1.1. Agir à l'intention des jeunes exposés à la délinquance
	4.1.2. Améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes
	4.1.3 Améliorer la tranquillité publique et le vivre ensemble
4.2 Améliorer le cadre de vie des habitants et renforcer le réinvestissement urbain du centre-ville	4.2.1. De la réhabilitation à la restructuration / vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville pour favoriser la mixité sociale
	4.2.2. Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions. Relier la ville aux extérieurs
	4.2.3. Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public, et le patrimoine
	4.2.4. Déchets, risques, biodiversité, anticiper les transitions

15



LIEN ENTRE LE CONTRAT DE VILLE ET LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET DISPOSITIFS DES PARTENAIRES

La déclinaison locale des conventions et plans nationaux

Le contrat de ville Engagements Quartiers 2030 de la ville de Lodève intégrera les conventions nationales déjà signées par l'ANCT (ADEME, ANAH, ANRU, CEREMA, la Caisse des dépôts, l'APEC) ou à venir, ainsi que la déclinaison locale du Pacte des solidarités, en concertation avec les membres du Comité de pilotage.

Si besoin, ces intégrations feront l'objet d'avenants successifs à la présente convention.

L'articulation du contrat de ville avec les autres documents de planification et dispositifs des partenaires

France Travail

La loi du 18 décembre 2023 dite Loi plein emploi a pour seule ambition le plein emploi d'ici 2027.

La loi porte l'ambition d'un accompagnement des personnes en recherche d'emploi plus individualisé, adapté aux besoins de chacun et plus fluide entre les différents acteurs afin de favoriser et accélérer leur retour sur le marché du travail.

Au 1er janvier 2024, Pôle emploi est devenu France Travail. La réforme porte sur 3 leviers essentiels :

- L'inscription à France Travail de toutes les personnes en recherche d'emploi (à compter du 01/01/2025), associé à un diagnostic partagé de leur situation pour bien les accompagner et leur apporter la bonne solution au bon moment
- Travailler sur les « communs » des différents acteurs pour jouer collectif et apporter une réponse adaptée à chaque personne et à chaque entreprise
- Une gouvernance partagée pour mobiliser efficacement les moyens de la politique de l'emploi.

La réforme de France Travail s'inscrit donc pleinement dans la démarche de contrat de ville en renforçant le « Aller vers » de ceux qui en ont le plus besoin au sein des QPV et en intensifiant la coopération entre les différents partenaires présents dans la démarche.

Le lien entre France Travail avec le dispositif Territoire Zéro Chômeur est particulièrement important et sera à construire.

16



LIEN ENTRE LE CONTRAT DE VILLE ET LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET DISPOSITIFS DES PARTENAIRES

Petite ville de Demain (PVD) et Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

La Communauté de Communes et la ville de Lodève ont signé avec l'État des conventions « Petites Villes de Demain » et « d'Opération de Revitalisation de Territoire » en 2021 et 2022. Ces conventions posent la stratégie de la reconquête urbaine sur le centre-ville. Ces deux conventions constituent le socle du programme d'action de la priorité 4 sur le cadre de vie, mais aussi de la partie habitat de l'axe 2 sur la solidarité.

Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

Le CLSPD de la ville de Lodève est en sommeil depuis 2017. La commune a la volonté de le relancer. Pour cela un recrutement est en cours pour venir renforcer l'équipe d'ingénierie de la politique de la ville.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Il est essentiel de rappeler que la rénovation urbaine du centre-ville de Lodève ne peut passer que par une stratégie forte en termes de gestion du droit des sols et de projet urbain. C'est pour cela que dans le cadre du PLU intercommunal, la ville avec la Communauté de Communes ont fait le choix de porter une réduction forte des surfaces urbanisables en dehors du centre-ville. La priorité est donnée à la rénovation du cœur de ville et à un resserrement de la trame urbaine.

Le Comité Local de Santé (CLS)

Le CLS est en cours de rédaction. Son approbation est prévue en juin 2024. Dans son diagnostic, il fait apparaître à la fois une perte de chance réelle pour l'accès aux soins pour les Lodévois et toute une série de pathologies beaucoup plus présentes en proportion que sur le reste du territoire départemental ou du Cœur-d'Hérault. La coordination entre les deux contrats est donc essentielle et doit favoriser à la fois la pérennisation et le développement de l'offre de soin, et un plan d'action précis sur la prévention de certaines maladies.

17



LIEN ENTRE LE CONTRAT DE VILLE ET LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET DISPOSITIFS DES PARTENAIRES

La convention territoriale globale (CTG)

Le Lodévois larzac a déjà signé deux CTG avec la CAF. Les signataires sont la CCLL, la ville de Lodève et le CIAS La dernière contractualisation date de 2023 et regroupe beaucoup d'enjeux du contrat de ville. Les axes principaux sont :

- Améliorer l'accueil des 0-3 ans
- Développer l'accueil des enfants porteurs de handicap (0-3 ans)
- Développer la présence des parents au sein des ACM
- Améliorer la communication et la coopération entre les acteurs éducatifs
- Permettre la mixité sociale à travers un accueil de qualité dans les ALSH et accessible à tous
- Se structurer pour l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les ALSH et les ALP
- Pérenniser les actions du réseau d'acteurs jeunesse
- Définir le projet service jeunesse (11-25 ans)
- Développer une équité de loisirs sur le territoire
- Sensibiliser la jeunesse sur la santé sur tout le territoire

Le Pacte des solidarités

La Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté engagée depuis 2018 a impulsé une nouvelle démarche partenariale aux plans national, régional et départemental. Le Pacte des solidarités qui en prend aujourd'hui le relai, entend approfondir la dynamique d'investissement social impulsée depuis cinq ans.

19



LIEN ENTRE LE CONTRAT DE VILLE ET LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET DISPOSITIFS DES PARTENAIRES

Le Pacte des solidarités (suite)

La politique de la ville et la politique de lutte contre la pauvreté sont des politiques partenariales qui s'adressent aux habitants les plus démunis. Il existe des convergences qui rendent l'articulation contrat de ville / pacte des solidarités pertinente voire nécessaire :

- Elles se déploient via des des contrats d'intervention partenariale
- Elles interviennent en complémentarité du droit commun pour faire levier et faire plus pour ceux qui cumulent les difficultés
- Elles interviennent sur des territoires d'intervention qui se recoupent en partie (QPV)
- Elle se déclinent en concertation avec des partenaires pour partie identiques (CAF, Collectivités, Services de l'Etat...).
- Elles poursuivent certains enjeux communs (accès aux droits, lutte contre les discriminations, éducation, emploi et développement économique)

La Maison France Service

Historiquement la Maison France Service de Lodève s'est construite autour des consulaires et de l'offre de soutien aux opérateurs économiques. Elle a poursuivi ces dernières années son développement pour devenir un acteur essentiel de l'accès aux droits dans le cadre du référentiel national. La Maison France service est couplée avec un Espace Public Numérique.

Le Contrat Relance et de Transition Énergétique (CRTE)

Le CRTE est signé à l'échelle du Cœur-d'Hérault. Dans le cadre de sa programmation annuelle la ville de Lodève et la Communauté de Communes feront la proposition d'inscription des actions structurantes d'investissements pour favoriser l'obtention du droit commun (DETR, DSIL, Fonds vert). Il est à noter que sur le Fonds vert, les circulaires demandent que 15 % des budgets soient fléchés sur les quartiers prioritaires.

18



LIEN ENTRE LE CONTRAT DE VILLE ET LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET DISPOSITIFS DES PARTENAIRES

Contrat régional territorial Occitanie (CRTO)

Le contrat de ville s'articule avec le Contrat Régional Occitanie où l'ensemble des financements de la Région Occitanie sont valorisés, ce contrat est signé à l'échelle Cœur-d'Hérault mais les actions menées sur le quartier prioritaire sont toutes listées dans le cadre des règlements techniques régionaux.

SCoT/PLUi/PLH

Ce projet de revitalisation est porté par tout un territoire à travers l'élaboration des documents de planification SCoT Pays Cœur d'Hérault, PLUi Lodévois et Larzac et PLH en cours de finalisation.

En 2019, les PADD du SCoT et du PLUi ont été débattus et affichent des ambitions tant en termes de dynamiques démographique (+1,5 %/an) et économique (+120 emplois créés/an) que de lutte contre l'étalement urbain et la protection des espaces agricoles et naturels.

Le SCoT pays Cœur-d'Hérault approuvé en juillet 2023 a été complété par un DAAC sur les enjeux d'équipements commerciaux à l'échelle d'un bassin de vie rural sous influence métropolitaine.

La stratégie urbaine de la ville de Lodève (et son projet de revitalisation) est traduite dans les documents planificateurs autour de son rôle de centralité essentielle pour le bassin de vie Lodévois et Larzac, et de repositionnement de l'urbanisation entre centre et périphérique, pour renforcer le réinvestissement urbain et rapprocher l'habitat des services et des emplois.

Le PLUi devrait être arrêté en avril 2024.

Le PLH est en cours de révision afin d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle du PLUi dans la production de logements projetés.



GOVERNANCE



GOVERNANCE

Le Comité de Pilotage (COPIL)

Le COPIL du Contrat de Ville de Lodève est coprésidé par le Sous-préfet de l'arrondissement de Lodève, par le Maire de Lodève et par le Président de la communauté de communes du Lodévois-Larzac.

Sont également membres du Comité de Pilotage, les autres signataires du contrat, auxquels s'ajoutent :

- La présidence de la Région ou son/sa représentant(e)
- La Présidence du Département de l'Hérault ou son/sa représentant(e)
- La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)
- La Direction régionale de l'ARS ou son/sa représentant(e)
- La direction de la CAF ou son/sa représentant(e)
- La Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale, ou son/sa représentant(e)
- La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités (DDETS), ou son/sa représentant(e)
- La direction de France Travail ou son/sa représentant(e)
- La direction de BPI ou son/sa représentant(e)
- La gendarmerie nationale

Les membres se réunissent autant que de besoin et au moins une fois par an.

Le COPIL permet d'arrêter les grandes orientations du contrat de ville et de définir la stratégie nécessaire afin d'atteindre les objectifs fixés. En outre, il suit l'avancement de la programmation annuelle, des objectifs et priorités annuelles. Il est informé des programmes de contrôle, valide l'avenant financier annuel des actions retenues. Enfin, il commande et valide l'évaluation du contrat de ville.

Le portage par la Communauté de Communes du contrat de ville depuis 2017 a été globalement accepté. Cependant, les compétences qui fondent le contrat de ville sont partagées entre la Communauté de communes (compétences économie et enfance jeunesse, logement pour partie, culture pour partie) et la ville de Lodève (compétences sport, culture pour partie, sécurité, logement pour partie), afin d'en renforcer le caractère opérationnel.

21



GOVERNANCE

Le Comité de Pilotage (COPIL)

Ses rôles :

- Prend les décisions
- Définit les stratégies d'actions
- Arrête les grandes orientations
- Élabore et suit l'avancement de la programmation annuelle, des objectifs et priorités annuelles
- Est informé des programmes de contrôle
- Valide l'avenant financier annuel des actions retenues, s'assure de la réalisation des objectifs
- Commande et valide l'évaluation du contrat de ville.

Aussi, au-delà du maire et du président, seront invités en Comité de Pilotage :

- Pour la Communauté de Communes, les Vice-présidents à l'économie, à l'habitat et à la jeunesse, à la culture
- Pour la commune, les adjoints aux maires à la solidarité, au sport, au commerce et aux associations.

Ces élus se réuniront deux fois par an pour vérifier la liaison entre les politiques publiques municipales et communautaires.

L'un des points faibles relevés par l'évaluation du précédent contrat de ville est le manque de lien avec les bailleurs sociaux. La première année du contrat devra notamment être destinée à traiter ce manque.

L'égalité entre les femmes et les hommes reste une priorité transversale du contrat de ville. Ainsi un lien sera également établi avec la délégation départementale aux droits des femmes (DDFE).

Il serait par ailleurs souhaitable d'étudier comment coordonner l'organisation des comités de pilotage entre le programme Petite ville de Demain (PVD), l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), la Maison France services et la politique de la ville.

22



GOUVERNANCE

Le COmité TECHnique (COTECH)

Le COmité TECHnique est la représentation technique du Comité de pilotage. Il est composé :

- Des chargés de mission « politique de la ville » des différentes instances constituant le COPIL
- Des représentants des services de la Commune et de la Communauté de Communes
- Du représentant de la sous-préfecture

Il se réunit autant que de besoin.

Ses rôles :

- Suivre la programmation du Contrat de ville et préparer la programmation annuelle des actions
- Engager les réflexions et questionnements sur l'évolution du quartier prioritaire, comme sur les effets produits par les actions inscrites au programme d'actions
- Recueillir les éléments d'évaluation
- Concevoir les éléments d'aide à la décision
- Assurer une bonne articulation entre les dispositifs existants et les documents stratégiques du territoire
- Co-animer les commissions thématiques du contrat de ville.

Le conseil de développement du quartier

La démarche participative mise en œuvre pour construire ce nouveau contrat de ville a démontré toute la force d'un projet mené en collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire. Le présent contrat de ville sera donc un laboratoire de la participation citoyenne, et se pilote de manière collaborative à tous les niveaux (de la décision à la consultation) et aux différents temps forts de la vie du contrat (COPIL, COTECH, commissions thématiques, programmation, évaluation, etc.).

23



GOUVERNANCE

Le conseil de développement du quartier

L'ambition est de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés / impliqués dans la politique de la ville, de regrouper les forces vives locales et les expertises du territoire.

Quatre collèges d'acteurs participeront à la vie du contrat de ville :

- Les élu.e.s
- Les membres du COmité TECHnique du contrat de ville
- Le tissu associatif lodévois et les opérateurs partenaires du contrat de ville avec la présence des membres des conseils d'administration des associations et de leurs salariés ou bénévoles impliqués
- Le conseil citoyen

Dans un second temps, un cinquième collège pourrait être proposé : le collège des acteurs économiques.

Les rôles du Conseil de développement du quartier prioritaire sont les suivants :

- Favorise l'interconnaissance des acteurs de la politique de la ville et la coopération
- Contribue à la formation des acteurs
- participe à une évaluation sensible et qualitative
- Fait vivre un diagnostic permanent du quartier
- Donne un avis sur les propositions stratégiques
- Concourt à la visibilité de la politique de la ville.

Pour favoriser cette participation citoyenne active, les partenaires sont invités à prendre part à des temps de formation collective pour faire émerger une culture commune : connaissances, méthodes, modes de travail et de collaboration, vision transversale, pour mieux agir ensemble dans l'intérêt des habitants du quartier prioritaire. Le contrat est ici conçu comme un lieu d'action et de réactions.

Un travail sera réalisé pour étudier la mise en place d'un Fonds de Participation des Habitants.

24



GOUVERNANCE

L'ingénierie

Le pilotage pour la collectivité sera assuré, sous la responsabilité du président et du maire, par le Directeur Général Adjoint des services, assisté du chef de projet politique de la ville.

En interne il se coordonne avec les différents chefs de services qui ont la responsabilité des compétences du contrat de ville.

L'équipe de projet est dirigée par le Directeur Général Adjoint des Services de la Commune et de la Communauté de Communes en charge du pôle Cohésion du Territoire et services à la population, et animée par le chef de projet « politique de la ville ».

Pour renforcer son ingénierie et lancer une nouvelle génération du CLSPD, la Communauté de Communes s'est engagée à embaucher un chargé de mission en complément de l'équipe en place.

L'Etat mobilise le représentant de la sous-préfecture et la DDETS, sous l'autorité du sous-Préfet de l'Hérault.

La création d'un poste de délégué du préfet est souhaitée par tous les acteurs.

25



LES FINANCEMENTS DU CONTRAT DE VILLE

- Outre leur participation active aux diverses instances de gouvernance et de pilotage du contrat de ville, les partenaires opérationnels et cofinanceurs s'engagent à mobiliser :
- Leur droit commun
- Des crédits spécifiques

Les crédits spécifiques dans le cadre de l'appel à projets

Dans le cadre du précédent contrat de ville, les enveloppes budgétaires étaient de l'ordre de :

- BOP 147 : 120 000 euros (hors PRE)
- CCLL : enveloppe de 110 000€
- Ville de Lodève a fait le choix de financer ces dernières années en complément de la CCLL plusieurs actions structurantes à hauteur de 45 000€

S'y rajoutent également les financements du dispositif "quartiers d'été", 4 postes d'adultes-relais et du dispositif ville, vie et vacances (VVV).

Les financements de droit commun

Il est prouvé par les analyses nationales que les quartiers prioritaires mobilisent en moyenne moins de droit commun, en proportion par habitants, que les autres territoires. L'ensemble des acteurs s'engagent donc à mobiliser au mieux les financements de droit commun au profit du QPV de Lodève.

A Lodève, la taille du quartier et la situation géographique font que plusieurs actions sont financées par les crédits spécifiques alors qu'elles concernent la totalité du territoire du Lodévois Larzac, voire du Cœur-d'Hérault.

Les acteurs définiront sur les trois premières années du contrat de ville, deux thématiques concernées par cette situation pour étudier un plus grand financement dans le cadre de leur droit commun mutuel, et libérer ainsi des financements spécifiques pour d'autres enjeux.

26



OBSERVATION

Pour assurer une mesure d'impact du contrat de ville, celui-ci prendra appui sur une gestion innovante des données produites par les partenaires du contrat de ville. L'objectif est de rendre accessibles et actionnables des données au niveau local pour permettre aux acteurs de la politique de la ville :

- De mieux connaître
- De mieux suivre
- D'objectiver la situation du quartier prioritaire qui nécessite des adaptations des politiques engagées.

Les données concernées sont toutes celles qui peuvent permettre de mieux connaître la réalité de la vie quotidienne dans le quartier prioritaire. Les données concernées sont de trois types :

1. Les données produites par les administrations publiques, nationales et locales, au titre des politiques déployées dans le quartier. Ces données ont vocation à être rendues accessibles au titre de l'open data (à l'exclusion des données protégées et tout particulièrement des données personnelles des habitants).
2. Les données produites par des entreprises intervenant dans le quartier prioritaire, dans le cadre de concessions ou de délégations de service public (transports, éclairage, gestion des déchets...)
3. Les données produites par des acteurs privés du territoire (mutuelles, associations sportives ou culturelles, entreprises d'intérim, banques, commerces...), partenaires du contrat de ville, présentant un caractère d'intérêt général. Ces données peuvent utilement être mobilisées pour parfaire la connaissance de la réalité de la vie des quartiers et des besoins des habitants.

La production et la mise à disposition des données publiques à l'échelle du quartier seront réalisées dès le démarrage du contrat en lieu et place des études ponctuelles existantes.

Ces données concerneront :

1. Les actions du contrat
2. La mise en œuvre de toutes les politiques publiques au bénéfice du quartier prioritaire
3. La statistique publique.

... en lien avec plusieurs objectifs majeurs :

- Garantir un accès aux données utiles à la bonne mise en œuvre locale de la politique de la ville,
- Évaluer et documenter la démarche.

En garantissant :

- Un contrôle public de ces données,
- Une protection des données des habitants,
- Une transparence.

La production et l'utilisation de ces données font l'objet de dans un chapitre de l'annexe 1 du présent contrat de ville.

27



SUIVI ET ÉVALUATION

Objectifs de l'évaluation

L'évaluation est une démarche collaborative mise au service de l'action, et qui viendra éclairer le pilotage et contribuer au débat public local.

Les finalités de l'évaluation du contrat de ville de Lodève sont multiples :

- Produire de la connaissance
- Analyser les effets et les impacts des actions menées
- Améliorer la qualité et permettre l'évolution des projets
- Améliorer la visibilité de la programmation
- Mobiliser les acteurs et partenaires, et renforcer les dynamiques partenariales locales.

Elle est en ce sens pleinement intégrée au pilotage du contrat de ville en ce qu'elle est un levier de (re)dynamisation, de mobilisation, d'ajustement et de prospective : qu'a-t-on fait ? A-t-on fait au mieux ? Peut-on mieux faire ?

L'évaluation porte sur deux principaux axes :

- L'analyse des réalisations et des effets du contrat de ville en termes de réduction des inégalités territoriales, compte-tenu de ses objectifs initiaux. En d'autres termes il s'agit du suivi et de l'évaluation des actions et dispositifs prévus au contrat de ville (réalisations, mobilisation du droit commun, cohérence actions-enjeux, impact des actions).
- L'analyse de l'ingénierie et de la gouvernance du contrat de ville, ainsi que des bénéfices en termes de mobilisation des politiques publiques portées par les différents signataires.

Pour alimenter les temps forts de l'évaluation, une collecte régulière des activités réalisées dans le cadre du contrat de ville est formalisée en y impliquant tous les partenaires (production, transmission, analyse de données). L'alimentation régulière de ces indicateurs constituera le socle des temps forts d'évaluation (mi-parcours puis fin de parcours).

28



SUIVI ET ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation

Les questions évaluatives seront traitées grâce au croisement de trois types de données :

- Des données de porteurs de projets (bilan d'action)
- Des données d'acteurs du droit commun sur la mobilisation du droit commun au bénéfice du QPV
- Des données qualitatives produites par :
- Les porteurs de projets : ils alimenteront la démarche en produisant des données quantitatives (réalisé) et qualitative (impact / effet).
- Les partenaires du contrat de ville : par la transmission de données, par une participation active à un séminaire annuel d'analyse partagée autour de l'état d'avancement du contrat de ville, et du traitement concerté des questions évaluatives.

La temporalité d'évaluation

- Un séminaire annuel de concertation / analyse partagée réunissant les partenaires du contrat de ville
- Une transmission annuelle de données de suivi et de contexte
- Un recueil de parole annuel auprès des habitants ou des acteurs locaux pour venir alimenter le séminaire annuel d'analyse partagée

- Un suivi évaluatif des plans d'action pour venir alimenter le séminaire annuel d'analyse partagée (alimenté par les indicateurs de suivi évaluatif des plans d'action)
- Des temps renforcés d'analyse partagée à mi-parcours et fin de parcours pour une évaluation du plan d'actions
- Des recueils de parole approfondis (auprès des habitants, des partenaires, des acteurs locaux) à mi-parcours (2027) puis en fin de parcours (2030).

Le pilotage de cette démarche qualitative annuelle est assuré par l'équipe politique de la ville.

A ce jour, trois questions évaluatives sont pressenties, qui pourront évoluer selon le contexte et les échanges partenariaux :

1. En quoi le contrat de ville permet-il de favoriser la mixité ?
2. En quoi le contrat de ville participe-t-il à l'amélioration de la situation économique du quartier ?
3. En quoi le contrat de ville constitue-t-il un levier de coopération renforcée pour la mobilisation des acteurs locaux et l'articulation des dispositifs en faveur du quartier ?

29



LES SIGNATAIRES



Etat
François-Xavier LAUCH
Préfet



Agence Régionale
de Santé
Didier JAFFRE
Directeur



Education nationale
Sophie BEJAN
Rectrice



Région Occitanie
Carole DELGA
Présidente



Département de
l'Hérault
Kleber MESQUIDA
Président



France Travail
Philippe SOURSOU
Directeur



Caisse d'Allocations
Familiales de l'Hérault
LAURENT TEISSIER
Président



Communauté de communes
du Lodévois-Larzac
Jean-Luc REQUI
Président



Commune de Lodève
Gaëlle LEVÉQUE
Maire



Banque Publique
d'Investissement
Directrice régionale
Emilie VIDAL

30

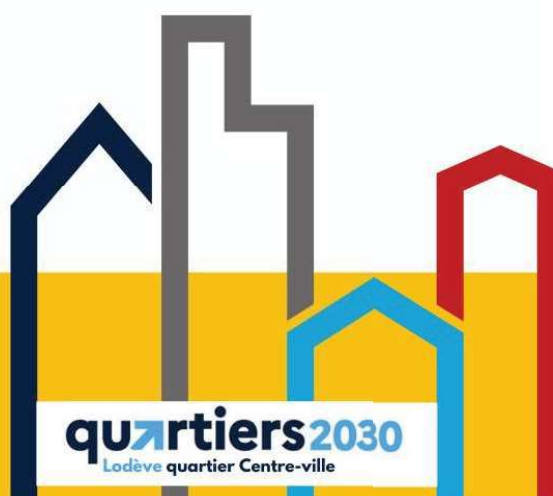


ANNEXES



ANNEXE 1

ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES



ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

La Région Occitanie réaffirme son soutien plein et entier aux territoires en politique de la Ville. Le contrat de ville constitue à ce titre le cadre de référence de l'action régionale pour les quartiers.

Déjà signataire de la précédente génération de contrats de ville, la Région Occitanie mène, depuis 2016, une politique volontariste pour les quartiers, action qui s'est encore renforcée à partir de 2021 avec la création d'une Vice-Présidence dédiée au sein de l'Exécutif régional ainsi que la désignation d'élus référents en charge du suivi des contrats de ville.

L'action régionale pour ces quartiers répond aux enjeux de justice sociale et territoriale dans le cadre d'une Région plus inclusive et dans le respect des principes fondamentaux et des valeurs de la République, notamment la laïcité et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Elle prend également en compte la promotion de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et l'accès aux droits fondamentaux pour les personnes en situation de handicap.

Elle renforce la priorité donnée aux quartiers dans l'ensemble des politiques régionales en articulation avec le Pacte Vert lancé en novembre 2020 pour répondre à l'urgence climatique et le Plan Habitat Durable adopté lors de l'AP du 14 décembre 2023 dans une démarche volontaire de construction d'un territoire plus inclusif et plus solidaire en permettant à tout un chacun, en milieu rural et en milieu urbain, quel que soit son degré d'autonomie, quel que soit son âge, quel que soit son genre, quelle que soit son origine, de se projeter dans une vie où l'égalité des chances est une réalité.

La Région agit d'abord et avant tout dans le cadre des compétences et politiques régionales.

AGIR POUR L'EDUCATION ET L'ORIENTATION DES JEUNES

Afin de lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux, le Plan Jeunesses 2023-2028 met en place des mesures visant à accompagner les jeunes collégien.ne.s, lycéen.ne.s, étudiant.e.s, élèves des Ecoles Régionales de la Deuxième Chance, jeunes suivie.s en Missions Locales, apprenti.e.s, jeunes demandeurs d'emplois ou salariés, dans l'ensemble de leur parcours en termes d'éducation, d'orientation, mobilité, santé, logement, loisirs... :

L'action ciblée sur les quartiers doit permettre de mettre en synergie les politiques publiques en matière d'orientation scolaire, d'accès à la formation et à l'emploi, et l'action structurante des associations œuvrant au quotidien dans ces quartiers afin de faciliter le choix et la mise en œuvre des projets professionnels de chacun.



ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

Ainsi, dans le cadre des priorités fixées dans le Plan Jeunesses régional 2023-2028 et en lien avec le service Public Régional de l'Orientation (SPRO), la présence régionale est renforcée notamment avec des actions à destination des jeunes telles que :

· La mobilisation des Maisons de l'Orientation (dont l'une des trois est implantée au cœur d'un QPV toulousain) et des Maisons de l'Orientation Mobile qui circulent sur l'ensemble du territoire régional, pour aller vers les jeunes qui ont le plus besoin d'accéder à l'information sur les métiers, et au conseil sur leur orientation. Ces Maisons de l'Orientation Mobile se déplacent prioritairement dans les QPV de la région Occitanie,

- Les informations spécifiques sur l'accès aux stages avec la plateforme Id Stages,
- L'accompagnement spécifique dans le cadre de l'Appel à projet annuel « Et pourquoi Pas ? » : projets proposés par les lycéés autour de l'égalité des chances et de la lutte contre les déterminismes sociaux pour favoriser l'accès des élèves vers le supérieur,
- La participation active aux Cités Educatives développées sur le territoire régional, en lien avec le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO),
- Les informations spécifiques sur le Revenu Ecologique Jeunes qui permet aux jeunes demandeurs d'emploi de se lancer dans une formation verte ou d'être accompagnés sur un projet de création d'entreprise.

FAVORISER L'ACCES A LA FORMATION ET A L'EMPLOI

La Région accompagne le développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers « engagement 2030 », en application de la Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation écologique (SRESTE) 2022-2028. En tant que pilote de cette politique qui est une priorité, la Région est engagée depuis de nombreuses années en faveur de la création, la reprise et la transmission d'entreprises sur l'ensemble du territoire. Avec un Appel à Projet dédié à l'entrepreneuriat dans les quartiers, elle agit pour lever les freins et proposer une offre combinant accompagnement tout au long du parcours de création ou de reprise et financement.



ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

La Région mobilise également les dispositifs de formation du Plan Régional de Formation ainsi qu'une offre de service dédiée, en lien avec le Service public Régional de l'Oriente (SPRO) pour :

- La formation des publics à travers le Plan Régional de Formation 23/26 :
- Les dispositifs pré-qualifiants : les Ecoles de la Deuxième Chance (E2C), le dispositif Lectio - Lutte contre l'illettrisme et le dispositif Projet Pro,
- L'offre qualifiante : deux programmes de formations sont mobilisés pour assurer la professionnalisation des demandeurs d'emploi dans l'objectif de l'accès à l'emploi : Compétence + et parcours Qualifiant. En outre, l'offre de formation des 23 Ecoles Régionales du Numérique qui maillent le territoire d'Occitanie s'adresse particulièrement aux habitants des quartiers prioritaires.
- L'offre de services dédiés :
- L'accompagnement des acteurs sur la sensibilisation et le repérage des personnes en situation d'illettrisme grâce à l'action des Centres Ressources Illettrisme (CRIA),
- La lutte contre le décrochage scolaire au travers de l'animation régionale des Plateformes de Soutien Au Décrochage (PSAD) qui regroupent les autorités académiques et les acteurs locaux de l'orientation et de l'insertion des jeunes (CIO), Missions de Lutte Contre le Décrochage Scolaire (MLDS),
- Mon Parcours Formation Métiers : un métier près de chez moi et qui me plaît !^[1],
- Innov'emploi expérimentation : accompagnement à l'emploi en direction des jeunes diplômés domiciliés dans les quartiers politiques de la ville, actions de repérage et de mobilisation des publics...

De plus, la Région Occitanie intervient dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et en travail social 2023-2028 qui doit permettre de relever les défis du secteur, mieux orienter, mieux former les professionnels de demain, au plus près des besoins en emploi et des apprenants. La territorialisation de l'offre de formation sanitaire et sociale est présente dans la majorité des contrats de ville.

Par ailleurs, la Région est fortement mobilisée sur des opérations structurantes de relocalisation et réhabilitation d'organismes de formation en santé dans les quartiers prioritaires.

[1] <https://www.laregion.fr/pfm>



ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

Enfin, la Région agit au plus près des territoires et des quartiers via :

- des opérations dans le cadre du Pacte Régional pour l'Embauche, l'organisation de Salons TAF et ID Métiers,
- la participation de la Région aux Pactes Plein Emploi (services territorialisés de la Direction Entreprises, Emplois, Partenariats économique au sein des Maisons de Ma Région),
- l'action des Maisons de l'Oriente et des Maisons de l'Oriente Mobile qui s'adressent également à un public adulte demandeur d'emploi ou salarié.

MIEUX VIVRE ENSEMBLE

La Région intervient également dans le cadre de ses politiques volontaristes contribuant au lien social, culturel et sportif dans les territoires avec une attention particulière pour l'égalité des droits et des chances, au travers :

- des aides apportées aux acteurs et associations culturels et sportifs de proximité : aide aux festivals, diffusion culturelle de proximité, langue et culture régionale, acquisition de petits matériels via le dispositif « Club, Occitanie Sport pour Tous », dispositif « C.ub, Occitanie, Ambassadeur Sport »
- de l'Appel à projet pour un territoire Occitanie plus inclusif et solidaire,
- de dispositifs à destination des jeunes : Jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Égalité, Concours Régional Discrimétrages, Premiers Départs en vacances, Sac Ados, Appels à Projets Génération Égalité, Génération santé, Santé mentale et Bien-être,
- du soutien à l'éducation, à l'environnement et au développement durable, ...

En complément de ces interventions de droit commun, la Région mobilise un dispositif de soutien spécifique au tissu associatif de ces quartiers^[2], essentiel à la vie citoyenne et au lien social, avec une attention particulière aux initiatives permettant de renforcer la médiation dans ces quartiers auprès des publics jeunes et des apprenants.

Afin d'accompagner les acteurs des quartiers populaires dans la lutte contre le racisme, la Région met à leur disposition « la plateforme de lutte contre le racisme et l'antisémitisme » destinée aux professionnels, formateurs, éducateurs, animateurs.

[2] Toutes les informations sur les aides de la Région aux associations sont sur le portail dédié : <https://www.laregion.fr/Des-solutions-pour-vos-projets->



ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

AMELIORER LE CADRE DE VIE

La Région intervient dans le cadre des Contrats Territoriaux Occitanie et de leurs Programmes Opérationnels annuels, y compris avec les Fonds européens. Elle est notamment attentive aux besoins de création/adaptation/modernisation des équipements des quartiers.

Dans ce cadre, elle mobilise l'ensemble de ses politiques régionales de droit commun en investissement ce qui se traduit notamment par des politiques/dispositifs adaptés aux besoins des quartiers^[3] : dispositifs Vitalité des territoires, construction ou rénovation des installations sportives, d'équipements culturels, construction de Maisons ou Centres de Santé, équipements touristiques, Pass Commerce de Proximité, dispositif friches, ...

La Région sera particulièrement vigilante avec ses partenaires et pourra conditionner ses aides au respect de la concertation des habitants et des associations locales dans la définition et la mise en œuvre des choix et des programmes d'actions et des projets d'investissements qui en découlent pour mieux habiter et vivre dans les quartiers prioritaires.

Concernant les opérations de renouvellement urbain, elle sera attentive aux politiques de relogement à la qualité architecturale et environnementale des nouveaux programmes.

En lien avec les orientations validées dans le cadre du Plan Habitat Durable, en matière de logement, la Région intervient prioritairement :

- pour accompagner, dans les centres dégradés anciens des petites villes, les communes dans le développement de leur offre de Logement communal locatif à vocation sociale (hors métropoles et communes de plus de 5000 habitants),
- en faveur de la Reconstitution de l'Offre de Logements Locatifs Sociaux (ROLLS) dans le cadre des conventions ANRU. Les engagements prévisionnels en investissement pris dans le cadre des Conventions NPNRU sont en effet confirmés mais peuvent le cas échéant être révisés, soit sur demande des territoires soit sur proposition de la Région, en accord avec les partenaires, pour tenir compte de l'évolution du contexte et des projets.

Alors que les habitants des quartiers populaires sont en première ligne face à la précarité énergétique mais aussi sur le front du réchauffement climatique, la Région est particulièrement attentive à la rénovation énergétique des logements dans ces quartiers, à celles des équipements publics, mais aussi à la lutte contre les îlots de chaleur au travers de son dispositifs « désimperméabilisation/renaturation des espaces publics et des cours d'école ».

[3] L'ensemble des aides que la Région peut apporter sur les territoires pour accompagner des projets plus vertueux, sobres permettant d'accélérer la transition écologique et sociale est regroupée dans un guide régional des dispositifs en faveur des territoires disponible via le lien internet : <https://www.laregion.fr/La-Region-aux-cotes-des-territoires>



ENGAGEMENTS DE LA RÉGION

DÉVELOPPER L'OFFRE DE MOBILITÉ

La Région Occitanie est cheffe de file de la politique des mobilités sur son territoire. Elle a créé liO le service régional de transport public regroupant le train, le car, le transport à la demande, le transport scolaire et les mobilités douces et actives.

La Région considère que les mobilités douces, les transports alternatifs et le désenclavement des quartiers sont des enjeux prioritaires de la politique régionale des mobilités et elle incitera/encouragera les autres Autorités Organisatrices (mobilité urbaine / métropoles, agglomérations, ...) à en faire de même.

D'ores et déjà, afin d'encourager les mobilités douces des jeunes d'Occitanie et des quartiers prioritaires, elle offre aux 12-26 ans la gratuité par l'usage à bord des trains et des cars via le dispositif « + = 0 ».

En application de la loi d'Orientation des Mobilités régionales (LOM), la Région en partenariat avec les acteurs de la mobilité établit un plan d'action pour définir les conditions de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité des personnes en situation de vulnérabilité économique et de handicap ou dont la mobilité est réduite. Ce plan aura deux vocations : définir les conditions de conseil et accompagnement individualisé à la mobilité et prévoir des actions concrètes de mobilité pour favoriser le retour à l'emploi.

MOBILISER LES FONDS EUROPÉENS

En tant qu'autorité de gestion, la Région Occitanie sera attentive à la mobilisation des fonds européens en soutien des projets et initiatives des quartiers populaires dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021/2027, sous réserve des règles spécifiques d'éligibilité et du respect de la maquette financière.

Le programme opérationnel FEDER/FSE+ vise à réduire les déséquilibres territoriaux et sociaux autour de 5 priorités dont la relance économique, l'urgence climatique, la formation et l'emploi...

Ainsi, la priorité 5 vise à promouvoir un rééquilibrage territorial et à offrir les mêmes opportunités à tous. Certaines actions sont spécifiquement dédiées aux habitants des QPV comme la création ou la réhabilitation d'espaces de vie urbains (places, squares, parcs etc...) et d'espaces sportifs et de loisirs de proximité (stades, espaces de jeux, salles ou terrains de sports, piscine, etc...).

Les autres priorités peuvent être également mobilisées comme par exemple les mobilités douces : l'aménagement d'infrastructures et de liaisons cyclables en site propre et sécurisées, les équipements et services favorisant le développement des modes de transports actifs dans les gares et haltes du réseau de transport public régional (stationnement vélo, bornes de service...). Par ailleurs, le Fonds Social Européen intervient directement en soutien des actions de formation, d'inclusion et en faveur de l'emploi.



ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

A compléter



ENGAGEMENTS DE BPIFRANCE

Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents

Présentation de Bpifrance

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012. Au fil des années, Bpifrance a déployé un grand nombre de solutions pour accompagner les entreprises à différentes étapes :

Innovation : Aides à l'innovation, concours d'innovation et labels, financement R&D, prêts, fonds de capital innovation, accompagnement.

Financement : Prêts avec garantie ou sans garantie, trésorerie.

Garantie : garantie jusqu'à 70 % des prêts, garantie des cautions sur marché France, assurance export.

Fonds propres : investissement direct (prises de participations minoritaires, interventions stratégiques en capital), fonds de fonds (investissement dans des fonds nationaux et régionaux).

International : prêts, garanties, assurance export, participation au capital et accompagnement à l'export.

Accompagnement : conseils, formations et mises en relation, en lien avec des cabinets de conseils et des organismes de formation reconnus.

Bpifrance propose des solutions d'accompagnement adaptées aux start-up, TPE, PME et aux ETI

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche et efficace pour les soutenir dans la croissance durable de leur activité.

Préambule

Avec le soutien de l'Etat et de la Banque des territoires, Bpifrance s'est engagée depuis 2019 à renforcer les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV, en couplant l'engagement de terrain des Réseaux d'accompagnement et l'offre complète de services de Bpifrance pour soutenir les entreprises et leur développement. Le programme Entrepreneurat Pour Tous (EPT), porté par Bpifrance, regroupe l'ensemble de ces actions en faveur des QPV, en complément des dispositifs du droit commun.

Entre 2019 et 2023, le programme Entrepreneurat Pour Tous a permis de détecter et de préparer plus de 102 400 personnes, de soutenir la création de plus de 20 900 entreprises et d'accélérer de plus de 3 028 projets d'entrepreneurs dans les quartiers prioritaires. Par ailleurs, l'engagement de plus 1000 partenaires locaux a permis de couvrir plus de 960 quartiers prioritaires (soit 64 % de plus qu'en 2018) en 2023.



ENGAGEMENTS DE BPIFRANCE

Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents

Préambule (suite)

Fort de ce succès, il a été annoncé la mise en œuvre dès 2024 du programme « Entrepreneurat Quartiers 2030 », qui vient prendre la suite du Programme Entrepreneurat Pour Tous, avec des moyens portés à plus de 450 M€ sur 4 ans, ce qui constitue une belle reconnaissance du travail mené par les acteurs locaux, nationaux et de Bpifrance avec l'appui de la Caisse des Dépôts et des financeurs locaux (Collectivités, Etat local, Fonds européens etc.) depuis 2019.

En lien étroit avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires, les Préfets et les collectivités locales, Bpifrance mobilisera l'ensemble de ses partenaires, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créa [1] afin d'accompagner les projets entrepreneuriaux dans ces territoires. Afin de renforcer encore la mobilisation de l'ensemble des acteurs, une nouvelle gouvernance de l'entrepreneuriat dans les quartiers sera mise en place par l'Etat avec la création du collectif national des Entrepreneurs Quartiers 2030 et de comités locaux dans les territoires volontaires.

[1] Le collectif Cap Créa réunit les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.



ENGAGEMENTS DE BPIFRANCE

Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents

LA MOBILISATION DES MOYENS DE DROIT COMMUN DE BPIFRANCE

Au-delà des interventions spécifiques, l'objectif est de mobiliser les moyens de droit commun au profit des habitants des quartiers. Ainsi concernant le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de Bpifrance s'inscrit exclusivement sur le champ de l'entrepreneuriat et s'organisera autour de trois axes :

1. Fédérer et renforcer la visibilité des acteurs et dispositifs d'aide aux porteurs de projets issus des quartiers

« Mon Pass Créa »

Afin de faciliter au mieux l'accès à l'ensemble des solutions pour les porteurs de projet (en création ou reprise d'entreprise) et les entrepreneurs dans une logique de « guichet unique », Bpifrance a développé un panel d'outils digitaux indispensable autour d'un espace dédié : « Mon Pass Créa ».

Accessible via le site Bpifrance-creation.fr, le Pass Créa permet au porteur de projet ou à l'entrepreneur de préparer et développer son projet, d'accéder à un ensemble d'informations spécifiques dédiées directement liées à son projet et d'être rapidement orienté vers le bon réseau d'accompagnement.

Collectif Cap Créa

Bpifrance soutient et anime l'action en faveur de la création d'entreprise et l'entrepreneuriat de droit commun sur l'ensemble du territoire via le Collectif Cap Créa :

- 26 réseaux associatifs engagés en faveur de la création et de l'entrepreneuriat, partenaires de Bpifrance, se sont unis pour créer le collectif Cap Créa avec une ambition commune : doubler d'ici 5 ans le nombre d'entreprises pérennes génératrices d'impact, de valeur ajoutée et d'emploi.
- Présents avec près de 3 000 implantations, 5 000 collaborateurs, 55 000 bénévoles, en métropole comme en outre-mer, les réseaux d'accompagnement membres de Cap Créa, riches de leurs spécificités et expertises (sensibilisation, accompagnement, financement, rebond, reprise, accélération...) s'engagent afin de favoriser l'accès à l'entrepreneuriat de toutes et tous, pour l'économie, l'emploi et répondre aux grands enjeux sociaux et environnementaux par la création d'entreprise. Ils portent ensemble un panel de solutions.

Acteurs engagés dans le déploiement du programme EPT depuis 2019, les membres du collectif Cap Créa ont contribué à la structuration de la vision 2030. Ils constituent un levier majeur du déploiement rapide et performant du programme Entrepreneurat Quartiers 2030.



ENGAGEMENTS DE BPIFRANCE

Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents

Soutien financier aux réseaux

Bpifrance contribue au financement des réseaux d'accompagnement et de financement à la création/reprise/transmission/développement d'entreprise et à la création d'activités économiques (regroupé au sein du collectif Cap Créa) selon une approche fondée sur la recherche d'impact afin de favoriser la création d'entreprises et d'emplois durables notamment dans les quartiers prioritaires.

Bpifrance a pour ambition de doubler le nombre (x4 en QPV) de créateurs accompagnés et financés, d'ici 2027.

Toute cette action est conduite étroitement avec les co-financiers nationaux et les collectivités territoriales, et se déploie en partenariat avec les écosystèmes locaux.

23 réseaux nationaux d'accompagnement ont été soutenus financièrement par Bpifrance. 79 000 créations d'entreprises accompagnées dont 8 000 issus des QPV (vs. 72 000 en 2021 dont 7 000 issus des QPV).

2. Financer les entrepreneurs

Bpifrance mobilise, avec ses partenaires, différents outils financiers permettant de renforcer les fonds propres et de faciliter l'accès au financement bancaire des créateurs notamment :

- **Le prêt d'honneur Création-Reprise** est un prêt d'honneur à taux zéro accordé au porteur de projet à titre personnel dans le cadre de la création, du développement ou de la reprise d'une entreprise. Il est accordé aux créateurs accompagnés par les réseaux Initiative France et Réseau Entreprendre et se positionne en cofinancement aux côtés de leurs propres prêts d'honneur.
- **Le prêt d'honneur solidaire** vise à couvrir les besoins personnels de l'entrepreneur en devenir dans le cadre de sa création ou reprise d'entreprise. Le montant du prêt est utilisé comme apport personnel au côté du prêt bancaire, ou assimilé, complémentaritaire. Il cible les publics fragiles, notamment issus ou implantés dans les QPV. Il est opéré par l'Adie, France Active et Initiative France.
- **La garantie bancaire** facilite l'accès des créateurs d'entreprise au crédit en couvrant une partie du risque bancaire pour inciter les banques à financer les TPE et PME dans les phases les plus risquées. Elle est mise en place par Bpifrance et France Active. Grâce à la garantie, Bpifrance facilite l'accès des entreprises au crédit en couvrant une partie du risque bancaire (de 40 à 60 %) pour les inciter à financer les TPE et PME dans les phases les plus risquées. Avec les Régions, cette garantie peut être portée jusqu'à 80 % du risque. Les TPE représentent 90 % des clients financés sur l'ensemble du territoire. Le Fonds création reste de loin le plus utilisé : il pèse 48 % en montant de crédit et 79 % en nombre de dossiers autorisés. Le Fonds transmission arrive en deuxième position.
- **Le microcrédit professionnel** est une solution financière proposée par l'Adie, qui vise à aider les personnes à faible revenu à accéder à des prêts. Avec l'intervention du Fonds de Cohésion Sociale, cette approche offre des opportunités de développement économique aux individus qui n'ont pas accès au prêt bancaire.

quartiers2030
LODVE QUARTIER CENTRE-VILLE

ENGAGEMENTS DE BPIFRANCE

Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents

2. Financer les entrepreneurs (suite)

Le soutien et l'animation de l'action en faveur de la création d'entreprise et l'entrepreneuriat sur l'ensemble du territoire s'insère dans le continuum d'accompagnement et de financement de Bpifrance. Les entreprises issues des quartiers ont pour ambition de rejoindre les clients sur les autres métiers de Bpifrance comme l'innovation, le financement, les fonds propres, l'international, et les enjeux climatiques (Bpifrance banque du climat).

LA MOBILISATION DE CRÉDITS SPÉCIFIQUES VIA LE DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME « ENTREPRENEURIAT QUARTIERS 2030 »

Ce nouveau programme permettra de répondre aux enjeux identifiés :

- Valoriser les entrepreneurs / développer la culture de l'entrepreneuriat dans les quartiers
- Aller-vers les publics issus des quartiers prioritaires de la politique de ville qui ne viennent pas vers les solutions existantes
- Mobiliser les acteurs locaux pour les habitants des quartiers
- Faciliter et mieux accompagner l'entrepreneuriat pour renforcer l'emploi et l'activité dans ces territoires en difficulté, en cohérence avec les actions menées en faveur du plein emploi et de l'engagement des entreprises
- Intensifier l'ambition des créateurs et des entrepreneurs des quartiers

Et conformément aux grandes orientations nationales, les nouveaux contrats de ville déclinent sur leurs territoires l'ambition de changer la dynamique d'entrepreneuriat dans les quartiers.

En effet, d'ici 2027, l'objectif national est d'accompagner 100 000 nouveaux entrepreneurs dans les QPV dans le cadre du programme « Entrepreneuriat 2030 » qui renforce les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV. Il est accompagné de moyens renforcés qui permettront de faire levier sur les cofinancements locaux en complément des dispositifs de droit commun. Avec le soutien de l'Etat et de la Banque des Territoires, ce programme sera déployé par Bpifrance en lien étroit avec les réseaux d'accompagnement.

quartiers2030
LODVE QUARTIER CENTRE-VILLE

ENGAGEMENTS DE BPIFRANCE

Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents

Entrepreneuriat Quartiers 2030 comporte 15 briques de solution structurées autour de 3 axes, déclinant les objectifs à atteindre pour 2027 :

1. Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers

Après bientôt cinq ans de soutien aux dynamiques entrepreneuriales des territoires prioritaires, Bpifrance et ses partenaires sont identifiés par les écosystèmes locaux dans les quartiers (entrepreneurs des quartiers, structures associatives, élus locaux, acteurs publics tel que France Travail) comme incarnant ainsi la présence du droit commun et des solutions de service public atteignant ces quartiers. Que Bpifrance soit perçue comme « BPI-pour toute la France » envoie une symbolique forte, car il est essentiel de ne pas donner l'impression que les quartiers accèdent à des solutions de "seconde zone" et qu'il existerait une Bpifrance pour les riches et une autre pour les plus précaires. Pour tous les entrepreneurs, accéder à Bpifrance est un signe d'une égalité de traitement voire un objet de fierté.

L'axe de communication/événementiel est donc crucial pour transformer les représentations, infuser la culture entrepreneuriale dans les Quartiers de la Politique de la Ville et accélérer la connaissance et l'accès aux solutions pour entreprendre au plus près des territoires.

[Concours Talents des Cités](#) - Le Concours Talents des Cités est le seul concours mettant en avant les entrepreneurs et créateurs issus ou installés dans des quartiers populaires. Ce concours a pour objectif de valoriser les initiatives des entrepreneurs des quartiers et de promouvoir les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Organisé dans toutes les régions, le concours mobilise le collectif Cap Créa et l'ensemble de son écosystème local à toutes les étapes du concours : relai de l'appel à candidature, jury régionaux, mise en lumière des lauréats. Il permet également de sensibiliser les futurs entrepreneurs à l'importance de l'accompagnement pour sécuriser leur parcours et leur activité à travers la mise en avant des réseaux d'accompagnement et financement.

Aujourd'hui ce sont plus de 700 entrepreneurs des Quartiers qui ont été récompensés et mis en avant, parmi lesquels 75% sont encore en activité après 8 ans.

[La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030](#) - Des étapes au cœur des territoires prioritaires, associant les écosystèmes de l'entrepreneuriat aux acteurs de la cohésion et de la culture. À cette occasion, l'ensemble des solutions et des acteurs du territoire sont présents, des entrepreneurs locaux sont mis à l'honneur, des ateliers d'experts sont organisés ainsi que des sessions de networking, et enfin, des festivités sont proposées pour renforcer l'attractivité tout en rendant l'événement mémorable.
En 2023 : 6 étapes dans 6 régions, 5 452 participants



ENGAGEMENTS DE BPIFRANCE

Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents

1. Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers (suite)

[Les Bus de l'Entrepreneuriat](#) parcourent les territoires prioritaires afin d'offrir aux publics les plus éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Dans une première phase en 2021, 10 bus ont été mis en place couvrant près de 250 QPV. En 2022, près de 3 800 personnes ont été détectées grâce à ce dispositif itinérant, et plus de 1 300 porteurs de projet ont pu être orientés vers des acteurs locaux de l'accompagnement à la création.

En 2023, 11 nouveaux opérateurs ont été sélectionnés (soit 21 bus déployés permettant de couvrir 10 régions métropolitaines ainsi que La Réunion). Les opérateurs retenus ont pour mission de déployer des « Bus de l'Entrepreneuriat » dans le but de renforcer la couverture territoriale des réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise et de proposer un appui au plus près des lieux de vie des porteurs de projets et entrepreneurs.

L'offre "Bus de l'Entrepreneuriat" :

- Permet un accompagnement de proximité collaboratif, itinérant
- Facilite l'identification des talents dans les QPV afin de les assister dans l'expression du besoin et la formalisation de leur projet entrepreneurial
- Propose une orientation vers des structures partenaires adaptées à leurs besoins (acteurs locaux de l'écosystème de l'entrepreneuriat en accompagnement et en financement).

(Objectif 2027 : 40 bus)

[Les CitésLab, chefs de projet « révélateurs de talent »](#) ont pour objectif de détecter, préparer et orienter les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils rencontrent et contribuent à révéler les entrepreneurs afin de les orienter vers les offres locales d'accompagnement adaptées à leurs besoins. Ainsi, assurent-ils un flux qualifié à l'ensemble de l'écosystème local de l'accompagnement des entrepreneurs.

Le dispositif CitésLab rassemble au niveau national 117 chefs de projets, intervenant dans plus de 770 quartiers. Il a permis la détection de plus de 40 000 personnes depuis la mise en place du dispositif, dont 13 700 en 2022 et 10 487 créations d'entreprise dont 4 114 en 2022.

(Objectif 2027 : 200 CitésLab)



ENGAGEMENTS DE BPIFRANCE

Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents

Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers (suite)

Les Carrefours de l'entrepreneuriat (anciennement FAE - Fabriques à Entreprendre) sont le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif constitué d'un chef de file et de partenaires locaux mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. En regroupant dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création, l'objectif du dispositif est triple : faire venir les entrepreneurs (logique d'attraction), renforcer la coordination et la collaboration des partenaires de l'accompagnement, et simplifier les parcours des entrepreneurs. 11 Carrefours de l'entrepreneuriat couvrant 122 QPV sont actuellement opérationnels (hors Marseille En Grand). Entre 2019 et 2022, plus de 20 000 entrepreneurs ont été détectés et près de 8 000 accompagnés par les Carrefours, aboutissant à 667 créations d'entreprises.

Le Carrefour de l'entrepreneuriat agit en synergie avec les territoires et vise notamment à :

• Offrir un bouquet de services accessibles en proximité des quartiers : accueil, animation, mise en réseau, conseil, formation, financement, hébergement, location, etc.

- Faire venir les entrepreneurs au sein d'un lieu totem du territoire qui fournit des services et structure l'écosystème entrepreneurial local
- Renforcer la collaboration entre les partenaires du droit commun de l'accompagnement et du financement
- Simplifier le parcours des entrepreneurs en réunissant le bouquet de solutions locales au service des entrepreneurs autour notamment du collectif Cap Créa présent sur le territoire
- Déployer des actions spécifiques en cohérence avec le projet de territoire décrit dans le contrat de ville.

Le Carrefour pourra être par ailleurs intégré dans une mini-pépinière d'entreprises qui vise à accueillir, à héberger et à accompagner les entreprises nouvellement créées pendant les premières années de leur activité.

(Objectif 2027 : 60 Carrefours)



ENGAGEMENTS DE BPIFRANCE

Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents

Accompagner et financer l'entrepreneuriat dans les Quartiers

Afin de mieux répondre aux besoins de l'ensemble des entrepreneurs dans toute leur diversité (phases de vie, secteurs, ambitions...), Bpifrance propose un ensemble de nouveaux dispositifs de financement dédiés permettant de déployer près de 600 M€ de nouveaux fonds (en subvention, prêts et fonds propres) via :

- Le renforcement des actions des Réseaux du collectif Cap Créa et des partenaires locaux pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers. (Objectif 2027 : 50 000 accompagnements renforcés Réseaux).
- Un nouveau Prêt d'honneur Quartiers déployé par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa, pour répondre massivement aux besoins de fonds propres des créateurs. (Objectif 2027 : 30 000 Prêts d'Honneur).
- Des actions renforcées en soutien aux projets innovants, grâce au programme French Tech Tremplin avec une nouvelle Bourse French Tech Quartier favorisant l'émergence de start up ambitieuses. Initié en janvier 2019 par la Mission French Tech, portée par le Ministère de l'Économie et des Finances en partenariat avec Bpifrance, le programme « French Tech Tremplin » vise à lever les freins socio-économiques ou géographiques du monde entrepreneurial. Il propose un accompagnement intensif et concret dans le développement des start-ups de la French Tech, en mobilisant tout l'écosystème. Le programme permet de favoriser le développement de projets innovants portés par des personnes résidentes dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville. (Objectif 2027 : 1 000 projets innovants accompagnés et financés).
- Un nouveau prêt bonifié Flash, (100% digital) à destination des TPE de plus de 3 ans. (Objectif 2027 : 3 000 TPE financées 150 M€ de prêts accordés).
- Un nouveau Fonds de fonds en investissement qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise. (Objectif 2027 : total levés 200 M€).

Enfin, afin de faciliter l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers ces solutions spécifiques ou vers les financements de droits communs (micro-crédit, financement bancaires, fonds propres), une équipe Fast Track to Cash sera mise en place par Bpifrance. (Objectif 2027 : 2 500 entrepreneurs à fort potentiel accompagnés dans leur recherche de financement).



ENGAGEMENTS DE BPIFRANCE

Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents

Accélérer / Développer / Conquérir

Ces dernières années, le développement de la culture entrepreneuriale, ainsi que le déploiement de dispositifs d'excellence ont permis l'émergence de jeunes entreprises à fort potentiel issues des QPV. Si des progrès sont notables, ils n'annulent en rien les « plafonds de verre » qu'elles rencontrent parfois.

Pour permettre aux projets les plus ambitieux de se déployer dans les quartiers plusieurs leviers actionneront leur passage à la vitesse supérieure.

- Les accélérateurs: Emergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Un bouquet de services premium comprenant conseil, formation et networking pour l'accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise. (Objectif 2027 : 420 promos et 8 000 entrepreneurs à potentiel accélérés).
- Des nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation pour répondre à des besoins particuliers :
 - Accès aux marchés publics et privés - Module de conseil qui vise à offrir aux entrepreneurs des quartiers les mêmes chances de développement que l'ensemble de la communauté des entrepreneurs en les accompagnant dans l'accès aux marchés publics et privés (acculturer, accompagner et outiller).
 - Comex de poche - Module de conseil et mentorat permettant la mise en place de binômes de profils seniors apportant vision stratégique, traduction opérationnelle, crédibilité et mise en réseau aux entreprises à fort potentiel. (Objectif 2027 : 2 000 entrepreneurs à potentiel renforcés à l'aide du dispositif).

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.



ENGAGEMENTS DE FRANCE TRAVAIL

La loi du 18 décembre 2023 dite Loi plein emploi a pour seule ambition le plein emploi d'ici 2027.

La loi porte l'ambition d'un accompagnement des personnes en recherche d'emploi plus individualisé, adapté aux besoins de chacun et plus fluide entre les différents acteurs afin de favoriser et accélérer leur retour sur le marché du travail.

Au 1er janvier 2024, Pôle emploi est devenu France Travail. La réforme porte sur 3 leviers essentiels :

- L'inscription à France Travail de toutes les personnes en recherche d'emploi (à compter du 01/01/2025), associé à un diagnostic partagé de leur situation pour bien les accompagner et leur apporter la bonne solution au bon moment
- Travailler sur les « communs » des différents acteurs pour jouer collectif et apporter une réponse adaptée à chaque personne et à chaque entreprise.
- Une gouvernance partagée pour mobiliser efficacement les moyens de la politique de l'emploi.

La réforme de France travail s'inscrit donc pleinement dans la démarche de contrat de ville en renforçant le « Aller vers » de ceux qui en ont le plus besoin au sein des QPV et en intensifiant la coopération entre les différents partenaires présents dans la démarche.



ENGAGEMENTS DE LA CAF

La Caf de l'Hérault pourra mobiliser des moyens financiers (sous réserve des fonds disponibles) pour accompagner les projets au titre du droit commun. Pour être retenus par la Caf les projets devront principalement concerner les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, du soutien à la parentalité et de l'animation de la vie sociale, champs de compétence de la Caf.

Priorité sera donnée aux projets visant à :

- Pérenniser et développer une offre d'accueil petite enfance adaptée pour favoriser l'accès aux familles modestes ou confrontées au handicap d'un jeune enfant, pour contribuer à lever les freins pour l'insertion socio-économique des familles et des mono parents (offre d'accueil réactive pour permettre aux familles de répondre rapidement à des offres de formations / d'emploi mais aussi permettre un répit parental pour prévenir d'éventuelles violences psychologiques et/ ou physiques. ...).
- Accompagner les parcours éducatifs des enfants et des jeunes (hors temps scolaire) : faciliter l'accès aux loisirs des enfants et des jeunes, soutenir la diversification de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants, aux jeunes et dynamiser les départs en vacances; accompagner et valoriser les projets portés par les adolescents et jeunes afin de les soutenir dans leur parcours d'accès à l'autonomie ; renforcer la présence éducative numérique et renouveler les modalités de contact avec les jeunes pour favoriser leur engagement citoyen, renforcer et soutenir les lieux "ressources" pour les jeunes.
- Valoriser le rôle des parents, maintenir le lien avec leurs enfants et contribuer, ainsi, à prévenir les difficultés rencontrées avec et par leurs enfants : accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant, soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants notamment les adolescents pour des projets hors temps scolaires ; renforcer la visibilité et la structuration de l'offre parentalité et développer des lieux ressources parentalité
- Développer et/ou maintenir les équipements d'animation de la vie sociale (centres sociaux et espaces de vie sociale).

Les projets élaborés en concertation ou prenant appui sur des équipements structurants tels que les Espaces de Vie Sociale et les Centres sociaux seront prioritaires.



ENGAGEMENTS DE LA CAF

Pour rappel, les projets déposés seront instruits sous réserve de remplir les conditions suivantes :

- Répondre aux orientations de la Caf présentées ci-dessus
- Être portés par des acteurs ancrés sur le territoire d'intervention ou travaillés en partenariat avec les acteurs locaux.
- Proposer des actions structurantes et pérennes à destination des habitants du territoire.
- Travailler en co-construction en amont avec les habitants, les partenaires du quartier, et la chargée de conseil et de développement de la Caf du territoire.
- Répondre à un diagnostic de territoire.
- Présenter des cofinancements solides.

/!\ Pour rappel, les projets visant des objectifs relevant des domaines de la santé, de la culture, de l'insertion socio-professionnelle ou encore de l'apprentissage du français ne seront pas recevables. Ces domaines se situent hors champs de compétence de la Caf.

Les porteurs de projets souhaitant déposer des dossiers dans le cadre des dispositifs CLAS et REAAP devront également répondre aux appels à projets lancés par la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault à travers la plateforme ELAN. L'instruction de ces dossiers fait l'objet de calendriers spécifiques qui seront communiqués par la Caf par mail.



ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

PAR L'INTERMÉDIAIRE DE SA DIRECTION DE LA BANQUE DES TERRITOIRES, EN FAVEUR DES CONTRATS DE VILLE

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Caisse des dépôts, par l'intermédiaire de la Banque des Territoires, représentée par le Directeur Territorial, accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- d'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc.) ;
- de favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- de soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par BpiFrance
- Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiés, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :
- de crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- de fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- de prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.



ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES EN MATIÈRE DE PRODUCTION ET DE TRANSMISSION DE DONNÉES DATA

Production et mise à disposition des données publiques à l'échelle des quartiers

La mise en œuvre de la politique de la ville nécessite l'utilisation de données nombreuses et notamment de données publiques. Tous les acteurs publics de la politique de la ville s'engagent à produire et à rendre accessibles les données publiques et les statistiques publiques relatives au contrat de ville et plus largement aux politiques publiques mises en œuvre (à l'exclusion des données non communicables et tout particulièrement des données personnelles des habitants) à l'échelle de chacun des quartiers prioritaires et ce tout au long de ce contrat. Cet engagement concerne également les données des entreprises privées (ou « parapubliques ») en charge de missions de service public pour le compte des collectivités sur le périmètre des quartiers.

Modalités d'accès aux données privées d'intérêt général, produites par les partenaires et acteurs impliqués dans le présent contrat :

Des acteurs privés interviennent à différents titres au sein des quartiers. Ils peuvent intervenir dans la mise en œuvre du présent contrat et sont susceptibles de produire des données qui revêtent un caractère d'intérêt général. Lorsqu'il est de l'intérêt de tous que ces données soient partagées avec les acteurs publics pour parfaire la connaissance de la réalité de la vie des quartiers et des besoins des habitants, un partenariat de données sera envisagé entre les acteurs concernés pour créer les conditions d'un accès à ces données respectueux des droits de tous.

Condition de production et d'utilisation des données

Les signataires du présent contrat s'engagent à faire vivre le partenariat de données évoqué ci-avant en définissant des règles applicables à chacun des jeux de données qui seront utilisés au service des actions menées au bénéfice des quartiers. Ces éléments conventionnels pourront concerner : les conditions d'accès et de partage (open data ou non notamment, la périodicité de mise à jour, le format ou le standard, les conditions de transfert, d'hébergement et de destruction, la sécurité...). Dans tous les cas, chacun des signataires s'engage à respecter strictement les règles juridiques applicables en matière de protection de la vie privée (RGPD) mais aussi toutes les règles éthiques supplémentaires qui seraient définies au titre de ce partenariat local.



ANNEXE 2

RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION



RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

Le référentiel

Les trois questions évaluatives pressenties, sont les suivantes :

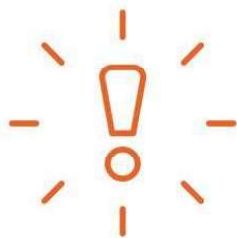
1. En quoi le contrat de ville permet-elle de favoriser la mixité ?
2. En quoi le contrat de ville participe-t-il à l'amélioration de la situation économique du quartier ?
3. En quoi le contrat de ville constitue-t-il un levier de coopération renforcée pour la mobilisation des acteurs locaux et l'articulation des dispositifs en faveurs du quartier ?

Ces questions évaluatives pourront évoluer au terme d'un temps de réflexion avec les partenaires lors des deux temps forts d'évaluation : à mi-parcours puis en fin de parcours.

Le référentiel sera élaboré en concertation avec les différents collèges (élus, techniciens, habitats, associations, acteurs locaux / entreprises).

Pour chaque question évaluative, les partenaires devront s'entendre sur :

1. des critères qui correspondent à des réponses supposés/hypothétiques à la question évaluative posée
2. des indicateurs qui sont les données objectives permettant de confirmer ou d'infirmer les réponses supposées/ hypothèses
3. identifier les sources / détenteurs des données utiles
4. choisir la méthode de recueil et/ou de production de ces données / indicateurs



Les Critères, indicateurs et sources proposés ci-après ne sont que des suggestions. Ils ne sont donc **ni exhaustifs, ni définitifs**. Le référentiel sera co-construit avec les partenaires du contrat de ville.



RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

Exemple pour la 1ère question évaluative : « En quoi le contrat de ville contribue-t-il à renforcer la mixité ? »

Exemple de critère

- Le contrat de ville y a contribué s'il a facilité l'accès des structures culturelles, artistiques et sportives de droit commun aux habitants du QPV

Exemples d'indicateurs

- Nombre d'actions qui facilitent aux habitants l'appropriation de ces structures
- Nombre de partenariats entre structures / scènes nationales ou de DC avec des porteurs de projets du contrat de ville
- Part (et évolution) d'habitants QPV qui fréquentent les structures concernées
- Part (et évolution) d'habitants QPV qui fréquentent les structures concernées sans aucune forme de médiation (par eux-mêmes, de manière totalement autonome)
- Identification de l'effet levier du contrat de ville sur la mobilisation du droit commun.
- Utilisation des indicateurs de suivis alimentés annuellement par les partenaires et les porteurs de projet
- Données de fréquentation de structures culturelles municipales (Droit commun)
- Recueil de parole auprès des porteurs de projets qui ont contribué à faciliter l'accès des habitants à la culture
- Questionnaire / recueil de parole auprès d'habitants.

Exemples de Méthodes mobilisables et appropriées

- Analyse de la programmation et du tableau d'indicateurs de suivi
- Analyse de données transmises par des structures culturelles de droit commun
- Questionnaire ou entretien qualitatif auprès d'habitants et/ou de porteurs de projet
- Séminaire partenarial d'analyse partagée.



RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

Exemple pour la 2ème question évaluative : « En quoi le contrat de ville participe-t-il à l'amélioration du contexte socio-économique du quartier prioritaire ? »

Exemple de Critère

Le contrat de ville y a contribué s'il participe à la stabilisation et au développement de l'activité économique des chefs d'entreprises issus du QPV

Exemples d'indicateurs

- Nombre d'actions favorisant l'émergence de projets
- Nombre d'accompagnements à la création d'activité
- Evolution des types de projets des porteurs
- Evolution du taux de création / radiation
- Evolution du chiffre d'affaires des entrepreneurs du QPV
- Evolution de la durée de vie des entreprises gérées par des habitants du QPV
- Identification de l'effet levier du contrat de ville sur la mobilisation du droit commun

Exemples de Sources

- Utilisation des indicateurs de suivis alimentés annuellement par les partenaires et les porteurs de projet
- Données des chambres consulaires et des structures d'accompagnement à la création d'activité, des associations de commerçants, et autres acteurs économiques locaux (Droit commun)
- Recueil de parole auprès de porteurs de projets qui ont accompagné, aidé, conseillé, informé ces chefs d'entreprise ou porteurs de projet
- Questionnaire / recueil de parole auprès de chefs d'entreprise du QPV / porteurs de projet d'habitants.

Exemples de Méthodes mobilisables et appropriées

- Analyse de la programmation et du tableau d'indicateurs de suivi
- Analyse de données transmises par des structures de droit commun
- Questionnaire ou entretien qualitatif auprès d'habitants et/ou de porteurs de projet
- Séminaire partenarial d'analyse partagée



RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION

Exemple pour la 3ème question évaluative ; « En quoi le contrat de ville constitue-t-il un levier de coopération renforcée pour la mobilisation des acteurs locaux et l'articulation des dispositifs en faveur du quartier prioritaire ? »

Exemple de critère

- Le contrat de ville y a contribué s'il participe à faire émerger / renforcer une culture commune autour de la politique de la ville

Exemples d'indicateurs

- Nombre de formations communes
- Nombre d'instances de gouvernance / pilotage mutualisées
- Nombre d'instances hors politique de la Ville dans laquelle le contrat de ville est représenté par une présence (technicien, élu)
- Nombre de réponses collectives à des AAP
- Nombre de participations des partenaires aux instances, variété des partenaires présents
- Nombre de mobilisation bilatérale hors instance

Exemples de sources

- Utilisation des indicateurs de suivis alimentés annuellement par les partenaires
- Comptes rendus de réunions
- Recueil de parole auprès de partenaires du contrat de ville

Exemples de méthodes mobilisables et appropriées

- Analyse de la programmation et du tableau d'indicateurs de suivi
- Analyse documentaire
- Questionnaire ou entretien qualitatif auprès d'habitants et/ou de porteurs de projet
- Séminaire partenarial d'analyse partagée



INDICATEURS DE SUIVI

La réalisation de l'évaluation à mi-parcours puis en fin de parcours, s'appuie sur des indicateurs de suivi alimentés annuellement. Ils enrichissent l'analyse de la programmation (qu'a-t-on fait ?) et l'évaluation de son effet (a-t-on bien fait ?, comment faire mieux ?).

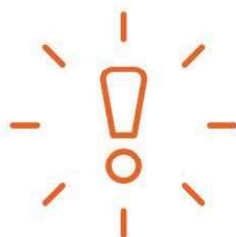
Les trois principales sources de ces indicateurs de suivi sont les suivantes :

- les bilans d'activité des porteurs de projets
- des données complémentaires transmises par les porteurs de projets
- les partenaires de droit commun dont les données permettent d'identifier des évolutions dans les pratiques, usages, parcours des habitants.

Le tableau d'indicateurs suivant est présenté à titre indicatif et fera l'objet d'une concertation avec les partenaires du contrat de ville, de manière à en assurer une alimentation collaborative annuelle.

Trois types de données sont à envisager :

- Des données de suivi des actions portées par le contrat de ville
- Des données relatives à la mise en réseau des acteurs
- Les données de contexte et d'effet des actions portées par le contrat de ville (Droit commun) des actions portées par le contrat de ville ou pour lesquelles le contrat de ville fait effet levier



Les données de suivi présentées ci-après **ne sont ni exhaustives, ni définitives**, un tableau consolidé sera élaboré avec les partenaires du contrat de ville.



INDICATEURS DE SUIVI

EXEMPLES DE DONNÉES LIÉES AU CONTRAT DE VILLE

	Accès à la culture	Accès au sport	Prévention/lutte contre le décrochage scolaire	Education	Accès aux droits	Prévention santé et accès aux soins
Nombre d'hommes						
Nombre de femmes						
Nombre de 0/3 ans						
Nombre de 4/6 ans						
Nombre de 11/15 ans						
Nombre de 16/18 ans						
Nombre de 19/25 ans						
Nombre de 60 ans et +						
Nombre d'enfants porteur d'un handicap						
Nombre d'actions concernées						
Nombre d'actions permettant de sortir du quartier						
Nombre d'actions qui impliquent des parents						
Nombre d'actions co-construites avec des habitants						



INDICATEURS DE SUIVI

EXEMPLE DE DONNÉES LIÉES À LA MOBILISATION DU DROIT COMMUN

	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Nombre d'enfants (moins de 15 ans)	Nombre d'adolescents (15/18 ans)	Nombre de séniors (60 ans et +)	Nombre d'enfants porteur d'un handicap
Accès aux structures culturelles de droit commun						
Accès et inscriptions à des pratiques sportives (associatives / en club)						
Inscription dans les lieux d'accueil / de garde petite-enfance						
Inscription dans les lieux d'accueil enfance / jeunesse						
Nombre de décrocheurs 1er degré						
Nombre de décrocheurs second degré						
Nombre de créations						
Nombre de radiations						
Chiffre d'affaire moyen						
Nombre d'entreprises de moins de 3 ans						
Nombre d'entreprises de plus de 3 ans						
Les demandeurs d'emploi						
Les demandeurs d'emploi seniors						
Les dispositifs financés par la BPI						



INDICATEURS DE SUIVI

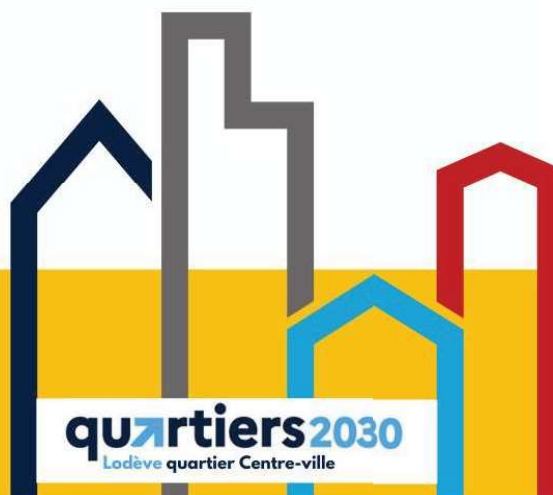
EXEMPLE DE DONNÉES LIÉES AUX COOPÉRATIONS / PARTENARIAT

	Nombre de fois	Nombre de participants	Nombre de structures / institutions différentes	Nombre d'habitants	Nombre de représentants associatifs	Nombre de représentants acteurs locaux / économiques	Nombre d'instances différentes
COFIL							
COTECH							
Commissions thématiques							
Séminaire annuel							
Instances d'évaluation							
Mise en réseau thématique (santé, vieillissement, etc.)							
Participation de l'équipe politique de la ville (élu et/ou techniciens) à des instances de Droit commun							



ANNEXE 3

SYNTÈSE DE LA
CONCERTATION CITOYENNE



CONCERTATION CITOYENNE

La soirée du 10 octobre 2023 a réuni une soixantaine de personnes : des administrateurs, bénévoles et usagers d'associations locales et départementales, de toutes générations et genres.

L'organisation : Sur les recommandations des associations et sur la base de l'évaluation, six ateliers thématiques, tournants, en mode table rondes, ont été préparés afin de collecter les besoins des habitants :

- La relation parents-enfants : « Parents / enfants : faire de l'éducation une réussite ! Quels besoins ? »
- La jeunesse : « Être jeune et m'épanouir dans mon quartier et ma ville : quels besoins ? »
- « Bien vieillir à Lodève : Comment ? Quels besoins ? »
- « La santé pour toutes et pour tous. Quels besoins ? »
- Le réchauffement climatique : changer notre manière de vivre, de consommation, avec les habitants, pour le bien-être de tous.
- Sujet libre

Une dernière séquence des ateliers a conduit à recueillir des propositions de solutions de nature à répondre aux besoins identifiés.

Un guide par thématique, composé d'exemples de sujets concrets, a été mis à disposition sur chacune des tables afin de faciliter les débats.

Les constats et solutions pouvaient être formalisés sur des grands post-it.

Il était également prévu des temps d'échanges de 45 min avec une restitution par table 5 minutes avant la fin de l'atelier et la rotation : ce qui a permis un partage des échanges entre participants et la possibilité d'assister à trois ateliers.

La soirée a été animée par le prestataire (Frégali Conseil) et Matthieu Guillot [1], en présence de Mohamed Mazouzi [2], et l'introduction et mot de la fin réalisée par Madame la Mairesse.

Un buffet a été servi en fin de réunion.

[1] Matthieu GUILLOT, Adjoint au Directeur, Communauté de Communes Lodévois Larzac / ville de Lodève, Pôle Cohésion du Territoire et services à la population.

[2] Mohamed MAZOUZI, Chef d'unité contrats de ville Montpellier et Lodève, Politique Emploi Ville Cohésion Territoriale, DDETS 34, qui a participé à la plupart des ateliers tables rondes.



CONCERTATION CITOYENNE

NOTE RÉDACTIONNELLE

Dans les grilles ci-dessous, les contributions des participants ont été classées par sujet, avec fréquemment l'ajout par le consultant dans le présent document de sous-titres en gras, afin de rassembler les contributions par « familles d'idées »



POINTS D'ATTENTION

sur quelques sujets transversaux aux thématiques et contributions

- L'attention à se mettre à l'écoute des besoins exprimés directement par les usagers, à chercher à les associer pour déterminer et construire les solutions, est ressorti comme une aspiration largement partagée, tant du côté des jeunes, que des parents, et des personnes plus âgées.
- Les besoins et propositions de solutions relevant de la santé ou du bien vieillir à Lodève ont de nombreux points de convergence.
- Les propositions explorées en réponse au réchauffement climatique ont rejoint pour une part les préoccupations en matière de santé, d'alimentation, de mobilité, et de vivre ensemble.
- Enfin, l'exercice d'un droit à la mobilité, et la construction d'une information actualisée et accessible à tous ont été des sujets transversaux aux différentes explorations thématiques.



CONCERTATION CITOYENNE



La relation parents-enfants : « Parents / enfants : faire de l'éducation une réussite ! Quels besoins ? »

Les exemples de sujets concrets mis à disposition afin de faciliter les débats :

- Les activités enfants / parents
- Les aides pour les parents en difficulté dans l'éducation de leur enfant
- L'implication des parents dans la scolarité de leur enfant
- La scolarité
- L'accès aux loisirs, la culture
- etc.

Synthèse des besoins et propositions de solutions concernant la relation parents-enfants

- Des difficultés d'accès à la langue pour les parents et enfants allophones
 - Propositions de développer et faire mieux connaître l'offre linguistique.
- Des besoins d'aide à la scolarité et aux autres offres éducatives (périscolaires, sportives), avec une attention particulière aux familles monoparentales :
 - Propositions de plus d'actions d'accompagnement scolaire (CLAS), d'aide aux devoirs et d'aide à l'orientation scolaire.
- Les familles et enseignants face à un enfant en difficulté sont très souvent isolés et seuls :
 - Proposition de mieux faire connaître les espaces existants de soutien aux parents.
 - Propositions d'initier des relais éducatifs (voire d'innover par des « activités prétextes ») ainsi que de développer des espaces d'écoute des parents, d'expériences positives d'échanges et d'activités parents / enfants... et de répit pour les parents.
- Des inquiétudes en matière de harcèlement scolaire
 - Proposition de mieux faire connaître les ressources de soutien (à destination des parents et des enfants).
- En complément, expression de besoins par de 2 parents (grilles d'enquête) liés à des modes d'occupation de l'espace public, qui génèrent un sentiment d'insécurité : deal, risque de harcèlement par des jeunes, danger physique liée à un mauvais usage des trottinettes électriques.



CONCERTATION CITOYENNE



Saisie exhaustive des contributions sur le sujet de la relation parents / enfants

Besoins	Solutions proposées
Accès à la langue	Accès à la langue
Besoin de prise en charge des enfants non scolarisés pendant les formations linguistiques	Faire connaître les outils existants
Aide à la scolarité	Aide à la scolarité
Besoin de préserver les « classes passerelles » (école avant 3 ans) Besoin d'aide à l'orientation, en particulier sur les « nouveaux » métiers.	Besoin de la mise en place du dispositif CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité)
Harcèlement scolaire	Harcèlement scolaire
Besoin de connaître les ressources (à destination des parents et des enfants)	Des actions de sensibilisation auprès des parents, enfants, institutions (travail par les pairs)
Besoin d'activités sportives à visée éducative	Des activités sportives à visée éducative Des activités multisports (type UNSS) ☑ sport non dirigé vers la performance.
Soutien aux parents / isolement des familles	Soutien aux parents / isolement des familles
Besoin d'un espace permettant de relever la parole des besoins des parents	Visibilité et proximité d'espaces dédiés : Rendre visibles et multiplier les espaces / structures d'éducation portés par la communauté éducative Mettre en place un « Point d'écoute parents » : écoute individuelle ☑ accueil inconditionnel. Créer des espaces de rencontres et d'échanges dans les 2 – 3 premières années de vie de l'enfant. Des espaces pour vivre des expériences parents / enfants hors du quotidien : hors structure scolaire ou inclus dans la structure scolaire



CONCERTATION CITOYENNE

Saisie exhaustive des contributions sur le sujet de la relation parents / enfants



Créer des lieux de socialisation
Proposer un support (un « prétexte ») à la rencontre (jardinage, cuisine ...).
Créer des espaces de communication par l'expérience (jeux ...).
Point d'attention à un soutien aux familles monoparentales
Répondre aux besoins primaires en priorité
Aller vers les familles les plus éloignées des dispositifs, voire qui se cachent.
Répit parental
Mettre en place des lieux pour que les parents puissent « souffler ».

Expression de besoins par de 2 parents (grilles d'enquête) liés à des modes d'occupation de l'espace public, qui génère un sentiment d'insécurité
Deal, drogue aux abords de la boulangerie et de la gare
Inquiétudes que l'enfant aille seul au collège (fréquentation « les jeunes d'aujourd'hui ne sont pas des anges », crainte de harcèlement).
Les trottinettes électriques vont trop vite ☹ danger.



CONCERTATION CITOYENNE

Être jeune et m'épanouir dans mon quartier et ma ville : quels besoins ?

Les exemples de sujets concrets mis à disposition afin de faciliter les débats :



- L'insertion professionnelle
- Les loisirs
- Les études
- La mobilité
- La santé
- Le décrochage scolaire
- Scolarité / formation
- Etc.

Synthèse des besoins collectés concernant la jeunesse

- Besoins exprimés par les jeunes participants d'être plus écoutés et pris en considération, d'être plus pris au sérieux dans la construction de solutions pour permettre aux jeunes de s'épanouir à Lodève.
 - Un enjeu exprimé de favoriser la convivialité entre jeunes, notamment par plus d'animation dans la ville.
 - Des besoins de pallier le manque d'espaces publics, d'équipements et des commerces de jeux sur Lodève (Laser Game, city stade, piscine...), par une amélioration de l'offre sur Lodève et une mobilité facilitée pour se rendre dans d'autres communes comme Clermont L'Hérault ou Lunas, afin de bénéficier de leur offre d'équipements et d'infrastructures de loisirs.
- Constat d'espaces publics de proximité (notamment le parc municipal) qui ne sont pas aménagés ou réhabilités (exemple : jeux d'enfants cassés).
- Proposition d'envisager l'installation d'équipements urbains sportifs afin de pratiquer le Street Workout, développer ou rénover les aires de jeux, repenser les espaces publics et le mobilier urbain afin qu'ils intègrent les femmes.
- Une offre culturelle et d'événements festifs qui est perçue comme moins adaptée, voire insuffisante :



CONCERTATION CITOYENNE



Être jeune et m'épanouir dans mon quartier et ma ville : quels besoins ?

Les exemples de sujets concrets mis à disposition afin de faciliter les débats :

L'insertion professionnelle, les loisirs, les études, la mobilité, la santé, le décrochage scolaire, scolarité / formation, Etc.

- Besoins exprimés par les jeunes participants d'être plus écoutés et pris en considération, d'être plus pris au sérieux dans la construction de solutions pour permettre aux jeunes de s'épanouir à Lodève.
 - Un enjeu exprimé de favoriser la convivialité entre jeunes, notamment par plus d'animation dans la ville.
 - Des besoins de pallier le manque d'espaces publics, d'équipements et des commerces de jeux sur Lodève (Laser Game, city stade, piscine...), par une amélioration de l'offre sur Lodève et une mobilité facilitée pour se rendre dans d'autres communes comme Clermont L'Hérault ou Lunas, afin de bénéficier de leur d'offre d'équipements et d'infrastructures de loisirs.
- Constat d'espaces publics de proximité (notamment le parc municipal) qui ne sont pas aménagés ou réhabilités (exemple : jeux d'enfants cassés).
- Proposition d'envisager l'installation d'équipements urbains sportifs afin de pratiquer le Street Workout, développer ou rénover les aires de jeux, repenser les espaces publics et le mobilier urbain afin qu'ils intègrent les femmes.
- Une offre culturelle et d'événements festifs qui est perçue comme moins adaptée, voire insuffisante :
 - Regret de la disparition du Festival Voix de la Méditerranée.
 - Manque d'une salle de spectacle.
- Des besoins de revoir l'offre de mobilité afin qu'elle soit plus fonctionnelle et accessible aux jeunes (diversité, horaires, fréquence, coûts)
- Constat d'un départ (sans retour) des jeunes Lodévois pour étudier
 - Proposition, pour que les jeunes restent plus à Lodève, de créer (localement) des lieux de formation en adéquation avec le territoire.
- Manque de circulation de l'information notamment sur l'existant, notamment sur le champ de la mobilité et de l'insertion des jeunes.
 - Réflexion sur l'affichage au sein des blocs d'immeubles voire N° vert ou même personne qui pourrait faciliter l'accès à l'information pour les jeunes
- Témoignage de jeunes filles sur des situations vécues comme discriminantes et humiliantes à l'école (convocations suite aux ports de robes longues confondues avec l'abaya ou bandana avec le voile) conjuguées à une perception d'inégalité de traitement entre filles et garçons, voire de discriminations (à l'école, dans la rue, au travail) liées aux origines ethniques (« même si on est né ici ») ou religieuses
 - Proposition de mettre en place des médiateurs au sein du lycée et du collège.

quartiers2030
LODEVÉ QUARTIER CENTRE-VILLE

CONCERTATION CITOYENNE



Saisie exhaustive des contributions sur le sujet « Jeunesse »

Besoins	Solutions proposées
Jeunes : besoin d'être pris au sérieux Ras le bol de ne pas être pris au sérieux, en considération par la Ville (en particulier concernant des espaces et équipements attendus) : <input type="checkbox"/> Le skate-park abandonné <input type="checkbox"/> Le grand parc laissé pour mort (jeux pour enfants ont été cassés)	Favoriser la convivialité entre jeunes Retrouver plus de convivialité entre jeunes : redonner envie de sortir Animer le parc cœur de ville Faire « revivre » l'esprit de la Citadelle S'organiser pour faire des choses ensemble Organiser des temps / repas pour les jeunes stagiaires, nouveaux salariés
Préambule par des jeunes filles (collège – lycée) : Pour se sentir bien dans sa ville <input type="checkbox"/> Besoin d'un espace pour se retrouver où on se sente libre et pas rejeté ailleurs sans arrêt Perception de rejet liés notamment à des règles vestimentaires Le contrôle aux entrées des établissements (scolaires) est un frein pour s'épanouir dans son apprentissage.	Perception de rejet liés notamment à des règles vestimentaires Mettre en place des médiateurs pour aller voir le lycée et le collège
On n'a pas la liberté de s'habiller comme on le souhaite Inégalités filles / garçons – Perception de discriminations Plus de pression sur les filles Plus de favoritisme des genres (à l'avantage des garçons) Discrimination dans la rue sur nos origines / religions L'accès au travail, selon nos origines, n'est pas le même (même si on est né ici)	Inégalités filles / garçons – Perception de discriminations Aller vers plus d'égalité dans les établissements (scolaires)

quartiers2030
LODEVÉ QUARTIER CENTRE-VILLE

CONCERTATION CITOYENNE



Saisie exhaustive des contributions sur le sujet « Jeunesse »

Besoins d'espaces publics, d'équipements et des commerces de jeux plus adaptés	Besoins d'espaces publics de jeux, d'équipements et des commerces plus adaptés, et de lieu vert
Manque de lieu vert : Lodève a une rivière, de la nature, ce qui est une chance	Agrandir les aires de jeux / Rénover les jeux / Créer des aires supplémentaires Avoir des lieux de loisirs – sport – terrain de Street Workout avec accès gratuit Créer une galerie commerciale Créer un laser Game à Lodève (il y en a un à Clermont L'Hérault) Créer un city stade intérieur (« Five ») A quand la réouverture de la piscine
Besoin de plus d'activités pour les jeunes, notamment sportives et culturelles	Offre culturelle moins adaptée Solution : créer une scène ouverte / agora / atrium.
Foot Sorties dans d'autres villes Offre culturelle moins adaptée Regret de la disparition du Festival Voix de la Méditerranée : les jeunes y trouvaient des choix d'offres adaptées ☒ Festival Résurgence (https://www.festival-resurgence.fr/) : les jeunes s'y retrouvent moins. Pas d'endroit pour accueillir les spectacles.	
Formation et départ des jeunes de Lodève	Formation et départ des jeunes de Lodève
Pas mal de jeunes partent (de Lodève) pour étudier, mais ne reviennent pas sur Lodève	Solution proposée : créer (localement) des lieux de formation en adéquation avec le territoire
Mobilité, pour bouger	Mobilité, pour bouger
Difficile d'aller à Clermont L'Hérault (1 bus le matin et 1 bus l'après-midi) ! Or, il y a plus d'activités pour les jeunes à Clermont L'Hérault.	Mettre en place des bus le soir. Covoiturage :



CONCERTATION CITOYENNE



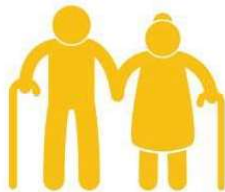
Saisie exhaustive des contributions sur le sujet « Jeunesse »

Pas de bus le soir Lodève ☒ Montpellier : horaires des bus limités Les lignes directes ☒ coût supplémentaire Danger de circuler à vélo	Mettre plus de panneaux de covoiturage Picholines (https://www.picholines.fr/) à Lodève Klaxit (4 € / trajet) : gratuit pour le passage (financé) Blablacar / Drive (trop cher) Réseaux sociaux : de Facebook vers WhatsApp Été : mettre en place une navette pour aller au Pont du Diable Disposer d'une station Vélo / Trottinette aux points de passage et d'intérêts (exemples : lycée, collège, gare routière, Super U), avec possibilité de location de trottinettes Sécuriser la circulation à vélo
Accès à la santé : pas de besoins nouveaux identifiés à ce stade Les jeunes vont à l'accueil CAPS et Maison de Santé ☒ Pompiers si besoin	
Manque de circulation de l'information notamment sur la mobilité et l'insertion des jeunes	Manque de circulation de l'information notamment sur la mobilité et l'insertion des jeunes Avoir les infos par la mise en place d'un réseau Développer l'information vis-à-vis des solutions mobilité Mieux connaître « Passerelles » https://www.moncoeurduherault.fr/entreprises-coeur-herault/passerelles
La propreté dans la Ville : elle n'est pas la même dans toutes les rues Par exemple : rue Munuera Pas de nettoyage	



CONCERTATION CITOYENNE

Bien vieillir à Lodève » : Comment ? Quels besoins ?



Les exemples de sujets concrets mis à disposition afin de faciliter les débats.
 L'isolement social
 L'accès à la santé
 Les loisirs adaptés au 3ème âge
 La mobilité
 Etc.

Synthèse des besoins collectés concernant le « bien vieillir à Lodève »

- Exigence formulée de ne pas parler à la place des personnes âgées sur leurs besoins.
 - Proposition de créer les conditions pour donner la parole aux personnes âgées
- Besoin de lien social, d'actions intergénérationnelles, de loisirs adaptés aux attentes des personnes âgées (sorties), de transport collectif adapté aux personnes âgées, d'accompagnement individuel (visite à domicile) :
 - Créer un bal intergénérationnel, s'emparer des récits des anciens (trucs et astuces).
 - Disposer de lieux (Kiosque Bis) et événements qui rassemblent, qui « mélangent », permettent l'échange.
- La perception d'espaces publics non sécurisés et par conséquent insuffisamment adaptés aux personnes âgées.
 - Des propositions de réaménager les espaces afin qu'ils soient « intergénérationnels », par exemple installer le RAM à côté de l'EHPAD et créer des passerelles.
- Manque de circulation de l'information et lutter contre l'exclusion numérique (exemple : Des personnes âgées n'ont pas accès à Doctolib !)
 - Informar les personnes âgées sur les événements sur le territoire (en dehors des seuls modes numériques).
 - Renforcer l'accès à l'informatique par des lieux et des personnes aidant.
- Des besoins d'une meilleure prise en charge de la santé et du bien-être (accès aux soins et prévention)
 - Proposition d'agir notamment sur les solutions de transport, les soins du corps, jusqu'à l'accompagnement de la fin de vie.



CONCERTATION CITOYENNE



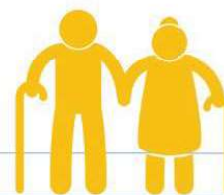
Saisie exhaustive des contributions sur le sujet « Bien vieillir à Lodève »

Besoins	Solutions proposées
Personnes âgées : être écoutées sur leurs besoins	Personnes âgées : être écouté sur leurs besoins Créer les conditions pour donner la parole aux personnes âgées : ne pas parler à leur place Récits de vie : pour récolter des idées, des besoins. Ce qui m'a permis de rester jeune / Ce qui m'a rendu vieux. Innover grâce aux anciens
Besoin de lien social	Besoin de lien social : agir pour contribuer à passer de l'individuel au collectif Des activités culturelles et de loisirs (loto ...) Des visites à domicile adaptées aux différents besoins Favoriser la mixité intergénérationnelle Développer les échanges intergénérationnels ☑ RAM, EHPAD. Favoriser la transmission des savoirs, savoir-faire, savoir être Développer des « grands-parents adoptifs » : j'adopte un grand-père, une grand-mère ... ou l'inverse. Disposer de lieux (Kiosque Bis) et événements qui rassemblent, qui mélangent, permettent l'échange Décloisonnement : poursuivre des activités qui mêlent des personnes de toutes générations Bals, danse, musique
Des besoins de loisirs adaptés aux personnes âgées	Des loisirs adaptés Accès, confort, horaires, activité sportive Trouver des allègements administratifs pour laisser place aux activités spontanées
Problème d'exclusion numérique Des personnes âgées n'ont pas accès à Doctolib !	Informar les personnes âgées sur les événements sur le territoire (e dehors des seuls modes numériques) Affiches (lieu d'affichage : par exemple la Halle Dardé, bâtiments extérieurs, cinéma Lutétia, des panneaux. Agenda papier Lodé'voix ?
Besoin de garder une autonomie de	Renforcer l'accès à l'informatique Des lieux et des personnes aidant
autonomie de	Besoin de garder une autonomie de déplacement / mobilité Covoiturage



CONCERTATION CITOYENNE

Saisie exhaustive des contributions sur le sujet « Bien vieillir à Lodève »



déplacement / mobilité	Informations (sur les offres de mobilité existantes) Transports en commun
Besoin d'une meilleure prise en charge de la santé et du bien-être (accès aux soins et prévention)	Accès à l'offre de santé, à la prévention et au bien-être Des rendez-vous plus rapides Plus de spécialistes Des transports adaptés favorisant l'accès aux RDV santé Des personnes ressources pour « traduire » et sécuriser Favoriser les soins du corps, le contact, le toucher Coiffure, massage, maquillage, pratiques corporelles ...
Besoins d'accompagnement à la fin de vie (libérer la parole)	Besoins d'accompagnement à la fin de vie (libérer la parole) Droit à mourir dans la dignité



CONCERTATION CITOYENNE

« La santé pour toutes et pour tous. Quels besoins ? »



Les exemples de sujets concrets mis à disposition afin de faciliter les débats :
Pouvoir bien manger, Pouvoir accéder à un médecin, Savoir ce qui existe pour se soigner, Être bien dans ma tête (santé psychologique), Avoir une activité physique, Réduire l'usage des écrans, Eviter les comportements à risques, Etc.

Un certain nombre d'atouts du territoire sont mis en avant :

□ L'offre de santé : Beaucoup de cabinets médicaux, de centres d'imagerie, laboratoire, l'hôpital local, la clinique du souffle, La maison du Sport / Santé.

□ Un environnement favorable : des atouts liés à l'environnement et au cadre de vie de Lodève : la nature environnante, conjuguée à une absence d'industrie / agriculture polluante ; l'accessibilité à pied de nombreux services, et une présence associatives dense.

Des besoins identifiés :

- o Une information insuffisante et pas actualisée sur l'offre de santé locale (proposition de mise à jour de la plaquette (annuaire) de présentation des services de santé à Lodève).
- o Une accessibilité insuffisante à l'offre de santé (rendez-vous tardif ou difficile avec un médecin généraliste et/ou un spécialiste, du fait notamment d'un manque de professionnels de santé, difficulté d'accessibilité à la clinique du souffle ...) : 1/ proposition de changer des modes de prise de rendez-vous, 2/ proposition de développer le transport collectif notamment pour les personnes âgées
- o Des difficultés, renforcées du fait de la paupérisation de la population : 1/ des besoins de soutien sur le plan de la santé mentale,

Des besoins en matière de prévention santé et notamment sur le champ de l'alimentation : 1/ Renforcer les associations d'aide alimentaire, dont le Secours Populaire, afin qu'elles puissent distribuer des produits frais de qualité ; 2/ Développer des ateliers d'éducation aux repas équilibrés

- o Un cadre de vie et un environnement plutôt favorable à une bonne santé, mais néanmoins des besoins d'amélioration exprimés : 1/ Plus d'espaces publics aménagés pour permettre aux personnes de toutes générations de s'en saisir : plus d'espaces verts, plus d'aires de jeux, de sport, d'espaces de rencontres, 2/ Des espaces favorables aux déplacements doux : moins de voitures, plus de pistes cyclables sécurisées, des espaces piétons sécurisés, 3/ Une plus grande homogénéité dans la propreté des espaces publics.

CONCERTATION CITOYENNE

Saisie exhaustive des contributions sur le sujet « Santé »

Besoins	Solutions proposées
Des atouts significatifs en termes d'offres de santé Beaucoup de cabinets médicaux, de centres d'imagerie, laboratoire, l'hôpital local, la clinique du souffle Mais difficile d'avoir un médecin traitant ou un rendez-vous chez un spécialiste (Ophtalmologue, dermatologue). La maison du Sport / Santé (exercices adaptés et examens cardio)	Pour un meilleur accès aux offres de santé et une qualité améliorée du service Faire venir des médecins généralistes Besoin de rendez-vous chez un médecin généraliste et/ou un spécialiste dans des délais raisonnables. Problème d'exclusion numérique : des personnes âgées n'ont pas accès à Doctolib ! Manque d'accessibilité à la clinique du souffle. Besoin de mieux informer sur les lieux ressources « santé » ☒ Notamment mise à jour de la plaquette de présentation des services de santé à Lodève Interrogation sur les « Urgences de Lodève » : quel devenir ? Pour une meilleure qualité du service Prendre le temps (pour les rendez-vous médicaux) Besoin d'un accueil humain, d'un accompagnement à la maison de santé
Santé mentale	Santé mentale Comment développer l'écoute ? Tout passe par Internet. Rôle du Secours Populaire Avoir un hôpital de jour ?
Besoins en matière de prévention santé	Besoins en matière de prévention santé Proposition de mettre en place des cercles de parole
Besoins sur le plan de l'alimentation Problème pour les personnes paupérisées (Secours Populaire) Manque de fruits et légumes	Besoins sur le plan de l'alimentation Un enjeu d'éducation alimentaire
Manque d'une piscine	Manque d'une piscine Idée de solution : mutualiser les piscines individuelles ?
Atouts liés à l'environnement et au cadre de vie de Lodève La campagne environnante pour les balades / La nature à proximité Plein de choses accessibles à pied Plein d'associations Pas d'industrie / agriculture polluante	Santé, environnement et cadre de vie, Plus d'espaces verts, Plus d'aires de jeux, de sport Plus d'espaces de rencontres, Moins de voitures, Avoir plus de pistes cyclables sécurisées Avoir des espaces piétons sécurisés, Disposer de plus d'espaces partagés vélos/piétons Problèmes de saleté (et odeurs pendant l'été) par endroits dans la ville : bord du ruisseau le long de l'école Saint Joseph ; trottoirs (mauvais état parfois + déjections canines).



CONCERTATION CITOYENNE

Réchauffement climatique : changer notre manière de vivre, de consommation, avec les habitants, pour le bien-être de tous.



Les exemples de sujets concrets mis à disposition afin de faciliter les débats.
Se déplacer en utilisant moins d'essence, Consommer moins de gaz, Utiliser moins de chauffage, Manger plus produits locaux, Réduire le gaspillage alimentaire, Acheter moins de produits neufs (habits, chaussures ...), Etc.

- Besoin d'une sensibilisation au réchauffement climatique et aux changements nécessaires pour le prendre en compte (circuits courts notamment)
 - Intégrer « l'éco-anxiété » par les pouvoirs publics ☐ Ne pas culpabiliser, mais montrer toutes les possibilités (de changement), permettant de s'adapter avec des solutions concrètes et accessibles, qui encouragent la responsabilité individuelle et les actions collectives.
- Besoin de préserver la ressource de l'eau et de prévenir les risques d'inondation
 - Economiser et récupérer l'eau des fontaines, végétaliser ...
 - « Désimpermeabiliser » les sols lors de travaux, récupérer les eaux de pluie ...
- Des besoins et propositions favorisant la sobriété en matière de mobilité et le développement de solutions partagées
 - Co-voiturage, station multimodale avec trottinettes et vélos en location ;
 - Réaménager les rues du centre-ville afin d'intégrer la mobilité douce et durable.
 - Agir sur le champ de l'alimentation
 - Planter des comestibles dans les espaces publics, installer une épicerie « vrac »
- Favoriser le recyclage et le réemploi
 - Accentuer le recyclage sous toutes ses formes.
 - Soutien aux initiatives de réemploi.



CONCERTATION CITOYENNE

Réchauffement climatique : changer notre manière de vivre, de consommation, avec les habitants, pour le bien-être de tous.



Les exemples de sujets concrets mis à disposition afin de faciliter les débats.
Se déplacer en utilisant moins d'essence, Consommer moins de gaz, Utiliser moins de chauffage, Manger plus produits locaux, Réduire le gaspillage alimentaire, Acheter moins de produits neufs (habits, chaussures ...), Etc.

- Besoin d'une sensibilisation au réchauffement climatique et aux changements nécessaires pour le prendre en compte (circuits courts notamment)
 - Intégrer « l'éco-anxiété » par les pouvoirs publics □ Ne pas culpabiliser, mais montrer toutes les possibilités (de changement), permettant de s'adapter avec des solutions concrètes et accessibles, qui encouragent la responsabilité individuelle et les actions collectives.
- Besoin de préserver la ressource de l'eau et de prévenir les risques d'inondation
 - Economiser et récupérer l'eau des fontaines, végétaliser ...
 - « Désimperméabiliser » les sols lors de travaux, récupérer les eaux de pluie ...
- Des besoins et propositions favorisant la sobriété en matière de mobilité et le développement de solutions partagées
 - Co-voiturage, station multimodale avec trottinettes et vélos en location ;
 - Réaménager les rues du centre-ville afin d'intégrer la mobilité douce et durable.
 - Agir sur le champ de l'alimentation
 - Planter des comestibles dans les espaces publics, installer une épicerie « vrac »
- Favoriser le recyclage et le réemploi
 - Accentuer le recyclage sous toutes ses formes.
 - Soutien aux initiatives de réemploi.



CONCERTATION CITOYENNE



Sujet libre

Ce sujet exploré fait écho à l'article 1, alinéa 2 de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine : « Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ».

Grands besoins identifiés	Détails des besoins
(Socle pour un prochain contrat de ville) : rendre possible le droit d'accéder au système vivant	Droit à un logement de qualité
Besoins primaires physiologiques.	Besoins d'accès à l'information sur les recours possibles en cas de mal logement
Besoins de sécurité liés au contexte de vie (logement ...)	Besoin de plus de logements en bon état
Besoins fondamentaux d'humanité	Droits culturels
	Besoins de prise en compte des droits culturels (Loi NOTRe : article 2)
	Droit à l'information
	Besoin de lieux identifiés pour afficher les informations sur les événements à venir
Besoin de transversalité entre les acteurs sociaux et culturels	Transversalité : à développer par exemple entre producteurs et Secours populaire
	Besoin de soutien par la collectivité des initiatives collectives et/ou associatives : salle, finances, transport, information (diffusion du journal)
	Mettre en valeur la richesse culturelle de Lodève en sollicitant les savoir-faire et en accompagnant la visibilité de cette richesse culturelle.



CONCERTATION CITOYENNE

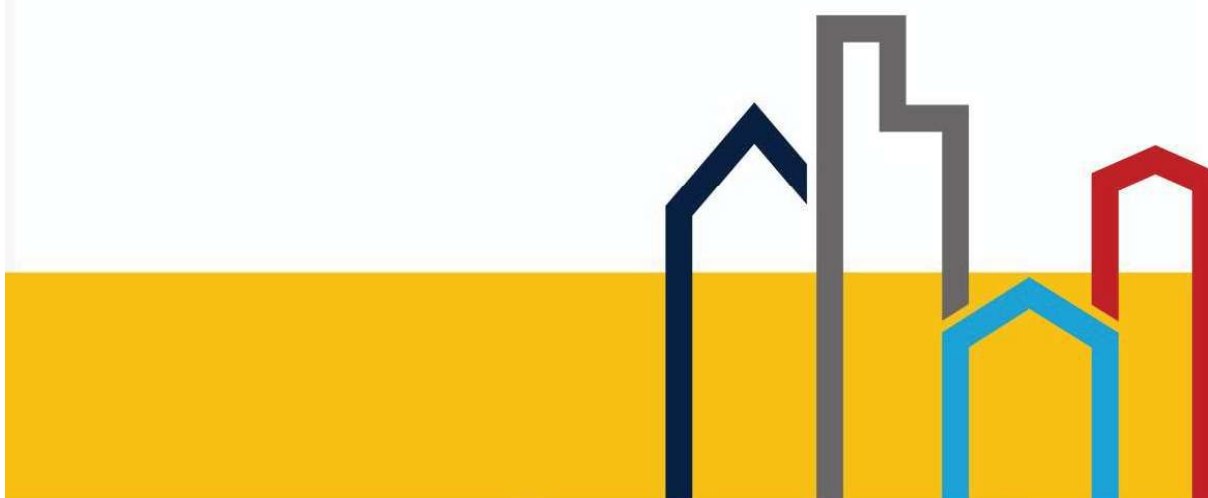


Glossaire / Sites internet pour en savoir plus

- CLAS : Contrat local d'accompagnement à la scolarité. Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) désigne l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'École, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'École, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Les actions développées dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité contribuent à l'égalité des chances et à la prévention de l'échec scolaire.
https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Parents_eleves/03/6/SoutienParentalite-FicheCLAS_159036.pdf
- Passerelles » : <https://www.moncoeurdherault.fr/entreprises-coeur-herault/passerelles>
- Picholines : covoiturage Picholines (<https://www.picholines.fr/>)
- Résurgence : Festival Résurgence (<https://www.festival-resurgence.fr/>)



quartiers2030
Lodève quartier Centre-ville



DÉLIBÉRATION N°CM_240611_09 : Validation du projet de requalification du complexe Beaumont

VU la décision du Maire n°MLDC_220510_038 du 10 mai 2022 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un club house et des locaux du service des sports et techniques au sein du complexe Beaumont,

VU la décision du Maire n°MLDC_230318_033 du 18 mars 2023 relative à la demande de subvention auprès du Conseil régional d'Occitanie pour la réalisation de la tranche 2 : requalification de l'espace sportif comprenant la création de la Maison du sport, dans le cadre de l'opération du complexe BEAUMONT,

VU la décision du Maire n°MLDC_230318_038 du 18 mars 2023 relative à la demande de subvention auprès de l'Agence nationale du sport pour la création du terrain de grands jeux en synthétique au stade André BEAUMONT,

VU la décision du Maire n°MLDC_230920_102 du 20 septembre 2023 relative au dépôt du permis de construire pour la construction du club-house, des bureaux associatifs et des ateliers dans le cadre du projet de requalification du complexe BEAUMONT,

VU l'instruction de la Préfecture de l'Hérault enregistrée au numéro 2023-12-60007 du 14 décembre 2023, relative aux règles applicables à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'exercice 2024,

VU la décision du Maire n°MLDC_240130_005 du 30 janvier 2024 relative à la demande de subvention auprès de l'État au titre de la DSIL pour la requalification de l'espace sportif comprenant la maison du sport, le stade et ses abords dans le cadre de la tranche de l'opération complexe BEAUMONT,

VU la décision du Maire n°MLDC_240318_032 du 18 mars 2024 relative au dépôt du permis d'aménager dans le cadre du projet de requalification des espaces extérieurs du complexe BEAUMONT,

VU la délibération n°CM_240319_07 du Conseil municipal du 19 mars 2024, relative à l'approbation du projet de création du terrain de grands jeux en synthétique au stade André BEAUMONT et du plan de financement,

VU la délibération n°CM_240402_09 du Conseil municipal du 2 avril 2024, relative à l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement du budget principal de l'année 2024, dont l'autorisation de programme numéro 23 intitulée "Projet de requalification des espaces du Complexe BEAUMONT",

CONSIDÉRANT qu'avec les années de sécheresse qui se succèdent, il devient impossible d'entretenir la pelouse du stade André-Beaumont correctement tout en respectant les interdictions d'arrosage,

CONSIDÉRANT qu'avec un revêtement en pelouse, la contrainte d'usage est de douze heures par semaine alors qu'un revêtement synthétique peut être utilisé quarante heures par semaine ce qui permettra d'ouvrir le lieu à un public beaucoup plus large,

CONSIDÉRANT qu'en termes d'entretien un revêtement synthétique coûte quatre fois moins cher qu'un revêtement en pelouse sans compter le temps de travail des agents gagné sur l'entretien des vestiaires et les facilités de pose des poteaux : les études montrent que sur une durée de vie d'un équipement, le coût d'une heure d'usage d'un revêtement synthétique coûte environ trente-cinq euros (35 €) et qu'une heure d'usage d'un revêtement sur pelouse coûte cent-trente-cinq euros (135 €),

CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui, les sous-couches ne sont plus composées de matériaux carbonés mais en matériaux issus de l'agriculture à base de maïs ou d'olive et qu'un revêtement synthétique est parfaitement drainant et perméable, ce qui est important dans le contexte d'épisodes cévenols,

CONSIDÉRANT que le club-house actuel est un ancien appartement qui ne répond plus aux normes énergétiques,

CONSIDÉRANT la volonté de donner aux agents du service des sports un outil de travail cohérent pour leurs missions,

CONSIDÉRANT la nécessité d'aménager les abords du stade,

CONSIDÉRANT, le coût du projet global de deux-millions-quatre-cent-quarante-deux-mille-quatre-cent euros (2 442 400 €),

Où l'exposé de Gaëlle LEVEQUE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** le projet de réhabilitation du complexe Beaumont estimé à deux-millions-quatre-cent-quarante-deux-mille-quatre-cent euros (2 442 400 €) selon le plan de financement suivant :

- Fonds européens	500 000 euros,
- État au titre de la DSIL	500 000 euros,
- Fédération française de football	
au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)	50 000 euros,
- Agence nationale du sport	150 000 euros,
- Conseil régional d'Occitanie	300 000 euros,
- Conseil départemental de l'Hérault	440 000 euros,
- Commune de Lodève	502 400 euros,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : S'ENGAGE** à inscrire l'opération au budget 2024 pour réaliser celui-ci au chapitre 21, conformément à l'autorisation de programme numéro 23,

- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

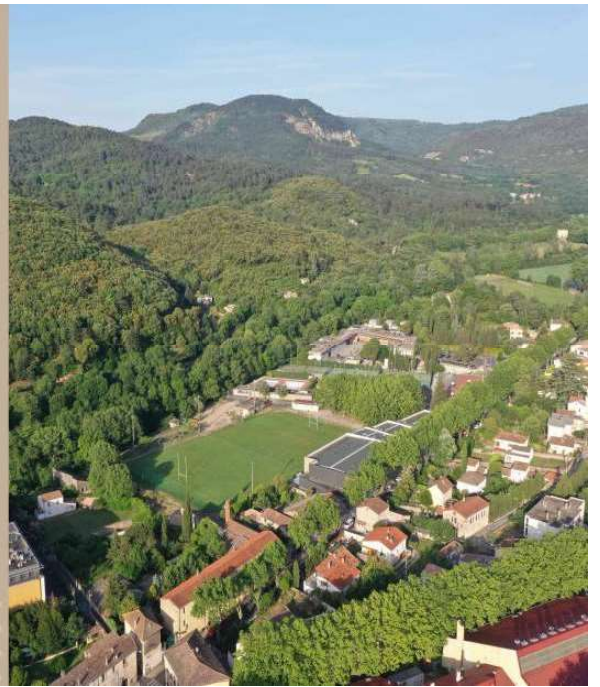
Arrivée de Nathalie ROCOPLAN

Claude LAATEB demande dans la mesure où le projet a déjà été présenté au Conseil municipal s'il est réétudié. Gaëlle LÉVÊQUE informe que c'est un accord de principe qui doit être délibéré pour pouvoir déposer les dossiers de demandes de subvention. Claude LAATEB demande si cela ne va pas interférer pour les travaux programmés en juillet. Gaëlle LÉVÊQUE infirme et précise que la temporalité du projet dépendra de la disponibilité des entreprises.

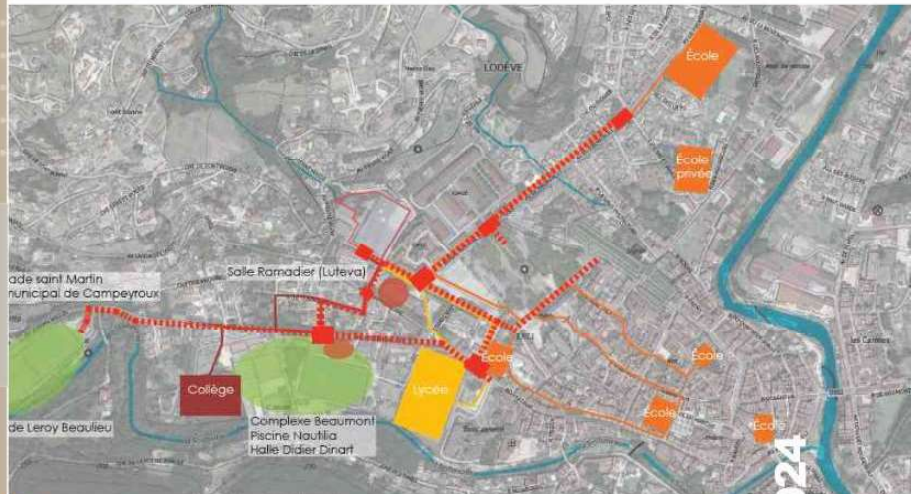
VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20240611-lmc111389-DE-1-1
Date de télétransmission : 12/06/24
Date de publication: 17/06/2024

RÉHABILITATION DU COMPLEXE BEAUMONT



UNE SITUATION STRATÉGIQUE



UN PROJET
URBAIN
D'ESPACE
PUBLIC
ET DE MOBILITÉS
DOUCES

Trois objectifs :



Ouvrir ces espaces avec de grandes qualités paysagères en bordure de Soulondres aux Lodévois dans le cadre d'un espace public de qualité



Favoriser l'accès au lycée et au collège dans le cadre des mobilités douces en sécurisant les flots des élèves à la fois pour l'accès au centre ville et l'accès à la gare routière

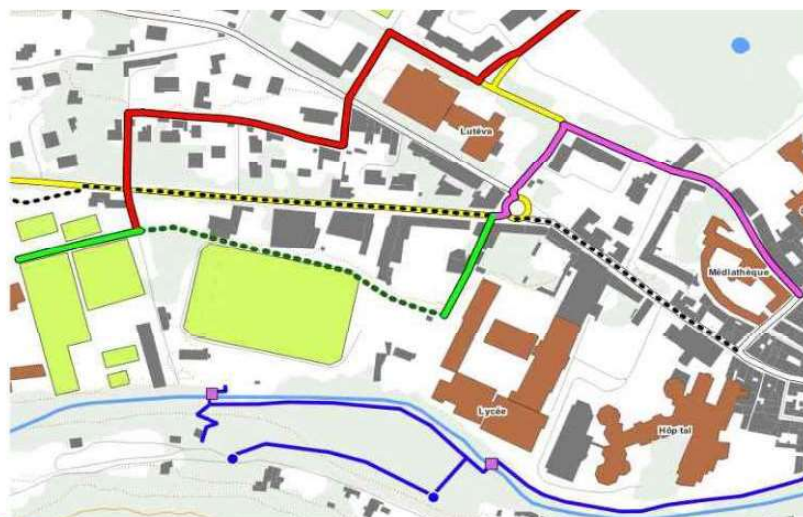


Faciliter la circulation piétonne avec le chemin des tines grâce au gué sur la Soulondres et la nouvelle circulation dans le site

LIAISON AVEC LE
CHEMIN DES
TINES ET LA
SOULONDRES



LIAISON CENTRE
VILLE – COLLÈGE
ET GARE
ROUTIÈRE LYCÉE
1 / 2










LIAISON CENTRE
VILLE – COLLÈGE
ET GARE
ROUTIÈRE LYCÉE
2 / 2



UN PROJET GLOBAL DE RÉNOVATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

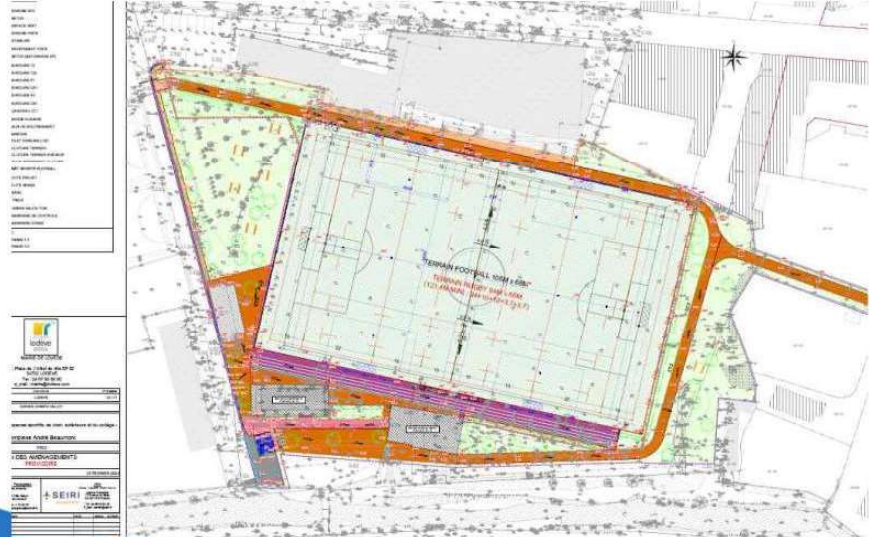


UN PROJET SPORTIF POUR DE NOMBREUX USAGERS

-  Les 950 lycéens
-  Les 850 collégiens
-  Les 400 primaires des 4 écoles de la ville
-  Le club d'athlétisme
-  Les clubs de foot (250 licenciés) et de rugby (350 licenciés)
-  Les jeunes hors temps scolaires
-  Les Lodévois



UNE PREMIÈRE TRANCHE AUTOUR DU STADE



UN SYNTHÉTIQUE

- Pour faire face au réchauffement climatique et la récurrence de la sécheresse
- Maintenir un espace non imperméabilisé
- Anticipant la réglementation européenne sur les matériaux utilisés : la couche de base sera en produits naturels (maïs ou liège)
- Pour faire des économies de fonctionnement
- Passer de 12h d'usage à 40h par semaine pour une ouverture à un large public
- Et une piste pour la course pour les cours d'athlétisme

UNE MAISON DU SPORT

- Rénover un bâtiment aujourd'hui abandonné qui est un des points noirs du site
- Ne plus utiliser un ancien appartement des années 70 comme club house associatif (véritable passoire thermique)
- Créer un espace de travail et de convivialité pour les associations sportives
- Réaliser un espace de travail digne pour les équipes du service des sports



LA MAISON DU SPORT



**LA MAISON DU
SPORT**



LE STADE



LE CALENDRIER

- **LE SYNTHÉTIQUE**
> 4 mois de travaux à partir de juillet 2024
- **LA MAISON DU SPORT**
> 10 mois de travaux à partir de septembre 2024
- **LES ABORDS**
> 4 mois de travaux en 2025



LES COÛTS

- **LE SYNTHÉTIQUE**
> 1 050 000€ HT
- **LA MAISON DU SPORT**
> 900 000€ HT
- **LES ABORDS**
> 365 000€ HT



**LE
FI NANCEMENT**

Pl an de f i nancement

FI NANCEUR	€
Fonds Eur opéens	500 000 €
DSI L	500 000 €
FAFA	50 000€
ANS	150 000 €
Consei l Régi onal	300 000 €
Consei l Dépar tement al	440 000 €
Commune	502 400 €
TOTAL	2 442 400 €



**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**



DÉLIBÉRATION N°CM_240611_10 : Attribution de la subvention pour l'année 2024 à l'Entreprise à but d'emploi L'abeille verte de Lodève dans le cadre de la démarche Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

VU les lois n°2016-231 du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée et n°2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD),

VU le décret n°2021-863 du 30 juin 2021 relatif à l'expérimentation TZCLD,

VU l'arrêté du Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion du 3 juin 2022 habilitant les territoires pour mener l'expérimentation TZCLD, dont la commune de Lodève,

VU la délibération n°CM_220531_03 du Conseil municipal du 31 mai 2022 validant la convention pluriannuelle pour la période de l'année 2022 à l'année 2026 entre l'association Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée, l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) L'abeille verte de Lodève et la municipalité,

VU la délibération n°CM_230711_01 du Conseil municipal du 11 juillet 2023 relative à l'attribution pour l'année 2023 à l'EBE L'abeille verte de Lodève dans le cadre de la démarche TZCLD,

CONSIDÉRANT que le modèle économique consiste à activer les dépenses passives, c'est-à-dire à rediriger les budgets issus de la privation d'emploi, les manques à gagner et autres coûts induits pour financer les emplois manquants ainsi permettre à chaque volontaire d'accéder au droit à l'emploi : la loi prévoit le financement des emplois à travers un fonds d'expérimentation territoriale versé aux EBE,

CONSIDÉRANT que sur Lodève l'initiative de la démarche revient à des citoyens, personnes privées durablement d'emploi, rassemblés en collectif, la démarche étant structurée grâce à l'appui de la Commune de Lodève et de la Communauté de communes Lodévois et Larzac et que le montage du dossier a été réalisé grâce à la mobilisation de financements de la politique de la ville de la Communauté de communes, de l'État, du Conseil régional Occitanie et du Conseil départemental de l'Hérault,

CONSIDÉRANT que l'EBE L'abeille verte, implantée sur le territoire, est dédiée aux services à la personne et à la transition écologique, créant au terme de deux ans d'habilitation cent-cinquante emplois,

CONSIDÉRANT que, comme prévu dans la convention pluriannuelle validée par la délibération n°CM_220531_03 susvisée, le modèle économique de l'EBE nécessite un financement de la Commune à hauteur de quinze-mille euros (15 000€),

Ouï l'exposé de Gaëlle LEVEQUE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ARTICLE 1 : APPROUVE l'attribution de la subvention à hauteur de quinze-mille euros (15 000 €) pour l'année 2024 à l'EBE L'abeille verte de Lodève, dans le cadre de la convention pluriannuelle validée par la délibération n°CM_220531_03 susvisée,

- ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

ARTICLE 3 : IMPUTE la dépense correspondante au budget principal, chapitre 65, article 6574,

- ARTICLE 4 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Damien ROUQUETTE demande le montant des factures réglées à Territoire zéro chômeur ou à l'entreprise à but d'emploi L'abeille verte. Gaëlle LÉVÊQUE propose de répondre ultérieurement, ne pouvant avoir les documents de façon immédiate. Damien ROUQUETTE demande à ce que

soient intégrés les valorisations de prêt de locaux ou parcelles et il pense notamment à Campeyroux. Gaëlle LÉVÊQUE rappelle que le Conseil municipal a délibéré sur la mise à disposition des espaces et notamment de ceux de l'ancien centre équestre, sous condition de réaliser la démolition. Damien ROUQUETTE insiste sur l'occupation du logis de Campeyroux. Gaëlle LÉVÊQUE rappelle que le logis est loué à des particuliers ou des associations lodévoises. Elle explique le projet de réhabilitation par l'Abeille verte des chambres au dernier étage inutilisables depuis une dizaine d'années, qui a été formalisé par une mise à disposition sous condition de travaux. Damien ROUQUETTE demande le montant de cette location. Gaëlle LÉVÊQUE rappelle que cela est passé par décision du Maire mais qu'elle peut le préciser si un mail lui est transmis.

Ludovic CROS tient à informer le Conseil des travaux de mise en culture réalisés par Grelinette de l'Abeille verte dont les salariés ont pu manger dans les anciens locaux du centre équestre dans des conditions peu décentes. Il rappelle que l'autorisation d'urbanisme pour la construction d'un baraquement à côté des serres a été refusée et malgré tout, le projet progresse. Il tient à féliciter les équipes et l'encadrement. Claude LAATEB ne revendique pas le fait qu'ils ne travaillent pas, mais souhaite obtenir les chiffres.

VOTE : 22 POUR, 0 CONTRE, 6 ABSTENTION.

ABSTENTION : Claude LAATEB, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Marie Pierre CAUMES

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20240611-lmc111236-DE-1-1
Date de télétransmission : 12/06/24
Date de publication: 17/06/2024

DÉLIBÉRATION N°CM_240611_11 : Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures et services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique

VU le Code de l'énergie,

VU le Code de la commande publique et en particulier les articles L2113-6 et suivants,

VU la délibération n°CM_180605_12 du Conseil municipal du 5 juin 2018, relative à l'adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

CONSIDÉRANT que la Commune de Lodève a des besoins en matière d'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

CONSIDÉRANT que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

CONSIDÉRANT que les Syndicats d'énergies de l'Hérault, Hérault énergies, et du Gard s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé à titre accessoire, pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

CONSIDÉRANT que le groupement est constitué pour une durée illimitée et qu'Hérault énergies en sera le coordonnateur, conformément à la convention constitutive d'adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique annexée à la présente délibération,

CONSIDÉRANT que pour satisfaire les besoins du groupement sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Ouï l'exposé de Ludovic CROS et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : PREND ACTE** de la dissolution du groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique, acté par la délibération n°CM_180605_12 susvisée,

- **ARTICLE 2 : VALIDE** l'adhésion de la Commune de Lodève au groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique pour une durée illimitée, constitué par les Syndicats d'énergies de l'Hérault, Hérault énergies, et du Gard,

- **ARTICLE 3 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents, et en particulier :

- à signer la convention constitutive du groupement annexée à la présente délibération,
- à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la Commune de Lodève,

- **ARTICLE 4 : AUTORISE** le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend, syndicat gestionnaire de rattachement, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,

- **ARTICLE 5 : AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés correspondants issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de Lodève,

- **ARTICLE 6 : APPROUVE** la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, en particulier pour les marchés d'énergies,

- **ARTICLE 7 : S'ENGAGE**

- à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune de Lodève est partie prenante,

- à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Commune de Lodève est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget,

- ARTICLE 8 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Claude LAATEB ouvre une parenthèse pas dirigée sur le sujet de cette délibération : les lumières publiques ont été restreintes, aujourd'hui s'éteint à deux heures du matin pour revenir à cinq heures du matin. Il constate une amélioration depuis que la guinguette est ouverte. Gaëlle LÉVÊQUE précise que l'amplitude horaire de l'éclairage a été adaptée au démarrage des festivités tardives soit depuis la Saint Fulcran comme l'année dernière et rappelle que c'est le sujet d'une délibération antérieure. Après, elle précise que le changement d'horaires sur l'horloge a un coup et que l'automatisation des horloges est un projet en cours. Claude LAATEB s'interroge sur les ressources en interne. Gaëlle LÉVÊQUE rappelle que cinquante pour cent du parc a été modifié mais doit être encore amélioré, notamment par l'automatisation des horloges qui permettra de réaliser les interventions par les agents des bureaux.

Claude LAATEB n'est pas convaincu par la logique de priver la population de lumière en hiver et pas en été. Gaëlle LÉVÊQUE rappelle le besoin d'éclairage lors des activités tardives qui sont principalement estivales. Claude LAATEB constate que la plupart des villes éteint l'éclairage à vingt-trois heures, à Lodève on sort du lot. Didier KOEHLER rappelle que les services ont mis en place le décalage des horaires avec une entreprise lodévoise et chaque réglage des minuteurs coûte cinq-mille euros. Un agent est en cours de formation pour plus d'autonomie de la Commune et les travaux de réhabilitation se poursuivent par secteur, à raison d'un secteur par an. La priorité est donnée au cœur de ville pour plus d'autonomie sans intervention d'une entreprise, puis petit à petit le service s'étendra. Ensuite, il précise que le choix d'éteindre à deux heures du matin pendant la période des festivités et déambulations de la population, a pour but de rendre la ville attractive. Durant l'hiver, l'animation de la ville le soir est faible et ne nécessite pas un éclairage au-delà de vingt-trois heures. Claude LAATEB demande si cela n'engendre pas d'inquiétude en hiver pour la sécurité des habitants. Didier KOEHLER souligne que l'insécurité peut se ressentir par l'affluence de monde en été et le fait qu'il y ait aussi plus de véhicules : les communes généralement adaptent l'éclairage en fonction des activités. Claude LAATEB remarque également que pour une semaine de fête foraine, le coût d'adaptation de l'éclairage est de cinq-mille euros et l'électricité consommée durant toute la saison est ensuite perdue. Didier KOEHLER conclut sur les économies constatées l'année dernière au budget et en conséquence, l'opération est maintenue. Claude LAATEB ironise sur le fait que l'éclairage sera adapté à nouveau en septembre lors de la fermeture de la guinguette.

Ludovic CROS demande à revenir sur le sujet de la délibération et le sujet de l'éclairage public ne doit pas faire oublier les autres sujets à traiter comme la flotte de véhicules, les équipements divers...

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20240611-lmc111506-DE-1-1
Date de télétransmission : 12/06/24
Date de publication: 17/06/2024



Convention constitutive
Du groupement de commandes

**Pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en
matière d'efficacité et d'exploitation énergétique**

COLLECTIVITE / STRUCTURE :

Préambule

Depuis le 1^{er} juillet 2004, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Cette ouverture, d'abord concentrée sur les consommateurs professionnels, s'est élargie au 1^{er} juillet 2007 à l'ensemble des consommateurs de gaz naturel et d'électricité.

Aujourd'hui, conformément aux articles L.333-1 et L. 441-1 du Code de l'énergie, l'ensemble des consommateurs d'énergie peut choisir un fournisseur sur le marché. En conséquence, les acheteurs publics en général et plus généralement l'ensemble des personnes morales de droit public doivent alors conclure de nouveaux contrats de fourniture d'énergie dans le respect de la commande publique.

Dans ce cadre, les différents pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, acheteurs de gaz naturel et/ou d'électricité, et/ou d'autres énergies (bois,...), de fournitures et de services associés trouvent opportun de fédérer leur action en constituant un groupement de commandes pour l'achat d'énergies destinée à l'alimentation des points de consommation de leurs patrimoines.

Ce groupement pouvant inclure de manière accessoire des personnes morales de droit privé permettra d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment obtenir des offres plus compétitives.

Cette action s'inscrit dans la volonté réciproque d'une amélioration des services associés à la fourniture d'énergies et dans la mise en place d'une démarche éco responsable, visant à permettre des économies d'échelle par la mutualisation des procédures de passation des marchés et par la massification de la commande.

Dans ce sens, et pour faire suite à la modification du droit régissant la commande publique, les syndicats de l'Hérault et du Gard ont décidé de s'unir pour initier et porter un groupement de commandes. D'autres syndicats départementaux pourront rejoindre le groupement.

Chaque Syndicat Départemental d'Énergies sera l'interlocuteur référent des membres relevant de son territoire, il sera nommé le « gestionnaire ».

Dans ce contexte, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DU GROUPEMENT

La présente convention, acte constitutif du groupement de commande, a pour objet de :

- Constituer un groupement de commandes (ci-après « le groupement ») sur le fondement des dispositions des articles L2113-6, L2113-7 et L2113-8 du code de la commande publique créés par l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,
- Définir les modalités de fonctionnement du groupement.

Il est expressément rappelé que le groupement n'a pas la personnalité morale.

ARTICLE 2 – NATURE DES BESOINS

Le groupement constitué par la présente convention constitutive vise à répondre aux besoins récurrents des membres d'acheter de l'énergie pour assurer l'alimentation et le fonctionnement de leurs patrimoines dont ils ont la gestion dans les domaines suivants :

- Fourniture et acheminement d'énergies (électricité, gaz naturel, bois, propane, fioul...).
- Fournitures et services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

Le Groupement pourra dans ces conditions passer tout contrat nécessaire à la satisfaction des besoins précisés ci-dessus.

Les contrats conclus pour répondre à ces besoins pourront constituer des marchés publics ou des accords-cadres au sens des articles L. 2 à 6 et R. 2162-2 du code de la commande publique.

ARTICLE 3 – ADHESION, SUBSTITUTION ET PARTICIPATION DES MEMBRES

3.1 Adhésion

Le groupement est ouvert aux personnes morales suivantes, visées à l'article L2113-6 du code de la commande publique créé par l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018, dont le siège est situé en Région Occitanie et aux départements limitrophes d'un département situé en Région Occitanie :

- L'ensemble des personnes morales de droit public
- Les personnes morales de droit privé :
 - o Sociétés d'Economie mixte;
 - o Organismes privés d'habitations à loyer modéré;
 - o Etablissements d'enseignement privé;
 - o Etablissements de santé privés;
 - o Maisons de retraites privées (EHPA, EHPAD, MAPA, MARPA, MAPAD...);
 - o Associations loi 1901 de statut privé;
 - o Sociétés dans lesquelles les Syndicats Départementaux d'Energies membres du Groupement possèdent des parts;
 - o Sociétés dans lesquelles une SEM, dont au moins un Syndicat Départemental d'Energie membre du Groupement est actionnaire, possèdent des parts;

Chaque membre adhère au groupement suivant un processus décisionnel conforme à ses propres règles . Cette décision d'adhésion est notifiée au gestionnaire (syndicat départemental) dont il dépend, qui en informe le Coordonnateur (article4-1). Elle sera accompagnée de la Convention Constitutive (et ses annexes) dûment signée et tamponnée.

L'adhésion des personnes relevant du code général des collectivités territoriales est soumise à l'approbation de leur assemblée délibérante, dans les conditions prévues par ce code.

Les personnes privées à vocation industrielle sont exclues du périmètre du groupement.

Pour l'adhésion des autres personnes de droit privé, il sera demandé un avis du gestionnaire, validé par le coordonnateur. Cette décision sera ensuite notifiée à la personne de droit privé.

L'adhésion d'un nouveau membre peut intervenir à tout moment. Toutefois, un nouveau membre ne saurait prendre part à un accord-cadre ou un marché en cours au moment de son adhésion.

Toutefois, l'engagement du nouveau membre dans le groupement n'est effectif que pour les accords cadres ou marchés publics, d'une part, qui ont été notifiés postérieurement à la date de réception par le coordonnateur de la décision d'adhérer au groupement de commandes et, d'autres part, dans lesquels ce nouveau membre a été identifié comme un bénéficiaire potentiel.

La liste des membres du Groupement est annexée (Annexe 1) à la présente Convention Constitutive et mise à jour conformément à l'article 13.

3.2. Substitution

En cas de modification dans les transferts de compétence d'un membre vers un autre membre ou vers un EPCI non-membre du groupement, entraînant le transfert vers le nouveau titulaire de la compétence, la substitution de membre au groupement d'achat sera actée par un simple échange de courrier entre les protagonistes.

3.3. Participation des membres à un accord-cadre ou à un marché

L'engagement d'un membre dans l'accord cadre et/ou le marché passés par le Groupement ne peut être effectif que :

- Postérieurement à son adhésion au Groupement, date de délibération faisant foi ;
Et
- A partir du moment où le membre a fait acte de candidature antérieurement à la parution de l'avis d'appel public à la concurrence.

3.4. Retrait des membres

Le présent groupement est institué à titre permanent mais chaque membre est libre de se retirer du groupement. Le retrait d'un membre du groupement est constaté par une décision selon ses règles propres. Cette décision est notifiée au gestionnaire (Syndicat Départemental d'Energies dont il dépend) qui en informe le coordonnateur.

Le retrait ne prend effet qu'à expiration des accords-cadres et/ou marchés en cours dont le membre est partie prenante.

ARTICLE 4 – DESIGNATION ET ROLE DU COORDONNATEUR

4-1 Désignation :

Le Syndicat mixte d'énergies du département de l'Hérault est désigné, par l'ensemble des membres, coordonnateur du groupement au sens des règles de la commande publique (ci-après « le coordonnateur »).

Le siège social du Coordonnateur est situé :

**33, Avenue J.B Salvaing et J. Schneider BP 28
34120 PEZENAS**

4.2. Rôle :

Le Syndicat Mixte Hérault énergies, en qualité de coordonnateur, est chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le code de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs co-contractants et de passation des marchés ou accords-cadres et leurs marchés subséquents en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines visés à l'article 2.

Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les accords-cadres et/ou marchés qu'il passe, chaque membre du groupement.

En matière d'accord-cadre, le Coordonnateur est chargé de conclure les marchés subséquents passés sur le fondement de l'accord-cadre. Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assure de sa bonne exécution. Le coordonnateur conclura également les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

En pratique, le coordonnateur est ainsi chargé :

- De définir, après consultation des gestionnaires, l'organisation technique et administrative des procédures de consultation et de procéder, notamment, à ce titre, au choix du type de contrat et du type de procédure appropriés et à leur fréquence.
- D'élaborer l'ensemble des dossiers de consultation en fonction des besoins définis par les membres.
- D'assurer l'ensemble des opérations de sélection des co-contractants.
- D'assurer la préparation et le suivi des réunions et décisions de la commission d'appel d'offres ;
- De préparer et conclure les avenants des accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.
- De signer et notifier les accords-cadres, marchés et/ou avenants.
- De transmettre les accords-cadres, marchés et/ou avenants aux autorités de contrôle.
- De transmettre les accords-cadres, marchés et/ou avenants aux membres pour exécution. Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution
- De gérer le précontentieux et le contentieux formé par ou contre le groupement (à la passation des accords-cadres et marchés), à l'exception des litiges formés à titre individuel par un membre du groupement.
- De transmettre aux gestionnaires du groupement les documents nécessaires à l'exécution des accords-cadres, marchés et/ou avenants en ce qui les concerne. Il transmet en tant que de besoin, les nouveaux prix de règlement résultant de l'application la clause de variation des prix en certifiant la validité des modalités de leur calcul, dans le cas où un prix révisable a été retenu.
- De tenir à la disposition des membres les informations relatives à l'activité du groupement.

De façon générale, le coordonnateur s'engage à ce que les accords-cadres, marchés et/ou avenants conclus dans le cadre du groupement répondent au mieux aux objectifs de performance des membres en matière de commande publique.

Le Coordonnateur, au même titre que les gestionnaires, est habilité par les membres à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseau de distribution ainsi que des fournisseurs d'énergie, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison.

ARTICLE 5 – GROUPEMENT DE TRAVAIL DE REFERENCE ET COMITE DE PILOTAGE

5.1. Comité de pilotage

Le comité de Pilotage du groupement est constitué des Syndicats Départementaux d'Énergies (ci-après désignés les "gestionnaires"), membres du Groupement.

Ce comité de pilotage est composé des représentants de chaque gestionnaire et est présidé par le coordonnateur. Il est chargé des orientations stratégiques, de la préparation des accords-cadres et des marchés subséquents, d'apporter une expertise sur les domaines d'intervention du groupement à l'ensemble des membres,

Les gestionnaires peuvent y associer, à titre consultatif et après accord du Comité de Pilotage, certains membres, dont le poids économique se révèle important, pour participer à la définition des besoins et à la stratégie d'achat.

5.2 Missions du Comité de Pilotage

Les gestionnaires sont les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement, sur leurs périmètres respectifs, concernant toutes questions sur l'organisation et l'exécution des marchés issus du groupement.

Les gestionnaires ont en charge, sur leur territoire respectif, de :

- Accompagner les membres, dans la définition de leurs besoins ;
- Recenser les besoins des membres et les centraliser auprès du Coordonnateur suivant la base qui a été définie ;
- Participer et définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation et de procéder notamment, à ce titre, au choix du type de contrat et du type de procédure appropriés, qui sera validé par le Coordonnateur ;
- Transmettre aux membres les documents nécessaires à l'exécution des marchés en ce qui les concerne ;
- Assister les membres dans les modalités d'exécution des marchés qui les concernent ;
- Tenir à la disposition des membres les informations relatives à l'activité du Groupement ;
- Informer le Coordonnateur de la bonne exécution et de tout litige né à l'occasion de l'exécution des marchés ou accords-cadres, selon les informations reçues de la part de leurs membres respectifs.

ARTICLE 6 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Conformément aux dispositions de l'article L2113-7 du code de la commande publique créé par l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018, la Commission d'Appel d'Offres du groupement est celle du Coordonnateur.

De ce fait, cette Commission d'Appel d'Offres se réunira dans les locaux du Coordonnateur. Son fonctionnement sera soumis aux règles la gouvernant.

En application de l'article 1414-3 III CGCT, les gestionnaires seront invités à participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres.

ARTICLE 7 – GESTION ADMINISTRATIVE DU GROUPEMENT

Afin de faciliter la gestion administrative et le recueil d'informations et de données, les Syndicats Départementaux d'Energie, et leur représentant légal, endossent le rôle de gestionnaire du Groupement sur leur territoire respectif dès lors qu'ils adhèrent au présent Groupement. Sont éligibles au rôle de gestionnaires :

- Le Syndicat mixte d'énergies du Gard (SMEG)
- Le Syndicat départemental d'énergies de l'Hérault (Hérault énergies)
- Tout autre Syndicat départemental d'énergies qui rejoindrait le groupement

Les gestionnaires sont chargés des missions suivantes pour les membres dont le siège est situé dans le périmètre de leur département :

- La communication de la présente Convention Constitutive ;
- L'accompagnement des membres dans la définition de leurs besoins ;
- Le recensement des besoins des membres et leur centralisation auprès du coordonnateur selon la base définie ;
- L'assistance des membres au cours de l'exécution des marchés qui les concernent.

ARTICLE 8 – MISSION DES MEMBRES

8.1. Les membres sont chargés :

- De communiquer, avec précision, au gestionnaire (Syndicat Départemental d'Énergies dont ils dépendent) leurs besoins en vue de la passation des accords-cadres, marchés et/ou avenants.
- D'assurer la bonne exécution des marchés portant sur l'intégralité de leurs besoins, éventuellement ajustés en cours d'exécution, et se faisant, d'inscrire le montant des opérations qui les concernent dans le budget de leur structure et d'en assurer l'entière exécution financière
- D'informer le gestionnaire dont ils dépendent de tout litige né à l'occasion de l'exécution des marchés ou accords-cadres. Le règlement des litiges individuels relève de la responsabilité de chacun des membres.
- D'informer le gestionnaire de l'exécution du marché (ordre de service...).
- De participer financièrement aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 9 ci-après.

8.2. Les membres s'engagent :

- À utiliser les solutions numériques de gestion des données de consommation et facturation, du coordonnateur (entre autres applications de suivi mis à disposition par les fournisseurs, ou application métier de regroupement et d'analyse des factures / consommation, etc.).
- À autoriser l'accès au coordonnateur et au gestionnaire du groupement des solutions numériques (interne et externe).
- À transmettre les coordonnées d'un référent par structure membre (nom prénom, numéro de téléphone, mail) au gestionnaire (annexe2).
- À communiquer avec précision leurs besoins au gestionnaire.
- À veiller à la bonne définition des points de livraison devant relever des accords-cadres et marchés passés dans le cadre du Groupement
 - o À ce titre, lors de la préparation des documents de consultation, le coordonnateur pourra, sur la base des informations dont il dispose, leur notifier une liste type de produits et prestations envisagés en vue d'être inclus aux accords-cadres et/ou marchés à intervenir.
 - o À défaut de réponse écrite expresse dans un délai raisonnable fixé par le coordonnateur, et qui ne saurait être inférieur à un mois à compter de cette notification, points de livraison ainsi définis seront inclus par le coordonnateur à l'accord-cadre et/ou au marché.

D'informer leur gestionnaire de toute évolution prévisible de leur contrat (extension, construction, acquisition ou vente de bâtiments.

Une fois inclus aux accords-cadres et/ou marchés passés dans le cadre du groupement et pendant toute la durée de validité de ceux-ci, les points de livraison ne pourront plus donner lieu à la conclusion de nouveaux accords-cadres et/ou marchés qui seraient directement passés par les membres en dehors du présent groupement et ayant le même objet, même non exclusif, la fourniture d'énergies.

Tout nouveau point de livraison souscrit, par un membre du Groupement partie prenante des marchés et accords-cadres en cours de validité, devra être intégré suivant les conditions définies dans les dits marchés et accords-cadres.

8.3 L'acheminement :

- D'électricité : les membres s'engagent à conclure un Contrat d'Accès au Réseau de Distribution (CARD) ou un Contrat d'Accès au Réseau de Transport (CART) dans les cas exigés par le Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD) ou le Réseau de Transport d'Électricité (RTE). Dans tous les cas, le fournisseur jouera le rôle de « responsable d'équilibre » pour les membres.
- De gaz naturel : les membres s'engagent à conclure un Contrat de Livraison Direct (CLD) dans les cas exigés par le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD).

ARTICLE 9 – CLAUSE DE CONFIDENTIALITE

Chaque membre du groupement est astreint au secret professionnel et à une obligation de confidentialité. Il ne peut communiquer en aucun cas, à qui que ce soit les renseignements, les documents et les supports établis au seul bénéfice du groupement.

Tout membre s'engage à respecter la stricte exclusivité des données traitées et transmises ainsi que le caractère strictement confidentiel des informations dont il aurait connaissance pendant la durée du groupement.

Le non-respect de ces dispositions est considéré comme une faute de nature à conduire le coordonnateur du groupement à résilier la participation du membre aux torts de ce dernier aux frais et risques de ce dernier, sans préjudice des réparations éventuelles demandées par le membre au coordonnateur.

ARTICLE 10 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Les missions de coordonnateur et gestionnaire sont exclusives de toute rémunération. Toutefois, le coordonnateur et gestionnaire sont indemnisés des frais afférents au fonctionnement du groupement par une participation financière.

Celle-ci sera versée par les candidats à l'adhésion au groupement dès lors qu'ils deviennent adhérents au groupement et/ou partie aux accords-cadres et/ou marchés passés par le coordonnateur.

Les frais de structure, de personnel, de conseil, de gestion et d'outils sont englobés dans les frais afférents au fonctionnement du groupement.

Pour l'ensemble des membres, le montant de la participation ainsi que le montant minimal et maximal de cette participation est déterminé dans l'annexe modalités d'intervention entre le syndicat gestionnaire de l'Hérault et les membres de son périmètre

La participation financière est versée par les membres dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission de l'avis des sommes à payer établi par le coordonnateur.

Pour l'ensemble des membres, le montant de la participation ainsi que le montant minimal et maximal de cette participation est déterminé de la façon suivante :

Frais de fonctionnement relatif à la contractualisation des accords-cadres et/ou marchés :

10.1 Indemnisation des gestionnaires

La répartition et les modalités de la participation aux frais de fonctionnement entre le gestionnaire et les membres de son territoire feront l'objet d'une annexe à la présente Convention Constitutive. Cette annexe est spécifique à chaque gestionnaire.

10.2. Indemnisation du Coordonnateur

Les gestionnaires ont une participation financière à verser au Coordonnateur, pour les frais inhérents au lancement et au suivi des procédures de consultation et au financement des outils et prestations externes nécessaire à la gestion du présent groupement. Cette participation financière sera versée dès lors que leurs membres deviennent partie aux marchés passés par le Coordonnateur. A cet effet, le Coordonnateur émet un titre de recette vis-à-vis de chaque gestionnaire annuellement.

La répartition et les modalités de reversement de ces frais de fonctionnement entre le Coordonnateur et les Syndicats Départementaux d'énergies feront l'objet d'une convention financière entre les parties.

Cette participation peut être ajustée sur proposition du Coordonnateur et avec l'accord des gestionnaires.

ARTICLE 11 – DUREE DU GROUPEMENT ET PRISE D'EFFET DE LA PRESENTE CONVENTION CONSTITUTIVE

Le groupement de commandes, objet de la présente convention constitutive, ayant pour objet un achat répétitif, est constitué pour une durée illimitée

La prise d'effet de la présente Convention Constitutive sera celle du lancement de la procédure d'accords-cadres et/ou marchés par l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence, date avant laquelle tous les membres du groupement doivent avoir notifié, via leur gestionnaire, leur délibération d'adhésion au Coordonnateur et avoir signé la Convention Constitutive.

ARTICLE 12 – MODIFICATION DU PRESENT ACTE CONSTITUTIF

Toute modification de la présente convention constitutive, à l'exception :

- du retrait des membres ou de l'adhésion d'un nouveau membre (annexe1),
- de l'annexe relative aux modalités d'intervention entre le Syndicat gestionnaire et les membres de son périmètre

doit faire l'objet d'un avenant.

La modification prend effet lorsque l'ensemble des membres a approuvé les modifications.

ARTICLE 13 – LISTES DES MEMBRES

La liste des membres constitutifs du groupement ayant signé la convention est mise à jour après chaque transmission par le gestionnaire et conservée par le coordonnateur.

Informations aux membres du Groupement

A chaque passation d'accords-cadres et/ou marchés et afin d'informer de l'évolution des adhésions/sorties au Groupement, chaque gestionnaire, sur son territoire, notifie aux membres la liste des membres qui devient la nouvelle annexe 1 de la présente Convention Constitutive.

ARTICLE 14 – GESTION ADMINISTRATIVE DU GROUPEMENT

Afin de faciliter la gestion administrative et le recueil d'informations et de données, les Syndicats Départementaux d'Energie, et leur représentant légal, endossent le rôle de gestionnaire du Groupement sur leur territoire respectif dès lors qu'ils adhèrent au présent Groupement. Sont éligibles au rôle de gestionnaires :

- Le Syndicat mixte d'énergies du Gard (SMEG)
- Le Syndicat départemental d'énergies de l'Hérault (Hérault énergies)
- Tout autre Syndicat départemental d'énergies qui rejoindrait le groupement

Les gestionnaires sont chargés des missions suivantes pour les membres dont le siège est situé dans le périmètre de leur département :

- La communication de la présente Convention Constitutive ;
- L'accompagnement des membres dans la définition de leurs besoins ;
- Le recensement des besoins des membres et leur centralisation auprès du coordonnateur selon la base définie ;
- L'assistance des membres au cours de l'exécution des marchés qui les concernent.

ARTICLE 15 – CAPACITE A ESTER EN JUSTICE

Le représentant du Coordonnateur peut ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour les procédures dont il a la charge.

Il informe et consulte les membres sur sa démarche et son évolution.

ARTICLE 16 – RESOLUTION DE LITIGES

Les parties cocontractantes conviennent de mettre en œuvre tous les moyens dont elles disposent pour résoudre de façon amiable tout litige qui pourrait survenir dans l'appréciation de l'interprétation ou l'exécution de la présente convention constitutive.

Si toutefois un différend ne pouvait faire l'objet d'une conciliation entre les parties, il relèverait de la compétence de la juridiction administrative de Montpellier

ARTICLE 17 – DISSOLUTION DU GROUPEMENT

Le présent groupement peut être dissout de fait en cas de retrait du coordonnateur ou par décision de ce dernier.

Toutefois cette dissolution ne sera effective qu'au terme des accords-cadres et des marchés qui en sont issus.

Cette décision sera notifiée aux membres.

ANNEXE 1 : Liste des membres du groupement

ANNEXE 2 : Fiche contact

ANNEXE 3 : Adhésion des membres du groupement

ANNEXE 4 : Modalités d'intervention entre le Syndicat gestionnaire de l'Hérault et les Membres de son périmètre

ANNEXE 5 : Modalités d'intervention entre le Syndicat gestionnaire du Gard et les Membres de son périmètre

Fait à

Le.....

Le représentant du coordonnateur

La Présidente,
Conseiller Départemental du Canton de Mèze
Adjointe de la Mairie de Mèze

Audrey IMBERT

ANNEXE 1 LISTE DES MEMBRES

ANNEXE 2 FICHE CONTACT**GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE D'ÉNERGIES SUR LE PERIMETRE DE LA REGION OCCITANIE ET DEPARTEMENTS LIMITOPHES**

Liste des données à fournir pour mise à jour de notre liste de diffusion en tant qu'adhérent au groupement d'achats d'énergies

Vos coordonnées :

Nom du membre	
Adresse complète	
Code Insee	
SDE Gestionnaire	
Personne interne référente	
Fonction de la personne référente dans la structure	
Téléphone	
Email	
Organisme Payeur	
Moyen de paiement :	
SIRET	
APE	

Si plusieurs référents ou contacts :

Fournir les coordonnées de deux contacts minimums dans votre structure en capacité de répondre (ou rediriger vers les bonnes personnes) sur les aspects de facturation, techniques ou juridiques.

2ème contact :	
Nom	
Prénom	
Fonction	
E-mail	
Téléphone	
3ème contact :	
Nom	
Prénom	
Fonction	
E-mail	
Téléphone	

**ANNEXE 3 ADHESION DES MEMBRES
GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIES ET DE FOURNITURES ET DE
SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE SUR LE PERIMETRE DE
LA REGION OCCITANIE ET DEPARTEMENTS LIMITOPHES**

La convention constitutive du groupement de commandes a été passée

Entre :

HERAULT ENERGIES

Représenté par sa Présidente, Madame Audrey IMBERT

Coordonnateur du groupement,

Et

.....,

Membre dudit groupement,

Représenté(e) par Madame/Monsieur.....,Président(e)/Maire

qui s'engage par la signature ci-dessous à honorer le marché avec le ou les co-contractants retenus, à hauteur des besoins propres de l'organisme qu'il (elle) représente, et tels que préalablement déterminés dans la présente convention.

Fait à, le

Signature + tampon

ANNEXE 4 MODALITES D'INTERVENTION ENTRE LE SYNDICAT GESTIONNAIRE DE L'HERAULT ET LES MEMBRES DE SON PERIMETRE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIES ET DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE SUR LE PERIMETRE DE LA REGION OCCITANIE ET DEPARTEMENTS LIMITOPHES

ARTICLE PREMIER – OBJET DE L'ANNEXE

La présente annexe définit, dans le cadre de la mise en place du groupement de commandes coordonné par Hérault énergies ayant pour objet la fourniture et l'acheminement d'électricité et de gaz naturel et autres énergies, et la fourniture de services associés :

- le rôle du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Hérault HERAULT ENERGIES,
- l'étendue des engagements de chaque membre du groupement,
- la répartition des frais de fonctionnement entre le Syndicat gestionnaire et le membre du groupement
- l'assistance du gestionnaire aux membres

ARTICLE 2 – RAPPEL DU ROLE DE HERAULT ENERGIES EN QUALITE DE GESTIONNAIRE

Afin de faciliter la gestion administrative et le recueil d'informations et de données, les Syndicats Départementaux d'Énergies (ci-après désignés les "gestionnaires"), et leur représentant légal, endossent le rôle de gestionnaire du groupement sur leur territoire respectif dès lors qu'ils adhèrent au présent groupement.

Le gestionnaire est chargé des missions suivantes pour les membres dont le siège est situé dans le périmètre de leur département :

- la communication de la présente Convention Constitutive;
- l'accompagnement des membres dans la définition de leurs besoins ;
- le recensement des besoins des membres et leur centralisation auprès du coordonnateur selon la base définie ;
- l'assistance des membres au cours de l'exécution des marchés qui les concernent.

ARTICLE 3 – ENERGIE VERTE

L'origine de l'électricité achetée relève soit :
- du mix énergétique actuel (75% d'origine nucléaire, 17% d'énergies renouvelables et 8% d'origine thermique)
- d'une part d'énergie renouvelable de 50 % le reste étant d'origine nucléaire et thermique,
- de la totalité en énergie renouvelable (100 %).

Ce choix fera l'objet d'une décision commune et majoritairement partagée par les membres et les syndicats gestionnaires et après concertation.

ARTICLE 4 – ASSISTANCE AUX MEMBRES DE SON TERRITOIRE

Le gestionnaire apporte, à chacun des membres de son territoire, des services qui facilitent et optimisent la gestion quotidienne de la fourniture d'énergie.

4.1 Concernant les factures, il s'agit de :

- Récolte des informations auprès des collectivités, vérification et analyse des données, mise à jour des bases de données administratives et techniques, optimisation de l'acheminement et de la facturation, le cas échéant par la mise en place d'un logiciel de gestion de Flux

- Information aux membres sur l'opportunité de bénéficier des groupements d'achat mis en œuvre par Hérault énergies
- Suivi des demandes de rattachement et détachements des sites de groupements,
- Suivi et optimisation des abonnements, consommations et facturations énergétiques des membres, réponses aux questions des membres des groupements,

4.2 Concernant l'optimisation des contrats:

Le gestionnaire propose aux membres qui le demandent expressément d'engager une étude d'optimisation des contrats de fourniture d'électricité et de gaz.

Le gestionnaire assurera la gestion de ce travail d'optimisation. Cette optimisation consiste pour les contrats d'électricité C2, C3 et C4 à déterminer l'abonnement générant le moins de dépenses pour l'adhérent en fonction de ses besoins et de ses consommations.

Pour les contrats d'électricité C5 (inférieur à 36 kVA) le but sera d'optimiser l'abonnement en termes de puissance en fonction des éléments spécifiques donnés par l'adhérent.

Pour les contrats de fourniture de d'acheminement de gaz naturel, le syndicat optimisera le contrat en fonction des consommations et des regroupements possibles.

4.3 Concernant le rôle d'Hérault énergies :

Le syndicat coordonnateur (et gestionnaire) Hérault énergies est le référent administratif et technique pour toutes les questions relatives à l'exécution des marchés publics.

ARTICLE 5 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT : INDEMNISATION DU GESTIONNAIRE HERAULT ENERGIES

Le gestionnaire perçoit des frais de fonctionnement pour la gestion du groupement. Une participation financière annuelle est versée par les membres dès lors que le membre devient partie aux marchés passés par le Coordonnateur.

La participation financière est versée par les membres chaque année dans un délai de deux mois à compter de la date d'émission de l'avis des sommes à payer établi par le gestionnaire.

La participation de chaque membre est calculée en fonction de la dernière consommation annuelle de référence (CAR) d'énergie connue du membre au moment du lancement du marché subséquent et/ou accord cadre ou en fonction de la consommation d'énergie simulée (pour un équipement nouveau), avant le lancement du nouvel accord-cadre et / ou marché. Ces éléments serviront de base pour le calcul des cotisations sur toute la durée des marchés subséquents ou accord cadre.

CAS DES MARCHES ELECTRICITE tous usages /GAZ

Pour l'ensemble des membres, le montant de la contribution annuelle est calculé selon les modalités suivantes :

- volume de consommation annuelle de référence < 100 MWh = 40 € TTC
- volume de consommation annuelle de référence > 100 MWh = MWh x 0,30 € TTC
- La participation de chaque membre est plafonnée à 3 000€ sauf pour le membre qui a un volume de consommation globale annuelle de référence > 15 GWh : dans ce cas, la participation est plafonnée à 4 500€.

CAS DES MARCHES BOIS/PROPANE

Pour l'ensemble des membres, le montant de la contribution annuelle est calculé selon les modalités suivantes :

- volume de consommation annuelle de référence = MWh x 0.30 € TTC

Le montant minimal de la participation financière est de 40€ et son montant maximal est de 4 500€.

DÉLIBÉRATION N°CM_240611_12 : Attribution des subventions aux associations

VU la délibération n°CM_240402_02 du Conseil municipal du 2 avril 2024 relative aux attributions de subventions aux associations,

CONSIDÉRANT que chaque année la Commune de Lodève soutient les associations dans leurs projets permettant de participer à la vie associative locale,

CONSIDÉRANT les attributions des subventions détaillées dans l'article 1, après étude des dossiers de demandes de subventions déposés auprès des services de la Commune,

Où l'exposé de Isabelle PEDROS et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** la répartition des attributions des subventions aux associations de façon suivante :

nom de l'association	montant en euros
Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) La Gauloise	1 000
Centre de l'Imaginaire Scientifique et Technique (CIST)	1 500
Le Champ des possibles	1 800
Comite d'Organisation du Concours de la Résistance Et de la Déportation de l'Hérault (COCREDH)	100
Compagnie du cygne	900
Compagnie les 3 voix	150
France Alzheimer	500
Association Franco-Portugaise Cœur d'Hérault	1 500
Paysarbre	4 000
Compagnie Les Petites chipies	300
Groupe Terres rouges de Lodève des Scouts et guides de France	500
Compagnie La Sibylle	1 000
Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire (SNEMM)	300
Tennis club de Lodève	2 500
Théâtre La Bicyclette	1 500
<i>participation au Corso :</i>	
Athletic Club Lodévois (ACL) HANDBALL	200
Association Franco-Portugaise Cœur d'Hérault	200
De la laine aux aiguilles	200
Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)	100
Tamajam	100
Rugby Club Olympique (RCO) Salagou Cœur d'Hérault	200
Samba Lodeva	200
Secours populaire français	100

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : IMPUTE** les dépenses correspondantes au budget principal, chapitre 65, article 6574,

- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20240611-lmc111195-DE-1-1
Date de télétransmission : 12/06/24
Date de publication: 17/06/2024

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

DÉLIBÉRATION N°CM_240611_13 : Adoption du compte de gestion du budget principal de l'année 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31,

VU la commission finances du 7 juin 2024,

CONSIDÉRANT que le compte de gestion de l'année 2023 du budget principal établi par le Trésorier du service de gestion comptable Cœur d'Hérault est conforme au compte administratif de l'année 2023 de la commune,

CONSIDÉRANT qu'après rapprochement du compte de gestion et du compte administratif, il apparaît que le Trésorier a bien repris, dans ses écritures, le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDÉRANT que le compte de gestion présente donc des résultats concordants avec ceux de l'ordonnateur,

CONSIDÉRANT qu'il est précisé que le Trésorier a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation,

CONSIDÉRANT que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et doit être voté préalablement au compte administratif,

CONSIDÉRANT que le compte de gestion a été mis à disposition à l'accueil de la collectivité et par voie dématérialisée dans le dossier de convocation du Conseil disponible dans l'ordre du jour associé à la convocation,

Ouï l'exposé de Marie-Laure VERDOL et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : ENTEND, DÉBAT et ARRÊTE** le compte de gestion de l'année 2023 du budget principal dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Sorties de Nathalie ROCOPLAN, d'Isabelle PEDROS et de Claude FERAL

VOTE : 17 POUR, 0 CONTRE, 6 ABSTENTION.

ABSTENTION : Claude LAATEB, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Marie Pierre CAUMES

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20240611-lmc111544-DE-1-1
Date de télétransmission : 12/06/24
Date de publication: 17/06/2024

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SGC COEUR D'HERAULT
N° CODIQUE 034007
Date Edition : 16/04/2024
Compte : DEFINITIF

IDENTIFIANT BUDGET 22000
N° de SIRET 21340142500011

**LODEVE -
BUDGET PRINCIPAL
COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2023**

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Pierre ROUVENAGHEL

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2023 AU 16/04/2024

Population 7618
Nomenclature M14 sup égal 3500h et inf 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	22
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 23
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 24
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 32
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	45
1 Balance des comptes	Etat III-1 46
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 94
4EME PARTIE : Page des signatures	95

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

22000 - IODEVE -

Exercice 2023

ACTIF NET (1)	Total (En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total (En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	732,14	Dotations	9 384,60
Terrains	2 280,66	Fonds Globalisés	13 737,11
Constructions	42 026,01	Réserves	24 359,67
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	28 368,09	Différences sur réalisations d'immobilisations	874,33
Immobilisations corporelles en cours	6 717,45	Report à nouveau	1 435,73
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	945,87	Résultat de l'exercice	1 097,32
Autres immobilisations corporelles	3 935,81	Subventions transférables	1 218,20
Total immobilisations corporelles (nettes)	84 273,59	Subventions non transférables	22 861,37
Immobilisations financières	909,78	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	44,21
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	85 915,50	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	75 012,54
Créances	1 574,74	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	11 242,70
Disponibilités	364,87	Fournisseurs (2)	294,28
Autres actifs circulants	19,62	Autres dettes à court terme	1 448,40
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 959,23	Total dettes à court terme	1 742,67
Comptes de régularisations	152,71	TOTAL DETTES	12 985,37
TOTAL ACTIF	88 027,44	Comptes de régularisations	29,53
		TOTAL PASSIF	88 027,44

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2024

BILAN (en Euros)

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

ACTIF	Exercice 2023		Exercice 2022	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
Subventions d'équipement versées	152 636,47	60 175,12	92 461,35	53 979,42
Autres immobilisations incorporelles	1 504 861,52	865 185,71	639 675,81	638 950,81
Immobilisations incorporelles en cours				
Terrains en toute propriété	3 692 517,92	1 417 408,71	2 275 109,21	2 352 001,21
Constructions en toute propriété	42 738 013,60	776 766,85	41 961 246,75	38 733 620,10
Construction sur sol autrui en tte prop	4 507,44		4 507,44	4 507,44
Reseaux installations voirie rés divers	32 203 131,59	3 844 419,42	28 358 712,17	27 956 172,99
Collections et oeuvres d'art	107 348,02		107 348,02	107 348,02
Autres immobilisations corporelles	7 871 354,64	4 043 189,56	3 828 165,08	3 829 321,61
Immobilisations corporelles en cours	6 717 454,66		6 717 454,66	6 524 428,11
Immo affecté à service non personnalisé				
Immo en concess afferm à dispo immo aff	945 867,66		945 867,66	945 867,66
Terrains reçus au titre de mise à dispo	11 502,28	5 955,48	5 546,80	5 546,80
Construc reçues au titre de mise à dispo	30 954,44	4 424,94	26 529,50	26 529,50
Construction sur sol autrui mise à dispo	33 724,06		33 724,06	33 724,06
Reseaux installations voirie rés divers	9 375,04		9 375,04	9 375,04
Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles				
MONTANT A REPORTER	96 023 249,14	11 017 525,79	85 005 723,35	81 221 372,77

BILAN (en Euros)

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

ACTIF	Exercice 2023		Exercice 2022	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
IMMOBILISE SUIVE				
ACTIF				
Terrains reçus au titre d'affectation Construct reçus au titre d'affectation Construct sol d'autrui au titre affectat Réseaux installations voirie rés divers Collections et oeuvres d'art Autres immobilisations corporelles Participations et créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Avances en garanties d'emprunt Autres créances	96 023 249,14	11 017 525,79	85 005 723,35	81 221 372,77
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	96 933 025,45	11 017 525,79	85 915 499,66	81 965 149,08

BILAN (en Euros)

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

ACTIF	Exercice 2023		Exercice 2022	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT				
Terrains				
Production autre que terrains				
Autres stocks	474 810,94	417 851,29	56 959,65	162 777,03
Redevables et comptes rattachés				
Créanc irrécouv adm par juge des cptus	492 270,80		492 270,80	228 675,15
Créances sur l'Etat et collec publiques	96 420,48		96 420,48	96 420,48
Créances sur BA CCAS et CDE rattachées	772 019,88		772 019,88	393 751,66
Opérations pour le compte de tiers	159 817,31	(2 746,46)	157 070,85	106 500,75
Autres créances				
Valeurs mobilières de placement	364 867,32		364 867,32	1 394 982,16
Disponibilités				
Avances de trésorerie	19 621,00		19 621,00	12 631,00
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT TOTAL II	2 379 827,73	420 597,75	1 959 229,98	2 395 738,23



BILAN (en Euros)

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

COMPTES DE REGULARISATION	ACTIF	Exercice 2023		Exercice 2022	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
	Charges à répartir sur plusieurs exer	151 965,50		151 965,50	151 965,50
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser	745,02		745,02	1 362,57
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	152 710,52		152 710,52	153 328,07
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	99 465 563,70	11 438 123,54	88 027 440,16	84 514 215,38

BILAN (en Euros)

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2023
PASSIF			
Mise à disposition chez le bénéficiaire			
Affectation par collec de rattachement			
Reserves	24 359 667,61	24 165 174,77	24 165 174,77
Neutra amort subv equip vers			
Report à nouveau	1 435 727,32	526 778,63	526 778,63
Résultat de l'exercice	1 097 320,91	1 103 441,53	1 103 441,53
Subventions transférables	1 218 203,23	1 231 150,23	1 231 150,23
Différences sur réalisations d'immob	874 331,20	874 331,20	874 331,20
Fonds globalisés	13 737 107,50	13 366 911,72	13 366 911,72
Subventions non transférables	22 861 369,34	21 176 948,53	21 176 948,53
Droits de l'affectant	44 210,21	44 210,21	44 210,21
FONDS PROPRES TOTAL I	75 012 539,06	71 873 548,56	71 873 548,56



BILAN (en Euros)

22000 - LODEVE -		Exercice 2023		Exercice 2022	
PASSIF					
Provisions pour risques Provisions pour charges					
PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					



N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034007

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC COEUR D'HERAULT

ETABLISSEMENT : LODEVÉ -

BILAN (en Euros)

22000 - LODEVÉ -

Exercice 2023

	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2023
PASSIF			
Emprunts obligataires			
Emprunts auprès des états de crédits	11 049 992,84		10 428 999,59
Emprunts et dettes financières divers	192 706,55		192 706,55
Crédits et lignes de trésorerie	600 000,00		800 000,00
Fournisseurs et comptes rattachés	217 054,43		173 017,28
Dettes fiscales et sociales	193 481,09		40 372,83
Dettes envers l'Etat et les collec publ	5 000,00		457 228,89
Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées			
Opérations pour le compte de tiers	645 398,78		336 979,03
Autres dettes	3 536,06		144 258,75
Fournisseurs d'immobilisations	77 221,34		58 296,70
Produits constatés d'avance	980,00		
DETTES TOTAL III	12 985 371,09		12 631 859,62



BILAN (en Euros)

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

	Exercice 2023	Exercice 2022
PASSIF		
Recettes à classer ou à régulariser	29 530,01	8 807,20
Ecart de conversion - Passif		
COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	29 530,01	8 807,20
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	88 027 440,16	84 514 215,38
COMPTES DE REGULARISATION		



Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023		Exercice 2022	
Impôts et taxes perçus	5 232,46		4 879,17	
Dotations et subventions reçues	3 436,33		3 309,80	
Produits des services	603,37		567,49	
Autres produits	351,70		360,86	
Transfert de charges				
Produits courants non financiers	9 624,46		9 117,31	
Traitements, salaires, charges sociales	4 483,73		4 349,21	
Achats et charges externes	2 243,17		2 083,20	
Participations et interventions	518,65		414,84	
Dotations aux amortissements et provisions	520,10		582,14	
Autres charges	509,38		413,37	
Charges courantes non financières	8 275,63		7 802,77	
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	1 348,83		1 314,54	
Produits courants financiers	0,22		0,12	
Charges courantes financières	299,72		224,01	
RESULTAT COURANT FINANCIER	-299,50		-223,89	
RESULTAT COURANT	1 049,33		1 090,65	
Produits exceptionnels	63,15		71,71	
Charges exceptionnelles	15,16		58,92	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	47,99		12,79	
IMPOTS SUR LES BENEFICES				
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 097,32		1 103,44	

COMPTE DE RESULTAT 2023

POSTES	Exercice 2023		Exercice 2022	
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS				
impôts locaux		5 163 895,00		4 794 490,00
Autres impôts et taxes		68 562,98		84 676,24
Produits services, domaine et ventes div		603 965,22		567 487,69
Production stockée				
Production immobilisée		178 774,09		159 659,06
Reprise sur amortissements et provisions				21 709,27
Transferts de charges				
Autres produits		172 930,77		179 486,99
Dotations de l'Etat		3 052 912,05		2 975 454,00
Subventions et participations		320 120,64		271 123,84
Autres attributions (péréquation, compensa)		63 298,00		63 221,50
TOTAL I		9 624 458,75		9 117 308,59
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES				
Traitements et salaires		3 094 311,07		3 024 903,27
Charges sociales		1 389 414,37		1 324 309,63
Achats et charges externes		2 243 174,86		2 083 202,43
Impôts et taxes		106 577,70		97 169,66
Dotations amortissements des immob		520 096,00		542 141,00
Dot amort sur charges à répartir				

COMPTE DE RESULTAT 2023

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023		Exercice 2022	
Dotations aux provisions		403 407,16		316 204,48
Autres charges		294 024,12		273 212,05
Contingents et participations		224 625,00		141 626,41
Subventions				
TOTAL II		8 275 630,28		7 802 768,93
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)		1 348 828,47		1 314 539,66
PRODUITS COURANTS FINANCIERS				
Valeurs mob et créances de l'actif immo				
Autres intérêts et produits assimilés		218,54		120,48
Gains de change				
Produit net sur cessions de VMP				
Reprises sur provisions				
Transferts de charges				
TOTAL III		218,54		120,48
CHARGES COURANTES FINANCIERES				
Intérêts et charges assimilées		299 720,98		224 012,78
Pertes de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
Dotations aux amort et aux provisions				
TOTAL IV		299 720,98		224 012,78

COMpte DE RESULTAT 2023

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023		Exercice 2022	
	A + B - RESULTAT COURANT	-299 502,44	1 090 647,36	-223 892,30
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)		1 049 326,03		1 090 647,36
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits except op gestion : Subventions				
Proc exception gestion : Autres opér	30 119,79			53 826,80
Produits des cessions d'immobilisations				
Diff réélis(négatives)repr cpte résultat				
Neutralisation des amortissements				
Proc exception capital : Autres opér	33 030,47			17 888,03
Reprises sur provisions				
Transferts de charges				
TOTAL V		63 150,26		71 714,83
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charg except op gestion : subventions				
Charg except op gestion-Autres opérations	12 522,37			57 726,00
Valeur comptable des immo cédées				1 194,66
Diff réélis(positives)transf à investist				
Charg except op capital-Autres opérations	2 633,01			
Dotations aux amort et aux provisions				
TOTAL VI		15 155,38		58 920,66

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034007

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC COEUR D'HERAULT

ETABLISSEMENT : LODEVE -

COMPTE DE RESULTAT 2023

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	47 994,88	12 794,17
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	9 687 827,55	9 189 143,90
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	8 590 506,64	8 085 702,37
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 097 320,91	1 103 441,53



22000 - LODEVE -

Exercice 2023

Opérations Compte de Tiers

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Opérations Compte de Tiers

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur
4581-001	276 773,90				276 773,90	
4582-001		263 979,03				263 979,03
4541-01			40 852,72		40 852,72	
4581-01	16 338,91				16 338,91	
4541-02			20 975,40	20 975,40	20 975,40	
4542-02				20 975,40		20 975,40
4581-02	12 747,06		263 791,91		276 538,97	
4582-02			36 582,59	275 384,07	36 582,59	275 384,07
4541-03	87 891,79				87 891,79	
4581-03		73 000,00				73 000,00
4582-03			1 258,30		1 258,30	
4541-05						

Opérations Compte de Tiers

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur
4581-05			12 060,28	12 060,28	12 060,28	
4582-05			625,24		625,24	
4581-06			1 195,64		1 195,64	
4581-07						
4581-08			926,14		926,14	
						12 060,28

Résultats budgétaires de l'exercice

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	9 044 805,78	11 648 815,32	20 693 621,10
Titres de recette émis (b)	4 788 355,21	10 583 356,77	15 371 711,98
Réductions de titres (c)	506,03	168 546,11	169 052,14
Recettes nettes (d = b - c)	4 787 849,18	10 414 810,66	15 202 659,84
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	9 044 805,78	11 648 815,32	20 693 621,10
Mandats émis (f)	6 107 085,35	9 626 538,13	15 733 623,48
Annulations de mandats (g)	102 310,48	309 048,38	411 358,86
Depenses nettes (h = f - g)	6 004 774,87	9 317 489,75	15 322 264,62
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 216 925,69	1 097 320,91	119 604,78
(h - d) Deficit			



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-1 309 691,44		-1 216 925,69		-2 526 617,13
Fonctionnement	1 630 220,16	194 492,84	1 037 320,91		2 533 048,23
TOTAL I	320 528,72	194 492,84	-119 604,78		6 431,10
II - Budgets des services à caractère administratif					
22001-LOTISSEMENT LES GARDIES -					
Investissement	-73 230,82				-73 230,82
Fonctionnement	-23 189,66				-23 189,66
Sous-Total	-96 420,48				-96 420,48
TOTAL II	-96 420,48				-96 420,48
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III	224 108,24	194 492,84	-119 604,78		-89 989,38
TOTAL I + II + III					

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Depenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves	45 404,00		45 404,00	45 403,33		45 403,33	0,67
16	Emprunts et dettes assimilées	1 089 000,00		1 089 000,00	1 087 485,74		1 087 485,74	1 514,26
20	Immobilisations incorporelles	93 815,97		93 815,97	52 021,00	24 596,00	27 425,00	66 390,97
204	Subventions d'équipement versées	68 554,00	-1 000,00	67 554,00	49 817,93		49 817,93	17 736,07
21	Immobilisations corporelles	5 419 800,91	-169 685,00	5 250 115,91	3 856 133,73	730,52	3 855 403,21	1 394 712,70
23	Immobilisations en cours	307 000,00	-20 000,00	287 000,00	270 010,31	76 983,96	193 026,35	93 973,65
27	Autres immobilisations financières	166 000,00		166 000,00	166 000,00		166 000,00	
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	7 189 574,88	-190 685,00	6 998 889,88	5 526 872,04	1 02 310,48	5 424 561,56	1 574 328,32
454101	Opération pour compte tiers n° 454101		40 852,72	40 852,72	40 852,72		40 852,72	
454102	Opération pour compte tiers n° 454102		22 640,40	22 640,40	20 975,40		20 975,40	1 665,00
454103	Opération pour compte tiers n° 454103		56 732,88	56 732,88	36 582,59		36 582,59	20 150,29
454104	Opération pour compte tiers n° 454104		8 760,00	8 760,00				8 760,00
454105	Opération pour compte tiers n° 454105		1 258,30	1 258,30	1 258,30		1 258,30	
458102	Opération pour compte tiers n° 458102	238 779,40	59 220,60	298 000,00	263 791,91		263 791,91	34 208,09
458105	Opération pour compte tiers n° 458105	12 060,28		12 060,28	12 060,28		12 060,28	
458106	Opération pour compte tiers n° 458106		625,24	625,24	625,24		625,24	
458107	Opération pour compte tiers n° 458107	1 195,64		1 195,64	1 195,64		1 195,64	
458108	Opération pour compte tiers n° 458108	926,00		926,00	926,14		926,14	-0,14
458109	Opération pour compte tiers n° 458109	170 000,00	-170 000,00					
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	423 586,56	19 464,90	443 051,46	378 268,22		378 268,22	64 783,24



Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

Exercice 2023

22000 - LODEVE -

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	7 613 161,44	-171 220,10	7 441 941,34	5 905 140,26	102 310,48	5 802 829,78	1 639 111,56
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	203 173,00		203 173,00	201 945,09		201 945,09	1 227,91
041	Opérations patrimoniales	90 000,00		90 000,00				90 000,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	293 173,00		293 173,00	201 945,09		201 945,09	91 227,91
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 309 691,44		1 309 691,44				1 309 691,44
TOTAL GENERAL		9 216 025,88	-171 220,10	9 044 805,78	6 107 085,35	102 310,48	6 004 774,87	3 040 030,91

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves	569 523,11	-13 614,23	555 908,88	565 194,65	506,03	564 688,62	-8 719,74
13	Subventions d'investissement	3 356 326,95	196 890,41	3 553 217,36	1 694 644,81		1 694 644,81	1 858 572,55
16	Emprunts et dettes assimilées	2 173 319,18	-473 319,18	1 700 000,00	1 700 000,00		1 700 000,00	
	SOUS-TOTAL CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	6 099 169,24	-290 043,00	5 809 126,24	3 959 839,46	506,03	3 959 333,43	1 849 792,81
454201	Opération pour compte tiers n°		40 852,72	40 852,72				40 852,72
454201	Opération pour compte tiers n°				20 975,40		20 975,40	1 665,00
454202	Opération pour compte tiers n°		22 640,40	22 640,40				
454203	Opération pour compte tiers n°		56 732,88	56 732,88				56 732,88
454204	Opération pour compte tiers n°		8 760,00	8 760,00				8 760,00
454205	Opération pour compte tiers n°		1 258,30	1 258,30				1 258,30
458201	Opération pour compte tiers n°	16 338,91		16 338,91				16 338,91
458201	Opération pour compte tiers n°				275 384,07		275 384,07	34 208,09
458202	Opération pour compte tiers n°	239 999,56	69 592,60	309 592,16				
458203	Opération pour compte tiers n°				891,79			891,79
458204	Opération pour compte tiers n°				1 154,90			1 154,90
458205	Opération pour compte tiers n°	12 060,28		12 060,28			12 060,28	
458206	Opération pour compte tiers n°				625,24			625,24
458207	Opération pour compte tiers n°				1 195,64			1 195,64
458208	Opération pour compte tiers n°				926,00			926,00
458209	Opération pour compte tiers n°	170 000,00	-170 000,00					
	SOUS-TOTAL OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	443 192,32	29 836,90	473 029,22	308 419,75		308 419,75	164 609,47
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	6 542 361,56	-260 206,10	6 282 155,46	4 268 259,21	506,03	4 267 753,18	2 014 402,28



Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	2 063 567,32	88 986,00	2 152 553,32				2 152 553,32
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	520 097,00		520 097,00	520 096,00		520 096,00	1,00
041	Opérations patrimoniales	90 000,00		90 000,00				90 000,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 673 664,32	88 986,00	2 762 650,32	520 096,00		520 096,00	2 242 554,32
TOTAL GENERAL		9 216 025,88	-171 220,10	9 044 805,78	4 788 355,21	506,03	4 787 849,18	4 256 956,60



Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Depenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	2 048 997,00	-97 000,00	1 951 997,00	2 071 804,20	215 685,03	1 856 119,17	95 877,83
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 094 822,00	65 000,00	5 159 822,00	5 124 938,21	16 410,81	5 108 527,40	51 294,60
014	Atténuations de produits	585 275,00	11 000,00	596 275,00	595 814,54		595 814,54	460,46
65	Autres charges de gestion courante	927 471,00	17 000,00	944 471,00	945 640,28	23 584,00	922 056,28	22 414,72
66	Charges financières	291 300,00	16 300,00	307 600,00	352 263,52	52 542,54	299 720,98	7 879,02
67	Charges exceptionnelles	16 000,00		16 000,00	15 981,38	826,00	15 155,38	844,62
68	Dotations aux Amortissements et aux provisions	50 000,00	-50 000,00					
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	9 013 865,00	-37 700,00	8 976 165,00	9 106 442,13	309 048,38	8 797 393,75	178 771,25
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	2 063 567,32	88 986,00	2 152 553,32				2 152 553,32
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	520 097,00		520 097,00	520 096,00		520 096,00	1,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 583 664,32	88 986,00	2 672 650,32	520 096,00		520 096,00	2 152 554,32
TOTAL GENERAL		11 597 529,32	51 286,00	11 648 815,32	9 626 538,13	309 048,38	9 317 489,75	2 331 325,57



Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges	73 770,00		73 770,00	180 187,78	49 019,21	131 168,57	-57 398,57
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	582 993,00	10 000,00	592 993,00	652 921,60	48 956,38	603 965,22	-10 972,22
73	Impôts et taxes	5 769 599,00	-19 654,00	5 749 945,00	5 872 480,17	44 207,65	5 828 272,52	-78 327,52
74	Dotations et participations	3 350 967,00	38 540,00	3 389 507,00	3 454 448,69	18 118,00	3 436 330,69	-46 823,69
75	Autres produits de gestion courante	167 300,00		167 300,00	178 175,64	5 244,87	172 930,77	-5 630,77
76	Produits financiers				218,54		218,54	-218,54
77	Produits exceptionnels	14 000,00	22 400,00	36 400,00	42 979,26	3 000,00	39 979,26	-3 579,26
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	9 958 629,00	51 286,00	10 009 915,00	10 381 411,68	168 546,11	10 212 865,57	-202 950,57
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	203 173,00		203 173,00	201 945,09		201 945,09	1 227,91
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	203 173,00		203 173,00	201 945,09		201 945,09	1 227,91
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 435 727,32		1 435 727,32				1 435 727,32
TOTAL GENERAL		11 597 529,32	51 286,00	11 648 815,32	10 583 356,77	168 546,11	10 414 810,66	1 234 004,66

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Depenses nettes 3 = 1 - 2
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	45 403,33		45 403,33
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	45 403,33		45 403,33
1641	Emprunts en euros	1 087 485,74		1 087 485,74
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	1 087 485,74		1 087 485,74
2031	Frais d'études	44 021,00	24 596,00	19 425,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	8 000,00		8 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	52 021,00	24 596,00	27 425,00
2041511	Biens mobiliers, matériel et études	28 833,33		28 833,33
20421	Biens mobiliers, matériel et études	4 450,00		4 450,00
20422	Bâtiments et installations	16 534,60		16 534,60
SOUS-TOTAL CHAPITRE 204	Subventions d'équipement versées	49 817,93		49 817,93
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	6 960,00		6 960,00
21311	Hôtel de ville	61 308,00		61 308,00
21312	Bâtiments scolaires	809 032,79		809 032,79
21316	Constructions - bâtiments publics - équipements de cimetières	32 900,00		32 900,00
21318	Autres bâtiments publics	1 144 339,99		1 144 339,99
2135	Installations générales agencements et aménagements des constructions	20 884,66		20 884,66
2138	Autres constructions	1 043 471,18		1 043 471,18
2151	Réseaux de voirie	391 547,30		391 547,30
2152	Installations de voirie	12 584,92		12 584,92
21534	Réseaux d'électrification	133 298,40		133 298,40
21538	Autres réseaux	1 905,50		1 905,50
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5 385,12		5 385,12
2158	Autres installations matériel et outillage techniques	50 887,68	730,52	50 157,16

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	48 205,30		48 205,30
2184	Mobilier	21 625,86		21 625,86
2188	Autres immobilisations corporelles	7 797,03		71 797,03
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	3 856 133,73	730,52	3 855 403,21
2313	Constructions	76 983,96		76 983,96
238	Avances et comptes versés sur immobilisations corporelles	183 026,35	76 983,96	116 042,39
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	270 010,31	76 983,96	193 026,35
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	166 000,00		166 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	166 000,00		166 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS		5 526 872,04	102 310,48	5 424 561,56
4541	Opération pour compte de tiers n° 4541	99 669,01		99 669,01
4581	Opération pour compte de tiers n° 4581	278 599,21		278 599,21
SOUS-TOTAL OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS		378 268,22		378 268,22
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		5 905 140,26	102 310,48	5 802 829,78
13911	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - Etat et Etablissements Nationaux	15 282,00		15 282,00
13912	Subvention équipement transférées au compte de résultat - Région	4 075,00		4 075,00
13913	Subvention d'équipement transférées au compte de résultat - Département	2 500,00		2 500,00
139151	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - GFP de rattachement	922,00		922,00
139158	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - Autres Groupements	242,00		242,00
13918	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - autres	150,00		150,00
21312	Batiments scolaires	51 683,34		51 683,34
21318	Autres bâtiments publics	45 157,39		45 157,39
2138	Autres constructions	39 666,30		39 666,30
2151	Réseaux de voirie	33 064,62		33 064,62

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034007

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC COEUR D'HERAULT

ETABLISSEMENT : LODEVE -

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Depenses nettes 3 = 1 - 2
21534	Réseaux d'électrification	9 202,44		9 202,44
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	201 945,09		201 945,09
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	201 945,09		201 945,09
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 107 085,35	1 02 310,48	6 004 774,87



Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (FCVA)	302 808,74		302 808,74
10226	Taxe d'aménagement	67 893,07		67 893,07
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	194 492,84		194 492,84
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	565 194,65	506,03	564 688,62
1311	Subventions d'équipement transférables Etat et Etablissements Nationaux	10 224,00		10 224,00
1321	Etat et Etablissements Nationaux	553 347,61		553 347,61
1322	Région	182 764,26		182 764,26
1323	Département	526 639,73		526 639,73
1327	Budget communautaire et fonds structurels	184 269,87		184 269,87
1328	Autres	106 781,60		106 781,60
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	29 947,74		29 947,74
1342	Fonds affectés à l'équipement non transférables - amendes de police	100 670,00		100 670,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	1 694 644,81		1 694 644,81
1641	Emprunts en euros	1 700 000,00		1 700 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	1 700 000,00		1 700 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	3 959 839,46	506,03	3 959 333,43
4542	Opération pour compte de tiers n° 4542	20 975,40		20 975,40
4582	Opération pour compte de tiers n° 4582	287 444,35		287 444,35
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	308 419,75		308 419,75
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 268 259,21	506,03	4 267 753,18
2802	Amortissements frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et la numérisation du cadastre	1 094,00		1 094,00
28041511	Biens mobiliers, matériel et études	8 331,00		8 331,00
28041512	Bâtiments et installations	818,00		818,00
280421	Biens mobiliers, matériel et études	1 308,00		1 308,00

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
280422	Bâtiments et installations	879,00		879,00
28051	Concessions et droits similaires	25 606,00		25 606,00
28121	Amortissements plantations d'arbres et d'arbustes	131,00		131,00
28128	Amortissements autres agencements et aménagements de terrains	83 721,00		83 721,00
28132	Immeubles de rapport	5 398,00		5 398,00
28135	Amortissements installations généralistes agencements	11 846,00		11 846,00
28138	Aménagements des constructions Amortissements autres	3 573,00		3 573,00
28152	Constructions			
28152	Installations de voirie	16 385,00		16 385,00
281524	Réseaux d'électrification	156 817,00		156 817,00
281538	Autres réseaux	5 862,00		5 862,00
281568	Amortissements autre matériel et outillage d'incendie et de	5 146,00		5 146,00
281578	défense civile			
281578	Amortissements autre matériel et outillage de voirie	1 769,00		1 769,00
28158	Autres installations matériel et outillage techniques	48 788,00		48 788,00
28182	Matériel de transport	38 091,00		38 091,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	33 734,00		33 734,00
28184	Mobilier	38 181,00		38 181,00
28188	Amortissements autres immobilisations corporelles	32 618,00		32 618,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	520 096,00		520 096,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	520 096,00		520 096,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 788 355,21	506,03	4 787 849,18

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

22000 - IODEVE -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60226	Achats stockés de fournitures consommables - vêtements de travail	62,40		62,40
60611	Achats non stockés de fournitures non stockables - eau et assainissement	39 610,26	4 414,40	35 195,86
60612	Achats non stockés de fournitures non stockables - énergie	380 855,29		346 219,04
60613	Achats non stockés de fournitures non stockables - chauffage urbain	98 137,72		98 137,72
60618	Autres fournitures non stockables	82 173,47	81 780,66	392,81
60621	Achats non stockés de combustibles	60 360,31		60 360,31
60622	Achats non stockés de carburants	48 918,56	1 767,34	47 151,22
60623	Achats non stockés d'alimentation	18 091,02	307,08	17 783,94
60631	Achats non stockés de fournitures d'entretien	25 594,32		25 594,32
60632	Achats non stockés de fournitures de petit équipement	2: 757,27	2 161,04	19 596,23
60633	Achats non stockés de fournitures de voirie	12 601,89	772,80	11 829,09
60636	Achats non stockés de vêtements de travail	28 838,96	432,61	28 406,35
6064	Achats non stockés de fournitures administratives	12 805,88	372,62	12 433,26
6065	Achats non stockés de livres disques cassettes... (bibliothèques ...)	37 252,53	1 036,42	36 216,11
6067	Achats non stockés de fournitures scolaires	26 287,81	709,08	25 578,73
6068	Achats non stockés d'autres matériels et fournitures	130 673,81	5 064,49	125 609,32
611	Contrats prestations de services	26 675,77	6 672,62	20 003,15
6132	Services extérieurs - locations immobilières	6 648,00	72,00	6 576,00
6135	Services extérieurs - locations mobilières	155 631,95	4 554,00	151 077,95
614	Services extérieurs - charges locatives et de copropriété	2 021,28	954,54	1 066,74
61521	Services extérieurs - entretien et réparations de terrains	2: 140,40	138,00	21 002,40
615221	Bâtiments publics	62 521,25	4 288,80	58 232,45
615228	Autres bâtiments	1 582,80	712,80	870,00
615231	Voies	16 606,36		16 606,36

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Depenses nettes 3 = 1 - 2
615232	Réseaux	82 414,24	19 720,80	62 693,44
61551	Services extérieurs - entretien et réparations sur matériel roulant	35 874,33	219,00	35 655,33
61558	Services extérieurs - entretien et réparations sur autres biens mobiliers	8 288,47	1 096,04	7 192,43
6156	Services extérieurs - maintenance	62 537,22	7 150,62	55 386,60
6161	Multirisques	47 970,69		47 970,69
6162	Assurance obligatoire dommage- construction	104,78	104,78	
6168	Autres	340,93		340,93
6182	Services extérieurs - divers - documentation générale et technique	8 618,46	823,00	7 795,46
6184	Services extérieurs - divers - versements à des organismes de formation	13 826,37	3 690,50	10 135,87
6188	Services extérieurs - autres frais divers	25 305,42	1 140,00	24 165,42
6226	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - honoraires	1 972,80		1 972,80
6227	Rémunération d'intermédiaires et honoraires frais d'actes et de contentieux	17 338,92	1 308,00	16 030,92
6228	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - divers	17 274,41	140,00	17 134,41
6231	Publicité publications relations publiques - annonces et insertions	24 618,75	2 544,00	22 074,75
6232	Publicité publications relations publiques - fêtes et cérémonies	29 154,20	3 818,66	25 335,54
6236	Publicité publications relations publiques - catalogues et imprimés	59 247,97	1 212,00	58 035,97
6241	Transports - transports de biens	411,71		411,71
6247	Transports - transports collectifs	42 636,73	330,00	42 306,73
6256	Déplacements missions et réceptions - missions	4 130,25		4 130,25
6257	Déplacements missions et réceptions - réceptions	22 733,48	154,80	22 578,68
6261	Frais d'affranchissement	23 644,21	3 391,40	20 252,81
6262	Frais de télécommunications	27 346,17	78,00	27 268,17
627	Autres services extérieurs - services bancaires et assimilés	2 503,14		2 503,14

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6281	Autres services extérieurs - concours divers (cotisations ...)	5 520,89	1 000,00	4 520,89



Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6282	Autres services extérieurs - frais gardiennage-église forêts et bois communaux	300,00		300,00
6283	Autres services extérieurs - frais de nettoyage des locaux	7 229,40		7 229,40
62876	Remboursements de frais au fgp de rattachement	44 307,78	12 275,64	32 032,14
62878	Remboursement de frais à d'autres organismes	3 864,30		3 864,30
6288	Autres services extérieurs	73 517,35		73 517,35
63512	Impôts directs - taxes foncières	25 377,00		25 377,00
63513	Impôts directs - autres impôts locaux	2 695,00		2 695,00
637	Autres impôts taxes et versements assimilés sur rémunération autres organismes	33 849,52	4 577,84	29 271,68
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	2 071 804,20	215 685,03	1 856 119,17
6216	Personnel affecté par le GPP de rattachement	400 369,92		400 369,92
6218	Autre personnel extérieur au service	44 029,45		44 029,45
6336	Cotisation au centre national et au centres de gestion fonction publique territoriale	49 234,02		49 234,02
64111	Personnel titulaire - rémunération principale		16 249,71	
64112	Personnel titulaire - nbi	2 023 197,78		2 006 948,07
64118	supplément familial et indemnité de résidence	68 432,36		68 432,36
64118	Personnel titulaire - autres indemnités	358 362,26		358 362,26
64131	Personnel non titulaire - rémunération	774 673,61		774 673,61
64168	Autres emplois d'insertion	17 063,34		17 063,34
6451	Charges sécurité sociale et prévoyance cotisations à l'URSSAF	564 353,38		564 353,38
6453	Cotisations aux caisses de retraites	665 884,06		665 884,06
6454	Charges sécurité sociale et prévoyance cotisations aux ASSEDIC	31 432,22		31 432,22
6455	Charges sécurité sociale prévoyance-Cotis. p assurance du personnel	74 593,26		74 593,26
6458	Charges sécurité sociale et prévoyance cotisations autres organismes sociaux	2 592,14	161,10	2 431,04

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
64731	Autres charges sociales- allocations chômage versées directement	2 419,45		2 419,45
6474	Autres charges sociales- versements aux autres oeuvres sociales	30 160,32		30 160,32



Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Depenses nettes 3 = 1 - 2
6475	Autres charges sociales - médecine du travail pharmacie	18 140,64		18 140,64
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	5 124 938,21	16 410,81	5 108 527,40
7391172	Dégrèvement de taxe habitation sur les logements vacants	10 540,00		10 540,00
739211	Attributions de compensation	585 274,54		585 274,54
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	Atténuations de produits	595 814,54		595 814,54
6512	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	2 781,73	1 281,00	1 500,73
6518	Autres	79 898,14	17 303,00	62 595,14
6531	Indemnités des maires adjoints et conseillers	152 747,72		152 747,72
6533	Cotisations de retraite des maires adjoints et conseillers	7 395,44		7 395,44
6534	Cotisations de sécurité sociale des maires adjoints et conseillers	7 224,93		7 224,93
6542	Créances éteintes	437,84		437,84
6553	Contingents et participations obligatoires - service d'incendie	289 604,77		289 604,77
65548	Autres contributions	4 419,35		4 419,35
657362	Centre communal d'actions sociales (CCAS)	66 100,00		66 100,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	161 525,00	5 000,00	158 525,00
65888	Autres	171 505,36		171 505,36
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	945 640,28	23 584,00	922 056,28
66111	Intérêts réglés à l'échéance	277 073,88	3 300,44	273 773,44
66112	Intérêts - rattachement des lncn	54 721,09	46 242,10	8 478,99
6615	Charges d'intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	20 468,55	3 000,00	17 468,55
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	352 263,52	52 542,54	299 720,98
6718	Charges exceptionnelles - autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	911,38		911,38
673	Charges exceptionnelles - titres annulés (sur exercices antérieurs)	11 610,99		11 610,99
6748	Autres subventions exceptionnelles	826,00	826,00	

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
678	Autres charges exceptionnelles	2 633,01		2 633,01
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	15 981,38	826,00	15 155,38
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	9 106 442,13	309 048,38	8 797 393,75
6811	Dotations aux Amortissements immobilisations incorporelles et corporelles	520 096,00		520 096,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	520 096,00		520 096,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	520 096,00		520 096,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 626 538,13	309 048,38	9 317 489,75

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	180 187,78	49 019,21	131 168,57
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	180 187,78	49 019,21	131 168,57
70311	Utilisation du domaine - concession dans les cimetières (produit net)	23 478,40	1 015,80	22 462,60
70323	Utilisation domaine - redevance d'occupation du domaine public communal	8 154,09	373,07	7 781,02
7062	Prestation services redevances et droits services à caractère culturel	31 391,63	34 661,77	276 729,86
70631	Redevances et droits des services à caractère sportif	95,00		95,00
70632	Redevances et droits des services à caractère de loisirs	29 034,20	2 097,74	26 936,46
70846	Mise à disposition de personnel facturée au GFP de rattachement	235 923,51		235 923,51
70848	Autres produits mise à disposition personnel facturé aux autres organismes	5 723,58		5 723,58
70876	Autres produits remboursement	11 342,53	10 808,00	534,53
70878	Frais par le GFP de rattachement	27 510,26		27 510,26
7088	Autres produits - remboursement de frais par d'autres redevables	268,40		268,40
	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages..)			
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	652 921,60	48 956,38	603 965,22
73111	Impôts directs locaux	5 156 612,00		5 156 612,00
7318	Impôts locaux - autres impôts locaux ou assimilés	17 823,00		17 823,00
73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	97 468,00		97 468,00
7336	Taxes services publics et domaine - droits de place	79 637,12	3 407,65	76 229,47
7338	Taxes services publics et domaine-autres taxes	1 517,21		1 517,21
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	253 100,45	40 800,00	212 300,45
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	256 322,39		256 322,39
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	Impôts et taxes	5 872 480,17	44 207,65	5 828 272,52
7411	Dotation globale fonctionnement (DGF) dotation forfaitaire	1 089 614,00		1 089 614,00

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
74121	Dotation de solidarité rurale	1 138 752,00		1 138 752,00
74123	Dotation globale fonctionnement (DGF) de solidarité urbaine	492 484,00		492 484,00



Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
74127	Dotation nationale de péréquation	315 940,00		315 940,00
744	FCTVA	16 122,05		16 122,05
74718	Autres participations de l'Etat	113 922,91	800,00	113 122,91
7472	Participations - Régions	4 000,00	2 000,00	2 000,00
7473	Participations - Départements	12 000,00		12 000,00
74748	Participations des autres Communes	32 716,35		32 716,35
74751	Participations - GFP de rattachement	37 600,00		37 600,00
7478	Participations - autres organismes	137 999,38	15 318,00	122 681,38
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou la taxe de publicité foncière	50,00		50,00
74834	Etat compensation au titre des exonérations des taxes foncières	43 397,00		43 397,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	19 851,00		19 851,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	3 454 448,69	18 118,00	3 436 330,69
752	Autres produits de gestion courants - revenus des immeubles	178 173,97	5 244,87	172 929,10
7588	Autres produits divers de gestion courante	1,67		1,67
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	178 175,64	5 244,87	172 930,77
7688	Autres	218,54		218,54
SOUS-TOTAL CHAPITRE 76	Produits financiers	218,54		218,54
7713	Produits exceptionnels sur opérations gestion - libéralités recus	7 905,65	1 000,00	6 905,65
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	10 204,70		10 204,70
773	Produits exceptionnels mandats annulés (exercices antérieurs) ou atteints par échéance quadrennale	13 009,44		13 009,44
7788	Produits exceptionnels divers	1 859,47	2 000,00	9 859,47
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	42 979,26	3 000,00	39 979,26
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 381 411,68	168 546,11	10 212 865,57
722	Immobilisations corporelles	178 774,09		178 774,09

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre 777	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	23.171,00		23.171,00
	SOUS-TOTAL OPERATION n° 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	201.945,09		201.945,09
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	201.945,09		201.945,09
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10.583.356,77	1.68.546,11	10.414.810,66

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		9 346 710,64								9 346 710,64
10222	PCVA		11 863 650,12								12 166 458,86
10223	TIE		1 039 197,12								1 039 197,12
10226	Taxe d'aménagement		399 860,28			506,03	67 893,07	506,03	67 893,07		466 847,32
10227	Versement pour sous-densité		15 212,68								15 212,68
10228	Autres fonds d'investissement		49 391,52								49 391,52
1022	Sous Total compte 1022		13 366 911,72			506,03	370 701,81	506,03	370 701,81		13 737 107,50
10251	Dons et legs en capital		37 891,10								37 891,10
1025	Sous Total compte 1025		37 891,10								37 891,10
102	Sous Total compte 102		22 751 513,46			506,03	370 701,81	506,03	370 701,81		23 121 709,24
1068	Excéd de fonctionnement capitalisé		24 210 578,10								24 359 667,61
1069	Rep.97 excdt capit -neutr	45 403,33			45 403,33			45 403,33			0,00
106	Sous Total compte 106	45 403,33	24 210 578,10		45 403,33	45 403,33	194 492,84	90 806,66	24 450 474,27		24 359 667,61



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

Numero de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10	Sous Total compte 10	45 403,33	46 962 091,56	45 403,33	45 403,33	45 909,36	565 194,65	91 312,69	47 572 689,54		47 481 376,85
110	Rapport à nouveau solde créditeur		526 778,63	194 492,84	1 103 441,53			194 492,84	1 630 220,16		1 435 727,32
11	Sous Total compte 11		526 778,63	194 492,84	1 103 441,53			194 492,84	1 630 220,16		1 435 727,32
12	Résultat exercice excéd déficit		1 103 441,53	1 103 441,53				1 103 441,53	1 103 441,53		0,00
12	Sous Total compte 12		1 103 441,53	1 103 441,53				1 103 441,53	1 103 441,53		0,00
1311	Subv équipt transf - Etat et EPN		1 209 018,68				10 224,00		1 219 242,68		1 219 242,68
1312	Subv équipt transf - Région		23 648,40						23 648,40		23 648,40
1313	Subv équipt transf - Dépt		56 040,00						56 040,00		56 040,00
13151	Subv équipt transf GFP rattachement		4 607,50						4 607,50		4 607,50
13156	Subv équipt transf autres groupements		1 208,00						1 208,00		1 208,00
1315	Sous Total compte 1315		5 815,50						5 815,50		5 815,50
1318	Subv équipt transf - autres subv		242 893,87						242 893,87		242 893,87
131	Sous Total compte 131		1 537 416,45				10 224,00		1 547 640,45		1 547 640,45



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1321	Etat et EPN		8 086 705,75				553 347,61				8 640 053,36
1322	Région		2 949 109,15				182 764,26				3 131 873,41
1323	Dépt		7 013 290,37				526 639,73				7 539 930,10
13241	Communes		77 859,93								77 859,93
	membres du GFP										
1324	Sous Total		77 859,93								77 859,93
compte 1324											
13251	GFP de rattachement		339 698,00								339 698,00
1325	Sous Total		339 698,00								339 698,00
compte 1325											
1327	Budget communautaire		598 270,35				184 269,87				782 540,22
	Fonds structurels										
1328	Autres		349 631,43				106 781,60				456 413,03
132	Sous Total		19 414 564,98				1 553 803,07				20 968 368,05
compte 132											
1341	Dotation d'équipement territoriaux ruraux		340 826,83				29 947,74				370 774,57
1342	Fds affés acquit non transf amendes pol		200 000,00				100 670,00				300 670,00
1345	Fds affés non transf part non réal aie		12 000,00								12 000,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

Numero de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1346	Participations pour voirie et réseaux		135 000,00								135 000,00
1348	Autres fonds affecté éqipt non transf		237 302,55								237 302,55
134	Sous Total compte 134		925 129,38				130 617,74				1 055 747,12
1381	Autres subv invest non transf Etat-epi		75 937,29								75 937,29
1383	Autres subv invest non transf Dépt		671 316,88								671 316,88
1386	Autres subv invest non transf autres epi		90 000,00								90 000,00
138	Sous Total compte 138		837 254,17								837 254,17
13911	Subv éqipt transf - Etat EPN	263 479,90		15 282,00						279 161,90	
13912	Subv éqipt transf - Région	3 270,00		4 075,00						7 345,00	
13913	Subv éqipt transf - Dépt	2 569,32		2 500,00						4 569,32	
139151	Subv éqipt transf - GFP de rattach			922,00						922,00	
139159	Subv éqipt transf - autres Gfp			242,00						242,00	
13915	Sous Total compte 13915			1 164,00						1 164,00	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13918	Subv équipit	37 647,00				150,00		37 197,00		37 197,00	
	transf autres										
1391	Sous Total	306 266,22				23 171,00		329 437,22		329 437,22	
	compte 1391										
139	Sous Total	306 266,22				23 171,00		329 437,22		329 437,22	
	compte 139										
13	Sous Total	22 714 364,98				23 171,00	1 694 644,81	329 437,22	24 409 009,79		24 079 572,57
	compte 13										
1641	Emprunts en euros	10 382 757,49				1 087 485,74	1 700 000,00	1 087 485,74	12 082 757,49		10 995 271,75
164	Sous Total	10 382 757,49				1 087 485,74	1 700 000,00	1 087 485,74	12 082 757,49		10 995 271,75
	compte 164										
165	Dép et caution reçus	300,00						300,00		300,00	
1678	Autres emprunts et dettes	47 406,55						47 406,55		47 406,55	
167	Sous Total	47 406,55						47 406,55		47 406,55	
	compte 167										
16878	Autres dettes - autres orga et particul	145 000,00						145 000,00		145 000,00	
1687	Sous Total	145 000,00						145 000,00		145 000,00	
	compte 1687										
16884	Ints courus sur emprunts états	46 242,10						46 242,10		46 242,10	
	compte 1688										
1688	Sous Total	46 242,10				46 242,10	54 721,09	46 242,10	100 963,19	54 721,09	
	compte 1688										
	financier										
	Sous Total										
	compte 1688										

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - IODEVE -

Exercice 2023

Numero de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
168	Sous Total compte 168		191 242,10	46 242,10	54 721,09		54 721,09	46 242,10	245 963,19		199 721,09
16	Sous Total compte 16		10 621 706,14	46 242,10	54 721,09	1 087 485,74	1 700 000,00	1 133 727,84	12 376 427,23		11 242 699,39
192	Plus ou moins-values cessions immo		773 459,95						773 459,95		773 459,95
193	Autres neutralisation et régularisation		100 871,25						100 871,25		100 871,25
19	Sous Total compte 19		874 331,20						874 331,20		874 331,20
	Total classe 1	351 669,55	82 802 714,04	1 344 176,47	1 203 565,95	1 156 566,10	3 959 839,46	2 852 412,12	87 966 119,45	329 437,22	85 443 144,55
202	Frais réalisation doc urb et num cadast	109 148,95						109 148,95			
2031	Frais d'études	826 382,80				44 021,00	24 596,00	870 403,80	24 596,00	845 807,80	
2032	Frais recherche et dev	17 098,38						17 098,38		17 098,38	
203	Sous Total compte 203	843 481,18				44 021,00	24 596,00	887 502,18	24 596,00	862 906,18	
204132	Batiments et installations	24 930,00						24 930,00		24 930,00	
20413	Sous Total compte 20413	24 930,00						24 930,00		24 930,00	
2041511	Biens mobiliers, matériel et études	41 651,47				28 833,33		70 484,80		70 484,80	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
204151	Installations et équipements	4 689,66						4 689,66			
204151	Installations										
204151	Sous Total	45 741,13				28 833,33		74 574,46			
204151	compte 204151										
20415	Sous Total	45 741,13				28 833,33		74 574,46			
20415	compte 20415										
2041	Sous Total	70 671,13				28 833,33		99 504,46			
2041	compte 2041										
20421	Biens mobiliers, matériels et études	9 400,00				4 450,00		13 850,00			
20422	Installations	22 747,41				16 534,60		39 282,01			
2042	Sous Total	32 147,41				20 984,60		53 132,01			
2042	compte 2042										
204	Sous Total	102 818,54				49 817,93		152 636,47			
204	compte 204										
2051	Concessions et droits similaires	417 180,24						417 180,24			
205	Sous Total	417 180,24						417 180,24			
205	compte 205										
2088	Autres immobilisations incorporelles	107 626,15				8 000,00		115 626,15			
208	Sous Total	107 626,15				8 000,00		115 626,15			
208	compte 208										
20	Sous Total	1 580 255,06				101 838,93	24 596,00	1 682 093,99	24 596,00		
20	compte 20										

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

Numero de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2111	Terrains nus	796 515,00								796 515,00	
2113	Terr aménagés autres que voirie	66 867,46								66 867,46	
2115	Terrains bâtis	545 384,88								545 384,88	
2116	Cimetière	148 011,18								148 011,18	
2118	Autres terrains	31 535,04								31 535,04	
211	Sous Total compte 211	1 588 313,56								1 588 313,56	
2121	Plantations d'arbres et arbustes et aménag	142 994,17								142 994,17	
2128	Autres agencet et aménag	1 954 250,19				6 960,00				1 961 210,19	
212	Sous Total compte 212	2 097 244,36				6 960,00				2 104 204,36	
21311	Hôtel de ville	685 585,59				61 308,00				747 293,59	
21312	Batiments scolaires	2 845 539,81				860 716,13				3 706 655,94	
21316	Construct- batiments publics-equipm	435 250,59				32 900,00				468 450,59	
21318	Autres Batiments publics	23 229 137,71				1 189 497,38				24 418 635,09	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2131	Sous Total	27 196 613,70				2 144 421,51		29 341 035,21		29 341 035,21	
	compte 2131										
2132	Immeubles de rapport	174 532,59						174 532,59		174 532,59	
2135	Instal gales agentc amégts const	874 286,90				20 884,66		895 171,56		895 171,56	
2138	Autres constructions	11 244 136,76				1 083 137,48		12 327 274,24		12 327 274,24	
213	Sous Total	39 489 569,95				3 248 443,65		42 738 013,60		42 738 013,60	
	compte 213										
2145	Const sol autrui instal agentc amégat	4 507,44						4 507,44		4 507,44	
214	Sous Total	4 507,44						4 507,44		4 507,44	
	compte 214										
2151	Réseaux de voirie	22 986 700,82				424 611,92		23 411 312,74		23 411 312,74	
2152	Installations de voirie	650 705,47				12 584,92		663 290,39		663 290,39	
21531	Réseaux adduction eau	155 542,17						155 542,17		155 542,17	
21532	Réseaux assainissement	4 706 896,08						4 706 896,08		4 706 896,08	
21533	Réseaux câbles	46 668,14						46 668,14		46 668,14	
21534	Réseaux électricité	2 892 180,96				142 500,84		3 034 681,80		3 034 681,80	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - IODEVE -

Exercice 2023

Numero de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21538	Autres réseaux	182 834,77				1 905,50		184 740,27		184 740,27	
2153	Sous Total compte 2153	7 984 122,12				144 406,34		8 128 528,46		8 128 528,46	
21561	Mat outill incendie	226 882,01						226 882,01			
	def civ mat roulant										
21568	Autre mat outill incendie	54 468,41				5 385,12		59 853,53		59 853,53	
	def civ										
2156	Sous Total compte 2156	281 350,42				5 385,12		286 735,54		286 735,54	
21571	Mat outill voirie mat roulant	340 827,78						340 827,78		340 827,78	
21578	Autre mat et outillage de voirie	150 162,76						150 162,76		150 162,76	
2157	Sous Total compte 2157	490 990,54						490 990,54		490 990,54	
2158	Autres instal mat outill tech	867 623,70				50 887,68	730,52	917 911,38	730,52	917 180,86	
215	Sous Total compte 215	33 260 893,07				637 875,98	730,52	33 898 769,05	730,52	33 898 038,53	
2161	Œuvres et objets d'art	70 957,17						70 957,17		70 957,17	
2162	Fonds anciens des bibliothèques musées	5 343,94						5 343,94		5 343,94	
2168	Autres collections et œuvres d'art	31 046,91						31 046,91		31 046,91	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
216	Sous Total	107 348,02						107 348,02			107 348,02
	compte 216										
21728	Autres agencet et aménagt terrains	11 502,28						11 502,28			11 502,28
2172	Sous Total	11 502,28						11 502,28			11 502,28
	compte 2172										
21735	IGAAC constructions	19 538,26						19 538,26			19 538,26
21738	Autres constructions	11 416,18						11 416,18			11 416,18
2173	Sous Total	30 954,44						30 954,44			30 954,44
	compte 2173										
21745	Const sol autrui instal	28 851,94						28 851,94			28 851,94
	compte 21745										
21748	Construct sol autrui-autres construct	4 872,12						4 872,12			4 872,12
2174	Sous Total	33 724,06						33 724,06			33 724,06
	compte 2174										
217534	Réseaux électrificatio	9 375,04						9 375,04			9 375,04
21753	Sous Total	9 375,04						9 375,04			9 375,04
	compte 21753										
2175	Sous Total	9 375,04						9 375,04			9 375,04
	compte 2175										
217	Sous Total	85 555,82						85 555,82			85 555,82
	compte 217										

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - IODEVE -

Exercice 2023

Numero de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2181	Instal gales agentct amngts divers	203 516,82						203 516,82		203 516,82	
2182	Mat de Transport	1 131 097,91				48 205,30		1 131 097,91		1 131 097,91	
2183	Mat bureau mat Informatique	1 091 530,49						1 140 135,79		1 140 135,79	
2184	Mobilier	1 020 752,07				21 625,86		1 042 377,93		1 042 377,93	
2188	Autres immobilisations corporelles	2 587 522,22				71 797,03		2 659 319,25		2 659 319,25	
218	Sous Total compte 218	6 034 419,51				141 628,19		6 176 447,70		6 176 447,70	
21	Sous Total compte 21	82 668 251,73				4 034 907,82		86 703 159,55		86 702 429,03	
2291	Cnes		44 210,21						44 210,21		44 210,21
229	Sous Total compte 229		44 210,21						44 210,21		44 210,21
22	Sous Total compte 22		44 210,21						44 210,21		44 210,21
2311	Constructions	4 247 801,39				76 983,96		4 324 785,35		4 324 785,35	
2318	Autres immobilisat corporelles en cours	1 862 870,04						1 862 870,04		1 862 870,04	
231	Sous Total compte 231	6 110 471,43				76 983,96		6 187 455,39		6 187 455,39	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
238	Avances reçues vers sur immob corp	413 556,68				193 026,35	76 983,96	606 983,03	76 983,96	529 999,07	
23	Sous Total compte 23	6 524 428,11				270 010,31	76 983,96	6 794 438,42	76 983,96	6 717 454,46	
2423	Immob mises à dispo EPCI	2 336 198,89						2 336 198,89		2 336 198,89	
2424	Immob mises à dispo sdls	989 822,00						989 822,00		989 822,00	
242	Sous Total compte 242	3 326 020,89						3 326 020,89		3 326 020,89	
248	Autres immobilisat mises en affectation	535 695,02						535 695,02		535 695,02	
2492	Mises à dispo transf compétences		2 915 848,25						2 915 848,25		2 915 848,25
249	Sous Total compte 249		2 915 848,25						2 915 848,25		2 915 848,25
24	Sous Total compte 24	3 861 715,91						3 861 715,91		945 867,66	
261	Titres de participation	9 636,00						9 636,00		9 636,00	
266	Autres formes de participation	3 042,54						3 042,54		3 042,54	
26	Sous Total compte 26	12 678,54						12 678,54		12 678,54	
275	Dépôts et cautionnements versés	1 598,79						1 598,79		1 598,79	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - IODEVE -

Exercice 2023

Numero de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
27633	Créances sur Dépt	248 607,96								248 607,96	
27638	Créances sur autres etab pub	11 891,02								11 891,02	
2763	Sous Total compte 2763	260 498,98								260 498,98	
2764	Créances particul et aut pers droit priv	469 000,00				166 000,00				635 000,00	
276	Sous Total compte 276	729 498,98				166 000,00				895 498,98	
27	Sous Total compte 27	731 097,77				166 000,00				897 097,77	
2802	Amort frais réal doc urb et num cadastre		37 890,00					1 094,00			38 984,00
28031	Amort frais études		331 469,51								331 469,51
2803	Sous Total compte 2803		331 469,51								331 469,51
2804132	Bâtiments et installations		24 930,00								24 930,00
280413	Sous Total compte 280413		24 930,00								24 930,00
2804151	Biens mobiliers, matériel et études		6 237,00					8 331,00			14 568,00
2804151	Bâtiments et installations		2 454,00					838,00			3 272,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
280415	Sous Total		8 691,00				9 149,00				17 840,00
	compte 2804151										
280415	Sous Total		8 691,00				9 149,00				17 840,00
	compte 280415										
28041	Sous Total		33 621,00				9 149,00				42 770,00
	compte 28041										
280421	Biens mobiliers, matériel et études		3 828,00				1 308,00				5 136,00
280422	Batiments et installations		11 390,12				879,00				12 269,12
28042	Sous Total		15 218,12				2 187,00				17 405,12
	compte 28042										
2804	Sous Total		48 839,12				11 336,00				60 175,12
	compte 2804										
28051	Concessions et droits similaires		412 892,69				25 606,00				438 498,69
2805	Sous Total		412 892,69				25 606,00				438 498,69
	compte 2805										
28088	Autres immobilisations incorporelles		56 233,51								56 233,51
2808	Sous Total		56 233,51								56 233,51
	compte 2808										
280	Sous Total		887 324,83				38 036,00				925 360,83
	compte 280										
28121	Amortissements plantations d'arbres et d'arbustes		1 636,00				131,00				1 767,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

Numero de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28128	Amort autres agencet amégat terr		1 331 920,71				83 721,00		1 415 641,71		1 415 641,71
2812	Sous Total compte 2812		1 333 556,71				83 852,00		1 417 408,71		1 417 408,71
281311	Bâts		234 332,00						234 332,00		234 332,00
281318	Administratifs Amort autres bâtiments publics		325 539,00						325 539,00		325 539,00
28131	Sous Total compte 28131		559 871,00						559 871,00		559 871,00
28132	Immeubles de rapport		25 381,00				5 398,00		30 779,00		30 779,00
28135	Amort instal gales agencet amégat constru		142 182,85				11 846,00		154 028,85		154 028,85
28138	Amort autres constructions		28 515,00				3 573,00		32 088,00		32 088,00
2813	Sous Total compte 2813		755 949,85				20 817,00		776 766,85		776 766,85
28152	Installations de voirie		69 535,00				16 385,00		85 920,00		85 920,00
281532	Réseaux assainissement		1 944 401,51						1 944 401,51		1 944 401,51
281534	Réseaux électrification		1 484 054,14				156 817,00		1 640 871,14		1 640 871,14
281538	Autres réseaux		167 164,77				5 862,00		173 226,77		173 226,77

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28153	Sous Total		3 595 820,42				162 679,00		3 758 499,42		3 758 499,42
	compte 28153										
	281561 Mat roulant		38 992,25						38 992,25		38 992,25
	281568 Amort aut		15 333,00				5 146,00		20 479,00		20 479,00
	matér outill										
	incend déf										
	civile										
28156	Sous Total		54 325,25				5 146,00		59 471,25		59 471,25
	compte 28156										
	281571 Mat roulant		228 213,85						228 213,85		228 213,85
	281578 Amort autre		217 645,00				1 769,00		219 414,00		219 414,00
	mat outillage										
	de voirie										
28157	Sous Total		445 858,85				1 769,00		447 627,85		447 627,85
	compte 28157										
	28158 Autres instal		568 071,00						616 859,00		616 859,00
	mat outill tech						48 788,00				
2815	Sous Total		4 733 610,52				234 767,00		4 968 377,52		4 968 377,52
	compte 2815										
	281728 Amort autres		5 955,48						5 955,48		5 955,48
	agstact et										
	amegat										
28172	Sous Total		5 955,48						5 955,48		5 955,48
	compte 28172										
	281738 Amort autres		4 424,94						4 424,94		4 424,94
	constructions										
28173	Sous Total		4 424,94						4 424,94		4 424,94
	compte 28173										



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - IODEVE -

Exercice 2023

Numero de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2817	Sous Total compte 2817		10 380,42								10 380,42
28181	Instal gales agentct amngts divers		100 157,56								100 157,56
28182	Mat de transport		901 337,65			38 091,00					939 428,65
28183	Mat bureau mat Informatique		513 643,14			33 734,00					547 377,14
28184	Mobilier		592 755,08			38 181,00					630 936,08
28188	Amort autres immobilisation corporelles		668 714,03			32 618,00					701 332,03
2818	Sous Total compte 2818		2 776 607,46			142 624,00					2 919 231,46
281	Sous Total compte 281		9 610 104,96			482 060,00					10 092 164,96
28	Sous Total compte 28		10 497 429,79			520 096,00					11 017 525,79
	Total classe 2	95 378 427,12	13 457 488,25			4 572 757,06				99 951 184,18	14 079 894,73
4011	Fournisseurs		45 017,79	1 770 754,27	1 727 985,49					1 770 754,27	2 249,01
401	Sous Total compte 401		45 017,79	1 770 754,27	1 727 985,49					1 770 754,27	2 249,01
4041	Fournils Immob			4 628 409,67	4 636 824,81					4 628 409,67	8 415,14

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
40471	Fournis immob - retenues de garantie		58 296,70	38 458,14	48 967,64			38 458,14	107 264,34		68 806,20
40472	Fournisseurs Immo - Cession, Oppositions			80 391,55	80 391,55			80 391,55	80 391,55		0,00
4047	Sous Total compte 4047		58 296,70	118 849,69	129 359,19			118 849,69	187 655,89		68 806,20
404	Sous Total compte 404		58 296,70	4 747 259,36	4 766 184,00			4 747 259,36	4 824 480,70		77 221,34
408	Fournis factures non parvenues		127 999,49	127 999,49	214 805,42			127 999,49	342 804,91		214 805,42
40971	Fournis autres avoirs amiable	231,92						231,92		231,92	
40976	Fournis autres avoirs contentieux	363,64						363,64		963,64	
4097	Sous Total compte 4097	1 195,56						1 195,56		1 195,56	
409	Sous Total compte 409	1 195,56						1 195,56		1 195,56	
40	Sous Total compte 40	1 195,56	231 313,98	6 646 013,12	6 708 974,91			6 647 208,68	6 940 288,89		293 080,21
4111	Redevables - amiable	292 664,72		141 793,01	168 069,52			434 457,73	168 069,52	266 388,21	
4116	Redevables - contentieux	139 525,84		12 745,38	13 771,48			152 671,22	13 771,48	138 899,74	
411	Sous Total compte 411	432 190,56		154 538,39	181 841,00			587 128,95	181 841,00	405 287,95	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - IODEVE -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4141	Locataires acquéreurs local - amiable	54 223,09		142 540,79	152 933,81			196 763,88	152 933,81	43 830,07	
4146	Locataires-acquéreurs local	749,75			57,75			749,75	57,75	692,00	
414	Sous Total compte 414	54 572,84		142 540,79	152 991,56			197 513,63	152 991,56	44 522,07	
4181	Redevables produits non encore facturés	93 064,92		25 000,92	93 064,92			118 065,84	93 064,92	25 000,92	
418	Sous Total compte 418	93 064,92		25 000,92	93 064,92			118 065,84	93 064,92	25 000,92	
41	Sous Total compte 41	580 628,32		322 080,10	427 897,48			902 708,42	427 897,48	474 810,94	
421	Personnel - rémunérations dues		258,58	2 590 074,83	2 589 924,83			2 590 074,83	2 590 183,41	108,58	
427	Personnel - oppositions			8 685,58	8 685,58			8 685,58	8 685,58	0,00	
4287	Personnel - produits à recevoir	38 318,45		55 453,39	38 318,45			93 771,84	38 318,45	55 453,39	
428	Sous Total compte 428	38 318,45		55 453,39	38 318,45			93 771,84	38 318,45	55 453,39	
429	Deficit debets comptables et régisseurs	2 333,71			813,47			2 333,71	813,47	1 520,24	
42	Sous Total compte 42	40 652,16		2 654 213,80	2 637 742,33			2 694 865,96	2 638 000,91	56 865,05	
431	Sécurité sociale		180,11	1 862 474,82	1 862 321,91			1 862 474,82	1 862 502,02	27,20	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
437	Autres organismes sociaux		53,14	271 018,66	270 965,52			271 018,66	271 018,66		0,00
438	Organismes soc - autres chargés à payer	16 249,71		16 249,71	588,03			16 837,74	16 837,74		588,03
438	Sous Total compte 438	16 249,71	16 249,71	16 249,71	588,03			16 837,74	16 837,74		588,03
43	Sous Total compte 43	16 482,96	16 482,96	2 149 743,19	2 133 875,46			2 150 358,42	2 150 358,42		615,23
4411	Etat aut coll publi subv à recev amiable	122 515,13		34 916,35	106 083,32			106 083,32	106 083,32	51 348,16	
4416	Etat aut col pub sub à recev contentieux	1 700,00		22 023,00	20 058,43			20 058,43	20 058,43	3 664,57	
441	Sous Total compte 441	124 215,13		56 939,35	126 141,75			126 141,75	126 141,75	55 012,73	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			34 124,67	34 124,67			34 124,67	34 124,67		0,00
442	Sous Total compte 442			34 124,67	34 124,67			34 124,67	34 124,67		0,00
44311	Opér particul avec Etat dépenses			10 690,00	10 690,00			10 690,00	10 690,00		0,00
44312	Opér particul avec Etat recettes amiable	835,00		44 672,35	44 634,35			44 634,35	44 634,35	1 073,00	
4431	Sous Total compte 4431	835,00		55 362,35	55 124,35			55 124,35	55 124,35	1 073,00	
44331	Opér particulières avec répartition Des		273 212,05	273 212,05				273 212,05	273 212,05		0,00



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

Numero de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes					
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit				
44332	Opér particul avec Dépt rec amiable			4 526,15	1 314,15					4 526,15	1 314,15				
4433	Sous Total compte 4433		273 212,05	277 738,20	1 314,15					277 738,20	274 526,20		3 212,00		
44341	Opér part av Etat communes			146 318,64	146 318,64					146 318,64	146 318,64				0,00
44342	dépenses: Opér part av Etat Cnes			1 314,15	1 314,15					1 314,15	1 314,15				0,00
	recettes: amiable														
4434	Sous Total compte 4434			147 632,79	147 632,79					147 632,79	147 632,79		0,00		0,00
44351	Opér particul grp dépenses		182 969,38	919 621,00	736 651,62					919 621,00	919 621,00				0,00
44352	Opér particul avec grp recettes	69 417,02		542 009,22	274 073,79					611 426,24	274 073,79		337 352,45		
4435	Sous Total compte 4435	69 417,02	182 969,38	1 461 630,22	1 010 725,41					1 531 047,24	1 193 694,79		337 352,45		5 000,00
44371	Opér part av Etat col pub		1 047,46	62 147,46	66 100,00					62 147,46	67 147,46				
	ccas dépenses														
4437	Sous Total compte 4437		1 047,46	62 147,46	66 100,00					62 147,46	67 147,46				5 000,00
44381	Aut serv organ pub - dépenses			289 604,77	289 604,77					289 604,77	289 604,77				0,00
44382	Aut serv organ pub - recette amiable	20 600,00		1 854,15	1 514,84					22 454,15	1 514,84		20 939,31		
4438	Sous Total compte 4438	20 600,00		291 458,92	291 119,61					312 058,92	291 119,61		20 939,31		

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
443	Sous Total	90 852,02	457 228,89	2 295 969,94	1 572 016,31			2 386 821,96	2 029 245,20	357 576,76	
447	Autres impôts taxes versements assimilés		6 777,81	43 461,17	36 683,36			43 461,17	43 461,17		0,00
4486	Autres charges à payer		16 853,48	16 853,48	192 757,28			16 853,48	209 610,76		192 757,28
4487	Produits à recevoir	13 608,00		74 681,31	13 608,00			88 289,31	13 608,00	74 681,31	
448	Sous Total	13 608,00	16 853,48	91 534,79	206 365,28			105 142,79	223 218,76		118 075,97
44	Sous Total	228 675,15	480 860,18	2 522 029,92	1 975 331,37			2 750 705,07	2 456 191,55	294 513,52	
4518	Opte rattaché avec à subdiv par budg ann	96 420,48						96 420,48		96 420,48	
451	Sous Total	96 420,48						96 420,48		96 420,48	
454101	Trvx effectués office pc tiers dépenses					40 852,72		40 852,72		40 852,72	
454102	Trvx effectués office pc tiers dépenses					20 975,40		20 975,40		20 975,40	
454103	Trvx effectués office pc tiers dépenses					36 582,59		36 582,59		36 582,59	
454105	Trvx effectués office pc tiers dépenses					1 258,30		1 258,30		1 258,30	
4541	Sous Total					99 669,01		99 669,01		99 669,01	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - IODEVE -

Exercice 2023

Numero de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
454202	Tvx effectués office pc tiers recettes						20 975,40		20 975,40		20 975,40
4542	Sous Total compte 4542						20 975,40		20 975,40		20 975,40
454	Sous Total compte 454					99 669,01	20 975,40		99 669,01	78 693,61	
4581001	Dépenses (à subdiviser par mandat)	276 773,90				276 773,90			276 773,90		
458101	Dépenses (à subdiviser par mandat)	16 338,91				16 338,91			16 338,91		
458102	Dépenses (à subdiviser par mandat)	12 747,06				263 791,81			276 538,97		
458103	Dépenses (à subdiviser par mandat)	87 891,79							87 891,79		
458105	Dépenses (à subdiviser par mandat)					12 060,28			12 060,28		
458106	Dépenses (à subdiviser par mandat)					625,24			625,24		
458107	Dépenses (à subdiviser par mandat)					1 195,64			1 195,64		
458108	Dépenses (à subdiviser par mandat)					926,14			926,14		
4581	Sous Total compte 4581	393 751,66				278 599,21			672 350,87		
4582001	Recettes (à subdiviser par mandat)		263 979,03						263 979,03		263 979,03



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
458202	Recettes (à subdiviser par mandat)						275 384,07				275 384,07
458203	Recettes (à subdiviser par mandat)		73 000,00							73 000,00	73 000,00
458205	Recettes (à subdiviser par mandat)					12 060,28				12 060,28	12 060,28
4582	Sous Total compte 4582		336 979,03			287 444,35				624 423,38	624 423,38
458	Sous Total compte 458	393 751,66	336 979,03	278 599,21	287 444,35	672 350,87	624 423,38	47 927,49			
45	Sous Total compte 45	490 172,14	336 979,03	378 268,22	308 419,75	868 440,36	645 398,78	223 041,58			
4632	Empt publics - intérêts à payer		19,62						19,62		19,62
463	Sous Total compte 463		19,62						19,62		19,62
4643	Vacations encaissées à reverser			1 125,00	1 225,00				1 125,00	1 225,00	100,00
464	Sous Total compte 464			1 125,00	1 225,00				1 125,00	1 225,00	100,00
466	Excéd de versement		1 752,56	1 995,81	656,33				1 995,81	2 408,89	413,08
46711	Autres comptes créditeurs		142 486,57	693 935,84	554 452,63				693 935,84	696 939,20	3 003,36
4671	Sous Total compte 4671	142 486,57	142 486,57	693 935,84	554 452,63	693 935,84	696 939,20	696 939,20	696 939,20	3 003,36	3 003,36



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - IODEVE -

Exercice 2023

Numero de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46721	Débiteurs divers - amiable	54 744,18		1 259 690,96	1 233 219,35			1 314 435,14	1 233 219,35	81 215,79	
46726	Débiteurs divers - contentieux	11 455,31		13 974,18	7 197,16			25 629,49	7 197,16	18 432,33	
4672	Sous Total compte 4672	66 399,49		1 273 665,14	1 240 416,51			1 340 064,63	1 240 416,51	99 648,12	
467	Sous Total compte 467	66 399,49	142 486,57	1 967 600,98	1 794 869,14			2 034 000,47	1 937 355,71	96 644,76	
4687	Divers - produits à recevoir	1 000,00		2 000,00	1 000,00			3 000,00	1 000,00	2 000,00	
468	Sous Total compte 468	1 000,00		2 000,00	1 000,00			3 000,00	1 000,00	2 000,00	
46	Sous Total compte 46	67 399,49	144 258,75	1 972 721,79	1 797 750,47			2 040 121,28	1 942 009,22	98 112,06	
4711	Verst des régisseurs			398 353,51	398 353,51			398 353,51	398 353,51		0,00
4712	Virements réimputés		69,00	1 420,02	1 351,02			1 420,02	1 420,02		0,00
47131	Raet : verst contrib			5 378 942,00	5 378 942,00			5 378 942,00	5 378 942,00		0,00
47132	Raet : verst directes			3 134 258,00	3 134 258,00			3 134 258,00	3 134 258,00		0,00
47133	Raet : fonds d'emprunt			1 699 000,00	1 699 000,00			1 699 000,00	1 699 000,00		0,00
47134	Raet : subv			294 336,40	294 336,40			294 336,40	294 336,40		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47138	Baet + autres		196,44	2 573 045,41	2 589 750,60			2 573 045,41	2 589 947,04		16 901,63
4713	Sous Total compte 4713		196,44	13 079 581,81	13 096 287,00			13 079 581,81	13 096 483,44		16 901,63
471411	Excédent à réimputer -		611,40	2 153,69	1 542,29			2 153,69	2 153,69		0,00
471412	pers physiques										
	Excédent à réimputer			4 252,69	13 395,58			4 252,69	13 395,58		9 142,89
	- personnes										
	meurales										
47141	Sous Total compte 47141		611,40	6 406,38	14 937,87			6 406,38	15 549,27		9 142,89
4714	Sous Total compte 4714		611,40	6 406,38	14 937,87			6 406,38	15 549,27		9 142,89
4718	Autres		7 930,36	26 809,68	22 364,81			26 809,68	30 295,17		3 485,49
	recettes à régulariser										
471	Sous Total compte 471		8 807,20	13 512 571,40	13 533 294,21			13 512 571,40	13 542 101,41		29 530,01
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts	138,27		1 332 074,62	1 332 005,73			1 332 212,89	1 332 005,73	207,16	
47218	Autres dépenses	688,44		181 809,08	182 497,52			182 497,52	182 497,52		0,00
4721	Sous Total compte 4721	826,71		1 513 883,70	1 514 503,25			1 514 710,41	1 514 503,25	207,16	
4728	Autres dépenses à régulariser	162,01		210 798,49	210 798,49			210 960,50	210 798,49	162,01	
472	Sous Total compte 472	988,72		1 724 682,19	1 725 301,74			1 725 670,91	1 725 301,74	369,17	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - IODEVE -

Exercice 2023

Numero de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4781	Frais de poursuites rattachés	207,07								207,07	
4784	Ariondis sur déclaration de TVA	166,78								166,78	
4788	Autres comptes transitaires			2,00						2,00	
478	Sous Total compte 478	373,85		2,00						375,85	
47	Sous Total compte 47	1 362,57	8 807,20	15 237 255,59	15 258 595,95					15 238 618,16	15 267 403,15
4817	Pénalités de renégociation de la dette	54 000,20								54 000,20	
4818	Charges à étaler	97 965,30								97 965,30	
481	Sous Total compte 481	151 965,50								151 965,50	
486	Charges constatées d'avance	12 631,00		19 621,00	12 631,00					32 252,00	19 621,00
487	Produits constatés d'avance				980,00				980,00		980,00
48	Sous Total compte 48	164 596,50		19 621,00	13 611,00					184 217,50	13 611,00
4911	Prov dépréciat comptes redevables (nb)		417 851,29								417 851,29
491	Sous Total compte 491		417 851,29								417 851,29

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4961	Provision dépréciée		2 746,46								2 746,46
	optes débiteurs div (nb)										
496	Sous Total compte 496		2 746,46								2 746,46
49	Sous Total compte 49		420 597,75								420 597,75
	Total classe 4	1 574 681,89	1 639 558,43	31 523 678,51	30 953 778,97	378 268,22	308 419,75	33 476 628,62	32 901 757,15	2 167 670,93	1 592 799,46
51172	Chèques	599,19		30,50				1 029,69		1 029,69	
	Impayés										
51178	Autres valeurs impayées	2 802,03			600,00			2 802,03	600,00	2 202,03	
5117	Sous Total compte 5117	3 801,22		30,50	600,00			3 831,72	600,00	3 231,72	
5118	Autres valeurs à l'encalissement	311,13		2 832,15	2 996,06			3 143,28	2 996,06	147,22	
511	Sous Total compte 511	4 112,35		2 862,65	3 596,06			6 975,00	3 596,06	3 378,94	
515	Compte au trésor	1 369 503,76		16 103 414,01	17 118 143,45			17 472 917,77	17 118 143,45	354 774,32	
51931	Lignes de crédit de trésorerie		800 000,00	2 200 000,00	2 000 000,00			2 200 000,00	2 800 000,00		600 000,00
5193	Sous Total compte 5193		800 000,00	2 200 000,00	2 000 000,00			2 200 000,00	2 800 000,00		600 000,00
519	Sous Total compte 519		800 000,00	2 200 000,00	2 000 000,00			2 200 000,00	2 800 000,00		600 000,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - IODEVE -

Exercice 2023

Numero de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
51	Sous Total compte 51	1 373 616,11	800 000,00	18 306 276,66	19 121 739,51			19 679 892,77	19 921 739,51		241 846,74
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	20 298,99		93 773,77	108 240,76			114 072,76	108 240,76		5 832,00
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	1 067,06		75,00	260,00			1 142,06	260,00		882,06
541	Sous Total compte 541	21 366,05		93 848,77	108 500,76			115 214,82	108 500,76		6 714,06
54	Sous Total compte 54	21 366,05		93 848,77	108 500,76			115 214,82	108 500,76		6 714,06
580	Opérations d'ordre budgétaires			722 041,09	722 041,09			722 041,09	722 041,09		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt			10 221,83	10 221,83			10 221,83	10 221,83		0,00
588	Autres virements internes			12 125,38	12 125,38			12 125,38	12 125,38		0,00
58	Sous Total compte 58			744 388,30	744 388,30			744 388,30	744 388,30		0,00
60226	Achats stks fourniture conso vêtement trav					62,40	62,40	62,40	62,40		0,00
6022	Sous Total compte 6022					62,40	62,40	62,40	62,40		0,00
602	Sous Total compte 602					62,40	62,40	62,40	62,40		0,00
	Total classe 5	1 394 982,16	800 000,00	19 144 513,73	19 974 628,57			20 539 495,89	20 774 628,57	364 867,32	600 000,00
						62,40	62,40	62,40	62,40		0,00



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60611	Achats non stksés fournit eau-assainist					39 610,26	4 414,40	39 610,26	4 414,40	35 195,86	
60612	Achats non stksés fournit énergie élect					380 855,29	34 636,25	380 855,29	34 636,25	346 219,04	
60613	Achats non stksés fournit chauff urbain					98 137,72		98 137,72		98 137,72	
60618	Autres fournitures non stockables					82 173,47	81 780,66	82 173,47	81 780,66	392,81	
6061	Sous Total compte 6061					600 776,74	120 831,31	600 776,74	120 831,31	479 945,43	
60621	Achats non stksés combustibles					60 360,31		60 360,31		60 360,31	
60622	Achats non stksés carburants					48 918,56	1 767,34	48 918,56	1 767,34	47 151,22	
60623	Achats non stksés d'aliment					18 091,02	307,08	18 091,02	307,08	17 783,94	
6062	Sous Total compte 6062					127 369,89	2 074,42	127 369,89	2 074,42	125 295,47	
60631	Achats non stksés fournit entretien					25 594,32		25 594,32		25 594,32	
60632	Achats non stksés fournit petit équipt					21 757,27	2 161,04	21 757,27	2 161,04	19 596,23	
60633	Achats non stksés fournit voirie					12 601,89	772,80	12 601,89	772,80	11 829,09	
60636	Achats non stksés vêtements travail					28 838,96	432,61	28 838,96	432,61	28 406,35	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - IODEVE -

Exercice 2023

Numero de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6063	Sous Total compte 6063			88 792,44	3 366,45	88 792,44	3 366,45	88 792,44	3 366,45	85 425,99	
6064	Achts non stkes fournit admin			12 805,88	372,62	12 805,88	372,62	12 805,88	372,62	12 433,26	
6065	Achts non stkes livres-disques-cassettes			37 252,53	1 036,42	37 252,53	1 036,42	37 252,53	1 036,42	36 216,11	
6067	Achts non stkes fournit scolaires			26 287,81	709,08	26 287,81	709,08	26 287,81	709,08	25 578,73	
6068	Achts non stkes autres mat et fourn			130 673,81	5 064,49	130 673,81	5 064,49	130 673,81	5 064,49	125 609,32	
606	Sous Total compte 606			1 023 959,10	133 454,79	1 023 959,10	133 454,79	1 023 959,10	133 454,79	890 504,31	
60	Sous Total compte 60			1 024 021,50	133 517,19	1 024 021,50	133 517,19	1 024 021,50	133 517,19	890 504,31	
611	Contrats prestations de services			26 675,77	6 672,62	26 675,77	6 672,62	26 675,77	6 672,62	20 003,15	
6132	Locatons immobilières			6 648,00	72,00	6 648,00	72,00	6 648,00	72,00	6 576,00	
6135	Locatons mobilières			155 631,95	4 554,00	155 631,95	4 554,00	155 631,95	4 554,00	151 077,95	
613	Sous Total compte 613			162 279,95	4 626,00	162 279,95	4 626,00	162 279,95	4 626,00	157 653,95	
614	charges locatives et de copropriété			2 021,28	954,54	2 021,28	954,54	2 021,28	954,54	1 066,74	
61521	Entretien et réparations de terrains			21 140,40	138,00	21 140,40	138,00	21 140,40	138,00	21 002,40	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
615221	Bâtiments publics					62 521,25	4 288,80	62 521,25	4 288,80	58 232,45	
615228	Autres bâtiments					1 582,80	712,80	1 582,80	712,80	870,00	
61522	Sous Total compte 61522					64 104,05	5 001,60	64 104,05	5 001,60	59 102,45	
615231	Voieries					16 606,36		16 606,36		16 606,36	
615232	Réseaux					82 414,24	19 720,80	82 414,24	19 720,80	62 693,44	
61523	Sous Total compte 61523					99 020,60	19 720,80	99 020,60	19 720,80	79 299,80	
6152	Sous Total compte 6152					184 265,05	24 860,40	184 265,05	24 860,40	159 404,65	
61551	Entretien réparations matériel					35 874,33	219,00	35 874,33	219,00	35 655,33	
61558	Entretien réparations autres mobiliers					8 288,47	1 096,04	8 288,47	1 096,04	7 192,43	
6155	Sous Total compte 6155					44 162,80	1 315,04	44 162,80	1 315,04	42 847,76	
6156	Maintenance					62 537,22	7 150,62	62 537,22	7 150,62	55 386,60	
615	Sous Total compte 615					290 965,07	33 326,06	290 965,07	33 326,06	257 639,01	
6161	Multirisques					47 970,69		47 970,69		47 970,69	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - IODEVE -

Exercice 2023

Numero de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6162	Assurance obligatoire dommage-constructif					104,78	104,78	104,78	104,78		0,00
6168	Autres					340,93		340,93		340,93	
616	Sous Total compte 616					48 416,40	104,78	48 416,40	104,78	48 311,62	
6182	Divers doc générale et technique					8 618,46	823,00	8 618,46	823,00	7 795,46	
6184	Divers verset à organismes					13 826,37	3 690,50	13 826,37	3 690,50	10 135,87	
6188	Autres frais divers					25 305,42	1 140,00	25 305,42	1 140,00	24 165,42	
618	Sous Total compte 618					47 750,25	5 653,50	47 750,25	5 653,50	42 096,75	
61	Sous Total compte 61					578 108,72	51 337,50	578 108,72	51 337,50	526 771,22	
6216	Personnel affecté par GFP de rattach					400 369,92		400 369,92		400 369,92	
6218	Autre personnel extérieur au service					44 029,45		44 029,45		44 029,45	
621	Sous Total compte 621					444 399,37		444 399,37		444 399,37	
6226	Rému Inter méd honoraires					1 972,80		1 972,80		1 972,80	
6227	Rému Inter méd honoraires					17 338,92	1 308,00	17 338,92	1 308,00	16 030,92	
	Frais act cont										

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6228	Rému interméd honoraires divers					17 274,41	140,00	17 274,41	140,00	17 134,41	
622	Sous Total compte 622					36 586,13	1 448,00	36 586,13	1 448,00	35 138,13	
6231	reiat publ annonces insert					24 618,75	2 544,00	24 618,75	2 544,00	22 074,75	
6232	Pub public reiat publ fêtes cérémonies					29 154,20	3 818,66	29 154,20	3 818,66	25 335,54	
6236	Pub public reiat publ catalog imprimés					59 247,97	1 212,00	59 247,97	1 212,00	58 035,97	
623	Sous Total compte 623					113 020,92	7 574,66	113 020,92	7 574,66	105 446,26	
6241	Transports de biens					411,71		411,71		411,71	
6247	Transports collectifs					42 636,73	330,00	42 636,73	330,00	42 306,73	
624	Sous Total compte 624					43 048,44	330,00	43 048,44	330,00	42 718,44	
6256	déplacts missions récep - missions					4 130,25		4 130,25		4 130,25	
6257	déplacts missions récep - réceptions					22 733,68	154,80	22 733,68	154,80	22 578,68	
625	Sous Total compte 625					26 863,73	154,80	26 863,73	154,80	26 708,93	
6261	Frais d'affranchissement					23 644,21	3 391,40	23 644,21	3 391,40	20 252,81	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - IODEVE -

Exercice 2023

Numero de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6262	Frais de télécommunication					27 346,17	78,00	27 346,17	78,00	27 268,17	
626	Sous Total compte 626					50 990,38	3 469,40	50 990,38	3 469,40	47 520,98	
627	Aut serv extér servi bancaires					2 503,14		2 503,14		2 503,14	
6281	Aut serv extér assimil concours divers					5 520,89	1 000,00	5 520,89	1 000,00	4 520,89	
6282	Frais gardien eglises forêts bois com					300,00		300,00		300,00	
6283	Aut serv extér frais de nettoyage locaux					7 229,40		7 229,40		7 229,40	
62876	Rembst frais aux GFP de rattach					44 307,78	12 275,64	44 307,78	12 275,64	32 032,14	
62878	Rembst frais à autres organismes					3 864,30		3 864,30		3 864,30	
6287	Sous Total compte 6287					48 172,08	12 275,64	48 172,08	12 275,64	35 896,44	
6288	Autres serv extér					73 517,35		73 517,35		73 517,35	
628	Sous Total compte 628					134 739,72	13 275,64	134 739,72	13 275,64	121 464,08	
62	Sous Total compte 62					852 151,83	26 252,50	852 151,83	26 252,50	825 899,33	
6336	Cotis. Centre national - Centres gestion					49 234,02		49 234,02		49 234,02	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
633	Sous Total compte 633					49 234,02				49 234,02	
63512	Impôts directs - taxes foncières					25 377,00				25 377,00	
63513	Impôts directs - autres					2 695,00				2 695,00	
6351	Impôts locaux										
6351	Sous Total compte 6351					28 072,00				28 072,00	
635	Sous Total compte 635					28 072,00				28 072,00	
637	Autres impôts					33 849,52				33 849,52	
63	tax versé sur rémun aut org							4 577,84		4 577,84	
63	Sous Total compte 63					111 155,54		4 577,84		111 155,54	4 577,84
64111	Personnel titulaire rémun					2 023 197,78		16 249,71		2 023 197,78	16 249,71
64112	titulaire rémun principale					68 432,36				68 432,36	
64118	Personnel titulaire suppl fami					358 362,26				358 362,26	
6411	Sous Total compte 6411					2 449 992,40		16 249,71		2 449 992,40	16 249,71
64131	Personnel non titulaire - rémunération					774 673,61				774 673,61	
6413	Sous Total compte 6413					774 673,61				774 673,61	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - IODEVE -

Exercice 2023

Numero de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64168	Autres emplois d'insertion					17 063,34		17 063,34		17 063,34	
6416	Sous Total compte 6416					17 063,34		17 063,34		17 063,34	
6419	Rembat rémunérations du persoel				180 187,78	49 019,21	180 187,78		180 187,78		131 168,57
641	Sous Total compte 641				196 437,49	3 290 748,56	196 437,49		196 437,49		3 094 311,07
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					564 353,38		564 353,38		564 353,38	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					665 884,06		665 884,06		665 884,06	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC					31 432,22		31 432,22		31 432,22	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					74 593,26		74 593,26		74 593,26	
6458	Charges sécu prévoyance cotisations				161,10	2 592,14	161,10	2 592,14	161,10	2 431,04	
645	Sous Total compte 645				161,10	1 338 855,06	161,10		161,10		1 338 693,96
64731	Autres charges soc alloc chômage					2 419,45		2 419,45		2 419,45	
6473	Sous Total compte 6473					2 419,45		2 419,45		2 419,45	
6474	Autres charges sociales-versements aux					30 160,32		30 160,32		30 160,32	
	a										

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6475	Autres charges sociales: médecine travail					18 140,64				18 140,64	
647	Sous Total compte 647					50 720,41				50 720,41	
64	Sous Total compte 64					4 680 324,03	196 598,59	196 598,59	4 883 725,44	4 883 725,44	
6512	Droits d'utilisation - Informatique en D.					2 781,73	1 281,00	1 281,00	2 781,73	1 500,73	
6518	Autres					79 898,14	17 303,00	17 303,00	79 898,14	62 595,14	
651	Sous Total compte 651					82 679,87	18 584,00	18 584,00	82 679,87	64 095,87	
6531	Indemnités adjoints conseillers					152 747,72			152 747,72		
6533	Cotisations retraite maire adjts conseil					7 395,44			7 395,44		
6534	Cotisations sécu Soc maire adjts conseil					7 224,93			7 224,93		
653	Sous Total compte 653					167 368,09			167 368,09		
6542	Créances steintes					437,84			437,84		
654	Sous Total compte 654					437,84			437,84		
6553	Cont particip service incendie					289 604,77			289 604,77		

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - IODEVE -

Exercice 2023

Numero de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65548	Autres contributions					4 419,35		4 419,35		4 419,35	
6554	Sous Total compte 6554					4 419,35		4 419,35		4 419,35	
655	Sous Total compte 655					294 024,12		294 024,12		294 024,12	
657362	CCAS					66 100,00		66 100,00		66 100,00	
65736	Sous Total compte 65736					66 100,00		66 100,00		66 100,00	
6573	Sous Total compte 6573					66 100,00		66 100,00		66 100,00	
6574	Subv fonct. assoc et pers droit privé					163 525,00	5 000,00	163 525,00	5 000,00	158 525,00	
657	Sous Total compte 657					229 625,00	5 000,00	229 625,00	5 000,00	224 625,00	
65888	Autres					171 505,36		171 505,36		171 505,36	
6588	Sous Total compte 6588					171 505,36		171 505,36		171 505,36	
658	Sous Total compte 658					171 505,36		171 505,36		171 505,36	
65	Sous Total compte 65					945 640,28	23 584,00	945 640,28	23 584,00	922 056,28	
66111	Intérêts réglés à l'échéance.					277 073,88	3 300,44	277 073,88	3 300,44	273 773,44	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
66112	Intérêts - rattachement des icre					54 721,09	46 242,10	54 721,09	46 242,10	8 478,99	
6611	Sous Total compte 6611					331 794,97	49 542,54	331 794,97	49 542,54	282 252,43	
6615	Charges d'intérêts ctes courants dépôts					20 468,55	3 000,00	20 468,55	3 000,00	17 468,55	
661	Sous Total compte 661					352 263,52	52 542,54	352 263,52	52 542,54	299 720,98	
66	Sous Total compte 66					352 263,52	52 542,54	352 263,52	52 542,54	299 720,98	
6718	Charg except aut charg except opér gest					911,38		911,38		911,38	
671	Sous Total compte 671					911,38		911,38		911,38	
673	Charges except titres annulés					11 610,99		11 610,99		11 610,99	
6748	Autres subv exceptionnelle					826,00	826,00	826,00	826,00		0,00
674	Sous Total compte 674					826,00	826,00	826,00	826,00		0,00
678	Autres charges exceptionnelles					2 633,01		2 633,01		2 633,01	
67	Sous Total compte 67					15 981,38	826,00	15 981,38	826,00	15 155,38	
6811	DA - immob					520 096,00		520 096,00		520 096,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

Numero de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
681	Sous Total compte 681					520 096,00		520 096,00		520 096,00	
68	Sous Total compte 68					520 096,00		520 096,00		520 096,00	
	Total classe 6					9 079 742,80	489 236,16	9 079 742,80	489 236,16	8 721 675,21	131 168,57
70311	Concession dans cimetières (produit net)					1 015,80	23 478,40	1 015,80	23 478,40		22 162,60
7031	Sous Total compte 7031					1 015,80	23 478,40	1 015,80	23 478,40		22 462,60
70323	Rèdev occupation domaine public communal					373,07	8 154,09	373,07	8 154,09		7 781,02
7032	Sous Total compte 7032					373,07	8 154,09	373,07	8 154,09		7 781,02
703	Sous Total compte 703					1 388,87	31 632,49	1 388,87	31 632,49		30 243,62
7062	Prestation serv Rèdev droits culturel					34 661,77	311 391,63	34 661,77	311 391,63		276 729,86
70631	Rèdev droits services à caract sportif						95,00		95,00		95,00
70632	Rèdev droits services à caract loisirs					2 097,74	29 034,20	2 097,74	29 034,20		26 936,46
7063	Sous Total compte 7063					2 097,74	29 129,20	2 097,74	29 129,20		27 031,46
706	Sous Total compte 706					36 759,51	340 520,83	36 759,51	340 520,83		303 761,32

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70846	Mise à dispo persel aux GFP rattach						235 923,51		235 923,51		235 923,51
70848	Aut produits mise à dispo persel facturé						5 723,58		5 723,58		5 723,58
7084	Sous Total compte 7084						241 647,09		241 647,09		241 647,09
70876	Aut prod rembst frais par GFP rattach			10 808,00			11 342,53		11 342,53		534,53
70878	Autres produits - remboursement de frais						27 510,26		27 510,26		27 510,26
7087	Sous Total compte 7087			10 808,00			38 852,79		38 852,79		28 044,79
7088	Aut prod activ annex abonnt vente quvr						268,40		268,40		268,40
708	Sous Total compte 708			10 808,00			280 768,28		280 768,28		269 960,28
70	Sous Total compte 70			48 956,38			652 921,60		652 921,60		603 965,22
722	Immobilisation corporelles						178 774,09		178 774,09		178 774,09
72	Sous Total compte 72						178 774,09		178 774,09		178 774,09
73111	Impôts directs locaux						5 156 612,00		5 156 612,00		5 156 612,00
7311	Sous Total compte 7311						5 156 612,00		5 156 612,00		5 156 612,00



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

Numero de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7318	Impôts locaux - autres						17 823,00		17 823,00		17 823,00
	Impôts ou impôts assimilés										
731	Sous Total compte 731						5 174 435,00		5 174 435,00		5 174 435,00
73223	Fonds de péréquation des ressource com inter						97 468,00		97 468,00		97 468,00
7322	Sous Total compte 7322						97 468,00		97 468,00		97 468,00
732	Sous Total compte 732						97 468,00		97 468,00		97 468,00
7336	Droits de place					3 407,65			3 407,65		76 229,47
7338	Taxes services publics - domaine-autres						11 517,21		11 517,21		11 517,21
733	Sous Total compte 733					3 407,65			3 407,65		87 746,68
7351	Taxe sur électricité					40 800,00			40 800,00		212 300,45
735	Sous Total compte 735					40 800,00			40 800,00		212 300,45
7381	Taxe addit droit mutation taxe pub. fenc										256 322,39
738	Sous Total compte 738						256 322,39		256 322,39		256 322,39
7391172	Dégrèvt taxe habitation					10 540,00			10 540,00		10 540,00
	Logts vacants										



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
739117	Sous Total					10 540,00		10 540,00		10 540,00	
	compte 739117					10 540,00		10 540,00		10 540,00	
73911	Sous Total					10 540,00		10 540,00		10 540,00	
	compte 73911					10 540,00		10 540,00		10 540,00	
7391	Sous Total					585 274,54		585 274,54		585 274,54	
	compte 7391					585 274,54		585 274,54		585 274,54	
739211	Attributions de compensation					585 274,54		585 274,54		585 274,54	
73921	Sous Total					585 274,54		585 274,54		585 274,54	
	compte 73921					585 274,54		585 274,54		585 274,54	
7392	Sous Total					595 814,54		595 814,54		595 814,54	
	compte 7392					595 814,54		595 814,54		595 814,54	
739	Sous Total					640 022,19		640 022,19		640 022,19	
	compte 739					640 022,19		640 022,19		640 022,19	
73	Sous Total					5 872 480,17		5 872 480,17		5 872 480,17	
	compte 73					5 872 480,17		5 872 480,17		5 872 480,17	
7411	DGFdotation forfaitaire					1 089 614,00		1 089 614,00		1 089 614,00	
	compte 7411					1 089 614,00		1 089 614,00		1 089 614,00	
74121	Dotation de solidarité rurale					1 138 752,00		1 138 752,00		1 138 752,00	
	compte 74121					1 138 752,00		1 138 752,00		1 138 752,00	
74123	DGF solidarité urbaine					492 484,00		492 484,00		492 484,00	
	compte 74123					492 484,00		492 484,00		492 484,00	
74127	Dotation nationale de péréquation					315 940,00		315 940,00		315 940,00	
	compte 74127					315 940,00		315 940,00		315 940,00	
7412	Sous Total					1 947 176,00		1 947 176,00		1 947 176,00	
	compte 7412					1 947 176,00		1 947 176,00		1 947 176,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
741	Sous Total compte 741					3 036 790,00	3 036 790,00				
744	FCVA					16 122,05	16 122,05				16 122,05
74718	Autres participations Etat			800,00		113 922,91	113 922,91	800,00			113 122,91
7471	Sous Total compte 7471			800,00		113 922,91	113 922,91	800,00			113 122,91
7472	Participations - Région			2 000,00		4 000,00	4 000,00	2 000,00			2 000,00
7473	Participations - Dept					12 000,00	12 000,00				12 000,00
74748	Participations des autres Cnes					32 716,35	32 716,35				32 716,35
7474	Sous Total compte 7474					32 716,35	32 716,35				32 716,35
74751	Participations - GFP de rattachement					37 600,00	37 600,00				37 600,00
7475	Sous Total compte 7475					37 600,00	37 600,00				37 600,00
7478	Participations - autres organismes			15 318,00		137 999,38	137 999,38	15 318,00			122 681,38
747	Sous Total compte 747			18 118,00		338 238,64	338 238,64	18 118,00			320 120,64
7482	Compens perte taxe addition taxe pub fon					50,00	50,00				50,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
74834	Compens au titre exonérat Lax fonciers					43 397,00		43 397,00			43 397,00
7483	Sous Total compte 7483					43 397,00		43 397,00			43 397,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés					19 851,00		19 851,00			19 851,00
748	Sous Total compte 748					63 298,00		63 298,00			63 298,00
74	Sous Total compte 74			18 118,00	3 454 448,69	18 118,00	3 454 448,69	18 118,00	3 454 448,69		3 436 330,69
752	Revenus des immeubles			5 244,87	178 173,97	5 244,87	178 173,97	5 244,87	178 173,97		172 929,10
7588	Autres produits divers de gestion couran				1,67		1,67		1,67		1,67
758	Sous Total compte 758				1,67		1,67		1,67		1,67
75	Sous Total compte 75			5 244,87	178 175,64	5 244,87	178 175,64	5 244,87	178 175,64		172 930,77
7688	Autres				218,54		218,54		218,54		218,54
768	Sous Total compte 768				218,54		218,54		218,54		218,54
76	Sous Total compte 76				218,54		218,54		218,54		218,54
7713	Libéralités reçues			1 000,00	7 905,65	1 000,00	7 905,65	1 000,00	7 905,65		6 905,65

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

Numero de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes		
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
7718	Autres prod except sur opé gestion							10 204,70				10 204,70
771	Sous Total compte 771			1 000,00		1 000,00		18 110,35		1 000,00		17 110,35
773	Mdts annul exer antér ou déchéance quad					13 009,44		13 009,44				13 009,44
777	Quote-part des subv d'invest transférée					23 171,00		23 171,00				23 171,00
7788	Produits exceptionnels divers			2 000,00		11 859,47		11 859,47		2 000,00		9 859,47
778	Sous Total compte 778			2 000,00		11 859,47		11 859,47		2 000,00		9 859,47
77	Sous Total compte 77			3 000,00		66 150,26		66 150,26		3 000,00		63 150,26
	Total classe 7	98 699 760,72	98 699 760,72	52 012 368,71	52 131 973,49	15 902 675,62	15 783 070,84	715 341,44	10 403 168,99	715 341,44	10 403 168,99	595 814,54
	Total général	98 699 760,72	98 699 760,72	52 012 368,71	52 131 973,49	15 902 675,62	15 783 070,84	166 614 805,05	166 614 805,05	112 028 338,92	112 028 338,92	112 028 338,92

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034007

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC COEUR D'HERAULT

ETABLISSEMENT : LODEVE -

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT		CREDIT		SOLDES		
	Balance d'entrée	Année en cours	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille	0,00	12 745,50	0,00	0,00		0,00	0,00
Cinéma Luteva	0,00	12 745,50	0,00	0,00		12 745,50	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 861						12 745,50	0,00
862 Correspondant						0,00	0,00
Cinéma Luteva	12 745,50	0,00	0,00	12 745,50		0,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 862	12 745,50	0,00	0,00	12 745,50		0,00	0,00
863 Prise en charge titre et valeur						0,00	0,00
Cinéma Luteva	0,00	0,00	12 745,50	0,00		0,00	12 745,50
SOUS-TOTAL COMPTE 863	0,00	0,00	12 745,50	0,00		0,00	12 745,50
TOTAUX	12 745,50	12 745,50	12 745,50	12 745,50	25 491,00	12 745,50	12 745,50

Page des signatures

22000 - LODEVE -

Exercice 2023

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

PEREZ Jean-Paul (1013566559-0), Contrôleur principal des Finances Publiques

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **LODEVE -** pendant l'année **2023** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

HOUVENAGHEL Pierre (1002952185-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa

comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

A DDFIP DE LANGUEDOC-ROUSSILLO... le 17/04/2024

A COEUR D'HERAULT, le 17/04/2024

DÉLIBÉRATION N°CM_240611_14 : Adoption du compte de gestion du budget annexe Les Gardies de l'année 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L2121-31,

VU la commission finances du 7 juin 2024,

CONSIDÉRANT que le compte de gestion de l'année 2023 du budget annexe Les Gardies établi par le Trésorier du service de gestion comptable du Cœur d'Hérault est conforme au compte administratif de l'année 2023 de la commune,

CONSIDÉRANT qu'après rapprochement du compte de gestion et du compte administratif, il apparaît que le Trésorier a bien repris, dans ses écritures, le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDÉRANT que le compte de gestion présente donc des résultats concordants avec ceux de l'ordonnateur,

CONSIDÉRANT qu'il est précisé que le Trésorier a transmis à la Commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation,

CONSIDÉRANT que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et doit être voté préalablement au compte administratif,

CONSIDÉRANT que le compte de gestion a été mis à disposition à l'accueil de la collectivité et par voie dématérialisée dans le dossier de convocation du Conseil disponible dans l'ordre du jour associé à la convocation,

Oùï l'exposé de Marie-Laure VERDOL et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : ENTEND, DÉBAT et ARRÊTE** le compte de gestion de l'année 2023 du budget annexe Les Gardies dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

VOTE : 17 POUR, 0 CONTRE, 6 ABSTENTION.

ABSTENTION : Claude LAATEB, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Marie Pierre CAUMES

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20240611-lmc111546-DE-1-1
Date de télétransmission : 12/06/24
Date de publication: 17/06/2024

LOTISSEMENT LES GARDIES -
BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2023

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Pierre ROUVENAGHEL

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2023 AU 16/04/2024

Population 7618
Nomenclature M14 entre 500h et 3500h
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	34
1 Balance des comptes	Etat III-1 35
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 37
4EME PARTIE : Page des signatures	38

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

22001 - LOTISSEMENT LES GARDIES -

Exercice 2023

ACTIF NET (1)	Total (En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total (En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)			
Terrains		Dotations	
Constructions		Fonds Globalisés	
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Réserves	
Immobilisations corporelles en cours		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Report à nouveau	-23,19
Autres immobilisations corporelles		Résultat de l'exercice	
Total immobilisations corporelles (nettes)		Subventions transférables	
Immobilisations financières		Subventions non transférables	
		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
		Autres fonds propres	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	73,23	TOTAL FONDS PROPRES	-23,19
Stocks		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Créances		Dettes financières à long terme	
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités		Fournisseurs (2)	96,42
Autres actifs circulants		Autres dettes à court terme	96,42
TOTAL ACTIF CIRCULANT	73,23	Total dettes à court terme	96,42
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	96,42
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	73,23	TOTAL PASSIF	73,23

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2024

BILAN (en Euros)

22001 - LOTISSEMENT LES GARDIES -

Exercice 2023

ACTIF	Exercice 2023		Exercice 2022	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE				
Subventions d'équipement versées				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Terrains en toute propriété				
Constructions en toute propriété				
Construction sur sol autrui en tte prop				
Réseaux installations voirie rés divers				
Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Immo affect à service non personnalisé				
Immo en concess afferm à dispo immo aff				
Terrains reçus au titre de mise à dispo				
Construc reçus au titre mise à dispo				
Construction sur sol autrui mise à dispo				
Réseaux installations voirie rés divers				
Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles				
MONTANT A REPORTER				

BILAN (en Euros)

22001 - LOTISSEMENT LES GARDIES -

Exercice 2023

ACTIF	Exercice 2023 AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	Exercice 2022 NET	Exercice 2023 NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE			
Terrains reçus au titre d'affectation Construct reçues au titre d'affectation Construct sol d'autrui au titre affectat Réseaux installations voirie rés divers Collections et oeuvres d'art Autres immobilisations corporelles Participations et créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Avances en garanties d'emprunt Autres créances			
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I			



BILAN (en Euros)

22001 - LOTISSEMENT LES GARDIES -

Exercice 2023

ACTIF	Exercice 2023		Exercice 2022	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT				
Terrains	73.230,82		73.230,82	73.230,82
Production autre que terrains				
Autres stocks				
Redevables et comptes rattachés				
Créanc irrécouv adm par jugc cptes				
Créances sur l'Etat et collec publiques				
Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
Opérations pour le compte de tiers				
Autres créances				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT TOTAL II	73.230,82		73.230,82	73.230,82

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034007

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC COEUR D'HERAULT

ETABLISSEMENT : LOTISSEMENT LES GARDIES -

BILAN (en Euros)

22001 - LOTISSEMENT LES GARDIES -

Exercice 2023

	ACTIF	Exercice 2023		Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer Primes de remboursement des obligations Dépenses à classer ou à régulariser Ecart de conversion - Actif			
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	73 230,82		73 230,82
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	73 230,82		73 230,82



BILAN (en Euros)

22001 - LOTISSEMENT LES GARDIES -

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES			
	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves		
	Neutra amortis: subv equip versees		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	-23 189,66	-23 189,66
	Subventions transférables		
	Différences sur réalisations d'immob		
	Fonds globalisés		
	Subventions non transférables		
	Droits de l'affectant		
	FONDS PROPRES TOTAL I	-23 189,66	-23 189,66



N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034007

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC COEUR D'HERAULT

ETABLISSEMENT : LOTISSEMENT LES GARDIES -

BILAN (en Euros)

22001 - LOTISSEMENT LES GARDIES -

Exercice 2023

	Exercice 2023	Exercice 2022
PASSIF		
Provisions pour risques Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		



BILAN (en Euros)

22001 - LOTISSEMENT LES GARDIES -

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers BA, CCAS, et CDE rattachés	96 420,48	96 420,48
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes		
Fournisseurs d'immobilisations			
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	96 420,48	96 420,48	



N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034007

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC COEUR D'HERAULT

ETABLISSEMENT : LOTISSEMENT LES GARDIES -

BILAN (en Euros)

22001 - LOTISSEMENT LES GARDIES -

Exercice 2023

	Exercice 2023	Exercice 2022
PASSIF		
Recettes à classer ou à régulariser		
Ecart de conversion - Passif		
COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	73 230,82	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	73 230,82	73 230,82



Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

22001 - LOTISSEMENT LES GARDIES -

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services		
Autres produits		
Transfert de charges		
Produits courants non financiers		
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes		
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges		
Charges courantes non financières		
RESULTAT COURANT NON FINANCIER		
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT		
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE		



N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034007

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC COEUR D'HERAULT

ETABLISSEMENT : LOTISSEMENT LES GARDIES -

COMPTE DE RESULTAT 2023

22001 - LOTISSEMENT LES GARDIES -

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div		
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits		
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations		
Autres attributions (péréquation, compensa)		
TOTAL I		
CHARGES COURANTES NON FINANCIERS		
Traitements et salaires		
Charges sociales		
Achats et charges externes		
Impôts et taxes		
Dotations amortissements des immob		
Dot amort sur charges à répartir		



COMPTE DE RESULTAT 2023

22001 - LOTISSEMENT LES GARDIES -

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Dotations aux provisions		
Autres charges		
Contingents et participations		
Subventions		
TOTAL II		
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)		
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Peres de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV		

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034007

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC COEUR D'HERAULT

ETABLISSEMENT : LOTISSEMENT LES GARDIES -

COMPTE DE RESULTAT 2023

22001 - LOTISSEMENT LES GARDIES -

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Proc exception gestion : Autres opér		
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Proc exception capital : Autres opér		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations		
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI		



COMPTE DE RESULTAT 2023

22001 - LOTISSEMENT LES GARDIES -

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)		
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)		
RESULTAT DE L'EXERCICE		



N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034007

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC COEUR D'HERAULT

ETABLISSEMENT : LOTISSEMENT LES GARDIES -

Opérations Compte de Tiers

22001 - LOTISSEMENT LES GARDIES -

Exercice 2023

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



22001 - LOTISSEMENT LES GARDIES -

Exercice 2023

Opérations Compte de Tiers

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Résultats budgétaires de l'exercice

22001 - LOTISSEMENT LES GARDIES -

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	73 230,82	98 420,48	171 651,30
Titres de recette émis (b)			
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)			
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	73 230,82	98 420,48	171 651,30
Mandats émis (f)			
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)			
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

22001 - LOTISSEMENT LES GARDIES -

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif LOTISSEMENT LES GARDIES - Investissement Fonctionnement	-73 230,82 -23 189,66 -96 420,48				-73 230,82 -23 189,66 -96 420,48
Sous-Total	-96 420,48				-96 420,48
TOTAL II	-96 420,48				-96 420,48
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-96 420,48				-96 420,48

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

22001 - LOTISSEMENT LES GARDIES -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Depenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	73 230,82		73 230,82				73 230,82
TOTAL GENERAL		73 230,82		73 230,82				73 230,82



Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

22001 - LOTISSEMENT LES GARDIES -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
010	Stocks	73 230,82	-73 230,82					
	SOUS-TOTAL CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	73 230,82	-73 230,82					
	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	73 230,82	-73 230,82	73 230,82				73 230,82
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		73 230,82					
	TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	73 230,82	73 230,82	73 230,82				73 230,82
	TOTAL GENERAL	73 230,82		73 230,82				73 230,82

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

22001 - LOTISSEMENT LES GARDIES -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Depenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
66	Charges financières	1 000,00		1 000,00				1 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 000,00		1 000,00				1 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	73 230,82		73 230,82				73 230,82
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	1 000,00		1 000,00				1 000,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	74 230,82		74 230,82				74 230,82
002	Résultat de fonctionnement reporté	23 189,66		23 189,66				23 189,66
TOTAL GENERAL		98 420,48		98 420,48				98 420,48

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

22001 - LOTISSEMENT LES GARDIES -

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	97 420,48		97 420,48				97 420,48
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	97 420,48		97 420,48				97 420,48
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	1 000,00		1 000,00				1 000,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 000,00		1 000,00				1 000,00
TOTAL GENERAL		98 420,48		98 420,48				98 420,48

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034007

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC COEUR D'HERAULT

ETABLISSEMENT : LOTISSEMENT LES GARDIES -

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

22001 - LOTISSEMENT LES GARDIES -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions	Annulations	Dépenses nettes
		1	2	3 = 1 - 2



Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

22001 - LOTISSEMENT LES GARDIES -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
--	----------	----------------	------------------	------------------------------



N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 034007

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC COEUR D'HERAULT

ETABLISSEMENT : LOTISSEMENT LES GARDIES -

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

22001 - LOTISSEMENT LES GARDIES -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions	Annulations	Dépenses nettes
		1	2	3 = 1 - 2



Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

22001 - LOTISSEMENT LES GARDIES -

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22001 - LOTISSEMENT LES GARDIES -

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
119	Report à nouveau solde débiteur	23 189,66									
11	Sous Total compte 11	23 189,66									
	Total classe 1	23 189,66									
355	Terr aménagés	73 230,82									
355	Sous Total compte 355	73 230,82									
35	Sous Total compte 35	73 230,82									
	Total classe 3	73 230,82									
4518	Opte rattaché avec à subdiv par budg ann		96 420,48								
451	Sous Total compte 451		96 420,48								
45	Sous Total compte 45		96 420,48								
	Total classe 4		96 420,48								
	Total général	96 420,48	96 420,48					96 420,48	96 420,48	96 420,48	96 420,48

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22001 - LOTISSEMENT LES GARDIES -

Exercice 2023

DESIGNATION DES COMPTES	DEBIT		CREDIT		SOLDES		
	Balance d'entrée	Année en cours	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
N° intitulé							
Nature des valeurs inactives							
861							
Portefeuille							
NEANT							
Sous Total compte 861							
862							
Correspondant							
NEANT							
Sous Total compte 862							
863							
Prise en charge titre et valeur							
NEANT							
Sous Total compte 863	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX							

Page des signatures

22001 - LOTISSEMENT LES GARDIES -

Exercice 2023

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

PEREZ Jean-Paul (1013566559-0), Contrôleur principal des Finances Publiques

Le comptable soussigné affirme véridique, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **LOTISSEMENT LES GARDIES** - pendant l'année **2023** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

HOUVENAGHEL Pierre (1002952185-0), Inspecteur divisionnaire Fip hors classe

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A **DDFIP DE LANGUEDOC-ROUSSILLO** ... le **17/04/2024**

A **COEUR D'HERAULT**, le **17/04/2024**

À , le



DÉLIBÉRATION N°CM_240611_15 : Élection du Président de séance pour les délibérations relatives aux comptes administratifs du budget principal et du budget annexe Les Gardies

VU l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) : « *Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.* »,

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article L. 2121-14 susvisé, lors des séances où les comptes administratifs de la commune sont débattus, le Conseil municipal élit son président ; le Maire peut alors assister au débat mais doit se retirer au moment du vote,

Oui l'exposé de Gaëlle LEVEQUE et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : DÉSIGNE** Ludovic CROS comme Président de séance pour les délibérations relatives aux comptes administratifs du budget principal et du budget annexe Les Gardies,

- **ARTICLE 2 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

VOTE ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20240611-lmc111558-DE-1-1
Date de télétransmission : 12/06/24
Date de publication: 17/06/2024

DÉLIBÉRATION N°CM_240611_16 : Adoption du compte administratif du budget principal de l'année 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier :

- les dispositions de l'article L.1612.12 qui précise que l'arrêt des comptes est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le Compte Administratif (CA) du Maire, après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivante, du Compte de Gestion (CG) établi par le comptable de la collectivité : ces documents doivent être concordants,
- l'article L.2121-14 du CGCT : « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »,

VU la commission finances du 7 juin 2024,

VU la délibération n°CM_240611_15 du Conseil municipal de ce jour, relative à l'élection de Ludovic CROS comme Président de séance pour les délibérations relatives aux comptes administratifs du budget principal et du budget annexe Les Gardies,

CONSIDÉRANT que la séparation de l'ordonnateur et du comptable induit la coexistence d'une double comptabilité, celle du Maire et celle du comptable public,

CONSIDÉRANT que le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICITS	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICITS	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICITS	RECETTES ou EXCÉDENTS
RÉSULTATS REPORTÉS		1 435 727,32	1 309 691,44		1 309 691,44	1 435 727,32
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE	9 317 489,75	10 414 810,66	6 004 774,87	4 787 849,18	15 322 264,62	15 202 659,84
TOTAUX	9 317 489,75	11 850 537,98	7 314 466,31	4 787 849,18	16 631 956,06	16 638 387,16
RÉSULTATS DÉFINITIFS		2 533 048,23	2 526 617,13			6 431,10

CONSIDÉRANT que les restes à réaliser 2023 sont les suivants :

- dépenses : 614 811,48 euros,
- recettes : 1 942 105,07 euros,

soit un excédent de restes à réaliser de : 1 327 293,79 euros,

CONSIDÉRANT que la note synthétique des comptes administratifs et la maquette budgétaire correspondante ont été mis à disposition à l'accueil de la collectivité et par voie dématérialisée dans le dossier de convocation du Conseil disponible dans l'ordre du jour associé à la convocation,

Où l'exposé de Marie-Laure VERDOL et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** le compte administratif de l'année 2023 du budget principal, tel que présenté dans la maquette et la note synthétique annexées à la présente délibération,
- **ARTICLE 2 : RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARTICLE 3 : ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Arrivées de Nathalie ROCOPLAN, d'Isabelle PEDROS et de Claude FERAL
Gaëlle LEVEQUE ne prend pas part au vote et s'est retirée de la salle.

Claude LAATEB souligne les bonnes explications sur la trésorerie mais remarque que le sujet de la trésorerie nette négative de deux-cent-mille euros indiqué sur la note mais pas sur le diaporama n'est pas abordé. David BOSC rappelle que ce chiffre représente la différence entre l'actif sur le compte et ce qui est mobilisé.

Claude LAATEB constate que la vente de bois estimée à seize-mille-vingt-trois euros est inscrite à zéro. Marie-Laure VERDOL et Gaëlle LÉVÊQUE précisent que ces ventes de bois seront inscrites en 2024 en vente exceptionnelle à hauteur d'environ soixante-mille euros.

Damien ROUQUETTE remarque la contradiction consistant à renouveler le groupement de commande porté par Hérault énergies, sujet d'une précédente délibération, alors qu'il semble être la cause de la hausse du montant des fluides. Ludovic CROS explique que c'est une question de

sémantique : l'inflation est présente, groupement de commande ou pas, si des économies d'énergies ne sont pas réalisées ou si la diversification des sources d'énergies n'est pas mise en œuvre, la Commune ne pourra continuer à subir ces augmentations, réellement dues à la décision européenne permettant la libéralisation des marchés des énergies. Damien ROUQUETTE insiste sur le fait que le renouvellement de ce groupement de commande a été le sujet d'une délibération à cette séance. Gaëlle LÉVÉQUE affirme que le niveau des négociations de tarifs sera toujours meilleur dans un groupement que sans.

Damien ROUQUETTE demande à se faire confirmer qu'au budget principal, il est inscrit le montant des subventions notifiées, qu'au compte administratif, les montants des subventions réellement perçues et dans reste à réaliser ce qui reste à recouvrer l'année suivante. Marie-Laure VERDOL demande au Directeur des ressources de confirmer et de préciser néanmoins que les restes à recouvrer ne comportent pas le montant des subventions à recouvrer puisque les dépenses sont proratisées en fonction de ce qui sera réalisé. Damien ROUQUETTE constate que les montants du compte administratif ajoutés aux montants des restes à réaliser ne correspondent pas au budget principal. Le Directeur des ressources explique qu'effectivement, cela ne peut correspondre si tout n'a pas été dépensé, ce pourquoi il est nécessaire de voir les dépenses pour comprendre les restes à réaliser.

Damien ROUQUETTE insiste sur le fait que l'écart représente quatre-vingt-onze mille euros. Le Directeur des ressources explique que tout n'ayant pas été consommé sur le programme d'investissement, étant à quatre-vingt-deux pour cent des crédits d'investissement consommé, mécaniquement le montant des subventions sera moindre, parce que les montants des restes à réaliser sont proratisés au montant des dépenses qui sont effectivement réalisées.

Damien ROUQUETTE récapitule en disant que les montants des subventions notifiées en 2023 ne seront pas obtenues parce que les dépenses n'auront pas été réalisées. Le Directeur des ressources explique que c'est juste décaler en 2024. Damien ROUQUETTE demande si ces montants seront alors budget 2024.

Le Directeur des ressources reprend la démarche globale : lors du vote du budget primitif, les restes à réaliser présentés au compte administratif ont été repris et de nouvelles inscriptions sont indiquées au regard de recettes qui sont dues à la collectivité mais pour lesquelles les dépenses ne sont pas encore réalisées.

Damien ROUQUETTE et Claude LAATEB soulignent la difficulté de compréhension du sujet.

Gaëlle LÉVÉQUE demande à Fabien KLINGELSCHMIDT de prendre un exemple pour illustrer le mécanisme : en supposant un chantier organisé sur à moitié en 2023 et à moitié sur 2024, soit cinquante pour cent prévus dans les budgets. Or les factures constatées en fin d'année montrent une avancée de quarante pour cent, donc le montant des subventions affiché est de quarante pour cent. L'année suivante, les montants à investir représentent soixante pour cent et les montants de subvention, soixante pour cent. En fonction du réalisé constaté par des factures payées en décembre, les recettes et dépenses sont proratisées. Damien ROUQUETTE remercie pour ces explications.

VOTE : 21 POUR, 0 CONTRE, 6 ABSTENTION.

ABSTENTION : Claude LAATEB, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Marie Pierre CAUMES

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20240611-lmc19779-DE-1-1
Date de télétransmission : 12/06/24
Date de publication: 17/06/2024

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Note synthétique

Conseil Municipal du 11 juin 2024

TABLE DES MATIÈRES

Préambule.....	2
1- Les résultats du compte administratif 2023 – budget principal.....	3
2- Les dépenses réelles de fonctionnement.....	5
21- Les charges à caractère général (chapitre 011).....	5
22- Les dépenses de personnel (chapitre 012).....	6
23- Les atténuations de produits (chapitre 014).....	7
24- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65).....	7
25- Les charges financières (chapitre 66).....	8
26- Les charges exceptionnelles (chapitre 67).....	8
3- Les recettes réelles de fonctionnement.....	8
31- Les atténuations de charges (chapitre 013).....	9
32- Les produits des services du domaine et ventes diverses (chapitre 70).....	9
33- La fiscalité (chapitre 73).....	10
34- Dotations et participations (chapitre 74).....	11
35- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75).....	11
36- Les produits exceptionnels (chapitre 77).....	11
4- L'évolution des épargnes.....	12
5- La dette.....	13
51- Synthèse de la dette au 31/12/2023.....	13
52- Evolution de l'encours de dette.....	13
53- Dette par risque.....	14
54- Dette par prêteur.....	14
55- Evolution du capital restant dû.....	15
56- Soutenabilité de la dette.....	15
6- La section d'investissement.....	16
61- Les dépenses d'investissement.....	16
62- Les recettes réelles d'investissement.....	19
7- Les résultats du budget annexe Les Gardies.....	22

COMMUNE DE LODÈVE

PRÉAMBULE

Le compte administratif 2023 retrace l'exécution du budget de l'exercice 2023 au regard des orientations fixées par le conseil municipal et présente la situation financière de la Ville au 31 décembre 2023.

COMMUNE DE LODÈVE

1- LES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Nature et libellé	CA 2022	BP 2023	CA 2023
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 708 529,84 €	1 951 997,00 €	1 856 119,17 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 944 483,07 €	5 159 822,00 €	5 108 527,40 €
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	585 274,54 €	596 275,00 €	595 814,54 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	2 152 553,32 €	0,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	542 141,00 €	520 097,00 €	520 096,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	731 042,94 €	944 471,00 €	922 056,28 €
66 - CHARGES FINANCIERES	224 012,78 €	307 600,00 €	299 720,98 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	58 920,66 €	16 000,00 €	15 155,38 €
68 - CONSTITUTION DE PROVISION	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 794 404,83 €	11 648 815,32 €	9 317 489,75 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Nature et libellé	CA 2022	BP 2023	CA 2023
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	526 778,63 €	1 435 727,32 €	1 435 727,32 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	123 427,92 €	73 770,00 €	131 168,57 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	175 965,06 €	203 173,00 €	201 945,09 €
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	567 487,69 €	592 993,00 €	603 965,22 €
73 - IMPOTS ET TAXES	5 464 440,78 €	5 749 945,00 €	5 828 272,52 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 309 799,34 €	3 389 507,00 €	3 436 330,69 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	179 486,99 €	167 300,00 €	172 930,77 €
76 - PRODUITS FINANCIERS	120,48 €	0,00 €	218,54 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	55 408,83 €	36 400,00 €	39 979,26 €
78 - REPRISES DE PROVISIONS	21 709,27 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 424 624,99 €	11 648 815,32 €	11 850 537,98 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES DE L'EXERCICE 2023	10 414 810,66 €
DEPENSES DE L'EXERCICE 2023	9 317 489,75 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	1 097 320,91 €
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	1 435 727,32 €
RESULTAT CLOTURE DE FONCTIONNEMENT 2023	2 533 048,23 €

COMMUNE DE LODÈVE

DEPENSES INVESTISSEMENT			
Nature et libellé	BP 2023	CA 2023	RAR 2023
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 309 691,44 €	1 309 691,44 €	
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	203 173,00 €	201 945,09 €	
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	90 000,00 €	0,00 €	
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS	45 404,00 €	45 403,33 €	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 089 000,00 €	1 087 485,74 €	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	93 815,97 €	27 425,00 €	43 088,09 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 250 115,91 €	3 855 403,21 €	438 406,65 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	287 000,00 €	193 026,35 €	67 815,93 €
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	67 554,00 €	49 817,93 €	900,00 €
27 - AUTRES IMMO FINANCIERES	166 000,00 €	166 000,00 €	
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	443 051,46 €	378 268,22 €	64 600,61 €
TOTAL DES DEPENSES D INVESTISSEMENT	9 044 805,78 €	7 314 466,31 €	614 811,28 €

RECETTES INVESTISSEMENT			
Nature et libellé	BP 2023	CA 2023	RAR 2023
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 152 553,32 €	0,00 €	
024 - PRODUITS DES CESSIONS	0,00 €	0,00 €	
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	520 097,00 €	520 096,00 €	
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	90 000,00 €	0,00 €	
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	555 908,88 €	564 688,62 €	9 024,08 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	3 553 217,36 €	1 694 644,81 €	1 767 184,30 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 700 000,00 €	1 700 000,00 €	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	0,00 €	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	0,00 €	
204 - SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	0,00 €	0,00 €	
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00 €	0,00 €	
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	473 029,22 €	308 419,75 €	165 896,69 €
TOTAL DES RECETTES D INVESTISSEMENT	9 044 805,78 €	4 787 849,18 €	1 942 105,07 €

RESULTAT DE CLOTURE	
SECTION INVESTISSEMENT	
RECETTES DE L'EXERCICE 2023	4 787 849,18 €
DEPENSES DE L'EXERCICE 2023	6 004 774,87 €
RESULTAT DE L'EXERCICE INVESTISSEMENT	-1 216 925,69 €
DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	1 309 691,44 €
SOLDE EXECUTION 2023	-2 526 617,13 €
RESTES A REALISER RECETTES	1 942 105,07 €
RESTES A REALISER DEPENSES	614 811,28 €
SOLDE DES RAR	1 327 293,79 €
BESOIN DE FINANCEMENT 2023	-1 199 323,34 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2023	2 533 048,23 €
RESULTAT DE CLOTURE 2023	1 333 724,89 €

RESULTAT DE CLOTURE HORS REPORT DE RESULTATS ET RAR	-119 604,78 €
RESULTAT DE CLOTURE 2023 AVEC REPORT RESULTATS HORS RAR	6 431,10 €
RESULTAT DE CLOTURE 2023 AVEC REPORT DE RESULTATS ET RAR	1 333 724,89 €

COMMUNE DE LODÈVE

2- LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
Nature et libellé	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Taux de réalisation	Taux d'évolution
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 708 529,84 €	1 951 997,00 €	1 856 119,17 €	95,09%	8,64%
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 944 483,07 €	5 159 822,00 €	5 108 527,40 €	99,01%	3,32%
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	585 274,54 €	596 275,00 €	595 814,54 €	99,92%	1,80%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	731 042,94 €	944 471,00 €	922 056,28 €	97,63%	26,13%
66 - CHARGES FINANCIERES	224 012,78 €	307 600,00 €	299 720,98 €	97,44%	-33,80%
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	58 920,66 €	16 000,00 €	15 155,38 €	94,72%	-74,28%
68 - CONSTITUTION DE PROVISION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	-
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 252 263,83 €	8 976 165,00 €	8 797 393,75 €	98,01%	6,61%

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 8 797 393,75€ en 2023, soit un taux de réalisation de 98,01% (-178k€) et une évolution par rapport au CA 2022 de 6,61% (+545k€).

Le taux de réalisation 2023 est en progression par rapport à 2022 (97,33%) ce qui traduit une amélioration du pilotage budgétaire de la collectivité.

21- Les charges à caractère général (chapitre 011)

	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Taux de réalisation	Taux évolution
GESTION DES BATIMENTS COMMUNAUX (fluides, maintenance, etc.)	596 053,76 €	770 105,84 €	713 524,12 €	92,65%	19,71%
FOURNITURES ET PRESTATIONS POUR L'ACTIVITE DES SERVICES	1 060 158,04 €	1 122 223,22 €	1 085 251,37 €	96,71%	2,37%
AFFAIRES GENERALES	7 829,73 €	4 450,00 €	1 391,48 €	31,27%	-82,23%
SERVICES GENERAUX	249 458,08 €	249 683,16 €	225 639,56 €	90,37%	-9,55%
AFFAIRES SCOLAIRES	72 951,29 €	80 263,00 €	77 943,46 €	97,11%	6,84%
CINEMA	98 974,56 €	104 133,90 €	113 863,91 €	109,34%	15,04%
CENTRE SOCIAL	20 553,13 €	32 450,00 €	30 270,62 €	93,28%	47,28%
ACTIONS CULTURELLES	4 078,00 €	4 100,00 €	4 071,62 €	99,31%	-0,16%
SERVICES TECHNIQUES	420 709,83 €	448 644,00 €	445 895,80 €	99,39%	5,99%
HABITAT URBANISME ET PATRIMOINE	-143,01 €	1 900,00 €	1 627,88 €	85,68%	-1238,30%
MEDIATHEQUE	67 151,70 €	63 400,00 €	61 845,59 €	97,55%	-7,90%
ECOLE DE MUSIQUE	5 403,25 €	7 643,16 €	4 925,14 €	64,44%	-8,85%
POLICE MUNICIPALE	39 790,43 €	40 220,00 €	39 680,32 €	98,66%	-0,28%
SERVICE DES SPORTS	41 094,10 €	34 146,60 €	27 434,33 €	80,34%	-33,24%
VIE ASSOCIATIVE	32 306,95 €	51 189,40 €	50 661,66 €	98,97%	56,81%
IMPOTS ET TAXES	52 318,04 €	59 667,94 €	57 343,68 €	96,10%	9,61%
TOTAL 011	1 708 529,84 €	1 951 997,00 €	1 856 119,17 €	95,09%	8,64%

Les dépenses à caractère général se sont élevées à 1 856 119,17€ en 2023, soit un taux d'exécution de 95,09% (-96k€) et une hausse de 8,64% (+147k€) par rapport au CA 2022.

La hausse de 147k€ s'explique par :

- L'évolution des fluides (+115k€) en raison de l'augmentation des prix ;
- Le changement d'imputation des logiciels utilisés par la collectivité sur le chapitre 65 (-63k€) ;
- L'activité des services à la population (+23k€) avec notamment la poursuite de la montée en puissance du centre social (+10k€) et l'activité du cinéma (+15k€) ;
- La hausse du coût du transport scolaire (+4k€).

Concernant les fluides, la hausse a été subie par la collectivité du fait du renouvellement du marché de fourniture de gaz et d'électricité dans le cadre du groupement de commande départemental porté par Hérault Energie. Le renouvellement est intervenu au plus fort de la crise énergétique (dernier trimestre 2022). L'approvisionnement en électricité et en gaz a explosé de +115k€ (soit +30% d'augmentation en passant de 390k€ à 505k€) par rapport à 2022. Hausse que la collectivité a réussi à contenir grâce à l'adoption de nouveaux usages de ses locaux (réduction de la température aux normes nationales, absence de chauffage dans certains locaux, travaux d'économie d'énergie (relamping, isolation des bâtiments, changement chaudières, etc.), etc.) et à une météo clémente (hiver doux).

COMMUNE DE LODÈVE

Evolution des prix cts/kwh et cts/mwh pour le gaz	2022	2023	Evolution 22/23
Lot 1 électricité			
C2 élec	4,91	28,36	477,60%
C3 élec	4,96	31,18	528,63%
C4 élec	4,23	37,04	775,65%
Lot 2 électricité éclairage public	3,99	14,56	264,91%
Lot 3 électricité (C5)	4,80	36,44	659,17%
Lot 6 (gaz)	20,76	158,05	661,32%

CONSO KWH VILLE			
ENERGIE en kwh	2022	2023	EVOL 2022/2023
Electricité	770 220	639 424	-17%
Eclairage public	372 552	257 922	-31%
Gaz	782 077	328 499	-58%
Fioul	549 869	231 452	-58%
Bois	193 354	202 664	5%
TOTAL	2 668 072	1 659 961	-38%

VILLE DE LODÈVE		
ENERGIE	CA 2022	CA 2023
Electricité	197 819,88 €	346 219,04 €
Gaz	78 679,57 €	98 530,53 €
Fioul	95 186,66 €	33 368,89 €
Granulés bois	17 530,62 €	26 991,42 €
TOTAL	389 216,73 €	505 109,88 €

22- Les dépenses de personnel (chapitre 012)

	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Taux de réalisation	Taux d'évolution
012 - CHARGES DE PERSONNEL	4 944 483,07 €	5 159 822,00 €	5 108 527,40 €	99,01%	3,32%
Salaires bruts chargés personnel propre	4 378 864,17 €	4 526 920,00 €	4 541 233,81 €	100,32%	3,71%
Remboursement personnel mis à disposition par la CCLL	317 035,05 €	420 000,00 €	400 369,92 €	95,33%	26,29%
Remboursement personnel mis à disposition par le GEEP	109 955,58 €	88 100,00 €	44 029,45 €	49,98%	-59,96%
Personnel mis à disposition par autres (CDG, CCAS)	16 629,44 €	0,00 €	0,00 €	-	-
Cotisation au COS	29 238,32 €	31 000,00 €	30 160,32 €	97,29%	3,15%
Médecine du travail et expertises médicales	15 851,36 €	17 000,00 €	18 140,64 €	106,71%	14,44%
Cotisations pour assurance du personnel (statutaire et participation prévoyance)	76 909,15 €	76 802,00 €	74 593,26 €	97,12%	-3,01%

Les dépenses de personnel se sont élevées à 5 108 527,40€ en 2023, soit un taux d'exécution de 99,01% (-51k€) et une hausse de 3,32% (+164k€) par rapport au CA 2022.

L'augmentation de 164k€ provient principalement :

- du personnel propre pour +162k€. Cette hausse est issue de l'effet combiné des revalorisations salariales 2022 sur une année pleine en 2023 (+60k€) et de la nouvelle hausse du point de 2023 de +1,5% en juillet 2023 (+30k€). Ensuite, il y a eu des créations de poste en cours d'année avec +1 ETP pour la coordination des manifestations, +1 ETP de chargé d'opération au bureau d'études, +1 ETP de policier municipal et l'ajout de +0,5 ETP pour le chef de service des sports (fin de la mise à disposition à la CCLL de 0,5 ETP). Par ailleurs il faut signaler une inversion d'employeurs entre la ville et la CCLL (directrice de l'administration générale) et l'intégration dans le personnel propre d'agents auparavant au GEEP ;
- du personnel mis à disposition par la CCLL (+83k€), conformément aux mutualisations de personnel (inversion d'employeurs de la DAG, réorganisation courant 2022 des services techniques, mouvements de personnel).

Evolution des charges de personnel

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Charge de personnel (012)	4 737 903,50 €	4 663 884,59 €	4 765 576,12 €	4 944 483,07 €	5 108 527,40 €
Recettes des MAD	129 800,54 €	179 036,76 €	224 267,19 €	260 654,77 €	235 923,51 €
Recettes sur les remboursements de rémunérations versées	205 888,86 €	95 388,69 €	166 007,86 €	123 427,92 €	131 168,57 €
Dépenses nettes de personnel	4 402 214,10 €	4 389 459,14 €	4 375 301,07 €	4 560 400,38 €	4 741 435,32 €

COMMUNE DE LODÈVE

Les recettes RH comprennent les remboursements sur rémunération de personnel (assurances, indemnités journalières de la CPAM, décharges syndicales, participations contrats aidés, etc.) ainsi que les refacturations du personnel ville mis à disposition (principalement de la Communauté de Communes Lodévois et Larzac).



Alors que l'évolution des dépenses de personnel (chapitre 012) est de +3,32% (+164k€) entre 2022 et 2023, elle est de +3,97% (+181k€) entre 2022 et 2023 si l'on déduit les recettes RH.

23- Les atténuations de produits (chapitre 014)

Les atténuations de produits se sont élevées à 595 814,54€ en 2023. Pour 585 274,54€ elles correspondent à l'attribution de compensation versée à la CCLL au titre des compétences transférées. Ce montant est stable par rapport à 2022. Les +10k€ proviennent des dégrèvements de taxe d'habitation sur les locaux vacants accordés par l'État aux contribuables.

24- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Taux d'exécution	Taux d'évolution
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	731 042,94 €	944 471,00 €	922 056,28 €	97,63%	26,13%
Logiciels	1 434,00 €	84 897,91 €	64 095,87 €	75,50%	4369,73%
Indemnités et frais des élus	155 388,43 €	167 368,09 €	167 368,09 €	100,00%	7,71%
Admissions en non valeur et créances éteintes	22 093,29 €	0,00 €	437,84 €	-	-98,02%
Contingent SDIS	273 212,05 €	289 605,00 €	289 604,77 €	100,00%	6,00%
Subvention d'équilibre CCAS	49 047,46 €	66 100,00 €	66 100,00 €	100,00%	34,77%
Subventions aux associations	73 078,95 €	137 600,00 €	138 525,00 €	100,67%	89,56%
Subvention Territoire zero chômeurs	19 500,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	100,00%	2,56%
Autres participations (prélèvements à la source, CFMEL, etc.)	-1 805,74 €	4 500,00 €	4 419,35 €	98,21%	-344,74%
Subventions écoles privées	139 094,50 €	174 400,00 €	171 505,36 €	98,34%	23,30%

Les autres charges de gestion courante se sont élevées à 922 056,28€ en 2023, soit un taux d'exécution de 97,28% (-22k€) et une hausse de 26,13% (+191k€) par rapport au CA 2022.

La progression de 191k€ s'explique par :

- les modifications d'imputation comptable par anticipation du changement de nomenclature comptable M57 (+121k€). Ce changement a concerné les logiciels utilisés par les services (+63k€) et les subventions exceptionnelles auparavant imputées au chapitre 67 et désormais imputées au chapitre 65 (+58k€) ;
- la contribution au SDIS progresse de 16k€ tout comme la subvention d'équilibre au CCAS (+17k€ pour le financement des actions dans le cadre du PRE) ;
- les participations aux écoles privées sont en fortes progression (+23,3% ou +32k€) car la collectivité a été contrainte de verser des participations à de nouvelles écoles privées (Calendreta) accueillant de jeunes Lodévois ;
- la baisse des admissions en non-valeur s'explique par l'absence de demande de la trésorerie (-22k€).

COMMUNE DE LODÈVE

25- Les charges financières (chapitre 66)

	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Taux d'exécution	Taux d'évolution
66 - CHARGES FINANCIERES	224 012,78 €	307 600,00 €	299 720,98 €	97,44%	33,80%
Charge intérêt	214 092,10 €	276 000,00 €	276 773,44 €	97,31%	29,28%
ICNF	202,03 €	8 600,00 €	8 478,99 €	-8,08%	4096,90%
Ligne de trésorerie	9 718,65 €	23 000,00 €	17 468,55 €	64,79%	79,74%

Les charges financières se sont élevées à 299 720,98€ en 2023, soit un taux d'exécution de 97,44% (-7,8k€) et une hausse de 33,8% (+76k€) par rapport au CA 2022.

Cette hausse s'explique par :

- La hausse des taux qui a renchéri le coût de nos prêts à taux variables (détail partie dette) ;
- L'augmentation de l'encours de dette et le renouvellement de la dette avec de nouveaux prêts dont les taux moyens sont plus élevés. La hausse de l'encours de dette découle des financements en attentes d'encaissement (900k€ de prêt relais en 2023 pour le préfinancement de subventions (centre socioculturel/Ramadier) et le prêt de 250k€ de 2022 pour préfinancer le FCTVA sur l'espace santé (contentieux en cours avec l'État). A eux deux, ces financements ont coûté 30k€ en charges d'intérêt en 2023 ;
- Le plan d'amortissement de notre dette ;
- Les lignes de trésorerie (+65% ou +8k€).

26- Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Taux d'exécution	Taux d'évolution
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	58 920,66 €	16 000,00 €	15 155,38 €	94,72%	-74,28%
Titres annulés sur exercices antérieurs	906,25 €	16 000,00 €	11 610,99 €	72,57%	1181,21%
Autres charges exceptionnelles	288,41 €	0,00 €	3 544,39 €	-	1128,94%
Subventions exceptionnelles	57 726,00 €	0,00 €	0,00 €	-	-100,00%

La baisse des dépenses exceptionnelles correspond au changement d'imputation des subventions exceptionnelles imputées désormais au chapitre 65. Les titres annulés sont principalement relatifs à la remise gracieuse accordée à une entreprise redevable d'une astreinte administrative pour des panneaux publicitaires non réglementaires (6,6k€) et à une réduction de titre émis à tort (4k€) à l'encontre d'une commune (forfait communal).

3- LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES RELLEES DE FONCTIONNEMENT					
Nature et libellé	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Taux de réalisation	Taux d'évolution
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	123 427,92 €	73 770,00 €	131 168,57 €	177,81%	6,27%
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	567 487,69 €	592 993,00 €	609 965,22 €	101,85%	6,43%
73 - IMPOTS ET TAXES	5 464 440,78 €	5 749 945,00 €	5 828 272,52 €	101,36%	6,66%
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 309 799,34 €	3 389 507,00 €	3 436 330,69 €	101,38%	3,82%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	179 486,99 €	167 300,00 €	172 930,77 €	103,37%	-3,65%
76 - PRODUITS FINANCIERS	120,48 €	0,00 €	218,54 €	-	81,39%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	55 408,83 €	36 400,00 €	39 979,26 €	109,83%	-27,85%
78 - REPRISES DE PROVISIONS	21 709,27 €	0,00 €	0,00 €	-	-100,00%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 721 881,30 €	10 009 915,00 €	10 212 865,57 €	102,03%	5,05%

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 10 212 865,57€, soit un taux de réalisation de 102,03% (+202k€) et une évolution de +5,05%(+491k€) par rapport au CA 2022.

COMMUNE DE LODÈVE

31- Les atténuations de charges (chapitre 013)

	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Taux de réalisation	Taux évolution
013 - ATTENUATION DE CHARGES	123 427,92 €	73 770,00 €	131 168,57 €	177,81%	6,27%
Participations de l'Etat au titre des contrats aidés	26 827,17 €	22 070,00 €	17 518,40 €	79,38%	-34,70%
Remboursements assurance risques statutaires	57 213,09 €	35 000,00 €	38 818,66 €	110,91%	-32,15%
Compensations supplément familial (CDC)	0,00 €	0,00 €	16 554,00 €	-	-
CPAM	8 775,07 €	9 000,00 €	14 055,98 €	156,18%	60,18%
Décharges syndicales	16 156,07 €	0,00 €	28 637,62 €	-	77,26%
Autres remboursements (pension invalidité, trop perçu des agents, trop versés URSAFF, etc..)	14 456,52 €	7 700,00 €	15 583,91 €	202,39%	7,80%

Les atténuations de charges se sont élevées à 131 168,57€ en 2023, soit un taux d'exécution de 177,81% (+57k€) et une hausse de 6,27% (+7,8k€) par rapport au CA 2022.

La hausse est générée par davantage de décharges syndicales demandées par les représentants du personnel suite au renouvellement des instances paritaires fin 2022 (+12,5k€), à la hausse des arrêts maladies d'agents contractuels (+5,2k€) et à la régularisation versée par la Caisse des dépôts de la compensation du supplément familial de traitement (+16,5k€ sur 3 années).

32- Les produits des services du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Taux de réalisation	Taux évolution
70 - PRODUITS DES SERVICES	567 487,69 €	592 993,00 €	603 965,22 €	101,85%	6,43%
Concessions dans les cimetières	16 987,95 €	17 000,00 €	22 462,60 €	132,13%	32,23%
Redevance d'occupation du domaine public et taxe de pâturage	8 032,17 €	8 020,00 €	7 781,02 €	97,02%	-3,13%
Régies à caractère culturel (école de musique, médiathèque, cinéma)	227 330,69 €	251 250,00 €	276 998,26 €	110,25%	21,85%
Régie à caractère de loisir (Lutéva)	20 931,82 €	23 000,00 €	27 031,46 €	117,53%	29,14%
Vente de bois	0,00 €	16 023,00 €	0,00 €	0,00%	-
Remboursement de frais de personnel/charges à l'EPCI	275 319,15 €	246 700,00 €	236 458,04 €	95,85%	-14,11%
Remboursement de frais de personnel/charges autres redevables	18 885,91 €	31 000,00 €	33 233,84 €	107,21%	75,97%

Le produit du domaine s'est élevé à 603 965,22€ en 2023, soit un taux d'exécution de 101,85% (+11k€) et une hausse de 6,43% (+36k€) par rapport au CA 2022.

Cette hausse provient de l'accroissement de la fréquentation de nos équipements (cinéma +39k€, école de musique +9k€ et l'activité à l'espace Lutéva (+6k€). L'activité de nos équipements a dépassé son niveau de 2019.

En raison des changements d'employeurs (DAG, directrice ALP) et de la réorganisation des services techniques, il est constaté une baisse des refacturations à la CCLL (-39k€).

Les autres remboursements correspondent aux remboursements des charges locatives par les locataires de nos bâtiments (espace santé) et à une régularisation de l'usage en 2022 par l'école St Joseph de nos équipements sportifs.

DETAIL DES RECETTES DES SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS						
Services	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution
Médiathèque	11 925,27 €	8 233,35 €	8 148,20 €	9 564,03 €	11 372,30 €	1 808,27 €
Cinéma	198 447,82 €	81 529,17 €	91 997,34 €	167 954,90 €	206 825,06 €	38 870,16 €
Ecole de musique	40 371,16 €	22 108,93 €	42 413,62 €	49 811,76 €	58 800,90 €	8 989,14 €
Lutéva	24 497,43 €	18 289,58 €	14 232,68 €	20 811,82 €	26 902,46 €	6 090,64 €
Piscine	20 505,94 €	4 867,00 €	11 793,00 €	120,00 €	0,00 €	-120,00 €

COMMUNE DE LODÈVE

33- La fiscalité (chapitre 73)

	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Taux de réalisation	Taux évolution
73 - IMPOTS ET TAXES	5 464 440,78 €	5 749 945,00 €	5 828 272,52 €	101,36%	6,66%
Impôts locaux (TH, FB, FNB)	4 794 490,00 €	5 112 477,00 €	5 174 435,00 €	101,21%	7,92%
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	109 011,00 €	97 468,00 €	97 468,00 €	100,00%	-10,59%
Droits de place (foire, marchés) et fourrière	84 141,59 €	85 000,00 €	87 746,68 €	103,23%	4,28%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	186 646,41 €	205 000,00 €	212 300,45 €	103,56%	13,74%
Taxe additionnelle aux droits de mutation ou publicité foncière	290 151,78 €	250 000,00 €	256 322,39 €	102,53%	-11,66%

Les impôts et taxes ont généré 5 828 272,52€ de recettes en 2023, soit un taux d'exécution de 101,36% (+78k€) et une progression de 6,66% (+364k€) par rapport au CA 2022.

Le mouvement haussier est porté par le produit des impôts directs locaux (+7,9% ou +380k€) issu de l'évolution physique de nos bases, mais surtout de la revalorisation des bases d'imposition décidée par le législateur dans le cadre de la loi de finances pour 2023 (+7,1%). A noter également le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité qui progresse de 26k€ (+13,7%). Cette taxe collectée par l'État, dépend du volume d'électricité consommé sur le territoire (entre n-2 et n-3) et de l'inflation (entre n-1 et n-2).

Cette hausse ne doit pas masquer des baisses, notamment celle des droits de mutation à titre onéreux (-34k€ ou -11,6%) et du fonds de péréquation intercommunal (FPIC) pour 11,5k€ (-10,6%). La 1^{ère} baisse s'explique par les transactions immobilières sur le territoire qui ont dû baisser en nombre et en valeur, et la seconde par l'extension du nombre de collectivités bénéficiaires de ce fonds acté par la LFI 2023 (plus de bénéficiaires du fonds alors que le fonds est à enveloppe constante).

IMPOTS	BASE 2023	TAUX 2023	PRODUIT 2023
Taxe foncier bâti	8 274 403	54,12%	4 478 107 €
Taxe foncier non bâti	45 381	129,00%	58 541 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1 308 017	19,52%	255 325 €
Taxe habitation sur les locaux vacants	424 001	19,52%	82 765 €
Coefficient correcteur réforme TH			281 874 €
Rôles supplémentaires			17 823 €
TOTAL 2023			5 174 435 €

COMMUNE DE LODÈVE

34- Dotations et participations (chapitre 74)

	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Taux de réalisation	Taux évolution
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 190 907,48 €	3 273 650,00 €	3 309 799,34 €	3 389 507,00 €	3 436 330,69 €	101,38%	3,82%
Dotation forfaitaire	1 100 605,00 €	1 100 135,00 €	1 100 135,00 €	1 089 614,00 €	1 089 614,00 €	100,00%	-0,96%
Dotation de solidarité rurale	1 018 531,00 €	1 064 500,00 €	1 081 376,00 €	1 138 752,00 €	1 138 752,00 €	100,00%	5,31%
Dotation de solidarité urbaine	461 118,00 €	474 715,00 €	476 752,00 €	492 484,00 €	492 484,00 €	100,00%	3,30%
Dotation nationale de péréquation	314 847,00 €	314 900,00 €	317 191,00 €	315 940,00 €	315 940,00 €	100,00%	-0,39%
FCTVA de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 000,00 €	16 122,05 €	100,76%	-
Autres dotations/subventions de l'Etat => abaissement école enfants -3 ans, élections, service d'accueil grève dans les écoles	75 678,40 €	76 400,00 €	73 216,81 €	64 000,00 €	65 985,59 €	103,10%	-9,88%
Filet de sécurité 2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 637,32 €	-	-
Région => centre social	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	100,00%	0,00%
Département => école de musique	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	100,00%	0,00%
Autres communes => forfait communal	48 313,57 €	40 000,00 €	43 666,97 €	45 000,00 €	32 716,35 €	72,70%	-25,08%
CCLL => école de musique	28 372,00 €	28 000,00 €	28 728,00 €	30 000,00 €	37 600,00 €	125,33%	30,88%
Centre social, cinéma	78 852,51 €	105 000,00 €	111 512,06 €	117 800,00 €	144 181,38 €	122,40%	29,30%
Compensations fiscales de l'Etat	44 010,00 €	46 000,00 €	47 638,00 €	49 917,00 €	43 447,00 €	87,04%	-8,80%
Dotation pour les titres sécurisés	8 580,00 €	12 000,00 €	15 583,50 €	16 000,00 €	19 851,00 €	124,07%	27,38%

Les dotations et participations ont généré 3 436 330,69€ de recettes en 2023, soit un taux d'exécution de 101,38% (+47k€) et une progression de 3,82% (+126k€) par rapport au CA 2022.

L'évolution 2023/2022 confirme l'importance des concours de l'État dans nos recettes réelles de fonctionnement, mais acte une légère réduction de notre dépendance : en effet, la DGF s'est élevée à 3 036 790€, soit 29,73% de nos RRF (-0,6 points par rapport à 2022).

On observe le résultat du travail d'amélioration des imputations comptables a produit une recette de FCTVA complémentaire de 16k€ (récurrent). De même, la collectivité a perçu l'acompte de 50% du filet de sécurité 2023 (+25k€) mis en place par l'État pour aider les collectivités fragilisées par l'augmentation du coût des fluides.

35- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Taux de réalisation	Taux évolution
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	179 486,99 €	167 300,00 €	172 930,77 €	103,37%	-3,65%
Redevance de locations de salles municipales et divers loyers	64 569,07 €	71 300,00 €	66 761,87 €	93,64%	3,40%
Loyer photovoltaïques et autres produits	41 387,98 €	26 000,00 €	27 129,71 €	104,35%	-34,45%
Loyers maison de santé	73 529,94 €	70 000,00 €	79 039,19 €	112,91%	7,49%

Les autres produits de gestion courante atteignent 172 930,77€ en 2023, soit un taux d'exécution de 103,37% (+6k€) et une réduction de 3,6% (-6,5k€) par rapport au CA 2022.

La baisse s'explique principalement par la recette exceptionnelle de 2022 (astreinte panneaux publicitaires).

36- Les produits exceptionnels (chapitre 77)

	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Taux de réalisation	Taux évolution
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	55 408,83 €	36 400,00 €	39 979,26 €	109,83%	-27,85%
Dédits et pénalités perçues	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	-	-100,00%
Produits des cessions d'immobilisation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-	-
Libéralités, dons et mécénats	3 000,00 €	1 000,00 €	6 905,65 €	690,57%	130,19%
Mandats annulés sur exercices antérieurs	0,00 €	14 200,00 €	13 009,44 €	91,62%	-
Autres produits exceptionnels	50 408,83 €	21 200,00 €	20 064,17 €	94,64%	-60,20%

COMMUNE DE LODÈVE

Les produits exceptionnels sont par essence difficilement prévisibles. En 2023, il a été encaissé 6k€ de dons supplémentaires par rapport à 2022 grâce à la générosité d'entreprises locales et à l'enregistrement comptables des recettes du Pissadou. Par ailleurs, 10k€ de recettes sont des sommes non réclamées par des fournisseurs/redevables (redevables payant plus que la somme réclamée par la collectivité) de la collectivité que la trésorerie a souhaité régulariser (essentiellement des retenues de garantie des marchés publics non réclamées depuis plus de 10 ans). Pour finir, des avoirs de facturation (trop versés par la collectivité) ont été constatés (fluides).

4- L'ÉVOLUTION DES ÉPARGNES

	2019	2020	2021	2022	2023
Total : 013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	205 888,86 €	95 388,69 €	166 007,86 €	123 427,92 €	131 168,57 €
Total : 70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	487 318,89 €	358 972,58 €	470 335,46 €	567 487,69 €	603 965,22 €
Total : 73 - IMPOTS ET TAXES	4 744 055,96 €	4 868 352,94 €	5 182 002,18 €	5 464 440,78 €	5 828 272,52 €
Total : 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 214 236,82 €	3 330 548,73 €	3 190 907,48 €	3 309 799,34 €	3 436 330,69 €
Total : 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	99 905,17 €	81 658,43 €	161 659,56 €	179 486,99 €	172 930,77 €
Recettes courantes de fonctionnement (1)	8 751 405,70 €	8 734 921,37 €	9 170 912,54 €	9 644 642,72 €	10 172 667,77 €
Total : 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 583 009,75 €	1 436 034,04 €	1 567 555,73 €	1 708 529,84 €	1 856 119,17 €
Total : 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 737 903,50 €	4 663 884,84 €	4 765 576,12 €	4 944 483,07 €	5 108 527,40 €
Total : 014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	613 869,86 €	585 274,54 €	585 274,54 €	585 274,54 €	595 814,54 €
Total : 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	610 274,54 €	689 529,86 €	676 729,60 €	731 042,94 €	922 056,28 €
Dépenses courantes de fonctionnement (2)	7 545 057,65 €	7 374 723,28 €	7 595 135,99 €	7 969 330,39 €	8 482 517,39 €
Retraitement des travaux en régie (+)	209 623,46 €	167 439,52 €	149 985,97 €	159 659,06 €	178 774,09 €
Retraitement des cessions d'immobilisations (-)	26 450,00 €	4 800,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
EPARGNE DE GESTION	1 389 521,51 €	1 522 837,61 €	1 725 262,52 €	1 834 971,39 €	1 868 924,47 €
Total : 66 - CHARGES FINANCIERES	255 253,58 €	248 934,79 €	231 696,20 €	224 012,78 €	299 720,98 €
Total : 76 - PRODUITS FINANCIERS	119,59 €	16,36 €	97,00 €	120,48 €	0,00 €
RESULTAT FINANCIER	-255 133,99 €	-248 918,43 €	-231 599,20 €	-223 892,30 €	-299 720,98 €
Total : 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	29 244,00 €	19 328,00 €	101 885,54 €	58 920,66 €	15 155,38 €
Total : 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	89 155,55 €	31 760,76 €	11 962,60 €	55 408,83 €	39 979,26 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	59 911,55 €	12 432,76 €	-89 922,94 €	-3 511,83 €	24 823,88 €
EPARGNE BRUTE	1 194 299,07 €	1 286 351,94 €	1 403 740,38 €	1 604 567,26 €	1 594 027,37 €
REMBOURSEMENT CAPITAL DE LA DETTE HORS PRET RELAI ET OPERATION DE RENEGOCIATION	717 833,58 €	763 518,77 €	816 000,00 €	879 343,09 €	849 985,74 €
EPARGNE NETTE	476 465,49 €	522 833,17 €	587 740,38 €	728 224,17 €	744 041,63 €



L'évolution des épargnes de gestion et de l'épargne brute confirme les efforts de gestion engagés par la collectivité. Ces efforts combinés à une évolution des recettes permettent à la ville de disposer d'une épargne brute supérieure à 1,5M€ en 2023.

Ce niveau d'épargne brute est constitutif d'une situation structurelle saine des finances de la collectivité.

Cela se traduit également par le taux d'épargne brute qui se situe en 2023 à 15,61%. Ce taux est déterminé par le rapport entre l'épargne brute d'une collectivité et ses recettes réelles de fonctionnement. Il permet d'analyser la santé financière d'une collectivité locale. Le seuil d'alerte se situe à 10%.

COMMUNE DE LODÈVE

	2019	2020	2021	2022	2023
EPARGNE DE GESTION	15,72%	17,37%	18,79%	18,92%	18,30%
EPARGNE BRUTE	13,51%	14,67%	15,29%	16,57%	15,61%
EPARGNE NETTE	5,39%	5,96%	6,40%	7,51%	7,29%

L'épargne nette est également en nette augmentation sur les 4 dernières années. Cette épargne représente le montant disponible restant à la collectivité pour financer ses investissements et se situe au-dessus de 400k€.

Malgré cette situation financière satisfaisante, nous devrions rester vigilants, car au niveau national le financement du secteur public local est sujet à de nombreux débats (désendettement des collectivités, baisse des concours financiers de l'État) et pour une collectivité comme la nôtre qui perçoit plus de 30% de ses recettes réelles de fonctionnement de tiers institutionnels, un faible retrait de ces derniers peut nous mettre en grande difficulté. Par ailleurs, de nouvelles dépenses peuvent être mises à la charge de la collectivité (relation avec l'intercommunalité, contribution au SDIS, contribution au redressement des finances publiques, prix des fluides, revalorisations salariales, etc.).

5- LA DETTE

Les tableaux présentés ci-dessous intègrent les emprunts mobilisés au cours de l'exercice 2023.

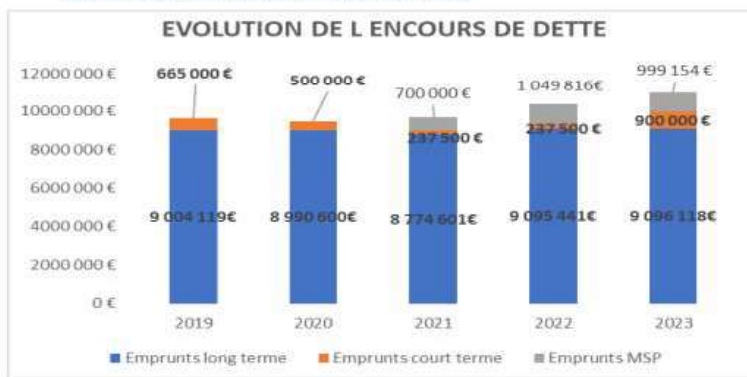
51- Synthèse de la dette au 31/12/2023

	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Dettes globales	9 712 101,00 €	10 382 758,00 €	10 995 272,00 €
Taux moyen	2,24%	2,50%	3,05%
Durée résiduelle moyenne	14 ans et 4 mois	15 ans et 2 mois	14 ans et 7 mois
Durée de vie moyenne	7 ans et 9 mois	8 ans et 1 mois	7 ans et 10 mois

La durée résiduelle moyenne correspond à la durée moyenne restant à courir pour le remboursement total de nos emprunts.

La durée de vie moyenne est la période nécessaire pour le remboursement de la moitié du capital restant dû notre dette compte tenu de notre profil d'amortissement.

52- Evolution de l'encours de dette



L'encours de dette long terme est de 10 095 272 € fin 2023 avec l'emprunt relatif à la maison de santé.

En effet, dans le cadre de la construction de la Maison de santé, la collectivité a contracté un emprunt en 2021 décaissé sur 2 années (700k€ en 2021 et 400k€ en 2022). Cet emprunt, souscrit à taux fixe avec des échéances constantes, permet de couvrir le financement de la MSP sans mobiliser l'autofinancement de la collectivité sur cette opération.

COMMUNE DE LODÈVE

	2019	2020	2021	2022	2023
Emprunts long terme	9 004 119 €	8 990 600 €	8 774 601 €	9 095 441 €	9 096 118 €
Emprunts court terme	665 000 €	500 000 €	237 500 €	237 500 €	900 000 €
Emprunts MSP	0 €	0 €	700 000 €	1 049 816 €	999 154 €
Total encours de dette au 31.12	9 669 119,27 €	9 490 600,41 €	9 712 100,79 €	10 382 757,53 €	10 995 271,75 €

On observe qu'en 2023, l'encours long terme est stable à 9 096 118€. L'accroissement de l'endettement long terme (321k€) entre 2021 et 2023 doit être corrélé au contentieux en cours avec l'État au sujet de l'éligibilité de l'espace santé au FCTVA (600k€ de FCTVA que réclame la collectivité à l'État).

Le prêt relais de 900k€ contracté pour pré financer les subventions des opérations sur le centre social et le complexe Lutéva/Ramadier sera remboursé au cours de l'année 2024.

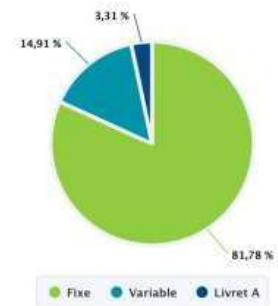
53- Dette par risque

La collectivité dispose d'une structure de dette saine et sans risques : les 33 emprunts en cours sont tous classés A1 (sans risque) selon la charte Gissler.

La dette se compose de 33 emprunts pour un encours au 31 décembre 2023 égal à 10 995 271,75€ dont un emprunt court terme de 900 000€.

La structure de l'encours montre une gestion prudente de la dette, la Ville étant protégée contre une remontée des taux avec la plus grosse partie de son encours à taux fixe (82%). La répartition de l'encours de dette a été orienté vers davantage de prêts à taux variable en 2022 et 2023.

En effet, stratégiquement il est apparu plus intéressant de recourir à des prêts à taux variable afin de ne pas figer les conditions financières au plus mauvais moment (pic sur les marchés financiers) et pour pouvoir profiter de la baisse des taux qui s'annonce.



	Nombre de prêts 31/12/2023	Capital restant dû 31/12/2023	Taux moyen 2023	Taux moyen 2022	Intérêts 2023	Intérêts 2022
Prêts à taux variable	5	1 638 928,21 €	4,94%	2,49%	33 046,30 €	1 043,51 €
Prêts indexés livret A	1	364 250,00 €	4,00%	2,00%	7 520,00 €	5 816,25 €
Prêt à taux fixe	26	8 992 093,54 €	2,67%	2,52%	236 207,14 €	207 232,34 €
TOTAL	32	10 995 271,75 €			276 773,44 €	214 092,10 €

Il faut noter que la remontée des taux a généré une charge d'intérêt nouvelle importante pour la collectivité (+32k€).

54- Dette par prêteur

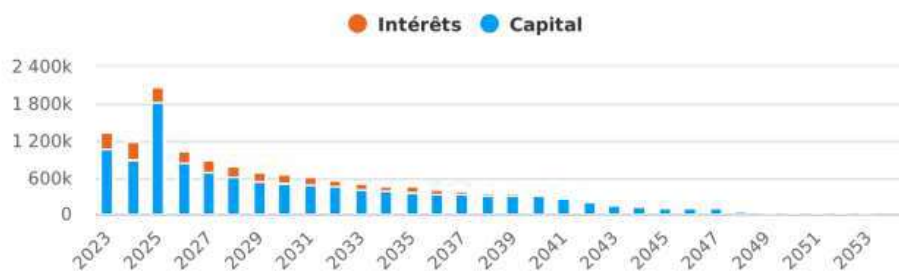
La répartition de l'encours entre plusieurs prêteurs permet de sécuriser la gestion de la dette. Le Crédit Agricole reste le principal partenaire de la collectivité avec 38,5%.

Prêteur	CRD	% du CRD
CREDIT AGRICOLE	4 233 749 €	38,51%
CREDIT MUTUEL	1 899 154 €	17,27%
BANQUE POSTALE	1 667 000 €	15,16%
CAISSE D'EPARGNE	1 471 665 €	13,38%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	947 110 €	8,61%
Autres prêteurs	776 594 €	7,06%
Ensemble des prêteurs	10 995 272 €	100,00%

55- Evolution du capital restant dû

Il faut souligner que fin 2031, la collectivité aura remboursé plus de la moitié de son encours de dette en l'absence de nouvel emprunt sur la période.

COMMUNE DE LODÈVE



56- Soutenabilité de la dette

	2019	2020	2021	2022	2023
Capacité de désendettement	8,1	7,4	6,9	6,5	6,9
Capacité de désendettement emprunts propre long terme	7,5	7,0	6,3	5,7	5,7
Taux d'endettement	109,37%	108,25%	105,76%	107,04%	107,66%
Taux d'endettement retraité emprunts propre long terme	101,85%	102,55%	95,55%	93,77%	89,07%

On observe que retraité des prêts court terme et du prêt affecté à un équipement générant des recettes autofinçant le prêt, la collectivité à une capacité de désendettement retraitée stable à 6,9 ans (seuil d'alerte à 12 ans) et un taux d'endettement retraité en baisse.

Au vu des ratios de gestion et d'endettement, l'encours de dette fin 2023 est soutenable.

La trésorerie

Au 31/12/2023, la trésorerie du budget principal était de 354 774,32€. La collectivité a un contrat de ligne de trésorerie qui était mobilisé à hauteur de 600 000€ (1M€ mobilisable grâce à 1 contrat de ligne de trésorerie). La trésorerie de la collectivité représente 15 jours de fonctionnement de la collectivité ce qui est faible. La trésorerie nette de la collectivité est négative à -245k€.

Avec la hausse des frais financiers, la collectivité doit adapter sa culture de gestion pour tendre vers une limitation du tirage des lignes de trésorerie (objectif ligne de trésorerie 0).

En outre, la multiplication de travaux pour compte de tiers (obligation légale) doit amener à avoir une grande vigilance sur le recouvrement des sommes dues à la collectivité.

Les restes à recouvrer, c'est-à-dire les sommes dues à la collectivité par des tiers, étaient de 880 066,90€ répartis sur 1 289 créances.

Exercice génération créance	Restes à recouvrer 31/12/2023	Nombre de créances 31/12/2023
1995-2019	513 713,18 €	850
2020	30 493,46 €	386
2021	2 142,39 €	13
2022	11 320,32 €	14
2023	322 397,55 €	26
TOTAL	880 066,90 €	1 289

En 2023, 312k€ proviennent des créances détenues à l'encontre de tiers ayant fait l'objet de travaux d'office.

L'essentiel des restes à recouvrer d'avant 2019 sont liés à des factures d'eau et d'assainissement non recouvrées.

Un travail partenarial est en cours avec la trésorerie pour améliorer le recouvrement de nos recettes et apurer progressivement les créances irrécouvrables.

La collectivité a constitué des provisions pour créances douteuses de 417 849,73€.

6- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

61- Les dépenses d'investissement

DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT			
Nature et libellé	BP 2023	CA 2023	RAR 2023
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS	45 404,00 €	45 403,33 €	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 089 000,00 €	1 087 485,74 €	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	93 815,97 €	27 425,00 €	43 088,09 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 250 115,91 €	3 855 403,21 €	438 406,65 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	287 000,00 €	193 026,35 €	67 815,93 €
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	67 554,00 €	49 817,93 €	900,00 €
27 - AUTRES IMMO FINANCIERES	166 000,00 €	166 000,00 €	
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	443 051,46 €	378 268,22 €	64 600,61 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES D INVESTISSEMENT	7 441 941,34 €	5 802 829,78 €	614 811,28 €

Les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 5 802 829,78€ en 2023.

Les dépenses d'équipement réalisées (20, 204, 21, 23 et 45)

La ville a réalisé un programme d'équipement en 2023 d'un montant de 4 503 940,71€ qui représente 73% (83% avec les RAR) des prévisions budgétaires. Ce taux de réalisation est en forte progression par rapport à 2022 (49%) ce qui illustre le meilleur pilotage budgétaire de la collectivité.

Les investissements 2023 ont principalement concerné l'amélioration de la qualité de service public et du cadre de vie des lodévois :

- Les travaux aménagement et accessibilité du centre socioculturel (530k€) ;
- Les travaux de rénovation énergétique du complexe Lutéva/Ramadier (581k€) ;
- Les travaux de restauration du clocher Saint-Fulcran (883k€) ;
- Les travaux de rénovation énergétique des écoles Vinas et Gély (804k€) ;
- La programmation de l'opération de requalification du parc municipal et de l'aile sud de l'Hôtel de ville (106k€) ;
- Des opérations pour compte de tiers pour 378k€ (dont 264k€ pour le 19 rue de la République) ;
- La maîtrise d'œuvre de l'opération d'aménagement du city stade du Grézac (42k€) ;
- Les travaux d'éclairage public (92k€) ;
- Les travaux de réfection de l'avenue Fumel (137k€).

COMMUNE DE LODÈVE

Les opérations gérées en AP/CP (actualisées au budget primitif 2024)

BP 2024	N° Opération	N° AP	INTITULE DE L'AP	Total AP cumulé y compris N	CP antérieurs (réalisations au 31/03/2024)	CP nouveaux titre de l'exercice 2024	Restes à financer exercice 2025	Restes à financer exercice 2026	Restes à financer exercice 2027
Initial	800	9	Concession d'ombrage pour la restauration du centrebourg	1 432 000,00 €	625 000,00 €	266 000,00 €	266 000,00 €	266 000,00 €	
Révision proposée									
Nouveaux montants				1 432 000,00 €	625 000,00 €	266 000,00 €	266 000,00 €	266 000,00 €	
Initial	10000	10	Opérations scolaires 2022	54 720,00 €	10 100,00 €	28 470,00 €			
Révision proposée			Actualisation CP suite au CA 2023	2 186,92 €	-9 765,63 €	3 705,00 €			
Nouveaux montants				56 906,92 €	16 334,37 €	32 175,00 €			
Initial	15000	15	Rénovation énergétique école Oly	650 000,00 €	378 009,41 €	271 990,59 €			
Révision proposée			Actualisation AP / Actualisation CP suite CA 2023	2 186,92 €	-204 911,59 €	207 058,41 €			
Nouveaux montants				652 186,92 €	173 097,82 €	479 049,00 €			
Initial	16000	16	Rénovation énergétique école Vilras	900 000,00 €	500 350,40 €	399 649,60 €			
Révision proposée			Actualisation AP selon marchés / Actualisation CP suite CA 2023	103 213,78 €	208 884,38 €	-187 649,60 €			
Nouveaux montants				1 003 213,78 €	709 234,78 €	512 000,00 €			
Initial	18000	18	Rehabilitation du clocher Saint Fulcran	2 185 800,00 €	1 564 923,80 €	520 876,20 €			
Révision proposée			Actualisation CP suite au CA 2024 + ajustement chiffrage	-90 131,84 €	-873 184,44 €	234 131,80 €			
Nouveaux montants				2 095 668,16 €	1 491 739,36 €	755 008,00 €			
Initial	22000	22	Aménagement qualité d'accès	747 945,00 €	44 730,00 €	351 307,00 €	351 308,00 €		
Révision proposée			Actualisation CP suite au CA 2023 + ajustement chiffrage		89,24 €	-219 307,00 €	264 308,00 €		570 474,23 €
Nouveaux montants				747 945,00 €	44 819,24 €	132 000,00 €	615 616,00 €		570 474,23 €
Initial	23000/23001	23	Complexe André Besançon - Projet de requalification des espaces	2 879 000,00 €	227 608,89 €	900 000,00 €	900 000,00 €	900 000,00 €	
Révision proposée			Actualisation CP suite CA 23 + ajustement du projet	630 046,16 €	-70 223,43 €	1 124 000,00 €	270 204,30 €	-625 695,71 €	
Nouveaux montants				3 509 046,16 €	157 385,46 €	2 024 000,00 €	1 170 204,30 €	-545 695,71 €	
Initial	24000	24	Mise en valeur du clocher	617 185,00 €	0,00 €	184 300,00 €	432 885,00 €		
Révision proposée			Actualisation CP suite au CA 23 + ajustement du projet	-152 185,00 €		-164 300,00 €	-432 885,00 €		
Nouveaux montants				465 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €		
Initial	25000	25	Centre équestre RAO/711A	1 230 000,00 €	48 750,00 €	30 000,00 €	675 621,00 €	945 629,00 €	
Révision proposée			Actualisation CP suite au CA 2023 + ajustement chiffrage	435 634,12 €	-23 222,89 €		624 279,00 €	-14 279,01 €	
Nouveaux montants				1 665 634,12 €	25 527,11 €	30 000,00 €	1 299 900,00 €	931 350,00 €	
Initial	26000	26	Requalification Hôtel de ville aile sud	1 230 000,00 €	300 000,00 €	100 000,00 €	1 050 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Révision proposée			Actualisation CP suite au CA 2023 + ajustement chiffrage		-89 202,30 €		-1 093 000,00 €	900 000,00 €	582 302,00 €
Nouveaux montants				1 230 000,00 €	210 797,70 €	100 000,00 €	0,00 €	900 000,00 €	582 302,00 €
Initial	27000	27	Requalification Parc municipal	1 500 000,00 €	300 000,00 €	100 000,00 €	1 300 000,00 €	0,00 €	
Révision proposée			Actualisation CP suite au CA 2023 + ajustement chiffrage	6 600,48 €	-68 174,67 €		-400 000,00 €	461 776,00 €	
Nouveaux montants				1 506 600,48 €	231 825,33 €	100 000,00 €	900 000,00 €	461 776,00 €	
Initial	28000	28	Aménagement cité scolaire Clémence	1 240 350,00 €	44 634,00 €	300 000,00 €	450 212,00 €		
Révision proposée				621 776,00 €		-176 000,00 €	257 776,00 €		
Nouveaux montants				1 862 126,00 €	44 634,00 €	124 000,00 €	708 000,00 €		
Initial	38000	38	Plan rénovation énergétique CTM	300 000,00 €	50 874,00 €	845 126,00 €	0,00 €		
Révision proposée			Traitements décaisés en 2025	194 447,80 €	-39 072,30 €	-804 126,00 €	1 037 826,00 €		
Nouveaux montants				494 447,80 €	11 801,70 €	41 000,00 €	1 037 826,00 €		
Initial	10000	10	Opérations scolaires 2022	60 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	30 000,00 €		
Révision proposée			Annulation des CP en fonction des dossiers	-55 530,30 €	0,00 €	-26 500,30 €	-30 000,00 €		
Nouveaux montants				4 469,70 €	0,00 €	-6 500,30 €	0,00 €		
Initial	10000	10	Opérations scolaires 2024	60 000,00 €		30 000,00 €	30 000,00 €		
Révision proposée			Selon avancement dossiers			-30 000,00 €	-30 000,00 €		
Nouveaux montants				60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
TOTAL				17 699 829,15 €	3 078 856,32 €	4 583 024,00 €	5 715 626,00 €	2 617 776,00 €	1 102 876,23 €

ACQUISITIONS DES SERVICES	
hors opération	
2152 - INSTALLATIONS DE VOIRIE	12 584,92 €
21568 - AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE INCENDIE	5 385,12 €
2158 - AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	49 371,16 €
2183 - MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	48 205,30 €
2184 - MOBILIER	18 355,39 €
2188 - AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28 920,96 €
TOTAL ACQUISITIONS 2023	162 822,85 €

COMMUNE DE LODÈVE

Operation	Total Budget	Mandats (2)
100 REFECTION MURS SOUTÈNEMENT	11 554,80	0,00
10000 OPERATION FACADES	29 720,00	16 534,60
101 REFECTION CHAUSSEES DIVERS	68 564,20	64 875,90
102 RENOVATION PLACE MONTALANGUE	72 569,00	23 212,03
103 REFECTION VOIRIE AVENUE DE FUMEL	183 460,00	137 063,96
11000 TRAVAUX RENOVATION HDV	13 180,30	2 406,00
12000 TRAVAUX AMENAGEMENT ET ACCESSIBILITE CENTRE SOCIAL	595 572,00	529 826,32
13000 RENOVATION ENERGETIQUE COMPLEXE LUTEVA RAMADIER	678 354,00	581 328,10
15000 RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE GELY	360 000,00	155 088,41
16000 RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE VINAS	654 575,00	648 863,38
17000 CHAPELLE DE LA VIERGE (MOD)	197 000,00	116 042,39
18000 TRAVAUX RESTAURATION CLOCHER ST FULCRAN	1 335 500,00	883 054,34
201 DIVERS TRAVAUX PLUVIAL	13 421,00	5 315,40
202 DIVERS TRAVAUX TROTTOIRS	52 431,00	47 346,84
22000 AMENAGEMENT MOBILITES DOUCES	30 000,00	29 940,77
23000 ESPACES SPORTIFS EXTERIEURS COMPLEXE BEAUMONT	45 000,00	33 484,38
23001 CLUB HOUSE COMPLEXE BEAUMONT	40 000,00	16 564,19
23002 PARVIS COLLEGE GARE SCOLAIRE COMPLEXE BEAUMONT	40 000,00	4 392,00
25000 RENOVATION ET CREATION ESPACES LUDIQUES NAUTILIA	40 000,00	16 776,11
26000 REQUALIFICATION HDV AILE SUD	100 000,00	58 902,00
27000 REQUALIFICATION PARC MUNICIPAL	100 000,00	46 824,33
28000 AMENAGEMENT CITY STADE GREZAC	40 000,00	41 778,00
29000 DEMOLITION IMMEUBLE 19 RUE DE LA REPUBLIQUE	284 320,60	263 791,91
300 PROGRAMME ECONOMIES D'ENERGIE	47 900,00	42 876,07
302 REVISIONS TOITURES SUITE A INTEMPERIES	17 244,80	2 390,40
303 TRAVAUX BATIMENTS SCOLAIRES	17 000,00	3 947,00
304 DIVERS TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX	17 574,90	2 041,20
38000 TVX RENOVATION ENERGETIQUE CTM	50 874,00	11 821,80
400 TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	124 260,00	92 024,40
41000 PERIL IMMINENT 18 BD PROSPER GELY	40 852,72	40 852,72
41001 PERIL IMMINENT 17 RUE DE LA REPUBLIQUE	22 640,40	20 975,40
41002 PERIL IMMINENT 43 GRAND RUE	56 732,88	36 582,59
41004 PERIL IMMINENT 1 BD PROSPER GELY	0,00	1 258,30
500 ACQUISITIONS NECESSAIRES DES SERVICES	0,00	786,00
600 ACQUISITIONS FONCIERES	77 000,00	0,00
700 DIAGNOSTIC AMAINTA TOUS BATIMENTS/ DTA	10 000,00	4 932,00
701 ETUDES TOPO VOIRIES ET ETUDES DE SOLS	5 000,00	1 080,00
702 ETUDES BORNAGES DIVISIONS FONCIERES	5 000,00	0,00
703 ETUDE URBAINE LES CARMES	50 000,00	10 068,00
704 PARTICIPATION ETUDES FOCCAL	5 000,00	0,00
800 REMISE EN ETAT DES CONCESSIONS	8 240,00	0,00
HORS OPERATIONS 2023		313 170,62

Les dépenses financières

Le montant du capital d'emprunt remboursé en 2023 s'est élevé à 1 087 485,74€, dont 237 500€ de remboursement de prêt relais.

Par ailleurs, la participation à la concession d'aménagement s'est élevée à 166k€ en 2023.

Pour terminer, 45k€ ont été utilisés pour apurer le compte 1069 en vue du passage à la M57.

COMMUNE DE LODÈVE

Les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement

RAR DEPENSES 2023					
Nature	Libellé	Montant des RAR			
20	Chapitre immobilisations incorporelles	43 088,09 €	21568	Autres matériels et outillages	3 337,33 €
2031	Frais d'étude	39 938,09 €	2158	Autres installations	2 834,66 €
2033	Autres immobilisations corporelles	3 150,00 €	21828	Autres matériels de transport	26 531,76 €
204	Subventions d'équipement versées	900,00 €	21831		2 425,98 €
20421	Subventions personnes privées	900,00 €	21838	Autres matériels informatiques	4 250,00 €
21	Immobilisations corporelles	438 406,65 €	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	15 838,21 €
21312	Bâtiments scolaires	1 862,92 €	2188	Autres	15 695,42 €
21314	Bâtiments culturels et sportifs	87 503,49 €	23	Immobilisations en cours	67 815,93 €
21316	Equipements du cimetière	12 300,00 €	238	Avance sur commandes d'immobilisations corporelles	67 815,93 €
21318	Autres bâtiments publics	120 480,56 €	45	Travaux pour compte de tiers	34 025,32 €
2138	Autres constructions	77 765,00 €	458102	Péril 19 rue de la république	34 025,32 €
2151	Réseaux de voirie	64 582,52 €	4541102	Péril 17 rue de la république	1 665,00 €
2152	Installations de voirie	2 998,80 €	4541103	Péril 43 grand rue	20 150,29 €
			4541104	Insalubrité 1 rue du 24 février	8 760,00 €
			TOTAL RAR DEPENSES		614 811,28 €

62- Les recettes réelles d'investissement

RECETTES REELLES INVESTISSEMENT			
Nature et libellé	BP 2023	CA 2023	RAR 2023
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	555 908,88 €	564 688,62 €	9 024,08 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	3 553 217,36 €	1 694 644,81 €	1 767 184,30 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 700 000,00 €	1 700 000,00 €	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	0,00 €	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	0,00 €	
204 - SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	0,00 €	0,00 €	
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00 €	0,00 €	
45 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	473 029,22 €	308 419,75 €	165 896,69 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 282 155,46 €	4 267 753,18 €	1 942 105,07 €

Les recettes réelles d'investissement se sont élevées à 4 267 753,18€ et se décomposent comme suit :

Les ressources propres de la collectivité (dotations et fonds divers)

Le FCTVA perçu pour un montant de 302 808,74€ correspond au remboursement partiel de la TVA sur les dépenses d'équipement réalisées en 2022. Le taux de compensation forfaitaire est fixé à 16,404 % et est appliqué aux dépenses 2022 éligibles à ce fonds.

Le montant des taxes d'aménagement perçues s'élève à 67 387,04€.

L'affectation de résultat 2022 en 2023 (1068) pour 194 492,84€.

L'emprunt

La ville a mobilisé 2 emprunts en 2023 pour un montant total de 1 700 000€ afin de financer une partie des dépenses d'équipements 2023 et de préfinancer les subventions en attente d'encaissement :

- Un prêt d'équilibre de 800k€ sur 25 ans auprès de La Banque Postale à taux variable (indexé sur l'euribor 3 mois),
- Un prêt relais de 900k€ sur 2 ans pour préfinancer les subventions en attente d'encaissement sur les opérations d'aménagement et accessibilité du centre social et de la rénovation énergétique du complexe Lutéva/Ramadier.

COMMUNE DE LODÈVE

Les subventions perçues

LIBELLE	REALISATION 2023
Solde subvention DETR sur l'espace santé	94 070,44 €
Subventions étude requalification du parc municipal et réhabilitation ancien palais épiscopal	26 075,00 €
Subvention restauration du clocher St Fulcran	260 509,92 €
Subventions fonds vert pour la rénovation énergétique des écoles	143 880,00 €
Subvention DSIL rénovation énergétique du complexe lutéva/ramadier	25 975,03 €
Solde subvention rénovation de la cour de l'école prémerlet	2 837,22 €
Subvention amende de police aménagements routiers	100 670,00 €
Subvention DETR rénovation complexe beaumont	29 947,74 €
Solde subvention pour l'équipement numérique des écoles	10 224,00 €
TOTAL SUBVENTION ETAT 2023	694 189,35 €
Solde subvention école de musique	26 769,02 €
Subvention pour la rénovation énergétique des écoles	10 062,00 €
Solde subvention pour la création de l'espace santé	78 000,00 €
Subvention pour la restauration du clocher St Fulcran	67 933,24 €
TOTAL SUBVENTION REGION 2023	182 764,26 €
Subventions programme voirie	54 275,66 €
Solde subvention rénovation énergétique complexe lutéva/ramadier	350 581,15 €
Subvention restauration du clocher St Fulcran	20 000,00 €
Subvention programme économies d'énergie	23 480,93 €
Subvention restauration des registres d'état civil	2 200,00 €
Subvention rénovation du parc d'éclairage public	51 770,33 €
Subvention rénovation du complexe beaumont	24 331,66 €
TOTAL SUBVENTION DEPARTEMENT 2023	526 639,73 €
Solde Feder travaux éclairage public	30 255,33 €
Solde Feder école de musique	154 014,54 €
TOTAL SUBVENTION FEDER 2023	184 269,87 €
CAF aménagement et accessibilité du centre social	106 781,60 €
TOTAL SUBVENTION AUTRES 2023	106 781,60 €
TOTAL DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT 2023	1 694 644,81 €

COMMUNE DE LODÈVE

Les restes à réaliser en recettes de la section d'investissement

RAR RECETTES 2023		
Nature	Libellé	Montant des RAR
10	Dotations et fonds divers	9 024,08 €
10226	Taxe d'aménagement	9 024,08 €
13	Subventions d'investissement	1 767 184,30 €
1321	Etat - non amortissable	558 561,27 €
1322	Région - non amortissable	349 891,09 €
1323	Département - non amortissable	300 235,54 €
13272	FEDER	316 000,00 €
1328	Autres	230 946,40 €
13461	DETR	11 550,00 €
45	Travaux pour compte de tiers	165 896,69 €
TOTAL RAR RECETTES		1 942 105,07 €

COMMUNE DE LODÈVE

7- LES RÉSULTATS DU BUDGET ANNEXE LES GARDIES

Aucunes réalisations au CA 2023

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre et libellé	BP 2023	CA 2023
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	97 420,48 €	0,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 000,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	98 420,48 €	0,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre et libellé	BP 2023	CA 2023
66 - CHARGES FINANCIERES	1 000,00 €	0,00 €
043 - OPERATION A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FCT	1 000,00 €	0,00 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	73 230,82 €	0,00 €
002 - REPORT DE RESULTAT	23 189,66 €	23 189,66 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	98 420,48 €	23 189,66 €

RECETTES INVESTISSEMENT		
Chapitre et libellé	BP 2023	CA 2023
040 - OPERATION D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	73 230,82 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES INVESTISSEMENT	73 230,82 €	0,00 €

DEPENSES INVESTISSEMENT		
Chapitre et libellé	BP 2023	CA 2023
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	73 230,82 €	73 230,82 €
TOTAL DES DEPENSES INVESTISSEMENT	73 230,82 €	73 230,82 €

RESULTATS DE CLOTURE	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	-23 189,66 €
SECTION INVESTISSEMENT	-73 230,82 €
RESULTAT DE CLOTURE 2023	-96 420,48 €

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - MAIRIE DE
LODEVE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21340142500011

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE LODEVE

M 14

**Compte administratif
voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	21

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	22
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	33
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	34
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	40
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	41
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	42
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	44
A4 - Etat des provisions	45
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	46
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	47
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	49
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	55
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	58
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	60
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	63
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	64

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - CA - 2023

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	67
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	69
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	74
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	75
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	76
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	77
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	79
D2 - Arrêté et signatures	80

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 34142	MAIRIE DE LODEVE BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE	CA 2023
---------------------	--	------------

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	7618
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	120
Norm de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
4699214.00	5566014.00	719.31	1151.97

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) DGFIP 2021
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1113.80	1043.00
2	Produit des impositions directes/population	666.40	501.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1505.38	1163.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	598.72	315.00
5	Encours de dette/population	1420.94	775.00
6	DGF/population	392.45	153.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	9 317 489,75	G	10 414 810,66
	Section d'investissement	B	6 004 774,87	H	4 787 849,18

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 435 727,32 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	1 309 691,44 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	16 631 956,06	= G+H+I+J	16 638 387,16

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	614 811,28	L	1 942 105,07
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	614 811,28	= K+L	1 942 105,07

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	9 317 489,75	= G+I+K	11 850 537,98
	Section d'investissement	= B+D+F	7 929 277,59	= H+J+L	6 729 954,25
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	17 246 767,34	= G+H+I+J+K+L	18 580 492,23

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	614 811,28	L	1 942 105,07
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		9 024,08
13	Subventions d'investissement		0,00		1 767 184,30
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		43 088,09		0,00
204	Subventions d'équipement versées		900,00		0,00

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - CA - 2023

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	438 406,65	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	67 815,93	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
454102	Opération pour compte de tiers n° 02 - PERIL IMMINENT 17 RUE DE LA REPUBLIQUE (2)	1 665,00	0,00
454103	Opération pour compte de tiers n° 03 - PERIL IMMINENT 43 GRAND RUE (2)	20 150,29	0,00
454104	Opération pour compte de tiers n° 04 - INSALUBRITE 1 RUE DU 24 FEVRIER (2)	8 760,00	0,00
454201	Opération pour compte de tiers n° 01 - PERIL IMMINENT 18 BOULEVARD P. GELY (2)	0,00	40 852,72
454202	Opération pour compte de tiers n° 02 - PERIL IMMINENT 17 RUE DE LA REPUBLIQUE (2)	0,00	2 400,00
454203	Opération pour compte de tiers n° 03 - PERIL IMMINENT 43 GRAND RUE (2)	0,00	57 467,87
454204	Opération pour compte de tiers n° 04 - INSALUBRITE 1 RUE DU 24 FEVRIER (2)	0,00	8 760,00
454205	Opération pour compte de tiers n° 05 - PERIL IMMINENT 1 BOULEVARD P. GELY (2)	0,00	1 258,30
458102	Opération pour compte de tiers n° 02 - PERIL IMMINENT 19 RUE DE LA REPUBLIQUE (2)	34 025,32	0,00
458201	Opération pour compte de tiers n° 01 - PERIL IMMINENT IMMEUBLE 2 RUE GARIBALDI (2)	0,00	16 338,91
458202	Opération pour compte de tiers n° 02 - PERIL IMMINENT 19 RUE DE LA REPUBLIQUE (2)	0,00	34 025,32
458203	Opération pour compte de tiers n° 03 - PERIL IMMINENT 9 IMPASSE PALOC (2)	0,00	891,79
458204	Opération pour compte de tiers n° 04 - PERIL IMMINENT 659 AVENUE DE LA REPUBLIQUE (2)	0,00	1 154,90
458206	Opération pour compte de tiers n° 06 - PERIL IMMINENT 891 ROUTE DE GREZAC (2)	0,00	625,24
458207	Opération pour compte de tiers n° 07 - PERIL IMMINENT 5 BOULEVARD DE LA BOUQUERIE (2)	0,00	1 195,64
458208	Opération pour compte de tiers n° 08 - PERIL IMMINENT 1 BOULEVARD PASTEUR (2)	0,00	926,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 951 997,00	1 612 049,33	244 069,84	0,00	95 877,83
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 159 822,00	4 995 022,37	113 505,03	0,00	51 294,60
014	Atténuations de produits	596 275,00	547 041,68	48 772,86	0,00	460,46
65	Autres charges de gestion courante	944 471,00	920 253,28	1 803,00	0,00	22 414,72
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		8 652 565,00	8 074 366,66	408 150,73	0,00	170 047,61
66	Charges financières	307 600,00	299 720,98	0,00	0,00	7 879,02
67	Charges exceptionnelles	16 000,00	15 155,38	0,00	0,00	844,62
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 976 165,00	8 389 243,02	408 150,73	0,00	178 771,25
023	Virement à la section d'investissement (2)	2 152 553,32				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	520 097,00	520 096,00			1,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 672 650,32	520 096,00			2 152 554,32
TOTAL		11 648 815,32	8 909 339,02	408 150,73	0,00	2 331 325,57
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	73 770,00	75 715,18	55 453,39	0,00	-57 398,57
70	Produits services, domaine et ventes div	592 993,00	580 239,10	23 726,12	0,00	-10 972,22
73	Impôts et taxes	5 749 945,00	5 828 272,52	0,00	0,00	-78 327,52
74	Dotations et participations	3 389 507,00	3 362 997,90	73 332,79	0,00	-46 823,69
75	Autres produits de gestion courante	167 300,00	170 307,45	2 623,32	0,00	-5 630,77
Total des recettes de gestion courante		9 973 515,00	10 017 532,15	155 135,62	0,00	-199 152,77
76	Produits financiers	0,00	218,54	0,00	0,00	-218,54
77	Produits exceptionnels	36 400,00	37 979,26	2 000,00	0,00	-3 579,26
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		10 009 915,00	10 055 729,95	157 135,62	0,00	-202 950,57
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	203 173,00	201 945,09			1 227,91
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		203 173,00	201 945,09			1 227,91
TOTAL		10 213 088,00	10 257 675,04	157 135,62	0,00	-201 722,66
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 1 435 727,32				

(1) Si le commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	93 815,97	27 425,00	43 088,09	23 302,88
204	Subventions d'équipement versées	67 554,00	49 817,93	900,00	16 836,07
21	Immobilisations corporelles	5 250 115,91	3 855 403,21	438 406,65	956 306,05
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	287 000,00	193 026,35	67 815,93	26 157,72
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	5 698 485,88	4 125 672,49	550 210,67	1 022 602,72
10	Dotations, fonds divers et réserves	45 404,00	45 403,33	0,00	0,67
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 089 000,00	1 087 485,74	0,00	1 514,26
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	166 000,00	166 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	1 300 404,00	1 298 889,07	0,00	1 514,93
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	443 051,46	378 268,22	64 600,61	182,63
	Total des dépenses réelles d'investissement	7 441 941,34	5 802 829,78	614 811,28	1 024 300,28
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	203 173,00	201 945,09		1 227,91
041	Opérations patrimoniales (1)	90 000,00	0,00		90 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	293 173,00	201 945,09		91 227,91
	TOTAL	7 735 114,34	6 004 774,87	614 811,28	1 115 528,19
	Pour information	(2) 1 309 691,44			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	3 553 217,36	1 694 644,81	1 767 184,30	91 388,25
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 700 000,00	1 700 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	5 253 217,36	3 394 644,81	1 767 184,30	91 388,25
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	361 416,04	370 195,78	9 024,08	-17 803,82
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	194 492,84	194 492,84	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	555 908,88	564 688,62	9 024,08	-17 803,82
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	473 029,22	308 419,75	165 896,69	-1 287,22
	Total des recettes réelles d'investissement	6 282 155,46	4 267 753,18	1 942 105,07	72 297,21
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	2 152 553,32			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	520 097,00	520 096,00		1,00
041	Opérations patrimoniales (1)	90 000,00	0,00		90 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 762 650,32	520 096,00		2 242 554,32
	TOTAL	9 044 805,78	4 787 849,18	1 942 105,07	2 314 851,53

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - CA - 2023

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 856 119,17		1 856 119,17
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 108 527,40		5 108 527,40
014	Atténuations de produits	595 814,54		595 814,54
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	922 056,28		922 056,28
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	299 720,98	0,00	299 720,98
67	Charges exceptionnelles	15 155,38	0,00	15 155,38
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	520 096,00	520 096,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		8 797 393,75	520 096,00	9 317 489,75
Pour information				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	45 403,33	0,00	45 403,33
13	Subventions d'investissement	0,00	23 171,00	23 171,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 087 485,74	0,00	1 087 485,74
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	27 425,00	0,00	27 425,00
204	Subventions d'équipement versées	49 817,93		49 817,93
21	Immobilisations corporelles (6)	3 855 403,21	178 774,09	4 034 177,30
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	193 026,35	0,00	193 026,35
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	166 000,00	0,00	166 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	378 268,22	0,00	378 268,22
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		5 802 829,78	201 945,09	6 004 774,87
Pour information				
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				1 309 691,44

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	131 168,57		131 168,57
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	603 965,22		603 965,22
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		178 774,09	178 774,09
73	Impôts et taxes	5 828 272,52		5 828 272,52
74	Dotations et participations	3 436 330,69		3 436 330,69
75	Autres produits de gestion courante	172 930,77	0,00	172 930,77
76	Produits financiers	218,54	0,00	218,54
77	Produits exceptionnels	39 979,26	23 171,00	63 150,26
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		10 212 865,57	201 945,09	10 414 810,66
Pour information				1 435 727,32
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				1 435 727,32

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	370 195,78	0,00	370 195,78
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	194 492,84		194 492,84
13	Subventions d'investissement	1 694 644,81	0,00	1 694 644,81
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 700 000,00	0,00	1 700 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		520 096,00	520 096,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	308 419,75	0,00	308 419,75
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		4 267 753,18	520 096,00	4 787 849,18
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 951 997,00	1 612 049,33	244 069,84	0,00	95 877,83
60226	Vêtements de travail	62,40	0,00	0,00	0,00	62,40
60611	Eau et assainissement	33 860,00	30 508,81	4 687,05	0,00	-1 335,86
60612	Energie - Electricité	409 950,00	285 778,04	60 441,00	0,00	63 730,96
60613	Chauffage urbain	0,00	86 237,72	11 900,00	0,00	-88 137,72
60618	Autres fournitures non stockables	86 811,84	392,81	0,00	0,00	86 419,03
60621	Combustibles	81 150,00	50 217,73	10 142,58	0,00	20 789,69
60622	Carburants	47 151,23	43 341,46	3 809,76	0,00	0,01
60623	Alimentation	16 788,07	17 485,53	298,41	0,00	-995,87
60631	Fournitures d'entretien	25 679,42	23 818,57	1 775,75	0,00	85,10
60632	Fournitures de petit équipement	21 496,49	17 679,39	1 916,84	0,00	1 900,26
60633	Fournitures de voirie	11 830,00	10 293,05	1 536,04	0,00	0,91
60636	Vêtements de travail	28 422,11	25 482,89	2 923,46	0,00	15,76
6064	Fournitures administratives	17 127,24	12 037,62	395,64	0,00	4 693,98
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	36 744,98	33 622,98	2 593,13	0,00	528,87
6067	Fournitures scolaires	23 809,76	24 057,17	1 521,56	0,00	-1 768,97
6068	Autres matières et fournitures	127 933,69	120 382,15	5 227,17	0,00	2 324,37
611	Contrats de prestations de services	16 128,12	18 184,15	1 819,00	0,00	-3 875,03
6132	Locations immobilières	6 576,00	6 010,00	566,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	149 726,21	140 385,61	10 692,34	0,00	-1 351,74
614	Charges locatives et de copropriété	1 800,00	1 060,22	6,52	0,00	733,26
61521	Entretien terrains	24 622,27	21 002,40	0,00	0,00	3 619,87
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	68 922,00	50 715,39	7 517,06	0,00	10 689,55
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	157,20	712,80	0,00	-870,00
615231	Entretien, réparations voiries	16 401,60	16 606,36	0,00	0,00	-204,76
615232	Entretien, réparations réseaux	57 675,92	42 972,64	19 720,80	0,00	-5 017,52
61551	Entretien matériel roulant	31 836,91	26 381,55	9 273,78	0,00	-3 818,42
61558	Entretien autres biens mobiliers	8 544,16	6 195,95	996,48	0,00	1 351,73
6156	Maintenance	36 274,60	48 030,60	7 356,00	0,00	-19 112,00
6161	Multirisques	47 194,00	47 970,69	0,00	0,00	-776,69
6168	Autres primes d'assurance	345,00	340,93	0,00	0,00	4,07
6182	Documentation générale et technique	8 689,66	7 701,46	94,00	0,00	894,20
6184	Versements à des organismes de formation	22 100,16	5 362,71	4 773,16	0,00	12 062,29
6188	Autres frais divers	25 034,96	22 349,38	1 816,04	0,00	869,54
6226	Honoraires	5 147,40	1 128,00	844,80	0,00	3 174,60
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 000,00	16 030,92	0,00	0,00	3 969,08
6228	Divers	18 262,79	14 700,73	2 433,68	0,00	1 128,38
6231	Annonces et insertions	23 256,75	20 610,75	1 464,00	0,00	1 182,00
6232	Fêtes et cérémonies	22 879,21	25 105,54	230,00	0,00	-2 456,33
6236	Catalogues et imprimés	48 023,04	50 963,49	7 072,48	0,00	-10 012,93
6241	Transports de biens	546,30	411,71	0,00	0,00	134,59
6247	Transports collectifs	43 854,34	42 306,73	0,00	0,00	1 547,61
6256	Missions	4 650,00	4 130,25	0,00	0,00	519,75
6257	Réceptions	22 281,33	19 050,61	3 528,07	0,00	-297,35
6261	Frais d'affranchissement	20 726,87	16 942,72	3 310,09	0,00	474,06
6262	Frais de télécommunications	25 489,00	26 314,61	953,56	0,00	-1 779,17
627	Services bancaires et assimilés	1 900,00	2 503,14	0,00	0,00	-603,14
6281	Concours divers (cotisations)	4 526,12	3 879,84	641,05	0,00	5,23
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, ...)	300,00	300,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	12 601,87	5 556,00	1 673,40	0,00	5 372,47
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	35 202,14	9 655,34	22 376,80	0,00	3 170,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	5 289,00	3 864,30	0,00	0,00	1 424,70
6288	Autres services extérieurs	86 616,10	61 010,43	12 506,92	0,00	13 098,75
63512	Taxes foncières	26 000,00	25 377,00	0,00	0,00	623,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	2 695,00	0,00	-2 695,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	33 667,94	19 444,06	9 827,62	0,00	4 396,26
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 159 822,00	4 995 022,37	113 505,03	0,00	51 294,60
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	420 000,00	291 284,92	109 085,00	0,00	19 630,08
6218	Autre personnel extérieur	88 100,00	41 029,45	3 000,00	0,00	44 070,55
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	25 940,00	49 234,02	0,00	0,00	-23 294,02
64111	Rémunération principale titulaires	2 126 719,00	2 006 948,07	0,00	0,00	119 770,93
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	68 988,00	68 432,36	0,00	0,00	555,64
64118	Autres indemnités titulaires	287 498,00	358 362,26	0,00	0,00	-70 864,26
64131	Rémunérations non tit.	754 837,00	774 153,61	520,00	0,00	-19 836,61
64168	Autres emplois d'insertion	47 346,00	17 063,34	0,00	0,00	30 282,66
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	525 725,00	564 353,38	0,00	0,00	-38 628,38
6453	Cotisations aux caisses de retraites	661 022,00	665 830,13	53,93	0,00	-4 862,06

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - CA - 2023

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	27 645,00	31 432,22	0,00	0,00	-3 787,22
6455	Cotisations pour assurance du personnel	76 802,00	74 593,28	0,00	0,00	2 208,74
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 200,00	1 896,94	534,10	0,00	-1 231,04
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	2 419,45	0,00	0,00	-2 419,45
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	31 000,00	30 160,32	0,00	0,00	839,68
6475	Médecine du travail, pharmacie	17 000,00	17 828,64	312,00	0,00	-1 140,64
014	Atténuations de produits	596 275,00	547 041,68	48 772,86	0,00	460,46
7391172	Dégrèvt taxe habitat* sur logements vaca	11 000,00	10 540,00	0,00	0,00	460,00
739211	Attributions de compensation	585 275,00	536 501,68	48 772,86	0,00	0,46
65	Autres charges de gestion courante	944 471,00	920 253,28	1 803,00	0,00	22 414,72
6512	Droits d'utilisat* - informatique nuage	204,84	1 500,73	0,00	0,00	-1 295,89
6518	Autres	84 693,07	60 792,14	1 803,00	0,00	22 097,93
6531	Indemnités	152 747,72	152 747,72	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	7 395,44	7 395,44	0,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	7 224,93	7 224,93	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	437,84	0,00	0,00	-437,84
6553	Service d'incendie	289 605,00	289 604,77	0,00	0,00	0,23
65548	Autres contributions	4 500,00	4 419,35	0,00	0,00	80,65
657362	Subv. fonct. CCAS	66 100,00	66 100,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	157 600,00	158 525,00	0,00	0,00	-925,00
65888	Autres	174 400,00	171 505,36	0,00	0,00	2 894,64
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		8 652 565,00	8 074 366,66	408 150,73	0,00	170 047,61
66	Charges financières (b)	307 600,00	299 720,98	0,00	0,00	7 879,02
66111	Intérêts réglés à l'échéance	276 000,00	273 773,44	0,00	0,00	2 226,56
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	8 600,00	8 478,99	0,00	0,00	121,01
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	23 000,00	17 468,55	0,00	0,00	5 531,45
67	Charges exceptionnelles (c)	16 000,00	15 155,38	0,00	0,00	844,62
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	911,38	0,00	0,00	-911,38
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	16 000,00	11 610,99	0,00	0,00	4 389,01
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	2 633,01	0,00	0,00	-2 633,01
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		8 976 165,00	8 389 243,02	408 150,73	0,00	178 771,25
023	Virement à la section d'investissement	2 152 553,32	0,00			2 152 553,32
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	520 097,00	520 096,00			1,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	520 097,00	520 096,00			1,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 672 650,32	520 096,00			2 152 554,32
043	Opérat* ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 672 650,32	520 096,00			2 152 554,32
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		11 648 815,32	8 909 339,02	408 150,73	0,00	2 331 325,57
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	54 721,09
Montant des ICNE de l'exercice N-1	46 242,10
= Différence ICNE N – ICNE N-1	8 478,99

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	73 770,00	75 715,18	55 453,39	0,00	-57 398,57
6419	Remboursements rémunérations personnel	73 770,00	75 715,18	55 453,39	0,00	-57 398,57
70	Produits services, domaine et ventes div	592 993,00	580 239,10	23 726,12	0,00	-10 972,22
7022	Coupes de bois	16 023,00	0,00	0,00	0,00	16 023,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	17 000,00	22 462,60	0,00	0,00	-5 462,60
70323	Redev. occupat° domaine public communal	7 800,00	7 781,02	0,00	0,00	18,98
7036	Taxes de pâturage et de tourbage	220,00	0,00	0,00	0,00	220,00
7062	Redevances services à caractère culturel	251 250,00	254 352,26	22 377,60	0,00	-25 479,86
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	95,00	0,00	0,00	-95,00
70632	Redevances services à caractère loisir	23 000,00	26 936,46	0,00	0,00	-3 936,46
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	240 000,00	235 923,51	0,00	0,00	4 076,49
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	5 000,00	5 723,58	0,00	0,00	-723,58
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	6 700,00	-263,40	797,93	0,00	6 165,47
70878	Remb. frais par d'autres redevables	26 000,00	26 959,67	550,59	0,00	-1 510,26
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	268,40	0,00	0,00	-268,40
73	Impôts et taxes	5 749 945,00	5 828 272,52	0,00	0,00	-78 327,52
73111	Impôts directs locaux	5 102 477,00	5 156 612,00	0,00	0,00	-54 135,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	10 000,00	17 823,00	0,00	0,00	-7 823,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	97 468,00	97 468,00	0,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	75 000,00	76 229,47	0,00	0,00	-1 229,47
7338	Autres taxes	10 000,00	11 517,21	0,00	0,00	-1 517,21
7351	Taxe consommation finale d'électricité	205 000,00	212 300,45	0,00	0,00	-7 300,45
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	250 000,00	256 322,39	0,00	0,00	-6 322,39
74	Dotations et participations	3 389 507,00	3 362 997,90	73 332,79	0,00	-46 823,69
7411	Dotations forfaitaire	1 089 614,00	1 089 614,00	0,00	0,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	1 138 752,00	1 138 752,00	0,00	0,00	0,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	492 484,00	492 484,00	0,00	0,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	315 940,00	315 940,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	16 000,00	16 122,05	0,00	0,00	-122,05
74718	Autres participations Etat	72 500,00	109 740,22	3 382,69	0,00	-40 622,91
7472	Participat° Régions	2 000,00	-2 000,00	4 000,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	12 000,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	45 000,00	32 716,35	0,00	0,00	12 283,65
74751	Participat° GFP de rattachement	30 000,00	0,00	37 600,00	0,00	-7 600,00
7478	Participat° Autres organismes	109 300,00	94 331,28	28 350,10	0,00	-13 381,38
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	0,00	50,00	0,00	0,00	-50,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	49 917,00	43 397,00	0,00	0,00	6 520,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	16 000,00	19 851,00	0,00	0,00	-3 851,00
75	Autres produits de gestion courante	167 300,00	170 307,45	2 623,32	0,00	-5 630,77
752	Revenus des immeubles	167 300,00	170 305,78	2 623,32	0,00	-5 629,10
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	1,67	0,00	0,00	-1,67
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		9 973 515,00	10 017 532,15	155 135,62	0,00	-199 152,77
76	Produits financiers (b)	0,00	218,54	0,00	0,00	-218,54
7688	Autres	0,00	218,54	0,00	0,00	-218,54
77	Produits exceptionnels (c)	36 400,00	37 979,26	2 000,00	0,00	-3 579,26
7713	Libéralités reçues	1 000,00	4 905,65	2 000,00	0,00	-5 905,65
7718	Autres produits except. opérat° gestion	10 100,00	10 204,70	0,00	0,00	-104,70
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	14 200,00	13 009,44	0,00	0,00	1 190,56
7788	Produits exceptionnels divers	11 100,00	9 859,47	0,00	0,00	1 240,53
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		10 009 915,00	10 055 729,95	157 135,62	0,00	-202 950,57
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	203 173,00	201 945,09			1 227,91
722	Immobilisations corporelles	180 000,00	178 774,09			1 225,91
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	23 173,00	23 171,00			2,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		203 173,00	201 945,09			1 227,91
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		10 213 088,00	10 257 675,04	157 135,62	0,00	-201 722,66
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		1 435 727,32				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 778.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	93 815,97	27 425,00	43 088,09	23 302,88
2031	Frais d'études	73 797,09	19 425,00	39 938,09	14 434,00
2051	Concessions, droits similaires	9 218,88	0,00	0,00	9 218,88
2088	Autres immobilisations incorporelles	10 800,00	8 000,00	3 150,00	-350,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	67 554,00	49 817,93	900,00	16 836,07
2041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	33 834,00	28 833,33	0,00	5 000,67
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	4 000,00	4 450,00	900,00	-1 350,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	29 720,00	16 534,60	0,00	13 185,40
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	5 250 115,91	3 855 403,21	438 406,65	956 306,05
2111	Terrains nus	77 172,00	0,00	0,00	77 172,00
2128	Autres agencements et aménagements	7 000,00	6 960,00	0,00	40,00
21311	Hôtel de ville	113 180,30	61 308,00	0,00	51 872,30
21312	Bâtiments scolaires	1 032 709,00	809 032,79	1 862,92	221 813,29
21316	Equipements du cimetière	45 200,00	32 900,00	12 300,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	1 356 495,14	1 144 339,99	207 984,05	4 171,10
2135	Installations générales, agencements	23 960,00	20 884,66	0,00	3 075,34
2138	Autres constructions	1 660 999,87	1 043 471,18	77 765,00	539 763,69
2151	Réseaux de voirie	498 942,60	391 547,30	64 582,52	42 812,78
2152	Installations de voirie	15 500,00	12 584,92	2 998,80	-83,72
21534	Réseaux d'électrification	133 443,60	133 298,40	0,00	145,20
21538	Autres réseaux	1 905,51	1 905,50	0,00	0,01
21568	Autres matériels, outillages incendie	13 456,00	5 385,12	3 337,33	4 733,55
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	56 937,76	50 157,16	2 834,66	3 945,94
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	4 800,00	0,00	0,00	4 800,00
2182	Matériel de transport	26 532,00	0,00	26 531,76	0,24
2183	Matériel de bureau et informatique	59 193,99	48 205,30	6 675,98	4 312,71
2184	Mobilier	38 452,13	21 625,86	15 838,21	988,06
2188	Autres immobilisations corporelles	84 236,01	71 797,03	15 695,42	-3 256,44
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	287 000,00	193 026,35	67 815,93	26 157,72
2313	Constructions	0,00	76 983,96	0,00	-76 983,96
238	Avances versées commandes immo. incorp.	287 000,00	116 042,39	67 815,93	103 141,68
	Total des dépenses d'équipement	5 698 485,88	4 125 672,49	550 210,67	1 022 602,72
10	Dotations, fonds divers et réserves	45 404,00	45 403,33	0,00	0,67
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	45 404,00	45 403,33	0,00	0,67
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 089 000,00	1 087 485,74	0,00	1 514,26
1641	Emprunts en euros	1 089 000,00	1 087 485,74	0,00	1 514,26
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	166 000,00	166 000,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	166 000,00	166 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	1 300 404,00	1 298 889,07	0,00	1 514,93
454101	PERIL IMMINENT 18 BOULEVARD P. GELY (3)	40 852,72	40 852,72	0,00	0,00
454102	PERIL IMMINENT 17 RUE DE LA REPUBLIQUE (3)	22 640,40	20 975,40	1 665,00	0,00
454103	PERIL IMMINENT 43 GRAND RUE (3)	56 732,88	36 582,59	20 150,29	0,00
454104	INSALUBRITE 1 RUE DU 24 FEVRIER (3)	8 760,00	0,00	8 760,00	0,00
454105	PERIL IMMINENT 1 BOULEVARD P. GELY (3)	1 258,30	1 258,30	0,00	0,00
458102	PERIL IMMINENT 19 RUE DE LA REPUBLIQUE (3)	298 000,00	263 791,91	34 025,32	182,77
458105	PERIL IMMINENT 11 RUE DE LA MEGISSERIE (3)	12 060,28	12 060,28	0,00	0,00
458106	PERIL IMMINENT 091 ROUTE DE GREZAC (3)	625,24	625,24	0,00	0,00
458107	PERIL IMMINENT 5 BOULEVARD DE LA BOUQUERIE (3)	1 195,64	1 195,64	0,00	0,00
458108	PERIL IMMINENT 1 BOULEVARD PASTEUR (3)	926,00	926,14	0,00	-0,14
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	443 051,46	378 268,22	64 600,61	182,63
	TOTAL DEPENSES REELLES	7 441 941,34	5 802 829,78	614 811,28	1 024 300,28
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	203 173,00	201 945,09		1 227,91
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	23 173,00	23 171,00		2,00
13911	Etat et établissements nationaux	15 283,00	15 282,00		1,00
13912	Sub. transf. cpté résult. Régions	4 075,00	4 075,00		0,00
13913	Sub. transf. cpté résult. Départements	2 500,00	2 500,00		0,00

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - CA - 2023

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
139151	Sub. transf cpte résult. GFP de rattach.	922,00	922,00		0,00
139158	Sub. transf cpte résult. Autres groups	242,00	242,00		0,00
13918	Autres subventions d'équipement	151,00	150,00		1,00
	Charges transférées (6)	180 000,00	178 774,09		1 225,91
21312	Bâtiments scolaires	0,00	51 683,34		-51 683,34
21318	Autres bâtiments publics	0,00	45 157,39		-45 157,39
2138	Autres constructions	0,00	39 666,30		-39 666,30
2151	Réseaux de voirie	0,00	33 064,62		-33 064,62
21534	Réseaux d'électrification	0,00	9 202,44		-9 202,44
2313	Constructions	180 000,00	0,00		180 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	90 000,00	0,00		90 000,00
2138	Autres constructions	90 000,00	0,00		90 000,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	293 173,00	201 945,09		91 227,91
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	7 735 114,34	6 004 774,87	614 811,28	1 115 528,19
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	1 309 691,44			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040-RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041+ RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	3 553 217,36	1 694 644,81	1 767 184,30	91 388,25
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	10 224,00	10 224,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	1 287 388,77	553 347,61	558 561,27	175 479,89
1322	Subv. non transf. Régions	572 249,02	182 764,26	349 891,09	39 593,67
1323	Subv. non transf. Départements	714 737,57	526 639,73	300 235,54	-112 137,70
1327	Subv. non transf. Budget communautaire	500 270,00	184 269,87	316 000,00	0,13
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	337 728,00	106 781,60	230 946,40	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	29 950,00	29 947,74	11 550,00	-11 547,74
1342	Amendes de police non transférable	100 670,00	100 670,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	1 700 000,00	1 700 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 700 000,00	1 700 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		5 253 217,36	3 394 644,81	1 767 184,30	91 388,25
10	Dotations, fonds divers et réserves	555 908,88	564 688,62	9 024,08	-17 803,82
10222	FCTVA	302 808,74	302 808,74	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	58 607,30	67 387,04	9 024,08	-17 803,82
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	194 492,84	194 492,84	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		555 908,88	564 688,62	9 024,08	-17 803,82
454201	PERIL IMMINENT 18 BOULEVARD P. GELY (2)	40 852,72	0,00	40 852,72	0,00
454202	PERIL IMMINENT 17 RUE DE LA REPUBLIQUE (2)	22 640,40	20 975,40	2 400,00	-735,00
454203	PERIL IMMINENT 43 GRAND RUE (2)	56 732,88	0,00	57 467,87	-734,99
454204	INSALUBRITE 1 RUE DU 24 FEVRIER (2)	8 760,00	0,00	8 760,00	0,00
454205	PERIL IMMINENT 1 BOULEVARD P. GELY (2)	1 258,30	0,00	1 258,30	0,00
458201	PERIL IMMINENT IMMEUBLE 2 RUE GARIBALDI (2)	16 338,91	0,00	16 338,91	0,00
458202	PERIL IMMINENT 19 RUE DE LA REPUBLIQUE (2)	309 592,16	275 384,07	34 025,32	182,77
458203	PERIL IMMINENT 9 IMPASSE PALOC (2)	891,79	0,00	891,79	0,00
458204	PERIL IMMINENT 659 AVENUE DE LA REPUBLIQUE (2)	1 154,90	0,00	1 154,90	0,00
458205	PERIL IMMINENT 11 RUE DE LA MEGISSERIE (2)	12 060,28	12 060,28	0,00	0,00
458206	PERIL IMMINENT 891 ROUTE DE GREZAC (2)	625,24	0,00	625,24	0,00
458207	PERIL IMMINENT 5 BOULEVARD DE LA BOUQUERIE (2)	1 195,64	0,00	1 195,64	0,00
458208	PERIL IMMINENT 1 BOULEVARD PASTEUR (2)	926,00	0,00	926,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		473 029,22	308 419,75	165 896,69	-1 287,22
TOTAL DES RECETTES REELLES		6 282 155,46	4 267 753,18	1 942 105,07	72 297,21
021	Virement de la sect* de fonctionnement	2 152 553,32			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (3) (4)	520 097,00	520 096,00		1,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	1 094,00	1 094,00		0,00
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	8 331,00	8 331,00		0,00
28041512	CFP rat : Bâtiments, installations	818,00	818,00		0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	1 308,00	1 308,00		0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	879,00	879,00		0,00
28051	Concessions et droits similaires	25 607,00	25 606,00		1,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	131,00	131,00		0,00
28128	Autres aménagements de terrains	83 721,00	83 721,00		0,00
28132	Immeubles de rapport	5 398,00	5 398,00		0,00
28135	Installations générales, agencements, ...	11 846,00	11 846,00		0,00
28138	Autres constructions	3 573,00	3 573,00		0,00
28152	Installations de voirie	16 385,00	16 385,00		0,00
281534	Réseaux d'électrification	156 817,00	156 817,00		0,00

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - CA - 2023

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
281538	Autres réseaux	5 862,00	5 862,00		0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	5 146,00	5 146,00		0,00
281576	Autre matériel et outillage de voirie	1 769,00	1 769,00		0,00
28158	Autres installat ² , matériel et outillage	48 788,00	48 788,00		0,00
28182	Matériel de transport	38 091,00	38 091,00		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	33 734,00	33 734,00		0,00
28184	Mobilier	38 181,00	38 181,00		0,00
28188	Autres immo. corporelles	32 618,00	32 618,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 672 650,32	520 096,00		2 152 554,32
041	Opérations patrimoniales (5)	90 000,00	0,00		90 000,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	90 000,00	0,00		90 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 762 650,32	520 096,00		2 242 554,32
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		9 044 805,78	4 787 849,18	1 942 105,07	2 314 851,53
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services général administrat publiques	1 Sécurité et santé publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT												
REALISATIONS de l'exercice + restes à réaliser N-1												
Dépenses réelles	1 132 889	284 236	61 316	822 540	1 006 997	1 237 210	94 323	0	0	1 163 319	0	5 802 830
- Equipements municipaux (2)		284 236	2 500	822 540	1 006 997	1 237 210	89 873	0	0	632 469	0	4 075 655
- Equip. non municipaux (c/2041)(3)		0	0	0	0	0	4 450	0	0	45 266	0	49 818
- Opérations financières	1 132 889											1 132 889
Dépenses d'ordre	23 171											201 945
Solde d'exécution reporté de N-1	1 309 691											1 309 691
Total dépenses	2 465 752	284 236	61 316	874 224	1 042 319	1 286 712	94 323	0	0	1 205 566	0	7 314 466
Total recettes	2 717 398	24 580	20 975	167 003	529 227	430 836	106 762	0	0	791 049	0	4 787 849
Solde d'investissement	251 646	-259 656	-40 340	-707 220	-513 092	-856 876	12 459	0	0	-414 517	0	-2 526 617
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	44 451	57 107	5 837	71 680	203 148	16 738	0	0	215 800	0	614 811
Total RAR recettes	0	344 986	89 886	266 287	277 720	441 761	187 946	0	0	363 516	0	1 942 105
SOLDE RAR investissement	0	300 535	12 779	260 450	206 040	238 613	171 208	0	0	137 617	0	1 327 294

FONCTIONNEMENT												
REALISATIONS de l'exercice + restes à réaliser N-1												
Total dépenses	1 432 452	2 732 654	707 740	776 734	909 791	791 083	216 339	0	0	1 740 655	9 602	9 317 490
Total recettes	10 474 776	540 117	11 517	98 981	348 770	59 261	129 451	0	0	111 824	76 229	11 850 538
Solde de fonctionnement	9 042 323	-2 192 536	-696 223	-678 152	-961 021	-731 822	-86 888	0	0	-1 629 060	66 427	2 533 048
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique engés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

Art.(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
	Total dépenses d'investissement	2 465 752	328 687	118 423	880 060	1 113 999	1 489 859	111 061	0	0	1 421 436	0	7 929 278
	Dépenses réelles	1 132 869	328 687	118 423	828 377	1 078 676	1 440 358	111 061	0	0	1 379 169	0	6 417 641
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	45 403	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 403
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	45 403	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 403
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	1 087 486	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 087 486
1641	Emprunts en euros	1 087 486	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 087 486
18	Compte de liaison - affectat° (BA, régime)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	12 261	0	1 080	11 150	0	0	0	0	46 022	0	70 513
2031	Frais d'études	0	12 261	0	1 080	0	0	0	0	0	46 022	0	59 363
2038	Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	11 150	0	0	0	0	0	0	11 150
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	5 360	0	0	46 388	0	50 748
2041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 633	0	28 633
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0	0	0	0	0	0	5 360	0	0	0	0	5 360
20422	Privé : Bâtimts, installations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 535	0	16 535
21	Immobilisations corporelles	0	316 426	29 031	827 297	863 668	1 440 358	28 727	0	0	768 302	0	4 293 810
2128	Autres agencements et aménagements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 960	0	6 960
21311	Hôtel de ville	0	51 308	0	0	0	0	0	0	0	0	0	51 308
21312	Bâtiments scolaires	0	0	0	610 896	0	0	0	0	0	0	0	610 896
21316	Equipements du crématorium	0	45 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 200
21318	Autres bâtiments publics	0	54 726	0	0	714	1 296 884	0	0	0	0	0	1 352 324
2135	Installations générales, agencements	0	20 895	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 895
2138	Autres constructions	0	0	0	0	878 444	115 278	0	0	0	127 914	0	1 121 236
2151	Réseaux de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	456 130	0	456 130
2152	Installations de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 594	0	15 594
21534	Réseaux d'électrification	0	0	0	0	0	0	0	0	0	133 288	0	133 288
21538	Autres réseaux	0	0	1 906	0	0	0	0	0	0	0	0	1 906
21568	Autres matériels, outillages incendie	0	5 266	0	0	0	0	0	0	0	3 438	0	8 722
2158	Autres inst. matériel, outill. techniques	0	30 361	0	0	0	2 489	0	0	0	19 942	0	52 992

MAIRE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - CA - 2023

Art. (1)	Libellés	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
2182	Matériel de transport	0	0	28 532	0	0	0	0	0	0	0	0	28 532
2183	Matériel de bureau et informatique	0	50 831	0	3 379	672	0	0	0	0	0	0	54 881
2184	Mobilier	0	1 588	0	686	1 955	0	27 817	0	0	5 448	0	37 484
2188	Autres immobilisations corporelles	0	48 062	594	12 338	1 883	25 707	911	0	0	0	0	87 492
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	183 858	0	76 984	0	0	0	0	260 842
2313	Constructions	0	0	0	0	0	0	76 984	0	0	0	0	76 984
238	Autres véhicules commandes immo. incorp.	0	0	0	0	183 858	0	0	0	0	0	0	183 858
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	166 000	0	166 000
2764	Créances sur personnes de droit privé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	166 000	0	166 000
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	89 392	0	0	0	0	0	0	353 477	0	442 869
454101	PERIL IMMINENT 18 BOULEVARD P. GELY	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 853	0	40 853
454102	PERIL IMMINENT 17 RUE DE LA REPUBLIQUE	0	0	22 540	0	0	0	0	0	0	0	0	22 540
454103	PERIL IMMINENT 43 GRAND RUE	0	0	56 733	0	0	0	0	0	0	0	0	56 733
454104	INSALUBRITE 1 RUE DU 24 FEVRIER	0	0	8 750	0	0	0	0	0	0	0	0	8 750
454105	PERIL IMMINENT 1 BOULEVARD P. GELY	0	0	1 258	0	0	0	0	0	0	0	0	1 258
458102	PERIL IMMINENT 16 RUE DE LA REPUBLIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	297 817	0	297 817
458105	PERIL IMMINENT 11 RUE DE LA MEGISSERIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 060	0	12 060
458106	PERIL IMMINENT 861 ROUTE DE GREZAC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	625	0	625
458107	PERIL IMMINENT 8 BOULEVARD DE LA BOUQUERIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 196	0	1 196
458108	PERIL IMMINENT 1 BOULEVARD PASTEUR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	926	0	926
Dépenses d'ordre		23 171	0	0	51 683	35 322	49 502	0	0	0	42 267	0	201 945
040	Opérat* ordre transfert entre sections	23 171	0	0	51 683	35 322	49 502	0	0	0	42 267	0	201 945
13911	Etat et établissements nationaux	15 282	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 282
13912	Sub. transf. opte résul. Régions	4 075	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 075
13913	Sub. transf. opte résul. Départements	2 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 500

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
139151	Sub. transf. opt. résul. GFP dé rattach.	922	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	922
139158	Sub. transf. opt. résul. Autres groupés	242	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	242
13918	Autres subventions d'équipement	150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150
21312	Bâtiments scolaires	0	0	0	51 682	0	0	0	0	0	0	0	51 683
21318	Autres bâtiments publics	0	0	0	0	0	45 157	0	0	0	0	0	45 157
2138	Autres constructions	0	0	0	0	35 322	4 344	0	0	0	0	0	39 666
2151	Réseaux de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33 065	0	33 065
21534	Réseaux d'électrification	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 222	0	9 202
047	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	1 309 691	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 309 691

RECETTES													
Total recettes d'investissement	2 717 388	369 566	90 862	433 290	806 947	872 597	284 728	0	0	0	1 144 567	0	6 729 954
Recettes réelles	2 197 362	369 566	90 862	433 290	806 947	872 597	284 728	0	0	0	1 144 567	0	6 209 858
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	487 362	0	0	0	0	0	0	0	0	76 411	0	573 773
10222	FCTVA	302 809	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	302 809
10228	Taxe d'aménagement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	76 411	0	76 411
1008	Excédents de fonctionnement capitaux	194 453	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	194 453
13	Subventions d'investissement	0	369 566	0	433 290	806 947	872 597	284 728	0	0	684 711	0	3 461 829
1311	Subv. transf. Etat et étal. Nationaux	0	0	0	10 224	0	0	0	0	0	0	0	10 224
1321	Subv. non transf. Etat, étal. Nationaux	0	22 380	0	256 947	401 717	333 500	0	0	0	97 765	0	1 111 908
1322	Subv. non transf. Régions	0	0	0	61 231	220 272	113 622	0	0	0	137 531	0	532 655
1323	Subv. non transf. Départements	0	31 186	0	105 289	30 944	385 977	0	0	0	275 479	0	826 875
1327	Subv. non transf. Budget communaux	0	316 000	0	0	154 015	0	0	0	0	30 255	0	500 270
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0	0	0	0	0	0	284 728	0	0	43 000	0	337 728
1341	D.E.T.R. non transférable	0	0	0	0	0	41 488	0	0	0	0	0	41 488
1342	Amendes de police non transférables	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 630	0	100 630
16	Emprunts et dettes assimilées	1 700 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 700 000
1641	Emprunts en euros	1 700 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 700 000
16	Compte de liaison "affectat" (SA, régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Mairie de Lodeve - Budget Principal de Lodeve - CA - 2023

Art. (1)	Libellés	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	90 862	0	0	0	0	0	0	343 455	0	474 316
454201	PERIL IMMINENT 16 BOULEVARD P. GELY	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 853	0	40 853
454202	PERIL IMMINENT 17 RUE DE LA REPUBLIQUE	0	0	23 375	0	0	0	0	0	0	0	0	23 375
454203	PERIL IMMINENT 43 GRAND RUE	0	0	57 468	0	0	0	0	0	0	0	0	57 468
454204	INSALUBRITE 1 RUE DU 24 FEVRIER	0	0	8 760	0	0	0	0	0	0	0	0	8 760
454205	PERIL IMMINENT 1 BOULEVARD P. GELY	0	0	1 258	0	0	0	0	0	0	0	0	1 258
458201	PERIL IMMINENT IMMEUBLE 2 RUE GARIBOLDI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 339	0	16 339
458202	PERIL IMMINENT 16 RUE DE LA REPUBLIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	369 409	0	369 409
458203	PERIL IMMINENT 9 IMPASSE PALOC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	862	0	862
458204	PERIL IMMINENT 659 AVENUE DE LA REPUBLIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 155	0	1 155
458205	PERIL IMMINENT 11 RUE DE LA MECISSERIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 060	0	12 060
458206	PERIL IMMINENT 801 ROUTE DE CREZAC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	625	0	625
458207	PERIL IMMINENT 5 BOULEVARD DE LA BOUQUERIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 196	0	1 196
458208	PERIL IMMINENT 1 BOULEVARD PASTEUR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	926	0	926
	Recettes d'ordre	520 096	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	520 096
040	Opérat* contre transfert entre sections	620 096	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	620 096
2802	Frais liés à la réalisation des documents	1 094	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 094
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	8 331	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 331
28041512	GFP rat : Bâtimnts, installations	818	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	818

MAIRE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
280421	Privé - Biens mobiliers, matériel	1 308	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 308
280422	Privé - Bâtimnts, installations	879	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	879
28051	Concessions et droits similaires	25 606	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 606
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	131	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	131
28128	Autres aménagements de terrains	83 721	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	83 721
28132	Intrusives de rapport	5 398	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 398
28135	Installations générales, agencements...	11 846	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 846
28138	Autres constructions	3 573	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 573
28152	Installations de voirie	16 385	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 385
281534	Réseaux d'électrification	156 817	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	156 817
281538	Autres réseaux	5 862	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 862
281568	Autres matériels, outillages agricole	5 146	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 146
281576	Autre matériel et outillage de voirie	1 769	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 769
28158	Autres installat* matériel et outillage	48 788	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	48 788
28182	Matériel de transport	38 091	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38 091
28183	Matériel de bureau et informatique	33 734	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33 734
28184	Matériel	38 181	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38 181
28188	Autres immo, corporelles	32 618	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 618
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES											
Total dépenses de fonctionnement		1 432 462	2 732 664	707 740	776 734	909 791	791 083	216 339	0	0	1 740 895	9 802	9 317 490
Dépenses réelles		912 356	2 732 664	707 740	776 734	909 791	791 083	216 339	0	0	1 740 895	9 802	8 797 394
011	Charges à caractère général	27 361	632 663	52 600	221 979	333 256	208 126	35 949	0	0	334 354	9 802	1 656 119
60611	Eau et assainissement	0	8 306	0	6 955	2 546	12 206	346	0	0	5 185	41	35 196
60612	Energie - Electricité	0	63 526	6 100	33 275	80 471	68 377	1 128	0	0	83 722	9 641	346 219
60613	Chauffage urbain	0	16 001	0	33 865	8 836	38 435	0	0	0	0	0	98 138
60618	Autres fournitures non stockables	0	879	0	-135	-98	-254	0	0	0	0	0	393
60621	Combustibles	0	19 317	0	29 449	0	11 594	0	0	0	0	0	60 360
60622	Carburants	0	47 151	0	0	0	0	0	0	0	0	0	47 151
60623	Alimentation	0	260	0	0	14 658	762	2 084	0	0	0	0	17 764
60631	Fournitures d'entretien	0	8 189	832	6 239	1 608	4 935	320	0	0	3 471	0	25 594
60632	Fournitures de petit équipement	0	10 396	1 081	3 425	3 407	312	491	0	0	464	0	19 596
60633	Fournitures de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 829	0	11 829
60636	Vêtements de travail	0	7 048	5 994	357	0	1 799	0	0	0	13 209	0	28 406
6064	Fournitures administratives	0	7 444	739	193	2 116	1 711	0	0	0	229	0	12 433

MAIRE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - CA - 2023

Art. (1)	Libellés	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0	0	0	0	36 216	0	0	0	0	0	0	36 216
6067	Fournitures scolaires	0	0	0	25 579	0	0	0	0	0	0	0	25 579
6068	Autres matières et fournitures	0	61 995	2 250	12 399	10 486	16 217	780	0	0	21 532	0	125 699
611	Contrats de prestations de services	0	5 908	14 072	0	0	0	23	0	0	0	0	20 003
6132	Locations immobilières	0	0	0	0	0	0	6 576	0	0	0	0	6 576
6135	Locations mobilières	0	12 383	0	4 410	69 575	0	2 196	0	0	62 513	0	151 078
614	Charges locatives et de copropriété	0	967	0	0	0	0	0	0	100	0	0	1 067
61521	Entretien terrains	0	0	0	0	0	4 034	0	0	0	16 988	0	21 002
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	20 068	476	3 495	15 356	10 431	0	0	0	8 445	0	59 232
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0	0	0	0	0	0	0	0	0	670	0	670
615231	Entretien, réparations voitures	0	1 402	0	0	0	0	0	0	0	15 255	0	16 656
615232	Entretien, réparations réseaux	0	516	0	0	0	0	0	0	0	62 177	0	62 693
61551	Entretien matériel roulant	0	29 469	592	0	0	30	0	0	0	5 675	0	35 655
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	2 477	161	0	420	938	0	0	0	5 072	0	7 192
6156	Maintenance	0	22 436	1 712	3 659	10 829	14 170	779	0	0	1 761	120	55 387
6161	Multirisques	0	47 971	0	0	0	0	0	0	0	0	0	47 971
6168	Autres primes d'assurance	0	0	341	0	0	0	0	0	0	0	0	341
6182	Documentation générale et technique	0	5 862	804	0	0	1 129	0	0	0	0	0	7 795
6184	Versements à des organismes de formation	0	10 581	-805	0	0	460	0	0	0	0	0	10 136
6188	Autres frais divers	0	744	13 899	9 144	379	0	0	0	0	0	0	24 165
6226	Honoraires	0	845	1 126	0	0	0	0	0	0	0	0	1 973
6227	Frais d'actes et de contentieux	0	16 031	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 031
6228	Divers	0	4 072	0	1 000	11 563	500	0	0	0	0	0	17 134
6231	Annonces et insertions	0	22 003	0	0	0	0	0	0	0	72	0	22 075
6232	Fêtes et célébrations	0	23 764	0	0	0	0	1 571	0	0	0	0	25 336
6236	Catalogues et imprimés	0	34 555	174	0	23 007	0	0	0	0	0	0	58 036
6241	Transports de biens	0	0	0	0	412	0	0	0	0	0	0	412
6247	Transports collectifs	0	0	0	38 927	0	3 380	0	0	0	0	0	42 307
6256	Missions	0	859	764	0	1 186	708	22	0	0	591	0	4 130
6257	Réceptions	0	14 031	0	1 711	4 823	0	750	0	0	1 264	0	22 579
6261	Frais de télécommunications	0	20 253	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 253
6262	Frais de franchissement	0	6 103	1 864	8 533	3 373	5 027	2 369	0	0	0	0	27 268
627	Services bancaires et assimilés	1 984	0	0	0	519	0	0	0	0	0	0	2 503
6281	Concours divers (collations)	0	2 306	0	0	1 215	0	1 000	0	0	0	0	4 521
6282	Frais de gardiennage (écoles, forêts)	0	300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	300
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	756	0	0	4 800	1 673	0	0	0	0	0	7 229

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0	32 032	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 032
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0	0	0	0	0	3 864	0	0	0	0	0	3 864
6288	Autres services extérieurs	0	30 893	220	0	6 174	6 541	15 512	0	14 177	0	0	73 517
63512	Taxes foncières	25 377	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 377
63513	Autres impôts locaux	0	2 695	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 695
637	Autres impôts, taxes, autres organismes	0	9 558	315	0	19 399	0	0	0	0	0	0	29 272
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	1 637 674	361 915	378 704	572 541	577 906	160 360	0	0	1 369 167	0	5 108 527
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	0	359 262	0	0	14 944	0	26 163	0	0	0	0	400 370
6218	Autre personnel extérieur	0	44 029	0	0	0	0	0	0	0	0	0	44 029
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	12 508	3 452	4 203	6 397	6 050	1 459	0	15 165	0	0	49 234
64111	Rémunération principale titulaires	0	447 650	165 086	163 124	211 737	281 592	0	0	697 757	0	0	2 006 948
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0	15 303	7 927	5 934	2 672	12 485	0	0	24 111	0	0	66 432
64118	Autres indemnités titulaires	0	96 127	70 774	14 678	37 414	36 279	0	0	103 060	0	0	356 362
64131	Rémunérations non tit	0	243 537	85	62 417	142 662	77 527	90 063	0	158 364	0	0	774 674
64168	Autres emplois d'insertion	0	11 707	0	0	0	0	0	0	0	5 355	0	17 063
6431	Cotisations à T.U.R.S.A.F.	0	152 316	30 545	47 187	83 186	65 821	25 881	0	159 477	0	0	564 353
6433	Cotisations aux caisses de retraites	0	155 269	61 401	57 777	67 145	93 752	3 381	0	227 160	0	0	665 894
6434	Cotisations aux A.S.S.E.D.L.C.	0	10 269	0	2 628	5 634	3 128	3 283	0	6 551	0	0	31 432
6435	Cotisations pour assurance du personnel	0	69 384	224	856	672	1 272	0	0	2 165	0	0	74 593
6438	Cotis. aux autres organismes sociaux	0	2 373	0	0	58	0	0	0	0	0	0	2 431
64731	Allocations chômage versées directement	0	0	2 419	0	0	0	0	0	0	0	0	2 419
6474	Versement aux autres organismes sociaux	0	0	0	0	0	0	30 160	0	0	0	0	30 160
6475	Médecine du travail, pharmasociales	0	18 141	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 141
014	Dégrevt taxe habitat sur logements vacat	585 275	10 540	0	0	0	0	0	0	0	0	0	595 815
7391172	Attributions de compensation	605 275	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 540
739211	Autres charges de gestion courante	0	447 932	283 225	171 704	3 993	4 764	0	0	0	439	0	585 275
65	Droits d'utilisat - informatique nuage	0	1 291	210	0	0	0	0	0	0	0	0	1 501
6512	Autres	0	50 428	3 410	0	3 993	4 764	0	0	0	0	0	62 595
6518	Indemnités	0	152 748	0	0	0	0	0	0	0	0	0	152 748
6531	Cotisations de retraite	0	7 395	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 395
6533	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0	7 225	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 225

MAIRE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - CA - 2023

Art. (1)	Libellés	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6542	Créances éteintes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	438	0	438
6553	Service d'incendie	0	0	389 605	0	0	0	0	0	0	0	0	289 605
65548	Autres contributeurs	0	4 419	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 419
657362	Subv. fonct. CCAS	0	66 100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	66 100
6574	Subv. fonct. Associat. - personnes privées	0	158 325	0	200	0	0	0	0	0	0	0	158 525
65888	Autres	0	1	0	171 504	0	0	0	0	0	0	0	171 505
658	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	299 721	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	299 721
66111	Intérêts réglés à l'échéance	273 773	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	273 773
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	8 479	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 479
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	17 469	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 469
67	Charges exceptionnelles	0	3 655	0	4 347	0	288	0	0	0	6 866	0	15 155
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0	813	0	0	0	98	0	0	0	0	0	911
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0	208	0	4 347	0	190	0	0	0	6 866	0	11 611
678	Autres charges exceptionnelles	0	2 633	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 633
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
682	Dotations transfert entre sections	520 096	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	520 096
6811	Dot. amort. et prov. immos incorporelles	520 096	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	520 096
643	Opérat° contre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
		10 474 776	540 117	11 517	98 981	348 770	59 281	129 451	0	0	111 834	76 229	11 850 538
Total recettes de fonctionnement													
Recettes réelles	8 637 103	540 117	11 517	98 981	348 770	59 281	59 281	129 451	0	0	111 834	76 229	10 212 866
013 Atténuations de charges													
6419 Remboursements rémunérations personnel	0	118 382	0	0	2 359	10 428	10 428	0	0	0	0	0	131 169
70 Produits des services, du domaine, vente													
70311 Concessions carrières (projeté net)	0	267 140	0	0	276 998	26 997	26 997	34	0	0	32 755	0	603 965
	0	22 463	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 463

MAIRE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
70323	Redev. occupat* domaine public communal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 781	0	7 781
7052	Redevances services à caractère culturel	0	0	0	0	276 730	0	0	0	0	0	0	276 730
70631	Redevances services à caractère sportif	0	0	0	0	0	95	0	0	0	0	0	95
70632	Redevances services à caractère loisir	0	0	0	0	0	26 902	34	0	0	0	0	26 936
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	0	235 924	0	0	0	0	0	0	0	0	0	235 924
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0	5 724	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 724
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0	535	0	0	0	0	0	0	0	0	0	535
70878	Remb. frais par d'autres collectivités	0	2 496	0	0	0	0	0	0	0	25 046	0	27 510
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0	0	0	0	268	0	0	0	0	0	0	268
73	Impôts et taxes	5 740 526	0	11 517	0	0	0	0	0	0	0	76 229	5 826 273
73111	Impôts directs locaux	5 156 612	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 156 612
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	17 823	0	0	0	0	0	0	0	0	17 823	0	17 823
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	97 468	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	97 468
7336	Droits de place	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	76 229	76 229
7338	Autres taxes	0	0	11 517	0	0	0	0	0	0	0	0	11 517
7351	Taxe consommation locale d'électricité	212 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	212 300
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	256 322	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	256 322
74	Dotations et participations	3 096 359	45 688	0	98 802	66 364	0	129 417	0	0	0	0	3 436 331
7411	Dotation forfaitaire	1 089 614	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 089 614
74121	Dotation de solidarité rurale	1 138 792	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 138 792
74123	Dotation de solidarité urbaine	492 484	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	492 484
74127	Dotation nationale de péréquation	315 940	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	315 940
744	FCTVA	16 122	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 122
74718	Autres participations Etat	0	25 837	0	65 786	3 500	0	18 000	0	0	0	0	113 123
7472	Participat* Régions	0	0	0	0	0	0	2 000	0	0	0	0	2 000
7473	Participat* Départements	0	0	0	0	12 000	0	0	0	0	0	0	12 000
74748	Participat* Autres communes	0	0	0	32 716	0	0	0	0	0	0	0	32 716
74751	Participat* GFP de rattachement	0	0	0	0	37 600	0	0	0	0	0	0	37 600
7478	Participat* Autres organismes	0	0	0	0	13 264	0	109 417	0	0	0	0	122 681

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - CA - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	50	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50
74834	Etat - Compens. excédent* taxes foncière	43 387	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	43 387
7485	Dotation pour les livres sécurisés	0	19 851	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 851
75	Autres produits de gestion courante	0	69 007	0	0	3 048	21 836	0	0	0	79 039	0	172 931
752	Revenus des immeubles	0	69 005	0	0	3 048	21 836	0	0	0	79 039	0	172 939
758	Autres produits div. de gestion courante	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
76	Produits financiers	219	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	219
768	Autres	219	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	219
77	Produits exceptionnels	0	39 900	0	0	79	0	0	0	0	0	0	39 979
7713	Libéralités reçues	0	6 906	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 906
7716	Autres produits except. opérat* gestion	0	10 125	0	79	0	0	0	0	0	0	0	10 205
773	Mandats annulés (associations antérieurs)	0	13 009	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 009
7788	Produits exceptionnels divers	0	9 859	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 859
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes grove		201 945	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	201 945
042	Opérat* ordre transfert entre sections	201 945	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	201 945
722	Immobilisations corporelles	178 774	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	178 774
777	Quoté-part subv invest transféte ressu	23 171	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 171
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Excédant de fonctionnement reporté	1 435 727	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 435 727

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)						
Nature (Pour chaque ligne indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
5622348590A	05/12/2022	800 000,00	800 000,00	17 468,55	800 000,00	0,00
5622348891	05/12/2023	1 000 000,00	800 000,00	0,00	200 000,00	600 000,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		1 800 000,00	1 600 000,00	17 468,55	1 000 000,00	600 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB690071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					19 345 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					17 903 000,00									
00000161596	CREDIT AGRICOLE	26/12/2014	26/09/2015	22/06/2016	440 000,00	F	Taux fixe à 3,16 %	3,160	3,160	EUR	A	P	O	A-1
00000791763	CREDIT AGRICOLE	03/12/2015	03/08/2016	03/10/2016	200 000,00	F	Taux fixe à 2,8 %	2,800	2,800	EUR	T	P	O	A-1
00002224813	CREDIT AGRICOLE	12/12/2017	09/04/2018	30/06/2018	1 000 000,00	F	Taux fixe à 2,17 %	2,170	2,168	EUR	T	P	O	A-1
00002813132	CREDIT AGRICOLE	16/11/2018	16/11/2018	17/09/2020	723 000,00	F	Taux fixe à 2,23 %	2,230	2,230	EUR	A	P	O	A-1
00003463043	CREDIT AGRICOLE	10/01/2020	13/04/2020	25/07/2020	375 000,00	F	Taux fixe à 1,17 %	1,170	1,175	EUR	T	P	O	A-1
00004046411	CREDIT AGRICOLE	31/12/2020	04/04/2021	07/09/2021	320 000,00	F	Taux fixe à 0,93 %	0,930	0,933	EUR	T	P	O	A-1
00004046443	CREDIT AGRICOLE	31/12/2020	04/04/2021	07/07/2023	237 500,00	F	Taux fixe à 1,02 %	1,020	1,025	EUR	X	F	O	A-1
00005239973	CREDIT AGRICOLE	20/12/2022	28/12/2022	22/01/2023	250 000,00	V	(Moyenne Euribor 3M + 1,3)-Floor 0 sur Moyenne Euribor 3M	3,121	3,158	EUR	T	P	O	A-1
005029	CREDIT AGRICOLE	15/11/2013	23/11/2013	21/02/2014	450 000,00	F	Taux fixe à 4,69 %	4,690	4,773	EUR	T	P	O	A-1
069659E	CAISSE D'EPARGNE	20/01/2020	09/03/2020	25/05/2021	375 000,00	F	Taux fixe à 0,95 %	0,950	0,950	EUR	A	P	O	A-1
10278 09653 0020427903	CREDIT MUTUEL	10/12/2021	21/12/2021	28/02/2022	1 100 000,00	F	Taux fixe à 0,95 %	0,950	0,953	EUR	T	P	O	A-1
102780085100028227901	CREDIT MUTUEL	15/05/2023	07/06/2023	30/06/2025	900 000,00	F	Taux fixe à 4 %	4,000	4,074	EUR	X	F	O	A-1
2004	DEXA CL	05/11/2004	31/10/2005	01/11/2006	1 155 000,00	C	Taux fixe 3,71% à barrière 5,25% sur Euribor	3,710	3,764	EUR	A	P	O	A-1
2007	SOCIETE GENERALE	30/07/2007	30/07/2007	30/10/2007	1 154 000,00	F	(Marge de 0,09%)	3,890	4,019	EUR	T	C	O	A-1
2008-1	CREDIT AGRICOLE	04/11/2008	04/11/2008	15/01/2009	1 000 000,00	F	Taux fixe à 3,88 %	4,850	4,939	EUR	T	P	O	A-1
299032E	CAISSE D'EPARGNE	04/01/2021	05/05/2021	25/05/2022	280 000,00	F	Taux fixe à 4,85 %	0,860	0,860	EUR	A	P	O	A-1
4636584	CAISSE D'EPARGNE	07/12/2015	29/03/2016	25/09/2016	150 000,00	F	Taux fixe à 2,88 %	2,690	2,707	EUR	T	P	O	A-1
4801954	CAISSE D'EPARGNE	14/12/2016	14/04/2017	25/04/2018	400 000,00	F	Taux fixe à 1,19 %	1,190	1,190	EUR	A	P	O	A-1
5168835	CAISSE DES DEPOTS ET C/NSIGNATIONS	15/12/2016	03/04/2017	01/01/2018	600 000,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
6413	CAISSE DES DEPOTS ET C/NSIGNATIONS	19/02/2014	19/02/2014	01/03/2015	470 000,00	V	Livret A(Prefixe) +1	2,250	2,250	EUR	A	C	O	A-1
MON543626EUR	BANQUE POSTALE	14/12/2022	22/12/2022	01/02/2023	448 000,00	F	Taux fixe à 3,36 %	3,360	3,463	EUR	M	C	O	A-1
MON543626EUR	BANQUE POSTALE	14/12/2022	22/12/2022	01/02/2023	289 000,00	F	Taux fixe à 3,36 %	3,360	3,463	EUR	M	C	O	A-1

MAIRE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - CA - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
MON543630EUR	BANQUE POSTALE	14/12/2022	22/12/2022	01/02/2023	166 000,00	F	Taux fixe à 3,36 % (Euribor 3M + 1,1) Floor 0 sur Euribor 3M	3,360	3,463	EUR	M	C	O	A-1
MON548171EUR/0548563001	BANQUE POSTALE	05/12/2023	12/12/2023	01/04/2024	800 000,00	V	Taux fixe à 3,14 % Moyenne de Euribor 3M + 0,51	5,050	5,223	EUR	T	C	O	A-1
PE2009	CREDIT AGRICOLE	07/12/2009	10/12/2009	10/05/2010	850 000,00	V	Taux fixe à 4,39 %	1,270	1,276	EUR	T	C	O	A-1
PE2010	CREDIT AGRICOLE	01/12/2010	02/02/2011	02/05/2011	400 000,00	F	Taux fixe à 3,14 %	3,140	3,177	EUR	T	C	O	A-1
PE2010/2	CREDIT AGRICOLE	30/12/2010	27/01/2011	25/04/2011	250 000,00	V	Taux fixe à 3,95 %	1,532	1,541	EUR	T	C	O	A-1
PE2011	CREDIT AGRICOLE	23/08/2011	20/08/2011	20/08/2012	800 000,00	F	Taux fixe à 4,39 %	4,390	4,438	EUR	S	C	O	A-1
PE2012	CAISSE D'EPARGNE	03/07/2012	04/07/2012	25/05/2013	400 000,00	F	Taux fixe à 4,87 %	4,870	4,929	EUR	S	C	O	A-1
PE2012/2	CAISSE DES DEPOTS ET C/NSIGNATIONS	22/11/2012	17/12/2012	01/12/2013	500 000,00	F	Taux fixe à 3,95 %	3,950	3,950	EUR	A	P	O	A-1
PE2013	CAISSE D'EPARGNE	28/08/2013	18/09/2013	25/03/2014	350 000,00	F	Taux fixe à 4,63 %	4,630	4,711	EUR	T	C	O	A-1
PRESAME2006	SFIL CAFFIL	02/10/2006	01/12/2006	01/03/2007	823 900,00	F	Taux fixe à 4,25 %	4,250	4,318	EUR	T	P	O	A-1
RAR 2014	CAISSE D'EPARGNE	05/01/2015	15/03/2015	25/07/2015	250 000,00	F	Taux fixe à 2,96 %	2,960	2,983	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					1 440 000,00									
2005 CRCA CALYON 002D1H014PR - Tirage 3,71%	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	30/03/2006	08/12/2005	30/03/2007	1 000 000,00	F	Taux fixe à 3,71 %	3,710	3,800	EUR	S	C	O	A-1
2005 CRCA CALYON 002D1H014PR - Tirage 14M--	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	08/12/2005	08/12/2005	31/03/2007	440 000,00	V	(14M)Positive)Floor -0,09 sur 14M(Positive)) + 0,09	2,177	2,231	EUR	S	C	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

MAIRE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - CA - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominatif (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1679 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					19 343 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominatif : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Amortissement de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)		Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	Capital		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		10 985 271,75					1 087 485,75	273 773,45	0,00	0,00	56 793,84
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		10 779 271,75					1 015 485,75	264 230,27	0,00	0,00	55 371,67
00000167596	N	0,00	A-1	334 322,00	16,48	F	Taux fixe à 3,16 %	3,152	14 692,02	11 028,84	0,00	0,00	5 517,06
00000791763	N	0,00	A-1	139 892,42	12,51	F	Taux fixe à 2,8 %	2,793	9 015,92	4 078,12	0,00	0,00	947,29
00002224913	N	0,00	A-1	816 642,29	19,25	F	Taux fixe à 2,17 %	2,164	33 830,75	18 181,21	0,00	0,00	0,00
00002813132	N	0,00	A-1	632 356,04	20,63	F	Taux fixe à 2,23 %	2,224	23 416,09	14 623,72	0,00	0,00	5 209,74
00003463043	N	0,00	A-1	315 836,14	16,32	F	Taux fixe à 1,17 %	1,167	17 238,50	3 818,02	0,00	0,00	666,57
000004046411	N	0,00	A-1	286 110,52	17,35	F	Taux fixe à 0,93 %	0,928	14 886,56	2 748,04	0,00	0,00	391,73
00004046443	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 1,02 %	1,026	237 500,00	1 413,16	0,00	0,00	0,00
00005235973	N	0,00	A-1	244 347,72	23,81	V	(Moyenne Euribor 3M + 1,3) Floor 0 sur Moyenne Euribor 3M	4,262	5 652,26	8 190,47	0,00	0,00	2 388,50
005029	N	0,00	A-1	276 896,42	9,89	F	Taux fixe à 4,69 %	4,678	21 242,84	13 617,44	0,00	0,00	1 407,37
009659E	N	0,00	A-1	304 193,38	11,40	F	Taux fixe à 0,96 %	0,948	23 826,72	3 116,18	0,00	0,00	1 725,88
10278 09053 0020427803	N	0,00	A-1	969 153,82	17,91	F	Taux fixe à 0,96 %	0,947	50 862,32	9 793,12	0,00	0,00	791,00
10276008510026227901	N	0,00	A-1	900 000,00	1,50	F	Taux fixe à 4 % (Euribor 12M-Floor	3,960	0,00	20 268,49	0,00	0,00	0,00
2004	N	0,00	A-1	172 330,49	1,83	V	-0,09 sur Euribor 12M) - 0,09	2,868	80 060,63	6 799,17	0,00	0,00	1 197,12
2007	N	0,00	A-1	216 375,00	3,75	F	Taux fixe à 3,89 %	3,933	57 700,00	9 963,90	0,00	0,00	23,38
2008-1	N	0,00	A-1	346 195,93	4,79	F	Taux fixe à 4,85 %	4,839	59 776,88	18 613,40	0,00	0,00	3 498,03
299032E	N	0,00	A-1	254 106,22	17,40	F	Taux fixe à 0,86 %	0,858	13 001,32	2 297,14	0,00	0,00	1 305,13
4636584	N	0,00	A-1	82 487,96	7,48	F	Taux fixe à 2,68 %	2,674	9 801,93	2 375,39	0,00	0,00	30,70
4801954	N	0,00	A-1	314 496,53	18,32	F	Taux fixe à 1,19 %	1,187	14 674,99	3 917,16	0,00	0,00	2 547,00
5168835	N	0,00	A-1	420 000,00	13,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6413	N	0,00	A-1	364 250,00	30,17	V	Livret A(Pelvic) + 1	3,647	11 750,00	7 520,00	0,00	0,00	12 101,19
MON543628EUR	N	0,00	A-1	429 646,63	24,00	F	Taux fixe à 3,36 %	3,397	16 353,37	14 087,01	0,00	0,00	1 203,01
MON543629EUR	N	0,00	A-1	277 440,00	24,00	F	Taux fixe à 3,36 %	3,397	10 560,00	9 096,55	0,00	0,00	776,84
MON543630EUR	N	0,00	A-1	159 913,37	24,00	F	Taux fixe à 3,36 %	3,397	6 086,63	5 243,16	0,00	0,00	447,75

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - CA - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Annuités de l'exercice			ICINE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
MONS4611EUR054883001	N	0,00	A-1	800 000,00	25,00	V	(Euribor 3M + 1,1)-Floor 0 sur Euribor 3M	5,106	0,00	0,00	0,00	2 132,22
PE2009	N	0,00	A-1	265 625,00	6,11	V	Euribor 3M + 0,55	3,641	42 500,00	9 753,35	0,00	1 662,37
PE2010	N	0,00	A-1	145 000,00	7,09	F	Taux fixe à 3,14 %	3,132	20 000,00	4 945,50	0,00	733,54
PE20102	N	0,00	A-1	90 625,00	7,07	V	Moyenne de Euribor 3M + 0,51	3,372	12 500,00	2 809,14	0,00	717,51
PE2011	N	0,00	A-1	340 000,00	8,16	F	Taux fixe à 4,39 %	4,370	40 000,00	16 243,00	0,00	5 016,79
PE2012	N	0,00	A-1	160 000,00	6,90	F	Taux fixe à 4,67 %	4,658	20 000,00	9 496,50	0,00	352,25
PE20122	N	0,00	A-1	162 850,01	3,92	F	Taux fixe à 3,96 %	3,940	36 922,08	7 891,39	0,00	518,21
PE2013	N	0,00	A-1	175 000,00	9,98	F	Taux fixe à 4,63 %	4,619	17 500,00	8 608,92	0,00	112,54
PRESAME2006	N	0,00	A-1	171 888,01	2,92	F	Taux fixe à 4,25 %	4,241	52 619,54	8 710,32	0,00	588,48
BAR 2014	N	0,00	A-1	161 377,45	11,32	F	Taux fixe à 2,96 %	2,952	11 615,38	4 902,46	0,00	362,47
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) 3)		0,00		216 000,00					72 000,00	9 543,18	0,00	1 422,17
2005 CRCA CALYON 002D1H014FR -- Tirage 3,71%	N	0,00	A-1	150 000,00	2,75	F	Taux fixe à 3,71 %	3,751	50 000,00	7 049,00	0,00	1 422,17
2005 CRCA CALYON 002D1H014FR -- Tirage 14M-	N	0,00	A-1	66 000,00	2,75	V	(14M)(Postfixe)-Floor -0,09 sur 14M(Postfixe)) + 0,09	3,237	22 000,00	2 494,18	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances concédées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - CA - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture 2 O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
T682 Biais à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
T687 Autres délias (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		10 995 271,75				1 087 485,75	273 773,45	0,00	0,00	56 793,84

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. le classement des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la somme addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé. (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F) selon la classification de la charte de bonne conduite en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
 (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part de capital restant dû couvert et la part non couverte.
 (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : indice zone euro / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
 (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
 (8) Montant, index ou formule.
 (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
 (10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
 (11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
A2.4

		A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)						
Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	
		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre cas indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecarts d'indices hors zone euro	Autres indices	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structurés contre taux variable ou taux fixe (sans unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	35	0	0	0	0		
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Montant en euros	10 955 271,75	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Nombre de produits	0	0	0	0	0		
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0		
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Nombre de produits	0	0	0	0	0		
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0		
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
(F) Autres types de structures	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Nombre de produits						0	
	% de l'encours						0,00	
	Montant en euros						0,00	

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert						Instrument de couverture						Primes & ventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option		
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (esp. floor, turnover, average).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé				Effet de l'instrument de couverture			Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Taux reçu (7)	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture	
Taux fixe (total)								0,00	0,00	
Taux variable simple (total)								0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)								0,00	0,00	
Total								0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire (OCS1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délégation du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €			2009-12-19
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciels	2	21/12/2009
L	Voiture	7	21/12/2009
L	Camion et véhicule industriel	8	21/12/2009
L	Mobilier	10	21/12/2009
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	21/12/2009
L	Matériel informatique	5	21/12/2009
L	Matériels classiques	6	21/12/2009
L	Coffre-fort	20	21/12/2009
L	Installations et appareils de chauffage	10	21/12/2009
L	Appareils de levage, ascenseurs	20	21/12/2009
L	Equipements de garages et ateliers	10	21/12/2009
L	Equipements des cuisines	10	21/12/2009
L	Equipements sportifs	10	21/12/2009
L	Installations de voirie	20	21/12/2009
L	Plantations	15	21/12/2009
L	Autres agencements et aménagements de terrains	15	21/12/2009
L	Bâtiments légers, abris	10	21/12/2009
L	Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15	21/12/2009

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		417 849,73	417 849,73	0,00	417 849,73
Restes à recouvrer	0,00	01/01/2009	77 849,73	77 849,73	0,00	77 849,73
Restes à recouvrer budget assainissement	0,00	07/12/2021	340 000,00	340 000,00	0,00	340 000,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		417 849,73	417 849,73	0,00	417 849,73

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 157 577,00	I 1 156 060,07
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 089 000,00	1 087 485,74
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 089 000,00	1 087 485,74
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		68 577,00	68 574,33
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	45 404,00	45 403,33
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	23 173,00	23 171,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 156 060,07	614 811,28	1 309 691,44	3 080 562,79

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article, conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 034 066,36	III 890 291,78
Ressources propres externes de l'année (a)		361 416,04	370 195,78
10222	FCTVA	302 808,74	302 808,74
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	58 607,30	67 387,04
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		2 672 650,32	520 096,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2602	Frais liés à la réalisation des document	1 094,00	1 094,00
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	8 331,00	8 331,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	818,00	818,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	1 308,00	1 308,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	879,00	879,00
28051	Concessions et droits similaires	25 607,00	25 606,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	131,00	131,00
28128	Autres aménagements de terrains	83 721,00	83 721,00
28132	Immeubles de rapport	5 398,00	5 398,00
28135	Installations générales, agencements, ..	11 846,00	11 846,00
28138	Autres constructions	3 573,00	3 573,00
28152	Installations de voirie	16 385,00	16 385,00
281534	Réseaux d'électrification	156 817,00	156 817,00
281536	Autres réseaux	5 862,00	5 862,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	5 146,00	5 146,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	1 769,00	1 769,00
28158	Autres installat*, matériel et outillage	48 788,00	48 788,00
28182	Matériel de transport	38 091,00	38 091,00
28183	Matériel de bureau et informatique	33 734,00	33 734,00
28184	Mobilier	38 181,00	38 181,00
28188	Autres immo. corporelles	32 618,00	32 618,00
29...	Prov. pour dépréciat* immobilisations		
39...	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	2 152 553,32	0,00

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
------------------------------------	---	--	---	-------------

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - CA - 2023

Total ressources propres disponibles	890 291,78	1 942 105,07	0,00	194 492,84	3 026 889,69
---	-------------------	---------------------	-------------	-------------------	---------------------

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	3 080 562,79
Ressources propres disponibles	IV	3 026 889,69
Solde	V = IV - II (3)	-53 673,10

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 0	Intitulé de l'opération : DEPENSES (A. SUBDIVISER PAR MANDAT) RECETTES	Date de la délibération :	Sur l'exercice			Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N
			Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations		
	DEPENSES (a)		6 948,00	0,00	0,00	0,00	6 948,00
45	DEPENSES (2)		6 948,00	0,00	0,00	0,00	6 948,00
4541	DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581	DEPENSES (A. SUBDIVISER PAR MANDAT) (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur dépenses (c) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses nettes (a – c)		6 948,00	0,00	0,00	0,00	6 948,00
45	4542 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)		6 948,00	0,00	0,00	0,00	6 948,00
040	Financement par le mandataire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Financement par emprunt à la charge du tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes nettes (b - d)		6 948,00	0,00	0,00	0,00	6 948,00

N° opération : 01	Intitulé de l'opération : PERIL IMMINENT 2 RUE GARIBALDI PERIL IMMINENT 18 BOULEVARD P. GELY PERIL IMMINENT IMMEUBLE 2 RUE GARIBALDI	Date de la délibération :	Sur l'exercice			Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N
			Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations		
	DEPENSES (a)		16 338,91	40 852,72	0,00	0,00	57 191,63
45	PERIL IMMINENT IMMEUBLE 2 RUE GARIBALDI (2)		16 338,91	0,00	0,00	0,00	16 338,91
4541	PERIL IMMINENT 18 BOULEVARD P. GELY (2)		0,00	40 852,72	0,00	0,00	40 852,72
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur dépenses (c) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses nettes (a – c)		16 338,91	40 852,72	0,00	0,00	57 191,63
45	4542 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)		0,00	57 191,63	0,00	0,00	57 191,63
			0,00	0,00	57 191,63	0,00	0,00

N° opération : 01	Intitulé de l'opération : PERIL IMMINENT 2 RUE GARIBALDI PERIL IMMINENT 18 BOULEVARD P. GELY PERIL IMMINENT IMMEUBLE 2 RUE GARIBALDI	Sur l'exercice				Date de la délibération :		
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N
040	Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes nettes (b - d)	0,00	57 191,63	0,00	57 191,63	0,00	0,00	

N° opération : 02	Intitulé de l'opération : PERIL IMMINENT 19 RUE DE LA REPUBLIQUE PERIL IMMINENT 17 RUE DE LA REPUBLIQUE	Sur l'exercice				Date de la délibération :		
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N
	DEPENSES (a)	12 747,06	320 640,40	284 767,31	35 690,32	182,77	297 514,37	
45	PERIL IMMINENT 19 RUE DE LA REPUBLIQUE (2)	12 747,06	13 679,40	0,00	0,00	13 679,40	12 747,06	
45	PERIL IMMINENT 19 RUE DE LA REPUBLIQUE (2)	0,00	284 320,60	263 791,91	34 025,32	-13 496,63	263 791,91	
4541	PERIL IMMINENT 17 RUE DE LA REPUBLIQUE (2)	0,00	22 640,40	20 975,40	1 665,00	0,00	20 975,40	
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses nettes (a - c)	12 747,06	320 640,40	284 767,31	35 690,32	182,77	297 514,37	
	RECETTES (b)	0,00	332 232,56	296 359,47	36 425,32	-552,23	296 359,47	
45 4542	Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	332 232,56	296 359,47	36 425,32	-552,23	296 359,47	
040	Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes nettes (b - d)	0,00	332 232,56	296 359,47	36 425,32	-552,23	296 359,47	

N° opération : 03	Intitulé de l'opération : PERIL IMMINENT 43 GRAND RUE PERIL IMMINENT 9 IMPASSE PALOC	Sur l'exercice				Date de la délibération :		
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N
	DEPENSES (a)	891,79	56 732,88	36 582,59	20 150,29	0,00	37 474,38	
4541	PERIL IMMINENT 43 GRAND RUE (2)	0,00	56 732,88	36 582,59	20 150,29	0,00	36 582,59	
4581	PERIL IMMINENT 9 IMPASSE PALOC (2)	891,79	0,00	0,00	0,00	0,00	891,79	
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

MAIRE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - CA - 2023

N° opération : 03	Intitulé de l'opération : PERIL IMMINENT 43 GRAND RUE PERIL IMMINENT 9 IMPASSE PALOC	Sur l'exercice				Date de la délibération :	
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Op. à annuler
	041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses nettes (a - c)	891,79	56 732,88	36 582,59	20 150,29	0,00	37 474,38
	RECETTES (b)	0,00	57 624,67	0,00	58 359,66	-734,99	0,00
	4542 4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	57 624,67	0,00	58 359,66	-734,99	0,00
	040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes nettes (b - d)	0,00	57 624,67	0,00	58 359,66	-734,99	0,00

N° opération : 04	Intitulé de l'opération : INSALUBRITE 1 RUE DU 24 FEVRIER PERIL IMMINENT 659 AVENUE DE LA REPUBLIQUE	Sur l'exercice				Date de la délibération :	
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Op. à annuler
	DEPENSES (a)	0,00	8 760,00	0,00	8 760,00	0,00	0,00
	4541 INSALUBRITE 1 RUE DU 24 FEVRIER (2)	0,00	8 760,00	0,00	8 760,00	0,00	0,00
	040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses nettes (a - c)	0,00	8 760,00	0,00	8 760,00	0,00	0,00
	RECETTES (b)	0,00	9 914,90	0,00	9 914,90	0,00	0,00
	45 4542 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	9 914,90	0,00	9 914,90	0,00	0,00
	040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes nettes (b - d)	0,00	9 914,90	0,00	9 914,90	0,00	0,00

N° opération : 05	Intitulé de l'opération : PERIL IMMINENT 1 BOULEVARD P. GELY PERIL IMMINENT 11 RUE DE LA MEGISSIERE	Sur l'exercice				Date de la délibération :	
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Op. à annuler
	DEPENSES (a)	0,00	13 318,58	13 318,58	0,00	0,00	13 318,58
	4541 PERIL IMMINENT 1 BOULEVARD P. GELY (2)	0,00	1 258,30	1 258,30	0,00	1 258,30	0,00

N° opération : 05	Intitulé de l'opération : PERIL IMMINENT 1 BOULEVARD P. GELY PERIL IMMINENT 11 RUE DE LA MEGISSERIE	Sur l'exercice				Date de la délibération :		
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser		Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N
	4541 PERIL IMMINENT 1 BOULEVARD P. GELY (2)	0,00	0,00	1 258,30	0,00	-1 258,30	1 258,30	
	4581 PERIL IMMINENT 11 RUE DE LA MEGISSERIE (2)	0,00	12 060,28	12 060,28	0,00	0,00	12 060,28	
	040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses nettes (a - c)	0,00	13 318,58	13 318,58	0,00	0,00	13 318,58	
	45 4542 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	13 318,58	12 060,28	1 258,30	0,00	12 060,28	
	040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes nettes (b - d)	0,00	13 318,58	12 060,28	1 258,30	0,00	12 060,28	

N° opération : 06	Intitulé de l'opération : PERIL IMMINENT 891 ROUTE DE GREZAC	Sur l'exercice				Date de la délibération :		
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations	Restes à réaliser		Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N
	DEPENSES (a)	0,00	625,24	625,24	0,00	0,00	625,24	
	45 PERIL IMMINENT 891 ROUTE DE GREZAC (2)	0,00	625,24	625,24	0,00	0,00	625,24	
	040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses nettes (a - c)	0,00	625,24	625,24	0,00	0,00	625,24	
	RECETTES (b)	0,00	625,24	0,00	625,24	0,00	0,00	
	45 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	625,24	0,00	0,00	
	040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes nettes (b - d)	0,00	625,24	0,00	625,24	0,00	0,00	

Mairie de Lodeve - Budget Principal de Lodeve - CA - 2023

N° opération : 07	Intitulé de l'opération : PERIL IMMINENT 5 BOULEVARD DE LA BOUQUERIE	Sur l'exercice				Date de la délibération :
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	
					Op. à annuler	
	DEPENSES (a)	0,00	1 195,64	1 195,64	0,00	1 195,64
	45 PERIL IMMINENT 5 BOULEVARD DE LA BOUQUERIE (2)	0,00	1 195,64	1 195,64	0,00	1 195,64
	040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses nettes (a - c)	0,00	1 195,64	1 195,64	0,00	1 195,64
	RECETTES (b)	0,00	1 195,64	0,00	1 195,64	0,00
	45 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	1 195,64	0,00	1 195,64	0,00
	040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes nettes (b - d)	0,00	1 195,64	0,00	1 195,64	0,00

N° opération : 08	Intitulé de l'opération : PERIL IMMINENT 1 BOULEVARD PASTEUR	Sur l'exercice				Date de la délibération :
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	
					Op. à annuler	
	DEPENSES (a)	0,00	926,00	926,14	0,00	926,14
	45 PERIL IMMINENT 1 BOULEVARD PASTEUR (2)	0,00	926,00	926,14	0,00	926,14
	040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses nettes (a - c)	0,00	926,00	926,14	0,00	926,14
	RECETTES (b)	0,00	926,00	0,00	926,00	0,00
	45 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	926,00	0,00	926,00	0,00
	040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes nettes (b - d)	0,00	926,00	0,00	926,00	0,00

N° opération : 09	Intitulé de l'opération : MOD TRAVAUX DE VOIRIE AVENUE DE FUMEL	Sur l'exercice				Date de la délibération :	
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Op. à annuler
	DEPENSES (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	4581 MOD TRAVAUX DE VOIRIE AVENUE DE FUMEL (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	4581 MOD TRAVAUX DE VOIRIE AVENUE DE FUMEL (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour comptes de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et le nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
31/01/2023	SONORISATION SALLE MCB	33 768,62	0,00	5
31/01/2023	MOBILIER LOGEMENT D URGENCE	917,92	0,00	1
31/01/2023	FRAISE MEULEUSE MAKITA DGD800	213,60	0,00	1
31/01/2023	2 EPANDEURS A SEL	4 618,94	0,00	6
31/01/2023	DECO LUMINEUSES DE NOEL	9 892,24	0,00	6
01/02/2023	ESPACE LUTEVA	614 620,59	0,00	0
01/02/2023	SALLE POLYVALENTE RAMADIER (2013006)	538 420,75	0,00	0
02/02/2023	CATHEdraLE ST FULCRAN	872 563,45	0,00	0
02/02/2023	RESEAUX VOIRIE	480 763,21	0,00	0
03/02/2023	BAC DE RETENTION	260,58	0,00	1
08/02/2023	ECOLE PROSPER GELY	164 170,95	0,00	0
08/02/2023	ECOLE PRIMAIRE CESAR VINAS	676 179,91	0,00	0
15/02/2023	CENTRE TECHNIQUE FRAISSE	32 142,07	0,00	0
15/02/2023	RIDEAUX OBSCURCISSANTS	870,00	0,00	6
21/02/2023	RESEAUX CHAUFFAGE	17 978,88	0,00	0
21/02/2023	CIMETIERE (2013003)	32 900,00	0,00	0
08/03/2023	RESEAU VIDEO SURVEILLANCE	1 905,50	0,00	15
08/03/2023	BATIMENT ANCIENNE POSTE/MSP AC33 8 PL ALSACE LORR	2 924,40	0,00	0
16/03/2023	LIVRE DES PROJETS -	4 500,00	0,00	10
16/03/2023	MOBILIER CENTRE SOCIAL FAC. FAC23AIT0001110 DU 06	5 846,48	0,00	10
16/03/2023	POUFS MEDIATHEQUE	1 672,00	0,00	10
16/03/2023	TELEPHONE PORTABLE LOGICOM	55,00	0,00	1
21/03/2023	HOTEL DE VILLE	64 213,78	0,00	0
25/04/2023	STADE BEAUMONT	58 725,97	0,00	0
25/04/2023	RESEAUX D'ELECTRIFICATION (2013005)	142 500,84	0,00	0
05/05/2023	FILMS ET PHOTOS RENOVATION CATHEdraLE	8 000,00	0,00	0
11/05/2023	MATERIELS/ MATERIAUX TVX REGIE	12 846,10	0,00	6
17/05/2023	ASPIRATEUR 36V + 2 BAT	563,78	0,00	1
17/05/2023	BATTERIE ASPIRATEUR LUTEVA	350,40	0,00	1
17/05/2023	ETUDE FAISABILITE 17 RUE NEUVE DES MARCHES	3 000,00	0,00	5
17/05/2023	ETUDE FAISABILITE 22 RUE NEUVE DES MARCHES	7 500,00	0,00	5
17/05/2023	POTELETS VOIRIE	4 281,00	0,00	20
01/06/2023	DISQUE DUR VIDEO SURVEILLANCE	259,00	0,00	1
01/06/2023	TELEPHONE SAMSUNG GALAXY A13	264,00	0,00	1
01/06/2023	PORTABLE HP 250 CTRE SOC	589,00	0,00	1
01/06/2023	ECRAN 24 PCES	1 946,00	0,00	5
01/06/2023	FAC. FA0964 DU 05/05/2023 GERBEUR ELECTRIQUE	4 974,00	0,00	6
01/06/2023	SEPARATEURS DE VOIRIE	3 217,20	0,00	20
06/06/2023	ESPACE PUBLIC PARC MUNICIPAL	41 327,65	0,00	0
06/06/2023	DISQUEUSE A BETON	1 106,40	0,00	6
09/06/2023	PLATEAUX MULTISPORT GREZAC	43 449,12	0,00	0
09/06/2023	RESEAU PLUVIAL (2013007)	12 068,71	0,00	0
14/06/2023	GS PREMIERLET	10 939,49	0,00	0
12/07/2023	GRILLES EXPO	4 490,64	0,00	6
12/07/2023	EHELLE TELESCOPIQUE	217,13	0,00	1
12/07/2023	SCIE A RUBAN MAKITA	1 352,40	0,00	6
12/07/2023	MEULEUSE 18V + D	421,80	0,00	1
12/07/2023	FAC. FA107244328 DU 31/05/2023 ESCABEAU 4 MARCHES	215,99	0,00	1
12/07/2023	PERFORATEUR	527,30	0,00	1
12/07/2023	PONCEUSE A BANDE	290,16	0,00	1
12/07/2023	SOUFFLEUR	386,40	0,00	1
12/07/2023	CHARIOT DE NETTOYAGE	1 452,35	0,00	1
12/07/2023	SIGNALISATION POLICE	1 160,99	0,00	20
18/07/2023	RESEAU POTEAUX INCENDIE	3 456,00	0,00	0
18/07/2023	RELAMPING	4 348,57	0,00	5
20/07/2023	PUPITRE + MICRO	1 408,80	0,00	1
20/07/2023	FAC. FAC230608108 DU 30/06/2023 ENCEINTE PORTABLE	698,00	0,00	1
20/07/2023	PANNEAUX SIGNALISATION	663,36	0,00	1

MAIRIE DE LODEVÉ - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVÉ - CA - 2023

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
20/07/2023	BARRIERES HERAS + RACK	3 006,00	0,00	6
20/07/2023	PORTABLE VIDEOPROTECTION PM	589,00	0,00	1
20/07/2023	TELEPHONE PORTABLE	263,00	0,00	1
20/07/2023	PC PORTABLE	807,00	0,00	1
21/07/2023	PISTOLET GLOCK	594,00	0,00	1
11/08/2023	POSTE DE POLICE	1 256,40	0,00	0
11/08/2023	SYSTEME DESEMFUMAGE CTM FAC. VFA102005593 DU 20/07	602,40	0,00	1
11/08/2023	SYSTEME DESENFUMAGE BOULODROME FAC. VFA102005592 D	694,80	0,00	1
11/08/2023	SYSTEME DESENFUMAGE RAMADIER FAC. VFA102005594 DU	631,92	0,00	1
11/08/2023	RELAMPING ECOLE PASTEUR FAC. FAC00003144 DU 11/07	7 209,01	0,00	5
11/08/2023	RELAMPING ECOLE PREMIERLET	12 662,76	0,00	5
11/08/2023	RELAMPING VINAS FAC. FAC00003159 DU 25/07/2023	7 632,19	0,00	5
22/08/2023	STOP TROTTOIR PLAN ART	1 758,60	0,00	1
22/08/2023	BARNUMS ASSOCIATION	5 992,39	0,00	6
22/08/2023	FAC. 923432/03 P DU 20/07/2023 FOURN ET POSE GIRLA	2 100,00	0,00	6
22/08/2023	5 DEBROUSSAILLEUSES	4 999,00	0,00	6
22/08/2023	FAC. 13 DU 13/07/2023 1 TRONCONNEUSE	999,00	0,00	1
22/08/2023	BURINEUR SDS MAX	0,00	0,00	1
22/08/2023	MEULEUSE	243,07	0,00	1
22/08/2023	TABLETTE PASTEUR	294,00	0,00	1
22/08/2023	TABLE RONDE	185,30	0,00	1
15/09/2023	PISCINE NAUTILIA	17 447,15	0,00	0
18/09/2023	MATERNELLE PASTEUR	2 585,00	0,00	0
18/09/2023	FAC. 10974 DU 24/07/2023 ABATTAGE PINS - CHATEAU D	6 960,00	0,00	15
18/09/2023	RELAMPING HDV	3 692,16	0,00	5
18/09/2023	RELAMPING BAINS DOUCHES	910,72	0,00	1
18/09/2023	RELAMPING MPT	272,94	0,00	1
18/09/2023	RELAMPING ECOLE GELY	6 147,72	0,00	5
21/09/2023	FLUTE PETITES MAINS	255,00	0,00	1
21/09/2023	FLUTE PRIME	377,00	0,00	1
21/09/2023	CORNET	455,00	0,00	1
21/09/2023	ENCEINTE CORDE	232,00	0,00	1
21/09/2023	LAVE LINGE	449,00	0,00	1
13/10/2023	ENCEINTES CORDIAL AVEC PUPITRE	672,01	0,00	1
13/10/2023	SOUFFLEURS	858,01	0,00	1
13/10/2023	SERVANTE	312,00	0,00	1
13/10/2023	CHAISE DE BUREAU ERGONOMIQUE	219,99	0,00	1
13/10/2023	FAC. 23002183 DU 28/09/2023 SIEGES ATSEM	1 056,24	0,00	1
13/10/2023	REFREGERATEUR	219,00	0,00	1
13/10/2023	CONES REFLECHISSANTS	585,00	0,00	1
17/10/2023	SMARTPHONE	381,00	0,00	1
17/10/2023	PC PORTABLE COMM	1 059,00	0,00	5
17/10/2023	PC PORTABLE	640,00	0,00	1
17/10/2023	PC PORTABLE	710,00	0,00	1
17/10/2023	SMARTPHONE	268,00	0,00	1
17/10/2023	PC PORTABLE	1 280,00	0,00	5
17/10/2023	VIDEOPROJECTEUR	529,00	0,00	1
17/10/2023	SMARTPHONE	268,00	0,00	1
17/10/2023	SMARTPHONE	268,00	0,00	1
17/10/2023	LOGICIEL OFFICE 2021	495,00	0,00	1
17/10/2023	PC GAMER	2 197,00	0,00	5
17/10/2023	BUREAU	282,98	0,00	1
24/10/2023	CHARGEUR RAPIDE + BATTERIES	313,50	0,00	1
24/10/2023	FOREUSE ELECTRIQUE	3 294,00	0,00	6
24/10/2023	DRAISIENNE	394,00	0,00	1
24/10/2023	CHARIOT POUR POTELETS	888,00	0,00	1
22/11/2023	ASPIRATEUR EAU POUSSIERE	273,34	0,00	1
22/11/2023	ECRAN PROJ+ ENCEINTE	603,67	0,00	1
22/11/2023	ENSEMBLE CANAPÉ+POUFS ET COUSSINS	2 330,92	0,00	10
22/11/2023	DALLES PLOMBANTES	939,55	0,00	1
22/11/2023	TABOURET CULBUTO	501,12	0,00	1
22/11/2023	GRIGNOTEUSE	422,42	0,00	1
22/11/2023	MEULEUSE	226,32	0,00	1
22/11/2023	TRACEUSE A POWDRE	786,00	0,00	1
22/11/2023	TROLLEY	453,60	0,00	1

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - CA - 2023

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
22/11/2023	BARRIERES SECURISATION ASTREINTE	819,08	0,00	1
22/11/2023	PANNEAUX DE SIGNALISATION	386,82	0,00	1
28/11/2023	PARTICIPATION PLUI 2023	18 333,33	0,00	5
05/12/2023	SUBVENTION FACADE 2022	33 069,20	0,00	5
11/12/2023	ANCIENNE USINE A BATEAU	2 320,00	0,00	0
15/12/2023	MOBILIER RDC+LOGT MSP TRANSFERE SUITE AVENANT 3 BA	2 861,36	0,00	10
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		4 114 403,43	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	13 683,82	
6068	Fournitures techniques	13 683,82	
012	Charges de personnel, frais assimilés	165 090,27	
64111	personnel technique	165 090,27	
72	Travaux en régie		178 774,09
722	TRAVAUX EN REGIE		178 774,09
TOTAL GENERAL		178 774,09	178 774,09

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	178 774,09
21312	BATIMENTS SCOLAIRES	51 683,34
21318	AUTRES BATIMENTSS PUBLICS	45 157,39
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	39 666,30
2151	RESEAUX DE VOIRIE	33 064,62
21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	9 202,44
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		178 774,09

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

RATIO	
	Montant
Recettes 72 (I)	178 774,09
Recettes réelles de fonctionnement	10 212 865,57
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	1,75 %

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constatés sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					2 485 028,42	1 849 448,72										64 139,47	76 507,71	
ASSOCIATION POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICA	2020	P		CDC	360 138,36	252 469,84	6,33	A	V	Libret A(Prefixé) +1,15	V	Libret A(Prefixé) +1,15	3,415	A-1	EUR	6 179,67	34 956,44	
CAMINADE	2021	P		CE	347 389,00	347 389,00	39,83	T	V	Libret A(Prefixé) + 1.1)-Floor 0 sur Livret A(Prefixé)	V	Libret A(Prefixé) + 1.1)-Floor 0 sur Livret A(Prefixé) (Livret A(Prefixé) + 1.1)-Floor 0 sur Livret	3,815	A-1	EUR	12 694,18	0,00	

Mairie de Lodeve - Budget Principal de Lodeve - CA - 2023

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou client de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constatés sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CAMINADE	2021	P		CE	121 433,75	121 433,75	38,83	T	V	(Livret A(Prefixé) + 1.1)-Floor 0 sur Livret A(Prefixé) (Livret A(Prefixé) + 1.1)-Floor 0 sur Livret	1,610	V	(Livret A(Prefixé) + 1.1)-Floor 0 sur Livret A(Prefixé) (Livret A(Prefixé) + 1.1)-Floor 0 sur Livret	4,005	A-1	EUR	4 661,38	0,00
CCAS RESIDENCE L'ECUREUIL DE LODEVE	2012	P		Credit Foncier	1 056 067,31	1 128 196,13	20,08	T	V	(Livret A(Prefixé) + 1.07)-Floor -1.07 sur Livret A(Prefixé)	2,070	V	(Livret A(Prefixé) + 1.07)-Floor -1.07 sur Livret A(Prefixé)	3,673	A-1	EUR	40 604,24	41 551,27
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					4 853 030,18	3 382 673,26											78 389,04	175 194,89
ERLIA	2007	P		CDC	34 688,27	28 067,45	33,83	A	V	Livret A(Prefixé) + 0,7	3,700	V	Livret A(Prefixé) + 0,7	2,853	A-1	EUR	770,07	453,76
ERLIA	2009	P		CDC	386 838,30	122 764,29	5,00	A	V	Livret A(Prefixé) + 0,25	4,250	V	Livret A(Prefixé) + 0,25	2,244	A-1	EUR	1 086,69	22 127,65
ERLIA	2018	P		CDC	2 944,29	1 569,00	6,67	A	V	Livret A(Prefixé) + 0,6	2,050	V	Livret A(Prefixé) + 0,6	2,886	A-1	EUR	46,34	213,14
ERLIA	2018	P		CDC	6 994,33	3 727,48	6,67	A	V	Livret A(Prefixé) + 0,6	2,050	V	Livret A(Prefixé) + 0,6	2,886	A-1	EUR	110,08	506,37
ERLIA	2018	P		CDC	57 734,32	50 001,49	28,83	A	V	Livret A(Prefixé) + 0,7	1,450	V	Livret A(Prefixé) + 0,7	2,894	A-1	EUR	1 378,30	1 046,68
ERLIA	2018	P		CDC	488 609,91	434 990,30	28,83	A	V	Livret A(Prefixé) + 1	1,750	V	Livret A(Prefixé) + 1	3,153	A-1	EUR	13 308,18	9 015,69

Mairie de Lodeve - Budget Principal de Lodeve - CA - 2023

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ERLIA	2022	P		CDC	250 684,86	241 501,11	33,83	A	V	Livret A/Préfixé +1	1,500	Livret A/Préfixé +1	3,153	A-1	EUR	7 361,46	3 880,97	
F D I HABITAT	1991	P		CDC	35 972,33	8 630,08	5,50	A	V	Livret A/Préfixé +1,2	5,600	Livret A/Préfixé +1,2	3,104	A-1	EUR	220,30	1 383,38	
OPH HERAULT HABITAT	2005	P		CDC	563 699,35	318 988,76	16,75	A	V	Livret A/Préfixé +0,25	2,250	Livret A/Préfixé +0,25	2,482	A-1	EUR	7 520,78	15 267,91	
OPH HERAULT HABITAT	2005	P		CDC	159 813,90	120 569,96	31,75	A	V	Livret A/Préfixé +0,25	2,250	Livret A/Préfixé +0,25	2,482	A-1	EUR	2 770,33	2 555,75	
OPH HERAULT HABITAT	2005	P		CDC	234 501,75	135 097,54	16,75	A	V	Livret A/Préfixé +0,25	2,250	Livret A/Préfixé +0,25	2,482	A-1	EUR	3 185,18	6 466,23	
OPH HERAULT HABITAT	2007	P		CDC	541 914,26	336 953,49	18,33	A	V	Livret A/Préfixé +0,45	3,200	Livret A/Préfixé +0,45	2,757	A-1	EUR	5 107,81	10 308,99	
OPH HERAULT HABITAT	2007	P		CDC	275 647,75	187 181,29	23,33	A	V	Livret A/Préfixé +0,3	3,050	Livret A/Préfixé +0,3	2,612	A-1	EUR	2 519,29	6 609,96	
OPH HERAULT HABITAT	2011	P		CDC	243 359,33	148 844,68	12,42	A	F	Taux fixe à 0,91 %	0,812	Taux fixe à 0,91 %	0,904	A-1	EUR	1 402,41	9 238,78	
OPH HERAULT HABITAT	2011	P		CDC	759 627,94	506 185,25	18,40	T	V	Livret A/Préfixé +0,7	2,700	Livret A/Préfixé +0,7	5,220	A-1	EUR	26 641,62	17 140,80	
TERRITOIRE 34	2023	P		CE	800 000,00	736 021,07	2,73	T	F	Taux fixe à 2,98 %	3,014	Taux fixe à 2,98 %	2,963	A-1	EUR	5 960,00	63 978,93	
TOTAL GENERAL					7 338 058,30	5 232 121,98										143 528,51	251 702,60	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour linéaire, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB10/15077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et capitalisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	156 414,67
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	625 299,21
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	781 713,88
Recettes réelles de fonctionnement	II	10 515 794,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	7,43

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<i>Associations</i>		
ACADEMIE DES HAUTS CANTONS	250,00	
ADMR DE LODEVÉ	200,00	
AFM	850,00	
AIKIDO LODEVOIS EDGARD NAVEREAU	500,00	
ARAC LODEVÉ	300,00	
ASS DES AUDITEURS DE L'INSTITUT HAUTES ETUDES DE DEFENSE NATIONA	1 000,00	
ASS LE SŒUVENIR FRANCAIS JEAN PIERRE MARTINEZ	300,00	
ASSO POUR LA SAUVEGARDE DE ST FU	500,00	
ASSOC GENEALOGIQUE DU LODEVOIS	500,00	
ASSOC PECHE LA GAULOISE	1 000,00	
ASSOCIATION FRANCO PORTUGAISE CŒUR D'HERAULT	150,00	
ASSOCIATION LA DISTILLERIE	2 000,00	
ASSOCIATION PHILATELIQUE LODEVOI	400,00	
ASSOCIATION TERRE CONTACT	1 000,00	
ATHLETIC CLUB LODEVOIS HAND BALL	11 200,00	
ATHLETIC CLUB SALAGOÛ PASCAL MARCO	700,00	
BASKET CLUB DE LODEVÉ PIERRE DE SAN PEDRO	1 500,00	
BATIDA VIVA FRANCOISE COCHET CARLIOZ	700,00	
CA BOUGE A LODEVÉ	826,00	
CAR'LIGNE DANSE	100,00	
CERCLE OCCITAN DU LODEVOIS JEAN BURC	400,00	
CHANTONS ENSEMBLE	1 000,00	
CHORALE DES QUATRE CŒURS	200,00	
CIST CENTRE DE L'IMAGINAIRE SCIENTIFI	1 500,00	
COMPAGNIE LES PETITES CHIPIES	300,00	
CROIX ROUGE FRANCAISE DELEGATION DE LODEVÉ	700,00	
DE LA LAINE AUX AIGUILLES	150,00	
DES AMIS DES ORGUES	1 500,00	
DIANE LODEVOISE	700,00	
EBE L'ABEILLE VERTE	15 000,00	
ECOLE DE BUDO TRADITIONNEL DE LO RAPHAEL SIMON	1 400,00	
EIF LODEVOIS LARZAC	2 000,00	
FER ROULANT LODEVOIS GILLES BERLENDIS	3 000,00	
FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS	3 825,00	
FRANCE ALZHEIMER	500,00	
GRAND'DIRE ENSEMBLE	2 000,00	
HORS DES MURS	300,00	
KODOKAN LODEVOIS JUDO OLIVIER PILLET	800,00	
L'OUSTALITE	750,00	
LA BICYCLETTE	1 500,00	
LA BOULE SAUVAGE	5 000,00	
LA COMPAGNIE DES JEUX	1 000,00	
LE CYGNE	800,00	
LES AMIS DES HOPITAUX DE LODEVÉ	600,00	
LES PETITS CHASSEURS DU LODEVOIS	1 000,00	
LIGUE CONTRE LE CANCER	300,00	
LION'S CLUB LODEVÉ CŒUR D'HERAULT	500,00	
MJC INTERCOMMUNALE LODEVOIS LARZAC	10 100,00	
OBJECTIF LUNE	500,00	
OEUVRE D'EAU	2 500,00	
PAR CI PAR LA PATRICK DOUMAS	1 300,00	
PAYSARBRE	6 300,00	
PUBLICATION PARTICIPATIVE LODEVÉ	300,00	
RADIO LODEVÉ	5 200,00	
RADIO PAYS D'HERAULT ERE	1 000,00	
REVEIL LODEVOIS ET SES POM POM GIRLS	7 000,00	
RUGBY CLUB OLYMPIQUE DU SALAGOÛ	8 150,00	
SAMBA LODEVA	250,00	
SAUVEGARDE ST FULCRAN	500,00	
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	500,00	
SECOURS CATHOLIQUE	750,00	
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	7 000,00	
SHANTIDAS	750,00	

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - CA - 2023

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SNEMM	300,00	
SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGIO N D'HONNEUR	200,00	
SON E RESSON OCCITAN	500,00	
SPIRIDON CLUB LODEVOIS PEARL ZANON	4 000,00	
SPORTING CLUB LODEVE HOCINE BAKIRI	2 000,00	
STE SAINT VINCENT DE PAUL	3 750,00	
TAMAJAM	100,00	
TENNIS CLUB LODEVOIS OLIVIER BARRE	2 500,00	
TERRRE EN PARTAGE AMELIE BOOSON	4 000,00	
TERRITOIRE ZERO CHOMEURS LDL	5 000,00	
TET EN L AIR	900,00	
TI FILOU SARAH VERGNIOL	3 400,00	
TWIRLING BATON LODEVOIS LAURENCE BLOT	6 500,00	
UNION LOCALE CGT LODEVE / CLERM ONT ET SES ENVIRONS	300,00	
UNION NATIONALE COMBATTANTS	600,00	
UNPRG	200,00	
VCLO CLUB LODEVOIS	2 000,00	
<u>Entreprises</u>		
SAS FOCCAL	10 500,00	
<u>Personnes physiques</u>		
ANTUNES ISABELLE	100,00	
AUBE MARION	100,00	
BENAMEUR ZORA	100,00	
BOSCH CHRISTINE	100,00	
BOSCH FRANCOIS	100,00	
BOUCHIGA LAFGHIRI MALIKA	100,00	
BRUFFAUT JACQUES	100,00	
CORBIN AVA	100,00	
CORBIN STEPHANIE	100,00	
COUTURIER ALAIN	100,00	
CROCHON AMELIE	100,00	
DAVID JEAN PIERRE	100,00	
DE MASI ANTONIO	100,00	
DEDIEU JACQUES	100,00	
DEDIEU MARYLENE	100,00	
DEVIGNÉ SANDRINE	100,00	
DJELLILATE FADILLAH	100,00	
EL HAMDY FATIMA	100,00	
EMILE ELISE	100,00	
EMILE JEAN FRANCOIS	100,00	
FERRAND CHRISTIAN	100,00	
GALEOTE CHRISTOPHE	100,00	
GALEOTE KHEIRA MONIQUE	100,00	
GELY OPHELIE	100,00	
GIRAULT SYLVIE	100,00	
GREGOIRE DIDIER	100,00	
GUERMEUR STEVEN	100,00	
HAMANN HUGO	100,00	
LE BRUN EMMANUEL	100,00	
MARQUIS FREDERIC	100,00	
MERIGUET JEAN FRANCOIS	100,00	
NOTERMAN FABRICE	100,00	
PAPUT MARIE CLAUDE	100,00	
PASCAL PATRICK	100,00	
RIDEZ COUTURIER SIMONE	100,00	
ROMEU CECILE	100,00	
ROMEU ROBIN	100,00	
ROQUES JORIS	150,00	
SANTATO JACQUY	100,00	
SICARD DOMINIQUE	100,00	
SUZANNE ERIC	100,00	
TALIS HENRY	100,00	
TORAL JOEL	100,00	
VINCENT DIDIER	100,00	
<u>Autres</u>		
<u>Personnes de droit public</u>		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
AGENT COMPTABLE DU LYCEE JOSEPH	200,00	
<u>Départements</u>		
SDIS DE L HERAULT	289 604,77	

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - CA - 2023

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<i>Communes</i>		
<i>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</i>		
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	66 100,00	
COMMUNAUTE COMMUNES LODEVOIS ET	18 333,33	
TERRITOIRE 34	16 534,60	
<i>Autres</i>		
TOTAL GENERAL	564 873,70	

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
13 Amélioration énergétique du complexe Luteva/Ramadier	1 021 807,21	0,00	1 021 807,21	343 453,21	678 354,00	581 328,10	97 025,90
28 Aménagement city stade Grezac	1 042 856,00	0,00	1 042 856,00	2 856,00	40 000,00	41 778,00	998 222,00
12 Aménagement des locaux du Centre Social	1 006 520,11	0,00	1 006 520,11	410 948,11	595 572,00	526 826,32	68 745,68
22 Aménagement mobilités douces	747 345,00	0,00	747 345,00	11 385,00	33 345,00	33 280,77	702 674,23
25 Centre aquatique NAUTILIA	1 200 000,00	0,00	1 200 000,00	8 758,01	40 000,00	16 678,11	1 174 465,88
23 Complexe André Beaumont	2 679 000,00	0,00	2 679 000,00	102 608,59	125 000,00	54 440,57	2 521 950,84
9 Concession d'aménagement pour la revitalisation du centre bourg	1 433 000,00	0,00	1 433 000,00	469 000,00	166 000,00	166 000,00	798 000,00
19 Espace Santé	3 674 367,98	0,00	3 674 367,98	3 584 367,98	90 000,00	76 983,96	13 016,04
24 Mise en valeur du clocher	612 185,00	0,00	612 185,00	0,00	0,00	0,00	612 185,00
10 Opérations façades 2022	54 720,00	0,00	54 720,00	0,00	26 300,00	16 534,30	38 185,60
43 Opérations façades 2023	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	3 420,00	0,00	60 000,00
36 Plan rénovation énergétique CTM	900 000,00	0,00	900 000,00	0,00	50 874,00	11 821,80	888 178,20
26 Requalification Hôtel de ville aile sud	1 293 000,00	0,00	1 293 000,00	0,00	100 000,00	58 902,00	1 234 098,00
27 Requalification Parc municipal	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	0,00	100 000,00	46 824,33	1 453 175,67
16 Réhabilitation du clocher Saint Fulcran	2 185 800,00	0,00	2 185 800,00	318 623,80	1 346 300,00	875 054,34	992 121,86
15 Rénovation énergétique école Gély	650 000,00	0,00	650 000,00	18 009,41	360 000,00	155 088,41	476 902,18
16 Rénovation énergétique école Vinas	980 000,00	0,00	980 000,00	20 350,40	654 575,00	648 863,38	310 786,22
17 Travaux cathédrale (MOD)	374 598,08	0,00	374 598,08	177 598,08	197 000,00	116 042,39	80 957,61

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N		C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		21,00	4,00	25,00	20,00	7,00	27,00
Adjoint administratif	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	4,00	1,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	2,00	2,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Agent polyvalent	C	3,00	0,00	3,00	1,00	4,00	5,00
Assistant administratif	C	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Responsable de service	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		49,00	2,00	51,00	46,00	5,00	51,00
Adjoint technique	C	17,00	1,00	18,00	17,00	1,00	18,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	17,00	1,00	18,00	18,00	0,00	18,00
Agent de maîtrise principal	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Agent polyvalent	C	3,00	0,00	3,00	0,00	3,00	3,00
Chargé d'opération	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		7,00	1,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	3,00	1,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		3,00	2,00	5,00	2,00	3,00	5,00
Agent polyvalent	C	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Animateur (hors cadre d'emplois)	C	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Educateur principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		7,00	9,00	16,00	6,00	10,00	16,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjoint patrimoine	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint territorial du patrimoine	C	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Agent polyvalent	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Animateur	B	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique	B	0,00	6,00	6,00	1,00	5,00	6,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Bibliothécaire	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Professeur de musique	A	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		1,00	1,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur (hors cadre d'emplois)	C	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Brigadier	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Brigadier-chef principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		4,00	0,00	4,00	0,00	6,00	6,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Agent polyvalent	C	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
Attaché	A	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		98,00	19,00	117,00	89,00	32,00	121,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 0,5 = 0,4).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N		C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)						
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Adjoint patrimoine	C	CULT	366	0,00	3-1	CDD Contractuel indiciaire mensualisé
Adjoint technique	C	TECH	366	0,00	3-2	A Contractuel indiciaire mensualisé
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	OTR	366	0,00	3-2	A Contractuel indiciaire mensualisé
Adjoint territorial du patrimoine	C	CULT	366	0,00	3-2	A Contractuel indiciaire mensualisé
Agent polyvalent	C	SP	366	6 655,00	3-1	A Contractuel horaire
Agent polyvalent	C	ADM	366	0,00	3-1	A Contractuel indiciaire mensualisé
Agent polyvalent	C	ADM	366	0,00	3-1	A Contractuel indiciaire mensualisé
Agent polyvalent	C	TECH	366	0,00	A Nom cdi art 3-4-II	CDI Contractuel indiciaire mensualisé
Agent polyvalent	C	OTR	366	0,00	3-1	CDD Contractuel indiciaire horaire
Agent polyvalent	C	ADM	370	0,00	3-2	CDD Contractuel indiciaire mensualisé
Agent polyvalent	C	TECH	385	0,00	A Nom cdi art 3-4-II	CDI Contractuel indiciaire mensualisé
Agent polyvalent	C	CULT	366	0,00	3-1	CDD Contractuel indiciaire mensualisé
Agent polyvalent	C	OTR	366	0,00	3-1	CDD Contractuel indiciaire horaire
Agent polyvalent	C	ADM	420	0,00	3-1	CDD Contractuel indiciaire mensualisé
Animateur	B	CULT	436	0,00	A article 3 alinéa 4	CDI Contractuel indiciaire mensualisé
Animateur (hors cadre d'emplois)	C	SP	734	0,00	A art 3 alinéa 4	CDI Contractuel indiciaire mensualisé
Animateur (hors cadre d'emplois)	C	ANIM	646	0,00	A Nom cdi art 3-4-II	CDI Contractuel indiciaire mensualisé
Assistant administratif	C	ADM	495	0,00	A Nom cdi art 3-4-II	CDI Contractuel indiciaire mensualisé
Assistant d'enseignement artistique	B	CULT	374	0,00	3-3-1°	CDD Contractuel indiciaire horaire
Assistant d'enseignement artistique	B	CULT	376	0,00	3-3-1°	CDD Contractuel indiciaire horaire

Mairie de Lodeve - Budget Principal de Lodeve - CA - 2023

Agents non titulaires en fonction au 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Assistant d'enseignement artistique	B	CULT	374	0,00	3-3-1°	CDD Contractuel indiciaire horaire
Assistant d'enseignement artistique	B	CULT	366	0,00	3-3-1°	CDD Contractuel indiciaire horaire
Assistant d'enseignement artistique	B	CULT	375	0,00	3-3-1°	CDD Contractuel indiciaire horaire
Attaché	A	OTR	435	0,00	3-3-2°	CDD Contractuel indiciaire horaire
Attaché	A	OTR	435	0,00	A article 3-II	CDD Contractuel indiciaire horaire
Chargé d'opération	B	TECH	441	0,00	A article 3-II	A Contractuel indiciaire mensualisé
Professeur de musique		CULT	441	0,00	3-3-1°	CDI Contractuel indiciaire mensualisé
Responsable de service		ADM	539	0,00	A article 3 alinéa 4	CDI Contractuel indiciaire mensualisé
Rédacteur	B	SP	401	0,00	3-3-2°	CDD Contractuel indiciaire horaire
Rédacteur	B	ADM	375	0,00	3-3-1°	A Contractuel indiciaire mensualisé
Rédacteur principal de 2ème classe	B	OTR	384	0,00	A article 3-II	A Contractuel
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Agent polyvalent	C	TECH	366	0,00	3-1	CDD Contractuel indiciaire horaire
Agent polyvalent	C	TECH	366	0,00	A Nom cdi art 3-4-II	CDI Contractuel indiciaire mensualisé
Agent polyvalent	C	OTR	366	0,00	3-1	CDD Contractuel indiciaire horaire
Agent polyvalent	C	TECH	366	0,00	3-1	CDD Contractuel indiciaire horaire
Agent polyvalent	C	TECH	366	0,00	3-1	CDD Contractuel indiciaire horaire
Agent polyvalent	C	OTR	366	0,00	3-1	CDD Contractuel indiciaire horaire
Assistant social éducatif	A	OTR	395	0,00	A article 3-II	A Contractuel indiciaire mensualisé
TOTAL GENERAL				6 655,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.
 (2) SECTEUR: ADM : Administratif
 TECH : Technique
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social
 MS : Médico-social
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 AN : Animation
 PM : Police
 OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - CA - 2023

- 3-0* : article 3 : « les aliés : accroissement temporaire d'activité.
- 3-0* : article 3 : 2ème alinéa : « les aliés : accroissement temporaire d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements constitués par plusieurs communes.
- 3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements constitués de communes dont la population moyenne est inférieure à 50 %.
- 3-3-4* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité ou à l'établissement en matière de création.
- 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-547 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 38 : article 39 (travailleurs handicapés catégorie C).
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires.
- 110 : article 110 (collaborateurs de groupes de cabinets).
- 110-1 : collab. dans des groupes d'étude.
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers doivent être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupe-t-il un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupe-t-il un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article B.3 du décret 85-148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
-	F D I HABITAT		OPH	8 630,08
-	TERRITOIRE 34		SEM	736 021,07
-	CCAS RESIDENCE L'ECUREUIL DE LODEVE		Association	1 128 156,13
-	OPH HERAULT HABITAT		OPH	1 755 801,00
-	ERILIA		SA HLM	882 221,12
-	CAMINADE		Association	468 822,75
-	ASSOCIATION POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICA		Association	252 469,84
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Communauté de Communes Lodévois et Larzac	01/01/2009	TPU	585 274,54
Autres organismes de regroupement			
CFMEL		Sans fiscalité propre	4 419,35

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Loisement	Loisement Les Gardies		-	21340142500185	SPA	Oui

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	9 044 805,78	6 004 774,87	614 811,28	2 425 219,63
RECETTES	9 044 805,78	4 787 849,18	1 942 105,07	2 314 851,53
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	11 648 815,32	9 317 489,75	0,00	2 331 325,57
RECETTES	11 648 815,32	10 414 810,66	0,00	1 234 004,66

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : LOTISSEMENTS LES GARDIES / N°SIRET : 21340142500185				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	73 230,82	0,00	0,00	73 230,82
RECETTES	73 230,82	0,00	0,00	73 230,82
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	98 420,48	0,00	0,00	98 420,48
RECETTES	98 420,48	0,00	0,00	98 420,48

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	9 118 036,60	6 004 774,87	614 811,28	2 498 450,45
RECETTES	9 118 036,60	4 787 849,18	1 942 105,07	2 388 082,35
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	11 747 235,80	9 317 489,75	0,00	2 429 746,05
RECETTES	11 747 235,80	10 414 810,66	0,00	1 332 425,14
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	20 865 272,40	15 322 264,62	614 811,28	4 928 196,50
TOTAL GENERAL DES RECETTES	20 865 272,40	15 202 659,84	1 942 105,07	3 720 507,49

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	9 118 036,60	6 004 774,87	614 811,28	2 498 450,45
RECETTES	9 118 036,60	4 787 849,18	1 942 105,07	2 388 082,35
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	11 747 235,80	9 317 489,75	0,00	2 429 746,05
RECETTES	11 747 235,80	10 414 810,66	0,00	1 332 425,14
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	20 865 272,40	15 322 264,62	614 811,28	4 928 196,50
TOTAL GENERAL DES RECETTES	20 865 272,40	15 202 659,84	1 942 105,07	3 720 507,49

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	8 276 000,00	6,68	64,12	0,00	4 478 971,00	6,68
TFPNB	45 400,00	5,61	129,00	0,00	58 566,00	5,61
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1 448 017,00	7,10	19,52	0,00	282 653,00	7,10
TOTAL	0,00	0,00			4 820 190,00	0,00

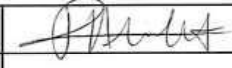


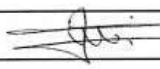

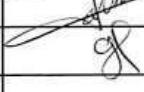


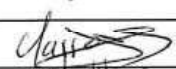


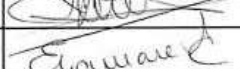
IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0 25
 Nombre de membres présents : 0 18
 Nombre de suffrages exprimés : 0 27
 VOTES :
 Pour : 0 21
 Contre : 0
 Abstentions : 0 6

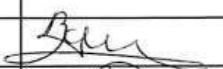


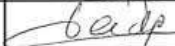
Date de convocation : 5 juin 2024

Présenté par (1). Marie - Louise VERDOL
 A. Lodeve, le 11 juin 2024,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A. Lodeve, le 11 juin 2024,
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ALIBERT Damien	
BENAMEUR Aii	
BENAMMAR-KOLY Fadilha	
BOSC David	
CAUMES Marie Pierre	
CAUVY Françoise	
CROS Ludovic	
DETRY Thibault	
DRUART David	
ENNADIFI Fatiha	
FERAL Claude	
GALEOTE Monique	
GOURMELON Izia	
KASSOUH Hamed	
KOEHLER Didier	
LAATEB Claude	
LEVEQUE Gaëlle	
MARRES Gilles	
PANIS Michel	
PEDROS Isabelle	
POMAREDE Edith	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

RICARDO Christian	
ROCOPLAN Nathalie	
ROUQUETTE Damien	
SAUVIER Jean Marc	
SINEGRE Joana	
STADLER Magali	
SYZ Nathalie	
VERDOL Marie Laure	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le 12 juin 2024, et de la publication le 17 juin 2024.

A. Je

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant :
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

à Lodève, le 11 juin 2024,
 le Maire,
 Gaëlle LAKEQUE



DÉLIBÉRATION N°CM_240611_17 : Adoption du compte administratif du budget annexe Les Gardies de l'année 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier :

- les dispositions de l'article L.1612.12 qui précise que l'arrêt des comptes est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le Compte Administratif (CA) du Maire, après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivante, du Compte de Gestion (CG) établi par le comptable de la collectivité : ces documents doivent être concordants,
- l'article L.2121-14 du CGCT : « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »,

VU la commission finances du 7 juin 2024,

VU la délibération n°CM_240611_15 du Conseil municipal de ce jour, relative à l'élection de Ludovic CROS comme Président de séance pour les délibérations relatives aux comptes administratifs du budget principal et du budget annexe Les Gardies,

CONSIDÉRANT que la séparation de l'ordonnateur et du comptable induit la coexistence d'une double comptabilité, celle du Maire et celle du comptable public,

CONSIDÉRANT que le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe Les Gardies peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICITS	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICITS	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICITS	RECETTES ou EXCÉDENTS
RÉSULTATS REPORTÉS	23 189,66		73 230,82		96 420,48	
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE						
TOTAUX	23 189,66		73 230,82		96 420,48	
RÉSULTATS DÉFINITIFS	23 189,66		73 230,82		96 420,48	

CONSIDÉRANT que la note synthétique des comptes administratifs et la maquette budgétaire correspondante ont été mises à disposition à l'accueil de la collectivité et par voie dématérialisée dans le dossier de convocation du Conseil disponible dans l'ordre du jour associé à la convocation,

Où l'exposé de Marie-Laure VERDOL et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** le compte administratif de l'année 2023 du budget annexe Les Gardies, tel que présenté dans la maquette et la note synthétique annexées à la présente délibération,
- **ARTICLE 2 : RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARTICLE 3 : ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Gaëlle LEVEQUE ne prend pas part au vote et s'est retirée de la salle.

VOTE : 21 POUR, 0 CONTRE, 6 ABSTENTION.

ABSTENTION : Claude LAATEB, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Marie Pierre CAUMES

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20240611-lmc19781-DE-1-1
Date de télétransmission : 12/06/24
Date de publication: 17/06/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - MAIRIE DE
LODEVE (1)**
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE (2)

Numéro SIRET : 21340142500185

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE LODEVE

M 14

**Compte administratif
voté par nature**

BUDGET : LOTISSEMENTS LES GARDIES (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

MAIRIE DE LODEVE - LOTISSEMENTS LES GARDIES - CA - 2023

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
C4 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	18

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CGCT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	MAIRIE DE LODEVE LOTISSEMENTS LES GARDIES	CA 2023
------------	--	------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Num de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

<p>POUR MEMOIRE⁽¹⁾</p> <p>I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement. - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement. <ul style="list-style-type: none"> - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3. - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres. <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».</p> <p>III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .</p>
--

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	0,00	G	0,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	23 189,66 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	73 230,82 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	96 420,48	= G+H+I+J	0,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	23 189,66	= G+I+K	0,00
	Section d'investissement	= B+D+F	73 230,82	= H+J+L	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	96 420,48	= G+H+I+J+K+L	0,00

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

MAIRIE DE LODEVE - LOTISSEMENTS LES GARDIES - CA - 2023

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat^o et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	73 230,82	0,00			73 230,82
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	1 000,00	0,00			1 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		74 230,82	0,00			74 230,82
TOTAL		75 230,82	0,00	0,00	0,00	75 230,82
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 23 189,66				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	97 420,48	0,00	0,00	0,00	97 420,48
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		97 420,48	0,00	0,00	0,00	97 420,48
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		97 420,48	0,00	0,00	0,00	97 420,48
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	1 000,00	0,00			1 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 000,00	0,00			1 000,00
TOTAL		98 420,48	0,00	0,00	0,00	98 420,48
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information	(2) 73 230,82			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	73 230,82	0,00		73 230,82
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	73 230,82	0,00		73 230,82
	TOTAL	73 230,82	0,00	0,00	73 230,82

MAIRIE DE LODEVE - LOTISSEMENTS LES GARDIES - CA - 2023

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00
Pour information				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				23 189,66

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00
Pour information				
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				73 230,82

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00
Pour information				0,00
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) À servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	73 230,82	0,00			73 230,82
71355	Variat° stocks terrains aménagés	73 230,82	0,00			73 230,82
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		73 230,82	0,00			73 230,82
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	1 000,00	0,00			1 000,00
608	Frais accessoires sur terrains en cours	1 000,00	0,00			1 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		74 230,82	0,00			74 230,82
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		75 230,82	0,00	0,00	0,00	75 230,82
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		23 189,66				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	97 420,48	0,00	0,00	0,00	97 420,48
7015	Ventes de terrains aménagés	97 420,48	0,00	0,00	0,00	97 420,48
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013	97 420,48	0,00	0,00	0,00	97 420,48
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d	97 420,48	0,00	0,00	0,00	97 420,48
042	Opérat* ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	1 000,00	0,00			1 000,00
796	Transferts charges financières	1 000,00	0,00			1 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	1 000,00	0,00			1 000,00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	98 420,48	0,00	0,00	0,00	98 420,48
	Pour information	0,00				
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1					

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DJ 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information	73 230,82			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre. DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (3) (4)	73 230,82	0,00		73 230,82
3355	Travaux	73 230,82	0,00		73 230,82
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		73 230,82	0,00		73 230,82
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		73 230,82	0,00		73 230,82
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		73 230,82	0,00	0,00	73 230,82
Pour information		0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

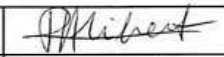


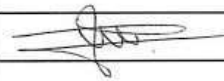


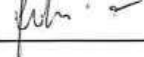
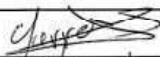
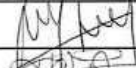

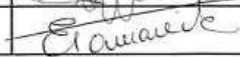
IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0 29
 Nombre de membres présents : 0 18
 Nombre de suffrages exprimés : 0 27
 VOTES :
 Pour : 0 21
 Contre : 0
 Abstentions : 0 6

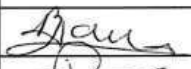

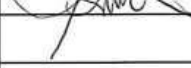
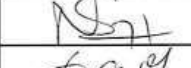
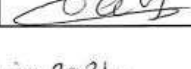
Date de convocation : 5 juin 2024

Présenté par (1) Marie - Laure VERDOL
 A. lecture, le 11 juin 2024,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A. lecture, le 11 juin 2024,
 Les membres de l'Assemblée délibérante (2),(3),

ALIBERT Damien	
BENAMEUR Ali	
BENAMMAR-KOLY Fadilha	
BOSC David	
CAUMES Marie Pierre	
CAUVY Françoise	
CROS Ludovic	
DETRY Thibault	
DRUART David	
ENNADIFI Fatiha	
FERAL Claude	
GALEOTE Monique	
GOURMELON Izia	
KASSOUH Hamed	
KOEHLER Didier	
LAATEB Claude	
LEVEQUE Gaëlle	
MARRES Gilles	
PANIS Michel	
PEDROS Isabelle	
POMAREDE Edith	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2


RICARDO Christian	
ROCOPLAN Nathalie	
ROUQUETTE Damien	
SAUVIER Jean Marc	
SINEGRE Joana	
STADLER Magali	
SYZ Nathalie	
VERDOL Marie Laure	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le 12 juin 2024, et de la publication le 17 juin 2024.

A Je

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant :
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

A lodève, le 11 juin 2024,
le Maire,
Gaëlle LAEQUE



DÉLIBÉRATION N°CM_240611_18 : Affectation des résultats pour l'année 2023 du budget principal

VU l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), stipulant que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif,

VU la commission finances du 7 juin 2024,

VU la délibération n°CM_240611_16 du Conseil municipal de ce jour relative à l'approbation du compte administratif de l'année 2023 du budget principal, dont, conformément au compte de gestion, les résultats sont les suivants :

		dépenses	recettes	Solde (+ ou -)
section de fonctionnement	résultats propres de l'exercice 2023	9 317 489,75	10 414 810,66	+ 1 097 320,91
	résultats antérieurs reportés		1 435 727,32	+ 1 435 727,32
	résultat de fonctionnement			+ 2 533 048,23

		dépenses	recettes	Solde (+ ou -)
section d'investissement	résultats propres de l'exercice 2023	6 004 774,87	4 787 849,18	- 1 216 925,69
	résultats antérieurs reportés	1 309 691,44		- 1 309 691,44
	résultat d'investissement			- 2 526 617,13

restes à réaliser au 31 décembre 2023	614 811,28	1 942 105,07	+ 1 327 293,79
--	------------	--------------	-----------------------

<i>besoin de financement en investissement</i>			<i>1 199 323,34</i>
--	--	--	---------------------

résultat global avec RAR			+ 1 133 724,89
---------------------------------	--	--	-----------------------

Où l'exposé de Marie-Laure VERDOL et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : AFFECTE** les résultats de l'exercice 2023 du budget principal de la façon suivante :
- un-million-cent-quatre-vingt-dix-neuf-mille-trois-cent-trois euros trente-quatre centimes (1 199 323,34 €) à l'article 1068 en recette de la section d'investissement afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
 - un-million-trois-cent-trente-trois-mille-sept-cent-vingt-quatre euros quatre-vingt-neuf centimes (1 333 724,89 €) en recette de la section de fonctionnement à l'article 002,

et **INDIQUE** que le déficit d'investissement sera reporté à l'article 001 en dépense de la section d'investissement,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Arrivée de Gaëlle LÉVÊQUE

VOTE : 22 POUR, 0 CONTRE, 6 ABSTENTION.
ABSTENTION : Claude LAATEB, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Marie Pierre CAUMES

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20240611-lmc111552-DE-1-1
Date de télétransmission : 12/06/24
Date de publication: 17/06/2024

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification ; le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

DÉLIBÉRATION N°CM_240611_19 : Affectation des résultats pour l'année 2023 du budget annexe Les Gardies

VU l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), stipulant que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif,

VU la commission finances du 7 juin 2024,

VU la délibération n°CM_240611_17 du Conseil municipal de ce jour relative à l'approbation du compte administratif de l'année 2023 du budget annexe Les Gardies, dont, conformément au compte de gestion, les résultats sont les suivants :

		dépenses	recettes	solde (+ ou -)
section de fonctionnement	résultats propres de l'exercice 2023	0	0	0
	résultats antérieurs reportés	23 189,66		- 23 189,66
	résultat de fonctionnement			- 23 189,66

		dépenses	recettes	solde (+ ou -)
section d'investissement	résultats propres de l'exercice 2023	0	0	0
	résultats antérieurs reportés	73 230,82	0	- 73 230,82
	résultat d'investissement			- 73 230,82

restes à réaliser au 31 décembre 2023	0	0	0
--	---	---	---

<i>besoin de financement en investissement</i>			73 230,82
--	--	--	-----------

résultat global avec RAR			- 96 420,48
---------------------------------	--	--	--------------------

CONSIDÉRANT le besoin de reporter le déficit de fonctionnement de vingt-trois-mille-cent-quatre-vingt-neuf euros soixante-six centimes (23 189,66 €) en D002 et de reporter le déficit d'investissement de soixante-treize-mille-deux-cent-trente euros quatre-vingt-deux centimes (73 230,82 €) en D001,

Où l'exposé de Marie-Laure VERDOL et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : AFFECTE** les résultats de l'exercice 2023 du budget annexe en report de fonctionnement en D002 de vingt-trois-mille-cent-quatre-vingt-neuf euros soixante-six centimes (23 189,66 €) et en report d'investissement D001 de soixante-treize-mille-deux-cent-trente euros quatre-vingt-deux centimes (73 230,82 €),
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

VOTE : 22 POUR, 0 CONTRE, 6 ABSTENTION.

ABSTENTION : Claude LAATEB, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Marie Pierre CAUMES

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20240611-lmc111550-DE-1-1
Date de télétransmission : 12/06/24
Date de publication: 17/06/2024

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

DÉLIBÉRATION N°CM_240611_20 : Adoption du budget supplémentaire de l'année 2024 du budget principal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L2311- 1 et suivants,

VU la délibération n°CM_240402_10 du Conseil municipal du 2 avril 2024 relative à l'adoption du budget primitif de l'année 2024 du budget principal,

VU la délibération n°CC_240611_16 du Conseil municipal de ce jour, relative à l'approbation du compte administratif de l'année 2023 du budget principal,

CONSIDÉRANT que le budget supplémentaire a pour fonction :

- de reprendre le résultat de l'exercice antérieur ;
- de reporter les inscriptions budgétaires qui n'ont pas fait l'objet d'une réalisation au cours de l'exercice précédent et dont l'opportunité n'est pas remise en cause ;
- d'ajuster les inscriptions du budget primitif
- d'inscrire de nouvelles opérations

CONSIDÉRANT que la note synthétique des budgets supplémentaires et la maquette budgétaire ont été mis à disposition à l'accueil de la collectivité et par voie dématérialisée dans le dossier de convocation de la séance disponible dans l'ordre du jour associé à la convocation,

Ouï l'exposé de Marie-Laure VERDOL et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ARTICLE 1 : ADOPTE le budget supplémentaire de l'année 2024 du budget principal, intégrant les restes à réaliser d'investissement, ainsi que les résultats définitifs n-1 et présentant les inscriptions budgétaires suivantes, conformément à la maquette annexée à la présente délibération :

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

a – RECETTES - propositions nouvelles : -15 030 euros

Les principales modifications de recettes font suite aux notifications reçues pour les dotations et les produits fiscaux attendus et des ajustements sur les prévisions budgétaires.

- chapitre 70 – produits services : +49 198 euros

- ajustement des recettes vente de bois : 49 198 euros

- chapitre 73 – impôts et taxes : -37 756 euros

Ajustement des produits attendus aux recettes prévisionnelles notifiées par l'État :

- fiscalité directe : -37 756 euros

- chapitre 74 – dotations et participations : -40 286 euros

Avec des ajustements des produits suite aux notifications annuelles :

- DGF : -40 286 euros

- chapitre 75 – autres produits de gestion courante : : +13 814 euros

- remboursement assurances : +6 114 euros
- remboursement d'avoir EDF : +7 770 euros

b – DÉPENSES - propositions nouvelles : -15 030 euros

- chapitre 011 – charges à caractère général : -36 030 euros

- transfert des dépenses à l'obligation légale de débroussaillage en investissement : -15 320 euros
- baisse sur les fluides : -20 710 euros

- chapitre 65 – autres charges de gestion courante : +21 000 euros

- participation SM Parc naturel régional des Grands Causses : +21 000 euros

II – ÉQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

propositions nouvelles - recettes réelles	-15 030,00 euros
reprise du résultat N-1	0,00 euros
total des recettes de fonctionnement	-15 030,00 euros

propositions nouvelles - dépenses réelles	-15 030,00 euros
propositions nouvelles - dépenses d'ordre – virement à la section d'investissement	0,00 euros

total des dépenses de fonctionnement	-15 030,00 euros
---	-------------------------

III – SECTION D'INVESTISSEMENT

a – RECETTES - propositions nouvelles : +48 000 euros

- chapitre 10 – dotations, fonds divers et réserves : +30 000 euros

- ajustement taxe d'aménagement aux recettes prévisionnelles notifiées par l'État : +30 000 euros

- chapitre 024 – produits des cessions d'immobilisations : +18 000 euros

- cession tracteur+ épareuse : +10 000 euros

- cession bâtiment 5 rue Châteaudun : +8 000 euros

b – DÉPENSES - propositions nouvelles : +48 000 euros

- chapitre 20 – immobilisations incorporelles : +53 030 euros

- étude square G. Auric : +21 720 euros

- étude patrimoniale préalable à la cession bâtiment 5 rue Châteaudun : +7 000 euros

- audit rénovation énergétique : +18 810 euros

- ajustement imputation film rénovation clocher : +5 500 euros

- chapitre 21 – immobilisations corporelles : -6 530 euros

- ajustement imputation film rénovation clocher : -5 500 euros

- transfert de l'opération 304 au chapitre 20 : -18 810 euros

- acquisition machine à tracer voirie : +8 256 euros

- transfert des dépenses d'OLD en investissement : +15 320 euros

- travaux d'urgence WC publics : +11 650 euros

- reports à 2025 de projets (plieuse, revêtement, etc.) : -7 000 euros

- réduction de l'enveloppe matériels informatiques : -10 446 euros

- chapitre 26 – participations, créances rattachées à des participations : +1 500 euros

- parts sociales Solaire watt : +1500 euros

IV - ÉQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

propositions nouvelles - recettes réelles	+48 000,00 euros
affectation des résultats N-1	0,00 euros
propositions nouvelles - recettes d'ordre – virement de la section de fonctionnement	0,00 euros
total des recettes d'investissement	+48 000,00 euros

propositions nouvelles - dépenses réelles	+48 000,00 euros
reprise du déficit N-1	0,00 euros
total des dépenses d'investissement	+48 000,00 euros

- ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- ARTICLE 3 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Sortie d'Izia GOURMELON

VOTE : 21 POUR, 0 CONTRE, 6 ABSTENTION.

ABSTENTION : Claude LAATEB, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Marie Pierre CAUMES

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20240611-lmc111554-DE-1-1
Date de télétransmission : 12/06/24
Date de publication: 17/06/2024

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification ; le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : MAIRIE DE
LODEVE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21340142500011

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE LODEVE

M. 57

**Budget supplémentaire (3)
Voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE (4)

ANNEE 2024

- (1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) À compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.
(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	31
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	32
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	34
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	37
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	41

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BS - 2024

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	44
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	45
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	46

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes » : Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		7618

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		4479132,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1154,82
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1340,62
3	Dépenses d'équipement brut / population	591,22
4	Encours de dette / population (2) (3)	1443,33
5	DGF / population	398,63
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	58,00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	97,00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	44,00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	108,00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité, informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmises par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	
	I
	B

- I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spéciaux sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaires ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec réinscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après la vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	15 322 264,62	15 202 659,84	126 035,98 A1
Investissement	6 004 774,87	4 787 849,18 (3)	-1 309 691,44 A2
Fonctionnement	9 317 489,75	10 414 810,66 (4)	1 435 727,32 A3

RESTES A REALISER N-1			
Dépenses	Recettes		Solde (B)
I + II	614 811,28	III + IV	1 942 105,07 B1
I	614 811,28	III	1 942 105,07 B2
II	0,00	IV	0,00 B3

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
TOTAL	1 333 724,89
Investissement	-1 199 323,34
Fonctionnement	2 533 048,23

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + s excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 614 811,28
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	43 088,09
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	900,00
21	Immobilisations corporelles (3)	438 406,65
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	67 815,93
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	64 600,61
4541102	PERIL IMMINENT 17 RUE DE LA REPUBLIQUE	1 665,00
4541103	PERIL IMMINENT 43 GRAND RUE	20 150,29
4541104	INSALUBRITE 1 RUE DU 24 FEVRIER	8 760,00
458102	PERIL IMMINENT 19 RUE DE LA REPUBLIQUE	34 025,32
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 1 942 105,07
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	9 024,08
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 767 184,30
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	165 896,69
4541201	PERIL IMMINENT 18 BOULEVARD P. GELY	40 852,72
4541202	PERIL IMMINENT 17 RUE DE LA REPUBLIQUE	2 400,00
4541203	PERIL IMMINENT 43 GRAND RUE	57 467,87
4541204	INSALUBRITE 1 RUE DU 24 FEVRIER	8 760,00
4541205	PERIL IMMINENT 1 BOULEVARD P. GELY	1 258,30
458201	PERIL IMMINENT IMMEUBLE 2 RUE GARIBALDI	16 338,91
458202	PERIL IMMINENT 19 RUE DE LA REPUBLIQUE	34 025,32
458203	PERIL IMMINENT 9 IMPASSE PALOC	891,79
458204	PERIL IMMINENT 659 AVENUE DE LA REPUBLIQUE	1 154,90
458206	PERIL IMMINENT 891 ROUTE DE GREZAC	625,24
458207	PERIL IMMINENT 5 BOULEVARD DE LA BOUQUERIE	1 195,64
458208	PERIL IMMINENT 1 BOULEVARD PASTEUR	926,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	48 000,00	48 000,00
	+		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	614 811,28	1 942 105,07
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=		=
	Total de la section d'investissement (3)	662 811,28	1 990 105,07
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	-15 030,00	-15 030,00
	+		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=		=
	Total de la section de fonctionnement (4)	-15 030,00	-15 030,00
	=		=
	TOTAL DU BUDGET (5)	647 781,28	1 975 075,07

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après la vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent, en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

Numéro	AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
		Libellé		
TOTAL				
			0,00	
« AP de dépenses imprévues » (2)				
			020	0,00
TOTAL GENERAL				
				0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

Numero	AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
	Libellé			
TOTAL				
			022	0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)				
				0,00
TOTAL GENERAL				
				0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un bloc d'AE existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	44 000,00	43 088,09	53 030,00	53 030,00	140 118,09
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	101 205,40	900,00	0,00	0,00	102 105,40
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	5 857 059,00	438 406,65	-6 530,00	-6 530,00	6 288 935,65
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	67 815,93	0,00	0,00	67 815,93
Total des dépenses d'équipement		6 002 264,40	550 210,67	46 500,00	46 500,00	6 598 975,07
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 794 000,00	0,00	0,00	0,00	1 794 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
27	Autres immobilisations financières (4)	266 000,00	0,00	0,00	0,00	266 000,00
Total des dépenses financières		2 060 000,00	0,00	1 500,00	1 500,00	2 061 500,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	160 000,00	64 600,61	0,00	0,00	224 600,61
Total des dépenses réelles d'investissement		8 222 264,40	614 811,28	48 000,00	48 000,00	8 885 075,68

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	235 216,00		0,00	0,00	235 216,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		235 216,00		0,00	0,00	235 216,00

TOTAL	8 457 480,40	614 811,28	48 000,00	48 000,00	9 120 291,68
--------------	---------------------	-------------------	------------------	------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	2 526 617,13
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 646 908,81
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	1 218 727,70	1 767 184,30	0,00	0,00	2 985 912,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	3 575 455,51	0,00	0,00	0,00	3 575 455,51
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 794 183,21	1 767 184,30	0,00	0,00	6 561 367,51
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	680 000,00	9 024,08	30 000,00	30 000,00	719 024,08
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	1 199 323,34	0,00	0,00	0,00	1 199 323,34
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	150 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00	168 000,00
Total des recettes financières		2 029 323,34	9 024,08	48 000,00	48 000,00	2 086 347,42
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	-160 000,00	165 896,69	0,00	0,00	325 896,69
Total des recettes réelles d'investissement		6 983 506,55	1 942 105,07	48 000,00	48 000,00	8 973 611,62

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	2 164 128,19		0,00	0,00	2 164 128,19
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	509 169,00		0,00	0,00	509 169,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 673 297,19		0,00	0,00	2 673 297,19

TOTAL	9 656 803,74	1 942 105,07	48 000,00	48 000,00	11 646 908,81
--------------	---------------------	---------------------	------------------	------------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 646 908,81
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	2 438 081,19
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	1 836 978,00	0,00	-36 030,00	-36 030,00	1 800 948,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	5 607 238,60	0,00	0,00	0,00	5 607 238,60
014	Atténuations de produits	631 413,00	0,00	0,00	0,00	631 413,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	972 908,10	0,00	21 000,00	21 000,00	993 908,10
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		9 048 537,70	0,00	-15 030,00	-15 030,00	9 033 507,70
66	Charges financières	332 600,00	0,00	0,00	0,00	332 600,00
67	Charges spécifiques (4)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		9 386 137,70	0,00	-15 030,00	-15 030,00	9 371 107,70

023	Virement à la section d'investissement (5)	2 164 128,19		0,00	0,00	2 164 128,19
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	509 169,00		0,00	0,00	509 169,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 673 297,19		0,00	0,00	2 673 297,19

TOTAL	12 059 434,89	0,00	-15 030,00	-15 030,00	12 044 404,89
--------------	----------------------	-------------	-------------------	-------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 044 404,89
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	160 000,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	639 020,00	0,00	49 198,00	49 198,00	688 218,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	97 000,00	0,00	0,00	0,00	97 000,00
731	Fiscalité locale	5 881 571,00	0,00	-37 756,00	-37 756,00	5 843 815,00
74	Dotations et participations (4)	3 504 653,00	0,00	-40 286,00	-40 286,00	3 464 367,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	198 650,00	0,00	13 814,00	13 814,00	212 464,00
Total des recettes de gestion courante		10 480 894,00	0,00	-15 030,00	-15 030,00	10 465 864,00
76	Produits financiers	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
77	Produits spécifiques (4)	9 400,00	0,00	0,00	0,00	9 400,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		10 490 494,00	0,00	-15 030,00	-15 030,00	10 475 464,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	235 216,00		0,00	0,00	235 216,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		235 216,00		0,00	0,00	235 216,00

TOTAL	10 725 710,00	0,00	-15 030,00	-15 030,00	10 710 680,00
--------------	----------------------	-------------	-------------------	-------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 333 724,89
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 044 404,89
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	2 438 081,19	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	96 118,09	0,00	96 118,09
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	900,00	0,00	900,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	431 876,65	0,00	431 876,65
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	67 815,93	0,00	67 815,93
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	1 500,00	0,00	1 500,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	64 600,61	0,00	64 600,61
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	662 811,28	0,00	662 811,28
+				
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00
=				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				662 811,28

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	-36 030,00		-36 030,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	21 000,00	0,00	21 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	-15 030,00	0,00	-15 030,00
+				
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00
=				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				-15 030,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BS - 2024

- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	39 024,08	0,00	39 024,08
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 767 184,30	0,00	1 767 184,30
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	165 896,69	0,00	165 896,69
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	18 000,00		18 000,00
Recettes d'investissement – Total		1 990 105,07	0,00	1 990 105,07

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 990 105,07
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	49 198,00		49 198,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	-37 756,00		-37 756,00
74	Dotations et participations (8)	-40 286,00		-40 286,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	13 814,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		-15 030,00	0,00	-15 030,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-15 030,00
--	-------------------

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BS - 2024

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		III
		A

DEPENSES

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			II					III = I + II
TOTAL	8 457 480,40	614 811,28	0,00	48 000,00	48 000,00	0,00	48 000,00	662 811,28
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	44 000,00	43 088,09	0,00	53 030,00	53 030,00	0,00	53 030,00	96 118,09
204 Subventions d'équipement versées (10)	101 205,40	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
21 Immobilisations corporelles	5 857 059,00	438 408,65	0,00	-6 530,00	-6 530,00	0,00	-6 530,00	431 878,65
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	67 815,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 815,93
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	6 002 264,40	550 210,67	0,00	46 500,00	46 500,00	0,00	46 500,00	596 710,67
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 794 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
27 Autres immobilisations financières	266 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	2 060 000,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	160 000,00	64 600,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 600,61
Total des dépenses réelles	8 222 264,40	614 811,28	0,00	48 000,00	48 000,00	0,00	48 000,00	662 811,28
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	235 216,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	235 216,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)								
0,00								

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)		0,00
---	--	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées		662 811,28
---	--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

MAIRE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BS - 2024

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040) = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III

A

RECETTES						
Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
		I		II	III = I + II	
TOTAL	8 457 480,40	1 942 105,07	48 000,00	48 000,00	1 990 105,07	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement (hors 138)	1 218 727,70	1 767 184,30	0,00	0,00	1 767 184,30	
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	-3 575 455,51	0,00	0,00	0,00	0,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'équipement	4 794 183,21	1 767 184,30	0,00	0,00	1 767 184,30	
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	680 000,00	9 024,08	30 000,00	30 000,00	39 024,08	
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024 Produits des cessions d'immobilisations	150 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00	
Total des recettes financières	830 000,00	9 024,08	48 000,00	48 000,00	57 024,08	

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BS - 2024

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	160 000,00	165 895,69	0,00	0,00	165 895,69
Total des recettes réelles	5 784 183,21	1 942 105,07	48 000,00	48 000,00	1 990 105,07
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	2 164 128,19		0,00	0,00	0,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)</i>	508 169,00		0,00	0,00	0,00
041 <i>Opérations patrimoniales (7)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	2 673 297,19		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)

0,00

Affectation au compte 1068 (9)

0,00

Total des recettes d'investissement cumulées

1 990 105,07

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI C40 = DF D42).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI D41 = RI D41).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
018	TOTAL	8 457 480,40	614 811,28	0,00	48 000,00	48 000,00	0,00	43 000,00	662 811,28
20	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	44 000,00	43 088,09	0,00	53 030,00	53 030,00	0,00	53 030,00	96 118,09
2031	Frais d'études	44 000,00	39 938,09		47 530,00	47 530,00	0,00	47 530,00	87 468,09
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	3 150,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	8 650,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	101 205,40	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
2041511	Subv. Gcpt : Bien mobilier, matériel	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	5 000,00	900,00		0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	89 205,40	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 857 059,00	438 406,65	0,00	-6 530,00	-6 530,00	0,00	-5 530,00	431 876,65
2111	Terrains nus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	7 000,00	0,00		15 320,00	15 320,00	0,00	15 320,00	15 320,00
21311	Bâtiments administratifs	110 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	991 089,00	1 862,92		0,00	0,00	0,00	0,00	1 862,92
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	87 503,49		0,00	0,00	0,00	0,00	87 503,49
21316	Equipements du cinétière	36 500,00	12 300,00		0,00	0,00	0,00	0,00	12 300,00
21318	Autres bâtiments publics	48 886,00	120 480,56		-7 160,00	-7 160,00	0,00	-7 160,00	113 320,56
21321	Immeubles de rapport	3 114,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	22 000,00	0,00		-5 000,00	-5 000,00	0,00	-5 000,00	-5 000,00
2138	Autres constructions	3 661 967,00	77 765,00		-5 500,00	-5 500,00	0,00	-5 500,00	72 265,00
2151	Réseaux de voirie	555 442,00	64 582,52		0,00	0,00	0,00	0,00	64 582,52
2152	Installations de voirie	6 605,40	2 998,80		0,00	0,00	0,00	0,00	2 998,80
21534	Réseaux d'électrification	75 933,58	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	1 500,00	0,00		-1 500,00	-1 500,00	0,00	-1 500,00	-1 500,00
21568	Autre matériel, outillage	18 000,00	3 337,33		0,00	0,00	0,00	0,00	3 337,33
2156	Incendie	39 136,60	2 834,66		0,00	0,00	0,00	0,00	2 834,66
	Autres inst., matériel, outil, techniques	4 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21621	Biens sous-jacents	102 970,00	26 531,76		0,00	0,00	0,00	0,00	26 531,76
21628	Autres matériels de transport	100,00	2 425,98		0,00	0,00	0,00	0,00	2 425,98
21831	Matériel informatique scolaire	43 700,00	4 250,00		-10 446,00	-10 446,00	0,00	-10 446,00	-6 196,00
21838	Autre matériel informatique	2 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	2 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BS - 2024

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
21848	17 000,00	15 838,21		0,00	0,00	0,00	0,00	15 838,21
2188	108 415,42	15 695,42		7 756,00	7 756,00	0,00	7 756,00	23 451,42
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	0,00	67 815,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 815,93
2313	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	0,00	67 815,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 815,93
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	6 002 264,40	550 210,67	0,00	46 500,00	46 500,00	0,00	46 500,00	596 710,67
10	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1068	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	1 794 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	1 794 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
261	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
27	266 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2764	266 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020			0,00					
Total des dépenses financières	2 060 000,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
45...	160 000,00	64 600,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 600,61
454110	160 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
4541101	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
4541102	0,00	1 665,00		0,00	0,00		0,00	1 665,00

MAIRE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BS - 2024

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
4541103	0,00	20 150,29		0,00	0,00	0,00	0,00	20 150,29
4541104	0,00	8 760,00		0,00	0,00	0,00	0,00	8 760,00
4541105	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458102	0,00	34 025,32		0,00	0,00	0,00	0,00	34 025,32
458105	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458106	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458107	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458108	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	8 222 264,40	614 811,28	0,00	48 000,00	48 000,00	0,00	48 000,00	662 811,28
040	235 216,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	25 216,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13911	17 327,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13912	4 075,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13913	2 500,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139151	922,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139158	242,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13918	150,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	210 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21311	210 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21312	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21314	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21318	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2138	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2151	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21534	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2138	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	235 216,00			0,00	0,00		0,00	0,00

MAIRE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BS - 2024

- (1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I.B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE						A3
Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
		I		II	III = I + II	
TOTAL	8 457 480,40	1 942 105,07	48 000,00	48 000,00	1 990 105,07	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement (hors 138)	1 218 727,70	1 767 184,30	0,00	0,00	1 767 184,30	
1311 Subv. transf. Etat et etabl. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1321 Subv. non transf. Etat, nationaux	673 959,78	558 561,27	0,00	0,00	558 561,27	
1322 Subv. non transf. Régions	67 805,51	349 891,09	0,00	0,00	349 891,09	
1323 Subv. non transf. Départements	457 635,15	300 235,54	0,00	0,00	300 235,54	
13272 Subv. non transf. FEDER	0,00	316 000,00	0,00	0,00	316 000,00	
1328 Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	230 946,40	0,00	0,00	230 946,40	
1345 Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13461 Dot. équip. territoires ruraux non transf.	14 647,26	11 550,00	0,00	0,00	11 550,00	
1348 Autres fonds non transférables	4 680,00	0,00	0,00	0,00	4 680,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	3 575 455,51	0,00	0,00	0,00	3 575 455,51	
1641 Emprunts en euros	3 575 455,51	0,00	0,00	0,00	3 575 455,51	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'équipement	4 794 183,21	1 767 184,30	0,00	0,00	1 767 184,30	
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	680 000,00	9 024,08	30 000,00	30 000,00	39 024,08	
10222 FCTVA	650 000,00	0,00	0,00	0,00	650 000,00	
10226 Taxe d'aménagement	30 000,00	9 024,08	30 000,00	30 000,00	39 024,08	
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024 Produits des cessions d'immobilisations	150 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00	168 000,00	
Total des recettes financières	830 000,00	9 024,08	48 000,00	48 000,00	57 024,08	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	160 000,00	165 896,69	0,00	0,00	325 896,69	
Total des recettes réelles	5 784 183,21	1 942 105,07	48 000,00	48 000,00	1 990 105,07	
021 Virement de la section de fonctionnement	2 764 128,19		0,00	0,00	2 764 128,19	
040 Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	509 769,00		0,00	0,00	509 769,00	
2802 Frais liés à la réalisation de document	1 094,00		0,00	0,00	1 094,00	
28041511 Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	14 097,00		0,00	0,00	14 097,00	
28041512 Subv. Grpt : Bâtiments, installations	817,00		0,00	0,00	817,00	
280421 Privé - Btms mob., matériel et études	2 198,00		0,00	0,00	2 198,00	

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BS - 2024

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
280422	Privé - Bâtiments et installations	4 185,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	6 654,00		0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	131,00		0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	83 020,00		0,00	0,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	5 398,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	13 239,00		0,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	3 573,00		0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	14 229,00		0,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	159 068,00		0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	4 936,00		0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	4 902,00		0,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	1 769,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst. matériel, outill. techniques	44 952,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	28 386,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	35 203,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	40 058,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	41 260,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandées immo corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		2 673 297,19		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état IB pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R0 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 58 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (20 041 = R1 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE										III
										B
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
	TOTAL	12 059 434,89	0,00	0,00	-15 030,00	-15 030,00	0,00	-15 030,00	-15 030,00	
011	Charges à caractère général (4)	1 836 978,00	0,00	0,00	-36 030,00	-36 030,00	0,00	-36 030,00	-36 030,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	5 607 238,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	631 413,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	972 908,10	0,00	0,00	21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00	
6586	Frais fonctionnement des groupes d'éclus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses de gestion des services	9 048 537,70	0,00	0,00	-15 030,00	-15 030,00	0,00	-15 030,00	-15 030,00	
66	Charges financières	332 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges spécifiques (4)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Depenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses financières	337 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses réelles	9 386 137,70	0,00	0,00	-15 030,00	-15 030,00	0,00	-15 030,00	-15 030,00	
023	Virement à la section d'investissement	2 164 128,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	509 169,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses d'ordre	2 673 297,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
D002 Résultat reporté ou anticipé (6)										0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées										-15 030,00

(1) Voir état IB pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire, en cas de reprise, des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif, ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET							III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES							B
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
	TOTAL	10 725 710,00	0,00	-15 030,00	-15 030,00	-15 030,00	
013	Atténuations de charges (3)	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	639 020,00	0,00	49 198,00	49 198,00	49 198,00	
73	Impôts et taxes (sauf 731)	97 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
731	Fiscalité locale	5 881 571,00	0,00	-37 756,00	-37 756,00	-37 756,00	
74	Dotations et participations (3)	3 504 653,00	0,00	-40 286,00	-40 286,00	-40 286,00	
75	Autres produits de gestion courante (3)	198 650,00	0,00	13 814,00	13 814,00	13 814,00	
	Total des recettes de gestion des services	10 480 894,00	0,00	-15 030,00	-15 030,00	-15 030,00	
76	Produits financiers	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits spécifiques (3)	9 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des recettes financières	9 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des recettes réelles	10 490 494,00	0,00	-15 030,00	-15 030,00	-15 030,00	
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	235 216,00		0,00	0,00	0,00	
043	Opérations ordre inté./eur. de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00	
	Total des recettes d'ordre	235 216,00		0,00	0,00	0,00	
R002 Résultat reporté ou anticipé (8)							0,00
Total des recettes de fonctionnement cumulées							-15 030,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux Chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du Chapitre des opérations d'ordre (RR 042 = DR 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif, ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									
III – VOTE DU BUDGET									
Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I	II		II			III = I + II
	TOTAL	12 059 434,89	0,00	0,00	-15 030,00	-15 030,00	0,00	-15 030,00	-15 030,00
011	Charges à caractère général (5)	1 836 978,00	0,00	0,00	-36 030,00	-36 030,00	0,00	-36 030,00	-36 030,00
60226	Habillage et vêtements de travail	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	36 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	227 931,00	0,00		-20 710,00	-20 710,00	0,00	-20 710,00	-20 710,00
60613	Chauffage urbain	55 381,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	59 484,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	46 135,04	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	21 483,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	24 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	24 477,20	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillage et vêtements de travail	30 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	15 314,23	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	40 945,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Fournitures scolaires	20 005,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	131 254,25	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	8 714,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	84 910,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	105 661,02	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	2 130,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains publics	27 200,00	0,00		-15 320,00	-15 320,00	0,00	-15 320,00	-15 320,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	58 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voisines	23 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	53 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	25 967,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	9 850,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	33 950,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	62 656,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	8 961,20	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BS - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
6184	Versements à des organismes de formation	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	20 769,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	-844,90	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	18 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	29 106,18	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	28 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	30 345,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	41 145,40	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	43 584,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	4 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	18 069,08	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	26 735,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	3 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	10 180,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	11 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un G.F.P de rattachement	30 017,75	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	166 857,45	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	27 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	35 505,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	5 607 238,60	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	465 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	70 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	26 003,59	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 482 591,67	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	59 846,04	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	251 385,15	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	805 604,71	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	14 376,96	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	591 340,80	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	678 184,08	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	31 010,60	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

MAIRE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BS - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6455	Coûtations pour assurance du personnel	74 312,00	0,00		0,00	II		0,00	0,00
6458	Coût. aux autres organismes sociaux	2 083,00	0,00		0,00			0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	7 000,00	0,00		0,00			0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	30 000,00	0,00		0,00			0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	18 500,00	0,00		0,00			0,00	0,00
014	Atténuations de produits	631 413,00	0,00		0,00			0,00	0,00
7391112	Dégrav. taxe habit. / logements vacants	20 500,00	0,00		0,00			0,00	0,00
739211	Attribution de compensation	585 275,00	0,00		0,00			0,00	0,00
7498	Autres revers./dotalions, participations	25 638,00	0,00		0,00			0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00		0,00			0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00		0,00			0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	972 908,10	0,00	0,00	21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00
65311	Indemnités de fonction	156 720,00	0,00		0,00			0,00	0,00
65313	Coûtations de retraite	7 400,00	0,00		0,00			0,00	0,00
65314	Coût. sécurité sociale - part patronale	7 900,00	0,00		0,00			0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00		0,00			0,00	0,00
6553	Service d'incendie	303 505,80	0,00		0,00			0,00	0,00
65568	Autres contributions	4 500,00	0,00		21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00
657351	Subv. fonct. GFP ds rattachement	1 500,00	0,00		0,00			0,00	0,00
657362	Subv. Fonct. BA/régies	0,00	0,00		0,00			0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	74 910,00	0,00		0,00			0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	162 100,00	0,00		0,00			0,00	0,00
65811	Droits d'"utilisé" - informatique nuage	25 000,00	0,00		0,00			0,00	0,00
65818	Autres	56 972,30	0,00		0,00			0,00	0,00
65888	Autres	172 400,00	0,00		0,00			0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00			0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		9 048 537,70	0,00	0,00	-15 030,00	-15 030,00	0,00	-15 030,00	-15 030,00
66	Charges financières	332 600,00	0,00		0,00			0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	313 000,00	0,00		0,00			0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-400,00	0,00		0,00			0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	20 000,00	0,00		0,00			0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	5 000,00	0,00		0,00			0,00	0,00

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BS - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (sem-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des charges financières et spécifiques	337 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	9 386 137,70	0,00	0,00	-15 030,00	-15 030,00	0,00	-15 030,00	-15 030,00
023	Virement à la section d'investissement	2 164 128,19			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (9) (9)	509 169,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	509 169,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	2 673 297,19			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	54 321,09
Montant des ICNE de l'exercice N-1	54 721,09
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-400,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état IB pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 07 6 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont incluses dans les autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE						B2
Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	10 725 710,00	0,00	-15 030,00	-15 030,00	-15 030,00
013	Atténuations de charges (4)	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	639 020,00	0,00	49 198,00	49 198,00	49 198,00
7022	Coupes de bois	16 000,00	0,00	49 198,00	49 198,00	49 198,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	7 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7036	Droits de pâturage et de tourbage	220,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	282 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	24 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	245 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	97 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	97 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	5 881 571,00	0,00	-37 756,00	-37 756,00	-37 756,00
73111	Impôts directs locaux	5 329 636,00	0,00	-37 756,00	-37 756,00	-37 756,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	230 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Taxe sur la corso. finale d'électricité	222 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	77 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres	22 435,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	3 504 653,00	0,00	-40 286,00	-40 286,00	-40 286,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	1 089 000,00	0,00	-8 204,00	-8 204,00	-8 204,00
741121	DSR des communes	1 195 690,00	0,00	-20 744,00	-20 744,00	-20 744,00
741123	DSU des communes	508 736,00	0,00	3 146,00	3 146,00	3 146,00
741127	DNP des communes	304 943,00	0,00	-14 647,00	-14 647,00	-14 647,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	163,00	163,00	163,00
744	FCTVA	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	100 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BS - 2024

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
74751	Participation GFP de rattachement	47 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	135 284,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	44 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	17 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	198 650,00	0,00	13 814,00	13 814,00	13 814,00
752	Revenus des immeubles	193 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	5 000,00	3 000,00	13 814,00	13 814,00	13 814,00
	Total des recettes de gestion des services	10 480 894,00	0,00	-15 030,00	-15 030,00	-15 030,00
76	Produits financiers	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	9 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	9 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	10 490 494,00	0,00	-15 030,00	-15 030,00	-15 030,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	235 216,00		0,00	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	210 000,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	25 216,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	235 216,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
(6) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

MAIRIE DE LODEVE - BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE - BS - 2024

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Communauté de Communes Lodévois et Larzac	01/01/2009	TPU	585 275,00
Autres organismes de regroupement			
CFMEL		Sans fiscalité propre	4 500,00
Hérault Energies		Sans fiscalité propre	0,00
Parc Naturel Régional des Grands Causses	12/07/2023	Sans fiscalité propre	21 000,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TP2, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES							IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS							D3
Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)	
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Part communale des ressources							
TFPB	8 598 000,00	4,04	54,12 %	0,00	4 653 237,60	4,04	
TFPNB	47 200,00	4,01	129,00 %	0,00	60 888,00	4,01	
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1 126 000,00	-14,32	19,52 %	0,00	219 795,20	-14,32	
TOTAL	0,00	0,00			4 933 920,80	0,00	

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0 23
 Nombre de membres présents : 018
 Nombre de suffrages exprimés : 028

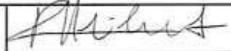





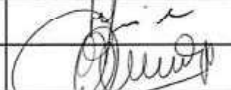
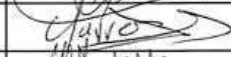

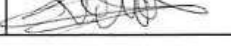

VOTES :

Pour : 022
 Contre : 0
 Abstentions : 06



Date de convocation : 5 juin 2024

Présenté par (1), Marie-Laure Verdol
 A. l'ordre, le 11 juin 2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A. l'ordre le 11 juin 2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ALIBERT Damien	
BENAMEUR Ali	
BENAMMAR-KOLY Fadilha	
BOSC David	
CAUMES Marie Pierre	
CAUVY Françoise	
CROS Ludovic	
DETRY Thibault	
DRUART David	
ENNADIFI Fatiha	
FERAL Claude	
GALEOTE Monique	
GOURMELON Izia	
KASSOUH Hamed	
KOEHLER Didier	
LAATEB Claude	
LEVEQUE Gaëlle	
MARRES Gilles	
PANIS Michel	
PEDROS Isabelle	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

POMAREDE Edith	
RICARDO Christian	
ROCOPLAN Nathalie	
ROUQUETTE Damien	
SAUVIER Jean Marc	
SINEGRE Joana	
STADLER Magali	
SYZ Nathalie	
VERDOL Marie Laure	

12 juin 2024

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 12 juin 2024, et de la publication le 17 juin 2024

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

A Lodeve, le 11 juin 2024,
le Maire,
Gaëlle TEUSQUE



DÉLIBÉRATION N°CM_240611_21 : Adoption du budget supplémentaire de l'année 2024 du budget annexe Les Gardies

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L2311- 1 et suivants,

VU la délibération n°CM_240402_11 du Conseil municipal du 2 avril 2024 relative à l'adoption du budget primitif de l'année 2024 du budget annexe Les Gardies,

VU la délibération n°CC_240611_17 du Conseil municipal de ce jour, relative à l'approbation du compte administratif de l'année 2023 du budget annexe Les Gardies,

CONSIDÉRANT que le budget supplémentaire a pour fonction :

- de reprendre le résultat de l'exercice antérieur ;
- de reporter les inscriptions budgétaires qui n'ont pas fait l'objet d'une réalisation au cours de l'exercice précédent et dont l'opportunité n'est pas remise en cause ;
- d'ajuster les inscriptions du budget primitif
- d'inscrire de nouvelles opérations

CONSIDÉRANT que la note synthétique des budgets supplémentaires et la maquette budgétaire ont été mises à disposition à l'accueil de la collectivité et par voie dématérialisée dans le dossier de convocation de la séance disponible dans l'ordre du jour associé à la convocation,

Où l'exposé de Marie-Laure VERDOL et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : ADOPTE** le budget supplémentaire de l'année 2024 du budget annexe Les Gardies, intégrant les restes à réaliser d'investissement, ainsi que les résultats définitifs n-1 et présentant les inscriptions budgétaires suivantes, conformément à la maquette annexée à la présente délibération :

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

a- RECETTES - propositions nouvelles : 0,00 euros

b- DÉPENSES - propositions nouvelles : - 23 189,66 euros

- chapitre 011 – charges à caractère général : - 23 189,66 euros

II – ÉQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

propositions nouvelles - recettes réelles	0,00 euros
total des recettes de fonctionnement	0,00 euros

propositions nouvelles - dépenses réelles	-23 189,66 euros
reprise du déficit 2023	23 189,66 euros
total des dépenses de fonctionnement	0,00 euros

III – SECTION D'INVESTISSEMENT

a- RECETTES - propositions nouvelles : 0,00 euros

b- DÉPENSES - propositions nouvelles : - 73 230,82 euros

- chapitre 21 – immobilisations corporelles : - 73 230,82 euros

IV - ÉQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

propositions nouvelles - recettes réelles	0,00 euros
total des recettes d'investissement	0,00 euros

propositions nouvelles - dépenses réelles	-73 230,82 euros
reprise du déficit 2023	73 230,82 euros
total des dépenses d'investissement	0,00 euros

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

VOTE : 22 POUR, 0 CONTRE, 6 ABSTENTION.

ABSTENTION : Claude LAATEB, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Marie Pierre CAUMES

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20240611-lmc111556-DE-1-1
Date de télétransmission : 12/06/24
Date de publication: 17/06/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : MAIRIE DE
LODEVE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL DE LODEVE (2)

Numéro SIRET : 21340142500185

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE LODEVE

M. 57

Budget supplémentaire (3)

Voté par nature

BUDGET : LOTISSEMENTS LES GARDIES (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) À compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

MAIRIE DE LODEVE - LOTISSEMENTS LES GARDIES - BS - 2024

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	39
--------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		0

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		0,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0,00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0,00
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0,00
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0,00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).
 (2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.
 (3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.
 (4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	
	I
	B

- I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spéciaux sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont se ni-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaires ;

- budgétaire par délibération N°... du...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec réinscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00

RESTES A REALISER N-1			
Dépenses	Recettes	Solde (B)	
I + II	0,00	0,00	0,00
I	0,00	0,00	0,00
II	0,00	0,00	0,00

TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00
RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		0,00

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
 (2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
 (5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

		II
		A
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	-73 230,82
	+	
	=	0,00
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	73 230,82
	(si solde négatif)	(si solde positif)
	=	0,00
	Total de la section d'investissement (3)	0,00

		RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	-23 189,66
	+	
	=	0,00
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	23 189,66
	(si déficit)	(si excédent)
	=	0,00
	Total de la section de fonctionnement (4)	0,00
	TOTAL DU BUDGET (5)	0,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandataires et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées. Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandataires au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

Numéro	AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
	Libellé			
TOTAL				
« AE de dépenses imprévues » (2)				
			022	0,00
TOTAL GENERAL				
				0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	73 230,82	0,00	-73 230,82	-73 230,82	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		73 230,82	0,00	-73 230,82	-73 230,82	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		73 230,82	0,00	-73 230,82	-73 230,82	0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	73 230,82	0,00	-73 230,82	-73 230,82	0,00
--------------	------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	73 230,82
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	73 230,82
---	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à réaliser	Propositions	Vote de	TOTAL
		l'exercice (1)	N-1 (2)		nouvelles	
		I	II		III	IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	73 230,82		0,00	0,00	73 230,82
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		73 230,82		0,00	0,00	73 230,82

TOTAL	73 230,82	0,00	0,00	0,00	73 230,82
--------------	------------------	-------------	-------------	-------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	73 230,82
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	73 230,82
--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 010.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	23 189,66	0,00	-23 189,66	-23 189,66	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		23 189,66	0,00	-23 189,66	-23 189,66	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		23 189,66	0,00	-23 189,66	-23 189,66	0,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	73 230,82		0,00	0,00	73 230,82
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		73 230,82		0,00	0,00	73 230,82
TOTAL		96 420,48	0,00	-23 189,66	-23 189,66	73 230,82
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						23 189,66
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						96 420,48

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	96 420,48	0,00	0,00	0,00	96 420,48
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		96 420,48	0,00	0,00	0,00	96 420,48
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		96 420,48	0,00	0,00	0,00	96 420,48

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL	96 420,48	0,00	0,00	0,00	96 420,48
--------------	------------------	-------------	-------------	-------------	------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	96 420,48
--	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	73 230,82
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 pouvant figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	-73 230,82	0,00	-73 230,82
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	-73 230,82	0,00	-73 230,82

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	73 230,82
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	-23 189,66		-23 189,66
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	-23 189,66	0,00	-23 189,66

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	23 189,66
---	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

MAIRIE DE LODEVE - LOTISSEMENTS LES GARDIES - BS - 2024

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

MAIRIE DE LODEVE - LOTISSEMENTS LES GARDIES - BS - 2024

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		A

DEPENSES									
Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	III = I + II
TOTAL	73 230,82	0,00	0,00	-73 230,82	-73 230,82	0,00	-73 230,82	-73 230,82	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	73 230,82	0,00	0,00	-73 230,82	-73 230,82	0,00	-73 230,82	-73 230,82	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	73 230,82	0,00	0,00	-73 230,82	-73 230,82	0,00	-73 230,82	-73 230,82	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	73 230,82	0,00	0,00	-73 230,82	-73 230,82	0,00	-73 230,82	-73 230,82	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)								73 230,82	0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées								0,00	0,00

(1) Voir état IB pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

MAIRE DE LODEVE - LOTISSEMENTS LES GARDIES - BS - 2024

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 042) = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat consolidé de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES		A

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RECETTES			TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	
TOTAL	73 230,82	0,00	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
040 <i>Opérations ordre transf entre sections (4) (5) (6)</i>	73 230,82		0,00	0,00	0,00
041 <i>Opérations patrimoniales (7)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	73 230,82		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)

0,00

Affectation au compte 1068 (9)

0,00

Total des recettes d'investissement cumulées

0,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
 (3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R(040) = DF(042)).
 (5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 doivent figurer dans le détail du chapitre et la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D(041) = R(041)).
 (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
 (9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
 (10) Le chapitre « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE										III
										A1
Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	III = I + II	
TOTAL	73 230,82	0,00	0,00	-73 230,82	-73 230,82	0,00	-73 230,82	-73 230,82	-73 230,82	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	73 230,82	0,00	0,00	-73 230,82	-73 230,82	0,00	-73 230,82	-73 230,82	-73 230,82	
2111 Terrains nus	73 230,82	0,00	0,00	-73 230,82	-73 230,82	0,00	-73 230,82	-73 230,82	-73 230,82	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses d'équipement	73 230,82	0,00	0,00	-73 230,82	-73 230,82	0,00	-73 230,82	-73 230,82	-73 230,82	
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00							
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
45... Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses réelles	73 230,82	0,00	0,00	-73 230,82	-73 230,82	0,00	-73 230,82	-73 230,82	-73 230,82	
040 Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	

MAIRIE DE LODEVE - LOTISSEMENTS LES GARDIES - BS - 2024

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	0,00	I		0,00	II		0,00	III = I + II 0,00
041	0,00			0,00			0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00			0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état IB pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de lignes que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (OI 040 = RP 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (OI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE		A3

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	73 230,82	0,00	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)</i>	73 230,82		0,00	0,00	0,00
3355 <i>Travaux</i>	73 230,82		0,00	0,00	0,00
041 <i>Opérations patrimoniales (10)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	73 230,82		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
 (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
 (4) Seuls 165, 166 et 1649.
 (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (6) Voir l'annexe IV-85 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
 (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre et la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 (10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ 041 = RI 041).
 (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE										III
										B
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	III = I + II
	TOTAL	96 420,48	0,00	0,00	-23 189,66	-23 189,66	0,00	-23 189,66	-23 189,66	-23 189,66
011	Charges à caractère général (4)	23 189,66	0,00	0,00	-23 189,66	-23 189,66	0,00	-23 189,66	-23 189,66	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élués	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	23 189,66	0,00	0,00	-23 189,66	-23 189,66	0,00	-23 189,66	-23 189,66	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	23 189,66	0,00	0,00	-23 189,66	-23 189,66	0,00	-23 189,66	-23 189,66	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	73 230,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	73 230,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D002 Résultat reporté ou anticipé (6)										23 189,66
Total des dépenses de fonctionnement cumulées										0,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

MARIE DE LODEVE - LOTISSEMENTS LES GARDIES - BS - 2024

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif, ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET										III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE										B1
Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	III = I + II
	TOTAL	96 420,48	0,00	0,00	-23 189,66	-23 189,66	0,00	-23 189,66	-23 189,66	-23 189,66
011	Charges à caractère général (5)	23 189,66	0,00	0,00	-23 189,66	-23 189,66	0,00	-23 189,66	-23 189,66	-23 189,66
608	Frais sur terrains en cours aménagement	23 189,66	0,00		-23 189,66	-23 189,66	0,00	-23 189,66	-23 189,66	-23 189,66
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	23 189,66	0,00	0,00	-23 189,66	-23 189,66	0,00	-23 189,66	-23 189,66	-23 189,66
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imputées (dans le cadre d'une AE)			0,00						
	Total des charges financières et spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	23 189,66	0,00	0,00	-23 189,66	-23 189,66	0,00	-23 189,66	-23 189,66	-23 189,66
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (9) (9)	73 230,82			0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
71355	Varia ^{nt} stocks terrains aménagés	73 230,82			0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	73 230,82			0,00	0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RF 040) (DF 043 = RF 043).
- (9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	96 420,48	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	96 420,48	0,00	0,00	0,00	0,00
7015	Ventes de terrains aménagés	96 420,48	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	96 420,48	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	96 420,48	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
796	Transferts charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état HB pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 79 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destinée à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0 29
 Nombre de membres présents : 0 18
 Nombre de suffrages exprimés : 0 28

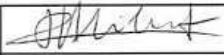



VOTES :

Pour : 0 22
 Contre : 0
 Abstentions : 0 6


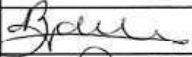



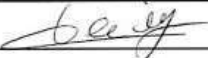
Date de convocation : 5 juin 2024

Présenté par (1), *Nicolas-Louis Verdon*
 A, *lodève*, le *11 juin 2024*,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session *ordinaire*
 A, *lodève*, le *11 juin 2024*,
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ALIBERT Damien	
BENAMEUR Ali	
BENAMMAR-KOLY Fadilha	
BOSC David	
CAUMES Marie Pierre	
CAUVY Françoise	
CROS Ludovic	
DETRY Thibault	
DRUART David	
ENNADIFI Fatiha	
FERAL Claude	
GALEOTE Monique	
GOURMELON Izia	
KASSOUH Hamed	
KOEHLER Didier	
LAATER Claude	
LEVEQUE Gaëlle	
MARRES Gilles	
PANIS Michel	
PEDROS Isabelle	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

POMAREDE Edith	
RICARDO Christian	
ROCOPLAN Nathalie	
ROUQUETTE Damien	
SAUVIER Jean Marc	
SINEGRE Joana	
STADLER Magali	
SYZ Nathalie	
VERDOL Marie Laure	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ^{11 juin 2024} et de la publication le ^{17 juin 2024} A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
 (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

à Lodeve, le 11 juin 2024,
 le Maire,
 Gaëlle LEBOGUE



DÉLIBÉRATION N°CM_240611_22 : Mise à disposition partielle de l'agent chargé de la police de l'urbanisme et de l'habitat de la Communauté de communes Lodévois et Larzac auprès de la Commune de Lodève

VU le Code général de la fonction publique, partie législative, et en particulier la section 4 relative aux mises à disposition de personnel, du chapitre II, du titre I^{er}, du livre V,

VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

CONSIDÉRANT le besoin de mettre partiellement à disposition de la Commune de Lodève l'agent chargé de la police de l'urbanisme et de l'habitat de la Communauté de communes Lodévois et Larzac,

Oui l'exposé de Nathalie ROCOPLAN et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** la mise à disposition partielle de l'agent chargé de la police de l'urbanisme et de l'habitat de la Communauté de communes Lodévois et Larzac auprès de la Commune de Lodève :

- l'agent, titulaire du grade de catégorie C d'adjoint administratif est placé sous l'autorité du directeur du pôle habitat urbanisme et patrimoine, en vue d'exercer les fonctions de chargé de la police de l'urbanisme et de l'habitat,
- pour l'exercice de ses missions, l'agent est mis à disposition pour une quotité de 80 % d'un emploi à temps plein et pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction,
- la présente mise à disposition donnera lieu à un remboursement des frais de personnel, selon la quotité prévue à l'article 1-2,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents, et en particulier la convention de mise à disposition partielle de l'agent chargé de la police de l'urbanisme et de l'habitat de la Communauté de communes Lodévois et Larzac auprès de la Commune de Lodève, annexée à la présente délibération,

- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

VOTE : 22 POUR, 0 CONTRE, 6 ABSTENTION.

ABSTENTION : Claude LAATEB, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Marie Pierre CAUMES

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20240611-lmc111723-DE-1-1
Date de télétransmission : 12/06/24
Date de publication: 17/06/2024



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

ENTRE

La Communauté de communes Lodévois et Larzac, sise 1 Place Francis MORAND à Lodève, représentée par le Vice-président, Jean-Paul PAILHOUX, conformément à l'arrêté du Président n°CCAR_200724_023 du 24 juillet 2020, portant délégation des fonctions ressources humaines,

ET

La Communes de Lodève, sise 7 place de l'hôtel de ville à Lodève, représentée par l'Adjointe au Maire, Nathalie ROCOPLAN, conformément à l'arrêté du Maire n°MLAR_200814_012 du 14 août 2020, portant délégation des fonctions ressources humaines,

VU le Code général de la fonction publique, partie législative, et en particulier la section 4 relative aux mises à disposition de personnel, du chapitre II, du titre I^{er}, du livre V,

VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

VU les délibérations concordantes n°CM_240611_22 du Conseil municipal du 11 juin 2024 et n°CC_240627_XX du Conseil communautaire du 27 juin 2024, relatives à la mise à disposition partielle de l'agent chargé de la police de l'urbanisme et de l'habitat de la Communauté de communes Lodévois et Larzac auprès de la Commune de Lodève,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet et durée de la mise à disposition

La Communauté de communes Lodévois et Larzac met à disposition de la Commune de Lodève, Valentine SUEUR, adjoint administratif territorial, pour 80% de son temps de travail. L'agent exercera les fonctions de chargé de la police de l'urbanisme et de l'habitat à compter du 1er août 2024, pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Article 2 : Conditions d'emploi au sein de la collectivité d'accueil

Le travail de l'agent mis à disposition est organisé par la Commune de Lodève.

La situation administrative de cet agent mis à disposition est gérée par la Communauté de communes Lodévois et Larzac

En cas de faute disciplinaire, La Communauté de communes Lodévois et Larzac est saisie par la commune.

Article 3 : Rémunération

Versement : La Communauté de communes Lodévois et Larzac versera à cet agent la rémunération correspondant à son grade, pondérée des rémunérations accessoires.

Remboursement : La Commune de Lodève remboursera la Communauté de communes Lodévois et Larzac le montant de la rémunération brute chargée (comprenant les charges sociales salariales et patronales) afférentes à l'agent mis à disposition.

Comme le prévoit le décret n°2011-541 du 17 mai 2011, l'intéressé peut bénéficier d'un complément de rémunération pour l'exercice de ses fonctions, versé par l'établissement auprès duquel il est mis à disposition.

La Communauté de communes Lodévois et Larzac fournira les pièces justificatives nécessaires à l'estimation et au contrôle du montant à rembourser. Le remboursement s'effectuera par trimestres.

Article 4 : Fin de la mise à disposition

La mise à disposition de l'agent peut prendre fin :

- avant le terme fixé à l'article 1 de la présente convention, à la demande de l'intéressée ou de la collectivité d'origine ou d'accueil, moyennant un préavis de trois mois.
- au terme prévu à l'article 1 de la présente convention.

Article 5 : Contentieux

Les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent du Tribunal administratif de Montpellier. Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige.

Article 6 : La présente convention sera annexée à l'arrêté de mise à disposition individuelle pris pour l'agent. Elle est transmise au fonctionnaire avant signature dans des conditions lui permettant d'exprimer son accord.

Fait à Lodève

Le

Pour la collectivité d'origine,
L'Adjointe au Maire déléguée aux
Ressources Humaines
Nathalie ROCOPLAN

Pour la collectivité d'accueil,
Le Vice-Président délégué aux
Ressources Humaines
Jean Paul PAILHOUX

DÉLIBÉRATION N°CM_240611_23 : Modification des effectifs

VU le Code Général de la Fonction Publique (CGFP), partie législative, en particulier le livre III, titre I, relatif aux créations d'emplois, titre II, relatif au recrutement des fonctionnaires et l'article L542-2 relatif aux suppressions d'emplois,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU la disponibilité des crédits,

CONSIDÉRANT le besoin de recruter un animateur musique au sein de l'école de musique, suite au départ d'un agent,

Qu'il l'exposé de Nathalie ROCOPLAN et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : CRÉE**, au sein de l'école de musique, un emploi à temps non-complet de quinze heures sur vingt heures hebdomadaires d'animateur musique, ouvert dans le cadre d'emplois de catégorie B d'enseignement artistique et **CRÉE** le poste dans le grade de l'agent qui sera recruté ; le cas échéant, le poste laissé vacant sera supprimé ultérieurement,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE**, en cas de recrutement infructueux, le recours à un agent contractuel sur le poste d'animateur de musique en raison des spécificités des besoins du service, pour une durée maximale de trois ans renouvelable une fois ; l'agent sera recruté et rémunéré dans le même cadre d'emplois,

- **ARTICLE 3 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

VOTE : 22 POUR, 0 CONTRE, 6 ABSTENTION.

ABSTENTION : Claude LAATEB, Christian RICARDO, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Marie Pierre CAUMES

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20240611-lmc110748-DE-1-1
Date de télétransmission : 12/06/24
Date de publication : 17/06/2024

L'ordre du jour étant épuisé, Gaëlle LEVEQUE lève la séance à 21h18.

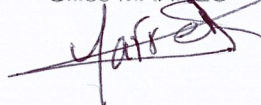
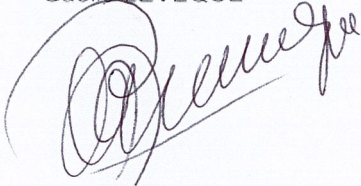
Arrêté le quinze octobre deux mille vingt-quatre

Le Président

Gaëlle LEVEQUE

Le secrétaire de séance

Gilles MARRÉS



Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification ; le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.